ANNALES DU MIDI

ANNALES
DU MIDI

REVUE

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE

DE LA FRANCE MÉRIDIONALE

Fondée sous les auspices de l'Université de Toulouse,

PAR

ANTOINE THOMAS

PUBLIÉE AVEC LE CONCOURS D'UN COMITÉ DE RÉDACTION

PAR

A. JEANROY ET P. DOGNON

PROFESSEURS A L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

« Ab l'alen tir ves me l'aire
« Qu'eu sent venir de Proenza. »
PEIRE VIDAL.

SEIZIÈME ANNÉE

1904

TOULOUSE

IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ÉDOUARD PRIVAT

14, RUE DES ARTS (SQUARE DU MUSÉE)

PARIS. — ALPHONSE PICARD ET FILS, RUE BONAPARTE 82.

LES ORIGINES

DE LA

PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE TOULOUSE

(1295-1318)

(Suite et fin[1].)

III.

DÉLIMITATION DES DIOCÈSES ET DES MENSES.

Les opérations de l'enquête se poursuivirent huit mois durant : de juillet 1317 à février 1318 (n. st.). Le détail ne nous en est connu que par les lettres pontificales qui en traçaient le programme et dont les commissaires durent suivre scrupuleusement les dispositions : information sur les propriétés de la mense; évaluation de leur revenu; division de ce revenu en sept lots principaux correspondant aux sept évêchés, et en dix groupes moindres répondant aux chapitres cathédraux et collégiaux; attribution de certains bénéfices à titre de compensation aux monastères et aux prieurés lésés par les fondations nouvelles; enfin travail de délimitation territoriale basé sur les calculs arrêtés pour les menses.

Nous nous rendrons mieux compte de la suite de ces opérations en examinant les bulles qui en consacrèrent le résultat.

1. Voir *Annales du Midi*, livraisons de juillet et d'octobre 1903.

Elles ne sont pas moins de quarante, toutes datées du 22 février 1318[1]. Chaque nouveau diocèse en exigea deux : une pour la mense épiscopale et une pour la mense capitulaire. Les autres donnent satisfaction à des bénéficiers qui y avaient droit.

Nous essayerons de dire quel fut le lot de chaque diocèse et de chaque chapitre dans ce partage général. Le lecteur trouvera du moins dans ces pages forcément assez sèches un tableau exact de la province de Toulouse après sa fondation.

1° *Diocèse de Toulouse.* — Le pape lui attribua environ deux cent vingt[2] églises, chapelles, prieurés ou monastères dont sa bulle contient la nomenclature ainsi que celle des territoires qui ne rentraient dans aucune de ces catégories. Les limites de celles de ces paroisses les plus éloignées de Toulouse à la ronde formaient les frontières du diocèse lui-même. Le pape ne trace pas autrement la ligne de démarcation. Il en fut de même pour les autres circonscriptions.

Dans ces limites furent compris sept monastères : Saint-Saturnin de Toulouse (O. S. B.), Grandselve (Cisterciens), Mas-Grenier (O. S. B.), la Capelle (Prémontrés), Eaunes (Cisterciens), et l'Oraison-Dieu à Muret (Cisterciennes)[3]. Après la réforme de Jean XXII il y eut trois chapitres : Saint-Etienne de Toulouse, l'Isle-Jourdain[4] et Saint-Félix de Caraman.

Le chapitre cathédral, présidé par un prévôt, était composé d'un aumônier, d'un chancelier, d'un sacriste, d'un trésorier, des archidiacres de Villelongue, Savez (ou Gimoez), Vielmomorez, Olmes, Lézat (ou Montesquieu), Lanta et Villemur (ou

1. *Documents, etc.*, du n° XXXIX au n° LVII. Nous avons la certitude de n'avoir pas connu toutes celles qui concernent les compensations accordées par le pape.

2. M. A. Molinier (*Hist. de Languedoc*, XII, p. 159), d'après un pouillé du temps de Jean XXII, donne le chiffre de 214 paroisses.

3. On nous permettra de n'identifier ici que les localités aujourd'hui situées hors du département de la Haute-Garonne. Que le lecteur soit donc averti pour la suite de ce paragraphe. *Mas Grenier*, *Grandselve* (Tarn-et-Garonne), comm. et cant. de Verdun.

4. *L'Isle-Jourdain* (Gers), chef-lieu de cant., arr. de Lombez.

Canet)[1] dont le titre n'était plus qu'honorifique, des prieurs de Sauvimont[2], Muret, Nailloux, Gensac, Pompiac[3], Aussonne, Cornebarieu, Goudourvielle[4], Odars et de plusieurs canonicats simples[5].

On comptait dans le diocèse six archiprêtrés qui formaient autant de circonscriptions territoriales : Gardouch, Caraman, Verfeil, Montastruc, l'Herm et Grenade[6].

Gardouch comprenait trente-huit paroisses; Caraman, trente-une; Verfeil, trente-deux; Montastruc, trente-sept; Grenade, trente-six; l'Herm, quarante[7]. Parmi ces paroisses, il y en avait trente-deux portant le titre de prieurés[8] et environ cent soixante-dix églises simples[9]. La ville épiscopale était partagée en sept paroisses, dont quatre étaient des prieurés[10].

Telle était la division ecclésiastique. La bulle du pape tient compte des divisions civiles en *castra*, *villae* et *territoria*[11]. Elle énumère sept localités fortifiées : Montbrun, Vallègue et

1. Sur les contrées qui formaient autrefois ces archidiaconés, voir Douais, *Cartulaire de Saint-Sernin*, pp. 4-5; *Hist. de Languedoc*, t. XII, pp. 156-158.

2. *Sauvimont* (Gers), chef-lieu de cant., arr. de Lombez.

3. *Pompiac* (Gers), cant. de Samatan, arr. de Lombez.

4. *Goudourvielle* (Gers), cant. de l'Isle-Jourdain.

5. Vidal, *Documents pour servir à dresser le pouillé*, etc., p. 23.

6. Localités du département de la Haute-Garonne.

7. Sur l'étendue de chacune de ces circonscriptions, voir *Hist. de Languedoc*, XII, p. 159. On trouvera la liste des paroisses soumises à chaque archiprêtré dans *Documents pour servir à dresser le pouillé*, pp. 13-23.

8. A Toulouse : Notre-Dame la Daurade (conventuel, O. S. B.), Saint-Pierre-des-Cuisines, Saints-Pierre et Gérard, Saint-Antoine-du-T. Dans le diocèse : Auterive, Mauvaisin, Venerque, Aïgues-Vives, Le Vernet, Nogaret et Mazères, Mourvilles, Auzielle, Le Faget, Saint-Sulpice, Roqueserrière, la Salvetat, Villematier, Saint-Rustice, Sayrac, Lespinasse (conventuel de femmes), Fenouillet, Pinel, Sainte-Foi-de-Peyrolières, Pinsaguel (conventuel), Saint-Jacques de Muret, Tournefeuille, Saint-Salvy, Lasserre, Verdun, Blagnac (attaché au monastère de Saint-Sernin), Buzet et Sainte-Livrade. Vidal, *loc. cit.*

9. Vidal, même ouvrage et bulle pontificale n. XXXIX, dans *Documents*.

10. Saint-Etienne, Saint-Sernin, la Daurade, la Dalbade, le Taur, Saint-Pierre-des-Cuisines, Saint-Nicolas.

11. *Castrum* désigne un lieu fort; *villa*, un village; *territorium* semblerait indiquer un simple domaine ou une agglomération sans importance. *Hist. de Lang.*, XII, pp. 175-176.

Saint-Vincent, Balma, le Pin, Verfeil, Bourg-Saint-Bernard et Castelmaurou[1], trente-six de la deuxième catégorie[2] et trente-cinq de la troisième[3].

L'archevêque possédait des rentes dans la plupart de ces localités, paroisses ou territoires. Ce sont ces revenus qui, unis à certaines redevances dérivant d'une juridiction ou suzeraineté temporelle formaient sa dotation annuelle de 10,000 livres.

En dehors de son diocèse, ce prélat conservait des droits sur nombre de localités relevant jadis de l'évêque de Toulouse. Ainsi, il gardait la propriété du château de Gaudiès[4], bien que le territoire de cette paroisse fût incorporé au diocèse de Mirepoix.

Afin de couper court aux réclamations possibles des mécontents, Jean XXII déclara qu'on les tiendrait pour non avenues. Qu'on ait exagéré ou amoindri le rapport des biens; que le chiffre de ce rapport dépasse ou n'atteigne pas celui qui a été fixé en principe, il importe peu. Dans le premier cas, nul ne devra inquiéter l'archevêque; dans le second, celui-ci devra se contenter de ce qu'il aura.

L'archevêque n'absorbait pas, du reste, toutes les rentes ecclésiastiques de son territoire. Des monastères, des chapi-

1. *Hist. de Lang.*, XII, p. 289.

2. Saint-Agne, Corronsac, Pechabou, Auzeville, Montgiscard, *Novelières*, Gardouch, Fourquevaux, Tarabel, Sainte-Foi-de-Tournefeuille, Flourens, Drémil, Lavalette, Azas, *Vasconia*, Montcabrier, Gragnague, Saint-Jean-de-l'Herm, Montastruc, Saint-Jory, Lamasquère, Alayrac, Villeneuve, Cugnaux, Saubens, Vieille-Toulouse, Aureville, Castanet, Pampertusat, Donneville, Auragne, Saint-Léon, Montgailhard, Baziège, La Bastide-Beauvoir. *Documents sur les origines*, n. XXXIX, p. 125.

3. « Territoria seu redditus de Salviolis, de Squillanis, de Bellovidere, de Cabesessas, de S. Cruce, de S. Andrea, de Barta, de S. Saturnino de Usseda, de S. Petro, de Baiovilla, de Marocafal, de S. Sulpicio prope Portellum, de Dalps prope Villamfrancam, de Brugueria, de Ribonello, S. Martini prope Fenolhetum, de Drudanis, de Gaugato prope Percerium in parrochia Santae Fidis, de S. Petro, de Bosovilla, de Malberx, de Frigidobosco, de S. Cassiano, de Noyco, de Marnhaco prope Thylium, de Arrameto, S. Michaelis et B. M. de Caulaco prope Miramontem, de Linayrollis et de Causer; leude de Castronovo de Arrio, de Avinhoneto et de Bellapertica, ac quoddam pratum situm in loco qui dicitur Castanetum... » *Docum.*, n. XXXIX, p. 126.

4. *Gaudiès* (Ariège), cant. de Saverdun, arrond. de Pamiers.

tres, des prieurés du diocèse ou d'ailleurs en eurent leur part à titre de mense ou d'indemnité. Ainsi, le chapitre de l'Isle-Jourdain jouit des rentes levées dans cette localité même, à Mérenvielle et ailleurs par le prieur et le sacriste de l'ancienne église[1]. Celui de Saint-Félix de Caraman[2] eut pour apanage les revenus de cette ville, ceux de Saint-Julia, des Cassés, du Vaux, de Cambiac, Auriac, Moncalvel, Noumerens, le Faget, Francarville, Lignayrolles, Toutens et Caragoudes[3].

Le fondateur assurait ainsi à son œuvre une rente annuelle de 2,000 livres, chiffre adopté en principe pour les nouveaux chapitres cathédraux ou collégiaux et devant suffire à l'entretien de douze chanoines, trois hebdomadiers, vingt-quatre chapelains, deux diacres, deux sous-diacres, six clercs et six enfants de chœur. Dans les quatre collèges capitulaires de Castelnaudary, Saint-Félix, l'Isle-Jourdain et Saint-Etienne de Tescou, la première place était celle de doyen, la deuxième celle de sacriste, la troisième celle de préchantre. Le doyen élu par ses confrères avait droit à 260 livres tournois par an, le sacriste et le précenteur à 70, et chacun des chanoines à 30. Des distributions manuelles assuraient un supplément de 80 livres au doyen et de 40 livres à chacun de ses collègues. Les prêtres auxiliaires et les ministres inférieurs recevaient une gratification proportionnée à l'importance de leurs attributions.

S'il y a lieu, les chanoines prennent part à l'élection de l'évêque diocésain, qui à son tour participe de droit à celle du doyen et nomme aux charges de sacriste et de préchantre. Chapitre et évêque, à tour de rôle, disposent des simples canonicats dès leur vacance. Le doyen et les chanoines ont seuls le choix des ministres secondaires, prêtres ou clercs. Le sacriste a la charge de la paroisse unie au chapitre.

1. *Reg. Vat.*, LXVIII, n. 1112; *Docum.*, n. LIV, p. 172.
2. *Reg. Vat.*, *ibid.*, n. 1062, et LVII, n. 997; *Docum.*, n. XXXIX et LIII, pp. 128, 171.
3. Localités du département de la Haute-Garonne, à l'exception *des Cassés* (Aude), cant. de Castelnaudary.

Les bulles insistent sur les devoirs qui incombent à chacun des bénéficiers. Rien n'est négligé. Le pape est soucieux d'assurer la régularité, la solennité, la décence du culte divin.

Ces quatre constitutions se ressemblent toutes, sauf dans l'énumération des biens des menses respectives[1].

2° *Diocèse de Pamiers.* — Clément V s'était flatté de tracer des bornes définitives au diocèse de Pamiers. Or, Bernard Saisset et ses successeurs, Pelfort de Rabastens et Jacques Fournier, s'y étaient tous trouvés à l'étroit et avaient déclaré n'y pouvoir subsister. Moins de dix ans après la délimitation de Clément V, Jean XXII, supplié par son parent Jacques Fournier, consentait à une augmentation.

Le 27 juin 1317, pris de pitié pour cet évêque à qui « la pauvreté de sa mense » ne permet pas de tenir son rang, il décide qu'un supplément de 1,600 livres lui sera alloué sur les dépouilles de l'évêché de Toulouse. En attendant la délimitation du territoire donné comme garantie de ce supplément, les administrateurs pontificaux distrairont cette somme des fonds dont ils ont la gestion provisoire[2].

Ce fut le 22 février 1318[3] que Jean XXII remania la circonscription de Pamiers. Le diocèse fut agrandi à l'est des villages de Ventenac, Roquefort, Montferrier, Villeneuve-d'Olmes, Pereille, Pradettes, Limbrassac, Senesse, Saint-Pastou; des prieurés d'Unzent, Saint-André et Sainte-Croix de Ventenac, Saint-Christaud, Lieurac; des églises de Dun, et de Vira[4] et de tous leurs territoires. Le pape attribua à la mense épiscopale les rentes de Lieurac, Unzent, Saint-

1. *Reg. Vat.*, LXVII, n. 984, 985; LXVIII, n. 1062, 1112; *Docum.*, n. LI, LII, LIII, LIV. — Nous avons parlé du premier titulaire de l'archevêché de Toulouse, Jean-Raymond de Comminges, évêque de Maguelone, promu le 13 novembre 1317. (*Reg. Vat.*, LVII, n. 345.) Il reçut la pourpre le 18 décembre 1327 (Eubel, *Hierarchia*, p. 15) et mourut évêque de Porto, le 20 novembre 1344.

2. *Reg. Vat.*, LXVI, n. 3348; *Docum.*, n. XIV, p. 82.

3. *Reg. Vat.*, LXVII, n. 797; *Docum.*, n. XL, p. 129.

4. Localités du département de l'Ariège, cantons de Pamiers, Varilhes, Mirepoix et Lavelanet.

André, Saint-Christaud, Sainte-Croix de Ventenac[1], Dun et Vira. Il réserva néanmoins à leurs anciens maîtres les droits de patronat sur ces églises, et à l'archevêque de Toulouse la suzeraineté sur les localités jadis soumises aux évêques ses prédécesseurs.

3° *Diocèse de Mirepoix.* — Situé à l'est du précédent et au sud-est de celui de Toulouse, ce diocèse comptait cent dix paroisses, prieurés ou églises au XIVe siècle. Il en eut environ cent cinquante au XVIIIe[2]. Un seul monastère, celui des Cisterciens de Boulbonne[3], était compris dans ses limites. Ajoutons le prieuré de Camon[4] (O. S. B.), érigé le 16 juillet 1318 en maison conventuelle avec douze moines. Ce prieuré, qui lui-même dépendait du monastère de la Grasse, acquit dès lors le droit de supériorité sur celui de Peyrefitte[5], dont les rentes vinrent accroître sa mense[6].

Il y avait, en outre, seize prieurés ordinaires[7] : Cintegabelle, Calmont, Payra, Mollandier, Chalabre, Larroque-d'Olmes, Lavelanet, Aigues-Vives, Manses, Peyrefitte, Vals, Sainte-Colombe, Expinoux, Lafage, Vilhac et Puivert[8]; enfin, quatre-vingt-dix églises paroissiales ou annexes[9].

Le territoire était divisé en trois archiprêtrés : Laurac, Plaigne et Olmes, ou Rivel[10].

1. Le pape statua que le vicaire de cette église se contenterait de la pension qu'il recevait jadis et abandonnerait à l'évêque de Pamiers le supplément de 50 livres, qui lui avait été récemment attribué. (*Loc. cit.*)
2. *Hist. de Lang.*, XII, p. 165.
3. *Boulbonne*, près Cintegabelle (Haute-Garonne). Voir *Gall. christ.*, XIII, coll. 288 et suiv.
4. *Camon* (Ariège), cant. de Mirepoix, arr. de Pamiers.
5. *Peyrefitte-du-Razès* (Aude), cant. de Chalabre, arr. de Limoux.
6. *Reg. Vat.*, LXLII, n. 1622; *Docum.*, n. LX, p. 182; cf. *Gall. christ.*, XIII, coll. 285 et suiv.
7. Vidal, *Docum. pour servir à dresser le pouillé*, pp. 27-31, 73-76.
8. Localités des départements de la Haute-Garonne (Cintegabelle, Calmont), de l'Aude (Payra, Mollandier, Chalabre, Peyrefitte, Sainte-Colombe, Expinoux, Lafage, Puivert) et de l'Ariège (autres noms).
9. En voir l'énumération dans la bulle (*Reg. Vat.*, LXVII, n. 663; *Docum.*, n. XLI) ou dans *Docum. pour servir*, etc., *loc. cit.*
10. *Laurac* (Aude), canton de Fanjeaux, arr. de Castelnaudary; *Plaigne* (Aude), cant. de Belpech, même arrond. — *Rivel* (Aude), cant. de Chalabre,

Jean XXII dota la mense épiscopale des rentes de l'ancien prieuré de Saint-Maurice de Mirepoix et de la localité de Mazères, relevant jadis de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille [1], de celles de Saint-Félix de Tournegat [2], possédées jusqu'à ce jour par le prévôt de Toulouse; de celles d'Abillès, enlevées à l'abbé d'Alet, et en général de tous les revenus, droits, juridictions (les droits seigneuriaux exceptés) autrefois perçus ou exercés dans les nouveaux confins par les évêques toulousains, jusqu'à concurrence de 5,000 livres [3].

Jean XXII aurait voulu donner à ce diocèse un prince de sang royal pour premier pasteur; mais en dépit de ses instances réitérées [4], Philippe, infant de Majorque, déclina l'honneur et le fardeau de l'épiscopat. L'abbé de Saint-Saturnin de Toulouse, Raymond d'Athon, fut promu à sa place, le 17 février 1318 [5].

« Seul, l'évêque ne pourrait supporter la lourde charge qui lui incombe, ni communiquer à l'édifice, dont il est le fondement, la solidité et la stabilité désirables; c'est pourquoi le pape a décidé de placer à ses côtés des colonnes qui allégeront son fardeau, des hommes vertueux, qui seront comme les membres du corps dont il est la tête et qui, étroitement unis à lui, deviendront les collaborateurs de ses travaux et de son gouvernement [6]. »

Le pape crée le même jour les chapitres de Mirepoix, de Rieux, de Lavaur et de Lombez. Montauban et Saint-Papoul, anciennes abbayes, possédaient déjà leurs collèges de moines

arr. de Limoux. — Le territoire attribué à Mirepoix est réparti de nos jours entre les départements de l'Aude (cantons de Chalabre, Alaigne, Fanjeaux, Belpech, Salles-sur-l'Hers), de l'Ariège (Lavelanet, Mirepoix, Saverdun, en partie) et de la Haute-Garonne (Villefranche, Nailloux, Cintegabelle, en partie). — *Hist. de Lang.*, XII, p. 165.

1. *Reg. Vat.*, LXVII, nº 703; *Docum.*, n. LVI, p. 174.

2. *Saint-Félix* (Ariège), cant. de Mirepoix.

3. Voir ces détails dans la bulle de délimitation. *Reg. Vat.*, LXVII, n. 663; *Docum.*, n. XLI, p. 133.

4. *Reg. Vat.*, CIX, n. 431; M. Guérard, *Docum... sur la Gascogne*, I, p. 31.

5. *Reg. Vat.*, LVII, n. 583.

6. Bulle de création du chap. de Mirepoix: *Reg. Vat.*, LXVIII, n. 1110 *Gall. christ.*, XIII, instr., p. 239; *Docum.*, XLII, p. 136.

qui demeurèrent attachés à leur église devenue cathédrale et virent seulement leurs rentes s'accroître avec leurs attributions. Les quatre chapitres auront douze membres : trois dignitaires, le prévôt, l'archidiacre et le sacriste; un préchantre et huit chanoines. En outre, il y aura quatre chapelains hebdomadaires, vingt-huit prêtres auxiliaires, deux diacres et deux sous-diacres, huit clercs et huit enfants de chœur. La mense capitulaire, dont le revenu annuel est de 2,000 livres tournois, sera ainsi distribuée : 120 livres au prévôt, 80 à l'archidiacre, au sacriste et au préchantre, et 70 à chacun des autres chanoines. Dans ces diverses sommes, nous comprenons les distributions quotidiennes, qui devaient former un total de 40 livres par an pour chaque bénéficier.

La mense capitulaire de Mirepoix tira ses revenus des localités suivantes : Gibel, Lagarde, Roumengoux, La Bastide, Saint-Paul-de-Troye, Bélesta, Escuillens, Saint-Jacques-de-Villasavary[1], et de quelques autres de moindre importance dont l'identification n'a pu être faite[2].

4° *Diocèse de Montauban*[3]. — La ville de Montauban, siège d'un des évêchés nouveaux, dépendait jadis du diocèse de Cahors, et son monastère bénédictin, dont l'église était la nouvelle cathédrale, relevait du monastère de la Chaise-Dieu. Le pape décréta, le 25 juin 1317, que la ville et son territoire, exempts désormais de la juridiction de l'évêque de Cahors et partant de celle du métropolitain de Bourges, passeraient sous celle de l'évêque de Montauban et de l'archevêque de Toulouse[4]. Le 30 juillet, un autre décret statuait que la nouvelle cathédrale et son chapitre de Bénédictins, libérés de

1. *Gibel* (Haute-Garonne), cant. de Nailloux; *Lagarde, Roumengoux, La Bastide-de-Bousignac, Troye* (Ariège), cant. de Mirepoix; *Bélesta* (Ariège), cant. de Lavelanet; *Escuillens* (Aude), cant. d'Alaigne; *Villasavary* (Aude), cant. de Fanjeaux.

2. Localités de Saint-Pierre de *Terra Capulata*, de Saint-Paul, de Unsedelle, Batignan et Astrolet. (*Reg. Vat.*, LXVIII, n. 1110.)

3. Voir, sur la formation de ce diocèse, l'ouvrage de M. C. Daux, *Histoire de l'Église de Montauban*, t. I (IIe période).

4. *Reg. Vat.*, LXIII, n. 1162; *Docum.*, n. XIII, p. 80.

toute sujétion à l'égard du monastère de la Chaise-Dieu, jouiraient de leur autonomie sous le régime de l'évêque[1].

Jean XXII voulait éviter à l'église de Cahors une mutilation odieuse et ne distraire de son territoire que la nouvelle ville épiscopale et sa banlieue immédiate. A deux reprises[2], les commissaires reçurent la recommandation de fixer les limites de cette banlieue dans un rayon aussi restreint que possible[3].

La bulle du 22 février consacra la délimitation[4]. On peut dire que les nouveaux confins n'étaient distants des murs de la ville que de moins de mille mètres à la ronde.

En dehors de Montauban et de son territoire, les quatre-vingt-dix localités ou églises dont se composa le diocèse avaient fait partie de l'ancien évêché de Toulouse. Ces bénéfices ou établissements ecclésiastiques étaient à peu de chose près répartis comme il suit : deux chapitres, à la cathédrale et à Saint-Etienne-de-Tescou; une abbaye cistercienne, à Belleperche; deux prieurés de femmes, à Saint-Aignan et Albefeuille[5]; vingt prieurés séculiers ou réguliers d'hommes : Saint-André-d'Auterive, Saint-Neuphary, las Couffignes, Con-

1. *Reg. Vat.* LXVI, n. 3354; *Gall. christ.*, XIII, instr., col. 203; *Docum.*, n. XXVI, p. 102.

2. Le 29 octobre 1317 et le 23 janvier 1318.

3. *Reg. Vat.*, CX, n. 913; CIX, n. 421; CX, n. 672; *Docum.*, n. XXXIII, XXXVI, pp. 113, 118.

4. Du pont de Calme, sur le Tescou, au levant, la ligne de démarcation gravissait la cime de la colline de Beausoleil, près de l'église Saint-Michel, coupait, à la hauteur de la Vignelongue, propriété de Pierre Gastaud, le chemin qui va de Montauban à la campagne, puis ceux d'Escorsac et de Léojac, atteignait le sentier de Bruniquel, au delà de la ferme du pont de Molinier, suivait une grande route et le chemin qui conduit à droite vers Puynitier. Elle atteignait le pont du ruisseau de Mortarieu, au delà de la léproserie de Montauban, suivait le cours du ruisseau jusqu'au pont de *Negosaume*, puis s'infléchissait vers l'ouest dans la direction de la route de Moissac qu'elle coupait à l'endroit nommé *Gevarenos*. Enfin, elle rejoignait le Tarn perpendiculairement à la métairie des héritiers de Juvagor, située sur l'autre rive du fleuve, en pays toulousain. *Reg. Vat.*, LXVII, n. 611; *Gall. christ.*, XIII, instr., col. 205; Daux, *Hist. de l'église de Montauban*, t. I (IIe période), p. 74; *Docum.*, n. XLIII, p. 143.

5. *Belleperche*, comm. de Cordes; *Saint-Aignan*, cant. de Saint-Nicolas-de-la-Grave; *Albefeuille*, cant. de Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne).

ques, Sérignac, Montbéqui, Bouret, Gasseras, Castelmayran, Bressols, Cumont, les Barrezès, Monzac, Castelsarrasin, Saint-Lizier, Saint-Sardos, Montech, Gensac, le Born et Saint-Jacques de Montauban[1]; environ soixante églises paroissiales ou chapelles rurales[2], réparties à la fin du XIVe siècle entre deux archiprêtrés : Roquemaure et Beaumont-de-Lomagne[3].

Le territoire de cet évêché est aujourd'hui distribué dans les trois départements du Tarn, du Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne[4].

L'organisation de la mense épiscopale fut basée sur une enquête dont Jean XXII chargea les administrateurs délégués. Il avait résolu de distraire des rentes attribuées au nouveau siège une somme de 1,000 livres en faveur de la collégiale de Tescou. La part épiscopale se trouvait donc réduite à 4,000. Jean XXII voulut la compléter avec les revenus des anciens abbés de Montauban. En conséquence, l'information porta sur le nombre et le rapport des biens abbatiaux[5].

Par la constitution du 22 février, rédigée d'après les données de cette enquête, 4,000 livres étaient assurées à l'évêque sur les domaines et les droits (la suzeraineté temporelle exceptée) dont les anciens évêques de Toulouse avaient eu la jouissance dans le territoire annexé; 1,000 livres lui viendraient de l'apanage des abbés de Saint-Théodard, à savoir : de la moitié de la dîme des vins et des foins de Montauban, des rentes de l'Isle-Made (Villemade), avec ses terres, ses vignes et ses bois, de celles de Lamothe, de Falguières, de Saint-Hilaire et de Lavergne[6]; de la moitié des bénéfices du four de la porte du Tescou, des fruits du prieuré de Villemur

1. VIDAL, *Documents pour servir à dresser*, etc., pp. 39-42, 76-79. Ces localités font aujourd'hui partie du département de Tarn-et-Garonne, sauf *Conques*, *Villemur* et *Le Born*, qui sont dans la Haute-Garonne.

2. VIDAL, *op. cit.*, et bulle pontificale du 22 février; *Docum.*, n. XLIII, p. 144.

3. VIDAL, *op. cit.*, pp. 39-40. — *Roquemaure* (Tarn), cant. de Rabastens, arrond. de Gaillac; *Beaumont*, chef-lieu de cant., arr. de Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne).

4. *Hist. de Languedoc*, XII, p. 162.

5. *Reg. Vat.*, CIX, n. 419; *Docum.*, n. XXXVII, p. 119.

6. Localités situées dans le district Est de Montauban.

incorporé à la mense, de tous les émoluments de la *table* des notaires de Montauban, de la juridiction jadis exercée par les abbés, à Montauban, à Villemade[1] et ailleurs.

Le premier évêque de Montauban, promu avant le 9 juillet 1317[2], fut précisément l'abbé de Saint-Théodard, Bertrand du Puy, qui mourut peu de temps après son sacre[3]. Le 12 novembre, le pape nomma Guillaume de Cardaillac[4], abbé bénédictin de Pessan, qui siégea jusqu'en 1355[5].

Les moines de Saint-Théodard, devenus chanoines de la cathédrale, gardèrent la jouissance exclusive des revenus qu'ils partageaient jadis avec l'abbé : la moitié de la dîme des vins de Montauban, dont l'autre moitié revint à l'évêque; celle du blé de Rivière; les rentes de Pontieras, de Vayron, d'Ordalilas; les redevances de froment, méteil et avoine de Beart et d'Albefeuille[6]; les dîmes levées par l'aumônier et le sacriste de Montauban; les bénéfices résultant de la vente des obits; les pensions de blé et de vin payées au prieur de Saint-Martial[7]; le cens de diverses pièces de terre, prés, jardins ou vignobles; le revenu d'un moulin sur le Tescou; enfin des oublies de blé ou de vin.

Dans l'ensemble, ces redevances donnaient un revenu de 1,000 livres tournois que le pape déclarait devoir suffire à l'entretien des religieux[8].

Les chapitres séculiers avaient une mense deux fois plus forte. Ce fut le cas de la collégiale de Saint-Etienne de Tescou. Le pape avait d'abord résolu de rattacher cette église à la

1. *Villemade* (Tarn-et-Garonne), cant. de Montauban-Est.

2. Le 9 juillet, le pape annonce sa promotion au roi de France. *Reg. Vat.*, CIX, n. 661; *Docum.*, n. XVII, p. 88; cf. Daux, *op. cit.* (IIe période, p. 12).

3. *Gallia christ.*, XIII, instr., col. 233; Eubel, *Hier.*, p. 363; Daux, *op. cit.*, pp. 15, 16.

4. *Reg. Vat.*, LXVII, n. 285; Daux, *loc. cit.*, pp. 23 et suiv.

5. *Gall. christ.*, *loc. cit.*, col. 234, 235; Eubel, *ibid.*; Daux, *op. cit.* (IIe période).

6. Localités que nous n'avons pu identifier, à l'exception de *Beart*, hameau situé au nord-ouest de Montauban, d'*Albefeuille*, déjà rencontré, et d'*Ordalilas* ou *Bellegarde*, cant. de Montauban-Ouest.

7. *Saint-Martial*, cant. de Montauban-Ouest.

8. *Reg. Vat.*, LXVII, n. 701; *Docum.*, n. XLIII *bis*, p. 147.

mense épiscopale. Le 8 août 1317, Bertrand du Puy avait même obtenu une bulle l'exemptant par exception, elle et ses dépendances, de la juridiction provisoire des commissaires. Elle était mise immédiatement à la disposition de l'évêque qui y devenait maître, avait le droit d'y officier et d'y exercer pleine juridiction[1].

Six mois plus tard, le 18 février 1318, Jean XXII révoqua ces dispositions. L'évêque de Montauban pouvait recevoir une dotation suffisante sans qu'il fût nécessaire de lui laisser l'église de Tescou. Le pape la lui retira pour y établir un chapitre collégial[2].

J'ai déjà parlé de l'organisation de ces chapitres : douze chanoines, dont un doyen, un sacriste et un préchantre; des prêtres et des clercs auxiliaires; un revenu de 2,000 livres. La mense du collège de Tescou se composait des localités de Montbeton, Bressols, Le Fau, Saint-Porquier, Gasseras, dans le diocèse de Montauban[3]; Pujaudran, Ségouffielle, Blanquefort, Beaupuy, Lévignac, Caubiac, Le Grès, Ondes, Cépet, Sainte-Croix de Pauilhac, Montjoire, Castelnau-d'Estrétefonds, dans le diocèse de Toulouse[4]. Le chapitre desservait la paroisse de Saint-Jacques de Montauban[5].

5° *Diocèse de Rieux.* — Il fut formé de la partie sud-ouest de l'ancien évêché de Toulouse et devint limitrophe des diocèses de Pamiers, Couserans, Comminges, Lombez et Toulouse. Les trois vallées de la Lèze, de l'Arize et de la Garonne comprises dans ses confins étaient parmi les plus fertiles de l'ancien territoire toulousain.

1. *Gall. christ.*, XIII, instr., col. 203; Daux, *op. cit.*, p. 19 (IIe période); *Docum.*, n. XXX.

2. *Reg. Vat.*, LXVIII, n. 1347; *Docum.*, n. XXXVIII *bis;* Daux, *loc. cit.*, pp. 27-33.

3. *Le Fau, Gasseras*, près Montauban; *Montbeton, Bressols, Saint-Porquier*, cant. de Montech, arrond. de Castelsarrasin.

4. *Pujaudran, Ségouffielle, Blanquefort* (Gers), cant. de L'Isle-Jourdain; *Beaupuy* (Tarn-et-Garonne), cant. de Beaumont; *Lévignac, Caubiac, Le Grès, Ondes, Cépet, Castelnau, Montjoire, Pauilhac*, localités du départ. de la Haute-Garonne.

5. *Reg. Vat.*, LXVII, n. 984; *Docum.*, n. LI, p. 164.

L'évêché compta cinq abbayes : deux de bénédictins : à Lézat (Cluny) et au Mas-d'Azil; et trois de l'ordre de Cîteaux : à Calers, à Valnègre (moniales) et aux Feuillans[1]. Il y eut aussi trois prieurés de femmes : à Longages, Sainte-Croix et La Grâce-Dieu[2], et vingt-un prieurés d'hommes, séculiers ou réguliers : à Rieux, Capens, Gensac, Martres, Villeneuve-Grenouillet, Sainte-Colombe-de-Saverdun, Montaut, Bérat, Montégut, Durfort, Le Fossat, Saint-Michel, Saint-André, Salles, Saint-Pierre-de-Monredon, Lissac, Saint-Pierre-de-Laffite, La Coularède, Mondavezan, Sainte-Marie-de-Saverdun et Montagnac[3].

L'archidiaconé de Lézat resta uni au chapitre de Toulouse; celui de Rieux le fut au chapitre de cette ville. Le diocèse comprit environ cent dix églises ou chapelles[4] distribuées entre trois archiprêtrés : La Trape, Le Carla et Le Fousseret[5]. Au total, c'étaient cent quarante établissements ou titres ecclésiastiques[6].

Les revenus de ces localités, à l'exception de ceux que le pape avait décidé de donner au chapitre à titre de mense ou à d'autres collèges à titre de compensation, formèrent la dotation de l'évêque. Toutefois, les rentes de Saint-Pierre-de-Monredon, près Saverdun, réservées *ad vitam* à maître Pan-

1. *Lézat* (Ariège), cant. du Fossat, arr. de Pamiers; *Mas-d'Azil*, chef-lieu de cant., arr. de Pamiers; *Calers*, comm. de Gaillac-Toulza (Haute-Garonne), cant. de Cintegabelle; *Valnègre*, près Saverdun (Ariège); *Les Feuillans*, comm. de Labastide-Clermont (Haute-Garonne), cant. de Rieumes. (Voir *Gallia christ.*, XIII, col. 200, 204, 216, 221.)

2. *Longages* (Haute-Garonne), cant. de Carbonne; *La Grâce-Dieu* (Haute-Garonne), cant. d'Auterive; *Sainte-Croix*, chef-lieu de cant. (Ariège), arr. de Saint-Girons.

3. Villeneuve-Grenouillet (Durfort), Sainte-Colombe, Saint-Pierre-de-Monredon, Sainte-Marie-de-Saverdun, Lissac, Saint-Michel, Le Fossat, Durfort, Montégut font partie du départ. de l'Ariège, arr. de Pamiers; les autres localités sont du départ. de la Haute-Garonne, arrond. de Muret.

4. Vidal, *Docum. pour servir à dresser le pouillé, etc.*, pp. 43-48, 69-73; M. Barrière-Flavy, *Pouillé du diocèse de Rieux* (Foix, 1896), pp. 11 et suiv.

5. *La Trape*, comm. du cant. de Rieux; *Le Carla* (Ariège), cant. du Fossat; *Le Fousseret* (Haute-Garonne), chef-lieu de cant., arr. de Muret.

6. Voir dans *Hist. de Languedoc*, XII, p. 161, la distribution moderne du territoire de l'ancien évêché.

dolfo Savelli, notaire apostolique, ne firent retour à la mense qu'à la mort de ce bénéficier [1].

Guillaume de Brosse, conseiller du roi, doyen de Bourges, dont le pape avait annoncé à Philippe le Long (9 juillet 1317) la promotion à l'évêché de Rieux [2], ne siégea pas. Il semble que ses bulles ne lui furent jamais expédiées. En nommant, le 19 octobre 1317, Pelfort de Rabastens à ce même évêché [3], Jean XXII ne fait pas d'allusion à un premier titulaire. Ce Pelfort de Rabastens, d'abord abbé de Lombez, puis évêque de Pamiers, où il siégea cinq ans (1312-1317), et de Léon, où il n'alla peut-être pas (23 mars 1317), gouverna l'église de Rieux pendant trois années, après avoir enfin consenti à recevoir la consécration épiscopale. Jean XXII lui donna la pourpre le 20 décembre 1320 [4].

Le chapitre de Sainte-Marie de Rieux, érigé sur le modèle de ceux de Mirepoix, de Lavaur, et de Lombez, posséda les rentes de Sénarens [5], qui avaient appartenu au chapitre de Toulouse; celles de Sainte-Foi-de-Benaix [6], au diocèse de Mirepoix; celles de Noé, enlevées au prieur de ce lieu; celles de Ayrevida, Saint-Cizy, Sainte-Cadière, Lacaugne, Saint-Julien, Virac, Saint-Christaud, Montberaud, Canté, Saint-Elix, Gouzens [7]; celles de Daux, Saint-Hyppolite, Arbouville, Bésignac, Sainte-Marie-*de-Supramontem*, Saint-André [8], et les revenus *manuels* du prieuré de Rieux.

6° *Diocèse de Lombez*. — La partie occidentale du diocèse de Toulouse qui constitua l'évêché de Lombez touchait à l'Armagnac et au Comminges, aux évêchés de Saint-Bertrand

1. Bulle de délimitation. *Reg. Vat.*, LXVII, n. 664; *Docum.*, n. XLIV, p. 150.
2. *Reg. Vat.*, CIX, n. 661; *Docum.*, n. XVII, p. 89.
3. *Reg. Vat.*, LXVII, n. 197; *Gall. christ.*, XIII, col. 186.
4. Eubel, *Hier.*, pp. 15, 94, 312, 443.
5. *Sénarens*, Haute-Garonne, cant. du Fousseret (diocèse de Lombez).
6. *Benaix*, Ariège, cant. de Lavelanet, arr. de Foix.
7. Toutes ces localités, sauf *Canté* (Ariège, cant. de Saverdun), sont situées dans le département de la Haute-Garonne, arr. de Muret.
8. Localités que nous n'avons pu identifier avec certitude.

et d'Auch. L'évêque eut sous sa juridiction environ cent prieurés, paroisses ou annexes, répartis ainsi qu'il suit : l'archiprêtré de Samatan[1]; les prieurés de Garbic, Touget, Savignac-Morna, Rieumes, Saint-Michel, Montadet, Gazac, Caslelgaillard, Pompiac (O. S. A., uni au chapitre de Toulouse), Sauvimont (O. S. A., *id.*), Saint-Pierre-de-Fustignac et Saint-Jean-*des-Moniales*[2]; plus de soixante-quinze églises paroissiales et chapelles[3].

Point de monastères ni de couvents de femmes. Seuls les chevaliers de Saint-Jean possédaient une maison à Ambon et peut-être une autre à Saint-Lizier-du-Plante[4].

L'évêque de Lombez succéda à celui de Toulouse dans la perception des revenus du territoire qui lui était dévolu. Il succéda aussi, de moitié avec son chapitre, à l'ancien abbé et aux chanoines réguliers dans les droits possédés par ceux-ci dans la ville et ses environs.

Le premier titulaire de l'évêché fut d'ailleurs l'abbé même de ce lieu, Arnaud Roger de Comminges, simple clerc tonsuré, âgé de vingt-sept ans[5], que Jean XXII transféra ensuite à Clermont (1328).

Un chapitre séculier fut substitué, en 1318, aux chanoines réguliers de Saint-Augustin établis à Lombez depuis le XIIe siècle, sous la dépendance du chapitre de Saint-Etienne de Toulouse[6]. La mense capitulaire (2,000 livres) se composa des localités de Samatan, Montamat, la Boulouse près Pébées, qui avaient appartenu au chapitre de Saint-Etienne; des églises de Montblanc et Puylausic; des dimaires de Saint-Jean-de-

1. *Samatan* (Gers), chef-lieu de cant., arr. de Lombez.

2. Localités du départ. du Gers, arr. de Lombez, à l'exception de *Rieumes*, chef-lieu de cant. (Haute-Garonne), *Gazac, Castelgaillard*, comm. du cant. de *l'Isle-en-Dodon*, arr. de Saint-Gaudens (Haute-Garonne), et *Fustignac*, cant. du Fousseret (Haute-Garonne).

3. Voir la bulle pontificale (*Reg. Vat.*, LXVII, n. 664 *bis; Docum.*, n. XLVI, p. 152, et VIDAL, *Docum. pour servir à dresser le pouillé*, pp. 49-52, 80-82.

4. *Ambon*, dans Escornebœuf, cant. de Gimont, arr. d'Auch; *Saint-Lizier*, cant. de Lombez.

5. EUBEL, *Hier.*, pp. 199, 323.

6. *Gall. christ.*, XIII, col. 319.

Gaillardville, Sansas, Breuil, Caumont, Nizas, Saint-Germier, Villeneuve, Labarthe, Saint-Christaud, L'Herm[1], qui dépendaient jadis de la mense de Toulouse. Elle conserva aussi les biens de l'ancienne abbaye, dont le pape concéda cependant une partie à l'évêque[2].

7° Le *diocèse de Saint-Papoul*, le plus petit des nouveaux diocèses, avait cinquante paroisses ou annexes. Point d'abbaye, à l'exception d'un prieuré de dominicaines à Prouille[3]; dix prieurés ordinaires : Villeneuve-la-Comtal, Avignonet, Soupex, Mas-Saintes-Puelles, Saint-Paulet, Dreuilhe, Saint-Martin-de-Miras, Cumiès, Sainte-Marie-*de-Causer* et Graissens[4]. Ajoutons le grand-prieuré de Saint-Papoul, confié aux moines du chapitre. Enfin, quarante églises ou chapelles[5].

Malgré leur petit nombre, ces bénéfices suffirent à la formation de trois menses : celle de l'évêque, celle de son chapitre et celle de la collégiale de Castelnaudary. La part épiscopale fut formée des biens de l'évêché de Toulouse, pour une somme de 3,000 livres, et de propriétés de l'ancienne abbaye de Saint-Papoul, pour une somme de 2,000 livres.

Le chapitre partagea avec l'évêque la dîme de blé de la ville épiscopale; il posséda des carnalages de légumes et de lin dans diverses localités; des rentes et des dîmes dans certaines autres[6]. L'évêque perçut les carnalages de volaille de sa ville, la dîme des fourrages de La Rouquette, la juridiction haute et basse sur ce même lieu, les rentes de Cuguron et de Castelnaudary (blé, vin, cens, carnalages), celles de Villespy,

1. Hameaux ou fermes dans l'arr. de Lombez, plusieurs non identifiés.

2. *Reg. Vat.*, LXVII, n. 664 *bis;* LXVIII, n. 1111; *Docum.*, n. XLVI et XLVII.

3. *Prouille*, près Fanjeaux, arrond. de Limoux.

4. *Avignonet, Dreuille, Graissens* (H^te^-Garonne), arr. de Villefranche; les autres localités font partie du dép. de l'Aude, arr. de Castelnaudary.

5. Bulle du 22 février, *Reg. Vat.*, LXVIII, n. 1302; *Docum.*, n. L, p. 159; et Vidal, *Docum. pour servir à dresser le pouillé*, pp. 25-26, 82-85; cf. *Hist. de Languedoc*, XII, p. 163.

6. « Omnia etiam carnalagia, videlicet linorum et ortorum predicte ville Sancti Papuli et omnium aliorum que sub carnalagii nomine continentur. » (*Reg. Vat.*, LXVIII, n. 1301; *Docum.*, n. L *bis*, p. 163.)

Miraval, Laurabuc, Besplas, Pexiora, Lasbordes, les oublies de Rascus[1], et nombre d'autres redevances provenant également de la mense abbatiale[2].

Le pape réserva aux chanoines de Castelnaudary les revenus des territoires de Verdun, Castelet, Villesiscle, Saint-Brice, Pech-Ginestier, Peyreblanque, Ayroux, Villeneuve-la-Comtal, Pujinier et Tréville, démembrés de Toulouse, et les carnalages de Castelnaudary et de Saint-Maurice[3], provenant de l'abbaye de Saint-Papoul[4].

8° *Diocèse de Lavaur.* — Il était situé au nord du précédent et formé en grande partie de la riche vallée de l'Agout. La délimitation qu'en fit le pape lui attribua environ soixante-dix établissements ou titres ecclésiastiques : une abbaye bénédictine, Sorèze[5]; un archiprêtré, la Croisille[6]; l'archidiaconé de Lavaur, uni au chapitre; les prieurés de Cambon, Saint-Paul-de-Cap-de-Joux, Guitalens, Lestap, Saix et Viviers-les-Montagnes, Appelle (O. S. B.), La Bruguière, Lempaut, Saint-Germain et Saint-Robert (rural)[7], et près de soixante églises ou chapelles[8].

L'évêque et le chapitre se partagèrent les rentes de l'ancien

1. Toutes ces localités sont aujourd'hui des châteaux ou des villages de l'arrond. de Castelnaudary (Aude).

2. *Reg. Vat.*, LXVIII, n. 1302; *Docum.*, n. L, pp. 159-163. — Le premier évêque de Saint-Papoul fut Bernard de Latour, abbé de ce lieu (*Reg. Vat.*, LXVI, n. 3643), qui mourut le 27 décembre 1317. Raymond de Moustuéjouls, évêque de Saint-Flour, lui succéda en 1319. (Eubel, *Hier.*, p. 409.)

3. Localités situées dans l'arrond. de Castelnaudary, à l'exception de Saint-Brice (comm. d'Avignonet, cant. de Villefranche, Haute-Garonne), Peyreblanque (comm. de Montgradail (?), cant. d'Alaigne, Aude).

4. *Reg. Vat.*, LXVII, n. 985; *Docum.*, n. LII, p. 170.

5. *Sorèze*, comm. du cant. de Dourgne, arr. de Castres (Tarn). Sur le monastère de Sorèze, voir *Gall. christ.*, XIII, col. 351 et suiv.

6. *La Croisille*, comm. du cant. de Cuq-Toulza, arrond. de Lavaur (Tarn).

7. Ces localités sont toutes dans le départ. du Tarn, arrond. de Castres et de Lavaur.

8. Voir bulle pontificale (*Reg. Vat.*, LXVII, n. 998; *Docum.*, n. XLVIII) et Vidal, *Docum. pour servir à dresser le pouillé*, pp. 32-5, 85-88; *Hist. de Languedoc*, XII, p. 161.

prieuré. L'évêque eut la maison du prieur et le pré qui en dépendait, la dîme de foin et de blé de certaines localités; tous les revenus du prieuré de Saint-Martin-de-Castellon[1] et la moitié des redevances de bois, blé, avoine, volaille, cens et oublies de l'église de Lavaur. Le chapitre perçut l'autre moitié, leva une dîme de légumes à Lavaur, celle des blés de Jonquières, des blés, des vins et des carnalages de Saint-Alain et de Calmettes[2]. Il s'attribua exclusivement les rentes de Lugan, l'Oraison, Massac, Saint-Martin, Le Carla, Saint-Geniez, Paulin, Pibres et Bugat; les rentes de vin de Montpelan, Saint-Martin-du-Carla, Algans, Foissac, Lagarriguette, Saint-Loup, Saint-Martin près Puylaurens, Saint-Pierre et Saint-Jacques-de-Torciac, Aigrefeuille et Florac[3], jadis possédées par l'évêque de Toulouse. Le pape lui assigna aussi le prieuré de Sainte-Foi, dépendant du monastère de Conques, et l'église des Aguts[4], enlevée à l'archidiacre de Vielmorez[5].

Roger d'Armagnac, archidiacre d'Agen, fils du comte Géraud et de Mathe de Béarn, promu à l'évêché de Lavaur, le 7 novembre 1317[6], le gouverna jusqu'au 22 mai 1338, jour de sa translation à celui de Laon. Il mourut l'année suivante[7].

9° *Compensations données à certains monastères ou à quelques bénéficiers.* — Dans la délimitation des évêchés et surtout dans la répartition des rentes, Jean XXII avait eu soin de n'attribuer à chaque évêque que le nombre de paroisses nécessaires à la formation de sa mense et de celle des chapitres diocésains. Il avait aussi évité, autant qu'il était possible, que prélats et chapitres ne possédassent des rentes hors

1. Peut-être *Saint-Martin*, comm. de la Cougotte, cant. de Lavaur.
2. *Jonquières*, près Viterbe, cant. de Lavaur; *Saint-Alain*, *Calmettes*, comm. de Lavaur.
3. Localités situées dans le canton ou l'arrondissement de Lavaur.
4. *Sainte-Foi*, près Lavaur; *Les Aguts*, cant. de Cuq-Toulza (Lavaur).
5. Voir les bulles du 22 février : *Reg. Vat.*, LXVII, n. 998, 940; *Docum.*, n. XLVIII, XLIX, pp. 155, 158; *Gallia christ.*, XIII, instr., col. 268, 271.
6. *Reg. Vat.*, LXVII, n. 388.
7. *Gall. christ.*, XIII, col. 332; Eubel, *Hier.*, pp. 308, 548.

du diocèse. Il avait groupé leurs propriétés autour de la ville épiscopale, au risque de chasser de gênants usufruitiers. Dans sa pensée, ceux-ci, quels qu'ils fussent, devaient céder le pas et laisser leurs bénéfices, si c'était nécessaire, à ces nouveaux venus à qui, pour une raison d'ordre administratif, il attribuait la préséance En fait, lorsqu'un bénéficiaire de cette sorte gênait ses opérations, il l'expropriait d'office, sauf à l'indemniser ailleurs.

J'ai parlé de la compensation accordée au monastère de Saint-Victor de Marseille en échange du prieuré de Mirepoix, érigé en cathédrale, et de la ville de Mazères, rattachée à la mense du nouvel évêché[1]. Pareille concession fut faite à l'abbaye de Saint-Saturnin de Toulouse, frustrée du prieuré de Lieurac, annexé à Pamiers. Les moines de Saint-Sernin reçurent les églises d'Auzielle, Préserville et Gaure[2], dont la première fut érigée en prieuré[3].

L'abbaye de Sainte-Foy de Conques (dioc. de Rodez) reçut les rentes du Fauga et de Corninhan[4], démembrées de Toulouse, à la place du prieuré de Sainte-Foy, soumis au chapitre de Lavaur[5]. L'abbé et le couvent de Saint-Pons-de-Thomières, à qui l'on avait pris le prieuré de Lavaur, se virent attribuer celui de Venerque, érigé à leur intention, ainsi que les rentes de Miremont et de Rebounel[6]. Au monastère de Cassan (dioc. de Béziers), le pape donna le prieuré de Saint-Salvy, près Grandselve[7], récemment érigé, au lieu de celui de Saint-Martin-du-Carla, annexé à la mense de Lavaur[8]. Au

1. *Reg. Vat.*, LXVII, n. 703; *Docum*,, LVI, p. 174.
2. *Auzielle* (Haute-Garonne), cant. de Castanet, arr. de Toulouse; *Préserville*, cant. de Lanta, arr. de Villefranche; *Gaure*, cant. de Verfeil, arr. de Toulouse.
3. *Reg. Vat.*, LXVII, n. 765; *Docum.*, n. LV, p. 172.
4. *Le Fauga*, cant. de Muret (Haute-Garonne). Nous n'avons pu identifier la localité de *Corninhan*.
5. *Reg. Vat.*, LXVII, n. 703; *Docum.*, n. LVII, 11, p. 178.
6. *Venerque*, *Miremont*, cant. d'Auterive, arrond. de Muret; *Rebounel*, non identifié.
7. *Saint-Salvy*, cant. de Beaumont, arr. de Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne).
8. *Reg. Vat.*, LXVII, n. 754; *Docum.*, LVII, 13, p. 178.

monastère d'Alet[1], qui allait devenir évêché, il attribua, à la place du prieuré de Daumazan et des rentes de Latour[2], rattachés au chapitre de Rieux, des revenus d'Escueillens et de Saint-Pierre *de Abilheriis*[3], unis au chapitre de Mirepoix, les prieurés de Saint-Pierre de Pinsaguel et de Saint-Pierre de Beauteville[4]. L'abbaye de Montolieu changea les rentes de Vira, attribuées à la mense de Pamiers, avec celles d'Orsans[5]. La même mense ayant été augmentée des fruits de Saint-André, de Saint-Christaud et de Sainte-Croix de Ventenac[6], le prieur de Vals[7] fut dédommagé avec ceux de Sonnac et de Saubonne, au diocèse de Mirepoix[8].

Jean XXII accorda de nombreuses compensations au chapitre de Toulouse. A la place de Saint-Pierre de Villasavary, donné aux chanoines de Mirepoix, il lui concéda les rentes de Lévignac, Garac et Lasserre[9]; en dédommagement des revenus de Samatan, de Montamat et de Saint-Pierre près Pébées, concédés au chapitre de Lombez, des rentes d'Unzent et de *Unzedelio*[10], rattachées à celui de Pamiers, de celles de Sénarens, données aux chanoines de Rieux, il lui attribua les fruits de Renneville, Bellegarde, Le Castéra, Drudas, Gaignac, Thil, Marignac et Brax[11].

1. *Reg. Vat.*, LXVII, n. 763; *Docum.*, n. LVII, 14, p. 179.

2. *Daumazan* (Ariège), cant. du Mas-d'Azil, arr. de Pamiers; *Latour* (Haute-Garonne), cant. de Montesquieu, arr. de Muret.

3. *Escueillens* (Aude), cant. d'Alaigne, arr. de Limoux; *de Abilheriis*, non identifié.

4. *Reg. Vat.*, LXVII, n. 763; *Docum.*, n. LVII, 15, p. 179; *Pinsaguel* (Haute-Garonne), cant. de Muret; *Beauteville* (Haute-Garonne), cant. de Nailloux, arr. de Villefranche.

5. *Reg. Vat.*, LXVII, n. 766; *Docum.*, LVII, 16, p. 179. — *Vira* (Ariège), cant. de Varilhes, arr. de Pamiers; *Orsans* (Aude), cant. de Fanjeaux, arr. de Castelnaudary.

6. *Ventenac, Saint-Christaud* (Ariège), cant. de Lavelanet, arr. de Foix.

7. *Vals*, près Varilhes, arr. de Pamiers (Ariège).

8. *Reg. Vat.*, LXVII, n. 764; *Docum.*, *ibid.* — *Sonnac* (Aude), cant. de Chalabre, arr. de Limoux.

9. *Villasavary* (Aude), cant. de Fanjeaux; *Lévignac, Lasserre* (Haute-Garonne), cant. de Léguevin, arr. de Toulouse; *Garac* (Haute-Garonne), cant. de Cadours, arr. de Toulouse.

10. *Samatan, Montamat, Pébées*, chef-lieu de cant. et communes du cant. de Lombez (Gers); *Unzent* (Ariège), cant. de Pamiers.

11. *Bellegarde, Le Castéra, Drudas* (Haute-Garonne), cant. de Ca-

L'évêque de Rieux avait reçu les prieurés de Justiniac et d'Artigat [1], et le chapitre de sa cathédrale, le prieuré de Noé [2]; le pape indemnisa le chapitre de Saint-Étienne par les prieurés de Lias, Goudourvielle, et de Nailloux, et par les revenus de Cornebarieu et de Mauvers [3].

L'archidiacre de Vielmorès, frustré de sa rente des Aguts, annexée à Lavaur, reçut Fontenilles et Bonrepaux [4]. L'archidiacre d'Olmes, Aymar Fortier, dépouillé du prieuré de Dun, gagna les rentes de Beaumont-sur-Lèze, Grépiac, Saint-Michel, Sainte-Marie-de-Caulac, près Miremont [5]. Le prévôt du chapitre reçut les rentes de Saint-Cassian, près Muret, au lieu de celles de Saint-Félix-de-Tournegat, dévolues à l'évêque de Mirepoix [6]. Enfin, le trésorier de ce même chapitre, Pelfort de Lautrec, bénéficia des revenus de Vigoulet [7].

Sauf de rares exceptions, les localités attribuées aux collèges et aux monastères qui avaient droit à une indemnité étaient toutes situées dans le nouveau diocèse de Toulouse, et la plupart d'entre elles sur les limites mêmes de ce diocèse ou à peu près. Double constatation qui trahit chez le pape la préoccupation d'écarter autant que possible les bénéficiers de deuxième ordre, afin de laisser aux évêques leur liberté d'action. Même à Toulouse, Jean XXII avait tenté d'unifier la mense en assignant aux étrangers sur les confins du diocèse

dours, arr. de Toulouse: *Gaignac*, cant. de Toulouse; *Thil*, cant. de Grenade, arr. de Toulouse; *Brax*, cant. de Léguevin, arr. de Toulouse.

1. *Justiniac* (Ariège), cant. de Saverdun; *Artigat* (Ariège), cant. du Fossat, arr. de Pamiers.

2. *Noé* (Haute-Garonne), cant. de Carbonne, arrond. de Muret.

3. *Lias, Goudourvielle* (Gers), cant. de l'Isle-Jourdain, arr. de Lombez; *Nailloux*, chef-lieu de cant. (Haute-Garonne), arr. de Villefranche; *Cornebarieu*, cant de Toulouse; *Mauvers*, cant. de Grenade, arr. de Toulouse.

4. *Les Aguts* (Tarn), cant. de Cuq-Toulza, arr. de Lavaur; *Fontenilles, Bonrepaux*, (Haute-Garonne), cant. de Saint-Lys, arr. de Muret.

5. *Dun* (Ariège), cant. de Mirepoix, arrond. de Pamiers; *Beaumont, Grépiac, Saint-Michel, Miremont* (Haute-Garonne), cant. d'Auterive.

6. *Saint-Cassian*, hameau du Fauga, cant. de Muret; *Saint-Félix-de-Tournegat* (Ariège), cant. de Mirepoix.

7. *Vigoulet* (Haute-Garonne), cant. de Castanet, arr. de Toulouse. — Voir, sur toutes ces donations, *Reg. Vat.*, LXVII, n. 698, f[os] 209, 210, 211; *Docum.*, n. LVII, pp. 175-179.

les rentes qu'autrefois ils possédaient en enclave dans tout le territoire.

CONCLUSION.

Les quarante bulles du 22 février 1318 consacraient le partage des dépouilles de l'ancien évêché. Les lots étant délimités, il ne restait plus qu'à en remettre les intérêts et l'administration aux titulaires. Le pape rappela ses administrateurs et invita les évêques à prendre en main le gouvernement de leurs diocèses.

Le 7 avril 1318, il annonçait à l'ancien abbé d'Alet, devenu évêque de ce nouveau siège, et à Rambaud de Rechignevoysin l'arrivée prochaine de l'archevêque de Toulouse, à qui il leur ordonnait de remettre leurs pouvoirs, ainsi que les biens meubles et les palais qui devaient être à son usage[1]. Il garda lui-même la disposition de toutes les menses jusqu'à la fête de saint Jean-Baptiste (21 juin 1318). André Porcher, trésorier de la commission, rendit compte de sa gestion dès les premiers jours de juillet. Il versa dans le trésor la somme de 12,266 livres tournois dont le pa;e lui donna quittance par acte du 11 juillet[2].

Dans ce chiffre n'étaient point comprises les provisions servies aux évêques, ni les indemnités des commissaires, dont le détail figure sur le *rotulus* d'André Porcher[3]. Celui-ci avait satisfait à toutes ces obligations avant de partir pour Avignon.

1. *Reg. Vat.*, LXVII, n. 733; *Docum* , n. LVIII, p. 180. Les deux commissaires quittèrent la province de Toulouse au mois de juin, pour aller rendre compte au pape de leur mission. *Comptes d'A. Porcher*, dans *Instrum. miscellanea*, an. 1318; *Docum.*, n. LXVIII, n. 3, 5, pp. 195-212.
2. *Reg. Vat.*, LXIII, n. 1162; *Docum.*, n. LIX, p. 181.
3. L'archevêque de Toulouse reçut 5,858 livres pour sept mois et dix jours; l'évêque de Lombez, 4,621 livres pour onze mois; celui de Lavaur, 3,193 pour huit mois; celui de Rieux, 3,282 pour huit mois; celui de Montauban, 2,945 pour sept mois et onze jours; celui de Mirepoix, 1,597 pour quatre mois. L'abbé d'Alet perçut un traitement de 779 livres pour onze mois de travail; Ayguelin de Blaye, qui cessa ses fonctions en janvier 1318, perçut 331 livres; Bérenger d'Olargues, qui se retira presque en même temps, eut 322 livres; enfin, Rambaud de Rechignevoysin perçut 586 livres pour onze mois. *Docum.*, LXVIII, n. 3-14.

Mais il était loin d'avoir recueilli tous les fruits réservés au Saint-Siège. La perception ne s'en fit pas sans difficultés. Le pape se vit contraint de laisser dans la province ce même André Porcher et Pierre Durand, doyen de Montréal, pour qu'ils se livrassent à la besogne peu agréable de harceler les fermiers retardataires, de rechercher et d'exiger l'argent, le blé, le vin, les redevances dont on avait vainement attendu le payement jusqu'à ce jour. L'excommunication saurait bien faire ouvrir les bourses et les greniers[1].

Huit ans après, le 22 juillet 1326, Jean XXII revint à la charge : la Chambre apostolique réclamait encore certains arrérages de l'année 1318. Arnaud de Verdale et Jean Raigrefred, collecteurs apostoliques, durent, coûte que coûte, les arracher aux fermiers rebelles[2].

Ces difficultés mises à part (et elles étaient de minime importance), l'œuvre de Jean XXII ne rencontra pas d'autre résistance dans sa réalisation que celle de certaines gens qui, à la dernière heure, se prévalaient de privilèges et de dispenses pour se soustraire à l'éviction. Le pape n'hésita pas à détruire ce qu'avaient fait ses prédécesseurs. Il fit table rase de leurs rescrits devenus « contraires au bon plaisir divin » (17 septembre 1318[3]).

L'œuvre de Jean XXII subsista pendant près de cinq siècles : jusqu'à ce que la Révolution et le Concordat vinssent la détruire. De ce qu'elle dura si longtemps, faut-il conclure qu'elle était parfaite en tout point? Je n'oserais l'affirmer.

Les évêchés fondés par Jean XXII vécurent, disons mieux, végétèrent pendant des siècles comme végètent depuis plus de

1. *Reg. Vat.*, CX, n. 660; *Docum.*, n. LXI, p. 185. Le pape fixa à 16 s. tournois le salaire journalier d'André Porcher et à 10 celui de Pierre Durand. (*Reg. Vat.*, CX, n. 661; *Docum.*, n. LXII, p. 187.) Il leur donna le pouvoir d'user des lettres apostoliques adressées, le 26 septembre 1317, aux administrateurs provisoires, au sujet des rentes jadis concédées à des tiers. (*Reg. Vat.*, CX, n. 663; *Docum.*, n. LXIV, p. 188.)

2. *Reg. Vat.*, CXIII, n. 1091; *Docum.*, n. LXVII, p. 192.

3. *Reg. Vat.*, CIX, n. 752; *Docum.*, n. LXV, p. 189.

temps encore les trois quarts des diocèses italiens dont les pasteurs manquent de tout, même de troupeau.

La vie matérielle d'un diocèse revient à une question économique qui n'est aisément résolue que dans les évêchés populeux et riches. Diviser à l'excès les territoires et les populations, c'est s'exposer à amoindrir cette vie dans les parcelles détachées. C'est condamner à l'impuissance, à l'inaction, à l'ennui et peut-être à la misère des pasteurs que la gêne ou la nostalgie chasseront de leurs obscurs évêchés pour leur faire rechercher des charges et une vie plus commode à la curie ou à la cour[1]. Les menses dotées par Jean XXII de 5,000 livres de rente, étaient riches à l'époque de leur formation. En fut-il de même deux siècles, un siècle et même un demi-siècle après ? La mense de Pamiers, soixante-dix ans après sa fondation, ne donnait qu'un revenu à peine supérieur à la moitié de la somme prévue par Boniface VIII. Or, l'évêque de Pamiers était deux fois plus riche que ses collègues de la province. Se représente-t-on la pénible situation de ces prélats, si leur patrimoine avait subi une diminution semblable ?

Une preuve que cet émiettement ne fut qu'une inutile fantaisie et une œuvre stérile, c'est, à un point de vue tout matériel, le peu d'influence que la fondation des évêchés exerça sur le développement économique et démographique des localités qui en furent les sièges. A l'exception de Toulouse, de Montauban et peut-être de Pamiers, qui ont conservé leur importance d'autrefois, que sont aujourd'hui les anciennes « cités » épiscopales de Mirepoix, de Rieux, de Lavaur, de Lombez et surtout de Saint-Papoul? Des villes de troisième ordre ou d'obscures bourgades. Etaient-elles autre chose lorsque la vie épiscopale y fut supprimée, il y a un siècle? Ont-elles jamais acquis la notoriété, la prospérité des villes anciennement

1. Les comptes de cuisine du palais pontifical d'Avignon nous révèlent la présence *in curia* des évêques de Mirepoix, Rieux, Saint-Papoul pendant toute l'année 1330. L'évêque de Lombez y paraît aussi bien souvent. Toutes les semaines ces prélats dînent une ou deux fois à la table du pape. (Arch. du Vatican : *Introitus et Exitus*, t. 106.)

élevées au même rang, pour lesquelles la présence de l'évêque fut un bienfait, parce qu'elle répondait à une nécessité? On dira peut-être que ces dernières ont dû leur développement autant à leur situation particulièrement favorable qu'à l'influence ecclésiastique. Précisément, l'erreur de Jean XXII a consisté en ce qu'il n'a pas choisi, pour y ériger ses sièges épiscopaux, des localités ayant les avantages des anciennes « cités ». Sa faute a été que, sachant bien la pénurie du diocèse de Toulouse en localités de ce genre, il s'est obstiné à y créer huit villes épiscopales, dont cinq étaient mortes et le sont restées.

Le Concordat de 1802 avait tracé des limites démesurées à la province toulousaine, qui aurait compris près de la cinquième partie de la France actuelle. Quant au diocèse de Toulouse, il eût dépassé les bornes qu'il avait avant Boniface VIII, puisqu'une partie de celui de Comminges et celui de Couserans y avaient été englobés. Le remède eût été pire que le mal.

Le Concordat de 1822 a établi une circonscription plus raisonnable du territoire toulousain, qui se trouve distribué en six diocèses. Pamiers, Toulouse en sont aux deux tiers formés; Carcassonne a hérité d'une partie de Mirepoix et de presque tout Saint-Papoul; Albi a englobé Lavaur; Lombez s'est uni à Auch, et Montauban a considérablement agrandi le lot qu'il tenait de Jean XXII. La province de Toulouse est plus grande avec quatre diocèses, ce qui n'a qu'une minime importance de nos jours. Mais ces diocèses se suffisent, et ils vivent.

Abbé J.-M. Vidal.

LE VOYAGE DES REINES

ET DE FRANÇOIS Ier

EN PROVENCE ET DANS LA VALLÉE DU RHONE

(DÉCEMBRE 1515-FÉVRIER 1516)[1]

En partant d'Amboise, le 20 octobre 1515, la reine-mère, Louise de Savoie, et la femme de François Ier, la reine Claude de France, avaient décidé d'aller à la rencontre du vainqueur de Marignan et de se diriger vers la Provence où les attirait un vœu qu'elles avaient fait à sainte Marie-Magdeleine, patronne de la Sainte-Baume. Après avoir séjourné près d'un mois à Lyon[2], elles quittèrent cette ville vers le milieu de décembre, avec un brillant cortège[3] : on y remarquait, outre

1. Nous devons des remerciements particuliers aux archivistes qui nous ont facilité les recherches dans les dépôts dont ils ont la garde : MM. Lacroix (Valence), Duhamel et Labande (Avignon), Fournier (Marseille), Aude (Aix), Mourret (Tarascon), et aux personnes qui ont bien voulu marquer l'intérêt qu'elles prenaient à notre travail : MM. Noël Verney; Georges de Mongins-Roquefort; Bruguier-Roure (Pont-Saint-Esprit); Véran, architecte (Arles).

2. Sur ce séjour, voir E. Baux, *Louise de Savoie et Claude de France à Lyon : Étude sur la première régence* (*1515-1516*), dans la *Revue d'histoire de Lyon*, t. I, pp. 390-414, 447-464.

3. Nous ne trouvons une énumération un peu détaillée des personnages composant ce cortège que dans les documents relatifs au passage des princesses à Arles et à Marseille; mais nous croyons que ceux que nous avons cités, notamment la duchesse d'Alençon, avaient quitté Lyon en même temps que la Régente et la reine Claude. Il convient cependant

les membres du Conseil, dont un des principaux était Jacques de Beaune-Semblançay, la sœur du roi, Marguerite, duchesse d'Alençon, les deux fils du roi de Navarre, Charles et Henri, que leur père avait laissés à la cour quelques mois auparavant, etc. L'escorte devait, du reste, s'accroître en chemin des seigneurs accourus de leurs demeures au-devant des reines, ou revenus d'Italie avec François Ier.

Quelque incertitude plane sur les premières étapes de ce voyage. Le 18 décembre 1515[1], les consuls de Lyon pour détourner de leur ville le passage de la bande noire dont l'approche excitait la terreur, s'adressent à la Régente et envoient leur requête dans la direction de Grenoble, où ils supposent que devait être Louise de Savoie. Dans ce cas, les princesses auraient suivi la route la plus fréquentée, celle-là même qu'au mois de juillet précédent avait empruntée François Ier, par Vienne, La Côte-Saint-André, Moirans et Grenoble. Louise de Savoie revint-elle au Rhône par la vallée de l'Isère après un crochet sur Grenoble, ou, ce que nous croirions plus volontiers, sans pouvoir cependant l'affirmer, ne quitta-t elle pas la vallée du Rhône? Nous n'avons rien trouvé dans les archives de Grenoble et de l'Isère qui puisse nous fixer à ce sujet. Nos renseignements ne deviennent précis qu'avec l'arrivée à Valence.

Les princesses y étaient attendues. Le 16 novembre, sur le bruit que Louise de Savoie et Claude de France devaient faire un voyage dans le Midi, les consuls avaient décidé d'envoyer un personnage d'importance (*mandari aliquem ex magis apparentibus*) à Vienne ou même à Lyon, pour s'informer de ce qu'il fallait faire[2]. Une semaine après, une commission composée des consuls et de quatre nobles personnages avait été chargée de faire tous les préparatifs nécessaires pour rece-

de noter qu'aucun des documents dont nous avons pu prendre connaissance pour la fin de 1515 ne mentionne la présence à Lyon de la duchesse d'Alençon.

1. Arch. de Lyon, BB 34, f° 122. Délib. du 28 décembre 1515. — Sur la *bande noire*, cf. *Journal de Jean Barrillon*, édition P. de Vaissière, I, 67, et l'article cité ci-dessus, *in fine*.

2. Arch. de Valence, BB 4, f° 88 (Délib. des 16 et 22 novembre 1515).

voir les reines selon les ressources de la ville, sinon d'après le rang de ses hôtes (*non quantum debeatur, sed quantum potest*). Nous ignorons l'accueil dont furent l'objet les deux souveraines; mais il est à croire qu'elles ne firent que passer dans la ville, sans l'appareil d'une entrée pompeuse, car nous n'en rencontrons aucune mention dans les archives de Valence, et d'autre part nous trouvons Louise de Savoie à Montélimar, le 20 décembre[1]. Là aussi leur séjour fut de courte durée, puisque le 21 décembre elles étaient au Pont-Saint-Esprit[2], d'où elles continuèrent, sans tarder, leur voyage par Orange, Avignon et Tarascon.

Pour la première fois depuis leur départ de Lyon, les reines s'arrêtèrent quelques jours : outre le sanctuaire révéré de Sainte-Marthe à visiter, elles tenaient à passer à Tarascon les fêtes de Noël. Le 22 décembre, le conseil de la ville s'assemblait et élisait quatre conseillers pour rechercher l'avoine et le foin nécessaires aux équipages du cortège royal[3]. Le soir même, les souveraines arrivaient par eau[4] dans la ville et y demeuraient jusqu'au lendemain de la Noël[5]. Elles reçurent en don douze images d'or représentant sainte Marthe, accompagnées de douze anneaux également d'or, d'une valeur

1. *Catalogue des Actes de François Ier*, n° 16077.

2. C'est ce qui paraît résulter d'une lettre de Louise de Savoie à l'archevêque de Rouen, datée du Pont-Saint-Esprit, 21 décembre 1515, et citée par l'abbé Oroux, *Histoire ecclésiastique de la cour de France*, II, 4, note B. — Au sujet des routes qui venaient se croiser au Pont-Saint-Esprit, consulter : L. Bruguier-Roure, *Notions générales sur la viguerie du Pont-Saint-Esprit*, Avignon, 1886.

3. Arch. de Tarascon, BB 12, f° 351.

4. Protocole de Jean de Podio, publié dans le *Musée*, fascicule 5, p. 16, et par L. Jacquemin, *Monographie de l'amphithéâtre d'Arles*, II, 307-308. Bouche a confondu le voyage des souveraines avec celui du Roi, lorsqu'il fait arriver celui-ci d'Arles à Tarascon par eau, à son retour d'Italie. Il se trompe également lorsqu'il le fait débarquer à Toulon, *Histoire chronologique de Provence*, II, 521 et sqq.

5. Le 24 décembre, Louise de Savoie signait une lettre portant que Bernard de la Borie, lai, pourvu d'un office de conseiller clerc au Parlement de Bordeaux, et Guy de Planis, pourvu d'un office de conseiller lai, échangeraient leurs offices (*Catal. des Actes*, n° 391). La date de l'acte suivant n° 392 : Marseille, 26 décembre, est erronée; le contexte prouve qu'il faut lire : 26 janvier. — La même inexactitude se retrouve dans Spont, *Semblançay*, p. 123, n. 3.

de 205 florins 7 gros et demi, pour l'exécution desquelles le conseil paya à Me Nicolas Tabernier 5 florins et demi[1].

Le 26 décembre, elles se mettaient en route pour Arles, saluées par les décharges d'artillerie de Tarascon, auxquelles s'associaient celles de Beaucaire[2].

Le même jour, mercredi 26 décembre, elles entraient à Arles. La ville était pauvre; cependant, dès le 25 novembre, pour trouver de l'argent tout de suite et faire honneur à ses hôtes, le conseil avait décidé d'affermer à des citoyens d'Arles pour six ans le « paty du Contrast[3] ». Le 25 décembre, il ordonna « estre faict d'ymaiges d'or... jusques à la somme de CL écuz soleil ou environ, pour donner, non pas par manière de don, mays de souvenance, là où semblera à la ville de donner[4] ». Les souveraines furent logées dans la maison de M. d'Arlatan, sieur de Beaumont, qui avait été l'objet de réparations très importantes : le devant fut pavé à neuf et on y installa des verrières peintes par Claude Collet, pour lesquelles il fut payé 13 florins 1 gros[5]. Les frais de réparations s'élevèrent à la somme totale de 117 florins 6 gros 8 deniers[6]; mais ils comprennent à la fois ceux dont le passage des reines fut la cause et ceux qu'occasionna le retour du Roi, le mois suivant. Nous avons peu de renseignements sur les occupations des souveraines à Arles durant leur séjour qui se prolongea jusqu'au samedi 29 décembre; nous savons seulement qu'elles s'y firent apporter des reliques, notamment « les bras des Maries de Notre-Dame-de-la-Mer », qu'elles allèrent voir à l'église Saint-Honorat où on les avait déposées. Au retour des Aliscamps, nous rapporte Jean de Podio qui nous a conservé ces détails, elles passèrent par les

1. Arch. de Tarascon, BB 12, f. 353, délib. du 16 janvier 1516.

2. Un accident se produisit à Beaucaire à cette occasion. Un « pouvre homme » fut blessé à la cuisse « d'ung tap de l'une des pièces » d'artillerie et voulut se faire payer une indemnité par le nommé Bonel, chargé de faire tirer l'artillerie (Arch. de Tarascon, BB 4, délib. du 17 janvier 1516).

3. Arch. d'Arles, *Délib.*, BB 8, fos 58-59.

4. Arch. d'Arles, *ibid.*, fo 59 vo.

5. Arch. d'Arles, CC 267, fo 93.

6. Archives d'Arles, *Délib.*, BB 8, fo 68 vo.

Arènes et traversèrent les ruines du théâtre romain où subsistaient seulement, alors comme aujourd'hui, en face des gradins à demi détruits, les deux colonnes restées debout[1].

Le samedi matin, 29 décembre, les reines quittèrent Arles par la route de Salon où elles passèrent la nuit du 29 au 30. Elles logèrent au château que Jean Ferrier, archevêque d'Arles, avait fait richement décorer pour les recevoir[2]. Le lendemain, elles arrivèrent à Aix. Le chapitre de Saint-Sauveur avait, quelques semaines auparavant, décidé de leur offrir du pain pour leur heureuse venue[3]. Mais elles ne firent pas un long séjour dans la ville, car elles avaient hâte d'arriver au but de leur pèlerinage, à la Sainte-Baume[4].

Le tombeau de Marie-Madeleine attirait en foule les pèlerins. Les princes de la Maison d'Anjou, le roi René notamment, avaient eu à la Sainte-Baume une dévotion particulière, qui s'était traduite par la concession de privilèges aux religieux qui veillaient sur ces reliques. Louis XII était resté dans les mêmes sentiments, et l'un des premiers actes de François I[er] à son avènement avait été de confirmer les pri-

1. Protocole de Jean de Podio, publié dans le *Musée, Revue arlésienne*; fascicule 5, p. 16; cité par L. Jacquemin, *Monographie de l'amphithéâtre d'Arles*, II, 307 et sqq.

2. L. Gimon, *Chronique de la ville de Salon* (Aix, 1882), pp. 164-165. L'auteur fait par erreur partir les princesses pour Aix le 1[er] janvier; c'est le 30 décembre qu'il faut lire.

3. *Recueil de notes et recherches historiques sur Aix*, Bibl. Méjanes, vol. 1012-1014, tome I, 426-427. Le mss. donne la date du 15 novembre; c'est sans doute celle où la décision a été prise. Datées d'Aix, le 30 décembre 1515, on a des lettres de la Régente en faveur de Fouquet Olivier, citoyen d'Arles. (Arch. des B.-du-Rh., B 26, f. 109-110 v°; *Catal. des Actes*, n° 23363.)

4. Au sortir d'Aix, la route traversait l'Arc, laissait à main gauche Perrières [Pourrières (?)], et par « Porcieulx » [Pourcieux], arrivait à Saint-Maximin : « Voy le chef de la Magdeleine, descends en la fondrière, puis remonte la Basme, lieu fort haut en rocher, où trouveras une abbaye de moines blancs... où la Magdeleine faisoit sa pénitence. Au-dessus de la montaigne est la chapelle du Sainct-Pilon; et au-dessous, vers la mer, y a une roche de pierre jaulne qui tire la paille comme l'ambre. » (*La Suite de la Guide des chemins*, imprimée à Lyon en 1583 par Benoist Rigaud à la suite de la *Guide des chemins pour aller et venir par tout le royaume de France*. Exemplaire, croyons-nous, unique, gracieusement communiqué par M. Baudrier.)

vilèges que les religieux tenaient de ses prédécesseurs. La visite des reines, seules d'abord, bientôt après en la compagnie du Roi, était une nouvelle marque de la profonde vénération qui entourait le sanctuaire provençal.

Le 31 décembre, Louise de Savoie et Claude de France étaient à Saint-Maximin[1]. L'église était encore en pleine construction, sous l'énergique impulsion de Damien, prieur de la Sainte-Baume. La venue des souveraines ne pouvait que favoriser ces travaux pour lesquels, comme nous le verrons, elles laissèrent, ainsi que le roi de France et quelques-uns de ses conseillers, des sommes assez importantes. La reine Claude en particulier accorda une donation de 200 livres tournois par an, pendant dix ans, pour l'achèvement de l'édifice[2]. Le lendemain, elle monta à la Sainte-Baume. En prévision de la visite royale, on avait réparé les routes qui y conduisaient. La reine Claude se montra aussi libérale pour le sanctuaire de la Madeleine que pour l'église de Saint-Maximin : elle donna de quoi reconstruire le couvent et le portail de l'église, pour laquelle elle promit, en outre, différents ornements. Après avoir demeuré deux jours à la Sainte-Baume, les souveraines, par la vallée de l'Huveaune et la route d'Aubagne, se dirigèrent sur Marseille.

Les Marseillais n'avaient eu qu'à se louer de la bienveillance de François Ier. Aussitôt après son avènement au trône, le roi avait confirmé « tous les privilèges, franchises, prérogatives, chapitres de paix, usages et anciennes coutumes de Marseille », avec des considérants auxquels ils furent fort sensibles, « pour la bonne loyauté, disait-il, que lesdits suppliants ont tenue envers nous et nosdits prédécesseurs, comtes

1. *Registre du Père Damien*, publié par l'abbé Albanès, dans la *Revue des Sociétés savantes des départements*, 7e série, II, 211 et sqq. Cf. abbé Albanès, *Histoire du couvent royal de Saint-Maximin*, 235.

2. *Registre du Père Damien, loc. cit.* Louise de Savoie témoigna aussi de sa bienveillance à l'égard des habitants de Saint-Maximin en réduisant les feux de ce bourg de quarante-six à vingt-six, par lettres datées de la Sainte-Baume le 2 janvier 1515 [1516], confirmées par lettres du Roi, à Saint-Maximin, le 21 janvier suivant. (Arch. des B.-du-Rh., B 25, f. 328 vo-329, 331. *Catalogue des Actes*, nos 399, 404.)

desdits comtés et pour autres justes causes [1] ». A la même époque, il avait donné l'office de grand sénéchal général et lieutenant général du roi en Provence à son oncle René, le grand Bâtard de Savoie, en remplacement de Louis d'Orléans, duc de Longueville [2]. Et celui-ci, venu à Marseille pour la circonstance, « prêta serment d'observer les privilèges et chapitres de paix de ladite ville [3] ». En retour de ces témoignages d'estime et de bienveillance, — un peu protocolaires cependant, il faut en convenir, — les Marseillais eurent à cœur de recevoir avec une pompe inaccoutumée les deux reines d'abord, puis le Roi, lorsqu'il retourna d'Italie et de son pèlerinage à la Sainte-Baume.

Déjà les préparatifs de la réception avaient commencé avant que l'on sût au juste quel jour les reines feraient leur entrée [4].

1. Ruffi, *Histoire de Marseille*, 2e éd. (1696), I, 299.

2. Les lettres patentes sont du 11 février 1515.

3. D'après Ruffi, *ibid.*, le Bâtard de Savoie vint à Marseille le 25 février 1515. Les Marseillais lui firent une réception solennelle, comme on peut le voir dans les comptes relatifs à la visite du Roi et des reines, où l'on régla les dépenses faites à cette occasion, et même celles dont le deuil de Louis XII avait été la cause.

4. Nous avons emprunté les détails du premier passage des souveraines à Marseille au manuscrit du marquis de Valbelle, *Recueil des choses mémorables arrivées en Provence depuis l'an 1505 jusqu'en l'an 1539*, Bibl. de Carpentras, C. G. (L...), f. 58 v°, et surtout à un document conservé aux arch. mun. de Marseille, sér. CC, non numéroté, qui contient le détail des dépenses occasionnées par les fêtes données en l'honneur des souverains. On lit au verso du dernier feuillet : « Cayer contenant le compte de la despance faite par Jean Huc, trésorier de ceste ville, à la venue et pendant le séjour en lad. ville du Roy Françoys premier et de la Reyne, sa femme, de l'année 1516. » Et plus bas, d'une autre écriture : « N° 143. Boleta de la despensa de la venguda de la Reyna, et dou Rey et de la Reyna segondament, de l'an 1516. » Le total des dépenses s'éleva à 2,373 florins, 1 gros et 2 quarts. Jusqu'à ces dernières années on avait cru ces comptes perdus. Dans un article sur l'*Entrée de François Ier à Marseille en 1516* (paru dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille*, 1884-1885, pp. 217-224), le docteur Barthélémy dit qu'à l'occasion de la cavalcade de 1868 on fit des recherches au sujet des entrées de François Ier en 1516 et en 1533 (lors de l'entrevue du Roi avec le pape Clément VII). Ce fut en vain : « on ne trouva aux Archives ni les délibérations du Conseil, ni les comptes du trésor de l'époque, qui auraient pu guider les organisateurs dans la distribution des rôles et l'agencement des costumes. » Nous avons été assez heureux pour mettre la main aux archives municipales de Marseille sur ces comptes, dont quelques extraits ont déjà paru dans l'*Armana mar-*

Pour meubler les appartements destinés à Claude de France et à Louise de Savoie, on requit les tapisseries de Saint-Victor et de quelques particuliers; on envoya chercher des fagots de myrte à Cassis afin de parer les rues. Le 29 décembre, arriva un courrier d'Arles annonçant la venue des souveraines pour le 3 janvier suivant. Dès lors, on travailla avec une sorte de fièvre. Les trois consuls, Louis Paul, Guillaume Bocquin et Guillaume de Saint-Jean, présidèrent à tout; le dernier surtout se multiplia et paraît avoir eu la haute surveillance sur la décoration des portes et des rues, et sur l'organisation de la pompe extérieure de la cérémonie.

Il fallut d'abord approprier et aménager la maison du Roi et la maison de M. de la Barben, un descendant de ces Forbin, dont le rôle, dans l'annexion de la Provence à la France, avait été capital; car c'est là que devaient loger les reines. On y fit donc transporter des tapisseries, des tapis, des tables, des escabeaux, la literie nécessaire pour les souveraines et leur nombreuse suite, avec des matelas de plume et de paille de seigle; des « caffués » [chenêts], des « gavels » [sarments], vu la rigueur de la saison; les verrières furent réparées, les serrures vérifiées. Les comptes détaillés qui nous ont été conservés nous permettent de reconstituer par le menu tous ces préparatifs[1]; ils nous montrent que les hommes de ce temps n'avaient qu'une idée plutôt sommaire de ce que nous appelons le confort. Les consuls cependant firent tout ce qu'ils

sihès per l'annado 1897 (pp. 78-80), sous la signature « lou Furnairé » (Ph. Mabilly).

1. « Die xxviiie deldit mès [de désembre], à Jacques Borrilhon, portafays, per aver portat la tapissarié de Mons. lo comandor Boniffacii à la mayson de la villa et en après de ladita mayson à la mayson de Mons. de la Barben, onte era lojada la Reyna, I gros... — *Item*, à Michel Sol, per aver portat dos autres tapis de la mayson de Mons. lo comandor à la mayson de Mons. de la Barben, 1 quart... — *Item*, à Anric Franchisco et Jacques Peymontés per aver escobat [balayé] la mayson del Rey, 3 gros... — *Item*, lodict jort [1er janvier], à mestre Johan Droyn, pintre, per II mans de papies de la grant forma per far las vetas de devisas, 6 gros... — *Item*, lodict jort, à ung que a destendut las isturias de la mayson de Messer Nicolau Forbin et portadas à la mayson del Rey, 2 quarts. »

purent pour rendre commode et agréable le séjour dans leur cité de leurs hôtes augustes.

En même temps que l'aménagement des logis des deux reines, se poursuivait la décoration des maisons et des rues. Elle consistait essentiellement en verdure. On avait fait venir de Cassis plusieurs « barques » de myrte, de bois de pin et de chêne vert, et avec des branchages, disposés autour de cordes et de cerceaux, on avait multiplié les guirlandes, les arcs de triomphe et les arceaux. Les portes par où les reines feraient leur entrée, les rues qu'elles devaient suivre, les maisons des consuls, la maison de ville, celles du Roi et de M. de la Barben furent ainsi ornées. A ces motifs on ajouta des faisceaux de romarin fleuri[1], le tout entremêlé d'étoffes et de tapisseries historiées, empruntées entre autres à Nicolas de Forbin. Comme toujours, on se trouva pris de court. Le 2 janvier, rien n'était encore terminé, et les ouvriers, « barbiers et botiés », sous la direction de Guillaume de Saint-Jean, durent travailler toute la nuit à la lueur des torches et des « bastons de cire » pour disposer les dernières « arcades » et mettre la dernière main à l'aménagement du logis des souveraines.

Le programme des fêtes fut dressé par « mestre Anthoni Flote », notaire, sur une peau de « vedellin », pour l'achat de laquelle il reçut, le 2 janvier, la somme de quatre gros[2]. Ce document n'a pas été conservé, et les curieux le regretteront, car il devait être du plus haut intérêt. Cependant, malgré cette perte, à l'aide des comptes et de ce que nous rapportent le marquis de Valbelle et Ruffi, qui, le plus souvent, n'est de celui-ci que l'écho fidèle, nous pouvons reconstituer la suite

1. « *Item*, lodict jort [2 janvier], ay donat à Johan Huc que dis avié pagat per ung fays de romanil florit, 3 gros... — *Item*, lodic jort, à Monet Mitron et Honorat Clari, per 2 fays [de romanil florit, 2 gros... — *Item*, lodict jort, per 2 lieuras de candellas per los barbies al vespre per que velharien tota la nuech, 1 gros, 2 quarts... — *Item*, lodict jort, à Anthoni Pons, Batista de Tallart et Guillaume Doesayre, que an ronput la nerta [myrte] als botiés [tonneliers] et ajudat à fayssar los libans [grosses cordes] tot lo jort, 3 gros. »

2. « *Item*, lodict jort, à mestre Anthoni Flote, notari, per une peñ de vedellin per far los tilles de las romieras, 4 gros. »

de ces réjouissances qui se déroulèrent à Marseille entre le 3 et le 7 janvier 1516.

Ce fut le 3 janvier, un jeudi, que Louise de Savoie et Claude de France firent leur entrée dans la ville[1]. Elles y furent accueillies par de formidables décharges d'artillerie. *Fen de brut* était déjà la devise des Provençaux, et des Marseillais en particulier. En l'absence de Préjent de Bidoux, qui n'arriva que quelques jours après à Marseille, Bernardin des Baux, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, futur général des galères, « fit tirer toute l'artillerie des galères, des brigantins, et enfin de tous les bâtiments maritimes[2] ». A travers les rues tendues et parées, les souveraines, accompagnées « de plusieurs grands seigneurs et de quantité de dames fort qualifiées » avec une longue suite, furent conduites à leurs logis, Claude de France à la maison de M. de la Barben, et Louise de Savoie probablement à la maison du Roi. Malheureusement la pluie vint contrarier la fête et en ternir l'éclat. Mais les Marseillais, les jours suivants, prirent leur revanche.

Le vendredi 4 janvier, Bernardin des Baux organisa dans le port, en l'honneur des reines, un combat d'oranges : c'était les batailles de fleurs de ce temps-là. Claude de France et Louise de Savoie y prirent, paraît-il, grand plaisir, ainsi qu'aux hommages que vinrent leur présenter les dames et bourgeoises de la cité. Les comptes ne mentionnent pas d'une façon spéciale les dépenses occasionnées par cette première bataille d'oranges; il est probable qu'on les a réunies à celles de la bataille que nous verrons donnée en l'honneur du Roi. En revanche, ils nous renseignent sur le menu du repas des souveraines ce jour-là. Les pêcheurs de Saint-Jean, « lei San-Janen », firent porter à la maison du Roi douze thons; les quatre hommes qui en furent chargés reçurent pour leur peine chacun un gros[3].

1. Parmi les personnages d'importance qui suivaient les deux reines, Bouche (*op. cit.*, II, 531) cite les sieurs de Montmorency (le père du futur connétable Anne de Montmorency) et du Boccage (probablement du Bouchage).

2. Ruffi, *loc. cit.*

3. « *Item*, lodict jort [4 janvier], à Anthoni Pons, Johan lo Nissart et

Le samedi 5 janvier[1], « la reine [Claude] alla dîner à Saint-Victor, et après dîner, alla visiter Notre-Dame-de-la-Garde, et après, en s'en retournant à la ville, elle fut en l'église des Frères Prêcheurs, qui estoit en ce temps-là dans les faux-bourgs. Le lendemain, jour de dimanche, elle ouït la messe dans l'église Major et vêpres à Saint-Victor, et toujours avec sa belle-mère[2]. »

Les reines quittèrent Marseille[3] le lundi matin, 7 janvier, pour Aix, où elles arrivèrent le jour même. Elles y demeurèrent quatre jours, jusqu'au 11 janvier, au moins. De ce second passage à Aix, nous ne connaissons à peu près rien, sauf les quelques lettres ou actes que Louise de Savoie signa, datés de cette ville[4]. Le 11 ou le 12 janvier, elles reprirent leur marche vers la Haute-Provence : elles atteignirent bientôt Manosque d'où, le 13 au matin, la reine-mère écrivit à M. de La Fayette un billet qui se terminait par ces mots : « Au surplus, je ne garde l'eure que Roy n'arrive en ceste compagnie, et partit de Milan mardi dernier[5]. » Le même

2 autres que porteron 12 tons de Sanct Johan fins à la mayson del Rey et car esteron [qui demeurèrent] en ladita mayson mays de 1 hora, 4 gros. »

1. Ruffi, *loc. cit.*, dit par erreur le samedi 7 janvier. — De ce jour est datée une lettre de Louise de Savoie à M. de La Fayette, gouverneur de Boulogne, où elle dit entre autres choses : « La Royne et moy avons faict nostre voyage de la Baulme et nous en allons au-devant du Roy en Daulphiné, où il sera bientost » (Bibl. Nat., f. fr., 2934, f° 26).

2. De ce jour sont datés deux actes signés par la Régente. Arch. des B.-du-Rh., B 26, f° 17 ; *ibid.*, f° 138 v° et 322 v°. *Catalogue des Actes*, n°s 23367 et 23368.

3. Aug. Fabre, *Les Rues de Marseille*, III, 255-256, dit par erreur que les princesses attendirent François Ier à Marseille.

4. Actes datés d'Aix : 8 janvier, Archives des Bouches-du-Rhône, B 24, f° 400 ; 25, f° 335. — 9 janvier, *ibid.*, B 26 f° 405 ; 25, f° 365 v°. — 10 janvier, *ibid.*, B 25, f° 338 v° ; 378 v°. — 11 janvier, *ibid.*, B 25, f° 320 v°. — *Catalogue des Actes*, n°s 400-403, 23369-23372.

5. « Monsieur de La Fayette, j'ay sceu comment Messire Galleas Visconte est de présent en Angleterre allé ambassadeur pour mener comme l'on peult assez considérer quelques bonnes praticques contre le Roy, et en sa compaignie est ung nommé Berthelemy Tisson, et en s'en retournant ledict Visconte, fault qu'il passe par les destroicts du royaulme. J'escrips à M. de Genly, qui est adverty de ceste matière, qu'il face le guet, qu'il vous advertisse du temps qu'il pourra passer, ensemble du lieu ; pareillement j'escripz au président Bapaumes, qui est par delà, qu'il vous advertisse du jour qu'il partira de là, mais il ne vous ouzera es-

jour, non loin de Sisteron, François Ier rejoignait sa femme et sa mère.

Le roi de France avait reçu à Milan, à son retour de Bologne (c'est-à-dire vers le milieu de décembre), « plusieurs lectres de la Royne et de Madame (Louise de Savoie) qui le pryoient fort de retourner en France » et lui donnaient rendez-vous en Provence, où les reines se rendaient en pèlerinage à la Sainte-Baume[1]. Après avoir donné ordre au gouvernement du Milanais, qu'il laissa à la garde du connétable de Bourbon, François Ier s'était mis en route : parti de Milan le 8 janvier, par Biagrasso, Novare, Verceil, Turin, il avait pris la poste à Suse, et par le col du Genèvre, la haute vallée de la Durance, Gap[2] et Tallard, il arriva le 13 janvier près de Sisteron. « Le 13 janvier 1516, écrit Louise de Savoie dans son *Journal*[3], mon fils revenant de la bataille des Suisses me rencontra auprès de Sisteron en Provence, sur les bords de la Durance, environ six heures au soir, et Dieu sçait si moi, pauvre mère, feus bien aise de voir mon fils sain et entier, après tant de violences qu'il avoit souffertes et soutenues pour servir la chose publique. » La rencontre dut avoir lieu un peu au nord de la ville, car le Roi y fit ensuite son

cripre sinon en son chiffre, dont vous a esté envoyé le double. Vous pouvés assez considérer le service qu'en le prenant ferez au Roy. Par quoy vous prie que vous y mectiez toute pène et diligence sans rien y espargner; de vous confronter le personnage, il n'est jà besoing, car je sçay que le congnoissez assez, mais surtout, comme sçavez, il est besoing que ceste matière soit tenue très secrète, ce que je sçay que sçaurez bien faire. Au surplus, etc... Escript à Manoasque, le xiiie jour de janvier. » Le Catalogue des manuscrits (I, 567) porte *Maurasque* qui est une mauvaise lecture. — Galeas Visconti, dont il est ici question, n'était pas allé en Angleterre après Marignan, il s'était rendu en Allemagne, auprès du cardinal de Sion. *Cf. Journal de Barrillon*, I, 125, 190 et la note.

1. *Journal de Barrillon*, I, 176-177.

2. En juillet 1515, François Ier avait été harangué à la Rochette (près de la Bâtie, col de Manse) par Claude Olier, vice-bailli de Gap. Il lui promit de passer par Gap à son retour et « il tint parole ». (Th. Gautier, *Précis de l'Histoire de Gap* — d'après les mémoires de Gaston Juvénis. — Cf. J. Roman, *Histoire de la ville de Gap*, 111.) — Le fait est encore confirmé par Aymar du Rivail, *De Allobrogibus* (éd. de Terrebasse), 563.

3. *Journal de Louise de Savoie*, publié dans Guichenon, *Preuves de l'Hist. généal. de la maison de Savoie*, II, 457.

entrée, et suivant une tradition que rapporte de Laplane dans son *Histoire de Sisteron*, logea dans une maison qui appartenait à noble Gaspard Curet, seigneur de Saint-Vincent[1].

Après s'y être reposé quelques jours, il descendit lentement vers le bas pays et fit un premier arrêt à Manosque. Le 17 janvier, il y fut reçu par le conseil qui avait à sa tête le premier consul, Antoine de Voland[2], dans la maison de qui il logea. Il traversa Aix le 19 janvier[3] et le 20 arriva à Saint-Maximin.

Le 21 janvier, le Roi, les reines et leur suite montèrent à la Sainte-Baume. François Ier trouva le couvent « fort caduc et démoly » : au don précédemment fait par la reine, il en ajouta un pareil. René, bâtard de Savoie, donna 1,000 florins d'or pour faire les vitraux; Jacques de Beaune, sieur de Semblan-

1. E. de Laplane, *Histoire de Sisteron*, (Digne, 1843), II, p. 23.

2. Abbé Féraud, *Histoire de Manosque* (Digne, 1848), 101 et seq., 250. — C'est à ce passage de François Ier à Manosque que se rattache l'histoire bien connue de Mlle de Voland, une fille précisément du premier consul. François Ier aurait été frappé de la remarquable beauté de la jeune fille qui lui présentait les clefs de la ville. Mlle de Voland, troublée par le regard du Roi et craignant pour sa vertu, en aurait conçu un tel chagrin qu'elle aurait elle-même détruit sa beauté en plongeant son visage au milieu d'émanations de soufre qui la défigurèrent. — Ce récit est romanesque et peu vraisemblable. Il se rencontre pour la première fois, à notre connaissance du moins, dans l'ouvrage d'un Père jésuite originaire de Manosque, le P. Jean Colomb ou Coulomb : *Joannis Columbi Manuascensis... opuscula varia...* Lugduni, MDCLXVIII, p. 452. Aucun écrivain du seizième siècle, pas même Brantôme, pourtant si friand de pareilles histoires, n'a fait la moindre allusion à cet événement et il faut attendre plus d'un siècle et demi pour en trouver la première mention; c'est une autre raison de douter de son authenticité. Une nouvelle cause de doute surgit des détails et du ton même du récit qu'a fait le Père Colomb, dont les intentions moralisatrices sont trop manifestes. Notre auteur en a-t-il trouvé les éléments dans la tradition locale, les a-t-il seulement enjolivés ou tout simplement inventés? Il est difficile de le dire avec certitude. Ce qu'il y a de sûr, c'est que, depuis 1658, tous les historiens de Manosque et de la Provence ont repris et amplifié cette histoire, et célébré à l'envi l'héroïque vertu de Mlle de Voland! Frédéric Mistral y fait allusion au chant XI de *Calendal*, p. 413 (éd. Lemerre).

3. On lit dans les arch. de Beaucaire (BB 4, délib. du 17 janvier) : « Exposé a esté audict conseil, par l'organ de M. le premier consul sr Laurens Galian, comment Mr d'Aix avoit envoyé novelles par deçà, comment le Roy nostre sire devoit faire aujourd'huy son entrée aud. Aix et de là viendra à Marseille, Arles et Tharascon. »

çay, fit les frais de l'autel du Crucifix. Après la visite du Roi, pour en commémorer le souvenir, le père Damien fit placer dans la chapelle de Sainte-Madeleine une inscription qui n'existe plus aujourd'hui, mais dont le texte a été conservé[1] :

Rex super illustris Franciscus primus in ædes
Venit, cum ducibus principibusque, sacras;
Claudia, nobilium hic magna stipante caterva,
Cum genetrice viri cumque sorore fuit;
Hoc fuit italici post martia bella triumphi,
Cum rex Franciscus debita vota daret;
Cumque fuit presens in sancta Magdalis æde,
Est rex largitus munera magna potens[2].

De la Sainte-Baume, François Ier, suivi de sa cour et des deux reines, se dirigea sur Marseille par la route que celles-ci avaient prise trois semaines auparavant[3]. Les Marseillais se préparaient à faire au Roi une réception splendide. La décoration et la parure des rues avaient été conservées : c'est à à peine s'il fut nécessaire de remplacer sur quelques points des rameaux de myrte. On se contenta de décorer quelques

1. Bouche, *La défense de la foy et de la piété en Provence pour ses saints tutélaires Lazare et Maximin, Marthe et Magdalene*, Aix, 1663, p. 58. — Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, II, 1400, lettres de don de François Ier, à Saint-Maximin, le 21 janvier 1515 [1516]. — Rostan, *Notice sur l'église de Saint-Maximin*, p. 50. — Albanès, *Histoire du couvent royal de Saint-Maximin*, pp. 235-236. Cf. Spont, *Semblançay*, pp. 123 et suiv. — Rostan, *loc. cit.*, ajoute ce détail : « Ces princesses eurent soin de se conformer à l'ancien usage, pour les femmes, de ne point entrer dans la crypte, et les saintes reliques furent transportées dans l'église supérieure pour être offertes à leur vénération. C'est à cette occasion qu'il se détacha du reliquaire une pierre précieuse de grande valeur. Il fut dès lors arrêté qu'il serait permis aux femmes de descendre dans la crypte afin d'éviter ce transport trop fréquent. »

2. Il resta d'autres traces du passage du roi de France et des souveraines, entre autres les statues de François Ier et de la reine Claude à l'entrée de la grotte et « une magnifique cheminée en pierre tendre sculptée qui a des proportions monumentales et passe pour un modèle achevé de ce qu'on faisait alors dans ce genre pour les habitations seigneuriales... On l'appelle la cheminée de François Ier, du nom du donateur ». (Communication manuscrite du prieur de Saint-Maximin.)

3. D'après Barthélemy, *Histoire d'Aubagne*, I, 14, le roi aurait couché au château d'Aubagne. Nous ignorons sur quelle autorité se fonde cet auteur.

Legem pone mihi domine in via tua, et dirige me in semita recta propter inimicos meos.



Le Roy induyt par Lange de Dieu A prandre Le chemyn de La Baume. Dist une Oraison. qui Luy est toute propre quãt il sort de sa chambre. Et jamaiz ne la deueroit lesser

Ora^{o}

Monseigne^{r} Dieu Assigne moy Loy en ta voye. Et me dirige en chemyn droit. Affin que mes ēnemys ne me puyssent faire nuysance.

Ce médaillon et celui de la p. 57 sont empruntés au manuscrit français 2088 de la Bibliothèque nationale, dont nous reproduisons (p. 62, n. 4) la première page. Le *Catalogue* (I, p. 356) le mentionne ainsi : « Le psaume XXVI, « Illuminatio mea » avec traduction et allusions à la vie de François Ier..., papier, dessins à la plume et camaïeu. 1516. » Les différents médaillons se rapportent aux principaux épisodes de la campagne de 1515-1516 : départ d'Amboise, bataille de Marignan, siège de Milan, etc.; ils sont curieux, surtout pour l'histoire du costume.

maisons de plus, et, dans la décoration, on introduisit de nouveaux motifs : parmi le feuillage on mêla des pommes de pin vertes et même des oranges que l'on avait dans ce but achetées avec leur pédoncule « embé lo pécolh[1] ». L'activité des consuls se porta particulièrement sur la confection de nombreux panneaux et écussons aux armes du Roi, des reines, du sénéchal ou de la ville, que les enfants devaient porter, fixés à l'extrémité d'un roseau. On fit dresser aussi de nombreuses estrades, à la porte Royale, devant les maisons des consuls, sur tout le passage du cortège royal. Des artistes, des « fatistes », appelés du dehors, furent chargés de construire et d'orner avec des feuilles d'or, d'argent et des papiers diversement colorés, ces « cadafauds » sur lesquels on devait représenter certaines scènes de la vie de saint Louis d'Aragon[2], de véritables tableaux vivants, comme nous dirions aujourd'hui. Peut-être est-ce aussi sur ces estrades que furent dansées quelques-unes des « moresques » sur lesquelles nous aurons à revenir.

Pour mener à bonne fin tous ces préparatifs et recruter le personnel nécessaire aux fêtes, les consuls furent obligés de faire appel au concours d'étrangers : indépendamment des « fatistes », venus pour la plupart d'Aix, des tambourinaires furent mandés de Pertuis. A Aix encore, on envoya quérir un chanoine, « ung canonge... per devisar la venguda del Rey en doas partidas ». Les consuls furent si satisfaits de ses services, qu'ils lui donnèrent pour sa peine trois écus au soleil, quatre cannes et cinq pans (9m25) de taffetas noir et cinq pans (1m25) de taffetas rouge, le tout d'une valeur de 24 florins 6 gros.

Le 22 janvier[3], un mardi, les Marseillais sortirent en foule

1. « Item lodict jort [19 janvier], à Domenego Comte — per VIIIcLX aranges embé lo pecolh, 10 gros. »

2. Les reliques de saint Louis d'Aragon avaient été enlevées à Marseille par les Aragonais en 1423. C'est pour les remplacer que les consuls de Marseille avaient décidé cette représentation figurée de la vie de leur saint.

3. Nous avons établi notre exposé d'après les renseignements fournis par les comptes déjà mentionnés, et par les mémoires de deux contemporains et témoins oculaires : le récit du premier, le notaire Somati, a été

de la ville pour se rendre au-devant du Roi qui arrivait par la route d'Aubagne. Deux mille enfants habillés de blanc, les filles avec leurs cheveux dénoués, marchaient en tête portant des écussons; puis, venaient plus de quatre mille hommes armés de piques, de hallebardes et d'arbalètes, deux cents archers et cinquante couleuvrines. Derrière cet appareil guerrier s'avançaient les moines, avec « lo cap de Sanct Victour », puis tout le clergé de la ville avec ses bannières, ses luminaires et les reliques de saint Lazare. A la porte Royale, une rixe éclata entre le clergé et les moines : les bannières étaient déjà passées, lorsque, venant la croix de la Major, « los moynes que eron defforas se bateron ambé (avec) los cappelans de la Major ». Dans la bagarre, un des moines, le nommé Denis, fut blessé à la tête d'un coup « de ung benechier de ferri ». L'ordre se rétablit lorsque parut l'évêque de Marseille, Claude Seyssel, qui, à ce point, descendit de sa mule, revêtit ses habits sacerdotaux, et tous ensemble s'avancèrent jusqu'à la croix de la Magdeleine sur le « plan Saint-Michel », où ils rencontrèrent le Roi.

Vêtu de velours d'argent et monté « sus ung corsier grison », François Ier avait avec lui, outre sa mère, sa femme et sa sœur, Marguerite, duchesse d'Alençon, les plus grands seigneurs et les plus importants personnages de sa cour, le duc d'Alençon, les comtes d'Angoulême, de Guise, de Laval, les princes de Navarre, René, bâtard de Savoie, M. de Saint-Vallier, le grand écuyer, le chancelier, les présidents des Parlements de Paris, Toulouse, Provence, l'archevêque d'Arles, J. Ferrier, celui d'Aix, Pierre Filholi ou Filleul, etc. L'évêque de Marseille adressa quelques paroles de bienvenue au Roi qui, passant entre les haies formées par les enfants, les pi-

publié par le Dr L. Barthélemy dans l'article cité *suprà* des *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille;* le récit du second est celui du manuscrit de Valbelle dont nous avons parlé plus haut. C'est celui que Ruffi a suivi, et Ruffi a été la principale source des historiens postérieurs, d'Augustin Fabre en particulier, dans son *Histoire de Marseille,* II, 40-43. — On trouve encore un récit verbeux et grandiloquent de l'entrée de François Ier par Monan, dans l'*Almanach de Provence* de A. Gueidan, 1873, 7-13.

queurs, hallebardiers, archers et arbalêtriers, se dirigea vers la porte Royale. C'était là que l'attendaient le viguier, les consuls, l'assesseur, l'administration municipale et les personnages « les plus qualifiés » de la ville. Les consuls lui remirent deux clefs d'or nouées d'un « flot de soie », qui furent payées 145 écus d'or soleil. François Ier reçut « joyeusement » l'hommage des premiers magistrats de Marseille et franchit la porte Royale au milieu du fracas des canons « dont on avait bordé les murailles en très grande quantité ».

Aux premiers pas, le Roi fut arrêté par la vue d'une estrade élevée près de la porte Royale et sur laquelle avaient pris place trois personnages figurant Marseille entourée des dieux Mars et Vulcain. Celui qui jouait le rôle de Marseille récita un compliment fort bien tourné, dont l'auteur était peut-être ce « canonge » d'Aix que l'on avait mandé à grands frais. La Ville disait qu'elle était indigne de recevoir un si grand prince, suivi d'une si brillante compagnie. Aussi invoquait-elle (en se tournant vers ses deux compagnons) le secours des dieux pour l'aider à bien recevoir de tels hôtes. Et pendant qu'elle parlait, sa poitrine s'ouvrait — comme pour montrer à nu ses véritables sentiments — et laissait apparaître la fleur de lys, « sive ung Françoys coronat ». Quand Marseille eut achevé son « dit », son morceau, Mars et Vulcain voulurent à leur tour prendre la parole ; mais je ne sais pour quelle cause — l'émotion peut-être — la mémoire leur fit subitement défaut. Suivant la vivante expression d'un témoin, Mars et Vulcain « se perdéron ». N'ayant pas le temps d'attendre qu'ils eussent recouvré leurs esprits troublés, François se contenta de remarquer qu'ils étaient « estonés », et, les laissant à leur confusion, poursuivit sa marche.

Sous un dais de damas blanc dont les bâtons étaient portés par le viguier, les trois consuls et messire Jehan Candolle, « juge du palays », il parcourut les rues toutes tendues et parées qui menaient de la porte Royale à la maison du Roi. De distance en distance, sur des estrades disposées au coin des rues ou sur les places, étaient représentées différentes scènes de la vie de saint Louis d'Aragon, auxquelles Fran-

çois Ier parut prendre le plus vif plaisir. Un dernier « chaffaut » avait été dressé près de l'endroit où le Roi devait loger. Là se trouvait Neptune, le dieu de la mer, monté sur un navire. A l'approche du Roi, il en descendit pour lui rendre hommage, et après avoir récité son compliment, le lui laissa par écrit, sage précaution qu'auraient bien fait de prendre Mars et Vulcain, ses confrères de l'Olympe et de la porte Royale.

Dès que François Ier parut aux fenêtres de la maison du Roi, toute l'artillerie des galères tira : c'était le salut du port après celui de la cité. Au milieu des illuminations, la soirée fut remplie par diverses mascarades et par de nombreuses danses ou « moresques », dont le spectacle fut sans doute renouvelé les jours suivants.

La passion de la danse avait toujours été très forte dans le Midi, et l'institution des Jeux du roi René l'avait encore récemment avivée. Malheureusement, nous avons peu de renseignements sur le caractère des danses qui furent exécutées sous les yeux du Roi et de son entourage. Nous n'en avons guère conservé que les noms et quelques détails de costumes; nous ignorons totalement les figures et les airs dont elles étaient accompagnées. Ces danses devaient, croyons-nous, se rapprocher fort de celles qui étaient usitées dans les Jeux du roi René, dans les Jeux de la Fête-Dieu : la danse des Olivettes, « lei Fielouso, lei Boufet » peuvent nous en donner une idée. Voici celles dont les comptes nous fournissent les noms. D'abord la moresque « de las romieras » et celle de la « pellegrina[1] », la danse des pèlerins, hommes et femmes, dont les acteurs étaient vêtus de manteaux et de costumes de damas

1. « A mestre Georgi Roberto, appoticari, per 3 torchas novas pesant IX lieuras et 1 quarteyron, presas per los varlés dels consols, fl. III, gros X, quart 1, et per una torcha de IIII lieuras, fl. I, gros VIIII, et per lo mandament de XXIIII torchas pesant LXXXXta lieuras, presas per Johan Guey et servitos de messés consols per las morescas de las pellegrinas, ... XXII florins, X gros, 1 quart. — *Item*, per la factura de IIII mantels et capels de damas et taffetas per la moresca de las romieras, taxat per mestre Pierre lo Sartre, 1 florin, 8 gros. — *Item*, per VI canas de damas blanc, roge et jaune per la dansa de las romieras, 64 florins. »

blanc, rouge et jaune avec des chapeaux de Valence et portaient de grosses torches; puis la danse « dels Moros » avec des personnages à la figure noircie et déguisés en Sarrasins[1]. La danse des « chichoubacho » devait ressembler un peu à la précédente : ce nom de « chichoubacho », dont nous n'avons pu déterminer exactement l'origine, évoque assez bien, ce nous semble, l'aspect diabolique des brigands maugrabins[2]. La danse des sauvages traduisait l'ébranlement communiqué aux imaginations par la découverte récente de l'Amérique et les récits prodigieux dont elle était suivie. Ces sauvages, armés de bâtons, vêtus de peaux cousues et couverts d'herbes et de feuillage, venaient s'incliner devant le Roi comme pour lui « fayre obedience[3] ». Avec les danses suivantes, on entrait dans le domaine de la fable : les danses des sirènes, des sagittaires et des girafes[4], ordonnées par le curé de la Major, faisaient défiler sous les yeux du public, au son des tambourins, tous ces êtres étranges, dont les explorations du nouveau monde paraissaient confirmer l'existence dans la réalité. Plus poétique devait être la danse de la Rose, dont le thème se rattachait peut-être au roman de Jean de Meung et de

1. « A mestre Peyron Michellet per peux donadas per far la moresca dels Moros, 4 florins, 4 gros...; à mestre Jehan Bruneto per borgequins per los Moros, 2 florins, 11 gros...; à mestre Johan Blancart, sabatier, per IX testieras de Moros et IIII parels de borgequins per ladita moresca, 5 florins 8 gros. »

2. « Per trese pans et miech drap roge, blanc et jaune près à mestre Johan de la Torre, sartre, per la moresca des Chichoubacho, 4 florins, 6 gros. — *Item*, per los taborins et auséús, per ladita moresca, 1 fl. 8 gros. — *Item*, per 4 parels de caussas donadas en aquels que an dansat ladita moresca, 12 florins. »

3. « A mestre Guilhaume Martin et III siens companhons, per resta de lur pena et trabals et de 1 bestia per estre anas à la Bauma per querre de l'erba de ladita Bauma per los sauvages. »

4. « A mestre Johan Toquo per 1 dozena et miejada peux per los sagitaris, 2 fl. 6 gros. *Item*, per XV pans de taffatas jaune per la moresca dels sagittaris, 8 fl. 9 gros; per XXXta pans damas gris per ladita moresca, 40 florins. — *Item*, per V canas et tres pans et 1 tiers de damas blanc, roge et jaune, per la moresca de la Rosa, 57 florins 9 gros 2 quarts. — 24 florins donas à Monseu Vivault, capellan de la Major, per sa pena et trebals et magnifaturas de far las dansas de las serenas, sagittaris et charaffas (girafes), per la vengnda del Rey et de la Reyna. »

Guillaume de Lorris, si célèbre partout durant le moyen âge et à cette époque encore.

Assurément, le spectacle de ces danses et moresques où les Marseillais avaient mis leur amour du mouvement et toute l'ingéniosité de leur esprit, était un des mieux faits pour charmer le Roi et sa suite. Il y avait là une originalité à laquelle François Ier ne manqua pas d'être sensible. Les réjouissances qui suivirent ne furent ni moins curieuses, ni moins réussies.

Le lendemain de son arrivée, François Ier alla rendre visite aux galères royales que Prejent de Bidoux[1], le général, avait embossées non loin du port. Ce jour-là fut marqué par une grande bataille d'oranges — pour la précédente et pour celle-là, on en avait acheté onze mille — à laquelle se mêla le Roi. Laissons parler ici cet excellent Ruffi, d'après le manuscrit de Valbelle : « Ce prince, qui avait tant d'ardeur pour les combats véritables, voulut être encore de la partie en celui-ci; et en effet, aiant pris un grand bouclier, il commença à tirer et fit de fort beaux coups, en aïant reçu quelques-uns à la tète et sur le corps[2]. »

1. Prejent de Bidoux n'avait pas assisté à l'entrée des reines au début de janvier, car il n'était arrivé à Marseille que le 8 de ce mois. (Ms. de Valbelle, f° 59.) Nous connaissons le nom de quelques-unes des galères que commandait Prejent et qui devaient à ce moment se trouver dans le port de Marseille : L'*Anguille*, le *Saint-Michel*, la *Sainte-Marie*, la *Sainte-Barbe*, la *Sainte-Claire*, la *Quaterinette*, etc. (Pour plus amples renseignements au sujet des galères, voir LAFORÊT, *Etude sur la marine des galères*, et surtout SPONT, *Les Galères royales dans la Méditerranée* [1496-1518], dans la *Revue des questions historiques*, LVIII [1895].)

2. Le 23 janvier, François Ier écrit à M. de La Fayette : « Je vous advise que je suis de retour de mon voiaige d'Ytalie, et avant mon partement ay donné si bon ordre à mes affaires de delà, que j'espère doresenavant, avec l'ayde de Dieu, y estre aussi bien obey que je suis en mon royaume; dont vous ay bien voulu advertir à ce que faciez savoir ma venue à mes bons et loyaulx subgectz et serviteurs en vostre charge; vous advisant au demourant que je suis venu passer par ce beau et dévot lieu de la Baulme et m'en vays par ce pays de Prouvence à Lyon pour tirer droit à Paris... » (Bibl. Nat., f. fr. 3057, f° 25.) — Du même jour sont datées les lettres de provisions en faveur de Renaldo Vento de l'office de garde du « tercenal » de la ville de Marseille vacant par la résignation qu'avait faite en sa faveur François Albertinelli. (*Catalogue des Actes*, n° 23373.)

La journée du 24 fut consacrée à des occupations plus sérieuses. Le matin, le Roi entendit la messe aux Accoules, puis jura, en présence des princes et de son chancelier Duprat, les libertés de Marseille et les privilèges contenus dans les textes que l'on avait exprès tirés de « l'archéu Sant Espérit ». Dans l'après-midi, il se rendit sur les galères de Préjent de Bidoux et de Bernardin de Baux, qui le reçurent à grand renfort de bombardes et de décharges d'artillerie; puis, monté sur « la galera bastarda », il alla visiter un navire du roi de Portugal qui s'était arrêté aux îles et qui portait au Saint-Père, comme cadeau de ce roi, « una bestia salvage, appellada Renossero » (rhinocéros [1]).

La reine Claude, Louise de Savoie et leur suite avaient, comme nous l'avons vu, accompagné le Roi. Elles aussi, elles firent, ou plutôt refirent une entrée solennelle. Mais il fut défendu, à cette occasion, de tirer des bombardes. Les jeunes filles habillées en blanc leur formèrent un cortège. La reine Claude les accueillit avec beaucoup de bonne grâce et les pria d'aller toutes ensemble, en procession, à Notre-Dame-de-la-Garde : ce qu'elles firent, et prièrent Dieu de donner à la reine un beau fils. Puis, comme elles ne revinrent de Notre-Dame que fort tard, la souveraine envoya des torches au-devant d'elles et les fit reconduire en leur maison. La prière des jeunes filles de Marseille ne fut pas exaucée tout de suite, car le 23 octobre 1516, la reine eut encore une fille, Charlotte. C'est seulement en février 1518 qu'un Dauphin naquit au roi et à la reine de France [2].

1. Ce présent n'arriva pas à destination, si l'on en croit le *Journal de Jean Barrillon* (I, 193) : « On dist que depuis, auprès de Civitavesche, le navire où estoit ladicte beste fut péry en mer. » — Sur ce genre de cadeaux, fréquents à cette époque, cf. *G. Genebrardi, theologi parisiensis, divinarum hebraicarumque litterarum professoris regii, chronographiæ libri quatuor*, 715 (Francfort, 1577). — *Commentaires* de Laurentius Surius (1500-1567), Cologne, 1577, p. 107. — W. Roscoe, *Pontificat de Léon X* (trad. Henry), II, 286-289.

2. Pendant le séjour à Marseille, les gens de la suite du Roi avaient été gratifiés de divers présents : on leur distribua notamment du vin et des grenades. Aux reines et à leurs dames, les Marseillais firent don de seize images d'or, dont quatre grandes représentaient saint Victor, et les douze autres, plus petites, saint Lazare. « *Item*, per LXXXXIII escus et

Après avoir passé quatre jours à Marseille, au milieu des réjouissances que nous venons de raconter, le samedi 26 janvier[1], François Ier quitta la ville pour se rendre à Aix. Le Roi y fut reçu par les consuls Balthazar Guiran, Fouquet Fabri et Charles Matheron, seigneur de Solignac, et l'archevêque d'Aix, Pierre Filholi : « Il logea à l'archevêché, rapporte Pierre-Joseph de Haitze. Pendant les trois jours qu'il séjourna en ville, il monta une fois au palais, où il tint lui-même l'audience publique, aprèz avoir fait savoir qu'il estoit disposé d'écouter toutes sortes de plaintes. Jamais audiance ne fut mieux fournie. Les mémoires de ce temps disent qu'il y eut beaucoup de querelans, mais ces mémoires ne marquent point de quelle qualité ils estoient. Il seroit à souhaiter qu'on eut esté aussi soigneux de garder le registre des jugements que ce prince fit en ce jour, comme on l'a esté de conserver la mémoire de ceste action par ces figures emblématiques qui ornent les sièges de cette audience : j'entends ces F couronnez et ces salamandres qui estoient la devise de ce Roi, qu'on voit en cet endroit[2]. » Nous n'en savons pas davantage sur le séjour de François Ier à Aix, car les archives municipales présentent de fortes lacunes précisément pour l'époque qui

miech d'or al soleilh, bayllas per XVI ymages d'or donas à la Reyna et autras damas, de sanct Lazer et sanct Victor; — *Item*, à mestre Guilleumes l'Argentier, per la feysson de quatre grans ymages de sanct Victor, 9 florins; — *Item*, à mestre Peyre l'Argentier, per la feysson de XII ymages de sanct Lazer, dels plus petis dels susdits, 4 florins. » On trouve à un autre endroit la mention « d'aygas, naffas, et autras bonas sentors » que l'on avait envoyé chercher « à Alioulas » [Ollioules]; mais les comptes ajoutent : « lasquallas aygas non an agut luec ny si son donadas. »

1. Du 26 janvier et de Marseille sont datés trois actes de François Ier, l'un en faveur de Guillaume d'Abon, écuyer, seigneur de Reynier de Gap (*Annales des Alpes*, janv.-fév. 1902, p. 208); l'autre en faveur de Christophe du Refuge, *Catalogue des Actes*, n° 405; le troisième en faveur de Mathurin Gaillard et d'Etienne de Morvilliers, *ibid.*, n° 16097.

2. P.-J. de Haitze, *Histoire de la ville d'Aix, capitale de la Provence*, livre VI, chap. XXXIII. L'auteur observe que les figures emblématiques que l'on voyait de son temps étaient une restauration bien postérieure de celles contemporaines du passage de François Ier. — Actes datés d'Aix, 27, 29 janvier, *Catalogue*, nos 406, 23374-23377. — D'après le manuscrit de Valbelle, f° 60 v°, l'audience tenue par le Roi eut lieu la veille de son départ, c'est-à-dire le 29 janvier.

nous occupe. Un seul point est fixé avec certitude, la date du départ, qui eut lieu le 30 janvier[1].

Avant d'arriver à Arles, François Ier s'arrêta à Salon où il fut également, ainsi que les reines, l'objet d'une réception enthousiaste et où il passa la nuit du 30 au 31. Le lendemain il quitta la petite cité après avoir visité les églises et les couvents de l'endroit, et le soir même il entra dans Arles[2].

Pendant que le Roi était à Marseille, les Arlésiens avaient envoyé une députation composée des consuls Boyé, M. d'Alein, Anthoyne Olivier et de l'assesseur Biorde pour lui « fère la révérence » et s'enquérir aussi, probablement, de la date à laquelle il comptait arriver dans leur ville[3]. Le conseil voulut faire les choses aussi magnifiquement que le permettaient les finances délabrées de la cité. Le 16 janvier, pour préparer la réception du Roi, « donner ordre à tout ce que sera nécessaire avoir et emprunter argent pour ledit affère »; il nomma une commission qui comprenait « les consuls et leur conpanhie, nobles M. d'Alein, Pierre d'Aiguières, Estienne Bernard, Anthoyne Olivier, ensemble tous ceulx qui leur semblera d'appeler, ausquels, ensemble M. le docteur Bastoin et Jehannion Chamant, a donné et donne plain pouvoir, faculté et autorisation cella fère...[4]. » On fit réparer la route par laquelle le Roi devait arriver, tendre les rues par où passerait le cortège; on acheva les réparations commencées à la maison de

1. Cette date est donnée par les registres de Saint-Sauveur cités par le chanoine Albanès, *Gallia christiana novissima*, I, 114, n. 2; P. Filholi « perducit eum (le Roi) ad domum archiepiscopalem, in qua hospitatus fuit, una cum regina Claudia ejus uxore... Et fuit ibi usque ad trigesimam predicti mensis ». Cf. la lettre de Semblançay à Mme d'Aumont, écrite d'Aix le 29 janvier [1516] : « Le Roy s'en va demain pour aller à Arle, et dellà s'en ira à Lyon, ensemble les dames... » (Bibl. Nat., f. fr. 3925, fo 172.)

2. L. Gimon, *Chronique de la ville de Salon* (Aix, 1882), pp. 165 et sqq. L'auteur place par erreur l'entrée du roi à Salon le 29 janvier, et dit que les enfants et les jeunes filles allèrent au-devant du roi jusqu'au delà des roches de Lurian. — Actes datés de Salon, janvier 1516, dans Arch. des B.-du-Rh., B 25, fos 322 vo 323 (*in mense februarii*, lapsus pour *januarii*), 323 vo-324; B 26, fos 60-61, et *Catalogue des Actes*, nos 23392, 23379, 23378.

3. Arch. d'Arles, *Délib.*, BB 8, fo 61 vo.

4. Arch. d'Arles, *Délib.*, BB 8, fo 60.

M. de Beaumont, on acheta force taffetas, drap de soie et de laine, « satin de Bourges » pour faire les « sarraus et hocquetons » dont on habilla ceux qui furent chargés d'aller au-devant des souverains, de les escorter et d'exécuter devant eux les jeux imaginés en leur honneur[1]. François Ier entra dans Arles le 31 janvier[2] parmi les sonneries de trompettes; il assista à diverses réjouissances, danses et spectacles, « maurisques et maulmariées [mômeries] et autres jeux[3] » dont les Arlésiens le régalèrent, et par les rues tendues alla loger chez M. d'Arlatan. Il demeura en Arles la journée du lendemain, 1er février, un vendredi; ainsi s'explique l'achat de poisson fait par le conseil pour le Roi et les reines[4]. Nous avons déjà vu qu'à leur premier passage par Arles les reines avaient été gratifiées d'images d'or; le conseil, voulant en user de même avec le Roi, lui fit cadeau d'un cerf qui fut acheté 10 florins[5].

D'Arles[6], François Ier se rendit à Tarascon. Depuis plus de quinze jours, le conseil avait pris ses dispositions en vue de cette réception. Le 17 janvier[7], il fixa l'itinéraire : on irait au-devant du Roi jusqu'au pont de Lanzac, à 4 kilomètres environ de la ville, sur la route d'Arles; puis, au lieu d'entrer par la porte de Saint-Jean, on ferait un détour pour atteindre la porte Condamine à l'est, au point où aboutissait la route

1. Arch. d'Arles, CC 266, f° 196 v°. Réparation du chemin depuis le pont de Crau jusqu'aux moulins de Mouleyrès, 10 florins; CC 268, f° 55 v°, pour tendre et détendre les rues, 1 florin; CC 266, f° 231, id., 2 florins; CC 267, f° 77 v°, 80, 81, 95, 98, 99 v°, 100, 105, 105 v°, 111, 113, 206; CC 268, f° 54 v°, 60, 65, 76 v°, frais de réparation à la maison de M. de Beaumont; CC 268, f° 68, achat de 100 « torches de baston », 6 florins; CC 267, f° 119 v°, drap de soie, 209 florins; cf. *Délib.*, BB 8, f° 62; CC 266, f° 187 v°, 130 pans « de satin de Bourges », 59 florins, 7 gros; CC 226, f° 232 v°, frais de confection, 16 florins, etc.

2. Protocole du notaire Jean d'Augières, L. Jacquemin, *op. cit.*, p. 309.

3. Arch. d'Arles, *Délib.*, BB 8, f° 62.

4. Arch. d'Arles, CC 266, f° 175, 17 florins, 6 gros; f° 178, 11 florins, 3 gros.

5. Arch. d'Arles, CC 266, f° 172 v°.

6. Le manuscrit de Valbelle, f° 60 v°, dit que le roi demeura trois jours à Arles; le départ eut donc lieu le 2 février.

7. Arch. de Tarascon, *Délib.*, BB 12, f° 374.

d'Avignon. De la porte Condamine, le Roi serait conduit d'abord à l'église Sainte-Marthe, puis à sa demeure particulière en suivant les rues les plus spacieuses, tendues de tapisseries qu'une commission de deux membres, Etienne Bernardi et Pierre Abelhe, fut chargée de se procurer à Avignon ou ailleurs. Les chemins où devait s'engager le cortège royal, détériorés par les pluies, furent empierrés; on choisit aussi un membre du conseil, René Hardoyn, sieur de la Motte, pour composer quelques jeux scéniques (*aliquas istorias*) qui seraient représentés lorsque le roi traverserait la rue Condamine[1]. Enfin, on s'occupa de pourvoir aux vivres; deux conseillers reçurent commission de se rendre chez les particuliers pour goûter leur vin clairet et en rassembler une quantité suffisante pour le Roi et sa suite[2]. Une somme de 100 écus fut empruntée pour pourvoir aux premières dépenses[3].

Ce programme dut s'exécuter de point en point. Lorsque François Ier entra dans la ville, probablement le 2 février, il fut salué par des salves de « boîtes » qu'on avait disposées près de la porte Condamine[4]. Nous n'avons pas d'autres détails sur cette entrée, et cela est particulièrement fâcheux en ce qui concerne les « histoires » représentées devant le roi. Nous ignorons quels en étaient les sujets. L'abbé Faillon suppose que c'étaient « des traits de l'histoire sainte et des sujets de morale[5]. » Il est possible que la légende de sainte Marthe ait fourni le thème de ces représentations, comme on avait fait à Marseille de la vie de saint Louis d'Aragon. Le lendemain, le Roi se rendit en pèlerinage au tombeau de sainte Marthe. La

1. Arch. de Tarascon, *Délib.*, BB 12, f° 374; 18 janvier.

2. Arch. de Tarascon, *Délib.*, BB 12, f° 375; 25 janvier.

3. Arch. de Tarascon, *Délib.*, BB 12, f° 375; 27 janvier. Cette somme fut empruntée à un marchand de Tarascon, François de Valence. (BB 13, f° 356.) Elle fut loin d'être suffisante, car le 8 février le conseil approuva un premier compte de dépenses qui s'élevait à plus du double, 780 florins 2 gros et demi; d'autres dépenses faites par les gens du Roi, les frais de location des tentures (35 gros) furent réglés postérieurement, 18 et 24 février. (BB 13, f° 358 v°, 359 v°.)

4. Arch. de Tarascon, *Délib.*, BB 12, f° 374; 17 janvier.

5. *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, I, 1255.

Ne tradideris me in animas tribul^a tiū me, quoniā insurrexerunt in me testes iniqui, et mētita est iniquitas sibi.



Le Roy estant a genoux davāt le petit Jesus. Monstrant avec la main ung empereur. Deux Roys. Et ung souyce. qui pleurent aupres du sepulchre du Roy darragon. Dyt affectueusemēt.

Ne me vueille destruyre et affoler selon le desir de mes ēnemys. qui portent faulx tesmoignage cōtre moy. Car leur iniquite et impiteuse malice. leur a menti.

visite royale fut commémorée par une inscription dont voici le texte[1] :

ANNO AB INCARNATO DOMINO M. D. XV.
DIE III FEBRVARII FRANCISCVS FRANCO
RVM REX DVCATV MEDIOLAN. ARMIS
OCCVPATO SEPVLCRVM BEATÆ MARTHÆ
VICTOR ADIIT COMITANTIBVS PRINCIPIBVS
PROCERIBVSQVE REGNI[2].

Le même jour, François Ier reçut une nouvelle de très grande importance[3] : la mort du roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, survenue le 23 janvier précédent. Dès qu'il fut assuré de la vérité du fait, le lendemain, il écrivit à M. de La Fayette pour l'en avertir, ainsi que le président de Ba-

1. Cette inscription est donnée dans les *Monumens de l'église de Sainte Marthe à Tarascon* (Tarascon, 1835, sans nom d'auteur, mais par l'abbé Faillon), p. 56. Mais ni les frères Platter, ni Gœlnitz, qui ont visité Tarascon et écrit, les premiers, au xvie siècle, le second vers 1632, ne la mentionnent. Il est probable qu'elle a été composée et gravée à l'occasion du voyage de Louis XIV, en janvier 1660, « après les travaux considérables effectués dans la seconde moitié du xviie siècle, et qui tendirent à faire communiquer la crypte de Sainte Marthe avec l'église supérieure par l'escalier que l'on voit encore de nos jours. » (Note de M. Mourret.) — L'abbé Faillon, dans l'ouvrage ci-dessus, fait par erreur entrer le Roi par la porte Madame.

2. Si l'on en croit l'abbé Faillon, François Ier et sa sœur allèrent ensuite rendre visite à l'abbesse du monastère Saint-Honorat de Tarascon. « C'était Claudine de Bectos, connue sous le nom de Scholastique et en grande réputation de savoir parmi les gens de lettres du temps. Les religieuses de ce monastère avaient toujours cultivé les sciences et les langues, et, sous le règne même de François Ier, si fécond en beaux esprits et en littérateurs de tous les genres, elles excitaient par leurs productions l'émulation des savans. Il nous reste de Claudine de Bectos plusieurs ouvrages français et italiens en vers et en prose. François Ier était en commerce de lettres avec elle ; il portait, dit-on, sur lui celles de l'abbesse et se plaisait à les montrer aux dames de sa cour comme des modèles. » (*Monumens de l'église de Sainte-Marthe*, p. 56.)

3. *Journal de Louise de Savoie, loc. cit.*; *Journal de Jean Barrillon*, *éd. cit.*, I, 191. — Ferdinand le Catholique décéda près de Madrid, à Madrigalet. Périzonius (Leyde, 1710, p. 73) donna de cette mort la cause suivante : « Sequenti anno expiravit tandem Hispaniarum Rex, culpa uxoris, quæ desiderio prolis, inprimis masculæ, quam ille non habebat, medicamentum ei dederat quod ad juvandam generationem credebat idoneum, sed quod in hydropem vertit eumque e vivis sustulit. »

paume, ambassadeur de France en Angleterre : « Au demourant, ajoutait-il, je vous prie que donnez ordre que nulz courriers ne passent par vostre quartier pour aller en lieu qu'il soit sans estre arrestés s'ils n'ont lettres de moy, et que les lettres qu'ils porteront me soient envoyées incontinant[1]... » La mort de Ferdinand et l'ouverture de la succession espagnole soulevaient deux graves questions : d'abord celle de la Navarre, qu'on pouvait espérer voir reprise par ses anciens maîtres, Jean d'Albret et Catherine de Foix. François Ier se hâta de leur écrire pour leur promettre son concours : « Mon cousin, l'eure et le temps est venu qu'il vous fault faire extrèmement dilligence pour le recouvrement de vostre royaulme et de ma part vous y veult ayder en tout ce qu'il me sera possible[2]... » Plus importante encore était l'autre question, celle de Naples. Louis XII avait abandonné ses prétentions au royaume de Naples en faveur de sa nièce, Germaine de Foix, seconde femme de Ferdinand, à condition qu'elle eût des enfants de ce mariage. Cette condition n'ayant pas été réalisée, François Ier, dès la nouvelle de la mort, songea à revendiquer les droits de celui qu'il remplaçait sur le trône. En même temps qu'il faisait rechercher les pièces sur quoi appuyer ses prétentions[3], il s'empressa d'écrire au pape pour lui rappeler la promesse que ce dernier lui avait faite à ce sujet lors de l'entrevue de Bologne. Il requit aussi Laurent de Médicis de tenir la main à ce que Léon X se déclarât le plus tôt possible. Pour aller

1. Le roi à M. de La Fayette, « de Tarrascon, ce IIIe jour de février ». (Bibl. Nat., f. fr. 3057, fo 29.)

2. François Ier au roi de Navarre, « de Tarrascon, ce IIIe de février ». (*Doc. inéd. sur l'histoire de France*, *Mélanges*, p. p. Champollion-Figeac, III, 569. — La Régente, comme son fils, s'intéressait beaucoup à la maison d'Albret. Pour faciliter le recouvrement de la Navarre, elle avait conçu le projet de marier une des filles de Jean d'Albret à un membre de la famille des Médicis. C'est dans ce but qu'elle avait écrit de Marseille, le 6 janvier, une lettre au roi de Navarre pour le prier d'envoyer sa femme et ses filles à Lyon, où elles pourraient avoir une entrevue avec les neveux de Léon X. Cette négociation, qui paraît avoir été sérieusement entreprise, échoua. Cf. *Doc. inéd.*, *Mélanges*, III, 102-103; Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, II, 760-761, 771; et P. Boissonnade, *Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille*, 448.

3. *Journal de Barrillon*, I, 195.

plus vite et plus sûrement en besogne, il voulut se concilier le concours de Prospero Colonna, son prisonnier depuis Marignan, en ce moment à Lyon. « De ma part, ajoutait-il, je tiendray le royaume de Sa Sainteté et je accompliray entièrement ce que je luy ay promis[1]. » Cette question de Naples allait être le principe des négociations laborieuses qui se poursuivirent avec l'héritier de Ferdinand, Charles d'Autriche, le futur Charles-Quint, jusqu'au mois d'août suivant, où elles aboutirent au traité de Noyon. Mais en attendant d'être assuré des dispositions pacifiques de ce prince, François Ier, pour ne pas se laisser prendre au dépourvu, préparait le triomphe de l'influence française dans la péninsule. Ce fut l'objet des pourparlers qui s'engagèrent aussitôt avec les représentants des différentes puissances italiennes et qui marquèrent les étapes du retour par la vallée du Rhône vers Lyon[2].

En quittant Tarascon[3], François Ier gagna Avignon, où il arriva « tout de nuict », nous rapporte une chronique manuscrite de la ville, qui nous a conservé quelques détails sur cette entrée[4]. Le Roi fut reçu par le cardinal de Clermont, légat du pape[5], et les consuls Dominique Anselme, Jean

1. Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, II, 764.

2. Les consuls de Beaucaire, à la nouvelle que François Ier allait venir à Tarascon, avaient, dès le 16 janvier, pris des dispositions pour le cas où le Roi voudrait passer le Rhône et venir dans leur ville. Ils désiraient obtenir de lui « le don de la blancque » (droit sur le sel), ainsi que l'ampliation du don « tant du droict de socquet que du fournyment du grenier à sel, pour aultre temps oultre celluy qui n'est encores escheu, et aussi avoir et obtenir aultres provisions et dons telz que bon semblera avoir et obtenir dudit sire pour le proffict et utilité de la chose publicque dudit Beaucaire ». Naturellement, pour subvenir à ces dépenses, les consuls furent obligés d'emprunter en leur propre et privé nom et sous leur garantie personnelle. Le Roi ne s'arrêta pas à Beaucaire; le délégué de la ville suivit la cour jusqu'au Pont-Saint-Esprit pour remplir la mission qui lui avait été confiée. (Arch. de Beaucaire, *Délib.*, BB 4; 16, 17, 24 janvier, 14 février.)

3. Le 4 février. Voir un acte daté de ce jour, *Catalogue des Actes*, n° 23383.

4. Arch. de Vaucluse, E, titres de famille. Epitaphes de Cambis : *Epitaphiorum et inscriptionum collectio*, f° 109. Ce document paraît avoir échappé à M. de Berluc-Perussis, *François Ier à Avignon*, dans les *Mémoires de la Société scientifique et artistique d'Apt*, 1869. — Le *Journal de Louise de Savoie*, *loc. cit.*, dit « à six heures après midi ».

5. *Journal de Barrillon*, *éd. cit.*, I, 194.

Biliotti et Pierre Montachon. Le Conseil, pour exécuter les préparatifs de la réception, avait été obligé d'emprunter 400 écus d'or à Balthazar de Pan, marchand catalan d'Avignon[1]. Après avoir franchi la Durance sur un pont de bois, François Ier entra dans Avignon par la porte Saint-Lazare, sous un dais, à la lumière des torches : « Les reynes estoient dans la littière et luy fust fait grand triomphe et histoires depuis la porte jusqu'au Puis des Bœufs, et toutes les cloches sonnèrent en Avignon. Et lendemain fust faict grand feu de joye. » Le Roi et la cour demeurèrent en Avignon jusqu'à la fin de la semaine, au 9 février. Mais nous sommes mal renseignés sur les particularités de ce séjour, car les délibérations du conseil pour les années 1515 et 1516 font défaut. Sur deux points seulement, nous saisissons l'activité du Roi : il rendit un certain nombre d'ordonnances relatives aux affaires générales du royaume ou à des affaires locales[2], et il prit les mesures que nécessitait la situation créée par la mort, désormais officiellement confirmée, de Ferdinand le Catholique[3]. Devant les Italiens, il faisait étalage des sommes, — un peu problématiques, — dont il pouvait disposer et des armées qu'il allait lever. Il se préoccupait surtout de trouver un arrangement avec Prospero Colonna afin de se concilier le pape, dont l'appui lui était essentiel, et de se procurer un chef habile en vue de la lutte qui se préparait. Pompeio Colonna, évêque de Rieti et frère de Prospero, s'entremit pour faire aboutir la négociation. A cette fin, après avoir eu, le 5 février, une conversation avec le Roi, il partit le 6 en poste pour Lyon[4]. Cependant, les affaires de l'État n'empêchèrent pas le Roi de prendre part aux réjouissances et mascarades des jours gras qui précèdent le Carême.

1. Arch. municip. d'Avignon, CC, mandat 57, cité par Rey, *François Ier et la ville d'Avignon*, 1-2.

2. Actes datés d'Avignon du 5 au 9 février, *Catalogue des Actes*, nos 415-418; 16103-16104; 23384-23389.

3. *Journal de Barrillon*, I, 194.

4. Marino Sanuto, *Diarii*, XXI, 521-523. — Desjardins, *Négociations de la France avec la Toscane*, II, 765 et sqq. Francesco Vettori à Laurent de Médicis; Avignon, 5 février 1516; Vienne, 9 février.

Le départ d'Avignon fut retardé jusqu'au samedi 9 février par la violence du mistral[1]. A petites journées, il passa successivement par Orange[2], le Pont-Saint-Esprit[3], Montélimar[4] et Loriol[5] (12 février). Le 13, il rencontra à Étoile une délégation du conseil de Valence et entendit la harangue courte, mais congruente, que lui adressa Antoine de Dorne, docteur en droit[6]. Ce ne fut que le lendemain, un jeudi, que François Ier fit son entrée dans la ville. Pour recevoir dignement le Roi, les consuls s'étaient mis en frais : dès le 23 janvier précédent[7], deux commissions avaient été nommées, l'une chargée de trouver l'argent nécessaire, l'autre de veiller à la décoration et aux réjouissances, « qui circa farcesias, moriscas, pavimenti ornamento (*sic*) vigilent ». La première devait obtenir des plus riches de la ville l'avance d'une somme qui serait restituée par moitié en juillet et en novembre, au moyen de

1. Desjardins, *ibid.* Francesco Vettori à Laurent de Médicis, Valence, 15 février.

2. *Journal de Barrillon, éd. cit.*, I, 195. Arch. d'Orange, comptes de mai 1515-mai 1516. Le 29 décembre 1515, 30 gros à « Anthoni le Saupetrié... per xii l. de podra que l'on fet balhar au chastellan per fayre tirar l'artilheria quant le Roy et la Reina passaran ». — Le 31 janvier, 20 gros à divers personnages pour une journée employée à visiter les maisons de la ville « per amor (*sic*) de los fayre acotrar per la venguda du Roy. »

3. *Journal de Barrillon, loc. cit.* — Arch. de Beaucaire, cf. *supra.*

4. *Journal de Louise de Savoie, loc. cit.* — Baron de Coston, *Histoire de Montélimar et des principales familles qui ont habité cette ville*, II, 132-134. Une médaille fut frappée à cette occasion, dont on trouvera la description dans Vallier, *Médailles frappées de 1494 à 1537*, dans le *Bulletin de la Soc. d'archéol. de la Drôme*, 1874, p. 272 et sqq.

5. On trouve à la Bibliothèque nationale, f. fr. 2088, f° 1, le curieux renseignement suivant : « Le xiie jour de février mil cinq cens et sèze à Horiol sur la ryvière de Drôme, Madame fut spirituellement admonestée de faire parler son humilité à l'obeyssance du Roy son fils et le supplier que pour oraison dévote il print le pseaulme XXVI lequel est convenable pour luy et selon véritable narration suyvant son adventure, et moult luy profitera si, à la requeste de la Dame qu'il ayme tant, il veut chanter et dire comme David : Dominus illuminatio mea, salus mea, quem timebo... Le Roy print l'enseigne de la croix en sa secrète pancée et dit à la persuasion de la Madame sa mère : « Nostre Seigneur est mon illumination, etc. » Cf. les dessins et légendes reproduits plus haut.

6. Arch. de Valence, BB 4, f° 95, et cf. J. Ollivier, *Recherches histor. sur le passage de quelques rois de France à Valence*, dans la *Revue du Dauphiné*, II, 208.

7. *Ibid.*, f° 94, délib. du 23 janvier; f° 93, délib. des 16 et 19 janvier; f° 94°, délib. du 2 février.

revenus de l'octroi et d'une taille extraordinaire pesant sur tous. Il faut croire que le crédit de la ville n'était pas très solide, car il fallut menacer de la prison ceux qui se montraient par trop réfractaires au prêt[1]. Le Roi entra dans Valence le 14 février, à quatre heures de l'après-midi. Son dais était porté par le consul Antoine Faure (Fabri), Jean de Geys (Degeo), Achille Decombes et François de Belcastel (de Bellocastro); celui de la reine Claude par Pierre Joubert, François Mistral, Jean Tisseur (Textoris) et Giraud Lambert[2]. Les consuls voulurent profiter du passage de François Ier pour faire confirmer ou reconnaître certains privilèges intéressant leur ville. Ils soumirent au Roi leurs vœux, et connaissant eux aussi l'influence qu'exerçait Louise de Savoie, ils décidèrent de lui offrir deux médailles d'une valeur de 100 écus d'or, qu'Antoine Faure alla lui présenter par la suite à Lyon[3].

Nous ignorons combien de temps au juste séjourna la cour à Valence et quel jour elle quitta la ville. Nous savons seulement que le 19 février elle se trouvait à Tournon[4] et le 20 à

1. *Ibid.*, f° 94 r°, délibération du 5 février.

2. Il fut payé pour ces deux dais au brodeur Nery de Monet, 115 l. 16 sols. Arch. de Valence, CC 33. — *Ibid.*, BB 4, f° 95, délibér. du 9 février.

3. Arch. de Valence, BB 4, f° 96, délib. du 16 février; *ibid.*, CC 47-48, Compte de ce que le consul Faure « a deslivré pour l'entrée du Roy et de la royne pour l'année 1516 ». Nous relevons 6 onces, 2 deniers, 4 gros d'or « fornis pour fère une médalhe à Madame; 4 livres à mestre Jehan Guilhermagre, argentier, pour la fasson de la médalhe de la ville, 123 livres, 2 sols, 6 deniers, plus 3 livres, 6 deniers employés en abilhemens et draps de soye pour la venue du Roy et de la Royne »; 2 livres à « mestre Jehan le Reliayre pour l'escripture des tilles qu'il a fait en grosses lettres »; 2 livres, 8 sols « à Anthoine le Blanchisseur et ces companhons pour abiher les portes de la ville »; 3 livres aux « taborins qui avoyent joué »; 1 livre, 10 sols « à ung cordellier que a faict la fegure de Madame ». Le total des dépenses s'éleva à 1634 livres, 16 sols, 8 deniers tournois, « en ce comprins ce que on a payé pour confirmer nos libertés et le mandement obtenu pour l'exemption des gens d'armes ».

4. E. Rott, *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses...*, I, 216, n. 3. — François Ier paraît donc avoir suivi la vallée du Rhône, sans s'en écarter pour aller à Romans, où pourtant l'on avait fait quelques préparatifs pour le recevoir : on avait notamment acheté, à Lyon, un poële de damas rouge et blanc. (Arch. de Romans, CC 318.) Il est même possible que l'on ait fait frapper, en prévision de la visite royale la médaille à l'effigie de François Ier dont parle M. Vallier dans son article cité : *Médailles historiques*, etc., *loc. cit.*, pp. 262 et suiv.

Saint-Vallier, où François Ier eut un long entretien avec Prospero Colonna amené de Lyon[1]. Certains Italiens, et en particulier Francesco Vettori, le représentant de Laurent de Médicis, ne voyaient pas d'un bon œil ces pourparlers et cherchaient à dissuader le Roi de s'accorder avec Prospero. Mais celui-ci persistait dans ce dessein, comme dans celui de marier Laurent de Médicis à une fille du roi de Navarre[2]. Après de longues négociations secrètes, à Vienne, où François Ier se trouvait le 22 février[3], Prospero fut remis en liberté et promit d'aider le roi de France dans son entreprise sur le royaume de Naples[4]. Cette affaire ne fut définitivement réglée qu'à Lyon où François Ier dut arriver le 28 février[5], et où il demeura, dans la ville ou les environs, jusqu'au mois de mai.

Ce long séjour lui permit de surveiller les événements d'Italie et de diriger les négociations engagées avec les Etats voisins du royaume, avec plus de fermeté et de suite qu'il n'avait pu le faire depuis son départ de Milan, pendant son rapide passage à travers la Provence et les pays riverains du Rhône.

E. Baux, V.-L. Bourrilly et Ph. Mabilly.

1. Desjardins, *op. cit.*, II, 775. Lettre du 21 février.

2. De Valence, François Ier avait écrit au roi de Navarre pour le presser de se préparer à la guerre. (*Doc. inéd., Mélanges*, III, 569 et sqq; de Valence, 13 février : il faut lire sans doute 14 février.) Cf. Boissonnade, *op. cit.* p. 446.

3. Acte daté de Vienne, 22 février, *Catalogue des Actes*, n° 16106. — Quatre actes sont datés du 23 février, *ibid.*, nos 420, 421, 16107, 16108.

4. Prospero Colonna, après avoir été pris à Villafranca, avait été dirigé sur Fossano et conduit en France au château de Montagu, qui appartenait à Jacques II de Chabannes, maréchal de la Palice (auj. Montagu le Blin, Allier). Sa rançon fut fixée à 18,500 écus d'or. La promesse de fidélité fut signée le 2 mars à Lyon : elle est conservée aux Archives nationales, J 990, 2; cf. *Journal de Barrillon*, I, 195-196.

5. Le 27 février, il était à la Guillotière. Cf. *Catalogue des Actes*, n° 16109; autre acte daté du 28, *ibid.*, n° 23391. L'entrée de la reine eut lieu le 2 mars.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

I

LES QVATRAINS DV SEIGNEVR DE PYBRAC

Conseiller du Roy en son Conseil priué.

AU LECTEUR.

Ie n'ay tasché cest œuure façonner
D'vn style doux, à fin qu'il puisse plaire,
Car aussi bien n'entens ie le donner
Qu'à ceux qui n'ont soucy que de bien faire.

*
* *

1. DIEV tout premier, puis Pere et Mere honore.
Sois iuste et droict, et, en toute saison,
De l'innocent pren en main la raison :
Car Dieu te doit là haut iuger encore.

2. Si en iugeant la faueur te commande,
Si, corrompu par or ou par presens,
Tu fais iustice au gré des Courtisans,
Ne doute point que Dieu ne te le rende.

1. Phocylide, V. « Que tes premiers respects soient pour les dieux, les seconds pour tes parents ; accorde à chacun ce qui lui est dû, sans jamais te laisser corrompre. » (*Moralistes anciens*, p. 80.)

2. Esaïe, V, 22-3. — Phocylide, VI. « Ne rebute point le pauvre. Que

3. Auec le iour commence ta iournee,
De l'Eternel le sainct nom benissant :
Le soir aussi ton labeur finissant,
Louë le encor', et passe ainsi l'annee.

4. Adore assis, comme le Grec ordonne :
Dieu en courant ne veult estre honoré;
D'vn ferme cueur il veult estre adoré,
Mais ce cueur là il fault qu'il nous le donne.

5. Ne va disant : ma main a faict cest œuure,
Ou ma vertu ce bel œuure a parfaict,
Mais dis ainsi : Dieu par moy l'œuure a faict.
Dieu est l'autheur du peu de bien que i'œuure.

6. Tout l'vniuers n'est qu'vne cité ronde,
Chacun a droict de s'en dire bourgeois,
Le Scythe et More autant que le Gregeois,
Le plus petit que le plus grand du monde.

tes jugements soient dictés par la justice. Si tes jugements sont iniques, tu seras jugé par Dieu même à ton tour. » (*Moralistes anciens*, p. 80-1.) — Baïf, *Mimes*, p. 273, str. VII.

4. Plutarque, *Les Vies des h. ill.*, t. I, *Numa Pompilius*, p. 255. « Et quant à ce qu'il [Numa] commandoit que l'on s'asseist après que l'on avoit adoré... peult estre... que cela se rapportoit à ce que... Numa vouloit accoustumer ses gens à ne servir ny ne parler point aux dieux en passant, ou en faisant autre chose, et à la haste, ains vouloit que l'on le feist quand on a temps et loisir, toutes autres choses cependant entremises. » Plutarque constate lui-même (*ibid.*, p. 253) l'origine pythagoricienne de ce précepte. On le trouvera formulé dans les *Fragm. phil. graec.*, p. 508, nº 60, chez Jamblique, p. 37, 6-7, et chez Porphyre, p. 95, 38-9. — Cf. Stobée, *Sermo XXXVII*, p. 54, 21. « Quietos nos esse oportet, ut non turbulente cum deo colloquamur. »

5. Baïf, *Mimes*, p. 275, str. XIX. « Devant que commencer à faire quelque chose, | Prie Dieu de la faire : et, le tout achevé, | Dy que c'est de Dieu seul, et n'en sois eslevé | D'un vent ambitieux; car de tout Dieu dispose. »

6. Diogène Laërce, VII, 1, 53, p. 178. — Marc-Aurèle, *Pensées*, IV, IV, p. 104. « Le monde est comme une cité. » *Ibid.*, *ibid.*, XXIII, p. 112. « Un personnage dit : *Bien-aimée cité de Cécrops !* Mais toi, ne peux-tu pas

7. Dans le pourpris de ceste cité belle
Dieu a logé l'homme comme en lieu sainct,
Comme en vn Temple, où luymesmes s'est peinct
En mil endroicts de couleur immortelle.

8. Il n'y a coing si petit dans ce Temple
Où la grandeur n'apparoisse de Dieu :
L'homme est planté iustement au milieu,
A fin que mieux par tout il la contemple.

9. Il ne sçauroit ailleurs mieux la cognoistre
Que dedans soy, où, comme en vn miroir,
La terre il peut et le ciel mesme voir,
Car tout le monde est compris en son estre.

10. Qui a de soy parfaicte cognoissance
N'ignore rien de ce qu'il fault sçauoir :
Mais le moyen asseuré de l'auoir,
Est se mirer dedans la sapience.

11. Ce que tu vois de l'homme n'est pas l'homme,
C'est la prison où il est enserré,
C'est le tombeau où il est enterré,
Le lict branlant où il dort vn court somme.

12. Ce corps mortel, où l'œil rauy contemple
Muscles et nerfs, la chair, le sang, la peau,
Ce n'est pas l'homme, il est beaucoup plus beau,
Aussi Dieu l'a reserué pour son temple.

dire : *O bien-aimée cité de Jupiter!* » *Ibid.*, VI, XLIV, p. 171. « J'ai une cité, une patrie : comme Antonin, c'est Rome; comme homme, le monde. » Cf. encore XII, XXVI, p. 311 et XXXVI, p. 317. « O homme, tu as été citoyen de la grande cité. »

10. Cette maxime peut compter parmi celles que l'on a le plus souvent répétées. Socrate passe pour l'avoir considérée comme le fondement de la sagesse. (Xénophon, *Mémorables*, III, IX, p. 101.) — Boèce, *Consol.*, II, V, 81. — Stobée, *Sermo LXXX*, pp. 138, 15, 35 et 139, 30.

12-13. Faure, *Quatrains*, III, p. 30. — Mathieu, *Tablettes*, I, 74. « L'homme n'est pas ce corps, son estoffe est plus belle, | Car des beau-

13. A bien parler, ce que l'homme on appelle,
C'est vn rayon de la diuinité,
C'est vn atome esclos de l'vnité,
C'est vn degout de la source eternelle.

14. Recognoy donc, homme, ton origine,
Et, braue et haut, dedaigne ces bas lieux,
Puis que fleurir tu dois là haut ès cieux,
Et que tu es vne plante diuine.

15. Il t'est permis t'orgueillir de la race,
Non de ta mere ou ton pere mortel,
Mais bien de Dieu, ton vray pere immortel,
Qui t'a moulé au moule de sa face.

16. Au ciel n'y a nombre infiny d'Idees :
Platon s'est trop en cela mesconté.
De nostre Dieu la pure volonté
Est le seul moule à toutes choses nees.

17. Il veut, c'est faict sans trauail et sans peine.
Tous animaux, iusqu'au moindre qui vit,
Il a creé, les soustient, les nourrit,
Et les deffaict du vent de son haleine.

18. Hausse tes yeux : la voute suspendue,
Ce beau lambris de la couleur des eaux,
Ce rond parfaict de deux globes iumeaux,
Ce firmament esloigné de la veuë,

tez du Ciel elle tient sa beauté, | Et quand le corps est mort, elle reste immortelle, | Comme un rayon sorty de la Divinité. » — On observera que les *Quatrains* 11-14 présentent un sens suivi, et développent une seule et même idée. Sénèque l'a exprimée plus d'une fois. (*A Lucilius*, XLI, p. 93 et LXXVI, p. 207.)

15. *Genèse*, I, 26.

17. Cette strophe et les deux qui suivent sont la paraphrase des versets 6-9 du *Psaume* XXXIII.

19. Bref, ce qui est, qui fut, et qui peut estre,
En terre, en mer, au plus caché des cieux,
Si tost que Dieu l'a voulu pour le mieux,
Tout aussi tost il a receu son estre.

20. Ne va suiuant le troupeau d'Epicure,
Troupeau vilain qui blaspheme en tout lieu,
Et, mescroyant, ne cognoist autre Dieu
Que le fatal ordre de la Nature.

21. Et ce pendant il se veautre et patouille
Dans vn bourbier puant de tous costez,
Et du limon des sales voluptez
Il se repaist, comme vne orde grenouille.

22. Heureux qui met en Dieu son esperance,
Et qui l'inuoque en sa prosperité
Autant ou plus qu'en son aduersité,
Et ne se fie en humaine asseurance.

23. Voudrois tu bien mettre esperance seure
En ce qui est imbecille et mortel?
Le plus grand Roy du monde n'est que tel,
Et a besoin plus que toy qu'on l'asseure.

20. A en juger par ce passage, Pibrac connaissait mal les Epicuriens. L'expression dont il se sert au second vers de la strophe semble un souvenir d'Horace (*Ep.*, I, iv, 16), mais il eût été plus équitable de ne pas prendre trop au sérieux la boutade de ce poète, et de se rappeler que Sénèque — un stoïcien ! — a défendu la morale d'Epicure et protesté contre une tradition qu'entretenaient ou les ignorants ou ceux qui avaient intérêt à présenter le plaisir comme une forme de la sagesse. (*Vie heureuse*, XII-XIII, pp. 172-3; *A Lucilius*, XXXIII.)

21. *Les Tablettes* nous offrent (II, 42) une comparaison toute semblable. « ... Ainsi vit la grenouille | Dans le sale bourbier qu'elle estime un ruisseau. »

22-23. *Prov.* de Salomon, III, 5. — *Ps.* cxlvi, 3. — Jérémie, XVII, 5. — Stobée, *Ser.* *CXLVIII*, p. 237, 5; *CXLIX*, p. 239, 1; *CLXV*, pp. 268-270; *CLXVI*, pp. 270-1. — Aux deux derniers vers du *Quatrain* 23 comparez cette phrase de Boèce : « O praeclara potentia [il s'agit

24. De l'homme droict Dieu est la sauuegarde :
Lors que de tous il est abandonné,
C'est lors que moins il se trouue estonné,
Car il sçait bien que Dieu lors plus le garde.

25. Les biens du corps et ceux de la fortune
Ne sont pas biens, à parler proprement :
Ils sont subiects au moindre changement,
Mais la vertu demeure tousiours vne.

26. Vertu qui gist entre les deux extremes,
Entre le plus et le moins qu'il ne fault,
N'excede en rien, et rien ne luy default,
D'autruy n'emprunte, et suffit à soymesmes.

27. Qui te pourroit, Vertu, voir toute nue,
O qu'ardemment de toy seroit espris,
Puis qu'en tout temps les plus rares esprits
T'ont faict l'amour au trauers d'vne nue!

28. Le sage fils est du pere la ioye :
Or si tu veux ce sage fils auoir,
Dresse le ieune au chemin du deuoir :
Mais ton exemple est la plus courte voye.

29. Si tu es né, enfant, d'vn sage pere,
Que ne suis tu le chemin ia battu?
S'il n'est pas tel, que ne t'esforces tu,
En bien faisant, couurir ce vitupere?

des rois] quae nec ad conservationem quidem sui satis efficax invenitur ! » (*Consol.*, III, v, 5.)

25. Stobée, *Sermo CXLVII*, pp. 233-5, *De vitae inaequalitate.* — *Trésor de sentences*, p. 29. « Bien de fortune passe comme la lune. » — *Tablettes*, III, 37. « Le temps emporte tout, et rien ne luy resiste | Que la seule vertu... »

26. Théognis, XXXIX. (*Moralistes anciens*, p. 35.)

27. Sénèque, *A Lucilius*, CXV, pp. 411-412.

28. *Prov.* de Salomon, XV, 20; XXIII, 24; XXIX, 3.

30. Ce n'est pas peu, naissant d'vn tige illustre,
Estre esclairé par ses antecesseurs :
Mais c'est bien plus luire à ses successeurs
Que des ayeux seulement prendre lustre.

31. Iusqu'au cercueil, mon fils, vueilles apprendre,
Et tien perdu le iour qui s'est passé,
Si tu n'y as quelque chose amassé,
Pour plus sçauant et plus sage te rendre.

32. Le voyageur qui hors du chemin erre,
Et, esgaré, se perd dedans les bois,
Au droict chemin remettre tu le dois,
Et, s'il est cheu, le releuer de terre.

33. Ayme l'honneur plus que ta propre vie :
I'entens l'honneur qui consiste au deuoir
Que rendre on doit, selon l'humain pouuoir,
A Dievv, au Roy, aux Loix, à sa Patrie.

34. Ce que tu peux maintenant, ne differe
Au lendemain comme les paresseux,
Et garde aussi que tu ne sois de ceux
Qui par autruy font ce qu'ils pourroient faire.

35. Hante les bons, des meschans ne t'acointe,
Et mesmement en la ieune saison,
Que l'appetit, pour forcer la raison,
Arme nos sens d'vne brutale pointe.

30. Stobée, *Sermo CXXXIX*, p. 218, 20, 28, 39.

31. Solon, XVIII. (*Moralistes anciens*, p. 136.) — Sénèque, *A Lucilius*, LXXVI, p. 201. — *Caton*, p. 373. — Baïf, *Mimes*, p. 164. — *Tablettes*, II, 29.

32. *Prov.* de Salomon, XXVIII, 10. — Phocylide, LXVIII. (*Moralistes anciens*, p. 99.)

34. Démocrate, XIX. (*Moralistes anciens*, p. 194.)

35. *Prov.* de Salomon, I, 10 ; IV, 14 ; XIII, 20. — Théognis, II. (*Moralistes anciens*, p. 18.) — Hésiode, *Travaux et jours*, 716 (Teubner.) — Publius Syrus, p. 787, col. 2, v. 4 ; p. 800, col. 1, v. 6. — Stobée,

36. Quand au chemin fourchu de ces deux Dames
Tu te verras comme Alcide semond,
Suy celle là qui, par vn aspre mont,
Te guide au ciel, loing des plaisirs infames.

37. Ne mets ton pied au trauers de la voye
Du pauure aueugle, et d'vn piquant propos
De l'homme mort ne trouble le repos,
Et du malheur d'autruy ne fay ta ioye.

Ser. X, *XVIII*, *XX*. — *Caton*, p. 359 .— *Trésor de sentences*, pp. 135, 155, 160. — Fénelon, I.

36. Cette maxime est un souvenir de la belle et poétique allégorie qui représente Hercule entre le vice et la vertu. Xénophon a conté cette fable avec autant de grâce que d'abondance (*Mémor.*, II, 1, pp. 41-5), mais il ne cache pas qu'il s'inspire d'un récit de Prodicus, et il regrette de ne pouvoir s'exprimer avec la magnificence de ce sage. Le même sujet a, du reste, séduit plusieurs autres écrivains, et il fut traité — non sans d'ingénieuses modifications — par Lucien (*Le songe*, 6) et par Silius Italicus (*Guerres pun.*, XV, 18 sqq.) Il était naturel que l'on cherchât à montrer d'une manière imagée et sensible l'hésitation de l'adolescent à l'heure où, sollicité à la fois par l'instinct du plaisir et par la dignité de la vertu, il faut qu'il résolve le problème de sa destinée morale. L'incertitude d'Hercule, les pythagoriciens la figuraient d'une manière graphique. La lettre T leur paraissait le symbole ou le schème d'une existence qui arrive, après avoir coulé quelque temps en ligne droite, à un endroit où l'on doit choisir entre deux routes divergentes. (Chaignet, I, 154.) Celle qui mène à la vertu est escarpée, difficile. Ainsi le veut la tradition ancienne, que l'on retrouve et chez Pibrac et dans l'un de nos proverbes français : « Tout chemin de vertu | Est aspre et moult ardu. » (*Trésor de sentences*, p. 230.) Mais Montaigne, qui aime à secouer le joug des idées reçues, aplanit cet « aspre mont » dont nous parlent les *Quatrains*, et loin de laisser croire à la jeunesse que la bonne voie est très malaisée à suivre, il déclare que la vertu « n'est pas, comme dit l'eschole, plantée à la teste d'un mont couppé, raboteux et inaccessible », mais que les hommes par qui elle est pratiquée « la tiennent, au rebours, logée dans une belle plaine fertile et fleurissante ». (*Essais*, I, xxv, p. 70.)

37. *Première partie du Quatrain*, cf. *Lévitique*, XIX, 14; *Deutér.*, XXVII, 18. — *Seconde partie* (respect dû aux morts), cf. Solon : « Τὸν τεθνηκότα μηδεὶς κακῶς ἀγορευέτω. » (*Fragm. phil. graec.*, p. 223, n° 53.) — *Troisième partie* (ne pas se réjouir du malheur d'autrui), cf. *Prov.* de Salomon, XVII, 5. — Publius Syrus, p. 766, col. 1, v. 3; 787, col. 1, v. 6.

38. En ton parler sois tousiours veritable,
Soit qu'il te faille en tesmoignage ouyr,
Soit que par fois tu veuilles resiouir
D'vn gay propos tes hostes à la table.

39. La Verité d'vn Cube droict se forme,
Cube contraire au leger mouuement :
Son plan quarré iamais ne se dement,
Et en tout sens a tousiours mesme forme.

40. L'oyseleur caut se sert du doulx ramage
Des oysillons, et contrefaict leur chant :
Aussi, pour mieux deceuoir, le meschant
Des gens de bien imite le langage.

38. *Prov.* de Salomon, XII, 17; XIV, 5, 25; XIX, 5, 9; XXV, 18. — Phocylide, IV. (*Moralistes anciens*, p. 80); VII (*ibid.*, p. 81.) — Stobée, *Ser. XLV*, pp. 68-9, *de veritate et testimonio fideli; XLVI*, pp. 69-70, *de veritate et mendacio; XLVII*, pp. 70-71, *de mendacio et calumnia et falso testimonio.* — *Caton*, p. 360. — Fénelon, III.

39. Ce symbole a, chez les anciens, revêtu diverses formes, car ce n'était pas seulement l'immobile vérité qui se prêtait à une comparaison de cette nature, mais tous les principes que l'on voudrait invariables, parce que l'on a construit sur eux la religion, la morale. D'autre part, la géométrie offre plus d'une figure régulière, en sorte que les deux parties de l'image dont nous nous occupons pouvaient être modifiées tour à tour. Ainsi, tandis que Pibrac assimile au cube la vérité, les disciples de Pythagore conçoivent l'essence divine comme un tétragone, attendu que c'est lui qui exprime l'ordre parfait, « que la propriété d'être droit imite la puissance de l'immobilité, et que l'égalité représente celle de la permanence. » (Chaignet, I, 246.) C'est pour un motif analogue que certains assignent une forme carrée à la justice, « par et similis in verbo et opere,... nusquam ulla ex parte claudicans, ut ne injusta et inaequalis videatur. » (Stobée, *Sermo I*, p. 5, 39.)

40. Plutarque a employé cette image d'une manière à peu près semblable. « ..... Les flatteurs, ès courts des princes, font comme les oyselleurs qui prennent les oyseaux à la pippée en contrefaisant leurs voix... » (Tome XV, p. 110, *Instruction pour ceulx qui manient affaires d'estat.*) — Baïf, *Mimes*, p. 172.

41. Ce qu'en secret l'on t'a dit ne reuele;
Des faicts d'autruy ne sois trop enquerant.
Le curieux volontiers tousiours ment;
L'autre merite estre dict infidele.

42. Fay pois egal et loyale mesure,
Quand tu deurois de nul estre apperceu :
Mais le plaisir que tu auras receu,
Ren le tousiours auecques quelque vsure.

43. Garde, soigneux, le depost à toute heure,
Et, quand on veult de toy le recouurer,
Ne va, subtil, des moyens controuuer
Dans vn palais, à fin qu'il te demeure.

44. L'homme de sang te soit tousiours en hayne,
Huë sur luy, comme fait le berger
Numidien sur le Tygre leger,
Qui[l] voit de loing ensanglanter la plaine.

45. Ce n'est pas tout ne faire à nul outrage :
Il fault de plus s'opposer à l'effort
Du malheureux, qui pourchasse la mort,
Ou du prochain la honte et le dommage.

41. *Prov.* de Salomon, XI, 13; XX, 19. — Théognis, XXXIV. (*Moralistes anciens*, p. 33.) — Fénelon, VI. « Ne vous informez point des affaires des autres. »

42. *Prov.* de Salomon, XI, 1; XX, 10, 23. — *Lévitique*, XIX, 35-6. — *Deutér.*, XXV, 13-16. — Stobée, *Sermo XLII*, p. 66.

43. *Prov.* de Salomon, III, 27.

44. Presque tous les Numides étaient bergers; ils allaient de place en place, suivant au hasard leurs troupeaux sur des pâturages inépuisables. (Virgile, *G.*, III, 339 et suiv.)

45. Phocylide, XV. (*Moralistes anciens*, p. 83.)

46. Qui a desir d'exploiter sa proüesse,
Domte son ire, et son ventre, et ce feu
Qui dans nos cueurs s'allume peu à peu,
Soufflé du vent d'erreur et de paresse.

47. Vaincre soymesme est la grande victoire :
Chacun chez soy loge ses ennemis,
Qui, par l'effort de la raison soubmis,
Ouurent le pas à l'eternelle gloire.

48. Si ton amy a commis quelque offense,
Ne va soudain contre luy t'irriter,
Ains doucement, pour ne le despiter,
Fay luy ta plainte, et reçoy sa defense.

49. L'homme est fautif : nul viuant ne peut dire
N'auoir failly. Es hommes plus parfaicts,
Examinant et leurs dicts et leurs faicts,
Tu trouueras, si tu veux, à redire.

50. Voy l'hypocrite auec sa triste mine :
Tu le prendrois pour l'aisné des Catons,
Et ce pendant, toute nuict, à tastons,
Il court, il va pour tromper sa voysine.

46. « Γλώσσης, γαστρὸς, αἰδοίων κράτει. » *Fragm. phil. graec.*, p. 232, n° 4. — *Ibid.*, p. 527, n° 231.

47. *Fragm. phil. graec.*, p. 345, n° 75; p. 499, n° 32. — Publius Syrus, p. 803, col. 2, v. 1; p. 812, col. 1, v. 9. — Baïf, *Mimes*, 107, 144. — Le vers « Chacun chez soy loge ses ennemis » rappelle une sentence de Publius Syrus : « Gravior est inimicus qui latet in pectore. » (P. 779, col. 1, v. 9.)

48. Hésiode, *Travaux et jours*, 709-714. — Théognis, XXXVII. (*Moralistes anciens*, p. 34.) — Pythagore, *Vers dorés*, V. (*Ibid.*, p. 166.) — Publius Syrus, p. 766, col. 2, v. 3. — Baïf, *Mimes*, p. 272, str. III.

49. *Caton*, p. 361. « Nemo sine crimine vivit. »

50. *Pour l'aisné des Catons*... comprenez *pour un modèle de vertu*. Il s'agit ici des hommes « qui Curios simulant, et Bacchanalia vivunt ». Ainsi les définit Juvénal (*Sat.* II, 3), qui s'écrie ironiquement en parlant

51. Cacher son vice est vne peine extreme,
Et peine en vain : fay ce que tu voudras,
A toy au moins cacher ne te pourras,
Car nul ne peut se cacher à soymesme.

52. Aye de toy plus que des autres honte.
Nul plus que toy par toy n'est offensé :
Tu dois premier, si bien y as pensé,
Rendre de toy à toymesme le compte.

53. Point ne te chaille estre bon d'apparence,
Mais bien de l'estre à preuue et par effect.
Contre vn faulx bruit que le vulgaire faict,
Il n'est rampart tel que la conscience.

54. A l'indigent monstre toy secourable,
Luy faisant part de tes biens à foison,
Car Dieu benit et accroit la maison
Qui a pitié du pauure miserable.

de l'un de ces personnages à l'austérité menteuse : « Un troisième Caton est tombé du ciel! » (*Ibid.*, 40.)

51. Sénèque, *A Lucilius*, XLIII, *ad fin.*, p. 96. — *Tablettes*, III, 90.

52. *Fragm. phil. graec.*, p. 347, nº 100. « Ne magis homines alios revereare quam te ipsum. » — Stobée, *Sermo LXXIX*, p. 137, 58. — *Caton*, p. 369. — *Tablettes*, II, 22.

53. *Première partie du quatrain*, cf. Baïf, *Mimes*, p. 167. « Mets soing et diligence d'estre | Chaste et iuste, non de parestre. » — Faure, *Quatrains*, XXV, p. 33. « Ne cherche point de ressembler, mais d'estre | Tel que tu veux de tous estre estimé. » — *Seconde partie*, cf. saint Paul, *Cor.*, II, I, 12. — Publius Syrus, p. 773, col. 2, v. 2; p. 797, col. 1, v. 2. « Plus conscientiae quam famae attenderis. » — Stobée, *Sermo LXXXII*, p. 141, 16. — *Trésor de sentences*, p. 36. — Baïf, *Mimes*, p. 84. « Innocence est tresseure targe. » — Montaigne a développé la même idée dans le chapitre V du livre II des *Essais*, et elle se trouve aussi chez La Bruyère : « Ceux qui, sans nous connoître assez, pensent mal de nous, ne nous font pas de tort. » (*Jugements*, 35.)

54. *Prov.* de Salomon, XIX, 17, 22; XXI, 13; XXII, 9; XXVIII, 27, et passim. — Phocylide, XX. (*Moralistes anciens*, p. 84.)

55. Las! que te sert tant d'or dedans ta bourse,
Au cabinet maint riche vestement,
Dans tes greniers tant d'orge et de froment,
Et de bon vin dans ta caue vne source,

56. Si ce pendant le pauure nud frissonne
Deuant ton huys, et, languissant de faim,
Pour tout en fin n'a qu'vn morceau de pain,
Ou s'en reua sans que rien on luy donne?

57. As tu, cruel, le cueur de telle sorte,
De mespriser le pauure infortuné,
Qui, comme toy, est en ce monde né,
Et, comme toy, de Dieu l'image porte?

58. Le malheur est commun à tous les hommes,
Et mesmement aux Princes et aux Roys :
Le sage seul est exempt de ses loix,
Mais où est il, las, au siecle où nous sommes?

59. Le sage est libre enferré de cent chaines,
Il est seul riche et iamais estranger,
Seul asseuré au milieu du danger,
Et le vray Roy des fortunes humaines.

60. Le menasser du Tyran ne l'estonne :
Plus se roidit quand plus est agité :
Il cognoist seul ce qu'il a merité,
Et ne l'attend, hors de soy, de personne.

58-60. Voici un portrait du sage selon la doctrine du Portique. Les sources de ces trois strophes sont nombreuses et riches, en sorte que la concision de Pibrac mérite d'être louée, car, s'il l'avait voulu, il lui eût été facile d'ajouter à la peinture qu'il a faite un grand nombre de détails. Mais il s'est contenté de choisir, chez les auteurs dont il s'inspire, les traits caractéristiques. Je renvoie le lecteur au livre de Diogène Laërce (VII, 1, *Zénon*, 64) et à Cicéron, qui nous a laissé, d'une part, l'image fidèle du stoïcien (*De fin. bon. et mal.*, III, 22), de l'autre, sa ca-

61. Vertu ès mœurs ne s'acquiert par l'estude,
Ne par argent, ne par faueur des Roys,
Ne par vn acte, ou par deux, ou par trois,
Ains par constante et par longue habitude.

62. Qui lit beaucoup, et iamais ne medite,
Semble à celuy qui mange auidement,
Et de tous mets surcharge tellement
Son estomach, que rien ne luy profite.

63. Maint vn pouuoit par temps deuenir sage,
S'il n'eust cuidé l'estre ia tout à faict.
Quel artisant fut onc maistre parfaict,
Du premier iour de son apprentissage?

64. Petite source ont les grosses riuieres.
Qui bruit si haut à son commencement
N'a pas long cours, non plus que le torrent
Qui perd son nom ès prochaines fondrieres.

ricature. (*Pro Murena*, XXIX, 61.) Au contraire, Sénèque semble croire que la figure du sage ne sera jamais représentée avec des couleurs assez flatteuses, et il ne se lasse point de nous la mettre sous les yeux. (*A Lucilius*, LXXXV, p. 253; XCII, p. 304; CIV, pp. 373-374; *Tranquillité de l'âme*, XI, p. 253; XIV, p. 257.) Et combien de passages on pourrait encore signaler! Le traité *De la constance du sage* serait à citer entièrement. C'est ainsi que la louange des âmes impassibles est devenue un lieu commun, et qu'elle est entrée dans le domaine de la poésie. Pibrac n'a pas été le premier à embellir ses vers des maximes de Zénon. Voyez, par exemple, Horace, *O.*, III, III, 1-8, et Boèce, *Consol.*, I, IV.

62. Sénèque, *A Lucilius*, II. « *Sed modo*, inquis, *hunc librum evolvere volo*, *modo illum*. Fastidientis stomachi est multa degustare, quae, ubi varia sunt et diversa, inquinant, non alunt. » — Montaigne est d'un avis semblable : « Nous prenons en garde... le sçavoir d'aultruy, et puis c'est tout... Que nous sert-il d'avoir la panse pleine de viande, si elle ne se digère?... » (*Essais*, I, XXIV, p. 57.)

64. Publius Syrus, p. 786, col. 1, v. 3. « Magnarum aquarum transiliri fons potest. »

65. Maudit celuy qui fraude la semence,
Ou qui retient le salaire promis
Au mercenaire, ou qui de ses amis
Ne se souuient sinon en leur presence!

66. Ne te pariure en aucune maniere,
Et si tu es contrainct faire serment,
Le ciel ne iure, ou l'homme, ou l'element,
Ains par le nom de la cause premiere.

67. Car Dieu qui hait le pariure execrable,
Et le punit comme il a merité,
Ne veult que l'on tesmoigne verité
Par ce qui est mensonger ou muable.

68. Vn art sans plus : en luy seul t'exercite,
Et du metier d'autruy ne t'empeschant,
Va dans le tien le parfaict recherchant,
Car exceller n'est pas gloire petite.

69. Plus n'embrasser que l'on ne peut estraindre :
Aux grands honneurs, conuoiteux, n'aspirer :
Vser des biens, et ne les desirer :
Ne souhaiter la mort, et ne la craindre.

65. *Première partie du quatrain* (Semence), cf. Phocylide, XII. (*Moralistes anciens*, p. 82.) — *Seconde partie* (Salaire), cf. *Lévitique*, XIX, 13. — *Deutér.*, XXIV, 14-15. — Phocylide, XIII. (*Moralistes anciens*, p. 82.) — Saint Paul, *Rom.*, IV, 4. — Stobée, *Sermo CXXI*, p. 194, 3. — *Trésor de sentences*, p. 159. « Peine et labeur requierent guerdon. » — *Troisième partie* (Amitié), cf. Théognis, X. (*Moralistes anciens*, p. 23.)

66. Phocylide, XI. (*Moralistes anciens*, p. 82.) — Pythagore, *Vers dorés*. (*Ibid.*, p. 165.) — *Caton*, p. 360. — Baïf, *Mimes*, p. 272, str. 2.

68. On connaît l'adage populaire : *A chacun son métier...* Baïf le cite dans les *Mimes*, p. 43.

69. Le dernier vers de cette strophe se trouve presque textuellement dans une épigramme de Marot (édit. Jannet, t. III, p. 90), qui est imitée de Martial (X, xlvii.) « Summum nec metuas diem, nec optes. »

70. Il ne fault pas aux plaisirs de la couche
De chasteté restreindre le beau don,
Et ce pendant liurer à l'abandon
Ses yeux, ses mains, son oreille et sa bouche.

70. « Ridiculum est genitales quidem corporis partes servare castas, linguam vero negligere, aut observare quidem linguam puram, visum vero, vel auditum, vel manus non observare. » (Chrysostome, dans Stobée, *Sermo LXIV*, p. 103, 30.)

(*A suivre*). H. GUY.

II

LETTRE DE MARGUERITE DE VALOIS AUX CAPITOULS DE TOULOUSE (6 juillet 1581).

Après être restée vingt jours aux bains de Bagnères-de-Bigorre, pendant que son mari était aux Eaux-Chaudes avec Fosseuse[1], Marguerite de Valois rentra à Nérac le 4 juillet 1581. Elle avait passé la journée de la veille et une partie de celle de l'avant-veille à Gondrin[2]. Ensuite, ses livres de comptes et sa correspondance ne fournissent aucun renseignement jusqu'au 21 juillet. Une lettre adressée par elle aux capitouls de Toulouse, le 6 juillet, permet de combler en partie cette lacune.

Elle emprunte un vif intérêt aux circonstances dans lesquelles elle fut écrite. Le traité de Fleix venait d'être signé le 26 novembre 1580. Cette paix, également désirée à Paris et à Nérac, était mal vue aussi bien parmi les catholiques que parmi les huguenots. Ces derniers, à la tête desquels était Condé[3], — toujours prêt à résister au chef officiel du parti, — soupçonnaient le roi de Navarre d'avoir, par une clause

1. *Mémoires de Marguerite de Valois*, édition Guessard, p. 175.
2. Ph. Lauzun, *Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne*, p. 180.
3. *Mémoires de Michel de la Huguerye*, publiés par A. de Ruble ; Paris, Renouard, 1878, t. II, p. 77.

secrète, stipulé quelques avantages particuliers à son profit[1]. Cependant, à force de démarches et de promesses, le Béarnais, aidé de Marguerite, avait réussi à neutraliser le mauvais vouloir de Condé et à faire approuver le traité par l'assemblée des protestants tenue à Montauban au mois de mai 1581.

La résistance de Condé était appuyée par les religionnaires du Languedoc, « cervelles estranges et humeurs fort difficiles à manier[2] ». Ils commencèrent, dit d'Aubigné, à faire la guerre quand ils virent les autres en paix[3]. Des capitaines, retranchés dans de petites villes fortifiées, faisaient des courses principalement contre les grosses villes catholiques.

Toulouse surtout avait à souffrir de ces incursions, et le roi de Navarre, dont la statue orne aujourd'hui l'hôtel de ville, y était particulièrement haï. Déjà, au mois d'avril 1579, il avait refusé d'accompagner Catherine de Médicis à Toulouse[4]. Il n'aurait pas osé, en 1581, traverser cette ville, même déguisé en cuisinier, comme il avait fait, peu de temps auparavant, à Bordeaux[5]. Des Eaux-Chaudes, il avait écrit le 18 juin aux consuls d'Agen[6] : « Je suys en ces montaignes pour les eaux sans autre cogitation que de confirmer ma sancté, n'estant besoing croistre les gardes ny a Auch ny ailleurs. » Le même jour, il mandait à Bellièvre d'aller à Toulouse « pour le bien de la paix[7] ».

Ces appréhensions sont justifiées quand on étudie de près les documents conservés aux archives communales de Toulouse[8]. On vivait dans de continuelles alarmes. Les séances

1. D'Aubigné, *Histoire universelle*, édition de la Société de l'Histoire de France, t. VI, p. 155, et note 2.
2. *Mémoires de la Huguerye*, t. II, p. 87.
3. *Op.* et *loc. cit.* Cf. dans ce même volume les détails donnés sur la Guyenne, ainsi que dans le « Journal de Faurin ».
4. Ph. Lauzun, *op. cit.*, p. 91.
5. D'Aubigné, *op. cit.*, t. VI, p. 166.
6. *Lettres missives de Henri IV*, publiées par Berger de Xivrey, t. VIII, p. 199.
7. *Ibid.*, t. I, p. 376.
8. Les renseignements à l'aide desquels a été composée la suite de cette note sont extraits des Archives municip. de Toulouse, *Livre des Conseils*,

du conseil de la ville, auquel venaient s'adjoindre les principaux officiers du Parlement, étaient de véritables délibérations de conseil de guerre. L'attention était surtout portée du côté de la Gascogne. On prenait des mesures pour protéger le faubourg Saint-Cyprien, « ouvert en plusieurs endroits et peuplé de pauvres gens qui ne peuvent s'armer ». Le bruit courait qu'avec le roi de Navarre d'autres « de la préthendue religion » fourmillaient au quartier de Gascogne, s'attroupaient en divers lieux et que leur dessein était « d'atempter sur le repos de ceste ville » (séance du 29 janvier 1581). Les ennemis avaient des intelligences dans la ville, où leurs adhérents étaient appuyés par de nombreux étrangers qui s'y étaient introduits et où deux mille hommes, « tant escolliers que aultres », attendaient le signal pour s'en emparer et « la tirer hors l'obéissance de Sa Majesté » (séance du 9 mars). A la séance suivante, on rapporte que le roi de Navarre et ses troupes sont assemblés en grand nombre à l'Isle-Jourdain et autres villes voisines, et font des courses jusqu'aux portes de Saint-Cyprien. Enfin, on décide, le 8 avril, que les fêtes des Jeux floraux n'auront pas lieu les 1er et 3 mai, à cause du danger qu'offrait une affluence trop grande à l'hôtel de ville. Les sommes destinées à payer le repas du jour de Sainte-Croix furent distribuées aux Jésuites et à d'autres couvents de la ville, et les fleurs offertes à Notre-Dame-de-l'Assomption de l'église Saint-Étienne.

La ville était en état de siège. Des sentinelles veillaient aux clochers de Saint-Sernin, du couvent de la Grande-Observance, des Jacobins et de Saint-Roch. Le capitoul du Pont-Vieux devait passer la nuit à Saint-Cyprien et les habitants faire la garde, « tambourin sonnant et enseignes despliées », sàuf ceux de la « nouvelle opinion ou notoirement suspects d'en estre », ainsi que ceux de la maison ou de la suite du roi de Navarre et ses adhérents, qui seraient « restraincts ». Tous les bateaux entre Muret et Grenade devaient être coulés ou

BB 11; *Comptes de 1381*, CC 802; *Lettres adressées aux capitouls*, BB 181.

rentrés à Toulouse, les gués faisant communiquer la rive gauche de la Garonne avec le Lauragais être rendus impraticables à l'ennemi. Les portes nouvellement ouvertes furent murées, celles de Saint-Sernin et de Saint-Etienne fermées; l'une d'elles eut le guichet simplement ouvert, on y mit un corps de garde. A chacune des autres portes se trouvait un greffier chargé de surveiller les entrées et sorties. Le 31 mars, Léonard Guidole, greffier à la porte du Château, recevait 2 écus pour avoir saisi « deux semals[1] de salpêtre voulant sortir par ladite porte » sans passeport ni permission des capitouls. On préparait le soufre et le salpêtre dans l'infirmerie des Jacobins. Les armes de l'arsenal étaient remises à neuf et on en achetait d'autres, ainsi que des « balles de canon de fer et de fonte ». En prévision d'un combat dans la rue, trois « faures grossiers » étaient chargés de placer « aux cantons de la ville » des chaînes de fer.

Ces préparatifs montrent quel était l'état d'esprit des Toulousains, et par eux on peut juger du reste des habitants du pays. Dans les premiers mois de l'année 1581 ils envoient des messagers à l'extrémité du Languedoc et au cœur de la Gascogne jusqu'au pays de Gaure. Ils écrivent aux consuls d'Albi, Lavaur, Lisle [d'Albigeois], Rabastens, Grenade, Beaumont, Fleurance, Auch, Gimont, Avignonnet, Castelnaudary, Carcassonne et Narbonne, pour ne citer que les villes un peu éloignées ou situées hors du Languedoc. Ils écrivent aussi au roi, au duc d'Anjou alors à Castres, au maréchal de Matignon, « espérit inquiété », dit Marguerite dans ses Mémoires, à Montmorency et à Joyeuse. Des environs de Montauban on les tient au courant de ce qui se passe dans l'assemblée des huguenots et des rapports de Condé avec son cousin le roi de Navarre. La correspondance la plus intéressante à ce point de vue est celle du sénéchal qui arrive de la cour, où il a sans doute reçu des instructions dont l'effervescence qui règne à Toulouse lui rendra l'exécution difficile; aussi per-

1. Vaisseau de bois fait de douves, aujourd'hui *tinette* et, en langue vulgaire, *comporte*.

siste-t-il à rester dans son château de Cornusson, malgré les appels réitérés des capitouls. Il leur écrit le 14 février 1581, par M. Martin, qui devra leur répéter ce qu'on lui a dit à la cour. Il les assure que tout est tranquille et qu'on va démanteler Mende.

Deux lettres lui ayant été adressées, il répond, le 24 février, à la seconde, que les entreprises des ennemis contre Toulouse ne pourront se réaliser parce qu'ils sont occupés ailleurs et au loin; sa présence est plus utile à Cornusson qu'à Toulouse, si bien gardée par les capitouls. Enfin, pressé de nouveau, il se décide à prendre la plume le 5 mars pour annoncer qu'il est malade et ne pourra quitter la chambre avant le 17 ou le 18. Il était encore à Cornusson le 8 août, d'où il écrivait pour demander l'élargissement du capitaine Palassy. Ses tergiversations étaient la conséquence évidente des instructions qu'il avait reçues; mais il est certain qu'au lieu de calmer des esprits aussi inquiets, elles ne faisaient que les irriter davantage.

Le roi de Navarre devait connaître ces dispositions. Bellièvre, au besoin, l'en aurait informé. Aussi, de retour à Nérac, après être passé par Gondrin où l'on avait décidé d'exécuter l'édit, d'établir la paix, comme il est dit dans la lettre publiée plus bas, il écrit le 6 juillet à François de Noailles, évêque de Dax, pour lui faire part de cette résolution[1], et le lendemain, dans le même sens, aux consuls de Lectoure[2]. Avec les Toulousains il n'entrait pas en relations aussi facilement qu'avec le roi ou ses conseillers : le 6 juillet il fait part à Bellièvre[3] de ses appréhensions au sujet de ceux du Languedoc « et de tant de lieux prochains, desquels vous cognoissez les esprits qui ne se domestiquent pas si aisément ». Il a cependant quelque espoir et ajoute : « Je crois que Messieurs de Thoulouse[4] cognoissent par mes actions qu'ils ont plus d'occasion de se contenter de moy que je n'ay du peu de justice qu'ils font et

1. *Lettres missives de Henri IV*, t. VIII, p. 203.
2. *Ibid.*, p. 204.
3. *Ibid.*, t. I, p. 383.
4. Il s'agit sans doute du Parlement.

de la faveur qu'ils prestent à ceulx qui surprennent les places[1]. » Il n'ose écrire lui-même, et c'est Marguerite qui prend la plume. Le ménage était alors plus qu'à demi brouillé, mais la reine était encore dévouée à la politique de son mari. Elle prodigue ses efforts pour faire aboutir le traité de Fleix. Des bains de Bagnères, elle écrit à Bellièvre[2] que son mari est extrêmement éloigné de la guerre. A sa mère elle dit[3] :

« Encore que l'exécution de cette paix s'avance avec autant de dilijance que l'on s'i an peut dessirer, qu'ele me samblera tousjours trop tardive pour l'extreme desir que j'ai de me revoir près de vous, Madame; car le roi, mon mari, m'asure de me mener soudin qu'ele sera exsécutée. » Si l'on en croit M. Ph. Lauzun, très au courant des affaires de cœur de la séduisante princesse, il lui tardait surtout de rejoindre à Paris le beau Chanvallon, auquel elle envoyait de Bagnères une lettre aussi amphigourique qu'enflammée[4]. C'est dans ces circonstances qu'elle écrivit aux capitouls la lettre suivante :

Messieurs, congnoissant combien les faulx bruitz qui ont couru ces jours passez ont cuydé apporter de mal et que si on s'en rendoit de légère créance il seroyt bien difficille aux gens de bien de s'y opposer, j'ay bien voulu vous escripre la presente pour vous asseurer de la vraye résolution prinse par le Roy monsieur mon mary et de ses intentions, estimant que mon tesmoignage sera tousiours receu de vous. Il n'a aultre desir que de veoyr la paix bien establie et le repoz de cest estat, et quoy que dient ceulx qui en sont ennemys et qui ne taschent qu'à nourrir le soubceon et la meffiance comme le vray moien de nous ramener aux miseres passées, il en evitera les occasions de tout son pouvoyr. De cela je vous prie asseurer, Messieurs, et vous prie aussy voulloir rejecter loing ceulx qui par faulx rapportz ou

1. Allusion à la prise de Mazères. Cf. *Lettres missives de Henri IV*, t. I, p. 376.
2. *Correspondance de Catherine de Médicis*, t. VII, appendice, p. 486.
3. *Lettres de Marguerite de Valois*, publiées par M. Ph. Lauzun dans les *Archives historiques de Gascogne*, Auch et Paris, 1886, p. 24.
4. *Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois*, p. 179.

calomnyes nourrissent la division et sont cause des entreprises qui se dressent, comme ces jours passez vous en avez peu veoir, au grand retardement du bien et repoz public. L'espérance que j'ay que vous apporterez en cecy la prudance et sincère affection qui est en vous me gardera vous en escripre davantaige, si n'est que nous en retournant des bains à Nerac pour y attendre mon oncle monsieur de Monpensier[1] que le Roy, monseigneur et frère, nous envoye pour le paraschèvement de ce qui reste de l'exécution de l'édit, nous avons passé et sesjourné deux jours chez monsieur de Gondren[2], où se trouvant une trouppe de gentilzhommes catholiques, a esté advisé de faire assembler en ce lieu les seneschaulx de ceste province et aultres nobles personnages catholiques pour déliberer sur les moiens du repos public. A quoy j'apporteroy pour ma part tout le service que je doibtz au Roy monseigneur et amityé publicque. E sur ce prieray Dieu, Messieurs, vous avoyr en sa tressaincte et digne garde. A Nerac du VI[e] juillet 1581.

(*De la main de la Reine :*)

Vostre bien bonne amie,

MARGUERITE.

(Arch. municip. de Toulouse, BB 181.)

Cette missive n'eut pas grand succès. Aucun des Mémoires du temps ne parle, à ma connaissance, de la conférence projetée, et la lettre suivante, que Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, envoya aux capitouls, avec une lettre particulière les assurant de son dévouement et de la part qu'il prenait à leurs épreuves, nous montre qu'ils ne donnèrent aucune suite à cette tentative de conciliation.

De par le Roy,

Tres chers et bien amés, Nous louons grandement vostre bon zèle et la continuation de vostre dévotion et fidélitée au bien de nostre service, qui nous est tesmoignée par toutes vos actions et singullièrement par le soing et vigilance dont vous usés à con-

1. François de Montpensier, dauphin d'Auvergne.

2. Bertrand de Montespan, baron de la Mothe-Gondrin, chevalier de l'ordre, écuyer d'écurie, sénéchal de Lannes en 1573, gentilhomme de la chambre du roi en 1580.

server nostre ville de Thoulouze en nostre obeyssance et resister aux turbulents et factieux que ne peuvent vivre en paix et se ranger à l'observation de nostre esdit de pacification. Comme freschement nous avons veu par vos lettres du VIIIe de ce mois par lesquelles vous nous advertissés des remuemens darniers qui se renouvellent en vos quartiers et de la responce que vous avés faite à nostre tres cher et tres amé frère le Roy de Navarre sur l'entreprise que l'on prétend avoir esté brassée sur la ville de Mazères, de laquelle je désire que la vérité soit cogneue comme il a esté faict de celle de Carcassonne à celle fin d'en fere fere pareille pugnition que de l'aultre, estant impossible que la paix s'establisse et dure que tels attentats ne soient réparés et pugnys rigoureusement d'une part et d'aultre sans acception de personne, et par ce que nous avons deslibéré envoyer bien tost vers nostre frere personnages de qualité, tant pour ceste occasion que pour achever de fere exécuter ladite paix, par lesquels nous vous ferons plus amplement entendre nostre intention sur toutes choses, nous ne vous ferons la présente plus longue que pour vous admonester de continuer a vous garder tres soigneusement et ne permettre qu'il soit cependant rien entreprins qui altère davantage ladicte paix. Donné à Sainct Maur des Fossés le XVIIIe jour de juillet 1581.

HENRY. DE NEUFVILLE.

(Arch. municip. de Toulouse, AA 41 : 49.)

La reine de Navarre ne tint pas rancune aux capitouls du peu de cas qu'ils avaient fait de sa lettre. Son maître d'hôtel, Hector de Maniquet, étant arrivé de Paris au mois de décembre suivant [1], porteur de lettres de la reine-mère et du roi de France, qui l'engageaient à retourner à Paris, elle envoya ce messager à Toulouse pour y annoncer son prochain départ. Il était aussi chargé de faire connaître aux capitouls « l'affection grande » qu'elle portait à la ville et de leur faire ses offres de service auprès de son frère.

Le conseil général, par délibération du 8 janvier 1582 [2],

1. *Mémoires de Marguerite de Valois*, éd. Guessard, p. 181.
2. Arch. municip. de Toulouse, *Livre des Conseils*, BB 14, f° 237.

délégua Michel de Loupes, docteur et capitoul[1], et B. Delafont, bourgeois, pour aller la « regrassier plus especiallement, au nom de ceste ville, d'une si gratieuse et favourable salutation[2] ». Les délégués la trouvèrent à Nérac et lui transmirent les compliments de la ville pour elle et pour son frère. Afin de bien marquer le caractère exclusivement personnel de leur démarche, ils la prièrent de dire à son mari de les délivrer des voleurs qui couvraient tout le pays. Marguerite reçut les ambassadeurs toulousains avec la grâce dont elle était coutumière et leur donna 1,200 livres de pension pour les pauvres de l'Hôtel-Dieu, « aulx fauxbourgs Saint Ciprien », à prendre sur le premier bénéfice électif qui vaquerait aux pays de Quercy ou de Rouergue, où la nomination lui appartenait, ces pays lui ayant été donnés « pour ses droits[3] ». Je ne puis assurer que cette donation ait jamais eu son effet.

Deux ans après, le samedi 13 octobre 1584, revenant d'Encausse et s'arrêtant à Seysses pour dîner, elle y trouva MM. d'Abbatia et de Nohault, capitouls, délégués par leurs collègues pour lui faire la révérence et lui offrir leurs services[4]. Tout se passa, sans doute, en compliments, car la reine, le même jour, dîna et soupa à Grenade[5]. Ainsi se terminèrent les rapports de la ville de Toulouse avec Marguerite de Valois, reine de Navarre.

A. VIGNAUX.

1. Parent de Montaigne.
2. Arch. municip. de Toulouse, *Annales*, BB 224, p. 325.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*, pp. 357, 358.
5. Lauzun, *op. cit.*, p. 305.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

C. Appel. **Provenzalische Chrestomathie** *mit Abriss der Formenlehre und Glossar;* zweite, verbesserte Auflage, Leipzig, O. R. Reisland, 1902; in-8° de xli-344 pages.

La *Chrestomathie provençale* de M. Appel garde sur les recueils similaires l'avantage d'un plan plus méthodique, le groupement par genres des morceaux édités donnant au livre un intérêt littéraire plus marqué, sans lui rien ôter de sa valeur philologique.

On doit rendre hommage à la conscience et au savoir de l'auteur, qui a voulu faire profiter la seconde édition de son ouvrage des nombreux travaux publiés sur la littérature provençale depuis 1895, date de la première. Mais, puisqu'il remaniait le volume, M. A eût peut être bien fait d'en modifier la disposition matérielle, sur quelques points tout au moins. Pourquoi, par exemple, quand un vers est trop court, ne pas l'indiquer par l'impression même, au moyen de points? On aimerait aussi à être averti par la disposition matérielle des diverses formes de vers entrant dans un même morceau. (Voy. par ex. n° 115, où rien ne nous avertit du mélange constant de vers de 7 et de 8 syllabes.)

Par un souci très légitime de toucher le moins possible à la graphie des mss., M. A ne marque que les élisions indiquées dans ceux-ci. Il serait non seulement plus commode, mais même plus rationnel de supprimer sans exception toutes les voyelles dont

l'élision est sûre. Procéder autrement, c'est presque défigurer le vers : il est choquant de rencontrer — comme il arrive à tout instant — un vers renfermant une élision marquée suivi immédiatement d'un vers où une élision obligatoire n'est pas indiquée par l'impression.

C'est sans doute le même scrupule qui empêche M. A. d'admettre dans ses textes certaines améliorations assurées, dont le mérite lui revient, et qui se dissimulent trop modestement parmi les notes, où l'on a de la peine à les trouver. Je souhaiterais d'autant plus que le livre fût d'un maniement plus facile, que la valeur scientifique en est plus considérable.

Dans l'impossibilité de faire une étude détaillée de tous les morceaux contenus dans le recueil, je me borne à quelques observations rapides sur ceux que j'ai parcourus.

N° 4. — Les vers 36, 49, 53, 67, 86 (surtout), 122, 165, 193, 197, 215, 223, 251, 261 auraient pu être corrigés à l'aide de la 2e édition de *Flamenca* de M. P. Meyer, que M. A. cite pourtant en tête du fragment. — V. 44; il serait préférable d'écrire *somo.* — 102. Je corrigerais : ab *la* man *nud'(a)*, à cause du v. 204. — 130; l. *poc* au lieu de *pot.* — 144; l. *si pres* au lieu de *s'i pres.* — 239; p. ê. *[ja]mais per ren nos desconort.*

N° 5. — V. 64; pour rétablir la mesure, il suffit de corr. *[A] doncx.* — 79; écrire : *si no m' era.* — 336; corr. *ieu soi [ais]sel.* — 383; corr. *E fai [ai]so.* — 386; corr. : *Q[ue] anc may ;* cf. les vers 2, 9, 47, 58, 59, 119.

N° 26. — Pourquoi M. A. n'a-t-il pas indiqué que la pièce est une sextine, puisqu'il donne le nom de toutes les autres variétés lyriques ?

N° 32, v. 64 : *sabia ;* corr. *sabria.*

N° 34, v. 1 : *A leis* semble plus appuyé par la classification des mss.

N° 73, v. 41. Voilà un de ces cas où il faudrait absolument marquer l'élision; écrire : *E s'anc.* N'est-ce pas la graphie de D? Pourquoi ne pas la conserver?

N° 103. v. 43; lire : *mos filhs cars.*

N° 104, v. 67 ; il est préférable d'écrire *foc essauzitz.*

N° 110, v. 18, avec la graphie *aiuda li,* le vers est trop long; on pourrait lire *can locs venha,* ce qui, en supprimant une syllabe, ferait aussi disparaître la construction rare *se venha.* — 85; le vers est trop long de deux syllabes; M. A., qui ne le signale pas

en note, admet-il l'élision de *qui* et de *ni?* — 94; suppléer, pour la mesure [*per*] *que s'amor*.

N° 115, v. 156. Vers trop long; lire (avec AF) : *qui ben esgard' e o enten.*

N° 117, v. 23 : *los autres*, lire : *las autras.*

En somme, la *Chrestomathie* de M. A. ne me paraît guère prêter à la critique que par certains détails purement matériels. Telle qu'elle est, plus scientifique que celle de Bartsch, plus complète que celle de M. Crescini, c'est encore le livre, sinon le plus commode, du moins le plus propre à donner aux étudiants une idée exacte de l'ancienne littérature provençale[1].

P. ANDRAUD.

CH. PORTAL. **Histoire de Cordes** (Tarn), 1222-1799. Albi, chez les principaux libraires; Cordes, Bosquet, 1902; in-8° de XII-692 pages.

Il n'y a dans le Sud-Ouest rien de comparable à la petite ville de Cordes. Perchée sur un promontoire qui semble, à qui le voit de l'ouest, un cône isolé dans la plaine, elle possède le long de ses ruelles tortueuses nombre de maisons anciennes et belles. Ces édifices du XIVe siècle ou de la fin du XIIIe témoignent d'une singulière prospérité, depuis longtemps évanouie ; derrière leurs façades de grès, percées de larges baies ogivales, richement ornées de sculptures, ne s'affairent plus les marchands ; les ferrures extérieures destinées sans doute autrefois à supporter des velums, à la manière italienne, soutiennent maintenant des cordes ou des perches sur lesquelles les ménagères mettent leur linge à sécher. Cordes est une ville morte. Elle ne vivra plus guère que de la vie légère et fugitive des ombres, grâce à l'histoire qui ressuscite, dit-on volontiers par une audacieuse hyperbole, — disons plutôt : qui évoque péniblement une image déformée et décolorée du passé.

L'évocateur, M. Portal, archiviste du département du Tarn, a fait d'excellente besogne, que l'on ne saurait trop louer[2]. Après

1. Le Glossaire a été l'objet de soins minutieux et est particulièrement recommandable. On pourrait néanmoins relever dans l'Index des noms propres quelques anomalies : puisque M. A. traduit des mots comme *Bretanha, Durensa*, pourquoi ne traduit-il pas aussi *Antioca, Creta?*

2. Cet ouvrage n'a cependant obtenu que la 8e mention au *Concours*

avoir classé les archives de Cordes, fort bien conservées, ce qui dans nos contrées est le cas de beaucoup d'archives municipales[1], il a voulu exploiter lui-même ces matériaux historiques, non pour les livrer au public en quelque sorte à l'état brut, mais pour en construire une des monographies les plus complètes, les mieux agencées et les plus solides que nous connaissions. Rien n'y manque, ni les illustrations nombreuses et bien choisies, ni la carte du consulat, si nécessaire et cependant omise presque toujours dans les travaux de ce genre, ni les pièces justificatives, qui occupent 85 pages, ni un abondant index. Méthode, mesure, esprit scientifique, sens historique, voilà les qualités éminentes de ce livre. Le style, sans être brillant, reste clair, rapide, et ne fait point à la pauvre langue française les injures que tant d'auteurs lui prodiguent de nos jours.

« Les annales de Cordes, ses institutions, a écrit M. P., ne présentent aucune particularité dont on ne retrouverait des exemples en d'autres lieux. » C'était une bastide comme beaucoup d'autres, ancienne à la vérité, car elle fut fondée en 1222 par Raymond VII, comte de Toulouse : la démonstration que M. P. fournit sur ce dernier point paraît concluante. Le nom de *Cordua* trahit une ville nouvelle : il fut emprunté à l'Espagne, comme plus tard ceux de Pampelonne, de Valence, de Grenade. Par cette fondation le malheureux comte voulait sans doute consolider sa domination dans le nord-est de l'Albigeois et recouvrer des revenus que la croisade avait dû tarir. Il fit de Cordes la capitale d'une grande baylie, s'étendant de l'O. à l'E., le long de l'Aveyron, sur plus de 50 kilomètres, et sur 18 du N. au S.

Tel était le ressort du bayle de Raymond VII; tel fut aussi celui des consuls de Cordes; baylie et consulat eurent justement les mêmes limites. Nous voilà bien loin du consulat resserré entre les murs d'une ville, le seul que les érudits, il n'y a pas très longtemps, voulussent connaître et étudier. Et l'on voit par quelles raisons M. P. a été conduit à adopter les idées que nous avons nous-même émises sur l'origine des consulats méridio-

des antiquités de France; c'est dire le mérite vraiment extraordinaire de ceux, au nombre de dix ou douze, qui lui ont été préférés.

1. L'*Inventaire sommaire des archives de Cordes antérieures à 1790* vient justement de paraître en un volume in-4° de XVI-416 pages (séries AA-HH). M. P. l'a fait suivre d'une longue table alphabétique des matières. Restent à inventorier les archives ecclésiastiques.

naux, non de tous, mais d'un grand nombre et notamment des plus anciens : il a soutenu et prouvé que les consuls ont dû être d'abord, sauf à s'émanciper ensuite, les conseillers du bayle. Leur rôle judiciaire, étudié avec précision, met ce point en évidence (voir pp. 283 et sqq.) : « Les conseillers, les jurés de la première heure, conclut M. P., sont devenus les vrais juges », tandis que le bayle, tout en demeurant le président du tribunal, n'était plus que « l'agent chargé d'appliquer les peines qu'ils infligeaient. »

Ce trop vaste consulat n'a pas tardé à se démembrer. Outre l'*honor* particulier de Cordes, formé de 11 paroisses, il comprenait au xiv[e] siècle des villages « de guet et de garde » ou « juratifs » au nombre de 8, des lieux « non compris », dits aussi « montagnes » ou « cailanies » au nombre de 10, enfin 13 villages « du troisième ordre » ; mais déjà il avait subi maintes pertes et, par exemple, abandonné les rives du Tarn, qu'il atteignait autrefois par le Bout-du-Pont d'Albi. Dans son ressort, à ses dépens, d'autres bastides furent créées. Les villages visaient à l'indépendance ; ils devinrent l'un après l'autre des consulats autonomes : ceux du « troisième ordre » avant 1407 ; à la même date les lieux « non compris » ne dépendaient plus de Cordes que pour le versement des deniers royaux ; eux aussi, plusieurs des « juratifs » s'étaient de bonne heure émancipés, changés en consulats. Et pourtant, en 1631, la ville dominante comptait encore au-dessous d'elle 34 localités, équivalant à 23 des communes actuelles ; son consulat restait plus grand que le moderne canton[1].

En Languedoc il y avait de grandes communautés rurales, assez semblables à celle qui nous occupe, dont chaque localité principale était représentée au corps consulaire, au conseil, prenait une part au pouvoir municipal. Ici, point ; Cordes a gouverné seule, à l'exclusion même de son *honor* immédiat : c'est ce qui explique en partie l'effort des localités sujettes vers l'autonomie. Même les jurats des villages « juratifs » ne furent jamais que des administrateurs subalternes, subordonnés aux consuls, créés par eux et réduits à une autorité minime.

Les « forains[2] » avaient-ils du moins des représentants à l'as-

1. Lequel ne contient que 18 communes.
2. Ou membres du consulat étrangers à la ville principale.

semblée communale? Fournissaient-ils des conseillers aux consuls? — Les conseillers, pourvus seulement de voix délibérative, apparaissent dans les statuts de 1331, lesquels ordonnent qu'il y en aura vingt-quatre, sans dire s'il en existait déjà et combien, ni comment ils étaient nommés, recrutés[1] : sans doute par les consuls et à leur gré, si nous en jugeons par l'exemple de la plupart des communautés anciennes, donc parmi les gens de Cordes. Les statuts de 1496, très postérieurs, ne sauraient nous éclairer, d'autant qu'ils appartiennent à un ensemble de statuts réformateurs, que le Parlement de Toulouse a donnés aux villes de son ressort sous Charles VIII et Louis XII, afin de diminuer l'arbitraire des consuls, de favoriser les « forains », le menu peuple. Que ces statuts aient attribué seulement douze conseillers à Cordes et douze au reste du consulat, que d'autre part on puisse induire, d'un règlement de 1623, qu'autrefois les conseillers se renouvelaient par cooptation, cela ne suffit pas, comme M. P. semble le penser, à rendre probable qu'il en ait été ainsi dès l'origine ou dès le XIVe siècle (pp. 260-262).

Mais nous n'avons pas la prétention de reprendre et de refaire l'histoire de Cordes; la tâche dans le cas présent serait à la fois difficile et inutile. Bornons-nous donc à énoncer quelques critiques ou regrets.

Aux pp. 312 et sqq. sur les fouages et le compte des feux à Cordes, on s'étonnera de voir M. P. hésiter entre deux interprétations, pourtant bien distinctes, du mot « feu ». En analysant une pièce de 1366, il dira qu'un feu représente dix livres de revenu, et, quelques lignes plus bas, qu'un feu, c'est un chef de famille possédant dix livres, c'est-à-dire, semble-t-il, dix livres de capital. Or, nous avons démontré, par des pièces empruntées de préférence à l'Albigeois, que c'était un capital, non un revenu, de dix livres que l'on regardait alors comme un feu[2].

P. 315. Le paragraphe concernant les aides manque de netteté et d'exactitude. Il n'est pas douteux que les aides imposées en décembre 1360 n'aient été levées sous forme de fouages du 1er juin 1362 jusqu'à la fin de 1366, tant à Cordes que dans tout le pays de Languedoc. « Peut-être » ici n'est pas de mise. On ne comprend pas, dans le texte de M. P., comment les aides, rétablies

1. *Pièces justif.*, n° 7, art. 14.
2. P. Dognon, *Institutions du Languedoc*, p. 621.

sous leur forme première par Charles V en 1367, ont pu être établies encore en 1437 par le vote des Etats de Languedoc tenus à Béziers. Il conviendrait d'ajouter que dans l'intervalle, en 1418, elles avaient été abolies.

D'ailleurs, pour quelques inexactitudes, que de renseignements nouveaux, de discussions bien conduites : ainsi sur le prétendu massacre de trois inquisiteurs à Cordes en 1233 (p. 21), sur la pezade (p. 395), etc.! On lira avec un intérêt soutenu les chapitres sur le clergé, le tiers état, et les trois chapitres d'archéologie qui terminent ce bel ouvrage. Les chapitres de début, ceux où l'histoire même de la ville est racontée, n'ont pas autant d'agrément, par la faute des circonstances plutôt que par celle de l'auteur. C'est d'abord que dans le passé de Cordes il y a peu de faits saillants. En outre, les pièces d'archives, les comptes, les délibérations dont M. P. s'est servi ne permettent guère, à eux seuls, de raconter un événement de quelque étendue. L'historien y trouve une foule de détails minutieux, qui peuvent servir à préciser une date, un fait, bref à compléter un récit plutôt qu'à le faire, qui embarrassent par leur nombre même et par la difficulté de choisir entre eux; ils sont aussi, presque toujours, d'une extrême sécheresse. Rien d'étonnant que la narration de M. P. se ressente des documents qu'il a mis en œuvre et par endroits tourne à la chronique : exceptons tout spécialement le chapitre XI sur la Révolution[1]. Ceux qui précèdent seront toutefois des plus utiles à consulter.

Paul DOGNON.

Je tiens à signaler parmi les « pièces justificatives » neuf documents en langue vulgaire échelonnés de 1316 à 1475 environ. C'est une excellente idée que de les avoir imprimés *in extenso* ; le philologue accueille toujours avec reconnaissance une série de pièces exactement datées et localisées, et il serait désirable que chaque monographie locale nous en fournît autant ou davantage.

M. Portal est évidemment un excellent paléographe, et les textes paraissent reproduits avec une très grande fidélité; on eût aimé cependant à les voir accompagnés de quelques commentaires, de l'explication de quelques mots rares et d'un renvoi

1. Voir en particulier ce qui concerne la vente des biens nationaux. Cf. *Pièces justif.*, n° 27, une liste des biens vendus.

à l'endroit du livre où ils ont été signalés ou analysés. L'éditeur en eût facilité la lecture en y multipliant un peu plus les signes de ponctuation et en coupant plus logiquement les mots, en écrivant par exemple *qu'el*, et non *quel* (p. 582, § 3, l. 2), *sera vist* et non *ser avist* (p. 591, § 14, l. 10), *ques te* et non *queste* (p. 600, *passim*), *com es 'stat* (c'est-à-dire *com es estat*) et non *comestat* (p. 598, § 1, l. 2; cf. *estat* pour *es 'stat*, p. 607, l. 6 et *passim*).

Il aurait été bon, enfin, d'introduire dans ces textes parfois fautifs certaines corrections, dont je n'indiquerai que quelques-unes :

P. 593, § 6, l. 5, *pasauria*] corr. *pasaria*. — *Ib.*, § 7, l 2, *sanbuda*] *saubuda*. — P. 591, § 14, l. 3, *no* ne donne pas de sens; il faut lire probablement [*de*]*vo*. — P. 592, l. 17, *ansir*] *ausir*. — P. 595, § 2, *selhira*] *salhira*. — *Ib.*, § 9, *crescat*] *crestat* (= animal châtré, mouton). — P. 598, l. 2, *romaniatge*] *romavialge*. — P. 602, l. 1, *baila*[*da*]. — P. 605, § 11, l. 4, *ceces*] *cossols* (?) — P. 607, l. 3, *outa*] *onta*. — *Ib.*, l. 4, *la vendedo*] *lo v*.

A. JEANROY.

H. MORIS. — **Le Sénat de Nice avant 1792.** Nice, Malvano, 1902 ; in 8° de 137 pages. (Extr. du t. XVIII, 1903, des *Annales de la Soc. des Lettres, etc., des Alpes-Maritimes*.)

M. Moris, archiviste départemental, a tiré des papiers du Sénat de Nice une foule de renseignements historiques qui font connaître pour la première fois quelles étaient les attributions judiciaires et politiques du corps créé en 1614 par le duc Charles-Emmanuel Ier. Après avoir indiqué ce que la justice était dans le comté de Nice au début du XVIIe siècle (les appels en dernier ressort allaient à Turin ou à Chambéry), M. Moris fait voir pour quelles raisons Charles-Emmanuel établit une cour souveraine à Nice. Il expose ce que fut d'abord son ressort et quelles modifications on y apporta, notamment à la suite des traités d'Utrecht, de Paris (1718) et de Turin (1760). La juridiction du Sénat, ses attributions administratives, politiques et judiciaires sont analysées avec le plus grand soin. Voici les officiers du Sénat, et nous apprenons comment ils furent choisis, de quoi se composèrent leurs privilèges, quelle fut la composition du corps de 1614 à 1792, quelles fonctions chacun exerçait. D'autre part, voici

le barreau, les collèges des docteurs et des procureurs. Nous sommes en outre mis au courant du règlement intérieur du Sénat, de son cérémonial, du système pénal qu'il appliquait. Il est curieux de voir quels châtiments encouraient le crime de lèse-majesté, la fausse monnaie, les libelles diffamatoires, le port d'armes prohibées, le duel, le faux en écritures, le vol, le faux serment, le métier de bandit; comment se donnait la torture; de quelle façon les exécutions capitales avaient lieu. M. Moris a appelé l'attention sur quelques sentences qui présentent un intérêt particulier: pour coups, blessures, menaces, vols, débauche, adultère, désertion. Nous le suivons dans le local du Sénat, puis dans certains tribunaux spéciaux, le Conseil d'Etat de Nice, le magistrat de santé ou promédicat, le consulat de la mer, le tribunal épiscopal, les bureaux du « Conservateur des juifs ». L'auteur nous indique aussi comment les collections de ce Sénat, conservées jusqu'en 1895 par l'autorité judiciaire, vinrent alors enrichir le dépôt départemental : c'est, dit-il, « un des fonds les plus importants de l'ancienne administration sarde, et il forme 307 articles d'inventaires ». Ces mêmes archives ont donné des renseignements historiques, politiques, économiques et sociaux d'une grande valeur : citons notamment ce qui concerne les industries niçoises au XVIIIe siècle, le théâtre de Nice, la frontière du Var, la situation des juifs et leur ghetto, le procès du célèbre Annibal Grimaldi de Beuil (1617-20) et de son fils André, les ports francs de Nice, Villefranche et Saint-Hospice, les droits de bandites ou pâturages d'hiver, les consuls des puissances étrangères qui résidaient à Nice (en 1764 un de Raguse), les inféodations. Le volume de M. Moris, un des plus importants ouvrages sur l'histoire de l'ancien comté de Nice, se termine (p. 97 à 135) par huit pièces justificatives, rédigées en italien. — P. 121, l. 28, lire mille seicento *trenta* nove. P. 60, l. 24 à 26, « du diocèse de Vence dépendaient les circonscriptions des cantons actuels de Cagnes, Vence et *Coursegoules* », dit M. Moris. En réalité, ce diocèse comprenait quatre des huit communes de ce canton (Coursegoules, Besaudun, Gréolières, Bouyon, qui au temporèl appartint à la Savoie jusqu'en 1760); en outre une petite partie du canton du Bar (deux de ses dix communes, Courmes, Tourettes), une très petite de celui de Saint-Auban (deux de ses treize communes, Andon, Caille).

G. DOUBLET.

A. Marignan. **Histoire de la sculpture en Languedoc du XIIe et du XIIIe siècles.** Paris, Bouillon, 1902; in-8o de 144 pages.

M. Marignan présente son livre comme le début d'une étude d'ensemble sur les monuments français du xiie et du xiiie siècles. Il est convaincu que beaucoup d'édifices religieux ont été vieillis à l'excès par les historiens de l'art. C'est ainsi que la date de Saint-Trophime et du cloître d'Arles doit être ramenée au dernier tiers du xiie siècle. Une fois l'entente établie sur plusieurs œuvres de premier ordre, on en pourra déduire certains principes généraux qui s'appliqueront à toutes les autres. Reste maintenant à savoir si l'on pourra toujours s'entendre avec M. M.

De cette restitution exacte aux différents siècles des travaux exécutés par eux, doit ressortir la « grandeur et l'originalité du xiie siècle français. » M. M. veut prouver d'abord que cet art français n'est pas un art finissant, dégénérescence de l'art byzantin, comme on l'a trop longtemps cru, mais qu'il est au contraire « un point de départ »; ensuite qu'il est « le maître écouté et suivi de tout l'Occident au xiie siècle. » Nos sculpteurs d'alors auraient été les grands ancêtres des artistes pisans. Ce sont eux aussi qui vont répandre le goût de la statuaire en Espagne, en Allemagne et dans les Pays-Bas.

Pour le moment, M. M. ne nous livre que ses études sur l'école du Languedoc. La sculpture du Midi de la France au xiie siècle n'est pas le prolongement de l'école gallo-romaine, dont les traditions auraient survécu pendant la première partie du moyen âge. L'auteur croit pouvoir affirmer : 1o que durant cette première période la statuaire ne fut pas employée et qu'il n'y eut même pas à proprement parler d'art roman; 2o que la statuaire, « création relativement récente, est née vers la fin du xie siècle »; 3o que « ce sont les conceptions religieuses des clercs qui proscrivirent pendant de longs siècles la statuaire ». Il attache une importance capitale à certain texte d'un écolâtre de Chartres qui, au xie siècle, s'indignait de voir à Conques des statues en argent et en or de saints personnages et déclarait que cette coutume toute païenne eût été considérée dans les contrées plus septentrionales comme un sacrilège. Comment

donc expliquer la renaissance de la statuaire? C'est sur les bords de la Garonne que nous trouvons les plus anciennes sculptures léguées par le moyen âge : les statues debout du cloître de Moissac et les bas-reliefs du déambulatoire de Saint-Sernin de Toulouse. Pourquoi n'est-ce pas en Provence, où l'emploi constant de la pierre pouvait entretenir la persistance des traditions gallo-romaines? C'est que le développement de cette statuaire médiévale ne doit rien à la plastique antique, pas plus qu'à l'art de l'orfèvrerie, quoi qu'on en ait dit. M. M. ne veut y reconnaître que l'influence prépondérante de la peinture, celles de la littérature ecclésiastique et de la culture supérieure du Midi. Retenons toutefois ce double aveu. Si M. M. se refuse d'abord à percevoir aucun lien entre la sculpture française du XIIe siècle et l'art byzantin, il déclare cependant que les plus vieux monuments de cette sculpture, à Moissac et à Toulouse, « prouvent une inspiration des artistes byzantins ». D'autre part si c'est dans le Midi qu'il découvre les premières sculptures du moyen âge, il affirme que cet art méridional n'a pu vivre qu'en subissant l'influence dominatrice du Nord.

Voici les monuments que M. M. étudie en détail, avec les dates qu'il propose. Abbaye de Moissac. Pour le premier étage de la tour et les trois grandes baies qui divisent ses murs, il accepte la date approximative de 1130-1135; pour la voûte et les piliers du narthex, celle de 1130-1140; pour le tympan du portail, celle de 1140-1145; l'église actuelle serait au plus tôt de 1160-1180. Du cloître bâti par l'abbé Ansquitil (1085-1115), restent les statues des apôtres et de l'évêque Durand. Les chapiteaux du cloître actuel ne peuvent être que de la fin du XIIe siècle; ils sont postérieurs à l'incendie de 1188. — Abbaye de Saint-Sernin de Toulouse. Les reliefs du déambulatoire sont attribués, non sans vraisemblance, au cloître, « qui a dû être bâti dans le premier tiers du XIIe siècle. » Les chapiteaux de la porte Miégeville, ceux de la façade, le bas-relief des signes du Zodiaque (au Musée) sont du dernier tiers du XIIe siècle. — Eglise de la Daurade, à Toulouse. Les chapiteaux accusent le dernier tiers du XIIe siècle. Un certain nombre d'entre eux (trahison de Judas, Christ aux Oliviers, lavement des pieds, cène, flagellation, cal vaire, descente de croix, Jésus aux limbes, saintes femmes au tombeau, *Noli me tangere*, pèlerins d'Emmaüs, ascension, descente du Saint-Esprit, les quatre fleuves du paradis) trahissent

une influence septentrionale. « La porte de la salle capitulaire de la Daurade montre combien fut prompte et rapide l'absorption de l'art du Midi-Ouest par les écoles du Nord. » — Eglise cathédrale de Saint-Etienne, à Toulouse. « Les deux statues de la porte capitulaire (cette porte est à placer entre 1175 et 1190) et les chapiteaux du cloître inaugurent à Toulouse un faire spécial, une esthétique nouvelle; elles sont la marque de la fin de l'Ecole toulousaine. Le Nord a conquis désormais le Midi-Ouest. » — Eglise de Beaulieu. Le porche sculpté (jugement dernier) est de la fin du XIIe siècle; l'abside et le transept sont antérieurs. — Eglise de Carennac. Portail sculpté, avec Jésus en gloire, les évangélistes et les apôtres. — Eglise de Souillac. Trumeau et bas-reliefs (saint Pierre et Isaïe) d'un portail antérieur à la reconstruction du XIIIe siècle. — Abbaye de Conques. Porche du jugement dernier et chapiteaux du cloître (fin du XIIe siècle). — Hôtel de ville de Saint-Antonin. Reliefs d'Adam et Eve et de l'Archange, au premier étage. — Cahors. Portail de 1200-1210, nouvelle preuve de l'influence des artistes de l'Ile-de-France. — Saint-Bertrand de Comminges. « Je crois que les artistes qui ont travaillé à la décoration du porche appartiennent à l'atelier de Toulouse des dernières années du XIIe siècle. »

H. GRAILLOT.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX.

Alpes (Hautes-).

Annales des Alpes, t. VI, 1902.

P. 5-14. F.-N. Nicollet. Le Gapençais revendiqué par la Provence. [Au xii[e] s., Gap dépendait du comté de Forcalquier, donc de la Provence. Ensuite, il y eut à ce sujet discussion entre les dauphins et les comtes, plus tard entre les parlements de Grenoble et d'Aix, etc. Ces démêlés sont contés avec précision dans un Mémoire tiré de la Bibl. Méjanes, intitulé « Dauphiné, Gap et Tallard », que M. N. publie, ainsi qu'un hommage du Gapençais fait en 1257 par le dauphin Guigues au comte Charles de Provence.] — P. 14-35. P. G[uillaume]. La Révolution de 1790-1795 à Guillestre, d'après les délibérations communales. (Fin, p. 72-83.) [Analyse de ces délibérations, qui permettent de suivre « les progrès des idées de la Révolution dans une commune reculée et paisible ».] — P. 35-40. Id. Petite chronique gapençaise, d'après les « Journaliers » de la ville. xvii[e] et xviii[e] siècles. (Suite, et p. 161-7.) — P. 49-59. Id. Correspondance de M[gr] Dessolle, évêque de Digne, avec le baron de Ladoucette, préfet des Hautes-Alpes. (Suite, p. 130-40, 187-97, 231-43, 286-96.) [De 1802 à 1805. Sur la mise à exécution du Concordat; curieuse pour l'histoire politique et religieuse.] — P. 59-66. Id. Le parler de Savines en 1391. [Deux extraits de reconnaissances faites à un coseigneur du mandement par les habitants. Ces sortes de monuments sont très rares, donc remarquables. P. 63 : les « vi cazes reals » = les six cas royaux (*regales*), et non réels (*reales*).] — P. 97-111. G. Olphe-Galliard. Notes pour servir à l'histoire de la famille gapençaise Olphe-

Galliard. (Suite, p. 172-86, 225-33.) [Cette famille, qui a joui d'une grande et traditionnelle notoriété dans le pays, apparaît en 1479 ; elle a fourni force procureurs, notaires, consuls.] — P. 112-30. F.-N. NICOLLET. Les derniers membres de la famille d'Orange-Montpellier et leurs possessions dans le Gapençais. (Suite, p. 217-25, 269-86.) [Sur cet intéressant article, voir plus bas, aux « Livres annoncés sommairement », p. 152.] — P. 168-71. M. de Berluc-Pérussis et les « Berluc au diocèse de Gap ». [Tableau généalogique desdits Berluc, dressé par le regretté savant provençal.] — P. 244-9. P. GUILLAUME. Les anciens habitants de Chaudun, leurs obligations, leurs privilèges, etc., 1593-1713. [Communauté dont on peut fixer exactement l'origine (1593) et la disparition (1895). Elle avait pour seigneur le chapitre de Gap. Analyse des titres.] — P. 296-9. Les débats relatifs à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, d'après une lettre contemporaine du député J.-L. Cheynet à Marchon, maire de Gap (25 août 1789). P. D.

Ariège.

Bulletin périodique de la Société Ariégeoise des Sciences, Lettres et Arts (Foix), *et de la Société des Études du Couserans* (Saint-Girons), t. IX, 1902-1903.

P. 7-16. Abbé CASTET. Proverbes patois du Couserans avec préface de l'abbé CAU-DURBAN. [Série faisant suite à ceux parus dans le tome II du même recueil ; intéressant spécimen du dialecte gascon parlé dans les montagnes de Saint-Girons, ancien Couserans. Dans cette série, quelques proverbes sont peu intelligibles et auraient dû être, comme ceux du tome II, accompagnés de notes.] — P. 16-24. F. PASQUIER. Règlement pastoral à la fin du XVe siècle dans la vallée du Couserans. [Étude d'après une charte inédite, publiée avec un texte roman, des notes et une préface. Intéressants détails de la réglementation pastorale.] — P. 31-2. FLOUS (Mlle). Remedis det temps bielh en pays de Couserans. [Dialecte gascon du Saint-Gironnais.] — P. 32-3. D. C. Réparations de la tour de Foix, à la Bastide-de-Sérou (Ariège), en 1647. — P. 34-9. M. FAUCHÉ. Excursion de la Société Ariégeoise et de la Société des Études du Couserans. [Descriptions archéologiques ; vers en dialecte de la Bastide-de-Sérou, mi-languedocien, mi-gascon.] — P. 49-73. F. PASQUIER. Substitution de mari à Artigat en 1560 ou histoire de Martin Guerre, d'après les témoignages contemporains. [Quoique invraisemblable, l'histoire de cet homme qui, profitant d'une ressemblance phy-

sique, se fait passer pour le mari, est parfaitement authentique; elle est prouvée par un arrêt de mort du Parlement de Toulouse en date du 12 septembre 1560 et par le témoignage de plus notables contemporains : de Thou, Henri Estienne, Lafaille, Montaigne. Les textes juridiques et littéraires sont cités à la suite de l'étude.] — P. 74-83, 121-32, 165-74. De Bardies. Les guerres de religion en Couserans d'après les archives de Muret (1re, 2e et 3e parties). [C'est une suite et un complément de l'étude de l'abbé Lestrade sur *les Huguenots en Comminges*. Importante contribution à l'histoire d'une région dont les auteurs s'étaient peu occupés jusqu'à présent.] — P. 83-7. De Bardies. Conférence faite à l'hôtel de ville de Saint-Girons par M. Signorel sur P. Soulé, originaire de Castillon (Ariège) et devenu homme politique aux États-Unis. — P. 89-106. L. M. Un coin des Pyrénées : Bélesta (Ariège) et ses environs. (Gravures.) [Description, détails d'histoire locale, traditions, etc.] — P. 113-20, 175-202. G. Doublet. Histoire de la maison de Foix-Rabat. (8e et 9e parties, xviie siècle.) [Cette étude est accompagnée d'un avant-propos contenant des détails complémentaires sur les chapitres précédents.] — P. 133-40. Abbé J.-M. Vidal. Moines alchimistes à l'abbaye de Boulbonne (1339). A la suite, deux bulles de Benoît XII (1339-1340) pour prescrire une enquête contre des moines accusés d'alchimie et pour faire condamner les coupables. [Renseignements intéressants sur des pratiques de sorcellerie.] — P. 141-55. Abbé F.-J. Samiac. Les scolains dans l'ancien diocèse de Couserans. [Étude très documentée sur une institution peu connue : les scolains étaient généralement des clercs, des sacristains, des aides destinés à aider le clergé paroissial; ce n'était que par exception qu'ils étaient chargés des écoles.] — P. 155-6. F. Pasquier. Quittance de cent écus d'or faite par Raymond-Roger de Comminges, vicomte de Couserans, à Gaston de Lévis, seigneur de Léran, qui avait reçu cette somme à titre d'aide. Saint-Girons, 11 août 1425; texte en roman.] — P. 203-5. Chanoine Barbier. La cueillette de l'or à Pamiers au xviie siècle. F. P.

Aude.

Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude[1], t. XIII, 1902.

P. 35-219. H. Mullot. Excursion du 7 juillet 1901 à Castelnaudary, Villeneuve-la-Comptal, Montauriol, Payra, Salles-sur-l'Hers, château de

1. Ce *Bulletin*, qu'il ne faut pas confondre avec les *Mémoires de la*

Marquein, Saint-Michel-de-Lanès, Molleville, Mas-Saintes-Puelles. [Renseignements sur ces localités, de valeur très variable, souvent originaux et fondés sur des documents d'archives. Seule, l'étude de Marquein est approfondie, château et communauté, paroisse, famille seigneuriale, généalogies, statistique. Point de documents.]

P. D.

Cantal.

Revue de la Haute-Auvergne, 1902 (suite).

P. 233-66, 405-18. Ch. Felgères. Rivalité des Bourbons et des Armagnacs à Chaudesaigues (1461-1470). [Bonne étude dont nous avons rendu compte (*Annales*, t. XV, p. 576).] — P. 267-318. M. Boudet et R. Grand. Étude historique sur les épidémies de peste en Haute-Auvergne (XIVe-XVIIIe siècles). [Fin de cet excellent travail. Les épidémies de 1579 à 1779, avec plusieurs appendices : une note sur la fausse charte de Laurie, sur la peste de 1318; des pièces sur la conduite d'Aurillac à l'égard de Figeac en 1653; l'origine du nom de Croumaly, sans doute forme dérivée de Cromalhet ou Croix-Malhet.] — P. 319-25. A. Vernière. Pierre d'Albo, coadjuteur (1518-1530) de Thomas et de Guillaume Du Prat, évêques de Clermont. [Réunion des renseignements qu'on a sur ce personnage.] — P. 428-32. Aymar. Notes de folklore cantalien, recettes de médecine populaire. — P. 441-2. Liste des documents acquis par les archives du Cantal.

Tome V, 1903.

P. 59-80. A. Bastid. Notes et documents inédits sur l'histoire de Saint-Cernin et ses environs. [Documents intéressants sur les revenus immobiliers des nobles et privilégiés de Saint-Cernin en 1789.] — P. 183-202, 249-68. (A suivre). Ch. Felgères. Chaudesaigues et le Caldaguès avant la féodalité. [Les sires de Saint-Urcise (1025-1290), premiers seigneurs de Chaudesaigues ; les Réveilhac, seigneurs du Couffour (1165-1322) ; les seigneurs d'Oradour, de Brezons. Très bonne étude sur cette période si obscure.] — P. 203-6. R. Grand. Lettre de rémission en faveur de Bernardin Lavergne, de Murat, accusé d'avoir commis un meurtre à Allanche (août 1542). [Texte inédit.] — P. 215. Découverte de vestiges gallo-romains à Saint-Flour. — P. 217-48. E. Cheylud. L'École centrale

Société des arts et des sciences de Carcassonne, ne contient ordinairement que des articles de science pure, de géologie, de botanique, etc. Nous n'avions pas eu jusqu'ici l'occasion de le dépouiller.

du département du Cantal (an V-an XI). Notes et documents. (A suivre.) — P. 269-89. M. Boudet. Laurent de Belloy, membre de l'Académie française, poète dramatique (1727-1775) et son biographe M. Pierre Valentin. [Étude sur l'auteur du *Siège de Calais*, de *Gaston et Bayard*, etc.] — P. 290-5. De Dienne. La reine Marguerite à Carlat. [Surtout d'après l'*Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois*... de M. Lauzun.] — P. 302-3. Le fonds Lacabane aux archives du Lot. [Liste des pièces qui ont rapport au Cantal.] — P. 305-6. Analyse de plusieurs pièces de la feuille 34 de l'*Inventaire des Archives départementales du Cantal* (série E). [En particulier d'un contrat de mariage en dialecte du Rouergue de 1523.] — P. 306-7. Liste des documents entrés récemment aux archives du Cantal. Ch. L.

Charente-Inférieure.

I. *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXXI, 1902.

P. 1-202. J. Chavanon. Renauld VI, de Pons, vicomte de Turenne et de Carlat, seigneur de Ribérac, etc., lieutenant du roi en Poitou, Saintonge et Angoumois, conservateur des trêves de Guyenne (vers 1348-1427). [Ceci n'est pas seulement une publication de textes, mais aussi un mémoire remarquable sur un personnage peu connu, quoique très digne de l'être. Renauld VI entre dans la vie active sous la suzeraineté anglaise. Il combat en Espagne aux côtés du prince Noir (1367), puis en Rouergue avec Chandos, contre son propre beau-père, le comte de Périgord, et autres seigneurs révoltés qui, de leur côté, faisaient appel à Charles V. Après maintes variations, en avril 1371, il abandonne le parti anglais malgré sa femme, qui livra ses châteaux aux Anglais et l'obligea à les reprendre de vive force. Ce grand seigneur, vaillant capitaine et bon administrateur, devient en 1384 l'un des conservateurs des trêves dites de Guyenne; il rend en cette qualité de très grands services qui firent de lui, au commencement du xve siècle, le premier baron de Saintonge et l'un des principaux du royaume. M. Ch. a parfaitement précisé le détail de ses opérations et négociations; il a étudié les trêves de Guyenne, lesquelles intéressaient tout le pays de Saint-Malo à Bayonne, et le rôle des conservateurs; il a esquissé la fortune territoriale du sire de Pons en Aunis, Saintonge, Poitou, Périgord, Limousin, Auvergne : domaines si étendus que, réunis, ils auraient formé une véritable province. 85 pièces justificatives.] — P. 203-15. A. de Bremond

d'Ars. Quatre lettres inédites de Jacques, sire de Pons, vicomte de Turenne et de Ribérac (1446-1447). [Fils du précédent, qui ne s'appelait pas « René V », comme on l'a vu et comme ne l'a point vu M. de B. d'A.; il était tombé en disgrâce auprès du roi et s'excuse très humblement.] — P. 216-23. A. Steyert. Un document sur le prieuré de Bouteville (1516). [Prieuré du diocèse de Saintes, dépendant de l'abbaye de Savigny en Lyonnais. Enquête sur le prieur, J. Girault, qui a été révoqué et qui allègue qu'il est calomnié par ses ennemis ligués contre lui. Dépositions en sa faveur; mais elles jettent le jour le plus fâcheux sur les mœurs ecclésiastiques. La pièce n'est qu'analysée.] — P. 224-350. L. Audiat et Lemonnier. Eglise de Saintes depuis 1789 jusqu'à la fin de 1796. [Mémoire rédigé par Taillet, vicaire général de l'évêque P.-L. de la Rochefoucauld, qui périt aux Carmes de la rue de Vaugirard, le 2 sept. 1792. Taillet émigra en Espagne ce même jour et ne rentra en France que six ou sept ans plus tard, circonstance qui enlève quelque valeur à son mémoire; on devine dans quel esprit il l'a rédigé. A la suite, listes des prêtres, très nombreux, qui ont voulu « entrer dans le sentier de la philosophie »; liste, bien moins longue, de ceux qui ont émigré.] — P. 351-63. Abbé Guionneau. La commanderie de Saint-Authon-du-Bois. [Près Pons. Dénombrement de 1463.]

T. XXXII, 1902.

P. 1-436. Registres de l'échevinage de Saint-Jean-d'Angély (1332-1496) p. p. Denys d'Aussy (t. III, suite). [Ce volume, qui n'épuise pas les documents, s'étend de mars 1412 à février 1427 environ. Les deux premiers (t. XXIV et XXVI de la collection) avaient paru en 1895 et 1897. On sait combien grande est la valeur de textes semblables. D'une part, ils nous renseignent avec une précision chronologique parfaite sur tous les grands événements qui ont touché plus ou moins la ville; de l'autre, ils nous font assister, au jour le jour, à sa vie intime : très curieux, entre autres, sont les jugements rendus par les échevins. Saint-Jean-d'Angély ne semble pas avoir trop souffert, malgré les charges qui en résultaient pour elle, des circonstances terribles où se trouvait alors le royaume. Il faut espérer que l'éditeur mettra un copieux index à la fin de son excellente publication.] P. D.

II. *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. XXII, 1902.

P. 37-42. Dom Besse. Un bénédictin saintongeais. Dom Mommole Geoffroy. [Né à Saintes en 1615; † 1686.] — P. 100. P. d'Estrée. Lettre de Barentin, intendant, au lieutenant de police Hérault sur son arrivée à

La Rochelle. [2 avr. 1737; très humoristique.] — P. 104-7. Un épisode de la prise de Saintes par les protestants. Lettres de Charles IX, 11 avr. 1570, p. p. Bourde de la Rogerie. — P. 107-9. V. Dubarat et L. Audiat. Le jansénisme à l'abbaye de Notre-Dame de Saintes. [Cf. aussi plus loin, p. 167.] — P. 176-81. L. Audiat. Un beffroi en Saintonge. [A Saintes, hôtel de ville; xvie siècle. Planche.] — P. 242-6. E. Réveillaud. Quelques mots de patois saintongeais. [Avec notes de M. A. Thomas, notre directeur honoraire.] — P. 248-53. L. A. Les fêtes publiques pendant la Révolution. [A Rochefort : l'une pour honorer la mémoire du général Joubert, l'autre, les ministres français assassinés à Rastadt.] — P. 304-5. Une prise de possession par un curé intrus. [17 avr. 1791; Mignen-Planier, curé de Saint-Léger en Pons.] — P. 349-50. Les archives avant 1789. [Dans les subdélégations de Cognac et d'Angoulême, en 1769.] — P. 350-4. Denys d'Aussy. Registres protestants de Tonnay-Boutonne. [Naissances du 14 nov. 1683 au 22 janv. 1684; ensuite les décès seuls sont mentionnés, sans doute à cause de la persécution religieuse qui commence. Le rédacteur est le pasteur Jacques Sanxay, qui s'expatria au commencement de 1585. Texte.] — P. 354-6. L. Grasilier. Le brave Rondeau. [Général de la République, né à La Rochelle, félicité par le Directoire pour sa belle conduite en Italie, mort d'une blessure, le 15 juillet 1796.] — P. 356-7. Les émigrés saintongeais à Münster (1792). — P. 357-8. Le brigandage dans la Charente-Inférieure en l'an IV (22 déc. 1795). — P. 358-60. Les martyrs des Carmes. [Acte de naissance à Saint-Christophe, près La Rochelle, de P.-M. Guérin, l'une des victimes du massacre de sept. 1792.] — P. 360-7. Royan, Brouage et La Rochelle en 1638. [Récit du voyageur Godefroy; texte.] — P. 370-4. Deux cloches aux noms historiques. [L'une à Saint-Christophe, de 1728, donnée par Pierre Chertemps, seigneur de Seuil, chevalier, l'autre à Bignay, près Saint-Jean-d'Angély, de 1664, due à la mère du seigneur, G. Lecoigneux, marquis de Bellarbre.] — P. 380-6. A. Lételié. Une Saintongeoise, Xandre Dizier, seconde femme de L. Gargoulleau, maire de La Rochelle. [Vers 1590. C'était son second mari; elle en eut trois.]

T. XXIII, 1903.

P. 28. Les Seignette de La Rochelle. — P. 30-3. H. Clouzot. Le théâtre révolutionnaire à Saintes. [Avec un texte.] — P. 33-5. Dr Vigen. Un curé guérisseur. [Larréa, d'origine espagnole, 1816-29.] — P. 35-53. L. Audiat. Un poète oublié. Jacques Delille (1738-1813), abbé de Saint-Séverin. [Partie d'un travail paru sous le même titre dans la *Revue du monde catholique*, 1er oct.-15 nov. 1902. Delille était né à Clermont-

Ferrand et fut abbé en Saintonge.] — P. 53-62. J. Pellisson. Le brigandage dans la Charente en l'an V et dans la Charente-Inférieure en l'an VIII. [Proclamations et arrêtés fort intéressants.] — P. 81-160. Louis Audiat. [Biographie du regretté fondateur de la *Revue* et des *Archives historiques de Saintonge.* Profitons-en pour rectifier une erreur de la notice nécrologique que nous lui avons consacrée : M. Audiat n'était pas Saintongeais d'origine, étant né à Moulins en 1832; mais en 1858 il vint à Saintes et n'en bougea plus.] — P. 191-3. J. Pellisson. L'almanach des députés à l'Assemblée nationale. [Plaisanteries contemporaines sur ceux du bailliage d'Angoulême, des sénéchaussées de La Rochelle et de Saintonge.] — P. 193-5. La Morinerie. Pierre Fontaine. Armoiries de la famille Fontaine. [Ministre qui abjura en 1685.] — P. 195-213. P. d'Estrée. La fin d'un fermier général. [Pelletier de Montendre. Après avoir commis force sottises, s'être fait mettre à la Bastille et à Charenton, il mourut à Montendre en 1776.] — P. 252-61. P. Lemonnier. L'enseignement primaire à Rochefort-sur-Mer (1789-1803). [Intéressant. D'après les archives de Rochefort.] — P. 261-5. H. Clouzot. Les exécutions criminelles à Rochefort en 1782. [Tarif des exécutions, etc.] — P. 269-72. Registres paroissiaux de Saint-Coutant-le-Petit. [De 1737 à 1818, avec notes diverses.] — P. 272-83. Ch. Dangibeaud. L'inscription du terrier de Toulon. [Toulon près Saujon. Ruine bien connue, étudiée à nouveau, à cause de la découverte récente d'une inscription pleine de mystères. Cf. Jullian, *Rev. des ét. anc.*, 1903.] — P. 345-51. Extrait des minutes de Chevalier, notaire à Corme-Royal. [Première moitié du XVIIe siècle. Prieuré de Fourne; les soudards de la Fronde; les Régnier de la Planche; les Lebreton de Ransannes.] — P. 351-4. E. Réveillaud. Quelques mots de patois saintongeais. (Suite et à suivre.) [**Acries-Aneut**; avec notes de A. Thomas.] — P. 375-83. Lemonnier. Cahiers des doléances et remontrances des corporations de la ville de Rochefort-sur-Mer et des paroisses du bailliage en 1789. [Tableau des corporations; analyse des doléances.] — P. 383-402. Ch. Dangibeaud. La mosaïque de Lescar est-elle romaine? [L'auteur se propose de résoudre, à l'aide d'arguments saintongeais, un problème du Béarn; cette mosaïque, découverte en 1838, est-elle romaine ou romane? Conclusion, après interprétation de la mosaïque : elle est du XIIe siècle.] — P. 402-6. A. Mesnard. Le serment fédératif des troupes nationales du district de Saint-Jean-d'Angély en 1790. — P. 406-10. Etat des titres qui concernent la propriété des eaux de la seigneurie des Tabarits. [1504-1744.] — P. 410-20. Papiers de la famille Baudoin de Laudeberderie. [De Taillebourg; XVIIe et XVIIIe s. Famille protestante, partiellement

convertie de force en 1685. En 1742, 1754, des enfants lui sont enlevés par lettres de cachet.] P. D.

Drôme.

I. *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble, Viviers*, t. XXI, 1901-1903[1].

P. 5-6. F. Vernet. Bulle de Clément VI sur la fête des fous à Vienne (1344). [Le pape, après plainte de l'archevêque de Vienne, charge celui de Lyon de faire une enquête sur les scandales provoqués annuellement par l'élection d'un abbé des fous, et l'autorise à excommunier les clercs et les prêtres qui se laissent élire, ont des réunions fréquentes et font « des choses illicites ».] — P. 7-8. Chanoine C. Perrossier. Nomination d'un curé d'Alixan (Drôme). [Procès-verbal, par notaire (1339), de l'installation, par le prieur de Saint-Martin de Coussaud, patron de l'église de Saint-Didier d'Alixan, du curé de cette paroisse, qui promet fidélité au prieur et s'engage à lui remettre les mêmes redevances que ses prédécesseurs.] — P. 9-22. Abbé J.-B. Martin. Nécrologe des capucins de la custodie du Dauphiné. [Extrait, relatif au Dauphiné, d'une liste de capucins décédés et enterrés dans les couvents de la province de Lyon de 1580 à 1750, d'après un ms. du séminaire de Lyon. La custodie du Dauphiné comprenait les couvents de Vienne, fondé en 1601, Romans (1609), Crest (1609), Grenoble (1610), Valence (1611), Crémieux (1615), Tournon (1619), Villeneuve-de-Berg (1631), Montélimar (1642), La Mure (1642). Ces listes montrent que le recrutement des couvents était presque exclusivement régional et signalent que dans les villes citées quinze capucins moururent au service des pestiférés pendant l'épidémie de 1629. Le nécrologe de Lyon est précédé d'un catalogue donnant l'état de 55 provinces, 1,625 couvents, 27,336 religieux de cet ordre au milieu du XVIIIe siècle.] — P. 23-24. Traversée du Bas-Dauphiné par un voyageur du XVIIe siècle. [P. Dourdan, chanoine de Saint-Denis, au retour d'un voyage en Terre-Sainte (1651-52); notes sur Montélimar, Vienne, etc., d'après un volume publié à Paris en 1652.] — P. 25-38, 96-109, 113-44 et 169-99. Abbé Lagier et Gueyffier. La baronnie de Bressieux. (Suite et fin.) [Procès des habitants contre Valbelle, marquis de Bressieux, au sujet des droits d'usage dans la forêt de Vert; émeute des paysans,

1. La publication de ce *Bulletin* paraît devoir s'arrêter ici, après une très honorable et déjà longue carrière.

qui ont gain de cause; situation florissante de la commune en 1789, d'après un mémoire adressé par elle à la commission dite l'Intermédiaire, établie par les états de Romans (1789). A partir de cette date, l'étude se transforme en une biographie des prêtres de Bressieux et communes voisines; l'auteur n'envisage que les persécutions dont souffrirent la religion et le clergé, et une évidente partialité enlève à la dernière partie de son travail tout caractère historique.] — P. 38-43. C. Perrossier. Description du Dauphiné par un auteur flamand anonyme du xviie siècle. [Tirée de l'ouvrage *les Délices de la France*, à Leyde, chez Moukée, en 1685.] — P. 44-53, 80-95, 159-68. Abbé J. Chabert. Histoire de la commune de Beauregard, comprenant les paroisses de Beauregard, de Jaillans et Meymans pendant la Révolution, d'après les registres municipaux et autres documents authentiques. (Fin.) [Historique envisagé uniquement au point de vue ecclésiastique : administration des églises par les curés; rapports et démêlés de ceux-ci avec les évêques et les maires: étude terminée par certains récits, plus que singuliers, des malheurs qui frappèrent les acquéreurs des biens d'Église.] — P. 57-74, 145-58, 199-214. Chanoine J. Chevalier. L'abbaye de Saint-Tiers-de-Saou, des chanoines réguliers de Saint-Augustin, au diocèse de Valence ou de Die. [Historique bien documenté, et groupé sous le nom de chaque abbé, de cette abbaye, fondée probablement au commencement du xiie siècle. Située à 20 kilomètres de Crest, elle eut, bien que fortifiée et vassale du comte de Valentinois, à souffrir des luttes entre celui-ci et l'évêque de Valence, entre l'évêque de Viviers et Adhémar, seigneur de la Garde: elle fut ravagée par les bandes pillardes d'Olivier du Guesclin, frère du connétable, et par celles de Raymond de Turenne. Parmi les documents cités dans ce travail, qui s'arrête à 1429, il faut signaler une charte du 5 mars 1329, d'Aymar de Poitiers, comte de Valentinois, accordant aux habitants du mandement de Saou de larges libertés (Archives de la Drôme).] — P. 74-80. A. Grospellier. Mélanges d'hagiographie dauphinoise. (Suite; travail interrompu.). [Sur une *Passio sancti Juliani Briviatensis* (de Brioude et aussi de Vienne, où il était soldat de la légion dont saint Ferréol fut le tribun), d'après un ms. de Saint-Gall, et ses diverses rédactions.] — P. 110-2. C. Perrossier. Requête du chapitre de Valence au Parlement de Grenoble, au sujet des ravages des protestants dans cette ville en 1567. [Se plaint que l'église ait perdu tous ses titres à la suite des incendies d'églises, de maisons d'ecclésiastiques et des assassinats accomplis par les protestants, et demande à faire la preuve de ses anciens droits.]

Le tome XXI se termine : 1° par une table des matières des vingt et un

volumes de la collection (1880-1902); 2° par un Appendice dû au chanoine U. CHEVALIER (41 p.) : le Saint-Suaire de Lirey-Chambéry-Turin et les défenseurs de son authenticité. [M. C. rapporte les appréciations favorables données à son étude critique par les Bollandistes, les Bénédictins de Maredsous et Bruxelles, L. Delisle, Mgr Bellet, la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, les Revues publiées par les professeurs des Instituts catholiques de Paris, Lyon, Toulouse, le R. P. Grisar, P. Viollet et de Lasteyrie, rapporteurs du travail qui a été récompensé au concours des Antiquités nationales (Institut de France), P. Fournier, etc. M. C. examine ensuite les critiques faites à son étude par le P. Sanno Solaro (S. J.), Turin, 1901 : il les rétorque avec précision et y réplique avec humour; entre temps, M. C. constate qu'il connaît maintenant quarante suaires de J.-C.,... sans compter les fragments (p. 36).] O. N.

Garonne (Haute-).

I. *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 1902.

P. 44-56. L. SALTET. Saint Vidian de Martres-Tolosanes et la légende de Vivien des chansons de geste. [En 1890, M. A. Thomas a signalé l'analogie des deux légendes et demandé laquelle était calquée sur l'autre : celle de saint Vidian, disait-il, ne remonte guère au delà de 1764; comment y avait-il alors, au diocèse de Rieux, un homme au courant des données des *Enfances* et d'*Aliscans?* La réponse est fournie par le ms. lat. 11 778 de la Bibl. nat., dont extrait. La légende actuelle de Martres existait avant 1636, au moins dès le xve s.; empruntée à Arles, elle a pu être transportée à Toulouse et Martres, sur la route des pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques de Compostelle.] — P. 78-91. Une leçon sur Dante de M. Léonce Couture (1879). [La poésie religieuse a droit d'être placée au premier plan dans un tableau de la poésie romane, tant au Midi de la France qu'en Italie.] — P. 133-47. Mgr BATIFFOL. L'épigraphie chrétienne à Toulouse. [Quelques inscriptions provenant des cimetières gallo-romains. Une seule a de l'intérêt, l'épitaphe de Numfius, en 12 distiques.] — P. 165-76. J. DE LAHONDÈS. Le quartier de l'Institut catholique. [Ce quartier de la Dalbade fut le berceau de Toulouse. Très intéressant.] — P. 210-9. M. DUBRUEL. Une lettre inédite de M. Olier. [De 1645, à François de Caulet, évêque de Pamiers. « L'ivraie fatale du jansénisme » y semble prévue, annoncée.] — P. 220-31. L. SALTET. L'évêché d'Arisitum. [M. Longnon, en 1878, l'a identifié avec Alais. Examen de cette hypothèse, qui semble aujourd'hui admise : elle repose en réalité sur une fausse généalogie carolin-

gienne, sur une erreur étymologique (Arestum = Alestum), sur une distinction imaginaire entre Arisdium (Hierle) et Arisitum, qui serait Alais. Il faut chercher Arisitum, ainsi que le faisait Quicherat, au pays d'Hierle, sur les confins du Rouergue et du territoire nîmois. Article très bien conduit; il est probable que M. S. a raison.] — P. 257-66. L. Crouzil. Documents inédits sur l'ancienne Université de Toulouse. [Extraits d'une autobiographie de S. Borès, professeur à la Faculté de théologie de cette ville avant et pendant la Révolution. Curieux. Le texte est en partie publié.] P. D.

II. *Bulletin de la Société de géographie de Toulouse*, t. XXI, 1902.

P. 89-100. A. Caraven-Cachin. Quelques notes sur l'exploitation des sources thermales dans le Midi de la Gaule. [Ruisseaux, sources sacrées, sources thermales. Très bref; quelques faits nouveaux.] — P. 333-62. Id. La vierge du saule de Cadalen. Légende religieuse du IVe siècle. [Cadalen, près Gaillac (Tarn); la date donnée paraît fantaisiste. Longue dissertation générale autour de la question. « La vive lumière que jette la sépulcrologie » ne frappe pas nos yeux ; les « règles de la plus sévère critique historique » ne nous prouvent pas : 1° que le siège épiscopal d'Albi fût vacant au IVe siècle; 2° que la vierge du saule de Cadalen vécût alors pour combattre l'arianisme et convertir les idolâtres.] P. D.

III. *Société d'histoire naturelle de Toulouse*, t. XXXIV, 1901.

Nov.-déc. P. 65-94. A. Caraven-Cachin. Aperçu historique sur l'exploitation des usines métalliques et des substances minérales dans le Midi de la Gaule. [Aux époques gauloise et romaine, principalement dans le Rouergue et les Pyrénées : mines d'argent à Peyrebrune, près Réalmont, etc.; de cuivre à Laguépie (Tarn-et-Garonne), à Saint-Étienne-de-Baïgorry (Basses-Pyrénées); surtout de fer, à Alban, etc.; puis de marbre, à Saint-Béat; de jais, dans le département de l'Aude. Quelques textes et indications à recueillir.] P. D.

Gers.

Archives historiques de la Gascogne, quatorzième année (3e et 4e trimestres), 2e sér., 6e fasc.; 1903.

P. 1-164. Abbé L. Guérard. *Documents pontificaux sur la Gascogne, d'après les archives du Vatican. Pontificat de Jean XXII*, 1316-1334

(t. II). [Continuation d'une publication de bulles qui, quoique consacrées à la Gascogne, intéressent en plus d'un point l'histoire générale. Ce tome II n'est pas fini et ne comprend dans son premier fascicule que les actes s'arrêtant à la fin d'août 1325. Les textes, précédés de sommaires, sont édités avec soin et faciles à consulter.] F. P.

Gironde.

I. *Actes de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux,* 3e série, 63e année, 1901.

P. 5-10. C. Jullian. Le gui et les Bituriges Vivisques. [Conjecture sur l'étymologie du mot *vivisci*, qui viendrait du latin *viscum*.] — P. 47-108. G. Labat. Nicolas Beaujon et les tableaux de la Chambre de commerce de Bordeaux. [Notice sur le financier bordelais Beaujon, 1718-1786, suivie de la description de sa collection de tableaux, et de pièces justificatives sur l'acquisition de cette collection par les Directeurs du Commerce de Guienne.] — P. 139-45. Id. Notes sur quelques peintures en grisaille de Pierre Lacour fils. — P. 157-201. C. Jullian. Notes bibliographiques sur l'œuvre du Dr Azam. P. C.

II. *Archives historiques de la Gironde,* t. XXXVII, 1902.

P. i-clxxxvi et 1-596. F. Abbadie. Le Livre noir et les Etablissements de Dax. [Nous consacrerons à cet ouvrage considérable un compte rendu spécial.] P. D.

III. *Société archéologique de Bordeaux*, t. XXIII, 3e et 4e fascicules, 1900-1901[1].

P. 134-8. C. de Mensignac. Note sur la découverte de l'aqueduc gallo-romain de la place Sainte-Eulalie, à Bordeaux. — P. 142-58. P. Meller. Le mobilier d'une famille parlementaire sous Louis XIV à Bordeaux. [Jean Daffis, premier président au Parlement de Navarre.] — P. 191-5. M. Chanol. Note sur un astrolabe du xviie siècle. — P. 196-9. Abbé Léglise. Cuiller à baptiser du xve siècle. [En cuivre jaune fondu et martelé; trouvée dans une tombe à Gensac.] — P. 200-1. F. Daleau. Cuil-

1. Il règne quelque désarroi dans les publications de cette Société : elle n'a rien fait paraître en 1898, 1899, ni en 1902. Des fascicules du t. XXIII, le premier ne contient rien qui nous intéresse, le second n'a jamais paru.

lères anciennes et modernes. — P. 201-2. C. de Mensignac. Cachet en fer du xviie siècle. — P. 203. Id. Empreinte sur cire jaune du grand sceau royal de Louis XV. — P. 204-7. Id. Médaille de la statue équestre du roi Louis XV, place Royale, à Bordeaux. — P. 207-8. F. Daleau. La croix de Bichet. [Commune de Tauriac, canton de Bourg; planche.]

Tome XXIV, 1er fascicule, 1903.

P. 25-6. P. Paris. Ivoire sculpté de la collection Fourché. — P. 26-47. La Société archéologique de Bordeaux au Congrès des Sociétés savantes tenu à Bordeaux en avril 1903. [Avec la reproduction du discours de clôture de M. C. Jullian.] — P. 47-51. J.-A. Brutails. A Saint-Astier, entre deux trains. [Conteste l'opinion courante que Saint-Astier possède les vestiges de la première coupole aquitanique connue.] — P. 51-9. E. Rousselot. Documents concernant la famille et la faïencerie de Jacques Hustin. [Faïencier bordelais du xviiie siècle; deux plans.] — P. 59-66. C. de Mensignac. Note sur la découverte de la première pierre du bastion nord-ouest de l'ancien Château-Trompette de Bordeaux. [Bloc de pierre où est figuré, sculpté en demi-bosse, un charmant portrait de Marie-Thérèse, femme de Louis XIV; planches.] — P. 66-72. Abbé Brun. Les sceaux capitulaires de Bazas. P. C.

Hérault.

Le Félibrige latin, t. X, 1899.

P. 5-18. Roque-Ferrier. Le poème de Potas-Sageladas. [Notes sur l'œuvre de J. Roux et les faits historiques qui en sont la base.] — P. 21-23. Id. Auguste Tandon (1717-1806) et sa famille. [Notes biographiques.] — P. 34-41. Valade. Si Jasmin est un Théocrite. [Critique prolixe et littéraire; suite, p. 45-50.] — P. 51. Roque-Ferrier signale trois documents inédits sur la famille de Françoise de Ceselly.

Après la p. 52 commence, avec pagination spéciale (i-xvi, 1-160), l'*Armanac mountpelieirenc per l'annada MDCCCC*, publié aussi à part. — P. 1-7. Roque-Ferrier. Un précurseur languedocien de Chateaubriand dans l'épopée chrétienne et le merveilleux judéo-chrétien. Fabre d'Olivet et le poème des *Amours de Rose et de Ponce de Meyrueis*. [Communiqué au Congrès des sociétés savantes, 1897; *suite*, p. 8-10, 12-6, 17-9, 20-3. L'auteur croit que les mss. originaux de *Ponce*, d'*Azalaïs* et de la *Cour d'amour* existent encore. Il conclut que la renaissance dialectale en Languedoc a été « antérieure à celle de la Provence et supé-

rieure... par la pureté de l'idiomatisme et la variété du verbe local. » — P. 29. SERMET. Discours prounounçat lou 14 juillèt 1790, à l'houra de miechjour, en presença de la Municipalitat et de la legion de St-Ginest, à l'oucasioun de le federatioun generala. [Suite?; paraît interrompu.] — P. 39-44. ROQUE-FERRIER. Trois nouveaux poètes montpelliérains. [Découverte, le 6 mai 1892, par MM. R. F. et Gaudin, d'un ms. comprenant une partie des œuvres connues de Favre et trois mille vers inédits à attribuer à trois auteurs : Brey, professeur de droit montpelliérain (1654-1735), Guilleminet, et le conseiller de Ratte. [Étude approfondie et intéressante; suite, p. 129-34.] — P. 64-5. Lou parla loudevès en 1424. [Pièce de comptabilité communale; extrait anonyme des archives municipales.] — P. 68-70. BOUQUET. Les divertissements carnavalesques de Montpellier. [Sous le second empire; suite, p. 73-4, 74-80.] — P. 81-7. ROQUE-FERRIER. Lou sirventès de Coulougna. [En notes, beaucoup d'indications utiles pour l'histoire du félibrige, mais érudition capricante et désordonnée.] — P. 88-92. BARLET. Les ancêtres montpelliérains de Françoise de Cézelly. [A le tort de ne pas donner de références précises.] — P. 94-114. ROQUE-FERRIER. Lou medeci de Balharguet. [Thème populaire; nombreuses notes sur la littérature populaire, le folklore de Montpellier et environs.] — P. 116-9. ROQUE-FERRIER. Lous cinq enfants de Francesa de Ceselly. Blasi Pascal et un libre de memorias de l'erouïna mountpelierenca. [Testament de Françoise de Cezelly, 2 nov. 1613. Un de ses fils, devenu jésuite, composa un traité du *Paradis ouvert à Philagie*, que Pascal attaqua avec vivacité.] — P. 135-43. ROQUE-FERRIER. Lou sirventès de la raça celtica. [En notes, informations philologiques, historiques et relatives au folklore.]

Tome XI, 1900.

Fasc. I. Entièrement consacré à la question de l'enseignement bilingue, posée par le Fr. Savinien au trente-sixième Congrès des Sociétés savantes, 1896. — P. 7. Bref de Léon XIII. — P. 9-10. Lettre de Mistral à Fr. Savinien. — P. 11-2. Extrait du procès-verbal du Congrès. — P. 13-7. Manifeste-préface [anonyme] sur la question de l'éducation bilingue. — P. 19-42. SAVINIEN. Les écoles du Midi et la langue d'oc. — P. 43-52. BERLUC-PÉRUSSIS. Frère Savinien et ses précurseurs. Notes de bibliographie provençale. [Érudition précise et abondante.] — P. 53-78. ROQUE-FERRIER. La nouvelle revendication des félibres. [Articles divers de la presse parisienne, polémique, etc.; en notes, toujours beaucoup de renseignements, peu utilisables à cause de leur désordre.] — P 79-86.

La presse et le savinianisme. [Répète en partie le précédent article.] — P. 101-4. Table des matières des deux fascicules.

Fasc. II. *Armanac mountpelierenc* [xviii-100 pp.]. P. 1-8. La mort de Langlade (5 février 1900). [Discours, éloges funèbres, notes biographiques. Suite, p. 40-6; à noter la « page de critique littéraire » vraiment burlesque de M. Pontier. — P. 21-5. Cassan. Le registre de la cour seigneuriale de Saint-Martin de Londres (1508-1511). [Conservé à Aniane, étude Siau-Lacroix. Description sommaire très précise, et relevé des expressions latino-romanes curieuses pour le philologue.] — P. 47-52. Ch. Brun. Discours à la fête de Bernard de Ventadour. [Prétentieux amphigouri.] — P. 59-64. Roque-Ferrier. La Gleiza de l'Ausservança. (Sonnet montpelliérain, accompagné de notes historiques sur cette église, devenue temple protestant en 1800, aujourd'hui occupée par l'imprimerie Hamelin.] — P. 65-100. Roque-Ferrier, Veran, Ch. Brun. Alexandre Langlade. [Polémique. Est-il le Virgile languedocien ou le Tavan languedocien? R.-F. et Brun se risquent imprudemment à le comparer à Mistral.]

Tome XII, 1902.

Armanac mountpelierenc [per las annadas M DCCCCII et M D CCCCIII]. — P. 1-2. Table des matières. — P. 3-8. Roque-Ferrier. Une fin de série. Notes diverses sur Frédéric Roque-Ferrier, Jean Laurès, Adelphe Espagne, le Dr J.-B. Noulet et le cardinal Georges d'Armagnac. [Renseignements confus; annonce de la clôture, par ce volume et ses appendices, de la première série du *Félibrige latin*.] — P. 91-9. Roque-Ferrier. Françoise de Cezelly fut-elle de race gallo-romane ou de race germanique? [Probablement gallo-romane, d'après les étymologies.] — P. 110-2. Roque-Ferrier. Quelques livres de fiançailles ou de mariage du midi de la France, de la Catalogne et de l'Italie. [Bibliographie sommaire. Liste qui pourrait être allongée beaucoup.] — P. 145-53. Monaci. Encore Jaufre Rudel. [Traduction par Martel; a paru en italien dans les comptes rendus des *Lincei*, II, 12 (1893).

Appendices. P. 1-24. Hommage à Langlade. [Brochure de propagande pour la souscription au buste projeté.]

P. 1-45. F. Roque-Ferrier. Un commencement d'épopée philosophique en vers méridionaux du xiiie siècle, *Les ajes de l'umanitat*. [Reproduction intégrale de l'édition montpelliéraine de 1876[1].]

1. *N. B.* — Le *Félibrige latin* ayant paru dans le plus grand désordre, il nous paraît utile d'indiquer ici avec précision dans quel ordre ont été

Isère.

Bulletin de l'Académie delphinale, 4e série, t. XVI, 1902.

P. 73-116. De Miribel. Monographie de la famille de La Morte-Laval. [Issue d'un bourgeois protestant de Die, qui devint ami de Lesdiguières et fut anobli en 1606, pour l'avoir servi comme trésorier extraordinaire des guerres. En 1625, son fils Jean lui succède et, deux ans plus tard, achète le fief de la Motte; il a fait souche de gentilshommes qui ont versé leur sang dans les armées du roi, aux Pays-Bas, en Italie. A l'exception de quelques-uns de ses membres, la famille se convertit lors de la Révocation. Elle disparaît en 1755. Beaux portraits, tables généalogiques; quelques documents.] — P. 117-34. H. Ferran. Un problème de géographie dauphinoise. [Conjecture d'après d'anciennes cartes, qu'il reproduit, que la « Montagne abîmée », près du col de Vaujani et de la chaîne de Belledonne, représente quelque ancien pic écroulé.] — P. 134-

publiés et doivent se classer les divers fascicules de ces dernières années

Tome X, année 1899. Fasc. 1, janvier-juin, p. 1-20,	Félibrige.
Fasc. 2, juillet-août { p. 21-52,	Id.
titre de l'*Armanac* pour 1900, p. I-XVI,	*Armanac.*
Fasc. 3, septembre-octobre, p. 1-80,	Id.
Fasc. 4, novembre-décembre, p. 81-160,	Id.
Tome XI, année 1900. Fasc. 1, janvier-juillet, p. 1-84,	Félibrige.

(Les p. 85-104 terminant ce fascicule, y compris le titre et la table des matières, ont paru réunies au tome XII.)

Fasc. 2, août-décembre, titre de l'*Armanac* (1901), p. I-XVI, 1-100,	*Armanac.*

(La table de l'*Armanac* se confond avec celle du fascicule précédent, p. 101-4.)

Tome XII, année 1902, paru en un seul fascicule.

P. de titre pour le Félibrige latin.

Frontispice : portrait du cardinal d'Armagnac [reproduit déjà dans le *Libro nouvial* Laforgue-d'Armagnac.]

P. de titre pour l'*Armanac mountpelierenc.*

P. I-II, 1-222 (imprimerie Hamelin). { Félibrige. *Armanac.*

Portrait de Langlade.

Fo non paginé : Hommage à Langlade.

Fo 1-24. Per diverti lou mounde e per faïrè quauques sous au buste de Langlada. (Imprimerie Durand, rue des Étuves ; 1901.)

Fo non paginé; au vo, *errata* de l'Hommage à Langlade.

Deux fos de titres. Un commencement d'épopée philosophique en vers méridionaux du XIIIe siècle. (Montpellier, imprimerie Hamelin ; 1903.)

P. IV-XVII, 1-45, *Les atges de l'umanitat.*

45. E. Juster. Une fête municipale à Grenoble. Mariage de dix anciens militaires, le 29 avril 1810. [Avec des jeunes filles dotées par l'empereur]. — P. 173-475. M. Boudet. Aspres-sur-Buech et ses chartes de coutumes (1276-1439). [Aspres, dans l'arr. de Gap, placée, de 1061 jusqu'à la Révolution, dans la dépendance de l'abbaye de Saint-Géraud d'Aurillac, sur le chemin de Rome. Le Dauphin et le roi de Sicile y avaient des droits de garde, le prieur y était seigneur haut-justicier. Analyse, un peu longue, des chartes de cette communauté, au nombre de six, dont des coutumes de 1302, très étendues (162 articles), et une sentence arbitrale de 1439, qui les complète (art. 163 à 167). Dix-huit pièces justificatives, fort bien publiées, dont ces chartes et une liste des prieurs-seigneurs d'Aspres.] P. D.

Savoie.

I. *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie,* t. IX, 1902.

P. 65-123. Général Borson. Notice nécrologique sur le général Ménabréa, marquis de Val-Dora. [Biographie tracée à grands traits. Le général B., français et catholique, ne veut pas juger son ancien collègue. Il se contente de montrer le rôle de Ménabréa dans la formation de l'unité italienne et de remémorer la place qu'il a tenue comme député de la Savoie au parlement piémontais.] — P. 171-98. Id. Notice nécrologique sur le contre-amiral Victor Arminjon (1830-1897). [Né en Savoie et resté au service de la maison de Savoie en 1860.] — P. 277-353. A. Perrin. Station romaine de *Labisco* (les Echelles, Savoie). Commanderie de Saint-Jean de Jérusalem. Chronologie historique. [Après avoir établi l'identification de *Labisco* avec les Echelles, M. P. fait l'histoire de la commanderie. Il termine par une chronologie de la commanderie et la liste des commandeurs. Documents en appendice.] — P. 355-456. Abbé J. Mailland. Les Savoyards et l'église du Saint-Suaire (Rome). [Histoire très complète de la confrérie et de l'église.] M. D.

II. *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie,* t. XVI, 1902.

Documents. — P. viii-x. Mugnier. Transaction de janvier 1442 entre Philippe, comte de Genevois, et Jean de Compeys, seigneur de Gruffy. [Analyse. A propos d'empiètements sur les limites territoriales et juridictionnelles.] — P. x-xii. Id. Commission accordée en 1589 par le pro-

vincial des Franciscains de l'Observance, Fr. Martin Vallier, à Fr. Pierre de Rivo, gardien de Savoie. — P. XIII-XVII. ID. Notice sur un monitoire au commencement du XVIIIe siècle. [Pour amener les témoins d'une querelle à parler.] — P. XVII-XXI. ID. Duels et rixes au XVIIe siècle. [Deux lettres de grâce.] — P. XXI-XXII. Une institutrice d'Annecy. [Mlle Marie Bérard. Elle demande en 1749 à diriger l'école de filles d'Annecy. Orthographe négligée de l'époque.] — P. XXVIII-XXIX. ID. Charte de Nicolas, évêque de Modène, légat du pape Paul IV auprès de Louis XI, accordant un autel particulier à Jacques Mareschal, seigneur de Senozan. — P. XXX-XXXIII. ID. Observation sur le sort du jeune duc de Savoie Philibert, en 1476, lors de l'enlèvement de sa mère sur ordre du duc de Bourgogne. — P. XXXV-XXXVI. ID. Vente d'une vigne en 1529. [Intéressant pour le prix de la vente.] — P. XXXVI-XXXVIII. PERPÉCHON. Deux ventes de maisons au XVIe siècle. — P. XXXIX-LXXXII. J. LÉTANCHE. Le marquisat d'Yenne. [Histoire sommaire. Donné en apanage en 1215 à Blanche de Savoie (mariée en 1350 à Galéas Visconti, duc de Milan), il appartient ensuite aux Sforza et aux Barbanera de Val-Sesia et revient après un siècle à la maison de Savoie. Une première maison d'Yenne finit avec le XVIIe siècle, et, en 1699, le duc de Savoie vend le marquisat d'Yenne à une famille de magistrats, celle des Vulliet, qui s'éteignit seulement en 1830. Appendice contenant les documents.] — P. LXXXVIII-XCII. MUGNIER. François III de Fléhard, évêque de Grenoble (1575-4 octobre 1606). [Lettre au duc de Savoie Charles-Emmanuel Ier au sujet d'un conflit avec le seigneur de Tresserve.] — P. XCII-XCVI. ID. Mgr Jules-César Riccardi. [Nonce à Turin, de 1595 à 1601. Il se plaint dans une lettre de la négligence qu'apporte l'évêque de Grenoble, M. de Fléhard, dans la surveillance des églises du décanat de Savoie.] — P. XCVI-XCIX. ID. Barthélemy Ferrero. [Evêque d'Aoste en 1595. Deux lettres au sénat de Savoie qui montrent qu'il entretenait avec lui d'excellentes relations.] — P. C-CIV. ID. Lettres de Balthasard Guérin, évêque de Genève, et de son coadjuteur, Charles-Auguste de Sales, au sénat de Savoie en faveur des Pères de la Mission, qu'ils appelaient de France pour fonder un séminaire. — P. CIV-CVII. M. BRUCHET. Inventaire de Nicolet Fabre, bourgeois de Bonne (1383). — P. CVII-CXVI. MUGNIER. Testament de Jean Vignodi, procureur à Rome (1585). — P. CXXIII-CXXVI. P. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. Albergeage d'une terre à Massie fait par Marguerite de Meuillon ou de Miolans, abbesse de Sainte-Catherine (1319). — P. CXXXIV-CXXXVI. Les Maillard, comtes de Tournon, barons du Bouchet, etc. [Note complémentaire à l'ouvrage de MM. Dufour et Mugnier,

Les Maillard, t. XXVII des *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*.]

Mélanges. — P. 5-539. F. Mugnier. Antoine Favre, président de Genevois, premier président du Sénat de Savoie (1557-1624). Première partie : Histoire du président Favre. [Favre était un jurisconsulte distingué, qui a laissé le Codex Fabrianus, mais qui a tenu aussi sa place parmi les moralistes, comme Pibrac. Sénateur de Savoie, puis premier président du Sénat, il joua un grand rôle auprès des ducs de Savoie. Sa biographie, très intéressante, est le récit des rapports de la Savoie avec la France, Genève et les principautés italiennes. M. D.

Savoie (Haute-).

Revue savoisienne, 1902.

P. 2-3. Bruchet. Quelques noms intéressants pour la toponomastique des environs de Faverges. — P. 6-7. Id. Note sur l'itinéraire de saint Jacques de Compostelle à travers la Savoie. — P. 9-14. Désormaux. Notes de linguistique. Marrons et marrons. [Etablit que ce terme a désigné d'abord les brigands, puis les guides des Alpes. Il est encore aujourd'hui employé dans ce sens.] — P. 18-27, 69-94, 131-46. J. Mogenier. Les francs-tireurs du Mont-Blanc. [C'est le journal de marche des francs-tireurs de la Haute-Savoie, rédigé par un de leurs lieutenants, et publié par M. C. Duval, qui trace de l'auteur une biographie très élogieuse. Récit de la campagne autour de Dijon. Intéressant et animé d'un beau souffle patriotique.] — P. 27-30. E. Ritter. Glanures salésiennes. [M. R. montre par quelques exemples de quelle façon saint François de Sales altère les Psaumes de Desportes, tout en prétendant les citer de mémoire.] — P. 41-2. Bruchet. Notes sur le testament de Jonod de Veria de Chassenaz; sur l'entérinement par Henri de Savoie de l'affranchissement de Jean Moret, bourgeois de Chambéry; sur un accord pour règlement de comptes entre Philibert de Pingon et Loys de Pingon. — P. 42. Id. Note sur quelques poésies qui attestent le séjour d'Etienne Arago en Savoie pendant son exil en 1850. — P. 42-3. Marteaux. Notes linguistiques sur *chonziata* ou *chonsiaz* et *merda*. — P. 43-5. Dussaix. Charte du comte Vert accordant des franchises aux habitants de la Thonnaz. [Du 3 décembre 1375. Texte latin.] — P. 47-8. Marteaux. Découverte à Sonney de sépultures postérieures au VIII[e] siècle. — P. 48-9. Id. Témoignage du duc de Savoie Emmanuel-Philibert sur un prétendu projet de M. de Nemours. [On a cru qu'il voulait enlever à Catherine de Médicis son fils, le duc d'Orléans, plus tard Henri III.] — P. 54. E. Vuarnet. Malheureuse expédition du seigneur de Salle-

nove et de quelques partisans savoisiens en Auvergne en 1422. [M. V. signale un passage de la Chronique de la Pucelle, de Cosinot de Montreuil, relatant cette expédition.] — P. 94-101. Dom B. Mackey. Le voyage de Charles-Emmanuel Ier à Paris (décembre 1599). Quatre lettres inédites, avec introduction. [Voyage se rapportant à la question du marquisat de Saluces, que le duc de Savoie voulait garder.] — P. 101-15, 147-63, 247-89. S. Cordero de Pamparato. La dernière campagne d'Amédée VI, comte de Savoie (1382-1383), d'après les comptes des trésoriers généraux conservés aux Archives de Turin. [M. C. de P. publie les comptes de Pierre Voisin, non sans en modifier un peu l'ordonnance pour plus de clarté. Amédée VI allait rejoindre son allié, le duc d'Anjou, pour disputer le royaume de Naples à Charles de Duras. Il mourut dans le voyage. Courte introduction. Un index des noms propres suivra.] — P. 120. Bruchet. Extrait des comptes du trésorier de Savoie relatif à la destruction de Sallanches par une inondation en 1436. [Texte latin.] — P. 174. Marteaux. Note sur le mot *bezière*. — P. 177-8. Le Roux. A propos d'un crâne savoyard. — P. 214. M. Bruchet. Notes sur la vie privée sous l'ancien régime. [Inventaire des meubles de François Borrel, homme lige du duc de Savoie (1562).] — P. 241-6. M. Bruchet. Difficulté des approvisionnements de Genève à la fin du XVIe siècle. [Correspondance de la seigneurie de Genève, du 7 février 1588. Genève était convoitée par les ducs de Savoie qui cherchaient à l'affamer.] — P. 293-7. A Gex. Un autographe de Jacques Balmat, premier ascensionniste du mont Blanc. [Note sur sa première ascension et énumération des suivantes.] M. D.

Vienne (Haute-).

I. *Archives historiques du Limousin* (série ancienne)[1].

T. VIII (1902) par Louis Guibert. Documents, analyses de pièces, extraits et notes relatifs à l'histoire municipale des deux villes de Limoges : le Château (suite), de 1373 à 1566. [Cf. un compte rendu dans les *Annales*, XV, p. 132.]

II. *Archives historiques du Limousin* (série moderne)[2].

Fasc. I (1889) par Alfred Leroux. Doléances paroissiales de 1789. [Comprend neuf paroisses.]

1. Jusqu'au tome II inclusivement, cette collection s'est appelée *Archives historiques de la Marche et du Limousin*. Le titre a été modifié, mais non le cadre.

2. Jusqu'au fasc. IV inclusivement, cette collection s'est appelée *Archives révolutionnaires de la Haute-Vienne*.

Fasc. II (1891) et III (1892) par Fray-Fournier. Inventaire des documents manuscrits et imprimés de la période révolutionnaire conservés aux Archives départementales de la Haute-Vienne. [Le fasc. III comprend, en outre, une bibliographie de l'histoire de la Révolution dans le même département (p. 51 à 167).]

Fasc. IV (1893) par Fray-Fournier. Cahiers de doléances (au nombre de dix), suivis de documents et notices sur les députés de la Haute-Vienne à l'Assemblée constituante de 1789.

Fasc. V (1896) par Alfred Leroux. Choix de documents relatifs au département de la Haute-Vienne, de 1791 à 1839 : P. 1 à 34, rapports administratifs adressés au Conseil général de la Haute-Vienne, en 1791; — P. 35-65, documents relatifs à la réorganisation du culte catholique, 1801-21; — P. 66-151, documents relatifs à la réorganisation de l'enseignement public, 1802-39; — P. 153-74, procès-verbal d'installation de la cour impériale de Limoges, 1811; — P. 175-94, documents sur les Loges maçonniques de Limoges, 1806-25; — P. 195-336, documents divers relatifs à l'agriculture, à l'industrie et au commerce, 1791-1839.

Fasc. VI (1903) par Fray-Fournier. Le club des jacobins de Limoges (1790-95), d'après ses délibérations, sa correspondance et ses journaux. [Sur ce recueil de documents, cf. un compte rendu dans les *Annales*, XV, 577.] A. L.

III. *Le Bibliophile limousin*, 1902.

1re livr. P. 1-8. P. Ducourtieux. La collection de M. l'abbé Pau. [Curé de Bort (Corrèze), † 1901. Avait réuni un assez grand nombre de mss., de livres imprimés, d'émaux peints, de pièces d'orfèvrerie, de monnaies, de médailles, même de tableaux. Le tout s'est vendu à Paris, à fort bas prix.] — P. 8-21. Un bibliophile corrézien (M. Clément-Simon). Curiosités de la bibliographie limousine. [Suite de ces savantes recherches qui rendront tant de services à l'érudition locale. Et p. 47-58, 86-92, 124-32, jusqu'à la lettre M inclusivement.]

2e livr. P. 41-7. P. Ducourtieux. Les papetiers et les imprimeurs de Tulle. [Extrait pur et simple de *la Vie à Tulle aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, par M. R. Fage.]

3e livr. P. 81-5. R. Fage. Les premiers calendriers républicains de la Corrèze. [En signale un pour l'an III, un autre pour l'an VII, un troisième pour l'an VIII, imprimés tous trois par Chirac.] — P. 93-95. P. D. Les journaux locaux à la Bibliothèque départementale de la Haute-Vienne. [La signature est sans doute erronée, car l'article est de M. A. Leroux.]

4e livr. P. 121-4. P. Ducourtieux. Brochures limousines et marchoises.

1903.

1re livr. P. 1-12. Un bibliophile corrézien. Curiosités de la bibliographie limousine. (Suite.) [Se continue dans les livraisons 2, 3 et 4 jusqu'à la lettre R.]

2e livr. P. 41-5. P. Ducourtieux. Brochures limousines.

3e livr. P. 77-8. Id. Les livres limousins à l'exposition de Limoges. [Cite quelques impressions limousines fort rares du xvie siècle.]

4e livr. P. 117-33. Id. La bibliothèque de M. Elie Massénat. [Collectionneur limousin, correspondant du Ministère (et non de l'Institut, comme il est dit), mort récemment. Ses mss., livres et autographes ont été vendus dans des conditions déplorables par le ministère d'un huissier ignare.] A. L.

IV. *Bulletin de la Société des amis des sciences et arts de Rochechouart*, t. XI, 1901.

P. 67-74. Dr Marquet. La vie communale à Rochechouart, d'après les registres consulaires et les livres de la municipalité. [Suite; se continue dans les diverses livraisons du Bulletin.] — P. 91-6. P. Gaumy. Un groupe d'habitants de la région de Rochechouart devant le tribunal révolutionnaire pendant la Terreur. [D'après divers documents d'archives conservés à Paris. Se poursuit dans les livraisons suivantes du *Bulletin*.]

T. XII, 1902.

P. 76-9. A. Pouyaud. Syndicat des meuniers de l'ancienne vicomté de Rochechouart; leur procès avec les habitants. [Se continue dans les livraisons suivantes du *Bulletin*.] — *Pass.* Dr Marquet. La vie communale à Rochechouart (suite). — *Pass.* P. Gaumy. Un groupe d'habitants, etc. (suite). — P. 28-31. O. d'Abzac. La question des halles à Rochechouart en 1768. A. L.

V. *Limoges illustré*, cinquième année, 1903.

No 15. Dezeiraud. La manufacture de porcelaine de Magnac-Bourg. [Fondée en 1819, aujourd'hui disparue.]

No 28. Valette. Les anciennes manufactures de Saint-Yrieix. [Depuis la fin du xviiie siècle. Elles ont disparu.] A. L.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX.

1. — *Annales de Saint-Louis-des-Français,* t. VII, 1902-1903.

P. 91-135, 141-234, 287-336, 441-91. Abbé E. Albe. Autour de Jean XXII. Jean XXII et les familles du Quercy. (Suite et à suivre.) [Nous rendrons compte de cet important travail quand il sera terminé.] — P. 493-526. Abbé P. Calmet. Sommaire des bulles de Clément VI concernant le diocèse de Rodez, d'après le sommaire de P. de Montroy et les *Regesta* d'Avignon (fin). [Tomes LI à LV; du 19 mai 1349 au 18 mai 1350.]

P. D.

2. — *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, sciences économiques et sociales,* 1902.

P. 18-47. A. Dumont. Etat démographique du Lot-et-Garonne. [Mission exécutée de mai à août 1901. Conclusions sévères. Population à moralité négative, sans vices ni vertus : « La race agenaise, aimable et sympathique, saine et gracieuse, est en voie manifeste d'extinction; elle le doit à deux défauts de peu d'importance aux yeux de la morale vulgaire : la vanité et l'esprit de routine. Si peu graves qu'ils paraissent généralement, ils ont ici des conséquences désastreuses : la faible proportion du travail utile au travail brut, l'improductivité agricole et la stérilité humaine. » Intéressant tableau du mouvement de la population pendant la décade, 1883-92.] — P. 122-8. A. des Cilleuls. « Histoire de l'octroi de Limoges », suivi de considérations générales sur les octrois. [Rapport développé, suivi de considérations sur la question de la suppression des octrois.] — P. 141-212. G. Platon. Du droit de la famille dans ses rapports avec le régime des biens en droit andorran. [Survivance de nombreuses coutumes généralement pratiquées dans les vallées pyrénéennes sous l'ancien régime. Travail très intéressant.]

Congrès des Sociétés savantes. — P. 283. Durand-Lapie. Mémoire sur la question suivante : « Etudier l'état et le mouvement de la population dans une commune de France depuis la sécularisation de l'état civil jusqu'aux premières statistiques annuelles, 1792-1801. [Cette étude concerne la commune de Montauban.] A. V.

3. — *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1902.

P. 27-33. VILLEPELET. L'exécution de la révocation de l'édit de Nantes dans une petite paroisse du Périgord. [Précédé d'une note mentionnant le seul exemple connu de sépultures de protestants non convertis célébrées par le curé sans qu'ils aient abjuré. Texte faisant connaître les vexations qu'eurent à subir les nouveaux catholiques.] — P. 36-9. DUJARRIC-DESCOMBES. Lettres du Grand Conseil de Charles VII à l'évêque de Périgueux (25 avril 1446). [Lui défend de mettre obstacle à la levée d'une aide accordée par le roi aux habitants de Périgueux pour la réparation des fortifications de la ville, et ordonne que les gens d'église y contribueront comme les autres.] — P. 42-52. R. GRAND. Traité de pariage entre Philippe le Bel et l'abbé de Charroux pour la création d'une ville franche à Pleaux (Cantal), 1289-1290. [D'après un *vidimus* de 1444, copié au commencement du XIXe siècle.] — P. 73-8. P. MEYER. Rapport sur des documents concernant Seyne-les-Alpes (Basses-Alpes). [Publication partielle. Trois documents en provençal de 1536, 1540 et 1546.] — P. 80-1. A. LEROUX. Nomination d'un lieutenant du sénéchal de Périgord et Quercy en 1340.] — P. 85-94. G. THOLIN. Documents intéressant le maréchal de Xaintrailles. [Deux pièces dont la plus intéressante est une donation par Pothon de Xaintrailles au couvent des Frères mineurs de Nérac, juillet 1458, latin et roman.] — P. 98-100. MESCHINET DE RICHEMONT. Extraits du livre de raison de François Gillet, sergent royal à Saintes (1641-92).

Congrès des Sociétés savantes. — P. 165-76. VIDAL DE LA BLACHE. Discours prononcé à la séance de clôture. [Promenade à travers l'ancienne France. Très intéressant.] — P. 197-228. R. GRAND. Les Chartes de franchises de La Roquebrou (1281-82) et de Conros (1317) (Cantal). [Cf. *Annales*, 1902, p. 205-7.] — P. 309-17. E. POUPÉ. Les opérations de l'assemblée électorale du Var élue en août 1792. [Résumé très clair des opérations électorales. On y voit comment Dubois-Crancé, né à Charleville, et alors adjudant général à l'armée du Midi, est envoyé à la Convention par les électeurs du Var. Barras est élu premier suppléant.] — P. 329-71. M. BRUCHET. Le plébiscite occulte du département du Mont-Blanc en 1815. — P. 436-7. M. BOUDET. Note sur le cartulaire de Saint-Flour. [Chartes de 972 à 1314. En cours de publication dans la « Collection des documents historiques » de la principauté de Monaco.] — P. 449-63. Abbé DEGERT. L'impression des liturgies gasconnes. [Bonne étude d'ensemble avec des documents inédits.] — P. 500-30. CHAUVET.

Registre de la Société des amies des vrais amis de la Constitution Ruffec (Charente), 1791-92. [Publication sans commentaires des procès-verbaux de cette société féminine. Liste des *sœurs* composant la société.] — P. 544-7. Blanchard. Actes apocryphes conservés dans les archives publiques ou particulières. [Charte de Gibelin de Grimaud, cartulaire de l'évêché de Fréjus.] — P. 548-69. C. Couderc. Notice sur une collection de chartes offerte à la Bibliothèque nationale par M. Grave. [Inventaire de cette collection reliée en six volumes (Nouv. acq. franç. 20144-49). Le vol. III (1322-1675) se rapporte plus particulièrement au Midi ainsi que quelques pièces du IV et du V. Quelques noms paraissent inexactement lus ou écrits : III, fol. 4, Etienne de « Montmegen » pour « Momeja »; IV, fol. 7, « de Podio Buscario » pour « de Podio Buscano ». Nombre de pièces très intéressantes pour toute la région.] — P. 606-19. A. Leroux. La légende du roi Aigolant et les origines de Limoges. A. V.

4. — *Le Moyen âge*, 2e série, t. VII, 1903.

Juillet-août. — P. 283-302. M. Boudet. Nouveaux documents sur Thomas de la Marche, seigneur de Nonette et d'Auzon, bâtard de France (1318-1360). [De ces documents, l'auteur prétend tirer de nouvelles preuves à l'appui de sa thèse, que Thomas de la Marche aurait eu pour père le roi Philippe VI de Valois. (V. p. 298.) Suit la reproduction en fac-similé d'une lettre du même personnage, tirée des archives de Saint-Flour et datée du 28 juin 1360.] G. M.

5. — *Revue d'histoire moderne et contemporaine,* t. IV, 1902-1903.

P. 739-53. M. Marion. Un épisode du mouvement de 1789 à Bordeaux. [L'auteur expose l'entente qui s'établit à Bordeaux entre la noblesse de Guyenne et le Parlement de Bordeaux pour demander le rétablissement des anciens États de Guyenne qui auraient un rôle prépondérant dans l'élection aux Etats généraux. Le tiers état de Bordeaux combattit ce projet, demanda la représentation proportionnelle de chacun des trois ordres et décida d'envoyer une députation à Versailles pour faire triompher son opinion. M. M. fait, d'après un document inédit, un intéressant récit de cette députation.] F. D.

6. — *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 1901.

P. 241-77. E. Meynial. Des renonciations au moyen âge. (Suite, et p. 657-98.) [Important article intéressant l'application du droit romain dans le midi de la France.] — P. 527-33. Huvelin. Compte rendu des travaux récents de Boudin et Fassin sur Beaucaire. — P. 698-729. F. Thibault. L'impôt direct dans les royaumes des Ostrogoths, des Wisigoths et des Burgondes. [Etude très nette sur la situation des Barbares au point de vue de l'impôt foncier; l'auteur démontre, en discutant les idées de Fustel de Coulanges et d'autres historiens, que les Barbares n'étaient point assujettis au payement de cet impôt; il s'occupe, à cette occasion, de la question importante de l'établissement des Barbares, en particulier des Burgondes.]

Année 1902.

P. 32-49. F. Thibault. L'impôt direct dans les royaumes des Ostrogoths, des Wisigoths et des Burgondes (fin). — P. 49-79. E. Meynial. Des renonciations au moyen âge (suite). — P. 233-68. Declareuil. Quelques problèmes d'histoire des institutions municipales au temps de l'Empire romain (suite p. 437-69, et fin p. 554-608). [L'auteur s'efforce d'établir que la décadence du régime municipal ne se produisit pas avant le ive siècle et que le christianisme n'y contribua point.]

J. B.

7. — *Revue félibréenne*, t. XI, 1895.

Nos 1-3. P. 1-16. P. Mariéton. L'évolution félibréenne en Aquitaine. [Sur les récentes publications et poésies dans les dialectes du Béarn, Languedoc, Quercy, Rouergue, Limousin.] — P. 17-9. Lettres à Nodier [de Jasmin.] — P. 20-30. C. Tisseur. Une visite à Anselme Mathieu. [Réédition d'un article de 1862.] — P. 33-46. A. Ferrand. Un grand prédicateur provençal. [Le P. X. de Fourvières.]

Nos 4-12. [Si l'on en juge d'après la table de l'année 1895, imprimée en 1896, p. 254, ces livraisons n'ont jamais paru.]

Tome XII, 1896.

Nos 1-6 (janvier-juin). P. 1-21. L. Remacle. La république d'Arles. [Revue rapide de ses institutions politiques.] — P. 54-61. V. Balaguer. Provence et Castille. [Sur les relations des troubadours avec la Castille. Beaucoup moins nouveau que l'auteur ne le croit.]

Nos 7-12 (juillet-décembre). P. 215-20. P. Mariéton. Marie Jenna et les

Félibres. [Marie Jenna ou Mlle Cécile Renard (morte en 1887), fut en relations avec les principaux félibres; on publie ici quelques lettres d'elle à Aubanel, Mistral, et les réponses.] — P. 220-30. Id. Lettres choisies de Roumanille à Marie Jenna. [Suite, 1897, p. 17-50; dix-huit lettres de Roumanille, de 1868 à 1871.]

Tome XIII, 1897.

P. 1-16. Mistral et le vers libre. [Interview — par lettres — de diverses personnes plus ou moins compétentes.] — P. 54-9. M. André. L'enfance de Jacme 1er d'Aragon. [L'auteur néglige le livre de M. de Tourtoulon.] — P. 97-102. Mémoires posthumes de Mary-Lafon. [Quelques pages curieuses sur un projet de statue à Bertran de Born, en 1840.] — P. 115-37. L. Remacle. La république d'Arles, précis historique. [Sans indication de sources.]

Tome XIV (fascicule unique pour 1898 et 1899).

P. 1-14. G. Doncieux. L'Escrivette, étude de folk-lore méridional. [Cette étude n'est pas moins intéressante que celle sur « la Pernette » et sur « Jean Renaud », publiées par le même auteur dans la *Romania*. Mais M. D., craignant sans doute d'effaroucher un public d'amateurs, a vraiment ici restreint un peu trop la part de l'érudition; les variantes données en note ne permettent pas de contrôler la façon dont a été constitué son texte critique. Il conclut que l'*Escriveto* est dérivée d'un romance castillan (celui de *Gayferos*), à travers un intermédiaire catalan. V. 4 : le mot *bot* (*al bot de set annadas*) ne me paraît pas avoir pu se trouver dans une chanson languedocienne du xvie siècle; c'est un gallicisme flagrant. Il y a, du reste, d'autres gallicismes qui pourraient bien ébranler la théorie de l'auteur sur l'origine de la chanson; v. 22 : j'écrirais *el* (non *al*) *nom de*...; v. 35 : comment *seguron pas à l'aiga* peut-il signifier « ils n'étaient pas à l'eau? »] — P. 17-27. P. Mariéton. Les précurseurs du félibrige. [Article de vulgarisation, extrait de la *Grande Encyclopédie*.] — P. 33-64. P. Risson. La vie et l'œuvre de Gelu, poète marseillais, d'après ses *Mémoires* inédits (suite, p. 176-208; à suivre). [Dans ces pages très attachantes, d'où la plus ardente sympathie pour le poète et son œuvre n'exclut pas la critique, M. R. a fait revivre la physionomie singulièrement originale de cet écrivain homme du peuple, vigoureux, brutal même, mais passionnément sincère et honnête, qui a créé le réalisme trente ans avant Zola, et élevé, avant les félibres, son dialecte à la dignité de langue littéraire, mais que son humeur farouche et ses opinions avancées firent

délaisser par les uns et calomnier par les autres. Il est piquant de voir paraître dans la *Revue félibréenne* cette chaude apologie de l'intraitable ennemi des félibres. Nombreux extraits d'une autobiographie inédite (en français) où se trouveraient sans doute de curieux documents d'histoire littéraire provinciale; à noter, par exemple (p. 192), le récit du premier « Congrès » des poètes provençaux tenu à Arles en août 1852.] — P. 74-113. Les poètes, Mistral et le vers libre. (A suivre.) — P. 209-33. De Villeneuve. Romée de Villeneuve, étude historique. [Extrait d'un ouvrage en préparation.] — P. 301-33. Chronique. [Documents intéressant l'histoire du félibrige en 1897-9. On aurait pu placer sous la même rubrique le récit (p. 334-9) des fêtes d'Arles, de mai 1899.] A. J.

8. — *Revue d'histoire de Lyon*, t. I, 1902.

P. 106-18. P. Fabia. La querelle des Lyonnais et des Viennois en 68-69 après J.-C. [Vieille animosité entre les deux cités; la guerre civile de l'an 68 (Vindex contre Néron) l'exaspère. Les Viennois qui tenaient pour Vindex et pour Galba, son candidat à l'Empire, l'emportent après la mort de Néron : Galba les récompense et confisque ses revenus à la colonie de Lyon, qui avait lutté contre lui. Mais Galba est assassiné; Lyon reçoit en libérateurs les soldats de Vitellius et prépare la ruine de sa rivale : celle-ci ne put se sauver qu'en achetant les soldats et leur général, Fabius Valens.] — P. 390-407, 447-64. E. Baux. Louise de Savoie et Claude de France à Lyon. Étude sur la première régence (1515-1516). [De Lyon, les deux princesses se rendirent à Vienne, Montélimar, Tarascon et Marseille, nov.-janv. 1515-16.] P. D.

9. — *Revue des questions historiques*, nouv. série, t. XXIX (LXXIII de la collection), 1903.

P. 5-44. E. Cosquin. La légende du page de sainte Elisabeth de Portugal et le conte indien des « Bons conseils ». [Les éléments primordiaux de cette légende apparaissent en Europe longtemps avant l'époque où vivait sainte Élisabeth. Ils se rattachent à l'un des thèmes de contes les plus en faveur dans l'Inde, le thème des Bons conseils.]

Tome XXX (LXXIV de la collection), 1903.

P. 367-97. Dom M. Férotin. Le véritable auteur de la *Peregrinatio Silviae* : la vierge espagnole Etheria. [Voici les conclusions de cet article. L'auteur véritable du récit de voyage en Terre-Sainte dont il s'agit serait une espagnole consacrée à Dieu dans un monastère [*sanc-*

timonialis), du nom d'Etheria. La vie de cette Etheria ne nous est pas inconnue. Elle a été écrite au VIIe siècle par un solitaire de Galice, Valérius. La *Peregrinatio*, composée trois siècles plus tôt, ne nous serait pas, d'ailleurs, arrivée en entier. La partie la plus considérable en serait encore à découvrir.] C. M.

10. *Revue de synthèse historique*, t. VI, 1903.

Avr. et juin; p. 182-221 et 277-300. L. Barrau-Dihigo. La Gascogne. [Première étude d'une série qui paraîtra sous le titre « Les régions de la France ». Elle est précédée (p. 166-81) d'une Introduction générale dans laquelle M. H. Berr, directeur de la *Revue de synthèse historique*, définit sa tentative : il s'agit, dit-il, de « rendre scientifique la psychologie des peuples par des études de psychologie régionale », de préparer ainsi ou d'édifier morceau par morceau la psychologie du peuple français. Dans chaque monographie régionale seront déterminés successivement l'état du travail, les résultats acquis, enfin ce qui reste à faire. Tel est le programme. M. B.-D. l'a rempli avec beaucoup de science et de bonheur. La première partie de son travail est une « bibliographie raisonnée », forcément incomplète, mais non superficielle : pourquoi n'y avoir point mentionné le très important volume de M. F. Abbadie, *Le Livre noir et les Etablissements de Dax*, paru en 1902, les articles de M. Pariset sur *L'Etablissement de la primatie de Bourges*, publiés aussi en 1902, ici même? L'auteur malmène, non sans raison, les histoires générales de la Gascogne; il déplore le défaut de méthode et de direction, le décousu qui règnent en matière de travaux d'histoire locale et trop souvent les stérilisent. — En second lieu vient un essai sur la Gascogne : quels en sont, d'après ce que l'on sait d'ores et déjà, les caractères propres? Assez nettement dessinée, la région est très pauvre, surtout au cœur (Albret, Armagnac); sur le pourtour seulement, aux confins où elle expire, s'amassent les ressources et les hommes. Tantôt les habitants, besogneux et rudes, se sont avancés vers ces confins pour les conquérir, tantôt ils ont cédé à leur attrait pacifique : la Gascogne, indépendante pendant deux siècles, n'a pu durer en tant qu'Etat, s'est partagée entre deux centres principaux d'attraction, Bordeaux et Toulouse. Les petits seigneurs d'Albret — de vrais parvenus — ne la réunissent enfin que pour en sortir avec le titre de rois de France. Le caractère des Gascons tient à ce pays et à cette histoire : enclins à « gagner », d'esprit éminemment pratique, prompt, souple et peu alourdi de scrupules, ils

sont aventureux, braves avec réflexion, spirituels et d'élocution facile, pleins de confiance en eux-mêmes et de vantardise; ils s'acclimatent aisément et « poussent partout », disait Henri IV. La Gascogne n'a pas eu d'art, peu de littérature, sinon narrative; mais, dans la carrière des armes et en politique, ses enfants ont su se hisser aux faîtes. Il y a, conclura plus loin l'auteur, du Gascon dans le moderne Français. — Nombreux sont ses *desiderata*. Il voudrait qu'on dressât un répertoire de bibliographie gasconne, tant rétrospective que périodique; que les chartes et cartulaires inédits fussent imprimés; qu'à l'histoire ancienne de la région une saine méthode fût appliquée, c'est-à-dire qu'on continuât le livre de M. Perroud, « lequel a définitivement élucidé ce qui concerne le duché d'Aquitaine jusqu'au milieu de VIIIe siècle »; que l'on fît l'histoire sociale et morale, que l'on recherchât les qualités domestiques de la race, dont nous « ne voyons que le panache ». La Société des Archives historiques de Gascogne, aidée de la *Revue de Gascogne*, son organe, devrait chercher à grouper autour d'elle les Sociétés gasconnes : « On aurait ainsi, au-dessus des Sociétés et des Revues purement locales, une Société et une Revue provinciales. » Elle pourrait alors former une collection d'histoire gasconne, et peut-être obtiendrait-on des livres au lieu d'une foule de menus articles qu'on ne peut atteindre. Nous craignons ici que M. B.-D. ne se fasse quelque illusion ; les gens qui rédigent les articles en question ne sauraient écrire des œuvres de longue haleine : le temps, les moyens, la persévérance leur manquent; l'association qu'il préconise ne les leur procurera pas. D'ailleurs, on peut atteindre ces articles, si menus qu'ils soient : on les trouvera régulièrement mentionnés ou analysés dans notre « Revue des Périodiques ».]

P. D.

CHRONIQUE

M. Ed. Koschwitz a accepté de la librairie Elwert, à Marburg, la tâche de préparer une nouvelle édition, « entièrement refondue » de la *Chrestomathie provençale* de Bartsch. Rien n'a été changé à l'ordre et au choix des textes (sauf quelques suppressions); mais ces textes, pourvus de variantes plus nombreuses, ont été soigneusement corrigés et les indications bibliographiques ont été enrichies. Enfin, l'aspect extérieur est plus satisfaisant. Nous rendrons compte de cette publication quand nous aurons reçu le Glossaire, dont l'apparition est annoncée comme très prochaine.

***

Chronique du Dauphiné.

Au moment où la ville de Grenoble se préparait à célébrer le centenaire d'Hector Berlioz, l'Académie delphinale, désireuse de s'associer à cette manifestation artistique, a donné une séance solennelle exclusivement consacrée au grand compositeur dauphinois. Après une éloquente allocution de M. Paul Fournier, président, M. Allix a analysé avec une rare compétence les éléments dont s'est formée la personnalité artistique de Berlioz, et, avec cet art exquis qui fait le charme de toutes ses œuvres, M. Paul Morillot a parlé de Berlioz écrivain. Un autre membre de l'Académie, M. Michoud, a communiqué vingt-trois lettres inédites de Berlioz à son ami Thomas Gounet, de mai 1830 à 1834, lettres curieuses, en particulier quelques-unes, datées de

Rome. Toutes ces études figureront dans le *Bulletin de l'Académie delphinale* de 1903[1].

La Société de statistique de l'Isère a perdu l'un de ses collaborateurs les plus actifs. M. Emmanuel Pilot de Thorey, aide archiviste à la préfecture de l'Isère, est mort subitement à Grenoble, le 31 mai dernier. Il avait été pendant de longues années secrétaire de cette Société, et lorsque l'état de sa santé n'avait plus permis de lui conserver ces fonctions, ses collègues l'avaient appelé pendant une année à la présidence. L'œuvre historique de Pilot de Thorey est considérable; mais il convient d'en dégager, comme ayant une spéciale importance, son dernier ouvrage, le *Catalogue des actes du dauphin Louis II (depuis Louis XI(relatifs au Dauphiné*, dont M. Paul Fournier a rendu compte ici-même (t. XII, p. 281), et auquel l'Académie delphinale a décerné en 1900 le prix Honoré Pallias. Au moment de sa mort, Pilot de Thorey commençait l'impression d'un troisième volume de cet ouvrage. La Société de statistique de l'Isère a décidé que cette publication, dont tous les éléments sont prêts, ne serait pas abandonnée, et et deux ses membres, MM. Vellein et Hardouin, ont consenti à se charger de la mise au point du manuscrit et de la correction des épreuves. Pendant les vingt-sept années qu'il avait passées aux Archives de l'Isère, Pilot de Thorey avait recueilli de nombreuses notes, que l'on a retrouvées, après sa mort, méthodiquement classées. La bibliothèque de Grenoble en a fait l'acquisition. Dans ces cartons figurent notamment les fiches d'un *Dictionnaire topographique de l'Isère* présenté jadis au Comité des Travaux historiques, qui en jugea les proportions excessives et, pour cette raison, ne crut pas devoir en autoriser l'impression. Il est à souhaiter que la Société de statistique, qui est riche, se décide à nous donner cette œuvre, qui rendrait de grands services à tous les historiens dauphinois.

M. Gustave Vellein, qui a succédé à Pilot de Thorey dans les fonctions de secrétaire de la Société de statistique de l'Isère, vient de publier, sur beau papier et tirées à petit nombre, deux intéressantes brochures intitulées, l'une : *L'Invasion du marquisat de Saluces et la paix de Bourgoin* (23 octobre 1595)[2] et

1. Le volume de 1902 vient de paraître. On en trouvera le dépouillement aux « Périodiques méridionaux. » (Cf. plus haut, p. 117).
2. Bourgoin, 1903, in-8°, 17 pages. (Tiré à 33 exemplaires).

l'autre, *Patriotisme des Berguoiens*[1] (1792-1815-1870). Il prépare et donnera très prochainement — il faut l'espérer — à l'Académie delphinale une étude très documentée sur les exploits de la bande de Vauquoi, qui, après la prise de Lyon par l'armée de la Convention, terrorisa pendant quelques mois la région de La Tour du Pin.

Un supplément au Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Grenoble, publié en 1889 par MM. Fournier, Maignien et Prudhomme (*Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France. Départements*, t. VII), vient d'être donné dans le tome XLI de la même collection par M. Maignien. Il comprend près de 400 numéros représentant des manuscrits entrés dans la bibliothèque depuis quinze ans par suite d'acquisitions ou de dons.

Le tome III de l'*Inventaire sommaire des Archives historiques de la ville de Grenoble* est achevé. Il comprend les séries DD, EE, FF. Un quatrième et dernier volume est en préparation qui débute par l'analyse des anciens registres paroissiaux d'état civil. C'est dans ces registres, où les moliéristes avaient jusqu'à ce jour fouillé sans succès, en vue d'y retrouver des traces du passage de la troupe de Molière, que j'ai eu la bonne fortune de découvrir un acte de baptême d'un fils des époux de Brie signé par Molière et Madeleine Béjart, parrain et marraine. Cette découverte, qui éclaire un point obscur de la vie de Molière, a fait l'objet d'une communication à l'Académie delphinale, qui sera prochainement publiée avec un fac-similé de l'acte de baptême du jeune J.-B. de Brie.

La Faculté des Lettres de Grenoble a usé pour la première fois, le 18 juin 1902, du droit que la loi lui a octroyé de conférer des diplômes de docteurs d'Université. Invité par M. le doyen De Crozals à faire partie du jury, j'ai pu dire tout le bien que je pensais de la thèse présentée par M. l'abbé Dussert, laquelle avait pour sujet un *Essai historique sur la Mure et son mandement depuis ses origines jusqu'en* 1626. Depuis lors, M. Dussert a donné de son livre une seconde édition continuée jusqu'à nos jours.

Une autre incursion sur le terrain de l'histoire locale a été faite par l'Ecole de médecine de Grenoble dans une thèse de doctorat,

1. Bourgoin, 1902, in-8°, 20 pages. (Tiré à 22 exemplaires).

présentée par M. Ferdinand Chavant, sur *La Peste à Grenoble* (1410-1643).

L'Association française pour l'avancement des sciences, qui avait déjà tenu un congrès à Grenoble en 1885, a décidé qu'elle se réunirait de nouveau dans cette ville en 1904. Une Commission présidée par M. Pionchon, professeur à la Faculté des Sciences, a été chargée de préparer la réception des membres de ce congrès.

Le 14 avril dernier, un groupe d'amis se réunissait à Romans chez M. le chanoine Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut, pour le féliciter de l'œuvre colossale qu'il a entreprise et menée à bonne fin sous le titre de *Répertoire des sources historiques du moyen âge*. Jamais témoignage d'estime ne fut plus mérité, et tous ceux qui, en Dauphiné ou ailleurs, s'intéressent aux études historiques, se sont associés à ses amis pour le remercier, avec le R. P. Poncelet, « d'avoir, par un labeur acharné et une abnégation rare, trouvé le moyen, au milieu de ses beaux travaux personnels, de doter les historiens de nombreux et inappréciables instruments de travail ». Mgr Bellet a dressé le procès-verbal de cette belle réunion que présidait Mgr Henry, évêque de Grenoble, et il y a joint une bibliographie très complète des publications du laborieux érudit.

M. l'abbé Jules Chevalier, qui suit de près les traces de son cousin, va faire paraître prochainement une *Etude sur la Révolution à Die et dans la vallée de la Drôme*, dans laquelle seront insérés des mémoires fort curieux du chanoine Lagier-Vaugelas, qui fut candidat à l'évêché constitutionnel de la Drôme. De son côté, Mgr Bellet, revenant aux études d'histoire locale qu'il semblait avoir abandonnées, a commencé dans le *Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme* une histoire de la ville de Tain.

Un des érudits les plus actifs et les plus féconds de la région valentinoise, M. le chanoine Fillet (Jean-Louis Alexis), né à Saint-André en Royans, le 24 novembre 1840, est mort à Grignan le 1er février 1902, laissant une centaine de volumes ou brochures, tous relatifs à l'histoire du Dauphiné. C'était un de ces travailleurs modestes et consciencieux qui, loin des ressources qu'offrent les grands dépôts d'archives et les bibliothèques, bornent leur ambition à recueillir patiemment dans les vieux registres des mairies et des presbytères les souvenirs historiques de

leur petite ville et à les raconter ensuite à leurs concitoyens dans des monographies sans autre prétention que celle de leur absolue sincérité.

Dans les Hautes-Alpes, M. l'abbé Guillaume s'occupe, avec son activité coutumière, de la réorganisation de ses archives qui ont failli être dévorées par un incendie dans la matinée du 26 mai 1902 et qui, après avoir échappé au feu, ont subi pendant les mois d'avril et de mai, cinq inondations successives; car le bâtiment des archives, dont la toiture avait été brûlée, était resté à découvert du 26 mars au 10 juillet. Ces bouleversements ont à peine retardé la rédaction des trois inventaires du chapitre de Gap, de la ville de Gap, et de la ville de Guillestre, que le laborieux archiviste mène de front. Même il annonce comme prochaine la réimpression de *l'Histoire de Gap*, de Théodore Gauthier, et une importante publication sur *Les bénéfices et les bénéficiers du diocèse actuel de Gap*, dont quelques fragments ont été imprimés dans diverses revues du Dauphiné et de la Provence. Enfin, il assume presque seul la charge d'alimenter sa vaillante revue *Les Annales des Alpes*, qui vient d'achever sa dixième année et qui mériterait d'être mieux connue[1]. C'est dans cette revue et dans le *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, fondé, lui aussi, par M. l'abbé Guillaume, que sont insérées toutes les publications historiques relatives aux Hautes-Alpes.

A. PRUDHOMME.

* * *

Chronique du Roussillon.

J'ai déjà signalé (*Annales*, XIV, p. 125) l'important dépôt fait aux Archives départementales par des notaires de l'arrondissement de Prades. Depuis, l'archiviste, M. Palustre, a obtenu de M. le Président du Tribunal civil les papiers du Conseil souverain de Roussillon, et de M. le Président du Tribunal de commerce ceux de l'ancienne Loge de Mer; ce sont là pour nos Archives départementales des accroissements du plus haut intérêt.

Le fonds du Conseil souverain de Roussillon constitue, avec le fonds de l'Intendance, depuis longtemps inventorié par Alart

1. Cf. plus haut, p. 101, le dépouillement du t. VI des *Annales des Alpes*.

(série C), la source la plus précieuse de l'Histoire du Roussillon depuis la paix des Pyrénées jusqu'à la Révolution. Les documents judiciaires du premier complètent les documents administratifs du second. Le fonds du Conseil souverain est entré aux Archives départementales au mois de juin 1902; il comprend principalement 537 registres; il y a malheureusement des lacunes et des mutilations.

Le fonds de la Loge de Mer a été bien plus éprouvé; toutefois, les documents qu'il contient — parmi lesquels un précieux cartulaire — peuvent être d'un grand secours à l'érudit qui tentera d'écrire une histoire du commerce roussillonnais pendant le moyen âge, et compléter par là les substantielles études que les frères de Saint-Malo ont consacrées à la matière[1]. C'est ici que le fonds des notaires devra être mis à contribution, car il nous a conservé la plupart des contrats de nolis ou de fret passés entre les négociants (*mercaders*) et les patrons marins.

Le commerce de Perpignan et des autres villes des comtés de Roussillon et de Cerdagne, qui était alimenté surtout par la draperie, se faisait par *mer*, et le Tribunal de commerce portait le nom de *Llotja de mar*. Quiconque a visité Perpignan n'a pas manqué de s'arrêter devant le beau monument de « la Loge » qui abritait le Tribunal de mer et la Bourse.

Un classement sommaire permettra bientôt d'utiliser avec quelque facilité les fonds de la Loge de Mer et du Conseil souverain de Roussillon.

M. l'archiviste départemental a terminé l'*Inventaire-Sommaire* de la série G (clergé séculier), qui sera prochainement mis en vente; il y a joint une introduction et un index. Les premières feuilles de l'*Inventaire sommaire* de la série H (clergé régulier) sont imprimées; nous pourrons donc bientôt nous faire une idée exacte de la diversité et de la valeur des documents ayant appartenu à nos anciens établissements monastiques.

Aux Archives municipales, il y a arrêt dans la publication de l'*Inventaire sommaire;* nous n'avons que les douze premières feuilles qui, à la vérité, comprennent l'analyse des grands cartulaires de l'hôtel de ville : *Livre vert mineur* (t. I 1185-1413;

1. J'ai publié moi-même, d'après les minutes notariales, dans le 41e *Bull. de la Soc. agr., sc. et litt. des Pyr.-Or.*, un travail intitulé : *Expéditions des marins et des marchands roussillonnais sur les côtes de la Syrie et de l'Egypte pendant le moyen âge.*

t. II, 1074-1729); *Livre vert majeur* (t. I, 1162-1785; t. II, 1766-1768); *Livre des Provisions* (t. I, 1266-1739; t. II, 1503-1771).

Dans ma précédente *Chronique*, parlant du catalogue de la collection locale de la Bibliothèque municipale, depuis longtemps terminé, j'annonçais la publication d'une *Bibliographie roussillonnaise* que nous préparions, M. J. Calmette et moi; elle paraîtra très prochainement.

Le goût des études archéologiques, qui a chez nous des précédents remarquables dans les travaux de Pierre Puiggari, de Bonnefoy, d'Alart, de Brutails, paraît sommeiller singulièrement. Très peu de recherches, peu ou point de fouilles, quelques découvertes sans grande importance, et c'est tout. En fait de numismatique, rien, si ce n'est un article sur l'*Atelier* [*monétaire*] *de Perpignan* publié dans la *Revue de numismatique* (t. V) par M. Blanchet, d'ailleurs étranger au département.

L'histoire est le domaine favori de nos érudits, et ils réussissent assez bien; nous lui devons une œuvre capitale, *Louis XI, Jean II et la Révolution catalane*[1], par M. J. Calmette. C'est une contribution à l'histoire de la diplomatie de Louis XI, et, en même temps, à l'histoire de l'unité espagnole. Il n'y a point là deux sujets distincts, mais il se trouve que le problème de l'unité espagnole s'est posé, sinon résolu, au cours et à propos de la partie qui s'était engagée entre le roi d'Aragon et le roi de France, à l'occasion de la Révolution catalane. L'ouvrage de M. Calmette est avant tout une étude diplomatique extrêmement pénétrante; c'est aussi un livre sincère, vigoureux et neuf, écrit dans un style clair et solide, et avec une impeccable érudition.

L'époque de Louis XI et de Jean II occupe d'ailleurs depuis longtemps notre jeune historien, et il n'a pas encore dit tout ce qu'il en sait. Signalons ses *Documents relatifs à D. Carlos de Viana* (1460-1461), tirés des Archives de Milan[2], et *La fin de la domination française en Roussillon*, additions à son grand ouvrage[3].

Entre temps, M. J. Calmette nous a donné quelques petites études qui nous ramènent aux premiers siècles du moyen âge; elles sont évidemment les premières esquisses d'un travail d'en-

1. Toulouse, Privat, 1904; in-8° de 612 pages.
2. *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*, t. XXI.
3. *Bull. de la Soc. agr., sc. et litt. des Pyr.-Or.*, t. XLIII, 1902; voir *Annales du Midi*, t. XV, p. 105.

semble sur la province de Gothie et la Marche hispanique dont l'histoire est encore si remplie d'obscurités. L'une de ces études, *Les marquis de Gothie sous Charles le Chauve*, a paru ici-même[1]; ailleurs avaient déjà paru *Les origines de la maison comtale de Barcelone*[2]; *Notes sur Wifred le Velu*[3]; *Rampon, comte de Gerona et marquis de Gothie*[4]: *Notes sur les premiers comtes carolingiens d'Urgel*[5].

Revenant à l'époque de Louis XI et de Jean II, M. J. Calmette a étudié avec le plus grand soin la *Seconde partie du manuscrit catalan P. 13 de la Bibliothèque nationale de Madrid*[6]. Cet intéressant document avait déjà été signalé par M. Massó-Torrents, et M. Morel-Fatio y avait reconnu l'œuvre d'un nommé François Boscha, qui mourut le 5 février 1480, *racional* de la Députation ou Général de Catalogne. L'auteur de ces *Annales*, Joan Francès Boscha, est cité quatre fois par l'illustre Zurita, et M. Calmette montre qu' « il faut considérer notre manuscrit comme l'une des sources de Zurita. » Et il ajoute : « Aussi bien celui-ci a-t-il pris en réalité à Boscha plus qu'il n'a déclaré. Parfois, en effet, il s'en sert sans le citer, et je n'en veux pour preuve que le récit fait par Zurita du siège et de la capitulation de Perpignan en 1475; l'auteur aragonais a tiré la plupart de ses éléments de la relation de Boscha, et il s'est contenté de traduire cette relation, à peu près textuellement, en langue castillane. » C'est là une bien intéressante constatation.

M. l'abbé Gibrat s'est fait connaître par quelques courtes monographies locales, qui sont d'un chercheur dévoué et infatigable[7]. L'histoire des communes, étudiée dans ses menus détails

1. *Annales du Midi*, t. XIV, 1902.
2. *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'Ecole française de Rome*, t. XX.
3. *Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos*, Madrid, 1901.
4. *Le Moyen âge*, 1901.
5. *Mélanges*, etc., t. XXII.
6. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. LXIII, 1902.
7. *La paroisse et le clergé de Saint-Pierre-dels-Forcats (canton de Mont-Louis) de 1680 à 1789*. Céret, Roque, 1898, in-8° de 70 p.; *Notice historique sur la chapelle de Saint-Michel-de-Combret et ses environs*. Céret, Roque, 1899, in-12 de 41 p.; *Deux études sur le Haut-Conflent*... (Prats de Balaguer, les testaments au XVIIIe siècle dans le Haut-Conflent). Céret, Roques, 1899; in-8° de 70 p.; *Deux nouvelles études sur le Haut-Conflent* (1. Monographie du village de Fontpédrouse; 2. Petit guide de Nuria). Céret, Roque, 1903, in-8° de 30 p.; *Monographie de deux pa-*

et avec beaucoup de soin, sera d'un grand secours pour celui qui se chargera un jour d'écrire une *Histoire générale du Roussillon*. Il utilisera aussi la *Galerie roussillonnaise* que publie M. l'abbé Capeille dans le *Journal illustré des Pyrénées-Orientales* : c'est une série de portraits et de biographies courtes, mais généralement bien informées, qui, plus tard, seront très probablement réunies sous forme de dictionnaire.

M. l'abbé Ph. Torreilles, qui a limité, semble-t-il, ses études d'histoire locale aux XVIIe et XVIIIe siècles, nous a donné *Le rôle politique de Marca et de Serroni durant les guerres de Catalogne* (1644-1660) et *La publication de la Bulle « In Cœna Domini »*, deux études déjà signalées par les *Annales du Midi*[1]. Collaborateur actif de la *Revue d'Histoire et d'Archéologie du Roussillon* et du *Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, il a fourni à ces deux recueils des articles très documentés qui ont été ou seront signalés à un autre endroit des *Annales*. Il collabore aussi à la *Semaine religieuse du diocése de Perpignan*, dirigée par Mgr de Carsalade du Pont. Sous le titre de *Glanures d'histoire et d'art religieux*, ce recueil publie, depuis environ trois ans, une série d'articles qui ne manquent pas d'intérêt.

Le P. Ernest-Marie de Beaulieu a publié *Les Sanctuaires de la Vierge en Roussillon*, d'une lecture fort agréable[2]. Le sujet avait été savamment traité au XVIIe siècle par le P. Narciso Camós dans son *Jardin de Maria plantado en el Principado de Cataluña*, ouvrage devenu rarissime, et d'ailleurs abordable à un petit nombre de Roussillonnais, parce qu'il est écrit en castillan.

M. D. Jacomet, qui est tout ensemble un fin lettré et un éminent magistrat, a tracé, sous la forme d'un discours de rentrée, un agréable tableau du Conseil souverain de Roussillon, qui joua un rôle si important dans les annales judiciaires et politiques de notre province[3]. M. Jacomet n'a pas fait œuvre d'érudit; il n'a point consulté les archives dont il a été question au com-

roisses rurales (Passa et Villemolaque) dans le *Journal illustré des Pyrénées-Orientales*, 1903, publié à Perpignan par M. Joseph Payret.

1. T. XV, p. 263.

2. Perpignan, Latrobe, 1903; in-12 de 310 p.

3. *Le Conseil souverain de Roussillon*, Montpellier, 1901 : in-8° de 58 p.

mencement de cette *Chronique*, mais son essai donne néanmoins une idée exacte de ce que fut ce « parlement » de Roussillon.

M. Et. Schlumberger a raconté en un fort volume l'*Expédition des Almugavares ou Routiers catalans en Orient de l'an 1302 à 1311*[1]. Un grand nombre de Roussillonnais firent partie de cette étonnante expédition. A ceux qui, comme nous, ont lu la *Crónica* de Ramon Muntaner et l'*Espedicion de los Catalanes y Aragoneses contra Turcos y Griegos*, publiée à Barcelone en 1623 par Francisco de Moncada, M. Schlumberger n'apprendra rien de nouveau. L'ouvrage a d'ailleurs été très vivement critiqué par la *Revista de Bibliografia catalana*, de Barcelone[2], et par la *Revista de Archivos*, de Madrid[3].

La période révolutionnaire, qui pendant quelques années (de 1885 à 1898) avait sollicité l'attention et excité la verve érudite de certains d'entre nous, est totalement délaissée; il nous faudra bien y revenir un jour, car l'histoire politique de la Révolution et de la République naissante dans les Pyrénées-Orientales n'est pas encore faite. L'histoire militaire est beaucoup plus connue, ayant été retracée par un écrivain spécial, Fervel, qui a écrit deux excellents volumes sur les *Campagnes de la Révolution française dans les Pyrénées-Orientales*. Le chef militaire qui y joua le plus grand rôle est assurément Dugommier. Le capitaine Pineau vient de lui consacrer un gros volume pour raconter sa vie tout entière[4]; le capitaine Fanet s'en est tenu à la période qui correspond à son commandement dans les Pyrénées-Orientales, la seule qui nous intéresse[5]. Ce sont là deux bonnes études d'histoire militaire. Il est regrettable que le livre du capitaine Pineau, fort bien ordonné d'ailleurs, et souvent très bien écrit, soit déparé, en certains endroits, par des renseignements faux, évidemment transmis à l'auteur par des correspondants ignares. C'est ainsi qu'il est dit (p. 38), à propos du représentant Cassanyes : « Cassanyes (Jean), né à Perpignan en 1762, avocat en

1. Paris, Plon-Nourrit, 1902; in-8° de 396 pages et une carte de *La Grèce et l'Asie-Mineure vers 1300*.

2. N° 4, janvier-juin 1902.

3. N° d'avril-mai 1902.

4. *Le général Dugommier, sa vie, sa correspondance*. Paris, Henri-Charles Lavauzelle, s. d. [1902], in-8° de 835 pages.

5. *Dugommier, d'après sa correspondance durant les dix mois de commandement à l'armée des Pyrénées-Orientales* (18 *janvier*-17 *novembre* 1794), dans le *Carnet de la Sabretache*, 1903.

1789..., mort à Perpignan en 1839. » Or, Cassanyes s'appelait *Jacques-Joseph;* il est né à *Canet le 11 novembre 1758;* il était *médecin;* il mourut à *Canet le 22 avril 1843.*

Les volontaires du Cantal se firent remarquer à l'armée des Pyrénées-Orientales : à la bataille du 17 juillet 1793, sous Perpignan, à la bataille de Peyrestortes le 17 septembre, ils se couvrirent de gloire. Ces braves sont pour moi de vieilles connaissances, les ayant souvent rencontrés au cours de mes recherches sur la Révolution, et je suis heureux de les retrouver dans la notice si soignée et si largement documentée que leur a consacrée M. Jean Delmas dans la *Revue de la Haute-Auvergne*[1].

Signalons, enfin, une nouvelle édition des *Mémoires politiques et militaires* du général Doppet[2], qui servit à l'armée des Pyrénées-Orientales, depuis le 29 novembre 1793 jusqu'au 28 septembre 1794, en qualité de général de division et de commandant en chef. Il n'y montra pas de grands talents militaires, mais il fut brave soldat et bon patriote. Ces *Mémoires* manquent de style, mais ils sont d'une lecture agréable, et la bonhomie de l'expression leur donne le charme de la sincérité.

Pierre Vidal.

*
* *

Chronique du Vivarais.

En dehors des publications de la *Revue du Vivarais*, qui vient de terminer sa onzième année, et qui reste toujours le grand foyer des études d'histoire locale, un certain nombre d'ouvrages, remarquables à divers titres et dans diverses mesures, sont venus, depuis notre dernière chronique, s'ajouter à la bibliographie de l'Ardèche.

A la ville d'Annonay, qui est, d'ailleurs, la plus considérable du département, revient le principal honneur de ces publications, parmi lesquelles il faut citer en première ligne le beau travail de M. Léon Rostaing : *Les anciennes loges maçonniques d'Annonay et les clubs* (1766-1815); Lyon, Brun, 1903. Grâce aux archives de ces loges et au registre des clubs, lesquels furent

1. *La patrie en danger, les Volontaires du Cantal*; tirage à part, Aurillac, E. Blancharel, 1902.

2. *Mémoires politiques et militaires* du général Doppet édités par Désiré Lacroix, Paris, Garnier, 1903, in-12. La première édition parut en 1824, chez les frères Baudouin.

une sorte de continuation des loges pendant la période révolutionnaire, M. Rostaing a pu faire de ces associations une étude approfondie et très documentée. qui restera comme un élément précieux de l'histoire de la Révolution dans le Haut-Vivarais. On y voit aussi combien la franc-maçonnerie d'avant la Révolution était différente de celle de nos jours.

Une étude non moins intéressante à un autre point de vue est celle de M. Emmanuel Nicod sur *l'Hospitalisation à Annonay*. C'est une histoire complète de la bienfaisance dans cette ville depuis le XIII[e] siècle, mais c'est aussi un coin du tableau général des misères d'autrefois des plus instructifs, et dont l'auteur a su tirer le meilleur parti, malgré l'apparente aridité du sujet. La ville d'Annonay devait déjà à M. Nicod plusieurs Notices sur des notabilités ou des institutions annonéennes (la famille du Peloux, les Cordeliers, la Chambre de commerce, les rues d'Annonay, et en dernier lieu le Catalogue de la collection ardéchoise de sa Bibliothèque, que devront consulter tous ceux qui voudront s'occuper de la bibliographie de l'Ardèche); elle lui devra maintenant un monument des plus durables élevé à la mémoire de tous ses bienfaiteurs anciens et modernes, dont M. Nicod a eu l'heureuse idée d'inscrire les noms à la fin de son livre.

Le *Collège d'Annonay*, par l'abbé Chomel, retrace la carrière d'une congrégation enseignante. Les Basiliens, institués sans bruit pendant la Révolution dans un village de montagne entre le Vivarais et le Velay, furent appelés à Annonay au commencement du XIX[e] siècle et y prospérèrent si bien, qu'ils purent établir d'autres collèges dans diverses villes du Midi, en Algérie et jusques dans le Canada. L'ouvrage de l'abbé Chomel contient des notices et souvent le portrait de la plupart des prêtres de Saint-Basile qui ont coopéré à cette œuvre.

A l'autre extrémité du département, la ville de Largentière nous ramène à son historien, le docteur Francus, dont les derniers articles sur la chouannerie de 1797 à 1800 (*Revue du Vivarais* de septembre et octobre) semblent indiquer que l'œuvre touche à son terme. Cet écrivain a publié de plus, comme suite au *Voyage autour d'Annonay*, le *Voyage au pays des Boutières*, dont on trouvera plus bas une analyse sommaire. (Voir p. 148.) Le docteur vient aussi de publier le tome III de ses *Notes et documents sur les Huguenots du Vivarais*, et il annonce pour une époque très rapprochée le tome IV, qui doit terminer son travail

sur les guerres religieuses du XVI[e] siècle, et qui — bonne nouvelle pour les chercheurs d'histoire et de généalogies — contiendra une table analytique de tous les noms de personnes et de lieux mentionnés dans les quatre volumes.

Le clocher de la cathédrale de Viviers est un des monuments historiques du pays. La méritoire étude archéologique que lui consacrait récemment le chanoine Mollier a mis à l'ordre du jour le singulier phénomène que voici : il paraît certain que le paratonnerre de la vieille tour est parfois agité, et d'ordinaire en temps calme, de très fortes oscillations, tandis que ceux des édifices voisins restent immobiles. Plusieurs hypothèses ont été émises sur les causes de ce fait, et l'on trouvera dans la *Revue du Vivarais* de 1902, pp. 166-7, le résumé des observations faites depuis vingt-trois ans.

Nous nous bornerons à mentionner une *Etude historique et canonique sur la vie commune, forme parfaite de vie privée dans le clergé séculier*, par l'abbé Mirabel, ancien directeur auxiliaire du grand séminaire d'Avignon, aujourd'hui curé de Meysse (Ardèche) ; Paris, 1901. — L'histoire officielle des *Gardes mobiles de l'Ardèche pendant la guerre de 1870-71*; Privas, Impr. Ardéchoise, 1901. — Une monographie de *Cruas*, comprenant une *Notice architecturale* sur l'église (monument historique), par M. Baussan, architecte du diocèse de Viviers, suivie d'un *Aperçu historique*, par M. Mazon. Privas, Impr. Centrale, 1903. — Une notice, *Viviers* (qui ne serait que le résumé d'un futur ouvrage en deux volumes sur le même sujet), par M. Joseph Bourg; Viviers, 1903.

La brochure *Un Musée social à Privas*, par E. Bonnand (Privas, 1902), qui a fait, lors de son apparition, quelque bruit dans un certain cercle, nous fournit la matière de diverses observations par lesquelles sera close cette chronique. L'auteur préconise la réunion dans un même local des collections Malbos, de la bibliothèque de la ville (dont il avait la charge), et de tous les échantillons des industries d'art ou autres pouvant intéresser l'histoire sociale de l'Ardèche. L'idée est assurément des plus louables. Seulement — il y a beaucoup de « seulement » à lui opposer — le passé en cette matière n'est guère de nature à faire bien augurer de l'avenir. Les collections formant le Musée Malbos, du nom de son principal fondateur, honorable géologue, qui fut reçu en 1854 membre de l'Académie des sciences de Toulouse, ces

collections, disons-nous, d'abord placées dans une des salles de la Préfecture, puis transportées à l'Ecole normale des instituteurs, sont tombées en plein désarroi, par suite de la négligence des administrateurs qui en avaient la charge, et ont perdu la plus grande partie de leur valeur; pour être complètement édifié là-dessus, il n'y a qu'à lire certain rapport du préfet à la session du Conseil général de 1899. La bibliothèque municipale n'a pas été mieux traitée et se trouve dans le plus déplorable état d'abandon. Enfin, l'auteur de la brochure lui-même ayant été transféré dans un autre département, on peut considérer son projet comme enterré, et nous ne pensons pas que les circonstances actuelles paraissent à personne favorables à sa résurrection.

A. M.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Brun (Abbé). *L'abbé J. P. Lapauze*. Bordeaux, Feret, 1903; in-8° de x-118 pages. — C'est la monographie d'un curé du pays bordelais, à la veille et pendant les journées de la Révolution. Ce curé était vénérable d'une loge de francs-maçons. Le travail est plein de faits vraiment fort curieux sur l'état d'âme de ce bas clergé, qui a été pour beaucoup dans le succès — et l'échec — de la Révolution française. C. Jullian.

Cazac (H.-P.). *Le lieu d'origine et les dates de naissance et de mort du philosophe Francisco Sanchez*. Paris, Fontemoing, 1903; in-8° de 27 pages. — L'opuscule de M. C. est extrait d'un livre en préparation sur la vie de Don Francisco Sanchez, le philosophe sceptique, qui fut professeur de philosophie et de médecine à Toulouse dans le premier quart du xviie siècle, et qui intéresse à ce titre notre histoire méridionale. M. Cazac résout deux difficultés biographiques : 1° Sanchez est désigné tantôt comme Espagnol, tantôt comme Portugais; en réalité il est né à Tuy, ville espagnole, qui relevait alors, pour l'Eglise, du diocèse de Braga, en Portugal. 2° D'après Guy Patin, copié par les biographes postérieurs, Francisco Sanchez est mort en 1632, âgé de soixante-dix ans, ce qui place sa naissance en 1562 ; or, le *Nihil scitur* est imprimé en 1581, composé dès 1575, à une époque où le philosophe aurait eu treize ans! La difficulté vient d'une erreur typographique. Il faut lire 1623 au lieu de 1632, comme l'attestent l'inscription (MDCXXIII) du portrait de Sanchez à la Faculté de médecine de Toulouse et le livre des décès de la Daurade, au 16 novembre 1623 : « François Chance, docteur et régent en médecine, âgé de soixante-treize ans. » E. Thouverez.

Chevaldin (L.-E.). *Les jargons de la farce de Pathelin.* Paris, Fontemoing, [1902]; petit in-8° de xvi-515 pages. — Nous devons signaler ici ce livre, dont le titre dit assez le sujet, à cause des pages (164-201) qui y sont consacrées au passage où Pathelin, censé en délire, « gergonne en limosinois ». Ce chapitre, comme tous les autres, témoigne de longues recherches et d'une rare érudition, qui n'a rien de rébarbatif, bien au contraire : l'exposition de M. Ch. est toujours piquante, animée, et ne saurait effaroucher le lecteur le moins familier avec les questions linguistiques. Peut-être quelques-uns trouveront-ils même que M. Ch. s'attarde trop volontiers le long de la route et qu'il abuse un peu des citations et des renvois (surtout à des livres élémentaires ou trop répandus); peut-être paraîtra-t-il à d'autres qu'il eût mieux valu être plus bref sur des passages à peu près désespérés; mais on comprend d'autre part que M. Ch. n'ait pas voulu perdre le fruit de tant de recherches et de réflexions. — Pour en revenir au passage qui nous intéresse, est-il vraiment écrit en « limousin » ? On n'y reconnaît aucun des traits spécifiques du dialecte. M. Ch. pense donc, avec M. Constans, qu'il faut prendre le mot « limosin » au sens large et que l'auteur a tenté d'écrire dans un quelconque des dialectes d'oc, avec lesquels il était du reste peu familier. La restitution des cinq premiers vers est très plausible ; celle des deux derniers, du sixième surtout, est des plus hypothétique. M. Ch. traduit : « Ne carillonne pas; fais ton dodo, car de l'argent, point je ne me soucie. » Mais on ne voit pas ce que vient faire ici un carillon, ni pourquoi Pathelin voudrait endormir le drapier (les mss. ont du reste *fuy* ou *fut* et non *fay*). Le dernier vers doit plutôt signifier : « [Faites en sorte] qu'il ne me parle pas d'argent » et faire allusion à un des vers précédents où le drapier réclamait précisément son dû. En somme je crains bien qu'il n'y ait là, pour longtemps encore, de quoi intriguer les amateurs de rébus. M. Ch. aura du moins fourni (outre mainte explication vraisemblable) une base solide aux recherches en colligeant scrupuleusement et en communiquant au public les variantes de tous les manuscrits ou anciennes éditions.

A. Jeanroy.

Fraikin (Abbé J.). *Les comptes du diocèse de Bordeaux de 1316 à 1453.* Rome, Saint-Louis-des-Français, 1903; in-8° de 190 pages. — Publication de textes, d'après les Archives de la Chambre

apostolique, capitale pour l'histoire économique et la toponomastique du Bordelais au XIVe siècle. C. JULLIAN.

FRANCUS (Dr). *Voyage au pays des Boutières. La région de Vernoux.* Annonay, impr. Hervé, 1902 ; in-8° de 228 pages. — Les Boutières sont les vallées parmi lesquelles se creuse celle de l'Erieux, route directe ouverte du Rhône au faîte de la montagne. Ces petits bassins de grès, semés dans un pays de granit, s'étendent entre le Bas-Vivarais et le Haut-Vivarais dont ils dépendent, entre les pays des « Royols » et celui des « Bedos » : « raides versants, bruyantes rivières, âpres sommets, avec des sapins en haut et des châtaigniers en bas, types bibliques et têtes rondes, dont les cerveaux ne ressemblent pas tout-à-fait aux autres. La nature même y a des allures sévères » (p. 10). Elle est dure et peu féconde. Les Boutières sont le quartier général des calvinistes vivarois ; à Boffres la population est protestante aux 4/5, dans le canton de Vernoux pour les 2/3, etc. On ne s'étonnera donc pas qu'un voyage en ce pays ait provoqué force réflexions et dissertations politico-religieuses, que le caractère des *Annales du Midi* nous interdit d'aborder. L'auteur, fort heureusement, ne s'en est pas tenu là. Son érudition aimable et profonde a multiplié les renseignements historiques : sur Vernoux (voir p. 34, deux pièces relatives au ministre des Hubas, arrêté le 12 décembre 1745 à Saint-Agrève et pendu sans miséricorde) ; sur Chalancon, dont la famille seigneuriale (les Poitiers d'abord) ne doit pas être confondue avec celle de Chalancon en Velay, comme l'ont fait les auteurs de l'*Histoire de Languedoc*, etc. P. DOGNON.

Histoire de Lacaune (*Tarn*). Bergerac, impr. générale du Sud-Ouest, 1902 ; in-8° de 192 pages. — Ce livre, qui a pour auteur un ecclésiastique, M. Gautrand[1], s'étend beaucoup sur les « confesseurs de la foi » de l'époque révolutionnaire (chap. IV), sur les établissements religieux (chap. V), sur l'église, les curés, les vicaires (chap. VII) ; mais il devient par trop bref lorsqu'il traite d'autres points, que des laïques jugeraient plus intéressants : ainsi la commune du moyen âge, Lacaune aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, sa vie, son organisation. Les documents ne manquent point, car le cartulaire de la ville subsiste, et ses archives ont eu la bonne fortune d'être classées par feu M. Jolibois. L'auteur,

1. Cf. *Annales*, t. XV, p. 430.

au lieu de quelques pièces, aurait pu en publier davantage — surtout les mieux publier ; — il n'aurait pas non plus été difficile d'en tirer un meilleur parti. On trouvera des détails à recueillir dans le chap. IV, déjà cité, relatif à la Révolution, et dans les chap. II (Lacaune et les protestants) et III (Lacaune aux XVII[e] et XVIII[e] siècles). P. DOGNON.

GUIBERT (L.). *Nouveau recueil de registres domestiques, limousins et marchois*, publié avec le concours de MM. Leroux, Lecler, Champeval et Moufle. Limoges, Ducourtieux, 1903; gr. in-8° de 411 pages. Tome II. — Le tome premier avait paru en 1895. Si l'on y ajoute le recueil (en un volume) de *Livres de raison, registres de familles et journaux individuels, limousins et marchois*, paru en 1888, ce n'est pas moins de trois volumes de documents que M. Guibert et ses collaborateurs ont livrés au public. Et l'on sait assez aujourd'hui de quel profit sont, pour l'histoire des mœurs et de la vie pratique, souvent même pour celle des institutions et des événements locaux, ces modestes témoins du passé. Un coup d'œil jeté sur la table analytique des matières permet de s'en rendre compte. Nous avons indiqué la valeur relative de chacun de ces registres à mesure qu'ils paraissaient dans le *Bulletin de la Société historique de Brive*. Il suffira aujourd'hui de dire que leur réunion sous une même couverture ajoute encore à leur importance, en permettant des rectifications, des comparaisons, des rapprochements fort instructifs. L'annotation est sobre, mais suffisante; l'introduction à chaque registre en marque bien le caractère. Les futurs historiens de la Marche et du Limousin devront désormais faire état de ces recueils.

A. LEROUX.

LEFÈVRE (E). *Bibliographie mistralienne. Frédéric Mistral. Bibliographie sommaire de ses œuvres, avec l'indication de nombreuses études, biographies et critiques littéraires. Notes et documents sur le félibrige et la langue d'Oc.* Marseille, 1903 ; édition de l'*Idèio prouvençalo*, 24, rue Paul ; in-8° de 154 pages. — M. Lefèvre est l'auteur d'un *Catalogue félibréen* que nous avons présenté à nos lecteurs (XIV, 136). Le présent ouvrage témoigne du même zèle et de la même étendue d'information; mais on y retrouve aussi — et nous n'hésitons pas à le dire, puisque M. L. est un de ces travailleurs sérieux qui accueillent plus volontiers une critique fondée qu'un éloge banal, — quelques-uns des défauts que nous avons dû reprocher à son précédent opuscule,

Disons tout de suite que M. L. a accompli d'une façon très satisfaisante la partie la plus essentielle de sa tâche : il signale non seulement les différentes éditions des œuvres de Mistral et les particularités qui les distinguent, mais aussi, ce qui est fort méritoire et utile, les centaines de morceaux en vers et en prose que le poète de Maillane a répandus à profusion dans divers recueils (l'*Armana prouvençau,* l'*Aiòli*, etc.) ou qu'il a imprimés çà et là en guise de préfaces ou avant-propos. M. L. nous donne aussi une liste, d'une richesse effrayante, d'articles publiés sur Mistral et ses œuvres, et une autre, également fort curieuse, de « Documents mistraliens » (médaillons, dessins, mélodies, etc.). Quelque abondantes qu'elles soient, ces deux listes sont sans doute incomplètes, et on ne saurait en faire un reproche à M. L., car il est probable que la bibliothèque même de Mistral ne possède pas tout ce qui a été imprimé au sujet de son œuvre. Mais, en ce qui concerne cette œuvre, M. L. était rigoureusement tenu d'être complet, et il eût pu y réussir, sans doute, en recourant à l'obligeance bien connue du Maître lui-même. Il manque évidemment bien des articles au chapitre V (*Préfaces*, *Causeries*, etc.). Sans avoir jamais pris aucune note sur ce sujet, je constate, par exemple, l'absence de la belle « lettre » mise en tête des *Chansons d'azur* de Philadelphe de Gerde (s. l. 1898), d'une autre lettre écrite à l'occasion du mariage d'Armagnac-Laforgue (*Lou libre nouvial,* Montpellier, 1901, p. xvi), et de deux septains écrits pour le mariage de Rivière-Laforgue (*le Midi mondain,* n° du 2-8 nov. 1901).

Mais le grand tort de M. L., c'est d'avoir, cette fois encore, beaucoup trop élargi son cadre. On lit, en tête de la section B du chapitre VI (p. 38) : « Documents sur F. Mistral et ses œuvres (Documents sur la langue d'oc et ses écrivains). » Malencontreuse parenthèse! Comment M. L. n'a-t-il pas vu qu'elle introduisait un sujet tout nouveau, absolument étranger au premier, et dont l'immensité est telle qu'elle effraierait à bon droit le bibliographe le mieux armé? Notons que, par « langue d'oc », M. L. entend le provençal ancien et tous les dialectes modernes. Quelles troublantes perspectives!... Inutile de dire que M. L., dans le chapitre qu'il prétend consacrer à ce sujet, l'effleure à peine. Il s'en est aperçu — malheureusement — et il a essayé de combler les lacunes dans un abondant « appendice », où il a versé le dépouillement de quelques revues spéciales

(*Romania*, *Revue des langues romanes*). Mais que d'autres documents lui ont échappé! Il y aurait injustice à insister et j'aime mieux tenir tout de suite cette partie pour non avenue. — Je me permettrai encore quelques critiques concernant la forme. La « Bibliographie mistralienne », à laquelle M. L. aurait dû s'en tenir, pourrait être plus clairement ordonnée; les subdivisions — mal distinguées par la typographie — sont trop nombreuses (pourquoi ne pas réunir, par exemple, les articles de revues et les articles de journaux?); dans le chapitre VI, comme dans les autres, l'ordre alphabétique eût dû être observé. Enfin l'impression a été médiocrement surveillée; les fautes typographiques abondent dans les titres d'ouvrages allemands (et même italiens) et dans les noms propres : *Larremandi* [pour *Larramendi*], *Graziano* [pour *Graziadio*] (*Ascoli*), *Færsters* [pour *Færster*], *Henri* [pour *Hermann*] (*Suchier*), *Wallemskold* [pour *Wallenskœld*], etc. A. JEANROY.

LASTEYRIE (R. DE). *Etudes sur la sculpture française au moyen âge*. Paris, Leroux, 1903; in-4° de 151 pages. — On a fréquemment agité la question de savoir si les architectes et sculpteurs du Nord se sont inspirés des œuvres méridionales de l'art roman ou s'il faut admettre l'influence inverse. M. Vöge abonde dans le premier sens, Courajod dans l'autre; M. Marignan tient un moyen terme. La cathédrale de Chartres et le cloître de Saint-Trophime, en particulier, ont servi de points de comparaison. M. de L., reprenant ce débat, conclut : 1° que si le portail royal de Chartres, en conséquence de deux incendies (1134 et 1194), a dû être reconstruit comme l'église elle-même au XIII[e] siècle, on a replacé et appliqué sur les murailles restaurées ou neuves les sculptures anciennes : par celles-ci le portail date de 1160 ou environ; il est franchement roman; 2° quant au cloître de Saint-Trophime, il faut le rapporter à l'an 1180, son portail à 1180 ou 1190. Quoique postérieur au portail royal de Chartres, rien ne prouve qu'il en procède, pas plus que Chartres ne procède du portail de Saint-Gilles, presque contemporain, à peine antérieur, dont les figures épaisses et courtes diffèrent tant des corps allongés du portail royal. L'œuvre accomplie à Chartres se rattacherait plutôt à celles que l'on observe dans la vallée de la Loire, à la Charité, puis à Vézelay, en Bourgogne. — Le travail de M. de L. s'appuie aussi sur l'étude préalable des églises romanes de Saint-Guilhem-du-Désert (Bas-Languedoc), de Beaucaire,

Tarascon, Romans... C'est un modèle d'induction archéologique; aucun élément de discussion n'y est négligé : observation directe du monument, examen historique des textes qui le concernent, iconographie, sigillographie, épigraphie. — Belles planches en héliogravure. P. D.

Mellet. *Etat des gentilshommes et des possesseurs de fiefs nobles dans les juridictions dépendant des sénéchaussées de Guyenne et de Libourne.* Bordeaux, Gounouilhou, 1903; in-4° de 43 pages. — Avec notes biographiques. Important pour les généalogies et le régime seigneurial à la fin du règne de Louis XIV.

C. Jullian.

Nicollet (F.-N.). *Les derniers membres de la famille d'Orange-Montpellier et leurs possessions dans le Gapençais.* Gap, Peyrot, 1903; in-8° de 58 pages (extrait des *Annales des Alpes*, 1903, 1re livr.). — M. Nicollet a trouvé à la bibliothèque Méjanes deux abondants recueils de documents formés au xviiie siècle, relatifs en grande partie à l'histoire du prieuré de Saint-Gilles, et il en a tiré ce qui intéresse l'histoire du Gapençais. De quelques-uns d'entre eux, il a extrait des faits qui lui ont permis de compléter sur quelques points de détail les récentes études de M. l'abbé Guillaume sur la Commanderie de Malte à Gap. Trois autres sont publiés in-extenso; ce sont : 1° une donation de la seigneurie de Talard à l'ordre de Saint-Jean par Tiburge d'Orange (1215); 2° une bulle de Frédéric confirmant à l'ordre de Saint-Jean la possession de la moitié de la ville d'Orange (1217); 3° le testament de Rambaut IV confirmant toutes les donations faites antérieurement par lui à l'ordre de Saint-Jean (1218). Ces textes sont très soigneusement commentés; tous les personnages qui y figurent sont l'objet des recherches les plus approfondies, et l'auteur réussit notamment à préciser, mieux que tous ses devanciers, la généalogie de la famille d'Orange à la fin du xiie et au commencement du xiiie siècle. — A propos de Rambaut le troubadour, on est tout étonné de voir M. N. citer encore les *Vies des poètes provençaux* de Nostredame, dont l'autorité est depuis longtemps ruinée. A. Jeanroy.

Paultre (C.). *La « taille tarifée » de l'abbé de Saint-Pierre et l'administration de la taille.* Paris, Rousseau, 1903, grand in-8° de xi-260 pages. — Cette thèse de doctorat en droit intéresse le Midi par quelques côtés. L'auteur a étudié, en effet,

l'application de la taille tarifée dans la généralité de Guyenne (2e partie, chapitre II), et surtout dans la généralité de Limoges (3e partie tout entière). Il a consulté les archives locales, étudié les lettres et les instructions de Turgot et tracé un tableau d'ensemble auquel il manque peu de chose. Il sera possible, un jour, de creuser davantage la question ; il est douteux qu'on en puisse rectifier beaucoup les lignes principales. A. LEROUX.

ROUMEJOUX (A. DE). *Essai sur les guerres de religion en Périgord*, 1551-1598. Périgueux, impr. de la Dordogne, 1903; in-8° de 225 pages. — L'auteur n'a pas voulu écrire un livre, mais simplement faire un « recueil des faits qui se sont passés en Périgord » de l'origine du calvinisme à l'édit de Nantes, bref une sorte de chronique. On comprend qu'il soit impossible de résumer cette série chronologique de coups de main, batailles, prises et reprises de villes, villages, châteaux. En Périgord la lutte est ardente; les trêves ne l'arrêtent qu'à demi : les protestants y étaient nombreux, et plus nombreux encore autour, surtout à l'Est, dans la vicomté de Turenne, et au Sud, dans la belle et riche plaine de la Dordogne, que leurs armées suivaient d'ordinaire. Là s'élevaient leurs places les plus assurées, Bergerac, Sainte-Foy... La paix de Fleix y fut conclue, la bataille de Coutras livrée et gagnée par leur chef, Henri de Navarre. Cette vallée reliait les pays réformés du Centre et du Midi à ceux de l'Ouest, Angoumois, Saintonge, Aunis. — M. de R. ne s'est pas inquiété d'enchaîner, de grouper les faits. Tout au plus cherche-t-il à montrer comment ceux dont le Périgord était agité se rattachent aux événements qui troublaient Paris et tout le royaume. Ces événements généraux, il les raconte trop longuement, et parfois avec peu d'exactitude. P. 119 : Joyeuse s'empara de Malzion et de Marieuse en Gévaudan ; lisez sans doute Le Malzieu et Marvejols. P. 120 : Lesdiguières fait en Provence et en Dauphiné une rude guerre aux protestants (1586) : chacun aura sur le champ rectifié l'erreur; car on sait que Lesdiguières était un des principaux chefs protestants. Du moins voudrait-on que les guerres religieuses du Périgord eussent été l'objet d'études propres à renouveler le sujet. Malheureusement M. de R. a travaillé, moins à l'aide des archives, qu'avec de Thou, Davila, écrivains connus, le P. Dupuy, le chanoine Tarde, historiens familiers peut-être aux Périgourdins, mais qu'il n'aurait pas été inutile, à l'usage des étrangers, de citer autrement que par leur nom seul.

Les références de M. de R. s'écartent par trop de la méthode usuelle et rationnelle. Parfois elles sont inintelligibles. P. 194 : nous apprenons que le *Livre noir* (qui paraît un cartulaire des Archives de Périgueux) est perdu ; on n'en possède qu'un extrait tiré des papiers Leydet; pourquoi, en ce cas, est-il cité, pp. 168, 185, etc., comme appartenant auxdites archives? Qu'est-ce que les « papiers Leydet et Prunis » de la Bibliothèque Nationale? Ils y figurent sans doute sous une cote, qu'il aurait fallu citer. — On trouvera cependant dans cet ouvrage des traces de recherches personnelles, quelques documents inédits, surtout à la fin, sur la révolte des Croquants, et aux pièces justificatives (pp. 210-15), qui ont été empruntées aux Archives de la Dordogne.

P. DOGNON.

SAINT-JOURS (B.). *L'Adour et ses embouchures anciennes.* Dax, Labèque, 1903 ; in-8° de 72 pages. — M. le capitaine des douanes Saint-Jours continue, très courageusement, très sagement, sa campagne en faveur de la thèse « de la stabilité des dunes du littoral ». Il a mille fois raison. Tout ce qu'on a écrit sur les variations de ce littoral est rêverie pure. Un seul point a changé : c'est l'embouchure de l'Adour. La seule question à résoudre est celle de savoir où il se jetait avant le XIIe siècle. Depuis que je revois Ptolémée et Marcien d'Héraclée, je crois bien que c'était à Capbreton.

C. JULLIAN.

STERNFELD (R.) et SCHULTZ-GORA (O.). — *Ein sirventes von 1268 gegen die Kirche und Karl von Anjou.* (Extrait des *Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforschung*, XXIV, pp. 616-29. — Je n'ose croire que M. Sternfeld, en reprenant le sujet récemment traité par moi dans cette revue, ait déféré au désir que j'avais exprimé (*Annales*, XV. 145); le principal est qu'il l'ait fait[1]. M. St. étant actuellement l'homme du monde qui connaît le mieux l'histoire de Charles d'Anjou, on pouvait être certain à l'avance qu'il répandrait sur le sujet des lumières toutes nouvelles. M. St. accepte, à peu de chose près, la date que j'avais assignée au sirventés de Panza (il propose seulement de le reculer d'un mois ou deux) et considère la plupart de mes explications comme exactes ou vraisemblables; mais il n'en est

1. La part de collaboration de M. Schultz-Gora consiste vraisemblablement dans la traduction littérale du sirventés et les quelques corrections proposées à mon texte.

guère qu'il ne complète, il en rectifie quelques-unes et fournit sur les points restés obscurs les éclaircissements les plus satisfaisants. Il montre, par exemple, quelle était en 1268 la situation particulière des Génois vis-à-vis de Conradin et de Charles, et comment cette situation rendait plus délicate la tâche du troubadour; il confirme l'hypothèse que j'avais indiquée sans m'y arrêter (p. 159, n.) au sujet de l'identification des « comtes » (v. 44); il explique le reproche fait à Charles au sujet des Grecs et des Latins (v. 56), à l'Eglise au sujet de la trêve conclue avec les infidèles (v. 7) et entre dans des détails très précis au sujet des intrigues des légats à Crémone (v. 12); il pense qu'il s'agit, au v. 32, non de Gui de Dampierre, mais de son fils Robert de Béthune, qui avait pu consentir à son beau-père des prêts d'argent [1]; la prédiction dont il est question au v. 12 ne serait autre que celle qui est contenue dans le fameux *Evangile éternel* de Joachim de Flore. En somme, tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des troubadours et à celle de Charles d'Anjou seront reconnaissants à M. St. de cette précieuse contribution.

A. JEANROY.

TISSIER (J.). — *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Réforme et de la Ligue à Narbonne et dans le Narbonnais.* Narbonne, impr. Caillard, 1900; in-8° de 576 pages — *Documents inédits pour servir à l'histoire de la province de Languedoc et de la ville de Narbonne en particulier* (1596-1632). Narbonne, impr. Caillard, 1903; in-8° de 136 pages. — Ces deux séries de documents, d'étendue fort inégale, se font suite. Elles ont paru dans le *Bulletin de la Soc. archéol. de Narbonne*, t. V, VI, VII; M. T. s'est borné à les faire tirer à part, sauf à y joindre de très bonnes tables alphabétiques des noms propres. Nous avons signalé déjà la première série aux « Périodiques méridionaux » (*Annales*, t. XIV, p. 90), et nous en avons indiqué, en quelques mots, la valeur. Mais quelques mots ne suffisent pas lorsqu'il s'agit de recueils de cette importance. La correspondance des consuls de Narbonne, d'où ils ont été tirés, commence en 1570 et compte, de cette date à 1632, environ 4000 pièces. Elle est formée presque uniquement de lettres adressées aux consuls; leurs propres missives nous resteraient donc inconnues, à peu d'exceptions près,

1. L'emploi des mots « comte de Flandres » reste toutefois surprenant, Robert de Béthune ne portant pas ce titre en 1268.

si M. T. n'avait eu la bonne fortune d'en retrouver des minutes, écrites de 1585 à 1595. Enfin, d'un registre dit « Commissions, 1577 », il a pu extraire un certain nombre de lettres (1577-1595), qu'il a publiées à la fin du premier volume. A condition de ne retenir que celles qui offrent de l'intérêt pour l'histoire générale ou pour celle du Languedoc et de Narbonne, il a transcrit et publié 1° 609 pièces comprises entre 1570 et le traité de Folembray, de 1596; 2° 104 pour les années 1596-1632. J'aurais souhaité que de plus il rappelât, et même énumérât avec précision dans sa préface, ou mieux, en note, celles que Mouynès a insérées dans l'Inventaire des archives de Narbonne, sér. AA, *Correspondance politique*. — Quel que soit l'intérêt de certaines pièces de la seconde série, la première l'emporte sous ce rapport autant que par l'étendue. C'est que Narbonne s'est trouvée, pendant les deux révoltes de Montmorency Damville et les guerres de la Ligue, sur une sorte de frontière : grande place forte, elle était située au bout du « chemin français », au point où cette route, venant de Toulouse, pénètre en Bas-Languedoc. Ses habitants se distinguaient par leur haine contre les huguenots et les politiques. Les Joyeuse l'avaient longtemps gouvernée. Le vieux Joyeuse, appuyé sur Toulouse, fit de Narbonne son poste avancé au cours de la guerre qu'il soutint pour le roi, puis pour la Ligue, contre Montmorency dont il était le lieutenant, dont il devint le rival. En 1589 il dit « tout haut que Narbonne est sa maison, qu'il y veult mourir et despandre le sien pour la conserver », qu'elle peut « monstrer example aux autres villes d'estre fermes en leur religion et promesses... » (n° 286). De fait, elle ne reconnut le roi Henri IV qu'avec le duc de Joyeuse, à la dernière extrémité. — Ses consuls recevaient de toutes parts des ordres, des avis, des prières et aussi des renseignements. On trouvera dans leur correspondance des précisions remarquables sur des événements qui se sont passés bien loin de Narbonne : sur la révolte de Toulouse en octobre 1589 (nos 325 et suiv.), sur le complot découvert au Puy et la bataille qui s'en suivit (octobre 1594; n° 521), etc. — Les transcriptions de M. T. paraissent fidèles : mérite appréciable pour qui connaît les difficultés de la paléographie du XVIe siècle. P. 29, l. 3, je lirais *remuement* au lieu de *ruinement*.

P. DOGNON.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Armorial général de France, dressé par Ch. d'Hozier, publié sous la direction de M. de La Roche-Lambert-Mions. 1er fasc. Paris, libr. des Archives de la noblesse, 8, rue de Nesles, 1903; gr. in-8° à 2 col., p. 1-16, avec fac-similé.

Blazy (Abbé L.). Contribution à l'histoire du pays de Foix. 1re sér., XVIIe siècle. Foix, Pomiès, 1903; pet. in-8° de 107 p.

Capelle (E.). Un moine : le Père Jean, abbé de Fontfroide (1815-1895). Toulouse, Privat, 1903; in-4° de xx-600 p. avec un portrait et illustrations dans le texte.

Cassan (Abbé L.). Mélanges d'histoire locale. 3e fasc. La Confrérie de la Sainte-Vraie-Croix de Montpellier. Montpellier, imp. de la Manufacture de la Charité, 1903; in-8°, p. 59 à 113.

Cazenove (A. de). Campagnes de Rohan en Languedoc (1621-1629). Toulouse, Privat, 1903; in-8° de 145 p. [Extrait des *Annales du Midi*, t. XIV et XV.]

Chavant (F.). La peste à Grenoble (1410-1643) (thèse). Paris, Storck, 1903; in-8° de 83 p. avec grav. et planches.

Clugnet (L.). Bibliographie du culte local de la Vierge Marie (France), 2e fasc. Province ecclésiastique d'Albi. Paris, Picard, [1903]; in-8°, p. 75 à 137.

Darmangeat (L.). Histoire de la royale et dévote compagnie des Pénitents-Gris d'Avignon. Avignon, Roumanille, 1903; in-16 de 256 p. et grav.

Darricau (A.). Scènes de la Terreur à Bayonne et aux environs (1793-1794). Bayonne, imp. Lamaignère, 1903; gr. in-8° de 207 p.

Descostes (F.). Les émigrés en Savoie, à Aoste et dans le pays de Vaud (1790-1800), d'après des documents inédits. Chambéry, Perrin, 1903; in-8° de 351 p.

Duffaut (H.). Roqueville, monographie du fief et de la chapelle de ce nom. Toulouse, Privat, 1903; in-8° de xvi-440 p.

Evrard de Fayolle (A.). Recherches sur Bertrand Andrieu, de Bordeaux, graveur de médailles (1761-1822). Châlon-sur-Saône. Bertrand, 1902; pet. in-4° de xii-139 p., grav. et portrait.

Fenouillet (F.). Monographie du patois savoyard. Annecy, Roche, 1902; in-8° de 279 p.

Font (Chanoine F.). Histoire de l'abbaye royale de Saint-Martin-du-Canigou (diocèse de Perpignan). Perpignan, imp. Latrobe, 1903; in-8° de xix-233 p. et grav.

Gerbaix de Sonnaz (A. de). Amé V de Savoie et les Savoyards à l'expédition de l'empereur Henri VII de Luxembourg à Rome (1308-1313). Thonon-les-Bains, imp. Dubouloz, 1902; in-8° de 208 p.

Gipoulon (J.). Etude sur l'allodialité en Auvergne. Montluçon, imp. Herbin, 1903; in-8° de 186 p.

Grousset (E.). Histoire du diocèse de Montpellier pendant les premiers siècles. Montpellier, imp. de la Manufacture de la Charité, 1903; in-8° de 154 p.

Kurth (F.). Les origines de la civilisation moderne, 5e éd. Paris, Retaux, 1903; 2 vol. in-8°.

Lacave (Abbé M.). Histoire de Langon. Bordeaux, imp. Cadoret, 1903; pet. in-8° de 273 pages et plan.

Lavisse (E.). Histoire de France, depuis les origines jusqu'à la Révolution, t. II. i. Le christianisme; les barbares mérovingiens et carolingiens. Fasc. 1 à 4. Paris, Hachette, 1903; in-8° carré, p. 1-439.

Lavisse (E.). Histoire de France, depuis les origines jusqu'à la Révolution, t. II. ii. Les premiers Capétiens (987-1137). Fasc. 2. Paris, Hachette, 1903; in-8° carré, p. 97 à 192, avec fig. et cartes dans le texte.

Lecestre (L.). Abbayes, prieurés et couvents d'hommes en France. Liste générale, d'après les papiers de la Commission des Réguliers, en 1768. Paris, Picard, 1902; in-8° de xii-157 p.

Lot (F.). Etudes sur le règne de Hugues Capet et la fin du xe siècle. Paris, Bouillon, 1903; in-8° de xl-525 p. [Bibliothèque de l'Ecole des hautes études, 147e fasc.].

Louis XI. Lettres de Louis XI, roi de France. Publiées, d'après les originaux, pour la Société de l'histoire de France, par J. Vaesen et E. Charavay, t. VIII. Paris, Laurens, 1903; in-8° de 388 p.

MASSABIE (Abbé B.). Vie d'Alain de Solminiac, évêque, comte et baron de Cahors. Cahors, Plantade, 1903; in-16 de x-245 p.

MAUREL (Abbé M.-J.). Histoire religieuse du département des Basses-Alpes pendant la Révolution. Marseille, Ruat; Digne, Chaspoul, 1902; in-8° de VII-515 p.

Mémoires des évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des réformés, en 1698, p. p. J. LEMOINE. Paris, Picard, 1902; in-8° de XLVIII-412 p. (*Arch. de l'histoire religieuse de la France*, t. I.)

MOLINIER (A.). Les sources de l'histoire de France. III. Les Capétiens. Paris, Picard, 1903; in-8° de 252 p.

MUGNIER (F.). Histoire et correspondance du premier président Favre. 1re partie : Histoire d'Antoine Favre (1557-1624). Paris, Champion. 1902-1903; in-8° de 539 p. et portr.

Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XXXVII. Paris, Klincksieck, 1902; in-4° de 699 p.

PARIS (G.). Légendes du moyen âge. Paris, Hachette, 1903; in-16 de IV-297 p.

PELLISSIER (Abbé J.-E.). Monographie Bas-Alpine. Histoire d'Allos. Digne. Chaspoul, 1901; 2 vol. in-12 de XXI-638 p.

Procès-verbal de ce que le sieur Fergon a faict pour la prinse de possession des terres de Beaujolleys et Dombes et de ce qu'il a géré dans les autres terres des duc et duchesse de Montpensier ès provinces du Bourbonnais, Auvergne, Berry et Poictou. Edité et annoté par E. LONGIN. Lyon, Brun, 1901; in-8° de 163 p.

RADIGUER (L.). Maîtres imprimeurs et ouvriers typographes (1470-1903). Paris, imp. l'Emancipatrice, 1903; in-8° de XIII-573 p.

RÉMUSAT (P.-F. DE). Mémoire sur ma détention au Temple (1797-1799). Publié pour la Société d'histoire contemporaine, par V. Pierre. Paris, Picard, 1903; in-8° de XLII-191 p. et 1 pl.

ROHAULT DE FLEURY (G.). Les couvents de Saint-Dominique au moyen âge. Paris, Lethielleux, 1903; 2 vol. in-4° avec grav. et carte.

SALVETON (H.). Antoine (Frédéric) Salveton, homme politique, magistrat, avocat (1801-1870) Clermont-Ferrand, Couty, 1903; in-4° de III-172 p

SICARD (Abbé). L'ancien clergé de France. T. III : les évêques

pendant la Révolution (de l'exil au Concordat). Paris, Lecoffre, 1903 ; in-8° de 574 p.

SOLANET (Abbé A.). Histoire de Notre-Dame de Quézac, au diocèse de Mende. Mende, imp. Pauc, 1903 ; in-16 de XII-200 p. avec grav.

STENGER (G.). La Société française pendant le Consulat. La Renaissance de la France. Paris, Perrin, 1903 ; pet. in-8° de III-452 p.

TANDEAU DE MARSAC (P.). Monographie économique d'un domaine rural en Limousin (thèse). Paris, Rousseau, 1903 ; in-8° de 254 p.

TARDIEU (A.). Histoire illustrée du bourg de Royat, en Auvergne. Clermont-Ferrand, imp. Raclot, 1902 ; in-8° de 78 p.

THOLIN (G.). Catalogue du fonds de Bellecombe, Arch. départ. de Lot et-Garonne. Auch, Cocharaux, 1902 ; in 8° de XXXVII-312 p.

TOUMIEUX (Z.). De quelques seigneuries de la Marche, du Limousin et des enclaves poitevines. IX : le comté de la Feuillade. Guéret, imp. Amiault, 1903 ; in-8° de 140 p. et une carte.

Le Gérant,

P.-ED. PRIVAT

Toulouse, Imp. DOULADOURE-PRIVAT, rue St-Rome, 39. — 2278

LA VIE PRIVÉE

DE

GUILLAUME DE NOGARET

Les origines du célèbre légiste sont mal connues. Ce qu'en ont dit les historiens de sa vie publique, Dupuy, Renan, et plus récemment M. Holtzmann[1], ou les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*[2], ne satisfait pas toute notre curiosité. J'ai tenté de préciser quelques traits de cette figure encore énigmatique en recourant à un dépôt de documents peu connu, bien que partiellement exploré au XVIIIe siècle par l'historien de Nimes, Léon Ménard[3] : les archives du château de Marsillargues. Cette petite ville, dont le territoire forme, le long de la rive droite du Vidourle, l'extrémité orientale du département de l'Hérault, fut donnée par Philippe le Bel à Guillaume de Nogaret en 1304, lors de son retour d'Anagni;

1. [Dupuy], *Histoire du différend d'entre le pape Boniface VIII et Philippe le Bel, roy de France.* Paris, 1655. — Ernest Renan, *Guillaume de Nogaret, légiste* (*Histoire littéraire de la France,* t. XXVII, pp. 233-371; *Etudes sur la politique religieuse du règne de Philippe le Bel*, pp. 1 et suiv.). — Robert Holtzmann, *Wilhem von Nogaret, Rat und Grosssiegelbewahrer Philipps des Schœnes von Frankreich.* Freiburg im Brisgau, 1898, in-8°.

2. Edition Privat, t. X, pp. 53-59, note XI.

3. Léon Ménard, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nismes.* Paris, 1750-1757, 7 vol. in-4°; — notamment aux tomes I et II.

elle n'a point perdu le souvenir de celui qui fut le plus illustre de ses maîtres : les héritiers de Guillaume de Nogaret possèdent encore le château et des terres aux environs; treize d'entre eux sont ensevelis dans une chapelle latérale de l'église; au-dessus de leur tombeau, sur l'une des parois, une plaque de marbre noir porte l'inscription suivante :

†

7 septembre
Messe annuelle
d'expiation
en réparation de l'attentat
sacrilège commis par
Guillaume de Nogaret
sur la personne du pape
Boniface VIII
à Anagni le 7 septembre 1303.

—

Les deux dernières
descendantes prosternees
aux pieds du pape Pie IX
le 21 avril 1875
ont reçu de sa bouche
des paroles de pardon
avec sa bénédiction
apostolique.

C'est l'une d'elles, propriétaire du château[1], qui voulut bien m'en ouvrir les archives[2]. Ce dépôt est encore très riche,

1. Mme de Brignac, fille du comte de Calvière et de la comtesse née de Calvisson. On sait aujourd'hui que la descendance directe de Guillaume de Nogaret s'éteignit à la troisième génération. Mme de Brignac n'était donc pas la descendante, mais seulement l'héritière pour une partie de celui dont elle voulut cependant contribuer à expier les fautes en allant finir ses jours au Carmel d'Avignon.

2. Ces archives étaient contenues dans quarante et une caisses ou « tomes » de bois en forme de volumes in-folio. Dix, qui renfermaient les titres de la famille de Calvière, sont vides; douze autres, contenant des papiers récents, n'ont pas été communiqués. Les dix-neuf autres contiennent ce qu'on a pu conserver des archives antérieures à 1789. Les documents y sont placés sans ordre. Comme une classification générale aurait demandé beaucoup de temps, j'ai provisoirement numéroté, pour chaque tome, d'après leur ordre chronologique, tous les documents que j'ai utilisés. La classification nécessaire sera facilitée par l'inventaire

malgré de nombreuses mutilations : les documents datés du dernier quart du XIIIe siècle y sont nombreux. Et certes, ils ne donnent pas la solution de tous les problèmes que l'on peut poser sur l'origine et les débuts de Guillaume de Nogaret : quand il constitua le premier fonds de ce chartier, il ne songeait guère à rassembler les documents de son histoire, mais plutôt à laisser aux mains de ses héritiers des titres propres à faire valoir tous les droits qu'il leur avait acquis. Au moins ceux de ces titres qui nous sont restés nous permettent-ils de mieux connaître sa vie privée, donc de retrouver à leur origine, dans des manifestations plus ordinaires de sa personnalité, quelques-uns des caractères qui donnent aux actes de sa vie politique une marque si particulière[1].

I.

Le plus ancien document qui, dans l'état actuel des recherches, fasse mention de Guillaume de Nogaret, est un acte du 19 juin 1287, par lequel le roi de Majorque confirme les privilèges de sa ville de Montpellier. Dans la longue liste de témoins qui termine l'acte, Guillaume de Nogaret est nommé le troisième parmi cinq docteurs ès-lois[2].

que rédigea, au mois de juin 1784, Claude-Marie Riben, « feudiste de la ville de Montpellier », à la demande de Jeanne-Pauline du Chayla, veuve d'Anne-Joseph de Louet de Murat de Nogaret, chevalier, marquis de Calvisson; il reste au tome XV des fragments importants de cet inventaire, qui donnent la mention ou le résumé des nombreuses pièces aujourd'hui disparues.

1. Outre les archives du château de Marsillargues, j'ai consulté avec profit les archives municipales de Marsillargues, de Lunel et de Nimes; les archives départementales de l'Hérault et du Gard; la Bibliothèque nationale et les Archives nationales m'ont aussi fourni quelques documents. — Les archives municipales de Marsillargues ont été inventoriées en 1781 par le même Claude Riben qui classa celles du château; elles sont contenues aussi dans huit « tomes » en bois; quatre, numérotés, contiennent les parchemins antérieurs au XVIe siècle, disposés et numérotés sans ordre apparent; Riben a aussi commencé la transcription — souvent peu fidèle et inexacte — de ceux qui lui paraissaient plus importants sur un registre qu'il a intitulé : « Cartulaire de la communauté de Marsillargues » ou « Cartes vertes ».

2. Archives municipales de Montpellier, grand chartier, n° 115 de l'in-

On ne sait rien de précis sur son existence antérieure. On dit communément qu'il naquit en 1260 à Saint-Félix-de-Caraman, au diocèse de Toulouse, dans une famille qui n'était point noble, et d'un père qui fut brûlé comme patarin; certains ajoutent que sa mère fut brûlée, et quelques autres de ses ascendants. — C'est, en effet, une opinion fort séduisante pour des imaginations romanesques, celle qui fait se lever contre la papauté persécutrice le propre fils de ses victimes, et qui nous montre le subtil organisateur de la journée d'Anagni venant de l'Albigeois pour venger la mort des siens... Mais ce n'est là qu'une opinion dont il convient de discuter le degré de vraisemblance.

On peut accepter la date de 1260 pour la naissance de Guillaume de Nogaret, mais à la condition, toutefois, de supposer qu'il était, en 1287, tout récemment reçu docteur ès-lois; car il fallait, pour prendre ses grades en droit civil, de neuf à onze années d'études[1]. Il n'est point sûr qu'il soit né à Saint-Félix, et s'il y naquit, il dut venir de très bonne heure dans le Bas-Languedoc; bien que cela ne soit dit formellement nulle part, il étudia vraisemblablement à Montpellier. Il aurait pu étudier à Toulouse et enseigner ensuite à Montpellier, puisque les privilèges accordés par les papes à l'Université de Toulouse donnent à tout maître examiné dans une de ses Facultés le pouvoir d'enseigner ailleurs sans nouvel examen[2]. Mais nous savons par l'histoire des tribulations de son collègue Guillaume Séguier en 1268 qu'un ancien statut interdisait l'enseignement du droit à Montpellier et dans ses faubourgs à quiconque n'avait pas été examiné à Montpellier ou à Bologne[3]. Il n'était pas seul de sa famille à Montpellier : il faut

ventaire Louvet. — Un autre acte du même jour, relatif au don gracieux de 10,000 livres fait par les consuls de Montpellier au roi de Majorque, et contenant la même liste de témoins, a été reproduit, des mêmes archives, par dom Pacotte, au tome Ier de la « Collection du Languedoc ». (Bibl. nat., ms. latin 9173, f° 128.)

1. A. Germain, Introduction au *Cartulaire de l'Université de Montpellier*, p. 41.

2. *Hist. de Lang.*, éd. Privat, t. VIII, p. 436.

3. *Cartulaire de l'Université de Montpellier*, pp. 199-200. — Léopold

voir un de ses proches dans ce clerc, Mathieu de Nogaret, qui, au bas d'actes de 1291 et de 1295, figure comme témoin en sa faveur ou à sa place[1]. Mais sa famille est bien originaire de Saint-Félix-de-Caraman. Lorsqu'en 1271 Philippe le Hardi recueille la succession de son oncle Alphonse de Toulouse, dans la baylie de Saint-Félix plusieurs Nogaret lui prêtent serment de fidélité[2]. Le fils aîné de Guillaume de Nogaret, Raymond I[er], a souvent auprès de lui, à Marsillargues, Thomas de Nogaret, « chanoine à Saint-Félix[3] », et « noble Guillaume de Nogaret, chevalier de Saint-Félix au diocèse de Toulouse[4] ». Son petit-fils, Raymond II, réclame en 1353 l'héritage de ce dernier comme étant son plus proche parent mâle[5].

Fut-il fils ou petit-fils de patarin? — M. Holtzmann reproduit[6] les textes qui lui paraissent fonder cette opinion; ils ne ne sont pas très affirmatifs, usent de formules prudentes — *ut dicitur* — et ne s'accordent pas toujours : Eberhard de Ratisbonne dit que le père de Nogaret fut condamné comme hérétique; d'après Guillaume Ventura, il aurait été brûlé, — avec sa femme, si l'on en croit Villani, — et après plusieurs de ses ascendants, affirme le comte de Flandre Louis de Ne-

Delisle, *Recueils épistolaires de Bérard de Naples.* (Notices et extraits des manuscrits, t. XXVII, 2[e] partie, pp. 114-116.)

1. 1291 : témoin de la cession de Tamarlet par Rousselin, seigneur de Lunel, à Guillaume de Nogaret (Arch. du château de Marsillargues, t. XXIII, liasse de Tamarlet, n° 1). — 1295 : témoin de la présentation à la cour de Montpellier du testament de ce même seigneur de Lunel, fait un mois auparavant en présence de Guillaume de Nogaret. (Rouët, *Notice sur la ville de Lunel au moyen âge*; Montpellier, 1878, p. 416).

2. Lafaille, *Annales de la ville de Toulouse*, 1[re] partie, *Preuves :* « Saisimentum comitatus Tolosae » ; p. 7, col. 1 : « Poncium de Nogareto... Guillelmum de Nogareto de Sancto Felice... » ; p. 45, col. 2 : « Bernardus de Nogareto... »

3. 1317 : Arch. du chât. de Marsillargues, t. XXIII, n° 12. — 1332 : Arch. municipales de Marsillargues, t. I, n° 23.

4. 1333 : Arch. munic. de Marsillargues, t. I, n° 41, publié par A. Germain : *Une fête de chevalerie à Marsillargues en 1332* (*sic*). Extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier,* s. d., 8 p. in-4°.

5. Arch. du chât. de Marsillargues, t. XI, n° 4.

6. Ouv. cité, pp. 9, 10.

vers. Les documents sur l'œuvre de l'Inquisition en Languedoc sont encore nombreux[1]. J'ai vainement dépouillé ceux de ces documents qui semblent se rapporter davantage au Lauragais et à l'époque probable du procès qu'on aurait fait au père ou au grand-père de Nogaret[2]. Si ses parents furent brûlés, par qui fut-il élevé? Peut-être par des moines, et cela expliquerait la qualité de « clerc » qu'on lui donne quelquefois; en tout cas, il aurait été instruit par charité, car la confiscation des biens des hérétiques brûlés était toujours prononcée. Mais cela ne s'accorde guère avec les ressources abondantes que l'on connaît à Guillaume de Nogaret, et qui ne sauraient provenir uniquement des bénéfices qu'il pouvait retirer de ses leçons. D'ailleurs, Philippe le Bel, qui, en 1288, privait d'un simple notariat Raymond Vital, d'Avignonet, parce qu'il était petit-fils d'un hérétique condamné au bûcher[3], aurait eu sans doute encore plus de répugnance à confier à un autre petit-fils de patarin les fonctions autrement importantes qu'exerça auprès de lui Guillaume de Nogaret. Renan, après avoir renchéri sur l'opinion commune en assurant que « Guillaume... s'entendit reprocher toute sa vie la mort de son grand-père[4] », nous fait entrevoir l'origine probable de cette légende en racontant la scène d'Anagni : « Boniface dit qu'il était heureux d'être condamné et déposé par les patarins. Il faisait *sans doute* par ce mot allusion aux ancêtres de Nogaret. *Peut-être cependant désignait-il par là l'Eglise de France*. Boniface, en effet, avait coutume de dire que l'Eglise gallicane n'était composée que de patarins[5]. » Ce propos du pape rapproché de l'origine languedocienne de Nogaret, il n'en fallut pas davantage pour accréditer la légende. Tout au

1. Ch. Molinier, *L'Inquisition dans le midi de la France*. Paris, 1880. — Mgr Douais, *Documents pour servir à l'histoire de l'Inquisition dans le Languedoc*. Paris, 1900, t I, Introduction.

2. Le ms. 609 de la Bibliothèque municipale de Toulouse, et le ms. latin 9992 de la Bibliothèque nationale.

3. Mgr Douais, ouv. cité, t. I, Introduction, p. ccxxviij, note.

4. *Etudes sur la politique religieuse du règne de Philippe le Bel*, p. 3.

5. *Ibid.*, p. 42.

plus pourrait-on dire — mais sans en pouvoir donner aucune preuve — que les parents de Nogaret, suspects d'hérésie, auraient abandonné le Lauragais pour le Bas-Languedoc, et les terres du roi de France pour celles du roi d'Aragon.

II.

1. — Après 1287, la vie de Guillaume de Nogaret est mieux connue : il vit, à Montpellier, dans une situation qui paraît fort brillante. Sa qualité de professeur ès lois dans une école renommée y contribue grandement ; ce n'est pas seulement le roi de Majorque qui l'honore en le faisant figurer comme témoin de ses actes solennels ; ce sont les bourgeois de la ville qui placent en lui leur confiance. En 1290, il est tuteur des enfants mineurs de Raymond Gros, changeur[1], et cette tutelle devait être assez importante, si l'on songe aux gains que pouvait réaliser un changeur dans la ville de commerce international qu'était encore Montpellier au XIII[e] siècle. Les communautés du voisinage ont volontiers recours à ses lumières : en mars 1291, il est arbitre d'un différend entre Pons Bermond, seigneur du Cailar, les habitants d'Aimargues et ceux de Posquières, qui se disputent le droit de dépaissance et autres « explèches » dans le territoire du Cailar[2]. D'ailleurs, il ne paraît pas qu'il soit un jurisconsulte besogneux : il est à l'aise, il a des fonds disponibles, et la gestion des intérêts qui lui sont confiés ne lui fait pas négliger le soin de sa propre fortune. Cet acte, du 4 septembre 1290, qui nous apprend qu'il est tuteur des enfants Gros, est une obligation que lui font d'autres mineurs, les fils d'un avocat, Bernard Catalan : il leur a prêté 50 livres, pour lesquelles ils lui donnent en gage la maison qu'ils possèdent près de l'église Saint-Firmin. Au mois de juin 1291, Guillaume de Nogaret leur achète cette maison[3]. Vers le même temps, quand il allait au

1. Arch. du chât. de Marsillargues, t. XXIII, n° 1.
2. Arch. mun. d'Aimargues, DD, 1. — Posquières est le nom ancien de Vauvert.
3. D'Aigrefeuille, *Histoire de la ville de Montpellier*, partie ecclésias-

Cailar pour servir d'arbitre, il avait traversé la plaine du bas Vidourle; les marais qui en couvraient encore une grande partie sur les deux rives du fleuve, les vastes espaces laissés en friche où erraient les troupeaux de moutons et de bœufs lui donnaient cet aspect d'une terre à peine abandonnée par les eaux que l'on retrouve aujourd'hui dans la Camargue; mais le défrichement et la mise en culture de ces « palus » étaient déjà commencés : la vigne et le blé prospéraient dans ce sol d'alluvion fertile. Guillaume de Nogaret sut apprécier au passage tout le profit qu'on y pouvait faire, et il s'empressa d'en acquérir une partie.

2. — Le 22 octobre 1291, Rousselin II Gaucelm, seigneur de Lunel, lui donne en emphytéose perpétuelle le « mas » de Tamarlet[1] et ses dépendances : terres incultes et en exploitation, vignes, prés, bois, pâturages, palus, cours d'eau, etc. Rousselin se réserve le domaine éminent et la juridiction haute et basse, sauf en ce qui concerne la protection des récoltes sur pied (*bannum*) et les dégâts commis par les troupeaux (*tala*); pour ces deux cas, la juridiction appartiendra à Guillaume de Nogaret et à ses successeurs, qui seuls pourront lever les amendes et nommer les gardiens des récoltes ou « banniers ». Et ce droit est accordé, non seulement pour les possessions directes du mas de Tamarlet, mais encore pour tout le territoire dépendant de la juridiction de Tamarlet, qui

tique, p. 355, d'après les archives du château de Marsillargues (acte non retrouvé).

1. Arch. du chât. de Marsillargues, t. XXIII, liasse de Tamarlet, nº 1, parchemin, copie authentique du commencement du xvie siècle. — Arch. mun. de Marsillargues, autre copie de la même époque. Sa cote, « Tamarlet, t. I, nº 8 », conforme à l'inventaire Riben de 1781, indique qu'elle provient du château. — « Mansum de Tamarleto. » Il est situé dans la commune de Marsillargues, à 5 kilomètres environ au sud de la ville; au milieu d'une vaste palus bordant le Vidourle, aujourd'hui presque entièrement transformée en vignoble irrigable, alors parsemée de bouquets d'arbres qu'on appelait « le bois de Tamarlet », un tertre de sol plus ferme et plus haut d'un mètre environ formait une sorte d'îlot sur lequel était bâti le « mas ». Il a été abandonné, au xviiie siècle, pour un autre plus grand et plus rapproché du Vidourle; son emplacement est encore appelé « le Castelas ».

a pour limites : au midi, les possessions des coseigneurs des Ports ; à l'est, celles de l'abbaye de Psalmody ; à l'ouest et au nord, la juridiction de Saint-Julien[1]. Les autres emphytéotes de ce territoire tiendront désormais leurs possessions de Guillaume de Nogaret, qui percevra le droit de lods en cas d'aliénation. Lui-même pourra vendre, donner à cens ou à rente perpétuelle ou non tout ou partie de ce qui lui est concédé, sauf en faveur des églises, des clercs et des nobles. Il devra servir au seigneur de Lunel une rente annuelle de 250 livres tournois, payable le jour de Pâques, à partir de 1293, « de la prochaine fête de Pâques en un an », dit le contrat. Si les terres concédées ne valent pas, après estimation, ces 250 livres de revenu, Rousselin y suppléera par les revenus de son château de Galargues ; si, au contraire, par la mise en culture des palus, Guillaume de Nogaret augmente la valeur de sa tenure, il devra payer un supplément de pension : tous les cinq ans, des arbitres estimeront cette plus-value et fixeront, s'il y a lieu, le montant de ce supplément.

Cette simple tenure emphytéotique, bien modeste si on la compare à l'étendue des terres que Nogaret obtint plus tard des libéralités royales, constitue déjà un établissement de quelque importance. On n'en peut fixer exactement l'étendue ; on la peut assurer fort vaste, en remarquant que Rousselin, pour une terre où les palus dominaient, exige une rente assez élevée, — juste la moitié de celle que Philippe le Bel, deux ans plus tard, attribua, pour la cession de Montpelliéret et de la suzeraineté de Montpellier, à l'évêque de Maguelonne. En outre, la juridiction du ban et cette sorte de suzeraineté accordée au possesseur de Tamarlet sur les autres tenanciers étaient des privilèges honorifiques appréciables. Guillaume de Nogaret ne veut pas s'en contenter : il veut substituer le plus possible sa propre domination à celle du

1. Les Ports, territoire marécageux, entre l'étang de Mauguio et le territoire d'Aiguesmortes, sur les deux rives du Vidourle. — Psalmody, abbaye bénédictine située au nord d'Aiguesmortes ; elle disparut au début du XVIe siècle. — Saint-Julien, écart de la commune de Marsillargues, était un prieuré dépendant de Psalmody.

seigneur de Lunel sur la terre qu'il vient d'acquérir. S'il ne le peut avec ses propres ressources, la tutelle dont il a la gestion lui en fournira les moyens.

Il n'est pas très sûr que Guillaume de Nogaret ait acquitté à Rousselin de Lunel même le premier terme de la pension annuelle qu'il lui devait pour Tamarlet, terme dont l'échéance tombait le jour de Pâques, 29 mars 1293; ou du moins, ce fut la seule annuité qu'il lui servit; car, à cette date, il avait acheté ou il était sur le point d'acheter, pour le compte de Jean et Raymond Gros, ses pupilles, le domaine éminent de Tamarlet et le droit de percevoir cette rente[1]. Le seigneur de Lunel ne conservait que la suzeraineté, pour laquelle Jean et Raymond Gros devaient lui payer annuellement une obole d'or[2]. Restait à obtenir, pour ce transfert, la sanction royale, puisque le seigneur de Lunel était vassal du roi de France, et que son fief se trouvait abrégé par la cession de Tamarlet à des acquéreurs qui n'étaient pas nobles. Par lettres patentes données, au mois d'avril 1293, à l'abbaye de Sainte-Marie, près de Melun, Philippe le Bel confirme l'acquisition de Tamarlet par Guillaume de Nogaret[3]. D'autres lettres, datées de même, sanctionnent le transfert des droits du seigneur de Lunel aux enfants Gros, ceux-ci ayant, par le ministère de leur tuteur, payé le lods aux gens du roi[4].

S'il n'était pas encore l'unique maître de Tamarlet, du moins Guillaume de Nogaret en avait-il désormais l'entière administration. Et il lui était certainement plus agréable de se payer à soi-même, comme représentant de ses pupilles, la rente de 250 livres tournois, que de la servir au seigneur de

1. Confirmation royale d'avril 1293. — Arch. du chât. de Marsillargues, t. XXIII, liasse de Tamarlet, n° 2.

2. Arch. du chât. de Marsillargues, t. XXIII, liasse de Tamarlet, n° 3, accord passé entre Guillaume de Nogaret et Jean Gros, le 31 octobre 1302.

3. Arch. du chât. de Marsillargues, t. XXIII, liasse de Tamarlet, n° 9, papier, copie de 1650, par le garde des archives de la sénéchaussée, d'après un vidimus du sénéchal du 7 janvier 1315.

4. Arch. du chât. de Marsillargues, liasse de Tamarlet, n° 2, parchemin original : « Licet ex hiis diminuta sit baronia predicta... quanquam ipsi forsitan de nobilium genere non existant... »

Lunel. Il conserve d'ailleurs avec celui-ci des relations cordiales; et quand, le 21 décembre 1294, Rousselin Gaucelm fait son testament, il choisit Guillaume de Nogaret comme l'un de ses exécuteurs testamentaires[1].

3. — Guillaume de Nogaret était alors juge mage de la sénéchaussée de Beaucaire[2]. — Au mois de mars 1293, les officiers royaux de la sénéchaussée, profitant des démêlés de l'évêque de Maguelonne avec les consuls de Montpellier, avaient obtenu qu'il cédât au roi de France sa part de la ville — Montpelliéret — et la suzeraineté qu'il avait sur toute la seigneurie de Montpellier, contre une rente de 500 livres tournois, qui serait assise en sa faveur sur les terres du domaine royal[3]. Guillaume de Nogaret s'employa à ce transfert de souveraineté avec toute l'ardeur qu'un professeur de droit, nourri du Code Justinien, ne pouvait manquer d'apporter à une affaire qui favorisait l'extension de la puissance royale. Il reçut aussitôt sa récompense, dans ces lettres royaux du mois d'avril qui confirmaient son établissement et celui de ses pupilles à Tamarlet. Pendant toute l'année 1293, il fut l'un des meilleurs auxiliaires du sénéchal et du recteur royal de Montpellier dans la recherche — assez délicate — de la compensation territoriale qui serait offerte à l'évêque de Maguelonne; il prit part aux estimations qui furent faites à ce propos dans la baronnie de Sauve et ailleurs[4]. Cela lui valut de passer définitivement au service du roi. En 1294, il fut fait juge mage de la sénéchaussée; en 1295, tout en gardant ce titre, il rejoignit le roi en France et entra au Parlement[5].

1. Rouët, *Notice sur la ville de Lunel au moyen âge*, p. 414.
2. Ménard, *Hist. de Nimes*, t. I, *Preuves*, p. 123, col. 2. Nogaret est, en qualité de juge mage, témoin d'un acte daté de la Saint-Martin d'été de 1294.
3. A. Germain, *Histoire de la commune de Montpellier*, t. II, p. 114.
4. Arch. nat., J 339, nº 13.
5. Le P. Anselme (*Hist. des grands officiers*, etc., t. VI, p. 299) dit que Guillaume de Nogaret suivit le roi en Normandie comme juge mage de la sénéchaussée de Beaucaire, en 1295; le roi le fit ensuite entrer au

Sur ces entrefaites, Rousselin Gaucelm, seigneur de Lunel, était mort sans postérité, et deux prétendants se disputaient son héritage : Raymond Gaucelm, seigneur d'Uzès, désigné par le testament de Rousselin, et Guiraud d'Ami, seigneur de Castelnau, que substituait, en cas de déshérence, le testament du grand-père de Rousselin. Le roi fit saisir la baronnie de Lunel[1], et l'on amena les deux compétiteurs à la lui céder contre des rentes ou d'autres domaines représentant la valeur de ce qu'ils pouvaient revendiquer. L'affaire fut menée par les officiers royaux de la sénéchaussée. Guillaume de Nogaret, exécuteur testamentaire de Rousselin, n'hésita pas à interpréter ses volontés dernières dans le sens d'un accroissement de la puissance royale. En contribuant à joindre au domaine une ville et une seigneurie importantes, il servait son intérêt particulier : en effet, la substitution du roi au seigneur de Lunel faisait de Tamarlet un fief direct de la couronne. Cela explique pourquoi l'estimation des revenus que le roi pouvait attendre de ses nouveaux domaines de Lunel, et la recherche des compensations que l'on pouvait offrir à Géraud d'Ami, notamment dans la seigneurie de Rochefort, furent faites à sa diligence[2] et se retrouvèrent, au lendemain de sa mort, parmi ses papiers[3].

4. — Tandis que Guillaume de Nogaret était auprès du roi, l'administration de ses biens demeurait à sa femme, Béatrix, et à Guillaume André, qu'il avait choisi comme bayle de

Parlement. — Il n'était plus en Languedoc au mois d'août 1295, car à cette date les habitants de Lunel ayant une question de mitoyenneté à débattre avec lui demandent à entrer en pourparlers avec sa femme. (Arch. mun. de Lunel, série K, liasse 2, n° 1816.)

1. *Hist. de Lang.*, éd. Privat, t. IX, pp. 185-186.

2. Arch. nat., J 302, n° 2 : « Substancia facti de Lunello et de Ruppeforte... »; f° 3 : « Hec est substancia facti de Lunello [et de Ru]ppeforte qui debet iniri in formam domino judici maiori. In nomine domini. Anno domini M° CC° nonagesimo quinto et pridie ydus iulii... », etc.

3. Bibl. nat., ms. Dupuy, t. 635, f° 101 v° : « Littere reperte in domo defuncti domini Guillelmi de Nogareto specialiter signate et distincte. Hec sunt reperte penes defunctum dominum Guillelmum de Nogareto... »; f° 103, col. 2 : « ... Substancia facti de Lunello et de Ruppeforti. Item... », etc.

Tamarlet. De grands travaux d'amélioration étaient entrepris sur ce domaine, et soulevaient déjà les réclamations des voisins. Au mois d'août 1295, les habitants de Lunel font une très vive opposition aux travaux d'une chaussée sur le Vidourle[1]. Le bayle répond qu'il est prêt à interrompre les travaux s'il est prouvé que cette chaussée porte vraiment préjudice aux habitants de Lunel. Ce préjudice n'apparut pas suffisamment et la chaussée fut construite. En 1313, les Lunellois estimaient 10,000 livres le dommage qu'elle leur aurait causé; empêchant l'écoulement rapide des crues — et l'on sait que les crues du Vidourle sont particulièrement violentes, — elle aurait amené la rupture des digues et l'inondation des terres[2]. En 1327, ils sollicitaient et obtenaient du roi Charles IV l'ordre de la démolir[3].

Comme les habitants de Lunel avaient protesté contre la chaussée, ceux de Marsillargues protestent, quelques années plus tard, en 1299, contre le défrichement et la mise en culture d'une partie de Tamarlet : le « Sol du Vidourle », c'est-à-dire la partie du lit de la rivière que les eaux ne recouvrent qu'au temps des grandes crues. Pour eux, il est vrai, il s'agit non d'un dommage à éviter, mais d'un droit à conserver. Une concession du seigneur de Lunel en 1204, renouvelée en 1266 et précisée par Rousselin Gaucelm le 10 novembre 1286, leur a donné[4] le droit de faire paître leur bétail,

1. Arch. mun. de Lunel, série K, liasse 2, n° 1816, parch. original : « Anno dominice incarnacionis M° ducentesimo nonagesimo quinto scilicet tertio ydus augusti regnante domino Philippo rege Francorum, constituti Petrus Calcadelli, Pontius de sancto Marcio... sindici universitatis hominum de Lunello seu universitatis tam nobilium quam proborum hominum apud Morteirs in ripa fluminis Viturli ubi dominus Guillelmus de Nogareto ut dicitur faciebat fieri quamdam resclauzam rogaverunt cum magna instancia Guillelmum Andree baiulum seu procuratorem dicti domini Guillelmi quatinus faceret cessari ab opere dicte resclauze donec locuti fuissent cum uxore dicti domini Guillelmi et aliis suorum amicorum et tractassent cum ipsa et ipsis amicis quod ipsa resclauza non fieret, quod posset nocere hominibus terre Lunelli... »

2. Arch. mun. de Lunel, série P, liasse 1, n°s 2110 *bis* et 2114.

3. Arch. de l'Hérault, *Titres de Languedoc*, t. X, f° 33.

4. Arch. mun. de Marsillargues, t. I, n° 4, parch. original, acte du 8 mai 1266 reproduisant celui de 1204; — t. I, n° 8 *bis*, parch. original du 10 novembre 1286.

depuis la Saint-Michel jusqu'au carême, dans les prés de Tamarlet, tant qu'ils ne seront pas mis en culture, et nommément sur le Sol du Vidourle — *alveum Viturli*, — sur les levées et sur les rives.

Guillaume de Nogaret s'occupe lui-même de ce différend. Dès le milieu de l'année 1299, il est revenu en Languedoc se montrer à ses amis avec sa nouvelle qualité de « chevalier ». Quatre ans de bons services auprès du roi lui ont mérité l'anoblissement. En 1298, c'est « maître Guillaume de Nogaret » qui siège au Parlement[1] et au Conseil du roi; il s'y occupe, entre autres choses, des intérêts de Lunel, qui demande au roi, son nouveau seigneur, quelques avantages, comme le droit de prolonger jusqu'à la ville le canal — ou roubine — qui relie son territoire à l'étang de Mauguio[2]. Et lorsque, le 22 juin 1299, à Nimes, le sénéchal Jean d'Arreblay annonce aux syndics de Lunel que satisfaction leur est accordée, c'est « discret homme monseigneur Guillaume de Nogaret, chevalier, professeur ès lois, conseiller de notre seigneur le roi », qui est venu, pour la circonstance, siéger auprès de lui[3].

Le 15 décembre il est à Marsillargues, et consent à donner, pour la mise en culture du Sol du Vidourle, 500 livres d'indemnité; il accorde, en outre, aux habitants le droit de passage sur ce territoire, avec la faculté d'y faire paître leur bétail de labour le long des chemins; et tant que les cinq termes fixés pour le paiement ne seront pas échus, il leur permet, à titre gracieux, de conduire leurs troupeaux dans tous les palus de Tamarlet qui ne sont pas encore mis en culture[4].

D'ailleurs, que n'accorderait-il pas, en ce jour où sa gran-

1. *Olim*, éd. Beugnot, t. II, p. 423.

2. Les pièces de l'enquête ordonnée à ce sujet sont aux Archives nationales, J 302, Lunel, 6. Elles figuraient parmi les documents trouvés chez Guillaume de Nogaret. (Bibl. nat., ms. Dupuy, t. 635, f° 103, col. 2, à la suite de l'enquête de 1295 citée plus haut : « Item plura scripta tangentia regem et homines de Lunello. »)

3. Th. Millerot, *Histoire de Lunel*, pièce justificative n° X, p. 482.

4. Arch. mun. de Marsillargues, t. II, n° 22, parch. original.

deur nouvelle se manifeste à tous les yeux? Ce sont les officiers royaux de la sénéchaussée, Raymond de Pojolan, juge mage et lieutenant du sénéchal, Pierre de Béziers, procureur royal, qui ont accepté de juger ce différend, non à raison de leurs fonctions, mais comme arbitres amiables; c'est chez le recteur royal de Montpellier que l'acte ratifiant leur choix a été passé; et s'ils ont choisi ce 15 décembre pour venir proclamer à Marsillargues les libéralités de Guillaume de Nogaret à l'égard de ses voisins, c'est qu'ils y doivent tenir ce jour-là une assemblée solennelle. Sur l'ordre du roi, le juge mage y a convoqué tous les propriétaires riverains, pour délibérer avec eux sur les travaux qu'exige l'aménagement du lit et des digues du Vidourle[1]. A côté des syndics des communautés de Lunel, Marsillargues, Le Cailar, Aimargues et Saint-Laurent il y a là les seigneurs des Ports, l'abbé de Psalmodi, Bermond d'Uzès, seigneur d'Aimargues, Pons Bermond, seigneur du Cailar; et Guillaume de Nogaret, convoqué au même titre qu'eux pour son mas de Tamarlet, s'asseoit à côté d'eux, — à côté de Pons Bermond, auquel il peut ainsi montrer tout le chemin parcouru, depuis moins de huit ans, par le professeur de Montpellier qu'on avait fait jadis venir au Cailar comme arbitre.

Guillaume de Nogaret eut pour sa part à faire élargir le lit du Vidourle à travers toute sa terre jusqu'à la « fosse courbe », à le faire redresser de la « fosse courbe » à la « grande fosse provençale ». Après avoir pris la charge de ces travaux, il retourna auprès du roi.

5. — Il ne revint en Languedoc qu'en 1302[2], pour rendre compte de la tutelle dont il était toujours chargé, et qui avait pris fin récemment, Raymond Gros étant mort et Jean Gros

1. Arch. mun. de Marsillargues, t. I, n° 13, parch. original. — Arch. mun. d'Aimargues, DD, 2, copie du XVIIIe siècle.

2. Après le mois de juillet, où il est encore occupé à rédiger la coutume de Figeac. (Noël Valois, *Établissement et organisation du régime municipal à Figeac*, Bibl. de l'École des chartes, 1879, pp. 397 et suiv.)

ayant atteint sa majorité[1]. Guillaume de Nogaret devait toujours à ce dernier, pour Tamarlet, la rente annuelle de 250 livres tournois. Mais autre chose était de tenir sa terre de son pupille, autre chose de la tenir d'un jeune homme émancipé, déjà marié, bientôt sans doute chef de famille... Il pensa que le moment était venu de s'exonérer complètement. Moyennant 3,000 livres tournois, il acquiert tous les droits que Jean Gros pouvait avoir sur Tamarlet. Un acte passé le 31 octobre 1302 entre Guillaume de Nogaret et Jean Gros[2], donne à Guillaume quittance d'un premier versement de 1,000 livres; pour les 2,000 livres restant à payer, il fera à Jean Gros une rente annuelle de 100 livres qu'il devra assigner, avant cinq ans, sur des biens situés à Montpellier ou aux environs, sinon le payement des 2,000 livres s'imposera nécessairement. Comme garantie de ce payement ou de cette rente, Guillaume de Nogaret engage sa maison de Montpellier, située devant l'église Saint-Firmin, et le « mas des Cannes » qu'il possède dans le territoire de Mauguio avec ses dépendances : maisons, terres, vignes, prés, etc. Jean Gros en percevra les revenus jusqu'à concurrence de la rente de 100 livres, et il en demeurera propriétaire si, au bout des cinq années, Guillaume n'a pas assis la rente comme il est convenu, ni payé les 2,000 livres[3]. L'acte fut passé à Montpellier, devant les notaires Jean de Saint-Thibéry et Bertrand Boquier, en présence de plusieurs Montpelliérains considérables : Pierre de Tournemire, docteur ès lois; Jean Marc, aussi docteur ès lois et juge de la cour du roi de Majorque. Le 7 novembre, Bertrand Boquier reçut la confirmation de cet accord faite par Béatrix, femme de Guillaume de

1. Arch. du chât. de Marsillargues, t. XXIII, liasse de Tamarlet, n° 9, confirmation par le roi de l'accord ci-après.

2. Arch. du chât. de Marsillargues, t. XXIII, liasse de Tamarlet, n° 3, parch. original.

3. Le contrat a été exécuté, puisqu'en 1309 Guillaume de Nogaret conservait toujours la maison de Montpellier et le mas des Cannes. Cette année-là, il offre aux chevaliers de Saint-Jean d'échanger leur commanderie de Livières contre sa maison de Montpellier ou contre « un mas situé entre Lunel et Mauguio ». (Arch. du chât. de Marsillargues, t. XXIII, n° 3, et plus bas.)

Nogaret, et par Albaha, femme de Jean Gros, qui renoncent, sur les droits cédés et les domaines engagés, à toute hypothèque ou privilège dotal[1].

Sous la suzeraineté du roi, auquel il devait payer la rente annuelle d'une obole d'or ou 5 sous tournois, Guillaume de Nogaret était désormais seigneur de Tamarlet.

Les habitants de Lunel profitèrent de la présence de Guillaume de Nogaret en Languedoc pour lui demander le règlement de quelques conflits. Malgré leurs réclamations de 1295, la chaussée du Vidourle n'a pas été démolie; et depuis, les gens de Guillaume du Nogaret ont fait dans les palus des améliorations, des défrichements, des accensements[2], susceptibles de mettre en péril leurs droits de dépaissance : ne pourraient-ils pas, comme leurs voisins de Marsillargues en 1299, obtenir du nouveau seigneur de Tamarlet quelque honnête indemnité? Les concessions de leurs anciens seigneurs leur donnaient droit de dépaissance, dans Tamarlet, à l'Alberguière, à l'Arcoa, au Prade-mage, trois palus souvent nommées dans les actes, mais fort mal délimitées; ils prétendent en exclure, non seulement le bétail des communautés voisines, mais aussi celui du seigneur de Tamarlet; ils n'en veulent pas autoriser le défrichement : ce sont, disent-ils, pâturages publics des gens de Lunel. Prudemment, ils mettent les abus dont ils se plaignent au compte des officiers de Guillaume de Nogaret. Mais cela ne leur réussira guère. Les arbitres choisis sont des légistes, des amis de Guillaume de Nogaret : Pons d'Aumelas, docteur ès lois; Raymond de Mujolan, docteur ès lois, et comme tiers-arbitre, Guillaume de Plasian, chevalier et docteur ès lois.

Tandis qu'ils font leur enquête, lui repart pour la France; au passage, il voit le sénéchal de Périgord, alors régent de

1. Arch. du chât. de Marsillargues, t. XXIII, liasse de Tamarlet, n° 4, parch. original : autre expédition de l'accord du 31 octobre 1302, suivie de la confirmation du 7 novembre.

2. Arch. du chât. de Marsillargues, t. XV. Inventaire de 1784, titres de Tamarlet, article 14 : « Bail à cens de 31 carterées de terre à Tamarlet par Guillaume de Nogaret à Arnaud de Bonorm, marchand de Montpellier, 1300. »

la sénéchaussée de Beaucaire, et obtient de lui deux lettres que son procureur Guillaume de Planhols présente, le 7 janvier 1303, aux officiers royaux de Lunel : elles leur signifiaient que la connaissance de tous les différends qui pourraient surgir entre Guillaume de Nogaret et les habitants de Lunel leur était ôtée comme suspects et récusables, et qu'elle était donnée aux officiers royaux d'Aigues-Mortes[1]. Au mois de mars, dans le couvent des frères prêcheurs du Puy-en-Velay, la sentence arbitrale était rendue; elle n'était pas favorable aux habitants de Lunel : les pâturages contestés sont la propriété de Guillaume de Nogaret; seul il a le droit de ban; les gens de Lunel ont sur ces terres servitude réelle, non personnelle, et ils y peuvent conduire leur bétail, mais seulement tant qu'elles ne seront ni mises en culture, ni baillées à cens ou à emphytéose[2]. Les syndics de Lunel ne perdirent pas courage et firent appel au sénéchal, mais sans grand espoir d'obtenir un résultat meilleur.

Cependant, la querelle entre le pape Boniface VIII et Philippe le Bel est arrivée au point le plus grave; répondant à la publication de la bulle *Unam sanctam*, le 12 mars 1303, dans l'assemblée de prélats et de barons convoquée par le roi, Guillaume de Nogaret prend la parole, et demande la convocation du concile général devant lequel Boniface devra se laver des crimes dont on l'accuse... — A ce moment arrivent à la cour du roi, par voie hiérarchique, le transfert de la seigneurie de Tamarlet de Jean Gros à Guillaume de Nogaret, et la reconnaisance que ce dernier en fait, au profit du roi, sous la pension annuelle d'une obole d'or[3]. Philippe le Bel ratifie le transfert, accepte la reconnaissance[4] et y ajoute[5] une pen-

1. Arch. du chât. de Marsillargues, t. XV; inventaire de 1784, titres de Tamarlet, article 18.

2. Arch. mun. de Lunel, série P. liasse 1, n° 2106, parch. original.

3. Arch. du chât. de Marsillargues, t. XV; inventaire de 1784, titres de Tamarlet, article 19.

4. Arch. du chât. de Marsillargues, t. XXIII, liasse de Tamarlet, n° 9; copie de 1650 par le garde des archives de la sénéchaussée des lettres patentes données à Paris en mars 1302, vieux style.

5. Ménard, t. I, *Preuves*, p. 146, d'après Arch. du chât. de Marsillar-

sion annuelle de 300 livres que Guillaume de Nogaret percevra sur le trésor royal jusqu'à l'assignation en terres qui sera faite à son profit. — Le 13 juin, Guillaume de Nogaret était en route vers Anagni.

III.

1. — Ainsi, Philippe le Bel payait en quelque sorte d'avance[1] le service qu'allait lui rendre Nogaret en se faisant à sa place l'accusateur de Boniface VIII, et en allant en Italie se saisir de la personne du pape. Quand, moins d'un an après, en février 1304, Nogaret rejoignit le roi à Béziers pour lui rendre compte de sa mission, il fut de nouveau comblé des libéralités royales. Le 11 février, il obtenait, ainsi que Guillaume de Plasian, Bérard de Mercœur et Pierre de Belleperche, plein pouvoir de mettre en liberté les prisonniers[2]. En même temps, et pour reconnaître plus spécialement ses services « dans de grandes et difficiles négociations », Philippe le Bel lui accordait, pour lui, ses héritiers et ses successeurs, et sous l'obligation de l'hommage-lige, une nouvelle rente annuelle de 500 livres tournois qui, comme celle de 300 livres précédemment accordée, serait prochainement établie sur une base territoriale[3].

L'usage du fief-argent était fort répandu déjà au XIII[e] siècle. Il ne s'agit ici que d'un fief-argent provisoire, qui doit être incessamment transformé en fief-seigneurie. Mais ce fief-seigneurie sera constitué uniquement en vue de produire à son bénéficiaire un revenu déterminé ; une clause de l'acte consti-

gues, t. XXXVII, n° 1 (copie). — Arch. nat., JJ 38, f° 55, n° 114 : autres lettres données aussi à Paris en mars 1302, vieux style.

1. Ménard, t. I, *Preuves*, p. 146 : « Nos grata considerantes fidelitatis obsequia que dilectus et fidelis Guillelmus de Nogareto miles noster nobis impendit diutius et imposterum impensurum speramus... »

2. *Notices et extraits des manuscrits*, t. XX, 2[e] partie, pp. 152-154.

3. Ménard, t. I, *Preuves*, p. 149, d'après les Arch. du chât. de Marsillargues, t. XXXVII, n° 2 : « Considerantes grata... obsequia que dilectus et fidelis Guilhelmus de Nogareto miles noster nobis in magnis et arduis nostris et regni nostri negociis fideliter et utiliter diutius impendisse dinoscitur, ac volentes sibi propter ea graciam facere specialem... »

tutif prévoit la restitution par le vassal des sommes que le fief pourrait lui rapporter au delà du chiffre concédé[1], et cette clause permet au suzerain toutes les recherches, pour s'assurer que ce chiffre n'est pas dépassé à son détriment[2]. N'y a-t-il pas là une preuve de ce fait que l'idée de souveraineté tend à se séparer de l'idée de fief, même pour le fief territorial, et qu'à cette idée de souveraineté se substitue progressivement l'idée de revenus ou de profit ? — La constitution d'un fief de ce genre en faveur de Guillaume de Nogaret n'est pas un fait isolé, à la même époque; et en se bornant à la seule sénéchaussée de Beaucaire, on peut citer maint autre exemple, montrant tout aussi bien qu'en cette matière la politique royale consiste à donner le plus possible à l'exercice des droits seigneuriaux le caractère d'une simple perception des revenus, — et à diminuer ainsi d'autant l'importance politique du fief. — Lorsque l'évêque de Maguelonne consent à céder au roi Montpelliéret moyennant 500 livres de rente, le roi lui cède à son tour, sur son domaine, la baronnie de Sauve et quelques autres petits fiefs, dont le revenu atteint 500 livres (et, par suite, l'évêque n'est nullement lésé dans ses intérêts pécuniaires), mais qui sont loin de valoir la possession de Montpelliéret et la suzeraineté de Montpellier. — De même, en 1295, lorsque Philippe le Bel acquiert la baronnie de Lunel, il donne à chacun des deux héritiers de Rousselin Gaucelm des terres dont les revenus sont équivalents à ceux qu'ils auraient pu retirer de leur part d'héritage ; mais ni la baronnie de Rochefort qui est donnée à Géraud d'Ami, ni Vézenobres qu'obtient Raymond Gaucelm[3] n'ont l'importance politique de Lunel.

1. Voir les concessions territoriales en faveur de Nogaret dans Ménard, t. I, *Preuves*, pp. 160 et 161.

2. Charles IV le Bel prescrit une recherche de ce genre en 1322, non seulement pour les biens concédés à Nogaret, mais aussi pour ceux qui furent donnés à Raymond d'Uzès en échange de sa part de la baronnie de Lunel. (*Ordonnances*, t. I, p. 722. — Ménard, t. II, *Preuves*, p. 31 et suiv.; t. VII, p. 689, et *Preuves*, pp. 722-733.)

3. *Hist. de Languedoc*, éd. Privat, t. IX, p. 186. — Ménard, t. VII, *Preuves*, p. 722.

Si dans ces deux cas l'abandon de parties du domaine royal assez considérables, au moins par leur étendue, peut s'expliquer par les avantages que le roi trouve à l'occupation de Lunel et de Montpelliéret, on s'explique moins bien, semble-t-il, un démembrement, un amoindrissement du domaine, l'abandon par le roi d'une partie de sa suzeraineté sur des terres qui lui appartiennent, en faveur de Guillaume de Nogaret en 1304 et 1306, et en 1308 en faveur de Guillaume de Plasian[1]. Mais pour les deux légistes comme pour les héritiers du seigneur de Lunel ou pour l'évêque de Maguelonne, il s'agit moins de la constitution d'une souveraineté territoriale que d'un transfert de rentes; ce sont moins des droits seigneuriaux qu'on leur reconnaît que des sources de revenus qu'on leur concède, — différemment tarifées selon leur nature, et d'après l'usage courant en la matière[2]. Les rentes que les deux Guillaume auraient prises sur le trésor royal, ils les perçoivent aux sources mêmes où ce trésor s'alimente; et les devoirs qu'ils seront tenus de rendre au roi du chef de leur fief territorial sont de plus grand profit. On eut soin, d'ailleurs, de ne leur attribuer que des localités d'importance restreinte[3]. Mais la rente à asseoir pour Guillaume de Nogaret était relativement

1. Voir, sur l'assignation du château de Ferrairoles près d'Alais pour 200 livres de rente à Guillaume de Plasian, *Hist. de Languedoc*, éd. Privat, t. X, *Preuves*, col. 466.

2. Lettres de Philippe le Bel au sénéchal de Beaucaire lui prescrivant d'asseoir les 300 livres de rente en faveur de Guillaume de Nogaret : « Mandamus vobis quatinus vos diligenter informetis et nobis celeriter rescribatis quantum juxta communem extimationem prout in talibus in senescallia vestra moris est fieri in annuo et perpetuo redditu res ipse modo quo dictum est assignare valere et estimari debeant... » (Ménard, t. I, *Preuves*, p. 160.) — En 1363, Jean II ayant accordé à Henri de Transtamare 10,000 livres de rente à asseoir en terres dans le Bas-Languedoc, Arnould d'Audrehem est chargé de cette assignation : « Fayta assieta segon la valor de las causas sobre dictas, en la forma et maniera que en las dictas partidas de la Lengua doc es acostumat a far. » (Acte publié dans le *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, t. IV, p. 119.)

3. Les assignations faites pour Guillaume de Nogaret en 1304 ne parfaisant pas 800 livres de revenu, les commissaires ne savent sur quelles terres achever l'assignation ; celles qui seraient favorables « sont des localités trop importantes et trop nécessaires au roi ». (Ménard, t. II, *Preuves*, p. 53.)

élevée ; il fallut nécessairement donner en étendue ce qu'on ne voulait pas accorder en importance. De Nimes à la mer et de Sommières jusqu'au Rhône, sur plus de 50 kilomètres d'est en ouest et sur près de 30 du nord au sud, Guillaume de Nogaret eut des établissements. S'étendant sur d'aussi vastes espaces, et l'active impulsion donnée par son bénéficiaire y aidant, la seigneurie de Guillaume de Nogaret parut, parmi celles du Bas-Languedoc, à une place bien voisine de la première, — et que Philippe le Bel n'avait sans doute pas songé à lui donner.

2. — C'est dans la baronnie de Lunel que Guillaume de Nogaret reçoit d'abord des terres ; c'est tout naturel, puisqu'il y possède déjà Tamarlet. Des lettres de juillet 1304 lui attribuent, pour 300 livres de rente, Marsillargues et son territoire, avec la juridiction haute et basse, et tous les revenus que le roi pouvait y revendiquer ; — la juridiction censuelle et les possessions royales de Saint-Julien, — et la part qui revenait au roi dans la juridiction inférieure, les prés, pâturages, étangs et pêcheries de la terre des Ports[1]. Les accroissements de valeur que ces possessions pourront acquérir par la suite demeureront la propriété du donataire; mais les lettres du 8 juillet qui prescrivent au sénéchal de faire procéder à l'estimation prévoient le cas où le revenu actuel des terres concédées dépasserait 300 livres; en ce cas, Nogaret sera tenu à restitution[2]. Le 27 juillet, par des lettres datées d'Arras et adressées au sénéchal de Beaucaire[3], le roi donne à Guillaume de

1. Ménard, t. I, *Preuves*, p. 150, d'après les Arch. du chât. de Marsillargues ; acte non retrouvé.

2. Ménard, t. I, *Preuves*, p. 160, d'après les Arch. du château de Marsillargues. — Arch. nat., JJ 45, f° 10. — Il y eut confusion et incertitude à propos de ces deux clauses, pourtant très claires. Aussi les améliorations et les accroissements du domaine de Guillaume de Nogaret furent-ils, après sa mort, taxés d'usurpation du domaine royal par ses voisins de Lunel et de Nimes. Cela explique la recherche prescrite par Charles IV en 1322 : « Si que ultra ea [que tempore carissimi genitoris nostri de nostris domaniis habuerunt] forsitan de domaniis ipsis tenuerint. » (Ménard, t. VII, *Preuves*, p. 735.)

3. Ménard, t. I, *Preuves*, pp. 160-161, d'après les Arch. du chât. de

Nogaret, pour 500 livres de rente, Calvisson avec sa viguerie et son territoire, c'est-à-dire la Vaunage, avec tout ce qui peut y appartenir au roi, sous condition de l'hommage-lige, et avec la réserve que Nogaret devra restituer ce qui, de la valeur de cette assignation, dépasserait 500 livres de revenu; mais le roi s'engage à compléter, si c'est nécessaire, ce revenu par un supplément d'assignation; le sénéchal reçoit l'ordre de faire estimer aussitôt les terres concédées.

Le 24 novembre, Gérard de Chilet, chevalier, docteur ès lois et lieutenant du sénéchal Bertrand Jourdain de l'Isle, alors « absent en France », confie à Pierre Jean, avocat du roi, à Hugues de la Porte, procureur du roi, et à Yves Gérard, recteur royal de Montpellier, l'estimation de Calvisson et de la Vaunage; le 29 novembre, il les commet aussi pour l'enquête sur Marsillargues et Saint-Julien[1]. Leur procédure est datée du 30 novembre. — A Marsillargues et à Lunel, avec le concours de prud'hommes, parmi lesquels un ancien bayle royal de Marsillargues, le lieutenant du viguier royal de Lunel et le bayle de Sauve, ils estiment les droits du roi sur Marsillargues, Saint-Julien et la terre des Ports : haute et basse justice de Marsillargues, moulins — évalués à 50 livres de revenu — cens en deniers et en nature, « tasques » ou champart sur certaines terres, etc., à 274 livres environ. Pour les 26 livres restantes, ils proposent l'entière juridiction des Ports, bien que cette terre soit inhabitée et sa juridiction improductive, pour 10 livres, la suzeraineté sur les coseigneurs des Ports pour 6 livres; et pour les 10 livres restantes, l'entière juridiction de Tamarlet et l'obole d'or due au roi; ce revenu est d'ailleurs fictif, puisqu'à Tamarlet, où n'habitent que le seigneur et sa *familia*, l'occasion d'exercer cette juridiction haute ou basse ne s'est jamais présentée.

Marsillargues. — Le texte des Arch. nat., JJ 45, f° 10 v°, permet de corriger celui de Ménard, souvent peu correct.

1. Pour Calvisson : Ménard, t. II, *Preuves*, p. 48 et suiv., d'après les Arch. du chât. de Marsillargues (acte non retrouvé). — Pour Marsillargues : Arch. du chât. de Marsillargues, t. XXXVII, n° 3, papier, copie du XVIIe siècle sur les registres de la Chambre des comptes de Montpellier, acte qui a échappé à Ménard.

Les commissaires terminent par cette remarque : « Il faut savoir que les estimations de céréales ci-dessus transcrites ont été faites par les prud'hommes susnommés qui ont prêté serment et méritent toute confiance, et qui assurent que le setier de froment vaut, en rente perpétuelle, 4 sous de bonne monnaie; le setier de « consegail », 3 sous de bonne monnaie; le setier d'orge, 2 sous de bonne monnaie et le setier d'avoine, 18 deniers de cette dite bonne monnaie. Ces céréales valent le double en monnaie nouvelle[1]. » La monnaie royale perdait donc 50 °/₀ à la fin de 1304. Heureusement pour Nogaret, l'estimation en sa faveur était faite en « bonne monnaie ».

A Calvisson, on procède comme à Marsillargues. Les officiers qui exerçaient au nom du roi dans les diverses localités de la viguerie sont appelés comme estimateurs. Malgré les termes de la lettre du 27 juillet, la viguerie entière de Calvisson ne fut pas assignée à Guillaume de Nogaret. Il obtint haute et basse justice à Calvisson, Langlade, Aigues-Vives, Mus, Codognan, Vergèze, Ardezan, Saint-Dionisy et Maruéjols; haute justice seulement sur Clarensac, Vestric, Livières, Caveirac, Congeniès, Bernis, Aubor, Uchaud, Boissière, Générac et Beauvoisin; sur Candiac et Saint-Côme, la suzeraineté seulement[2]. Des quatre autres localités de la Vaunage, Milhaud demeure à l'évêque de Nimes; Aubais, Nages et Solorgues avaient été vendus à Guiraud de Languissel en 1285 par le châtelain de Nimes, et appartenaient à son fils Bernard de Languissel[3]. Cinq tailleurs de pierre ou maçons — *lapiscide seu massoni* — sont spécialement chargés de me-

1. « Et in duplum valent dicta blada de nova moneta. » (Arch. du chât. de Marsillargues, t. XXXVII, n° 3.)

2. Ménard, t. II, *Preuves*, p. 49.

3. Ménard, t. VII, p. 605. — Toutes ces localités sont dans l'arrondissement de Nimes : Calvisson, Langlade, Saint-Dionisy, Livières (commune de Calvisson), Congeniès, Boissières, Aubais, Nages et Solorgues (commune de Nages) dans le canton de Sommières; — Clarensac, Caveirac, Saint-Côme et Maruéjols (commune de Saint-Côme) dans le canton de Saint-Mamert; — Mus, Codognan, Vergèze, Vestric, Bernis, Aubor, Uchaud, Beauvoisin et Candiac dans le canton de Vauvert; — Générac dans le canton de Saint-Gilles; — Milhaud dans le canton de Nimes.

surer et d'estimer la maison royale de Calvisson et les deux tours dont elle est flanquée; l'édifice, estimé 1022 livres tournois, est assigné à Guillaume de Nogaret. Mais les droits domaniaux du roi dans la Vaunage, taille, cens en denier et en nature, tasques, albergues, etc., joints aux revenus de la juridiction, sont loin de parfaire 500 livres, et les commissaires sont très embarrassés; ils s'effraient de voir le fief de Guillaume de Nogaret s'étendre déjà sur une région très vaste; et pour les 263 livres 18 sous 9 deniers et 1 obole qui restent à assigner, ils ne veulent ni doubler l'étendue de ce fief, ni distraire du domaine royal des parties trop importantes. Sauf le château et le village de Fourques[1] qui valent 200 livres de rente, et que le roi a déjà donnés en viager, ils ne voient rien qu'on puisse attribuer à Nogaret sans dommage. « Car, disent-ils, Lunel et sa viguerie, Anduze et sa viguerie, Alais et Sommières et leur viguerie sont des localités trop importantes et trop nécessaires au roi...[2] »

3. — Avant même que les officiers royaux aient procédé à l'estimation prescrite, Guillaume de Nogaret s'était empressé de venir prendre possession des villes et des territoires qui lui étaient attribués. Le dimanche 22 novembre 1304, il est à Marsillargues et, comme don de joyeux avènement, il rend aux habitants les droits de dépaissance qu'ils avaient auparavant dans Tamarlet, et auxquels ils venaient de renoncer dans l'espoir d'obtenir de leur nouveau seigneur une concession plus avantageuse ou plus précise[3]. Il entoure cette concession d'une solennité remarquable : c'est un dimanche, dans

1. A la « fourche » du Rhône, canton de Beaucaire.
2. Ménard, t. II, *Preuves*, p. 53.
3. Arch. mun. de Marsillargues, t. I, n° 17, parchemin original en mauvais état. La date de l'année est effacée, mais on la retrouve dans un vidimus du 9 juillet 1305 qui était aux Arch. du chât. de Marsillargues (t. XV, Inventaire de 1784, titres de Tamarlet, I, 21, article 23) et qui se retrouve aujourd'hui aux Arch. mun. de Marsillargues, t. I : Tamarlet, t. I, n° 21. — « Prout alias depascerant in eodem territorio cum suis animalibus antequam sibi domino Guilhelmo remisissent dicti homines jus quodlibet quod habere poterant depascendi animalia sua in territorio predicto. »

l'église, après la messe, à laquelle le crieur public a spécialement convoqué le peuple[1]; à ses côtés sont les principaux personnages des environs : noble et puissant seigneur Bermond d'Uzès, seigneur d'Aimargues, chevalier; Pons Bermond, seigneur de Cailar, damoiseau; un représentant de cette école de droit où il enseigna, Jean de Coliac, professeur ès lois; le curé Bertrand Hermengaud, prieur de Marsillargues; d'autres encore qui figurent comme témoins au bas de l'acte... Il est bon de rappeler qu'à ce moment Guillaume de Nogaret était excommunié, que tout au plus il avait sollicité de l'officialité de Paris son absolution *ad cautelam*, et qu'il était en tout cas fortement soupçonné d'avoir hâté, peut être par le poison, la mort du pape Benoît XI.

Mais après cette satisfaction donnée à son légitime désir d'apparaître grand et généreux aux yeux de ses nouveaux sujets, il étudie minutieusement, dans le détail, cette question des droits de dépaissance qui déjà, en 1299, lui avait coûté 500 livres quand il mit en culture le Sol du Vidourle. Dans la solennelle concession du 22 novembre, il avait remis à plus tard les détails et les précisions; il les donne le 27 janvier 1305, dans la cour de son château de Calvisson, mettant au service de ses intérêts de propriétaire toutes les ressources de son esprit de juriste prompt à découvrir — et à éviter — dans une transaction de cette importance tout ce qui pourrait donner prétexte à contestation et à procès. D'abord la concession est faite en faveur des seuls habitants de Marsillargues, de ceux qui n'ont point ailleurs « bourgeoisie ou domicile », mais qui ont domicile et résidence habituelle dans le territoire soumis à sa juridiction[2]. Il n'accorde rien de plus

1. Arch. mun. de Marsillargues, t. I, n° 17 : « Noverint universi... quod cum nobilis et potens vir dominus Guillelmus de Nogareto predicti domini regis Francorum miles Marcilhanicarum dominus esset constitutus in ecclesia dicti loci de Marcilhanicis die scilicet prescripta qua venerat ad visitandum noviter dictam villam suam de Marcilhanicis quam quidem de novo titulo donationis acquisiverat a domino rege predicto, populo siquidem dicti loci in dicta ecclesia ad missam ut moris est ac voce preconia ut dicebatur congregato... »

2. *Ibid.* : « Item concessionem predictam dictus dominus Guillelmus

que le seigneur de Lunel n'avait accordé en 1286 : le droit de faire paître dans Tamarlet, sauf aux trois endroits où cet avantage appartient aux gens de Lunel, au bois de Tamarlet qui est réservé dès 1286, et sur le Sol du Vidourle qui a fait l'objet de l'accord de 1299. Mais il précise : ce droit ne s'exerce que dans les friches et les jachères; ailleurs, seulement après la récolte; et dans les palus, tant que le seigneur ne les met pas en culture. Si alors il y crée un jardin, une vigne où la dépaissance serait nuisible même les fruits levés, elle y demeurera interdite toute l'année. Si plus tard, lui ou ses successeurs veulent défricher même les portions de palus qui, aujourd'hui, ne paraissent pas en valoir la peine[1], ils le pourront sans qu'on puisse les accuser d'avoir porté atteinte au droit concédé. Surtout, cette jouissance des pâturages leur est accordée, non à titre collectif, mais seulement à titre individuel[2]; c'est chacun d'eux qui pourra conduire son propre bétail à Tamarlet, et non des bergers communaux avec les immenses troupeaux difficiles à surveiller et fort propres à causer de gros dommages. Ces précautions n'étaient pas inutiles, puisqu'il n'y eut plus de modifications à cet accord jusqu'au milieu du XVI[e] siècle et qu'on n'eut procès qu'au XIX[e] siècle, quand il s'agit d'appliquer les lois révolutionnaires relatives aux biens communaux à la portion des palus qui n'avait pas été partagée amiablement entre la communauté et le seigneur avant la Révolution[3].

4. — Le 3 janvier 1306, Philippe le Bel, étant à Lyon, prescrit au sénéchal de Beaucaire d'asseoir les 263 livres 18 sous

fecit et facere intendit... hominibus de Marcilhanicis presentibus et futuris sue et successorum suorum omnimode jurisdictioni subiectis, tamen qui alibi burgesiam vel domicilium non habebunt, set apud Marcilhanicas, sub omnimoda iurisdictione ipsius domini Guillelmi et successorum suorum domicilium facient et continuam mansionem... »

1. *Ibid.* : « Licet locus ubi fierent non posset nunc plenos fructus portare. »

2. *Ibid.* : « Dicti singuli homines de Marcilhanicis non ut universi set ut singuli pascant sua animalia... »

3. Arch. mun. de Marsillargues, brochure imprimée, sans date : Mémoire de Victor Augier, avocat à la Cour de cassation, pour le maire de Marsillargues dans ce procès.

9 deniers et l'obole auxquelles il n'était pas encore pourvu sur des lieux qui agréent au donataire et dont la cession soit le moins dommageable possible pour les intérêts du roi[1]. Guillaume de Nogaret, ne pouvant songer à quitter le roi pour aller en Languedoc s'occuper de ses propres affaires, les confie à un procureur, par acte solennel du 28 janvier 1306, dans lequel il prend — pour la première fois à ma connaissance — le titre de « seigneur de Calvisson[2] ». Ce procureur, auquel il confie ses intérêts « tant en France que dans la sénéchaussée de Beaucaire et Nimes », est Guillaume Bonnefeuille, clerc de son entourage, — *clericum et familiarem meum*, — ancien notaire de l'évêque de Maguelonne qu'il a jadis connu à Montpellier[3].

Le bruit s'étant répandu que la nouvelle assignation serait faite dans la partie orientale de la viguerie royale de Nimes, les consuls de cette ville s'émeuvent et vont trouver le sénéchal pour faire valoir leurs droits[4] : Bouillargues, Polverières, Rodilhan, Caissargues, Mérignargues et Luc sont du territoire de Nimes et leurs habitants sont taillables par ses consuls; les garrigues de Manduel et de Redessan sont communes, quant à l'usage, à leurs habitants et à ceux de Nimes. Le sénéchal promet qu'il sera tenu compte de leur avis; et en effet, les droits des consuls de Nimes sont formellement réservés lorsque Raoul des Cours-Jumelles, juge mage, Hugues de la Porte et Mathieu de Mantine, procureurs du roi, et Pierre Jean, avocat du roi dans la sénéchaussée, procèdent à l'enquête d'estimation[5].

Guillaume de Nogaret reçut d'abord, ainsi que les estimateurs de 1304 l'avaient proposé, l'entière juridiction à Tamar-

1. Ménard, t. I, *Preuves*, p. 161, d'après les Arch. du chât. de Marsillargues, t. XXXVII, liasse A, nº 2 : « In locis sibi accommodis nobisque minus dampnosis. »

2. *Ibid.*, pp. 122-123, d'après les arch. du chât. de Marsillargues, acte non retrouvé.

3. Arch. du chât. de Marsillargues, t. XXIII, liasse de Tamarlet, nº 3.

4. 16 avril 1306. Arch. mun. de Nimes, OO, 82, papier, copie du XVIIe siècle par le garde des archives de la sénéchaussée.

5. Ménard, I, *Preuves*, pp. 162-165. — Arch. nat., JJ, 45, fᵒˢ 8 vº à 10.

let et la haute justice et la suzeraineté de la terre des Ports. Puis, dans la viguerie de Nimes, haute et basse justice à Manduel, Redessan, Bouillargues, Rodilhan, Polverières, Caissargues, Mérignargues, Lagarne, Luc, Colozes et Vendargues, avec les droits domaniaux habituels : tailles, cens et tasques. Mais, en outre, il eut de nombreuses terres non inféodées : 50 sétérées à Manduel, 40 à Redessan, 1,000 dans la dîmerie de Bouillargues, ce qui lui constitua, dans la plaine fertile qui s'étend à l'est de Nimes, un établissement considérable. Enfin, pour achever l'assise, on arrondit vers l'ouest la seigneurie de Calvisson dans la viguerie de Sommières, avec l'entière juridiction d'Aujargues, de Pondres, de Saint-Pancrace et de Fesq et la haute justice de Vacquières; dans la viguerie d'Uzès, avec la justice haute et basse et des droits domaniaux à Dommessargues et au Sauzet, la haute justice et la suzeraineté à Parignargues et à Saint-Chapte. Guillaume Bonnefeuille fut mis en possession du tout par le sénéchal le 18 mai 1306. Ce ne fut qu'après plus de trois ans écoulés que Philippe le Bel confirma définitivement ses donations en faveur de Guillaume de Nogaret. Deux lettres patentes données à Paris le 9 février 1310 confirment, l'une[1], les assignations de 1304, l'autre[2], celles de 1306. Toutes deux déclarent que Nogaret a prêté l'hommage-lige et défendent qu'on puisse jamais rechercher l'excédent que les revenus des terres assignées pourrait présenter sur le montant de la rente accordée. Mais il paraît que ces revenus n'atteignaient pas encore exactement 800 livres : un supplément d'assise était encore nécessaire pour 8 livres 12 deniers de rente. Guillaume Bonnefeuille l'ayant fait observer au sénéchal Pierre de Broc, celui-ci fit faire une enquête par le procureur du roi et, le 28 février 1311, assigna à Guillaume de Nogaret[3] la haute justice de Jonquières et de Saint-Vincent, dans la banlieue de Beaucaire. Cette haute justice et les autres droits du roi à

1. *Ibid.*, p. 160. — Arch. nat., JJ, 45, f° 10.
2. *Ibid.*, p. 162. — Arch. nat., JJ, 45, f° 8.
3. *Ibid.*, p. 225, d'après les Arch. du chât. de Marsillargues, t. XI, n° 1, papier, copie d'après les Arch. de la Chambre des comptes de Montpellier.

Jonquières furent estimés seulement 5 livres 19 sous 8 deniers. On ne dit pas que Guillaume Bonnefeuille ait réclamé pour les 2 livres 16 deniers à l'assignation desquels il n'était pas encore pourvu.

IV.

1. — « On n'avait point vu jusque là, dit Renan, d'aussi importantes aliénations faites en faveur d'un simple particulier. Nogaret se trouva constitué principal seigneur de toute la campagne qui s'étend depuis Nimes jusqu'à la mer et du cours inférieur du Vidourle[1]. » Ce fut surtout la situation personnelle de Guillaume de Nogaret qui fit la grandeur de sa seigneurie. Ce fut justement parce qu'il n'était pas un simple particulier, mais un des conseillers les plus écoutés du roi et garde du sceau royal depuis le 27 septembre 1307[2] que l'ancienne noblesse de la province l'admit dans ses rangs et consentit à s'allier avec lui. Aux Etats-Généraux de mai 1308 il a la procuration de huit des principaux seigneurs du Languedoc : Aymar de Poitiers, comte de Valentinois; Odilon de Garin, seigneur de Tournel; Guérin de Châteauneuf, seigneur d'Apchier; Brémond d'Uzès, seigneur d'Aimargues; Bernard Pelet, seigneur d'Alais; Amauri, vicomte de Narbonne; Louis de Poitiers, évêque de Viviers[3].

Vers le même temps, il marie sa fille Guillemette au fils aîné de Bérenger Guilhem, seigneur de Clermont-Lodève. Ce n'est pas seulement au XVIIIe siècle que les marquis épousent les filles de robins. Les circonstances même sont analogues : ce n'est pas pour « redorer son blason », mais c'est pour payer ses dettes que Bérenger Guilhem accepte l'union de son fils avec la fille d'un parvenu. Moyennant 3,000 livres, Bérenger avait obtenu des commissaires royaux que l'autorisation d'élire un consulat ne serait pas accordée aux habitants de

1. *Hist. littér.*, t. XXVII, p. 274.
2. Renan, *Hist. littér.*, t. XXVII, p. 290.
3. *Hist. de Languedoc*, éd. Privat, t. IX, p. 301. — L'évêque de Viviers l'appelle « son très cher ami ».

Clermont; mais il n'avait pas payé les 3,000 livres. Alors Nogaret intervient : il donnera 3,000 livres en dot à sa fille, mais il versera cette dot au trésor royal pour acquitter la dette de Bérenger Guilhem. Le mariage fut conclu sur cette base... Et le 1er juillet 1308, Nogaret, ayant payé 1,000 livres au roi, obtint remise du reste[1].

2. — Cependant de persévérants efforts accroissent la valeur de la seigneurie nouvelle. A la fin de 1308, on reconstruit le château de Marsillargues : le 4 décembre, Guillaume de Nogaret fait acheter la maison contiguë, que son propriétaire, le tailleur Bernard Aymeric, cède pour 15 livres tournois[2]. Les archives du château contiennent[3] de nombreux actes de ventes faites depuis le 31 octobre 1308 jusqu'au milieu de 1312 par des gens des environs, Marsillargues, Lunel, Mudaison, de pièces de terre qu'ils possédaient ou tenaient à cens dans Tamarlet, et dont Guillaume de Nogaret veut reprendre l'exploitation directe. En 1310, il achète la part de Guillaume et Raymond Catel, et la moitié de la part de Bernard de Lestang dans la juridiction des Ports[4].

Mais ces améliorations, ces aménagements, ces accroissements ne se font pas sans exciter un peu l'envie, et souvent les réclamations des voisins. Pendant ces années durant lesquelles s'achève son établissement territorial, Guillaume de Nogaret n'est presque jamais présent sur son domaine : le service du roi, le souci de son absolution et le procès fait à la mémoire de Boniface VIII le retiennent à Paris ou en Avignon; et ses officiers n'apportent sûrement pas, dans leur

1. *Hist. de Languedoc,* éd. Privat, t. X, *Preuves*, col. 451-452.
2. Arch. du chât. de Marsillargues, t. XXIII, liasse de Tamarlet, n° 6 ; rouleau de parchemin contenant la transcription contemporaine de plusieurs actes d'achat.
3. Arch. du chât. de Marsillargues, t. XXIII, liasse de Tamarlet, n° 6 ; rouleau de parchemin, transcription d'actes du 31 octobre et du 12 décembre 1308, du 27 mars 1309 ; — n° 7, autre rouleau, transcription d'actes des 6 et 20 avril 1309 ; — n° 8, autre rouleau, transcription d'actes des 18 juillet et 7 décembre 1311, 7 juin 1312.
4. Arch. du chât. de Marsillargues, t. XV; inventaire de 1784, « Titres des Ports, article 3. »

administration et dans les rapports inévitables avec les gens des environs, la même habileté que l'on a vu qu'il y avait mise lui-même. Ils savaient d'ailleurs — et leurs actes le démontrent assez pendant toute cette période — combien leur maître tenait à arrondir ce domaine de Tamarlet qui était son acquisition propre, qu'il sentait donc plus à lui que les autres terres, venues de la libéralité royale, et qu'un caprice royal pouvait peut-être lui retirer; en s'efforçant de satisfaire sur ce point Guillaume de Nogaret, ils ne pouvaient s'empêcher de suivre son exemple. Il ne faut donc pas s'étonner de les voir mettre à son service une ardeur, une âpreté, une avidité même que l'on retrouve dans la façon dont il travaillait partout lui-même à étendre les droits du roi.

Aussi les plaintes sont-elles nombreuses. Les gens de Lunel, d'abord : déjà, en 1302, ils regrettaient que Nogaret fût trop souvent « retenu au service du roi » pour qu'on pût discuter directement avec lui[1]. Depuis lors leurs tribulations n'ont pas cessé : voici qu'en janvier 1308 leur appel contre Guillaume de Nogaret est rejeté par la cour du roi[2] et qu'il leur va falloir subir la sentence d'un sénéchal favorable à leur adversaire; ils s'y prêtent d'assez mauvaise grâce : ce n'est que trois ans plus tard, en avril 1311, que l'on plante les douze bornes qui délimitent les possessions respectives[3]. Encore ne sont-ils point résignés et se réservent-ils pour des temps moins durs[4].

Après Lunel, Psalmodi : le territoire de l'abbaye et celui de Tamarlet étaient voisins, mais les limites n'étaient pas bien fixées; des bornes avaient été détruites. Il y eut plainte au roi, constitution du juge mage, Clément de Fraissin, comme arbitre. Le 15 janvier 1310, ayant achevé son enquête, il vint à Marsillargues où l'attendaient les représentants des parties ;

1. Arch. mun. de Lunel, série P, liasse I, n° 2106.
2. *Olim*, éd. Beugnot, t. III, pp. 266-267.
3. Arch. du chât. de Marsillargues, t. XV; inventaire de 1784, « Titres de Marsillargues, article 9. »
4. Ils ont vivement réclamé dès le lendemain de la mort de Nogaret. Arch. mun. de Lunel, série P, liasse I, n° 2110 *bis*.)

il ordonna la plantation de nouvelles bornes, reconnut à l'abbaye la possession de la nacelle du Vidourle et de la digue de la rive droite, bien qu'elle fût dans la juridiction de Tamarlet[1]. Mais cette clause pouvait amener de nouveaux conflits : Guillaume de Nogaret, qui était alors en Languedoc[2], le fit observer à l'arbitre qui modifia aussitôt sa sentence : la digue fut donnée au seigneur de Tamarlet, mais les moines eurent le droit de la réparer et d'y planter des tamaris pour protéger leurs récoltes contre le vent.

Il y eut aussi un conflit avec les moines de Franquevaux, qui acceptent, le 28 décembre 1312, le compromis passé entre leur abbé et Guillaume de Nogaret[3]. Ainsi de tous côtés des heurts, des plaintes, des conflits : et cependant le domaine de Nogaret s'étend encore.

Depuis son établissement définitif dans le diocèse de Nimes, la maison de Montpellier et le mas des Cannes, dans le territoire de Mauguio, étaient devenus pour Guillaume de Nogaret des possessions trop excentriques, dont il aurait eu avantage à se débarrasser. L'assignation de 1304 lui avait donné la suzeraineté et la haute justice du mas de Livières, près de Calvisson, qui constituait une commanderie de l'Ordre de Saint-Jean. Nogaret proposa aux Hospitaliers d'échanger cette commanderie contre le mas des Cannes ou la maison de Montpellier. Le grand-maître, Foulques de Villaret, donna, le 15 novembre 1309, à Pise, un entier consentement à cet échange[4] et nomma deux chevaliers pour le négocier. Il fut décidé que Livières serait cédé à Nogaret contre la maison de Montpellier. Cet échange fut confirmé en septembre 1310 par Philippe le Bel, et le 14 décembre par le roi de Majorque, qui, en considération des mérites de Guillaume de Nogaret, faisait remise aux Hospitaliers du cens que lui devait la mai-

1. Ménard, I, *Preuves*, pp. 219-224, d'après les Arch. de chât. de Marsillargues, acte non retrouvé.
2. Il est à Nimes le 10 juillet 1310. (A. Germain, *Histoire du commerce de Montpellier*, t. I, Pièces justificatives, pp. 425-426.)
3. Arch. du Gard, II, 39.
4. Arch. du chât. de Marsillargues, t. XXIII, nº 3, parch. original.

son[1]. Le 3 février 1311, en présence d'Elzéar de Roussac, précepteur de la maison de Saint-Jean de Montpellier, Guillaume de Planhols, procureur de Guillaume de Nogaret, met l'Ordre en possession, en la personne de Guillaume Mataron, lieutenant du prieur de Saint-Gilles, par la tradition des clefs. Mataron parcourt la maison, s'y arrête, ouvre et ferme les portes, pendant que Guillaume de Planhols recommande à haute voix au locataire de payer désormais son loyer aux Hospitaliers. Pareille cérémonie eut lieu à Livières; et comme on s'aperçut que la commanderie valait plus que la maison, deux arbitres, Pons d'Aumelas, chevalier du roi de France, et Arnaud Banella, procureur du grand-maître des Hospitaliers, décidèrent que Guillaume de Nogaret paierait 100 livres tournois. Mais cette maison, Nogaret l'avait acquise, non de ses propriétaires naturels, les héritiers de Bernard Catalan, qui la lui avaient engagée, mais de leurs créanciers : pour calmer les scrupules de l'Ordre, on obtint, le 21 juin 1312, de la veuve et des enfants de Bernard Catalan, l'abandon de tous leurs droits sur la maison et l'approbation de l'échange. Le 30 juin enfin, Raymond d'Olargues, lieutenant du prieur de Saint-Gilles, au nom d'une foule de chevaliers énumérés dans l'acte, et au nom de l'Ordre tout entier, donna quittance à Nogaret des 100 livres de supplément et ratifia définitivement l'échange[2].

L'acquisition de Livières fut, semble-t-il, le dernier accroissement du domaine de Guillaume de Nogaret. Sa fortune mobilière, presque aussi importante, comprenait entre autres choses : une rente de 300 livres sur la trésorerie de Toulouse, acquise en 1308 de Raymond Béarn[3]; une rente de 150 livres

1. Arch. du chât. de Marsillargues, t. XXIII, n° 2, registre en parchemin, contenant la transcription contemporaine des actes relatifs à cet échange, mais en ordre inverse, le dernier en date étant transcrit le premier.

2. *Ibid.* — C'est par cette ratification que commence la série des actes transcrits.

3. Testament de Guillaume de Nogaret. (*Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. X, *Preuves*, c. 512.) — Transfert de cette rente sur la trésorerie de Nimes en 1338. (Arch. du chât. de Marsillargues, t. XXXVII, n° 4.)

à prendre par moitié sur le péage de Beaucaire et sur celui de Savanhac[1], achetée le 7 mai 1311; et une autre rente de 250 livres assise par le roi sur la trésorerie de Toulouse[2].

3. — En février 1310, à Paris, en présence du roi, Guillaume de Nogaret avait fait son testament[3] : il désignait comme son héritier universel Raymond, son fils aîné; donnait à son fils cadet Guillaume les 300 livres de rente acquises de Raymond Béarn, et à sa fille Guillemette sa dot — versée de la façon que l'on sait — et 100 livres tournois, moyennant quoi elle devait se déclarer satisfaite. Il substituait en cas de décès Guillaume à Raymond, Guillemette à ses frères, puis Bertrand et Thomas de Nogaret fils de son frère défunt, ou à leur défaut son neveu Gildebert. Il choisissait pour sa sépulture l'église des frères prêcheurs de Paris, s'il mourait en France, de Nimes s'il mourait en Languedoc[4].

A la fin de sa vie se retrouve l'obscurité de ses débuts : créature du roi, il n'existait, semble-t-il, et n'était connu que dans la mesure où il participait à la souveraineté royale; quand il a cessé ses fonctions, s'il n'est pas tout à fait « replongé dans le néant d'où il était sorti », du moins n'a-t-on plus sur ses actes d'indications précises. Pas plus que la date de sa naissance, celle de sa mort n'est connue. On la peut fixer avec vraisemblance au mois d'avril 1313. Le 25 mars, il prononçait, par défaut, une sentence contre Louis de Nevers, comte de Flandre[5]. Le 28 mai, sa succession était à peine ouverte : dans une requête présentée ce jour-là par les consuls

1. Arch. du chât. de Marsillarges, t. XV; inventaire de 1784, « Titres de famille, article 6. »

2. Transfert de cette rente sur la trésorerie de Nimes en 1336 : Arch. du chât. de Marsillargues, t. XI, n° 2, et *Histoire de Languedoc*, éd. Privat, t. X, *Notes*, p. 82.

3. *Hist. de Languedoc*, éd. Privat, t. X, *Preuves*, col. 512-513.

4. Il mourut à Paris et y fut sans doute enseveli, mais son fils et son petit-fils eurent leur tombeau dans l'église des dominicains de Nimes qu'il avait lui-même choisie. (Arch. du chât. de Marsillargues, t. XI, n° 9, parch. original : testament de Raymond II de Nogaret.)

5. Limburg-Stirum, *Codex diplomaticus Flandriae*, t. III, p. 222.

de Nimes aux juges de Manduel [1], Guillaume de Nogaret est dit défunt, et il n'est fait aucune mention de son successeur dans cette seigneurie de Manduel; cet acte doit se placer entre la mort de Nogaret et l'accord qui, très tôt après, dut intervenir entre ses héritiers pour la non-exécution du testament, car son fils aîné ne fut pas l'héritier universel, et c'est au cadet que la seigneurie de Manduel fut attribuée.

Guillaume de Nogaret mourut à Paris. Philippe le Bel s'empressa de faire prendre chez lui tous les documents qu'il avait pu conserver [2], et lui donna un successeur, Pierre de Latilly, comme garde du sceau royal [3]. Ce fut peut-être toute l'oraison funèbre de celui qui avait été, pour l'absolutisme naissant, un serviteur si précieux. Cette sorte d'indifférence du roi pour son ministre défunt fut admirablement ressentie au Bas-Languedoc : le prestige d'une haute charge, la toute-puissante protection royale ne défendaient plus le seigneur de Marsillargues et de Calvisson; la crainte d'être desservis auprès du roi ne paralyserait plus l'action des officiers royaux de la sénéchaussée. Aussi les protestations, les doléances, les réclamations s'élèvent. Dans cette requête du 28 mai 1313 que je citais, les consuls de Nimes accusent Nogaret d'avoir empiété sur les droits du roi et gravement lésé leurs privilèges par les « nouvelles coutumes » qu'il levait dans sa baronnie de Manduel. Les habitants de Lunel renchérissent : à les croire, c'est en abusant de ses fonctions, à la faveur de sa charge de chancelier, qu'il aurait usurpé sur le

1. Arch. mun. de Nimes, MM 15, n° 13, parch. original : « Existentes... apud Mandolium in presentia venerabilis et discreti viri domini Guillelmi de Roveris, judicis terre seu baronie nobilis et potentis viri domini Guillelmi de Nogareto militis illustrissimi domini nostri Francorum regis, domini Calvitionis et Mandolii quondam... »

2. Bibl. nat., ms. Dupuy, t. 635, f° 101 v° : « Littere reperte in domo defuncti Guillelmi de Nogareto, specialiter signate et distincte. Hec sunt reperte penes defunctum dominum de Nogareto. » — Plusieurs des pièces signalées se retrouvent aux Arch. nat.

3. *Ibid.*, f° 99 : « Ce sont les fourmes des lettres faites sur la besoigne de flandres, especiallement de celles que les flamenz ont receues de la court de France du temps monseigneur Guillaume de Nogaret jusques à tant que apres sa mort le scel fu baillé à mestre Pierre de Latilly. A Poissy, lan de grace mil ccc et treize. »

roi jusqu'à 100 livres de revenu et, naturellement, bien davantage sur eux-mêmes[1]. Guillaume de Nogaret, à les entendre, aurait, en restreignant leurs droits de dépaissance dans ses terres de Tamarlet, si bien appauvri Lunel que plusieurs habitants allaient être réduits à s'expatrier, comme avaient dû le faire déjà trois cents familles depuis que Nogaret avait usurpé ces pâturages[2]. Philippe le Bel ne paraît pas s'étonner d'accusations même aussi manifestement exagérées, mais il écrit au sénéchal, le 17 juillet 1313, de faire délivrer aux consuls de Nimes une copie de l'assise pour servir à la défense de leurs droits[3], et le 19 novembre, il prescrit une enquête sur les plaintes des gens de Lunel[4].

***

Guillaume de Nogaret pourtant n'était pas coupable, sinon d'être demeuré fidèle à lui-même et d'avoir appliqué à la poursuite de ses intérêts propres le même esprit d'envahissement et d'extension qu'il avait mis au service du roi. De même qu'il s'était efforcé, dans sa vie publique, de faire partout triompher la notion nouvelle de la souveraineté de l'État et de pousser aussi avant que possible l'exercice incontesté de l'autorité monarchique, il avait voulu, dans sa vie privée, faire rendre tout leur effet utile à ses droits d'emphy-

1. Arch. mun. de Lunel, série P, liasse 1, n°s 2110 *bis* et 2114.

2. Arch. mun. de Lunel, série P, liasse 2, n° 2141, parchemin, minute non datée d'une requête au sénéchal : « Per suam potenciam, quando erat in officio et servicio domini regis, occupavit et sibi appropriavit injuste plura territoria, pascua et tenementa que erant et sunt propria et de proprietate dicte ville et habitatorum eiusdem... Supplicant dicti sindici quod mandetur dicto senescallo Bellicadri quod... heredes dicti domini Guillelmi ac dictos sindicos... ad dictum diem adiornet... et quod interim dicti homines possint uti et sua animalia ad depascendum in dictis pascuis ducere..., aliter oportebit plures dictorum habitatorum de dicta villa recedere, sicut jam recesserunt et aufugerunt de dicta villa trecenta hospicia seu foci propter paupertatem nimiam a tempore quo dictus Guillelmus dicta pascua occupavit. »

3. Arch. mun. de Nimes, OO, 82 ; copie du XVIIIe siècle.

4. Arch. mun. de Lunel, série P, liasse 1, n° 2110 *bis;* copie dans une requête au sénéchal, du 20 mai 1314.

téote, de bas justicier, de seigneur terrien, de propriétaire. On ne saurait, chez lui, séparer, tant leur union est intime, le légiste de l'« homme nouveau ». Négliger la légitime ambition de celui-ci et l'ardeur qu'il apporte à la satisfaire, pour ne voir que l'activité politique du premier, ce serait se faire une idée trop incomplète de Guillaume de Nogaret, et aussi de ses pareils, les autres légistes, sur lesquels des études analogues à celle que j'ai tentée amèneraient sans doute aux mêmes conclusions. Il nous fournit, dès le début de la monarchie absolue, un exemple déjà typique de ce contrat tacite, qui deviendra banal à la fin du xve siècle, entre le bourgeois qui brigue les offices et travaille au triomphe de l'autorité royale, et le roi qui le récompense en l'élevant et en l'enrichissant. Le résultat, d'ailleurs, ne fut-il pas conforme à ses espérances? Et si l'on peut voir[1] les conséquences de son œuvre politique jusque dans la déclaration du clergé de France de 1682, n'est-il point permis de remarquer qu'à cette époque l'héritier de Guillaume de Nogaret était marquis?

Louis THOMAS.

1. Holtzmann, ouvr. cité, p. 213.

PIÈCES JUSTIFICATIVES[1]

I. — 22 octobre 1291. — *Acquisition du mas de Tamarlet par Guillaume de Nogaret.*

[Arch. du chât. de Marsillargues, tome XXIII, liasse de Tamarlet, n° 1. — Parchemin, copie du commencement du XVIe siècle. — Arch. munic. de Marsillargues, autre copie de la même époque; sa cote : « Tamarlet, tome I, n° 8 », indique qu'elle provient du château.]

In nomine domini nostri Jesu Christi, amen. Anno Incarnationis eiusdem millesimo ducentesimo nonagesimo primo, scilicet undecimo kalendas novembris, domino Philipo Francorum rege regnante, nobilis vir dominus Rousolinus Lunelli et Montisalbani dominus, non vi, non dolo, non fraude, non machinatione aliqua circumventus, set de sue mere ac spontanee voluntatis arbitrio ad hoc inductus, dedit in hiis scriptis in accapitum et in emphiteosim perpetuam domino Guilhelmo de Nogareto legum doctori presenti et recipienti et suis, ad omnes eius voluntates in vita et in morte libere faciendas, dando, vendendo, impignorando aut quocumque alio jure voluerit alienando quibuscumque personis, exceptis sanctis, clericis et militibus, cum consilio tamen semper suo et suorum successorum, videlicet totum mansum de Tamarleto cum omnibus domibus, terris, possessionibus, cultis et incultis, vineis, pratis, nemoribus, pascuis, paludibus, aquis, aquarum decursibus, pentionibus et censibus, dominiis, laudimiis et aliis, cum toto territorio et mandamento ipsius mansi, juribus et pertinentiis suis, pro ut melius et plenius fuit possessum unquam vel possideri debuit per ipsum Lunelli dominum vel eius antecessores, et prout latius

1. On trouvera dans le tirage à part du présent article des *Pièces justificatives* en plus grand nombre, ou plus complètes, que nous ne pouvons les donner ici.

potest intelligi ad utilitatem ipsius domini Guilhermi de Nogareto recipientis. Acto specialiter inter eos quod dictus dominus Guilhermus et successores sui quicumque soli et nemo alius habeant potestatem et jus bannum consuetum recipiendi, exhigendi et levandi per se vel alios custodes, bannerios temporales vel perpetuos, puniendi, pignorandi pro banno et tala, cognoscendi de banno et tala et dampnis datis per homines, pecora, pecudes seu alia animalia quecumque, et cohercendi pro eis et satisfactione eorum in toto territorio, tenemento et mandamento ipsius mansi, tam in terris, possessionibus et locis quibuscumque ad ipsum mansum spectantibus quam aliis existentibus in territorio et tenemento seu mandamento ipsius mansi, et quod nemo alius possit bannerios habere, bannum recipere vel exhigere aliquod in territorio et tenemento predicto.

Tenementum vero, territorium et mandamentum dicti mansi confrontatur ex una parte cum terra dominorum de Portibus, et ex alia parte cum jurisdictione Psalmodiensis abbatis, et ex alia parte cum jurisdictione sancti Juliani et ex alia parte cum ponte de Campolivia usque ad robinam.

Dictusque nobilis dominus Rouselinus dedit, cessit et concessit dicto domino Guilhermo de Nogareto recipienti omnes actiones reales, personales, mixtas, utiles ac directas, et omnia jura ad ipsum dominum Rouselinum pertinentia pro predictis et quolibet predictorum et pro quibuscumque aliis pertinentibus vel pertinere debentibus ad ipsum dominum Rouselinum infra territorium, tenementum et mandamentum ipsius, prout habere melius et latius pro dicto domino Guilhermo de Nogareto intelligi possint et debeant. Concedens eidem domino Guilhermo de Nogareto liberam potestatem aprehendi corporalem possessionem et quasi omnium predictorum auctoritate sua, constituens idem nobilis dominus Rouselinus se omnia predicta et singula possidere et quasi nomine ipsius domini Guilhermi, quousque per ipsum dominum Guilhermum possessio et quasi omnium predictarum fuerit aprehensa.

Asseruit dictus dominus Rousolinus se nichil dixisse vel fecisse, nichil in futurum se vel suos successores dicturos vel facturos cominus predicta perpetua firmitate fruantur, obligans inde se et omnia bona sua habita et habenda dicto domino Guilhermo et suis successoribus pro evictione predictorum et cuiuslibet rei ex predictis supra per eum concessis.

Retinuit tamen dictus dominus Rousolinus sibi et suis successoribus in dicto manso, territorio et mandamento ipsius merum et mixtum imperium vel omnimodam jurisdictionem altam et bassam, exceptis bannis, tallis et eorum cognitione et cohercione et aliis superius expressis, que pertinere debebunt dumtaxat ad dictum dominum de Nogareto et successores suos.

Retinuit etiam dictus dominus Rousolinus quod dictus dominus Guilhermus et successores sui pro predictis dent dicto domino Rousolino et suis successoribus appud Lunellum ducentas et quinquaginta libras turonensium nomine pensionis, singulis annis a festo Pasche domini proximo in unum annum et de inde annis singulis in dicto festo vel circa pentionem similiter eandem, ita quod hoc anno, scilicet in primo festo Pasche, nichil det nomine pentionis, set dicta pentio incipiat a secundo Pasche predicto.

Dedit etiam et concessit dictus dominus Rousolinus dicto domino Guilhermo et suis successoribus liberam potestatem donandi, vendendi et quocumque titulo alienandi dictum mansum, terras et possessiones ipsius mansi et omnia sibi concessa cuicumque persone, exceptis sanctis, clericis et militibus, salvo sibi dominio, concilio et laudimio. Acto specialiter inter eos quod dictus dominus Guilhermus de Nogareto per se possit dare ad tempus vel perpetuo ad certam pentionem vel certum redditum alio pretio non recepto terras et possessiones mansi predicti.

Retinuit etiam dictus dominus Rousolinus sibi in predicto manso et eius tenemento dominium, concilium et laudimium si contingerit ipsum mansum venumdari in solidum vel pro parte, ita tamen quod dominia, consilia et laudimia possessionum que tenentur in accapitum vel emphiteosim per alias personas ab ipso nobili domino Roussolino, et in futurum tenebuntur a dicto domino Guilhermo sub dicto manso et eius tenemento, pertinerent ad ipsum dominum Guilhermum et successores suos et sub suo accapito debeant contineri.

Item fuit actum et in pactum deductum inter dictos dominum Rousolinum et dominum Guilhermum de Nogareto quod si redditus dicti mansi convenienter extimati non valerent ducentas et quinquaginta libras vel defficiunt quo minus in recto redditu semper possint valere, illud quod ex dictis ducentis quinquaginta libris defficit vel defficeret in futurum, idem dominus Rousolinus supleat et reficiat eidem domino Guilhermo ex redditibus castri de Galasanicis ad dictum dominum Rousolinum pertinen-

tibus, pro quo specialiter idem dominus Rousolinus dictos redditus et proventus de Galasanicis et generaliter omnia bona sua presentia et futura obligavit.

Preterea fuit actum inter eos et in pactum deductum quod si contingat in futurum ex paludibus dicti mansi redegi et fieri novalia et ex pratis vel terris cultis ipsorum novalium redditum colligi super excessentem redditum dicti mansi ultra pensionem predictam, ipsi redditus dictorum novalium fideliter extimentur, et deductis expensis et labore que facti vel habiti erunt pro novalibus ex paludibus faciendis, tam in fossatis, levatis quam aliis, secundum redditum qui ex ipsis novalibus colligetur et in futurum perpetuo colligi poterit, dicta pentio dictarum ducentarum quinquagenta librarum turonensium bonorum virorum arbitrio fideliter augmentetur dicto domino Rousolino et eius successoribus.

Item fuit actum inter dictum nobilem dominum Rousolinum et dictum dominum Guilhermum de Nogareto quod dicta extimatio super excessentem redditum ex dictis novalibus debet fieri post quinque annos proximos semel, et iterum post alios quinque annos sequentes, et augmentum pentionis predicte quod juxta extimationem predictam poterit statui imperpetuum solvatur post quinque annos transactos singulos nobili supradicto et suis.

Item promisit dictus nobilis dominus Rousolinus dicto domino Guilhelmo de Nogareto solempniter stipulanti se et suos successores deffendere suis propriis expensis in iure et extra ius dictum dominum Guilhermum et successores suos quoscumque in predictis omnibus et singulis per ipsum nobilem supra concessis, et omne dampnum et expensas et interesse quas vel que ipsum dominum Guilhermum vel successores suos contingerit sustinere, si dictus nobilis vel successores sui defficerent in predictis vel aliquo predictorum, illud dampnum et expensas et interesse idem nobilis pro se et suis successoribus promisit dicto domino Guilhermo de Nogareto solempniter stipulanti pro se et suis sucessoribus quibuscumque reddere et restituere, credendo inde eidem domino Guilhermo et suis solo suo simplici verbo et suorum sine sacramento et testibus et alio genere probationis.

Predicta autem omnia et singula attendere et complere promisit dictus nobilis dominus Rousolinus se et heredes suos et suc-

cessores perpetuo observare et contra non venire per se vel per alium, in jure vel extra jus, renuncians scienter et consulte juris beneffìcio quo propter direptionem ultra dimidium justi pretii contrahentibus subvenitur ratione, juris beneffìcio canonici et civilis, scripti et non scripti, conditi et condendi, omni juri per quod posset contra predicta venire vel aliquod predictorum, pro predictis servandis obligans se et omnia bona sua presentia et futura.

Testes hiis omnibus adfuerunt dominus Ermengarius de Melgorio miles, Bernardus Petri de Monteulmo domicellus. Raymundus Grosi, Matheus de Nogareto clerici, et ego Bernardus Basteri publicus Montispessulani notarius qui hinc inde rogatus hec omnia et singula scripsi et apposui meum signum.

II. — Avril 1293. — *Approbation par Philippe le Bel de l'acquisition que les enfants Gros ont faite de la rente que Guillaume de Nogaret devait au seigneur de Lunel pour Tamarlet.*

[Arch. du chât. de Marsillargues, t. XXIII, liasse de Tamarlet, nº 2, parch. original.]

Philippus Dei gratia Francorum rex. Notum facimus universis tam presentibus quam futuris, quod cum magister Guillelmus de Nogareto tutor ut dicitur Johannis et Raymundi Grossi pupillorum, filiorum Raymondi Grossi burgensis quondam Montispessulani, nomine tutorio predictorum pupillorum et ad opus ipsorum acquisiverit a nobili viro Rousolino domino Lunelli milite dominium, consilium et laudimium mansi et tenementi de Tamarleto de baronia Lunelli cum juribus et pertinentiis ipsius mansi et cum pensione quinque millium solidorum quam dictus magister Guillermus pro se annuatim prestare tenetur ratione rerum predictarum quas ipse in emphiteosim a domino predicto recepit, ab eisdem Johanne et Raymundo et eorum heredibus et successoribus tenendum imperpetuum et habendum prout in instrumento publico super hoc confecto dicitur plenius contineri, dictique pupilli per suum tutorem predictum cum gentibus nostris ad hec specialiter deputatis a nobis finaverint ut eis perpetuo liceat res retinere predictas, nos acquisitionem et financiam predictas ratas et gratas habentes, licet ex hiis diminuta sit baronia predicta, volumus et concedimus quod dicti Johannes et Raymundus, quanquam ipsi forsitan de nobilium genere non

existant, eorumque heredes et successores res predictas sub deveriis consuetis pro illis prestari perpetuo teneant, habeant et possi[de]ant pacifice et quiete, quodque ipsi per nos vel successores nostros compelli non possent extra manum suam ponere res predictas, salvo tamen in aliis jure nostro et jure quolibet alieno. Quod ut firmum et stabile permaneat in futurum presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum.

Actum apud abbatiam monialium beate Marie juxta Meledunum, anno domini millesimo ducentesimo nonagesimo tertio, mense aprili.

III. — Mars 1303. — *Lettres de Philippe le Bel approuvant l'achat, par Guillaume de Nogaret, du domaine éminent de Tamarlet à Jean Gros.*

[Arch. du château de Marsillargues, t. XXIII, liasse de Tamarlet, n° 9. Papier, copie de 1650, par le garde des archives de la sénéchaussée, d'un *vidimus* du sénéchal daté du 7 janvier 1315.]

Philipus Dei gratia Francorum rex. Notum, etc., quod cum Guilhelmus de Nogareto miles noster dilectus teneat in emphiteosim perpetuam a Rousolino quondam Lunelli domino mansum dictum Tamarletum cum omnibus possessionibus, etc. . . . . . . ad pensionem quinque millium solidorum turonensium annuatim, eamdemque emphiteosim nos non obstante diminutione feodi nostri baronieque Lunelli dicto Guilhelmo et ejus successoribus duxerimus confirmandam, prout in litteris nostris inde confectis plenius continetur; dictusque Guilhelmus tutorio nomine Johannis Grossi et Raymundi fratrum pupillorum suorum quorum tutelam idem Guillelmus gerebat et pro eis a dicto domino Lunelli acquisierit dictum redditum pensionis predicte cum suis juribus et pertinentiis, pensione unius oboli aurei vel sex solidorum turonensium ad helectionem solventis dicto domino Lunelli retenta, sub pactis et conditionibus in instrumento inde confecto contentis, ac per acquisitionem hujusmodi idem Guillelmus tutorio nomine dictorum fratrum nobiscum finavit, nosque acquisitionem ipsam confirmavimus non obstante feodi nostri et dicte baronie diminutione et quod ipsi pupilli ex nobilibus nati non erant, prout in litteris nostris inde confectis plenius continetur.

Postmodumque finita dicta tutela dictorum fratrum per mortem dicti Raymundi et per pubertatem dicti Johannis, ab eodem Johanne substituto et successore dicto fratri suo idem Guillelmus nuper acquisierit dictum redditum quinque millium solidorum turonensium quem nobis debet recognoscere et pro eo nobis solvere unius oboli aurei aut sex solidorum turonensium annuam pensionem prout dictus Johannes antea tenebatur. Ideo dictus Guillelmus nobis recognovit se tenere a nobis predicta modo et forma predictis et nobis solvere pro eis unius oboli aurei aut sex solidorum turonensium annuam pensionem predictam, quam recognitionem nos recipimus ab eodem, salvo in aliis jure nostro et quolibet alieno. Quod ut firmum et stabile permaneat in futurum presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum.

Actum Parisius, anno domini millesimo trecentesimo secundo mense martii.

IV. — 28 mai 1313. — *Plaintes des habitants de Nimes contre défunt Guillaume de Nogaret.*

[Arch. munic. de Nimes, MM. 15, nº 13, parch. original.]

Anno ab incarnatione domini millesimo trecentesimo tertio decimo et die vicesima octava maii domino Philippo rege Francorum regnante. Existentes Guillelmus Gombrandi et Stephanus Vituli consules civitatis et castri arenarum Nemausi apud Mandolium in presencia venerabilis et discreti viri domini Guillelmi de Roveria judicis terre seu baronie nobilis et potentis viri domini Guillelmi de Nogareto, militis illustrissimi domini nostri Francorum regis, domini Calvitionis et Mandolii condam, dixerunt et exposuerunt quod officiales villarum de Mandolio et de Bolhanicis et de Venranicis, de Caysanicis et de Polvereriis a paucis temporibus citra polveragium exhegerunt et de novo exhigunt a transeuntibus cum pecudibus et aliis animalibus euntibus ad montaneas causa estivandi ibidem, quod polveragium consuetum est elevari et percipi in civitate Nemausi, contra statuta et ordinationes regias jam dudum factas in senescallia Bellicadri, quod sedit in maximum detrimentum et lesionem juris consulum predictorum, cum predicti consules usi sunt et fuerunt tanto tempore quod cuius contrarii memoria non extitit habendi et percipiendi pro erbagio quantum percipitur pro polve-

ragio a predictis pecudibus et animalibus transeuntibus a partitis de Bellagarda usque ad partidas de Calmeta et de Gaianis. Verum cum propter dictum polveragium quod percipitur de novo ibidem, polveragium quod recipitur in civitate Nemausi extiterit diminutum et sic per consequens herbagium quod recipiunt predicti consules, requisiverunt consules supradicti predictum dominum judicem ut predictum polveragium de novo inceptum in dictis villis debeat facere revocare, cum contra dictas ordinationes et statuta regia fuerit incohatum, vel saltim prestare faciat predictis consulibus tantum pro erbagio quantum ibidem percipitur pro polveragio, cum in hoc defraudentur jure suo. Petentes de predictis sibi fieri publicum instrumentum.

Et dictus dominus judex respondit quod quantum in eo est sibi non placet quod dictum polveragium et erbagium levetur nisi ab antico sit consuetum levari, et consulit Stephano Audeberti vicario Mandolii ibidem presenti quod non patiatur levari dictum polveragium nisi ab antiquo levari consueverit, saltim antequam dominus noster rex concederet dictam terram Mandolii dicto domino Calvitionis.

Actum Mandolii. Huius rei testes sunt Audebertus de Aramone, Andreas Bonarici notarius, Petrus Blogerii clericus, Raymundus Arneii domicellus, Durantus Agarna clericus, Andreas Blogerii jurisperitus et ego, Johannes de Asperis, notarius publicus de Nemauso qui predicta scripsi requisitus et signavi.

V. — 20 mai 1314. — *Le sénéchal de Beaucaire reçoit les plaintes des habitants de Lunel contre défunt Guillaume de Nogaret. — Lettre de Philippe le Bel sur ces plaintes, du 19 novembre 1313.*

[Arch. municip. de Lunel, série P, liasse 1, n° 2110 *bis*, parchemin. — N° 2114, autre expédition contemporaine sur papier.]

(*Extrait.*)

Item significant quod postquam dominus Guillelmus de Nogareto miles regius acquisivit mansum dictum de Tamarleto, dicti homines dicta patua et pascua more prestito tenuerunt et possiderunt libere. Mox vero cum factus fuit in officio seu de consilio regis, motus aviditate ampleandi terram suam, habendi et occupandi patua seu pascua supradicta, iniuste movit questionem et

controversiam super dictis pascuis dictis hominibus de Lunello, et cum suis callidis machinationibus ac per impressionem quosdam homines de Lunello qui dicebant se sindicos universitatis predicte, cum re vera non essent a dicta universitate legitime creati vel instituti, induxit ad compromittendum cum eo in tres arbitrios super questionibus motis super pascuis supradictis, quorum arbitrorum duo, tercio contradicente, pronunciaverunt et adiudicaverunt dicta pascua dicto domino Guillelmo de Nogareto indebite et iniuste, non admissis nec auditis rationibus seu defensionibus dictorum hominum de Lunello, que quidem pronunciatio, que nulla [est], fuit ut dicitur confirmata per errorem calliditatibus et circumventionibus domini Guillelmi predicti qui tempore dicte confirmationis, si qua facta est, erat principalis dictator et ordinator in consilio regio. Et dicti homines nullum advocatum invenire potuerunt Parisius nec in toto regno Francie qui eis contra dictum dominum Guillelmum vellet consilium impartiri. Ratione cuius pronunciationis, annui redditus dicti Guillelmi seu eius heredum in dicto manso de Tamerleto de juribus et pertinentibus ad dictam universitatem et homines eiusdem in mille libris turonensium parvorum et ultra sunt contra Deum et justiciam augmentati, in grande preiudicium et diminucionem juris regii indefensi, quod ratione predictorum lesum et diminutum in centum libras turonensium annui redditus et plus, nec non et in enormem lesionem jurium dicte universitatis et dictorum hominum de Lunello qui forsitan depauperati sunt pretextu dicte pronunciationis nec comode vivere possunt in dicto loco sine pascuis memoratis.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

I

LES QVATRAINS DV SEIGNEVR DE PYBRAC

(Suite et fin.)

71. Ha, le dur coup qu'est celuy de l'oreille !
On en deuient quelquefois forcené,
Mesmes alors qu'il nous est assené
D'vn beau parler plein de doulce merueille.

72. Mieulx nous vaudroit des aureillettes prendre,
Pour nous sauuer de ces coups dangereux :
Par là s'armoient les Pugils valeureux,
Quand sur l'arene il leur falloit descendre.

73. Ce qui en nous par l'oreille penetre,
Dans le cerueau coule soudainement,
Et ne sçaurions y pouruoir autrement
Que tenant close au mal ceste fenestre.

71. Ceci revient à dire : *La parole est une arme terrible, et qui blesse d'autant plus qu'elle paraît plus agréable.* Cf. *Fragm. phil. graec.*, p. 496, n° 151. « Ξίφους πληγὴ κουφοτέρα γλώσσης. » — *Trésor de sentences*, pp. 51, 123, 125, 128, 159. « Pis vaut un coup de langue | Que trois d'espieux ne de lance. »

72. « A bonne cause vouloit Xenocrates que l'on meist aux enfans des aureillettes de fer pour leur couvrir et defendre les aureilles, plus tost qu'aux combattans à l'escrime des poings, pour ce que ceux cy ne sont en danger que d'avoir les aureilles rompues et dechirées de coups seulement, et ceux là les mœurs gastées et corrompues. » (Plutarque, t. 13. — *Comment il faut ouïr*, p. 162.)

73. « Aures tuas non cuivis sermoni praebe. » Epicharme, dans Stobée, *Sermo CLXX*, p. 278. — « A beau parleur closes oreilles. » *Prov. communs*, p. 6. — « Le mortel arsenic entre au corps par la bouche, | Et le cœur par l'oreille engloutit le poison. » *Tablettes*, III, 41.

74. Parler beaucoup on ne peut sans mensonge
Ou, pour le moins, sans quelque vanité :
Le parler brief conuient à verité,
Et l'autre est propre à la fable et au songe.

75. Du Memphien la graue contenance,
Lors que sa bouche il serre auec le doigt,
Mieulx que Platon enseigne comme on doit
Reueremment honorer le silence.

76. Comme l'on voit, à l'ouurir de la porte
D'vn cabinet Royal, maint beau tableau,
Mainte antiquaille, et tout ce que de beau
Le Portugais des Indes nous apporte,

77. Ainsi deslors que l'homme qui medite,
Et est sçauant, commence de s'ouurir,
Vn grand thresor vient à se descouurir,
Thresor caché au puis de Democrite.

74. *Prov.* de Salomon, X, 19; XIII, 3; XVII, 28. — Bias, LIII. (*Moralistes anciens*, p. 144.) — *Fragm. phil. graec.*, p. 526, nº 145. — Hésiode, *Travaux et jours*, 719-20. — Epictète, *Manuel*, XXXIII, 2. — Publius Syrus, p. 809, col. 2, v. 11; p. 814, col. 2, v. 10. — Stobée, *Ser. XCIII-XCVI*, pp. 152-8. — *Caton*, p. 361. — *Trésor de sentences*, pp. 13, 41 [« Comme grand dormir n'est pas sans songe, | Grand parler n'est pas sans mensonge. »] 51, 149, 152, 162, 230, 234. — Baïf, *Mimes*, pp. 169 et 239-40. — *Tablettes*, II, 83. — Fénelon, XII. — La Bruyère, *De l'homme*, 149. « L'on se repent rarement de parler peu..., maxime usée et triviale. »

75. *Le Memphien*, c'est le fils d'Isis, Harpocrate. Il rectifiait, si nous en croyons Plutarque (*Traité d'Isis et d'Osiris*), les opinions téméraires que les hommes ont des dieux, et c'est pour cela qu'on le représentait tenant le doigt sur les lèvres et recommandant ainsi la discrétion, le silence.

77. L'image est agréable et juste; elle rappelle une comparaison dont usaient les disciples de Pythagore. La voici, traduite en latin : « Cum sapiens os suum tanquam templum aperuit, ibi animi bona velut simulacra conspiciuntur. » (*Fragm. phil. graec.*, p. 488, nº 6.) — Le dernier vers du *Quatrain* demande à être expliqué. Démocrite assurait que jamais les hommes ne posséderont la vérité, soit qu'elle n'existât point

78. On dict soudain : voilà qui fut de Grece,
Cecy de Rome, et cela d'vn tel lieu,
Et le dernier est tiré de l'Hebrieu,
Mais tout, en somme, est remply de sagesse.

79. Nostre heur, pour grand qu'il soit, nous semble moindre;
Les ceps d'autruy portent plus de raisins :
Mais quant aux maulx que souffrent nos voysins,
C'est moins que rien; ils ont tort de s'en plaindre.

80. A l'enuieux nul tourment ie n'ordonne :
Il est de soy le iuge et le bourreau,
Et ne fut onc de DENIS le Toreau
Supplice tel, que celuy qu'il se donne.

(cf. Cicéron, *Acad.*, I, II, 23), soit que, réellement existante, elle demeurât cachée à tous (Aristote, *Métaphysique*, IV, v, 8). Il exprimait cette seconde hypothèse d'une façon figurée : *La vérité se trouve au fond d'un gouffre.* « Ἐν βυθῷ γὰρ ἡ ἀληθείη. » (*Fragm. phil. graec.*, p. 358.) Ainsi *le puits de Démocrite*, c'est l'abîme où sont enfermées les choses réputées inconnaissables ; mais Pibrac ne pense pas que ce trésor puisse se défendre contre la méditation et la science, garder éternellement son mystère.

79. Epictète, *Manuel*, XXVI (trad. Thurot). « ... Quand l'esclave d'un autre casse sa coupe, nous avons aussitôt sur les lèvres : « Cela se voit tous les jours. » Sache donc que, quand on cassera ta coupe, tu dois être tel que tu es quand on casse celle d'un autre. Applique cette réflexion à des événements plus importants. Quelqu'un perd son fils ou sa femme? Il n'est personne qui ne dise : « C'est la condition de l'humanité. » Mais quand on fait cette perte soi-même, aussitôt de dire : « Hélas! que je suis malheureux! » — Publius Syrus, p. 766, col. 1, v. 1. — *Trésor de sentences*, p. 20. « A chacun sa propre douleur | Semble plus grieve et la greigneur. » — Baïf, *Mimes*, p. 183. « Chacun son mal tres mauuais crie. »

80. *Fragm. phil. graec.*, p. 490, n° 57. — Stobée, *Sermo XCIX*, p. 163, 7. — *Tablettes*, II, 68. « L'envie est un torment qui les hommes bourrelle. » Cette idée a fourni un adage à la plupart des langues européennes. (Cf. Ida von Düringsfeld, *Sprichwörter der germ. u. rom. spr.*, t. II, p. 93, n° 168.) — On notera que ce n'est pas à Denys que l'on doit reprocher l'invention du taureau d'airain. Cet instrument de torture fut, dit-on, imaginé par le fondeur Périllus ou Périlaüs, qui, ayant offert son

81. Pour bien au vif peindre la Calomnie,
Il la faudroit peindre quand on la sent :
Qui par bon heur d'elle ne se ressent,
Croire ne peut quelle est ceste furie.

82. Elle ne faict en l'air sa residence,
Ny soubs les eaux, ny au profond des bois :
Sa maison est aux oreilles des Roys,
D'où elle braue et flestrit l'innocence.

83. Quand vne fois ce monstre nous attache,
Il sçait si fort ses cordillons nouër
Que, bien qu'on puisse en fin les desnou r,
Restent tousiours les marques de l'attache.

84. Iuge, ne donne en ta cause sentence :
Chacun se trompe en son faict aizément;
Nostre interest force le iugement,
Et d'vn costé faict pancher la balance.

85. Dessus la loy tes iugemens arreste,
Et non sur l'homme : elle [est]* sans affection,
L'homme, au contraire, est plein de passion :
L'vn tient de Dieu, l'autre tient de la beste.

86. Le nombre sainct se iuge par sa preuue,
Tousiours egal, entier ou desparty :
Le droict aussi, en Atomes party,
Semblable à soy tousiours egal se treuue.

œuvre à Phalaris, tyran d'Agrigente, fut le premier à subir ce supplice raffiné. (Plutarque (?), *Parallèles d'histoires gr. et rom.*, 78; Diodore de Sicile, *Biblioth. histor.* [trad. Miot], t. III, IX, p. 60.)

84. Publius Syrus, p. 790, col. 2, v. 8. « Nemo esse judex in sua causa potest. »

86. Le sens paraît être : *De même que* le nombre saint *est reconnaissable à la qualité qu'il a de demeurer toujours égal, qu'il soit ou non*

* Faute d'ajouter ce verbe, la phrase paraîtrait boiteuse; d'autre part, la correction donne au vers une syllabe de trop, mais il est à croire que Pibrac comptait *affection* pour trois syllabes. Cf. le v. 3 du *Quatrain* 96.

87. Noueau Vlysse, appren du long voyage
A gouuerner Ithaque en equité :
Maint vn a Scylle et Charybde euité,
Qui heurte au port, et chez soy faict naufrage.

88. Songe long temps auant que de promettre :
Mais si tu as quelque chose promis,
Quoy que ce soit, et fust ce aux ennemis,
De l'accomplir en deuoir te fault mettre.

partagé, de même la moindre des actions justes renferme toute la justice et découle d'un principe qui se retrouve entier dans chaque application qu'on en fait. — Resterait à savoir quel est le nombre qu'on appelle *saint*? D'après Agrippa, que cite dans ses notes M. Claretie, ce seraient 4 et ses multiples. La conjecture est acceptable, car, pour les pythagoriciens, 4 représentait la justice; on le regardait comme « le nombre des nombres », et lorsque les partisans de la secte voulaient prêter un serment très solennel, ils juraient par la *Tétractys* mystique, « source, affirmaient-ils, et racine de l'éternelle nature ». (Chaignet, II, 117-118.) Voilà, certes, de solides raisons pour accorder à 4 la sainteté. Le malheur, c'est que 3 et 5 ne sont guère moins saints que 4 (*ibid.*, 119), et l'embarras se complique de ce fait que 9 a, lui aussi, un caractère sacré. (*Ibid.*, 122-3.) Est-ce tout? Nullement. Le nombre 10 entre en concurrence avec les précédents, attendu qu'il figure « la force interne et increée qui produit la permanence éternelle des choses de ce monde ». (*Ibid.*, 98.) Quel rôle! Aucun, je pense, n'est plus beau, sinon celui du « nombre ineffable », de *l'Un*, cause avant la cause, et que l'on tient non seulement pour un dieu, mais pour le dieu par excellence. (*Ibid.*, 13, 52.) On le voit donc, il est difficile d'établir quel est le nombre vraiment saint, et nous avons d'autant moins le droit de prêter sur ce sujet telle ou telle opinion à Pibrac, que nous ne savons pas exactement à quelle source il a puisé. La théologie chrétienne avait appliqué aux dogmes et aux mystères la théorie des nombres; les philosophes du XVI[e] siècle s'étaient presque tous inspirés des songes pythagoriques, et l'on conçoit, par suite, que le vers des *Quatrains* qui nous occupe peut, selon le texte dont il dérive, désigner des nombres bien différents.

87. « Il y a des gens, remarque Démocrite, qui sont les maîtres de leur ville et les esclaves de leur femme. » (*Fragm. phil. graec.*, p. 351, n° 181.) La maxime grecque est plus bourgeoise que la française; elle concerne le ménage, non la cité, mais l'antithèse qu'elle présente ne diffère pas, au fond, de celle que Pibrac a marquée.

88. Publius Syrus, p. 774, col. 1, v. 5; p. 776, col. 1, v. 6; p. 790, col. 1, v. 1. — *Trésor de sentences*, p. 15. — Fénelon, III.

89. La loy soubs qui l'estat sa force a prise,
Garde la bien, pour goffe qu'elle soit :
Le bon heur vient d'où l'on ne s'apperçoit,
Et bien souuent de ce que l'on mesprise.

90. Fuy ieune et vieil de Circe le bruuage;
N'escoute aussi des Serenes les chants,
Car, enchanté, tu courrois par les champs,
Plus abruty qu'vne beste sauuage.

91. Vouloir ne fault chose que l'on ne puisse,
Et ne pouuoir que cela que l'on doit,
Mesurant l'vn et l'autre par le droit,
Sur l'eternel moule de la Iustice.

92. Changer à coup de loy et d'ordonnance,
En faict d'estat, est vn poinct dangereux,
Et si Lycurgue en ce poinct fut heureux,
Il ne fault pas en faire consequence.

93. Ie hay ces mots de *puissance absoluë*,
De *plein pouuoir*, de *propre mouuement* :
Aux saincts Decrets ils ont premierement,
Puis à nos loix, la puissance toluë.

92. « Car de vouloir entreprendre de changer du premier coup ou de reformer à sa mode la nature de tout un peuple, il n'est ny facile ny seur, par ce qu'il y faut un long temps et une grande authorité et puissance. » (Plutarque, t. XV, *Instruction pour ceulx qui manient affaires d'estat*, p. 107.) — Lorsque Lycurgue prit en main le gouvernement de Sparte, il trouva la ville troublée et dissolue au dernier point. C'est pourquoi il se décida sur l'heure à « changer entierement toute la police : estimant que faire seulement quelques loix et ordonnances particulieres ne serviroit de rien, non plus qu'à un corps tout gasté et plein de toutes sortes de maladies, rien ne proufiteroit ordonner quelque legere medecine. » (*Lycurgus*, 2 et 7.)

94. Croire leger, et soudain se resoudre,
Ne discerner les amis des flateurs,
Ieune conseil, et nouueaux seruiteurs,
Ont mis souuent les hauts estats en poudre.

95. Dissimuler est vn vice seruile,
Vice suiuy de la desloyauté :
D'où sourd ès cueurs des grands la cruauté,
Qui aboutit à la guerre ciuile.

96. Donner beaucoup sied bien à vn grand Prince,
Pourueu qu'il donne à qui l'a merité,
Par proportion, non par equalité,
Et que ce soit sans fouler sa prouince.

97. Plus que Sylla c'est ignorer les lettres,
D'auoir induit les peuples à s'armer :
On trouuera, les voulant desarmer,
Que de subiects ils sont deuenus maistres.

95. Baïf, *Mimes*, p. 193. « Mentir, c'est fait d'vne ame vile; | Dire vray, c'est chose gentile. »

96. Maxime dangereuse!... Baïf partage l'opinion de Pibrac, et il écrit : « A Dieu, la maiesté Royale | Par liberalité s'egale. » (*Mimes*, p. 22.) Mais Montaigne observe, avec plus de finesse et d'indépendance, qu'un prince « n'a rien proprement sien »; qu'il y a peu de mérite à montrer de la générosité « aux despens d'aultruy »; que l'exercice de cette vertu est vain « en mains si puissantes ». (*Essais*, III, vi, pp. 469-70.) — Pasquier exprime la même idée. (*Lettres*, XII, 8, col. 344, C-D.) Il voudrait que les rois fussent avares, et qu'ils imitassent le bon Louis XII, « lequel, ores que des courtisans fut estimé un tacquin, pour estre plus retenu en ses dons, si rapporta-t-il l'eloge, après sa mort, de Pere du peuple. »

97. Sylla n'était pas un ignorant, puisque, au témoignage de Plutarque, non seulement il paraît avoir eu du goût pour les livres (*Sylla*, 53), mais il fut lui-même un écrivain, et rédigea ses mémoires. (*Ibid.*, 75.) Cela étant, les mots « ignorer les lettres » ne peuvent avoir, dans notre texte, leur sens ordinaire. Il suffit, pour les bien interpréter, de remonter à leur source. C'est une phrase où Suétone parlant de César, et désirant prouver à quel point ses opinions étaient tranchantes, allègue, entre autres, celle-ci : « Sullam *nescisse literas*, qui dictaturam deposuerit. » (*Caesar*, 77.) Comme il est manifeste que l'on peut abdiquer la dictature

98. Ry, si tu veux, vn ris de Democrite,
Puis que le monde est pure vanité :
Mais quelquefois, touché d'humanité,
Pleure noz maux des larmes d'Heraclite.

99. A l'estranger sois humain et propice,
Et, s'il se plainct, incline à sa raison :
Mais luy donner les biens de la maison,
C'est faire aux tiens et honte et iniustice.

100. Ie t'apprendray, si tu veux, en peu d'heure,
Le beau secret du bruuage amoureux :
Ayme les tiens, tu seras aymé d'eux;
Il n'y a point de recepte meilleure.

101. Crainte qui vient d'amour et reuerence
Est vn appuy ferme de Royauté :
Mais qui se faict craindre par cruauté,
Luymesme craint et vit en deffience.

sans être, pour autant, un illettré, on doit donner à l'expression que Suétone rapporte une signification générale et figurée. César voulait dire sûrement que Sylla *ne savait pas le premier mot de la politique*, lui qui avait renoncé au pouvoir, et Pibrac, dont le français est quelquefois si latin, applique cette formule à ceux qui ont poussé le peuple à s'armer.

98. Montaigne, après avoir parlé de l'ironique gaieté de Démocrite et des larmes d'Héraclite, déclare : « I'ayme mieulx la premiere humeur, non parce qu'il est plus plaisant de rire que de plorer, mais parce qu'elle est plus desdaigneuse et qu'elle nous condemne plus que l'aultre. Ie ne pense point qu'il y ayt tant de malheur en nous comme il y a de vanité. » (*Essais*, I, L, p. 153.) Cf. Baïf, *Mimes*, p. 123.

99. *Prov.* de Salomon, V, 10. — *Lévitique*, XIX, 33-4; XXIV, 22. — Phocylide, XXV. (*Moralistes anciens*, p. 85.)

101. *Fragm. phil. graec.*, Solon, p. 220. — Périandre, LXVI. (*Moralistes anciens*, p. 147.) — Plutarque, t. XVI, *Apophth. des Lacédémoniens*, p. 7. — Publius Syrus, p. 777, col. 1, v. 8; p. 788, col. 1, v. 10; p. 790, col. 1, v. 5. — Stobée, *Sermo CIII*, p. 173, 53 [Démocrite]; *Sermo CV*, p. 177, 31.

102. Qui sçauroit bien que c'est qu'vn Diademe,
Il choisiroit aussi tost le tombeau
Que d'affeubler son chef de ce bandeau :
Car aussi bien il meurt lors à soymesme.

103. De iour, de nuict, faire la sentinelle,
Pour le salut d'autruy tousiours veiller,
Pour le public sans nul gré trauailler,
C'est en vn mot ce qu'Empire i'appelle.

104. Ie ne veis onc prudence auec ieunesse,
Bien commander sans auoir obey,
Estre fort craint, et n'estre point hay,
Estre Tyran, et mourir de vieillesse.

105. Ne voise au bal, qui n'aymera la danse,
Ny au banquet qui ne voudra manger,
Ny sur la mer qui craindra le danger,
Ny à la Cour qui dira ce qu'il pense.

106. Du mesdisant la langue venimeuse,
Et du flateur les propos emmielez,
Et du moqueur les brocards enfielez,
Et du malin la poursuitte animeuse,

102-103. Stobée, *Sermo CIII*, p. 175, 24. « Antigonus rex cuidam anui ipsum beatum praedicanti : Si scires, inquit, o mater, quam multorum malorum sit hic pannus (diadema autem ostendebat), eum in stercore jacentem non tolleres. » — Publius Syrus, p. 814, col. 2, v. 11. — Montaigne, *Essais*, I, XLII, p. 134; III, VII, p. 477. — *Tablettes*, I, 43. — La Bruyère, *Souverain*, 34.

104. *Premier vers*, cf. *Ecclés.*, X, 16. « Malheur à toi, terre, dont le roi est un enfant! » — Esaïe, III, 4. — Stobée, *Sermo CIV*, p. 176, 45. « Juventus cum summa potestate... malum inexpugnabile est. » [Philonis.] — Baïf, *Mimes*, p. 142. — *Second vers*, cf. Stobée, *Sermo CIII*, p. 174, 32. « Impera si prius parere didiceris. » — *Troisième et quatrième vers*, cf. Plutarque, t. XV, *Apophth. des rois et capitaines*, p. 282. — Baïf, *Mimes*, p. 18. « Du Tyran la mort est le prix. »

105-107. Cette peinture de la cour est assez élégante et sobre. Le même thème a été développé par Pierre Mathieu en de nombreuses strophes qui paraissent souvent trop faciles, mais dont il faut louer parfois

107. Hayr le vray, se feindre en toutes choses,
Sonder le simple à fin de l'attraper,
Brauer le foible, et sur l'absent draper,
Sont de la Cour les œillets et les roses.

108. Aduersité, desfaueur et querelle,
Sont trois essais pour sonder son amy :
Tel a ce nom qui ne l'est qu'à demy,
Et ne sçauroit endurer la coupelle.

109. Ayme l'estat tel que tu le vois estre :
S'il est royal, ayme la Royauté ;
S'il est de peu, ou bien communauté,
Ayme l'aussi, quand Dieu t'y a faict naistre.

110. Il est permis souhaiter vn bon Prince,
Mais tel qu'il est, il le conuient porter,
Car il vaut mieux vn tyran supporter
Que de troubler la paix de sa prouince.

111. A ton Seigneur et ton Roy ne te ioüe,
Et s'il t'en prie, il t'en fault excuser.
Qui des faueurs des Roys cuide abuser,
Bien tost, froissé, choit au bas de la roüe.

le style imagé, la véhémence. (*Tablettes*, I, 80-1; II, 44-7; III, 8, 15, 29, 46, 53, 57.)

108. *Prov.* de Salomon, XIV, 20; XVII, 17; XIX, 4, 7. — Théognis, VII, XIV, XXVIII, XXXI, LXXII, LXXIV, LXXXVI et suiv. (*Moralistes anciens*, pp. 22, 25, 31, 32, 47, 48, 57-8.) — *Fragm. phil. graec.*, p. 350, n° 164. — Publius Syrus, p. 766, col. 2, v. 9; p. 805, col. 2, v. 10; p. 813, col. 1, v. 1. — Boèce, *Consol.*, III, v, 36. — Stobée, *Sermo CXXXV*, p. 214, 35. « Ut aurum igni probatur, sic erga amicos benevolentia tempore cernitur. » [Menandri.] — *Caton*, p. 373. — Baïf, *Mimes*, p. 114. — *Trésor de sentences*, pp. 13, 55, 149, 160. — *Tablettes*, II, 59, 95; III, 92.

109. Baïf, *Mimes*, p. 144. « Le sage dit : vaille que vaille, | Du gouuernement ne te chaille. | Tel qu'il est le faut embrasser. » — La Bruyère, *Souverain*, 1.

110. Baïf, *Mimes*, p. 147. « Ton Roy, tel comme il est, supporte. »

111. Publius Syrus, p. 793, col. 1, v. 9. « Non tutae sunt cum regibus

112. Qui de bas lieu (miracle de fortune)
En vn matin t'es haulsé si auant,
Penses tu point que ce n'est que du vent,
Qui calmera, peut estre, sur la brune?

113. L'estat moyen est l'estat plus durable :
On voit des eaux le plat pays noyé,
Et les haults monts ont le chef foudroyé :
Vn petit tertre est seur et agreable.

114. De peu de biens Nature se contente,
Et peu suffit pour viure honnestement :
L'homme ennemy de son contentement
Plus a et plus pour auoir se tourmente.

115. Quand tu verras que Dieu au Ciel retire
A coup, à coup, les hommes vertueux,
Dy hardiment : l'orage impetueux
Viendra bien tost esbranler cest Empire.

116. Les gens de bien ce sont comme gros termes
Ou forts piliers, qui seruent d'arcs-boutans
Pour appuyer, contre l'effort du temps,
Les haults estats, et les maintenir fermes.

117. L'homme se plaint de sa trop courte vie,
Et ce pendant n'employe où il deuroit
Le temps qu'il a, qui suffir luy pourroit,
Si, pour bien viure, auoit de viure enuie.

facetiae. » — *Trésor de sentences*, p. 26. — Baïf, *Mimes*, p. 28. « Le fol à son maistre se ioue. »

112. *Tablettes*, II, 88.

113. Pibrac résume ici la philosophie d'Horace. — Cf. encore *Caton*, p. 365 [« Tuta magis est puppis modico quae flumine fertur. »] et Baïf, *Mimes*, p. 30.

114. Théognis, XXV, LXI. (*Moralistes anciens*, pp. 28-9, 44.)

116. Stobée, *Sermo XI*, p. 19, 56. « Boni viri, ut figuratius dicam, columnae sunt populum totum sustinentes. »

117. Publius Syrus, p. 776, col. 2, v. 9. — Sénèque, *A Lucilius*,

118. Tu ne sçaurois d'assez ample salaire
Recompenser celuy qui t'a soigné
En ton enfance, et qui t'a enseigné
A bien parler et surtout à bien faire.

119. Es ieux publics, au theatre, à la table,
Cede ta place au vieillard et chenu :
Quand tu seras à son aage venu,
Tu trouueras qui fera le semblable.

120. Cil qui ingrat enuers toy se demonstre,
Va augmentant le loz de ton bienfaict.
Le reprocher maint homme ingrat a faict .
C'est se payer que du bien faire monstre.

121. Boire, et manger, s'exercer par mesure
Sont de santé les outils plus certains :
L'excez en l'vn de ces trois, aux humains,
Haste la mort, et force la nature.

XCIII. — Baïf, *Mimes*, p. 161. « La vie dure assez qui en vse. » *Ibid.*, p. 251. — La Bruyère, *Jugements*, 101.

118. Stobée, *Sermo CXXVIII*, p. 202, 44. « Tanquam verna genitoribus tuis servito : quid enim illis tale reddas quale ab illis accepisti ? » [Chrysost.] — *Ibid.*, p. 203, 13. « Parentibus par gratia reddi nullo modo potest. » [Philonis.] — *Trésor de sentences*, p. 19. « A Dieu, à maistre ny à parent | L'on ne peut rendre l'equiualent. » — *Tablettes*, III, 88. « Rende l'homme des vœux, fasse des sacrifices, | Vuide son corps de sang et ses coffres d'argent, | Il ne reconnoistra iamais les benefices, Qu'il a receu[s] de Dieu, du Pere et du Regent. »

119. *Lévitique*, XIX, 32. — Phocylide, XCII. (*Moralistes anciens*, pp.107-8.)—Plutarque, t.XVI, *Apophth. des Lacédémoniens*, pp.77-8, 106-7.

120. *Fragm. phil. graec.*, p. 522, nº 3. [Cf. Stobée, *Sermo LVIII*, p. 96, 35.] — Sénèque, *Des bienfaits*, passim. — Marc-Aurèle, *Pensées*, VII, LXXIII, p. 203. — Fénelon, X.

121. *Vers dorés*, XVIII. (*Moralistes anciens*, p. 170.) — Baïf, *Mimes* p. 274, str. XIII.

122. Si quelquefois le meschant te blasonne,
Que t'en chault il? Helas! c'est ton honneur :
Le blasme prend la force du donneur;
Le loz est bon, quand vn bon nous le donne.

123. Nous meslons tout; le vray parler se change :
Souuent le vice est du nom reuestu
De la prochaine opposite vertu;
Le loz est blasme, et le blasme est louange.

124. En bonne part ce qu'on dit tu dois prendre,
Et l'imparfaict du prochain supporter,
Couurir sa faulte et ne la rapporter,
Prompt à louer et tardif à reprendre.

125. Cil qui se pense et se dit estre sage,
Tien le pour fol, et celui qui sçauant
Se faict nommer, sonde le bien auant,
Tu trouueras que ce n'est que langage.

126. Plus on est docte, et plus on se deffie
D'estre sçauant, et l'homme vertueux
Iamais n'est veu estre presomptueux.

Voilà des fruicts de ma philosophie.

122. *Prov.* de Salomon, XXVII, 21. — *Fragm. phil. graec.*, p. 348, nº 123; p. 498, nº 20. — Marc-Aurèle, *Pensées*, IX, XXVII, p. 243. — Baïf, *Mimes*, p. 32. « Blasme par mechant est louange. »

125-126. *Prov.* de Salomon, XXVI, 12. — *Fragm. phil. graec.*, p. 527, nº 188. — Baïf, *Mimes*, p. 116. — *Tablettes*, II, 40.

TABLE DES PRINCIPALES RÉFÉRENCES.

BAÏF. — *Les Mimes, enseignements et proverbes*, réimpression complète collationnée sur les éditions originales par Prosper Blanchemain. Paris, Willem, 1880.

BIBLE (La sainte), d'après la version de J.-F. Ostervald. Paris, 1866.

BOÈCE. — Anicii Manlii Severini Boetii *Philosophiae Consolationis* libri quinque, edit. Rudolphus Peiper. Leipzig, Teubner, 1871.

CATON. — *Distiques de Caton*, en latin et en vers français du XIIe siècle. [Dans *Le Livre des Proverbes français*, par Le Roux de Lincy; 2 vol. Paris, Paulin, 1842.]

CHAIGNET (A.-Ed.). — *Pythagore et la philosophie pythagoricienne;* 2 vol., Paris, Didier, 1874; 2e édition.

DIOGÈNE LAERCE. — *De clarorum philosophorum vitis, dogmatibus et apophthegmatibus* libri decem. Parisiis, Ambrosio-Firmin Didot, M.DCCC.LXII[1].

ÉPICTÈTE. — *Manuel*, traduction fr. par Fr. Thurot, accompagnée d'une introduction, et revue par Ch. Thurot. Paris, Hachette, 1874.

FAURE. — *Les Quatrains* des sieurs Pibrac, FAURE et Mathieu; Ensemble *Les plaisirs de la Vie rustique*, enrichis de figures en taille-douce. Dédiés à Monseigneur le Dauphin. — A Paris, chez Estienne Loyson, à l'entrée de la Gallerie des Prisonniers, au nom de Jésus, M.DC.LXVII.

FÉNELON. — *La Sagesse humaine ou le portrait d'un honnête homme.* [*Œuvres* de M. de Fénelon. Paris, Franç.-Amb. Didot, 1787, t. III, pp. 532-4.]

FRAGMENTA PHILOSOPHORUM GRAECORUM collegit, recensuit, vertit... Fr. Guil. Aug. Mullachius. T. I. *Poeseos philosophicae caeterorumque ante Socratem philosophorum quae supersunt.* Parisiis, editore Ambrosio Firmin Didot, 1860.

MARC-AURÈLE. — *Pensées*, traduction d'Alexis Pierron. Paris, Charpentier, 1891.

MATHIEU. — *Tablettes de la vie et de la mort.* Voyez FAURE.

MONTAIGNE. — *Essais*. Paris, Firmin Didot, 1870.

MORALISTES ANCIENS (Collection des). — A Paris, chez Didot l'aîné et de Bure, M.DCC.LXXXIII.

PLUTARQUE. — *Œuvres* traduites du grec par Amyot; nouvelle édition, 25 vol. Paris, Janet et Cotelle, 1818-1821.

1. On trouve aussi, dans ce volume, les œuvres de Jamblique et de Porphyre relatives à la vie de Pythagore.

Publius Syrus. — *Sentences.* [P. 759 et suiv. du volume de la collection Nisard qui renferme les œuvres d'Horace et de Juvénal. Paris, Firmin Didot, 1883.]

Sénèque. — *Œuvres complètes*, traduction nouvelle par J. Baillard; 2 vol. Paris, Hachette, 1878.

Stobée. — Ioannis Stobaei | Sententiae, ex the- | sauris Graecorum delectae. | Cyri Theodori dialogvs, De Amicitiae Exilio | opvscvlvm Platoni adscriptvm, de Ivsto. | Alivd eivsdem, an virtvs doceri possit. | Huic editioni accesserunt | Eivsdem Ioannis Stobaei Eclogarvm | Physicarvm et ethicarvm libri dvo. | Item | Loci commvnes sententiarvm collecti[1] | per Antonium et Maximum Monachos, atque ad Stobaei locos relati | Subiunctis Capitum, Auctorum, Verborum et Rerum | locupletissimis Indicibvs. | Avreliae Allobrogvm. | Pro Francisco Fabro Bibliopola Lugdunensi. | M.DCIX. — Un vol. in-f° de 632 + 207 + 305 feuillets. Les pages des index ne sont pas numérotées.

Trésor de Sentences | dorees, dicts, prouerbes et dictons communs | reduits selon l'ordre | alphabetic | par Gabriel Meurier | a Lyon | Pour Benoist Rigaud | 1582. — Cet ouvrage est suivi d'un recueil intitulé : Prouerbes | communs, et | belles sentences | pour familierement parler latin et françois | à tous pro- | pos. | Tres utiles et necessaires à | toutes gens | composez par I. Nucerin | a Lyon | chez Pierre Rigaud | en ruë merciere au coing de | ruë Ferrandiere | MDCV.

Xénophon. — *Les entretiens mémorables de Socrate*, traduction fr. par E. Sommer. Paris, Hachette, 1877.

H. Guy.

II

GASCON *SUBIW* « HAIE ».

M. Thomas, dans ses *Mélanges d'étymologie française* (p. 141-2), incline à admettre en latin vulgaire l'existence d'une forme **sepīle*, dérivée de *sepes*. C'est à **sepīle* que remonterait le vieux français *sevil*.

Le mot landais *subiw* « haie » (dans Arnaudin, *Contes landais*, p. 158 et *passim*) confirme pleinement cette hypothèse.

Le changement de l'*e* protonique initial en *u* devant une

1. C'est à cette dernière partie de l'ouvrage que je renvoie le lecteur chaque fois que, dans mes notes, il est question de Stobée.

consonne labiale n'est point fait pour surprendre. — Il est vrai que d'ordinaire la labiale n'a pour effet, dans la plupart des patois landais, que d'arrondir en *ü* la voyelle atone précédente, sans en reculer l'articulation vers le voile du palais. C'est ce qui s'est passé, par exemple, dans *primarium* = *prümè* (à côté de *permè, premè*); **trepaliare* = *trübalha* (à côté de *tribalha*); *cibatam* = *chüwade* « avoine », à Saugnac-et-Muret (à côté du béarnais *cibade*); *bibere* = *bübé,* à Sort (à côté de *bébe*); **tripedes* = *trübès* « escabeau », à Labrit.

De même, en ancien béarnais, *trübe* « trève », représente le germanique *triwa.*

Enfin, par un changement analogue de la voyelle *i,* tandis que *crībella* a donné *kriwèro* à Léguevin (Haute Garonne), *cribrum* + *-ariam* (**cribariam* [?]) a produit *krüwèyre* à Mimizan (Landes).

Mais le passage, devant labiale, de *e* à *u* n'est point non plus sans exemples dans la région. Ainsi s'expliquent : *memorare* = *mumbra, brumba; per amorem* = *permu, prumu* « parce que »; **demane* = *duman;* fr. *deviner* = *(en)dubina;* **sepīle* = *subiw*[1].

La même transformation peut encore se produire quand la consonne labiale précède la voyelle : *verrucam* = *burrüge; vessicam* = *buhike*[2] Pour ce dernier mot, ainsi que le prouve la perte de l'*ss* latine, l'influence analogique de *buha* « souffler » s'est certainement exercée : à la campagne, l'usage est de gonfler les vessies de porc, pour les suspendre ensuite au plafond de la cuisine. Rapprocher d'ailleurs l'allemand *Blase* « vessie ».

Il ne doit y avoir que fort peu de mots où un *e* protonique soit passé à *u,* sans qu'il soit en contact avec une consonne labiale. L'on peut citer cependant *resinam* = *arruzi;* mais il faut vraisemblablement invoquer ici l'analogie de *arrus* « rosée »; en effet, la résine, soit qu'on la distille,

1. Comparer un traitement analogue de l'*a* protonique dans *tubak* = *tabac.* (Lespy, *Dict. Béarn.*)

2. Cf. un traitement analogue de l'*ü* dans *pürgare* = *purga*, à Cazaubon.

soit qu'elle suinte, au printemps, le long de l'arbre, fait la perle ou se détache en gouttelettes brillantes.

Pour en revenir au mot *subiw,* il semble n'être usité que dans un domaine assez restreint. Je ne l'ai rencontré que vers Pissos, à Saugnac-et-Muret, vers Facture-Biganos, à Mimizan, et dans le livre de M. Arnaudin (patois de Labouheyre). Ailleurs, les termes les plus employés pour désigner une haie sont *plech* ou *pleys* dans le Béarn et la Chalosse; *sège* ou *sègo* dans la Bigorre, l'Armagnac et le nord-est des Landes.

Georges Millardet.

DE LA RÉDUCTION DU *Ñ* A *Y* EN GASCON[1].

La réduction du *ñ* à *y,* qui s'est, en roumain, opérée d'une manière régulière et constante, s'est aussi produite, dans certaines conditions, sur quelques points du domaine gascon.

M. Meyer-Lübke[2], citant la *Revue des langues romanes*[3], écrit que « le passage de *ñ* à *y* doit se produire à Foix ». En réalité, il ne doit point subsister de doute sur l'existence du phénomène. On peut en relever des exemples dans toute une partie de la Gascogne.

Il n'a point échappé à l'enquête de MM. Gilliéron et Edmont. La carte 105 (*bain*) de l'*Atlas linguistique* mentionne les formes *bay* ou *baĭ* (**baneum*) à Lannemezan, Saint-Martin (Gers) et Riscle. La carte 300 (*coin*) donne *kuy* à Tramezaygues (Hautes-Pyrénées) et à Lannemezan, *kuĭ* à Sariac (Hautes-Pyrénées), Saint-Martin et Riscle.

D'autre part, l'on relève dans l'*Almanac de Gascougno* (1903, p. 22) deux exemples de *luy* (lat. *longe*) dans le patois de Masseube.

Le sud du département du Gers et le nord des Hautes-Pyrénées semblent être le foyer d'où a rayonné le phénomène.

Celui-ci s'est notamment propagé vers le nord-ouest. Il se

1. Nous désignons par *ñ* l'*n* mouillée, par **n** l'*n* gutturale étudiée ici par M. Ducamin. (VII, 337-9.)

2. *Gramm. des lang. rom.*, I, § 512.

3. IV, 52.

manifeste, par exemple, avec intensité dans le canton de Nogaro, à Lanne-Soubiran, où M. J. Ducamin me signale : *bay* (**baneum*), *kastay* « châtaigner » (**castaneum*), *kuy* (*cuneum*), *püy* (*pugnum*), *bézuy* « besoin ».

Un proverbe local fournit un exemple typique : l'on dit d'un homme qui a plus de besoins que de ressources : *qu'a mey de bezouys que de hausilhos.* Ce proverbe repose sur un jeu de mots entre *bezuy* « besoin », et *bezuy* « vouge » (*vĭdŭbium*)[1]. Le calembour, qui n'a sa raison d'être que par suite de la complète similitude de son entre deux mots aussi différents de sens, montre que la réduction de l'*ñ* à *y* est, en cette région, entrée dans ce que M. Rousselot appelle « l'élément réfléchi du langage ».

Le phénomène apparaît encore dans *play* « il plaint » (de *plañe*), *kray* (de *krañe* « craindre »), *tay* (de *tangit*), dans l'expression *aco nem tay pa re* = « cela ne me touche en rien, ne me regarde pas ».

La réduction s'est étendue jusque dans le département des Landes, du moins dans la partie sud-est; à Hagetmau : *luy, bay.* On la retrouve plus au nord, à Saint-Cricq-Villeneuve (*luy,* à côté de *luyn*), à Bougues (*bézuy* « besoin », cf. *Lou caoutéroun dou Jantoulet,* dans le *Petit landais* du 7 juin 1903), à Saint-Justin, quartier de Douzevielle (*éstay, étain*), d'où le verbe *éstaya.* Au nord de Mont-de-Marsan, à Saint-Avit, l'on rencontre : *la glèyze é luñ de l'eskôle,* mais *luy* à la fin de la phrase. A Mont-de-Marsan même (au hameau de Nonères), je trouve *luy* à côté de *bayn, püyn* ou *püyñ.* Il semble bien qu'ici nous soyons sur la limite du phénomène. En effet, plus à l'ouest, dès Saint-Pierre-du-Mont et Uchacq, l'*ñ* reparaît. A Canenx, Vert (canton de Labrit), les mots cités plus haut ont conservé l'*ñ.*

Quel a été le processus suivi ? Les formes *bayn, püyn* ou *püyñ,* que j'ai relevées à Nonères, par exemple, où le

1. L'on retrouve, à Saint-Pierre-du-Mont (Landes), le même jeu de mot dans un proverbe un peu différent : *lou bèzouñ que kòpe la sège,* littéralement : « le vouge coupe la haie », c'est-à-dire : « Le besoin fait travailler. »

changement est en train de se produire[1], montrent que le *y*, suivant une tendance qui l'attirait devant l'*ñ*, s'en est peu à peu dégagé (*luyñ*), et a fini par se séparer tout à fait de lui (*luyn*). Devenue finale, l'*n* s'est affaiblie (*luy*ⁿ), puis est tombée.

La réduction du *ñ* n'affecte régulièrement que les syllabes finales. L'on n'en rencontre que de rares exemples dans d'autres positions. Encore ne sont-ils point tous également sûrs. — Dans la plus grande partie des Landes, deux formes existent pour désigner le fruit du pin franc, du *pismétché* : *piñun* et *piun*, celle-ci tendant à supplanter celle-là. Or, il semble difficile de ne point considérer la seconde comme dérivée de la première, et l'une et l'autre comme issues du latin **pinionem* (sur *pinea*). La forme *miyune* = *mignonne*, que j'ai entendue non loin de Mont-de-Marsan, — une seule fois, il est vrai, et comme nom donné à un animal, — semblerait plaider en faveur de cette explication.

D'autre part, la pomme du pin est dans les Landes communément appelée *la pi*, qui me semble être une réduction de *piye*. A Luxey, à La-Bastide-d'Armagnac, à Saint-Justin, on ne connaît que *piye*. Ailleurs, *piye*, ou plutôt *pi*ʸ*e* existe bien aussi, mais dans l'expression *piye de milhok* (à Maillères, canton de Labrit, par exemple) pour désigner *l'épi de maïs*, dont la forme, aux yeux des paysans, a de la ressemblance avec la pomme de pin.

Enfin, le verbe *kaïnka* (dans Arnaudin, *Contes landais*, p. 154), qui se retrouve ailleurs (sous la forme *s'eskaïnka*), et qui signifie « crier », en parlant d'un chien qu'on frappe, semble bien être une réduction de *kañinka*, dérivé de *kan* « chien » (cf. *kañuta* « mettre bas », en parlant de la chienne).

Quoi qu'il en soit, la réduction du *ñ* en gascon est un fait exceptionnel à la médiale. A la finale, elle est à peu près constante dans certaines régions et tend à le devenir dans d'autres. Elle est inconnue à l'initiale (*ñaka*, *ñawla*, etc.).

Georges MILLARDET.

1. A Vert et à Saint-Pierre, j'ai aussi noté *bay*ⁿ, ce qui me fait croire que la réduction ne tardera point à se propager plus loin vers l'ouest.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

A. Lecler. **Dictionnaire topographique, archéologique et historique de la Creuse.** Limoges, Ducourtieux, 1902; in-12 de 810 pages.

Nous sommes si mal outillés pour l'étude historique des territoires des différentes provinces (Haute-Marche, Haut-Limousin, Poitou, Combraille, etc.) qui ont servi à former le département de la Creuse[1], que nous devons être très reconnaissants à l'abbé Lecler de la volumineuse compilation qu'il met aujourd'hui à la disposition du public, après l'avoir morcelée, depuis 1885, dans le *Grand Almanach-annuaire de la Creuse.* Ses sources essentielles sont le Dictionnaire manuscrit de feu Auguste Bosvieux conservé aux Archives départementales de la Haute-Vienne) et le Pouillé, également manuscrit, de feu l'abbé Nadaud (conservé dans la Bibliothèque du Grand Séminaire de Limoges); mais il faut reconnaître qu'il a notablement accru par des recherches personnelles les renseignements accumulés par ces deux laborieux érudits. Malheureusement, il est loin d'avoir épuisé les deux dépôts dont la connaissance approfondie s'imposait à lui, à savoir les Archives départementales de la Haute-Vienne et celles de la Creuse, pour ne rien dire de la Bibliothèque et des Archives nationales, dont on ne peut pas lui reprocher raisonnablement de n'avoir pas profité. Ce qui est plus grave, c'est qu'il ne s'est pas suffisamment préoccupé de dépouiller les documents imprimés. C'est ainsi que je constate avec étonnement que deux assiettes d'impôts sur la Haute-Marche, pour les années 1441 et 1477, publiées en 1882[2], ne figurent jamais dans ses citations.

1. Cf. *Annales du Midi*, VI, 225 et suiv.

2. *La Haute-Marche au XVe siècle, d'après deux assiettes d'impôts*, par A. Thomas, dans le *Grand Almanach-annuaire de la Creuse*, année 1882, pp. 115-124.

Enfin, pour tout dire, cette compilation est faite sans une critique suffisante et elle expose le lecteur inexpérimenté aux plus graves erreurs. Voici quelques exemples pris au hasard :

P. 11. — Hugues le Brun, comte de la Marche, fonde une vicairie dans l'église de Saint-Sylvain d'Ahun... en 1302; c'est lui qui fonda des châtellenies dans les villes du Dorat, de Guéret, d'Ahun et d'Aubusson. — Ce ne sont pas des *châtellenies*, mais des *chapellenies* ou *vicairies*, que fonda Hugues le Brun, et l'une de ces chapellenies ou vicairies devait avoir son siège dans la chapelle du château d'Ahun et non dans l'église Saint-Sylvain.

P. 16. — En mars 1439, le dauphin Louis alla coucher à Ajain. — Le texte latin allégué porte *in Burgo Ageduni*, et il est extraordinaire qu'un érudit limousin ignore que *Agedunum* est *Ahun* et non *Ajain*.

P. 23. — Arnet, commune de Saint-Pardoux d'Arnet. — L'auteur ne s'aperçoit pas que *Arnet* est une forme fautive, et que cet article fait double emploi avec celui qu'il consacre plus loin à *Darnet*.

P. 29. — Pardoux Duprat, jurisconsulte, né à Aubusson vers 1520, mort à Guéret en 1574. — Le lieu et la date de la mort de P. Duprat sont inconnus; je ne m'explique pas d'où provient la double affirmation de l'auteur, qui est manifestement controuvée.

P. 61. — Le château de la Borne fut pris par le roi de France en 1241. — Assertion absolument gratuite, qu'il fallait laisser à Joullietton.

P. 76. — C'est aux Templiers que le prieuré de Bourganeuf doit sa fondation. — Erreur : aussi haut que nous puissions remonter, ce sont les Hospitaliers que nous trouvons en possession de Bourganeuf.

P. 9). — *Bridier* (il faudrait écrire *Bridiers*), commune de la Souterraine : *Brioderensis vicus in pago Biturico*, 994. — Bridiers n'a jamais appartenu au diocèse de Bourges : *Brioderensis vicus* est *Briare* (Loiret).

P. 95. — *Budier*, commune de la Souterraine. — Localité imaginaire : il s'agit de *Bridiers*, dont je viens de parler.

P. 127. — *Champeix*, commune de Montaigut-le-Blanc. — Localité imaginaire; les actes analysés se rapportent à *Champeix*, chef-lieu de canton du Puy-de-Dôme, près duquel se

trouve une commune de *Montaigut-le-Blanc* qui n'a rien à voir avec son homonyme de la Creuse.

P. 135. — En 1260, Hugues le Brun, comte de la Marche, qui habitait ordinairement son château de Chénérailles, en sortit avec des troupes nombreuses pour porter secours à un parti d'Anglais qui était assiégé dans le château de la Chapelle-Taillefer. — Assertion erronée et absurde de tous points, dont j'ai expliqué l'origine dans l'*Echo de la Creuse* du 29 juillet 1876. M. l'abbé Lecler ne s'est pas contenté de copier Joullietton, auteur de cette grosse bévue; il a trouvé bon de l'interpoler en ajoutant « avec des troupes nombreuses ». Et c'est ainsi que l'erreur s'augmente en se propageant!

Inutile de dire que les fautes d'impression pullulent. Il y en a de peu ordinaires, par exemple à la page 11, où *Angleterre* doit être lu *Angoulême*. Antoine THOMAS.

Voyage au purgatoire de saint Patrice. *Visions de Tindal et de saint Paul.* Textes languedociens du XVe siècle, publiés par A. JEANROY et A. VIGNAUX. Toulouse, Privat, 1903; in-8° de LXI-143 pages. (Tome VIII de la 1re série de la *Bibliothèque méridionale.*)

Ces trois textes sont publiés ici d'après un manuscrit de la fin du XVe siècle (Bibl. munic. de Toulouse, n° 894) dont quelques fragments seulement avaient été jadis imprimés par le marquis de Castellane. La valeur littéraire en est fort mince (ce sont, du reste, des traductions du latin), mais ils offrent au linguiste un intérêt assez considérable[1].

De l'*Introduction*, très développée, — son étendue même explique en partie que les éditeurs n'aient cru devoir faire suivre le texte d'aucun commentaire — les chapitres les plus importants sont consacrés au *Saint Patrice*, à Raimon de Perelhos — peut-être valait-il mieux conserver la forme catalane du prénom *Ramon* — et à la langue des trois textes.

Les renseignements consciencieusement recueillis par M. Vi-

1. M. Vignaux a rédigé la note sur Perelhos et l'*Index* des noms propres; à M. Jeanroy sont dues l'*Introduction*, l'établissement du texte et le *Glossaire*.

gnaux sur Perelhos suffisent à nous faire connaître de ce personnage tout ce qu'il est nécessaire d'en savoir. Dans la discussion qui suit cette courte biographie, M. Jeanroy prouve aisément que la rédaction première du *Saint Patrice* est bien de Perelhos et soutient de très ingénieuse façon cette opinion, qu'il doit exister quelque part un texte imprimé de l'ouvrage primitif[1].

Quant à la partie philologique de l'introduction, il faut en louer sans réserves la sûreté et la clarté. M. J. a pensé avec raison que sa principale tâche était de déterminer le dialecte des textes publiés : à cet égard, on peut dire, après une lecture attentive de son travail, qu'il n'est aucune particularité intéressante qu'il ait négligée. Sa conclusion est que les textes proviennent d'une région comprenant à peu près la partie ouest du Tarn, le nord de la Haute Garonne, le nord-est de Tarn-et-Garonne, et peut-être aussi l'extrêmité sud-est du Lot. Il ne m'a pas paru que sa discussion, très serrée, laissât place à quelque objection sérieuse, ni qu'il fût possible de chercher à préciser davantage sans s'engager dans l'inconnu.

Les textes sont accompagnés des passages correspondants des rédactions latines, qui suppléent souvent, sinon toujours, à l'insuffisance de la rédaction languedocienne. Celle-ci laisse fort à désirer, et si l'éditeur avait voulu entreprendre d'en épurer la langue, il eût eu fort à faire : il suffisait d'en signaler les nombreuses lacunes, et à cela il a apporté le plus grand soin. Mais pourquoi certaines corrections qui s'imposaient n'ont-elles pas été admises dans le texte même, au lieu d'être simplement indiquées en notes parmi les variantes latines? Telles sont, par exemple, les corrections *Armac* pour *Armanhac* (l. 247), *Corcages* pour *Cartages* (1166), *e avian* [*coas coma*] *scorpios* (1857), etc.

Le texte est d'ailleurs fort bien établi dans l'ensemble; parmi les passages qui restent peu intelligibles, il n'en est guère dont l'obscurité soit imputable à l'éditeur. Voici quelques observations de détail que je lui soumets.

Ligne 115 : il y a sans doute une lacune de quelques mots après *freja*. — 165. Il eût été préférable de rétablir la première lettre du mot qui suit la lacune et d'imprimer [*B*]*enezeyt*. — 666. Lire : *ero* [*nutz*] *ayssi coma los autres*, corr. indiquée par le

1. La note 1 de la page XXII laisse subsister quelque doute.

latin. — 688, note. Ce n'est pas en *imaginari* qu'il faut corriger *exagitari* dans le texte latin, mais bien en *excogitari*. — 731. Au lieu de supprimer *e fero*, je corrigerais : *e fe*[*ri*]*ro*[*n*] (= frappèrent), qui convient ici très bien[1]. — 753. *ero* [*si*] *pres... que hom...* Il faudrait *tant* et non *si* [cf. 651, 667, 669, 744, 747, 733, etc...]; du reste, le mot est inutile : on trouve dans notre texte, comme dans tous les textes méridionaux, *que*, marquant la conséquence, non précédé de *tant*, tout comme en latin *ut*. pour *ita ut*. Cf. l. 785 *aquela flama montava... que me semblava*. — 830. *fan;* corr. *f*[*azi*]*an*. — 867, note. *Quant* [*o*] *cove*, *o* est inutile. — 909. Lire : *ayssi* [*coma*] *en aquest mon*. — 948. *Eran elas de diverssas colors he* (*e*) *clartat*. Corriger : (*h*)*e* [*d*]*e clartat*[*z*]. Cf. deux lignes plus bas : *de diverssas glorias e de clartaz*. — 994. Compléter la phrase ainsi : *ayssi coma em* [*anatz*] *a tu*. — 1110. *Liquesiel*, probablement faute de lecture, pour *Liquefiel*. Voyez plus loin. — 1241, note. *Mayre* n'a nullement besoin d'être corrigé et va bien après *noyriment*. — 1321. Le sens du mot *cruzel* m'échappe ici; mais l'expression *descendian sobre aq. cr.*, qui se trouve quatre lignes plus bas, ne permet guère d'admettre le sens de *creuset*, donné d'ailleurs comme douteux au lexique. — 1322. *una cana de spes*. Bien que l'absence de l'*e* prosthétique devant *s* consonne soit notée avec raison dans l'introduction comme un des traits particuliers à ces textes, j'écrirais plutôt *d'espes;* car je n'ai pas trouvé ailleurs la forme *spes;* nos textes ont partout *espes* (cf. l. 562, 1831). — 1328. *aquel ferre* [*que*] *creman e caut era... Ferre* pour *ferr*, *fer* est une forme unique et surprenante (relevée d'ailleurs dans l'introduction). Je lirais. sans correction : *aquel ferr e creman e caut era;* la répétition de *e* n'aurait rien de choquant. — 1697. *Avian agulhas tortas ayssi coma son moscalhs*. Le mot *moscalh* ne donne aucun sens ici, qu'on le traduise par *frelon* (donné avec ? au glossaire) ou par *émouchoir*, ou par quelque mot analogue. Je corrigerais en *mosclalhs*, plur. de *mosclalh* (hameçon, crochet), mot donné par Rochegude (*mousclau* dans Mistral) et encore usité en Languedoc, qui rendrait bien compte du terme *tortas* (= non pas : *tordues*, mais *recourbées*; cf. l. 312,

1. [Mais les démons ne peuvent avoir l'idée de frapper les uns contre les autres les damnés attachés à une roue; *e fero*, qui se trouve deux lignes plus bas, a dû être écrit par anticipation. *Contra* pourrait avoir ici le sens de « à l'envi de ». — A. J.]

où le même adjectif est appliqué à des lames de couteaux[1].) — 1725. *Per aysso*, corr. : *per aysso* [*que*]. — 1959. Après *del lor* suppléer *per so* plutôt que *plus ; fan* dans le sens absolu de *agir*. — 2267. *ansir* f. d'impr. pour *ausir*. — 2235, note. 2225 f. d'impr. pour 2325. — 2431. *por*, f. d'impr. pour *per*.

En somme, le texte même comporte peu d'améliorations, l'éditeur en ayant tiré, à peu de chose près, tout le parti possible. En revanche, le *Glossaire* et l'*Index* des noms propres eussent pu être utilement retouchés.

Le Glossaire nous est donné comme contenant les « mots qui peuvent embarrasser le lecteur peu initié ou intéresser le philologue à un titre quelconque ». C'est plutôt dans l'Introduction que les formes intéressantes se trouvent enregistrées, et avec la plus grande exactitude. Mais je ne suis pas bien sûr que des mots comme *amortir*, *delectable*, *guitarra*, *junctura*, *trocheman*, *message*, voire même comme *agulho*, *brasa*, *letanhas*, *golfo*, dussent figurer dans un glossaire qui ne veut donner que l'indispensable. D'autre part, quelques mots ou quelques sens — en très petit nombre, il est vrai — auraient pu y être relevés qui ont été négligés : « *cana* = mesure de longueur ; il aurait fallu donner le sens précis (2m23) ; j'en dirai autant de *palm* (le même que *palma* et *empan* = 15 centimètres). Voir P. Meyer, *G. de la Barre*, gloss. sous [*palm*. J'ai noté la prononciation *pam* dans le patois de Castelnaudary. — Le mot *cobezeza* devait être transcrit au glossaire sous la forme qu'il a dans le texte : *cobeze*[*n*]*ssa* (1610) ; — *clercia* (1711), qui paraît avoir ici le sens de *clerguada* (tonsure) était à noter ; — *despachar* (1676), dans le sens transitif de *presser*, était aussi à relever ; — *ni*, dans le sens affirmatif, pouvait être signalé (non pour la rareté du fait, bien entendu, puisqu'il n'est rien de plus fréquent), mais parce que le mot se trouve, au moins dans un passage (2302), employé ainsi après l'avoir été deux fois dans le sens négatif. — *Semal* (350) serait plus exactement traduit par *benne* que par *baquet* (voir dans Godefroy, *semale*). — Enfin, si *tros* a bien le sens ordinaire de *morceau* l. 714, il n'en est évidemment pas de même l. 1811, où il ne peut signifier que *coups ;* Rochegude donne *trops* = coups (?).

Pour ce qui est des noms propres, je reconnais que leur iden-

1. Cf. plus bas la note de M. E. Levy.

tification n'était pas facile dans l'état de déformation où ils se présentent presque tous; il me paraît cependant que l'*Index* n'en a pas été dressé avec tout le soin désirable.

Une note du texte (161) « *Guiena*, corr. *Genova* », renvoie à l'*Index*, où l'on ne trouve ni *Genova* ni *Guiena*. — *Dandela* (272) n'est pas identifié. C'est *Glendaloug* (qui se présente sous d'autres formes : *Glendelac, Glandalack, Glandela*), ville du comté de Wicklow, ancien évêché suffragant de Dublin, uni à Dublin en 1215 (v. de Mas-Latrie : *Trés. de chronol.* col.,2016). C'est précisément après *Belvi* (identifié justement avec Dublin par l'éditeur) que l'auteur mentionne *Dandela*. — *Daneli* (1104) est sans doute une transcription fautive de *Dubli* (Dublin); cette identification est encore plus facile à admettre que celle de *Belvi* et de *Dubli*. (225). L'auteur dit, en effet, qu'il se rend par mer de *Daneli* à Holyhead; or, Dublin est précisément en face de Holyhead. — *Liquesiel* (1110) : j'ai dit qu'il fallait lire *Liquefiel*. C'est *Lichfield* en Staffordshire, siège d'un ancien évêché suffragant de Cantorbéry; il s'y trouvait un monastère de l'ordre des Augustins (*abadia de monges negres*, dit précisément l'auteur. Voir de Mas-Latrie, *op. cit.*, col. 1949). Qu'on trace une ligne presque droite du N.-E. au S.-E. de Holyhead à Douvres par Londres, elle passera par Lichfield : on a ainsi exactement l'itinéraire indiqué par le texte. — *Clinar* (2343) n'est pas Cloyne, comme l'éditeur le répète après Wagner (au mot *Malechias*), mais *Clonard* (autre forme : *Cluainiard*) évêché d'Irlande, suffragant d'Armagh, réuni au XIIe siècle à l'évêché de Meath. (Voir de Mas-Latrie, *op. cit.*, col. 2017.)

Le nouveau volume de la *Bibliothèque méridionale* n'en est pas moins dans son ensemble une excellente publication, puisque, des éléments qui le constituent, ceux auxquels les éditeurs attachaient, j'imagine, et avec raison, le plus d'importance, — j'entends la partie philologique de l'introduction et l'établissement du texte, — ne méritent guère que des éloges[1].

P. ANDRAUD.

1. Je n'ai pu fournir aucun renseignement sur le DEPETRALATA qui a inscrit son nom, sous la date du 18 mai 1466, à la fin du manuscrit de l'ouvrage dont il vient d'être question. M. Ed. Forestié, dans un compte rendu de notre publication qu'il a présenté à la Société archéologique de Montauban (*Bulletin archéologique de Tarn-et-Garonne*, 1903, p. 302-3), a signalé, d'après un document sur lequel il ne donne aucune indica-

Charles CARAYON. **L'Inquisition au XIII[e] et au XIV[e] siècle.** Mazamet, 1903; 1 vol. in-8° de 116 pages.

Le dessein de ce petit livre n'apparaît pas clairement au premier abord. S'il prétend être une contribution originale à l'histoire de l'Inquisition, il manque un peu de la précision méticuleuse, de la vigueur d'exposition et surtout de la richesse d'information qu'exigent les œuvres d'érudition ; car il est construit avec des matériaux judicieusement empruntés à des ouvrages connus plutôt qu'avec des documents inédits. S'il veut faire œuvre de vulgarisation, il manque peut-être d'étoffe et de suite; car il est trop épisodique. Tout ce qui y est dit des origines de l'Inquisition et des faits essentiels de l'histoire générale reste trop superficiel, et je pense qu'un lecteur non averti par des études antérieures aurait peine à le bien entendre. Au reste, 116 pages pour retracer, avec force notes et références, l'histoire de l'Inquisition à Carcassonne, des origines à 1703, c'est peu. Dans sa préface, M. C. nous dit qu'il s'est proposé « d'étudier l'activité du tribunal inquisitorial de Carcassonne ». C'était là, en effet, un fort beau sujet, mais il ne me paraît pas que l'auteur s'y soit véritablement attaché. Quoi qu'il en soit, voici comment est disposé son travail : après une courte préface, plutôt bibliographique, vient une « vue générale » sur les causes et les origines

tion l'existence d'un Jean de Peyrelade qui fut, de 1435 à 1473, titulaire du doyenné conventuel de Cayrac, près Réalville (à seize kilomètres N.-N.-O. de Montauban). Le sceau de ce personnage se trouve dans la riche collection de M. le chanoine Pottier et témoigne, dit M. Forestié, par ses dimensions et le soin apporté à la gravure, de goûts vraiment artistiques. M. F. a exprimé l'hypothèse que ce doyen, évidemment lettré, était non seulement le copiste du ms., mais l'auteur des traductions qu'il contient. Si cette conjecture est fondée, je ne me suis donc pas trompé en localisant la patrie du traducteur dans le périmètre qui a été indiqué plus haut et qui comprend le nord-est de Tarn-et-Garonne : c'est précisément, en effet, au nord-est de Tarn-et-Garonne que se trouve Cayrac.

Je joins ici quelques notes qui m'ont été communiquées par M. E. Levy : 211 *ben fort* pouvait rester; cf. *Suppl. Wœrtb.* s. v. *fort*, 15. — 1275 *may*] l. *my*, — 1344 corriger plutôt *partiscam* que *partam;* cf. 1740. — 1841. Corr. *potz*. — 2076 *bossas*] corr. *boissas*. — Glossaire *clas*, « glas » et non « cloche ». — *Moscalh* corr. *mosclalh*, « hameçon »; cf. *mosclalh, hamus* dans le *Floretus* (*Revue des l. rom.*, XXXV, 74) et *Elucidari*, *ibid.*, XXXIII, 313, l. 14. — *Maratda;* corr. *maracda*. — *Rodet*, non « rayon », mais « jante »; cf. esp. *rodete*. — A. J.]

de l'Inquisition; puis l'histoire du tribunal inquisitorial de Carcassonne. Elle est divisée en deux périodes, l'une est dite « période de première activité », l'autre « période de lutte ». La première est en somme ramenée à trois faits : l'institution du tribunal, le massacre d'Avignonet, l'annexion du comté de Toulouse au royaume de France. La seconde, divisée en neuf chapitres, a trait surtout à la double insurrection de Carcassonne contre l'Inquisition et à Bernard Delicieux. Une troisième partie relate le procès de Bernard et donne l'analyse d'un « acte de foi ». Enfin, après avoir sommairement retracé les destinées du tribunal jusqu'à la mort du dernier inquisiteur en 1703, M. C. conclut sur les effets de l'Inquisition en Languedoc et particulièrement à Carcassonne.

Au cours de la lecture, quelques détails m'ont frappé; je les signale dans l'ordre même que suit le livre. Tout d'abord, M. C. me paraît avoir une tendance à trop *dater*, dans la première partie, les phénomènes généraux qu'il décrit. Il est très difficile de dire quand naquit le catharisme, car il a ses origines obscures dans l'Eglise primitive : les premiers siècles de la foi ont eu leurs *purs* et leurs *parfaits*. Malgré l'autorité de Schmidt, il est impossible de soutenir que le catharisme n'est pas une hérésie chrétienne; il l'est au même titre que toutes les hérésies gnostiques, qui sont, tout comme lui, des systèmes métaphysiques désireux de s'arranger avec l'Evangile : la *mission* des *bonshommes* est, par essence, gnostique. En feuilletant les catalogues d'hérésies que rédigèrent saint Irénée, Hippolyte, saint Augustin, Epiphane, Philastrius, on rencontrerait les archétypes des Vaudois et des Cathares. M. C. nous dit (p. 40) que l'introduction de la torture dans la procédure inquisitoriale date de l'échec de la plainte contre Jean Galand, c'est-à-dire de 1280 ou à peu près; ce n'est pas exact. Sans parler même d'actes d'Innocent IV (en 1252), d'Alexandre VI (en 1259), de Clément IV (en 1265), qui en ont autorisé l'application, la torture existe dans la procédure inquisitoriale avant l'insuccès de la requête contre Galand, puisque nous la trouvons mentionnée dans le texte même de la supplique : *Nonnulli vero ponuntur in equaleis, in quibus quamplurimi per tormentorum acerbitatem corporis destituuntur membris et impotentes corporis redduntur omnino...* M. C. paraît attacher une grande importance à un complot qui aurait été fomenté contre les registres de l'Inquisition; j'avoue

qu'après Lea (II, p. 69 de la trad.) et le travail de M. Vidal, *Un inquisiteur jugé par ses victimes* (Paris, 1903, p. 9), je n'y crois guère : j'inclinerais à y voir une machination montée de toutes pièces pour frapper quelques suspects. Le mouvement de Bernard Delicieux prouve combien l'Inquisition est faible dès que le bras séculier lui fait défaut et à quel point elle est détestée en Languedoc, mais il n'est nullement étrange que Philippe le Bel l'ait soutenue comme il l'a fait; elle lui paraissait certainement en soi une institution excellente et il ne lui demandait que de ne pas contrarier sa politique. En relatant le procès de Bernard Delicieux, M. C. a bien fait, car il est des plus suggestifs, mais il est fâcheux qu'il ait eu l'air de le présenter comme un procès type de l'Inquisition, puisqu'il est exceptionnel et beaucoup plus pontifical qu'inquisitorial (une courte note le dit). Mieux eût valu prendre un exemple courant, et, par suite, caractéristique, tel que le *Sermon* que M. C. raconte plus loin.

En somme, son étude demeure en soi intéressante et utile, malgré des indécisions, car elle est agréable à lire : elle contribuera pour sa part, et plus qu'un gros livre, à propager la connaissance de faits bien établis et d'idées scientifiquement éprouvées. Il est bon que personne n'ignore ce que fut un « acte de foi » et dans quel esprit instrumenta l'Inquisition. C'est peut-être pour avoir en effet pensé que cela était bon que M. C. nous a donné son livre; il doit en être remercié. Ch. GUIGNEBERT.

M. BOUDET. **Registres consulaires de Saint-Flour, en langue romane avec résumé français** (1376-1405), précédés d'une préface de A. Thomas. Paris, Champion; Riom, Jouvet, 1900; in-4° de XXVII-358-60 pages.

Ce n'est pas aux lecteurs des *Annales* qu'il faut démontrer l'utilité de publications comme celle-ci. De tous les documents d'archives, les comptes consulaires sont assurément ceux qui contiennent les renseignements les plus variés : toujours fort importants pour l'histoire économique, morale, sociale, ils le sont souvent aussi pour l'histoire politique et militaire, dont ils ont déjà permis de préciser ou de dater exactement maints détails. Ceux de Saint-Flour, affirme M. Boudet, forment la collection la plus riche qui existe en France : elle comprend, pour le moyen âge, cinquante-huit registres, allant, avec quelques lacunes,

de 1376 à 1467[1]. M. Boudet publie ou analyse ici cinq de ces registres[2], qui sont certainement parmi les plus intéressants; ils se rapportent en effet à une des époques les plus troublées et les plus dramatiques de notre histoire : on peut, en les lisant, revivre au jour le jour, pendant ces cinq années, la vie de cette vaillante petite ville, sentinelle avancée du Midi, « une des clefs du royaume devers les parties de Guyenne »[3], qui, pendant vingt ans, fut le point de mire des innombrables compagnies anglaises établies dans les châteaux du voisinage; ce que cette situation valut aux Sanflorains de vexations et de misères, la somme d'efforts, parfois héroïques, qu'elle leur imposa, c'est ce que je ne puis dire ici, et ce qu'on peut voir tout au long dans les « registres », dont certaines pages ont la puissance évocatrice d'un tableau de Michelet, avec l'absolue précision et l'authenticité des détails en plus.

Au point de vue historique, la publication de M. B. est digne de tout éloge, et mérite pleinement la distinction qui lui a été accordée par l'Institut : l'annotation, qui pourtant est d'une variété et d'une richesse extraordinaires, n'a point suffi à M. B. pour nous communiquer tous les renseignements qu'il possédait sur le sujet; il en a versé le surplus dans une série d'*excursus*, où sont traités d'une façon magistrale et probablement définitive quelques points de l'histoire d'Auvergne au XIVe siècle; je signalerai particulièrement la longue note sur Mérigot Marchés, où sont rectifiées les nombreuses erreurs de Froissart (p. 212-31) et celles sur les « Comtours » d'Auvergne (p. 232-50) et le « Tuchinat » dans le diocèse de Saint-Flour (p. 320-50). Nous avons là, évidemment, le résultat de plusieurs années de fouilles patientes et méthodiques poursuivies dans les Archives publiques et privées. M. B. doit avoir entre les mains bien d'autres trésors, qu'il ne voudra pas sans doute dérober à notre curiosité; qu'il se hâte de nous les livrer; les érudits ne lui marchanderont pas leur reconnaissance[4].

1. Disons en passant que la collection d'Albi est plus riche encore, car elle compte 43 registres, de 1359 à 1443, et elle est complète à partir de cette dernière date.

2. Le dernier est celui de 1383-4; la date de 1405, que porte le titre, est sans doute l'annonce implicite d'un second volume.

3. Rapport de Jean Saysset, de Saint-Flour, sur les déprédations des routiers (p. 296).

4. Le volume est, de plus, d'un maniement fort commode : des « man-

Mais, il faut bien l'avouer, la partie philologique de l'œuvre n'a pas été traitée avec le même soin; aussi — et M. B. ne m'en voudra pas de cette franchise — elle est loin d'être aussi réussie[1]. Il y a dans ces documents une foule de mots intéressants, qu'il eût été indispensable de réunir dans un index; plusieurs ne sont pas traduits; certaines interprétations sont vagues, inexactes, non appuyées de preuves; enfin, et c'est ici mon reproche le plus grave, on sent qu'on ne peut se fier absolument aux lectures de M. B. Ce dernier point a été démontré surabondamment par M. P. Meyer dans un récent compte rendu[2]; et M. B. lui-même avait implicitement reconnu ses torts en donnant un très long *erratum*, qui paraît avoir été dressé avec l'aide d'un romaniste ou paléographe plus exercé (pp. 353-8); mais cet *erratum* même est loin d'être complet; il reste encore dans le texte bien des formes douteuses ou certainement fautives. Certaines corrections se présentent d'elles-mêmes à l'esprit du lecteur compétent; il suffit souvent de remplacer l'une par l'autre les lettres qui se ressemblent le plus dans les manuscrits du XIVe siècle, *f* par *s*, *c* par *t*, *n* par *u*, ou réciproquement, de résoudre les abréviations ou les tildes pour obtenir des formes excellentes : au lieu de *assolat* (p. 182), il faut lire *affolat;* de *guassas* (266), *guaffas* (« crochets »), de *so* (272), *fo*. — P. 147 et 183, M. B. s'étonne de voir figurer un *corser* et un *rossi feu*, se disant avec raison qu'il n'y a pas lieu de mentionner la robe du cheval en question et que la forme *feu* serait, au reste, bien étonnante : il faut simplement lire *seu* (« sien »); c'est par cette forme qu'il faut remplacer le *sen* de la p. 83. — Aux pp. 69, 152, 176, je suis persuadé qu'il faut rétablir *c* au lieu de *t* dans *hat*, *fot*, *vent*. — Au lieu de *asequransa* (103), lire *aseguransa* (cf. *asseguranza*, 104); de *sequir* (105), *seguir;* de *segueron* (264), *serqueron;* de *costa* (147 et *pass.*) *consta;* de *amerniet* (155), *amermet;* de *paz* (275), *pan;* de *lailatz* (258), *laisatz*. — P. 165, au lieu de *chanthago*, je soup-

chettes » résumant chaque article permettent à tout lecteur de prendre une connaissance suffisante des documents; et l'on peut, grâce à un index très développé, retrouver immédiatement le renseignement cherché.

1. Cette infériorité est d'autant plus regrettable que les textes publiés présentent, au point de vue linguistique, un plus vif intérêt. Cet intérêt a été fort bien mis en lumière dans la piquante et instructive préface de notre directeur honoraire.

2. *Romania*, XXXI (1902), 148.

çonne que le ms. porte *chanbagho* (« jambon ») ou peut-être, par une distraction du scribe, *chanbhago; aidet* (176) doit être *ardet* (ou *cazec*), *mole* (22) et *a fe* (22) *moli* et *a fi*, *certos* (106) *certas*, *levaron* (80) *leveron*, *doliam* (164) *dolian;* si ces formes (et une foule d'autres analogues) sont vraiment dans le manuscrit, il ne fallait pas hésiter à les corriger.

Inversement, M. B. fait suivre d'un *sic* ou d'un point d'interrogation des formes parfaitement correctes : *laun* (25) (fréquent pour *l'un* dans toute la région du Centre et en Languedoc), *Auvernhe* (29), *que foro de* (43) au sens de « qui appartenait à », *neanmes* (43), *levas* (49) « impôts », *aquo de* (60) « chez », *chausa* (89) pour *causa*, *ly* (152) article féminin (nombreux ex. pp. 75, 82, 84, 88, 92, etc.), *nadiu* (193), « drap fabriqué dans le pays » (mot expliqué par M. P. Meyer, *Romania*, XXX, 400).

Je reviens sur ce que j'ai dit des interprétations. J'ai regretté d'abord le silence ou le laconisme de M. B. au sujet de certains mots fort intéressants : *bayeta* (60) est traduit par « bayette », que je ne trouve ni dans Littré, ni dans le *Dict. général*, ni même dans le *Glossaire archéologique* de V. Gay; il résulte d'autres passages que ce dut être une échauguette disposée au sommet des remparts pour y faire le guet (cf. p. 64, 100, 184); le mot était à signaler aux archéologues et, à cause de sa forme nettement française, aux linguistes [1]. — Il est question à chaque instant (p. 40, 104-6, 168-9 et *passim*) de « marques » (*marcas, mercas*) imposées à la ville par les Anglais, d'objets confisqués en vertu de la « marque » : cette abusive extension du vieux « droit de marque » était à noter. (Sur ce droit, voy. De Mas-Latrie dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, XXVII [1866], 529, et XXIX [1868], 294.)

Grâce à sa familiarité avec les documents d'archives et à sa connaissance du patois moderne, M. B. est souvent en état de traduire des mots qui nous embarrassent : peut-être a-t-il de bonnes raisons pour interpréter *cloyg* (64), *cluyet* (100, corrigé en *clueyt* à l'*Erratum*), *cluet* (277) par « fagot », *chazarenc* (105) par « fromage »; mais encore aimerait-on à connaître ces raisons. On ne peut se défendre de quelque inquiétude quand on voit l'éditeur expliquer sans hésitation des formes qu'il efface

1. Ce mot, d'origine inconnue, doit être identique à l'ancien français *baate*, *bauhotte*, *bahotte* (Voy. Godefroy, I, 544).

dans l'*Erratum* : ainsi *panes* (= *pavés*) traduit par « panneau » (84, n. 1), *ghazia* (= *jazia*) par « faisait le guet » (102, n. 2). Voici quelques traductions qui ne me paraissent guère plus sûres : sous prétexte que *bada* (verbe) signifie encore « ouvrir », M. B. traduit *bada* (substantif) par « gardien préposé aux portes » (p. 32, n. 3. et 37, n. 1). A mon avis, le mot signifie tantôt « guet », tantôt « guetteur »; c'est en effet sur les murs ou parfois dans les *baietas* que nous voyons continuellement *far la bada*, spécialement par les temps sombres (p, 92, 98, 166, 183, 267). — *Bot* (195, n. 1) est le même mot que *nebot* et n'a rien à voir avec *borc* (« bâtard »). — On ne voit pas pourquoi *sartre* est interprété (p. 165) par « tisserand », alors que le dérivé de *sartor* signifie partout « tailleur », et que, d'autre part, « tisserand » se dit *teysseir* (194). — *Archiera* (260, n° 3) est traduit par « archerie, caisse où l'on plaçait tout ce qui concernait l'armement des archers »; ce mot, bien connu, signifie « meurtrière » (voy. Raynouard, II, 153, et Godefroy, I, 382).

Je me permettrai enfin de conseiller à M. B. la plus grande circonspection sur le terrain étymologique. M. Meyer a déjà battu en brèche son étymologie de *tochi* (« tue-chien »). Je me permettrai d'en faire autant pour quelques autres : *trevar* (186) n'a certainement aucun rapport avec *trans viam*. — Il est téméraire de rattacher à *despartir*, *espartir*, « partager », le mot *esparti*, sous prétexte que ce repas coupe le jour en deux (p. 284, n. 3), alors que sa forme la plus ordinaire est *vesperti* (voy. Mistral, s. v°). — Il est souvent question de la *porta dels Agials* : elle devrait ce nom (p. 162, n. 2) au fait que le marché à la volaille se tenait près de là, « coq » se disant *geal* et *gial* : ne faudrait-il pas entendre *des Angials*, « des anges »[1]? A. Jeanroy.

J. Calmette. **Louis XI, Jean II et la révolution catalane (1461-1473)**. Toulouse, Éd. Privat, et Paris, A. Picard, 1903; in-8° de 612 pages.

Depuis une vingtaine d'années, l'étude des relations de la France avec les États voisins a été entreprise d'après les méthodes rigoureuses dont dispose aujourd'hui la science historique.

1. Le tilde qui devrait surmonter l'*a* initial a-t-il été omis par le scribe, ou négligé par l'éditeur?

Des travaux de valeur ont été menés à bonne fin par Lecoy de la Marche, par Baudon de Mony, par Daumet, pour préciser les rapports de la royauté française avec les souverains d'Aragon, de Majorque et de Castille. Pour le xve siècle, on possédait déjà les recherches intéressantes dues à Desdevises du Dézert sur Carlos de Viane, et à Henri Courteault sur Gaston IV, comte de Foix et de Béarn, c'est-à-dire sur deux personnages dont la vie a été très intimement mêlée aux vicissitudes des relations franco-espagnoles. L'ouvrage de M. Calmette vient s'ajouter à cette série et il élucide supérieurement un des grands épisodes de la politique extérieure de Louis XI. Son enquête, portant sur une époque bien délimitée et sur un sujet capital pour les origines de la rivalité des maisons de France et d'Aragon, peut être considérée comme un modèle. Il l'a poursuivie avec une telle richesse d'informations et une profondeur d'érudition si grande que nul ne songera désormais à la reprendre après lui et qu'on peut considérer son travail comme définitif. M. C. ne s'y montre pas seulement érudit : il y fait preuve des qualités d'un véritable historien. Il sait dominer son sujet ; son exposition est d'une précision et d'une clarté remarquables. Il est parvenu à en dégager des conclusions d'une portée générale considérable et dont la justesse frappe l'esprit.

Ces conclusions, qui sont loin d'être favorables à Louis XI, achèvent de modifier le jugement qu'on a longtemps porté sur ce prince, et qui avait déjà été sérieusement ébranlé par d'autres historiens, tels que Desjardins et Perret. Le succès qui a couronné la plupart des entreprises de ce Valois lui a valu une réputation supérieure aux talents qu'il déploya. Il a passé, grâce au bonheur inouï dont il fut comblé, pour un homme de génie supérieur, dont la profondeur, la sagesse et la continuité des desseins n'avaient d'égales que la fécondité, l'ingéniosité et la sûreté des moyens mis en œuvre. Il semble, après les travaux dont le règne de Louis XI a été l'objet depuis un quart de siècle, qu'il faille beaucoup en rabattre. A des qualités incontestables d'activité, de finesse, à un esprit d'intrigue peu commun, à une absence de scrupules incroyable, propre à servir une politique en apparence toute réaliste, ce prince joignait les pires défauts des tyrans italiens du xve siècle et quelques-unes des tares intellectuelles des Valois. Autocrate violent, il ne sait se plier aux aspirations de ceux qu'il veut conquérir. Obstiné dans ses

idées, il est le plus souvent incapable de modifier les résolutions les plus fâcheuses, alors même que l'expérience lui en démontre le danger. Sa finesse dégénère en duplicité, et l'amour de l'intrigue amène l' « *universelle araignée* », comme l'appelle Comines, à s'empêtrer dans ses propres toiles, de sorte que le dupeur apparaît finalement sous l'aspect d'un dupé. Il est capricieux et inégal. Aussi sa politique peut-elle être taxée d'incohérence, et on y aperçoit souvent, au lieu de l'esprit élevé d'un homme d'Éta[1], le dépit mesquin d'un tyran déçu. Enfin, ce prétendu modèle des souverains réalistes de l'époque moderne est au fond hanté des chimères de ses prédécesseurs. Au lieu de songer avant tout à l'unité française, il a gaspillé une bonne part de ses forces dans des entreprises sans portée. C'est à lui que remonte en grande partie la responsabilité des expéditions d'Italie, puisqu'il songe déjà à la conquête de Milan et de Naples, et son rôle dans la révolution catalane le montre précipitant son royaume dans une autre aventure, celle de l'établissement de la domination française sur l'Espagne du Nord.

Cette dernière entreprise, obstinément poursuivie pendant plus de douze ans, fait peu d'honneur au sens politique trop vanté de Louis XI. Il fallait méconnaître étrangement l'esprit catalan pour s'y hasarder, surtout pour y persévérer. Il fallait aussi n'avoir qu'une idée inexacte des vrais intérêts et des moyens d'action de la France, pour tenter l'annexion d'une principauté pyrénéenne aussi éloignée de la véritable base d'opérations de la monarchie française, alors que l'unité territoriale n'était pas achevée dans les limites naturelles de notre pays. Avant même d'arriver au trône, dans l'impatience du pouvoir souverain longtemps attendu, le Dauphin avait déjà songé à se créer un État au delà des Pyrénées; il avait noué des relations avec le prince de Viane, don Carlos, fils aîné du roi d'Aragon, prétendant à la couronne de Navarre, et chef des Catalans révoltés. Devenu roi en 1461, Louis XI se leurra de l'illusion d'un établissement français en Catalogne. Il crut y parvenir en employant à tour de rôle la force brutale et les roueries diplomatiques. Il montra qu'il ne connaissait ni ceux qu'il prétendait réduire à la condition de sujets, ni l'adversaire qui allait s'opposer à ses plans. De tous les États espagnols, la Catalogne était le plus riche, le plus civilisé, le plus jaloux de son autonomie. Avec sa grande cité maritime, Barcelone, dont la flotte égalait celle de Venise,

avec sa population instruite, fière, ombrageuse, avec ses institutions provinciales et municipales pleines de sève, elle aspirait à former une république à la mode italienne, sous le protectorat nominal de quelque prince débonnaire. Au lieu d'un suzerain accommodant, Louis XI prétendit lui donner un maître, et dès lors la Catalogne se résigna à accepter toutes les aventures plutôt que de devenir la province asservie d'un despote. Ces marchands déployèrent dans cette lutte pour l'indépendance une ténacité et un héroïsme admirables; s'ils ne réussirent pas à la maintenir tout à fait, du moins ils évitèrent le danger le plus redoutable pour eux, celui de la domination française. Au reste, le roi de France allait trouver dans sa malencontreuse aventure un rival digne de lui, un adversaire à certains égards supérieur, à savoir le roi d'Aragon, Jean II. La figure de ce précurseur des grands fondateurs de l'unité espagnole ressort avec un singulier relief des pages de M. C. Ce « petit vieillard avare et sensuel, aux yeux rouges et clignotants », dont le regard dur avait des éclairs de cruauté, paraît avoir été le vrai maître de l'homme de génie que fut Ferdinand le Catholique. Il y a une frappante ressemblance morale entre le père et le fils. Comme le roi catholique, Jean II est « un diplomate froid et circonspect, doué « d'un sens profond du réel, exclusivement guidé par l'intérêt « politique », capable, suivant les circonstances, de générosité ou d'inhumanité. Brave à l'occasion, mais comptant bien plus sur la stratégie savante de ses combinaisons politiques que sur la force des armes, prudent et tenace, doué d'un coup d'œil juste, il a su préparer sa victoire finale par « une tactique impeccable, patiente et dissimulée quand il l'a fallu, énergique et prompte à son heure ».

Dans l'affaire catalane, la supériorité du roi d'Aragon apparaît indéniable, tandis que le roi de France perd de son prestige à être considéré dans les contradictions de sa politique et dans l'écheveau embrouillé de ses intrigues. Au début de son règne, Louis XI poursuit à la fois l'établissement d'une maison française, celle de Foix, en Navarre, et l'annexion de la Catalogne à la France. On prétend même qu'il songe à spolier entièrement le roi d'Aragon, à ne pas lui laisser « la moindre parcelle de terre pour se faire « enterrer ». Mais les Catalans, qui ont appelé le roi de France à leur secours, peu soucieux de rompre entièrement le lien féodal qui les unit à leur suzerain aragonais, font volte-face et recou-

rent au roi de Castille. De là revirement de la politique de Louis XI; il s'allie avec Jean II pour mieux le duper, et conclut avec lui, par l'entremise de Gaston de Foix, les traités d'Olite, de Sauveterre et de Bayonne (avril-mai 1462) qui garantissent la succession navarraise au prince de Foix et les secours français au roi d'Aragon. Celui-ci paie ces secours en cédant *provisoirement* le Roussillon et la Cerdagne à Louis XI. Une courte campagne de six mois (juillet-décembre 1462) aboutit à l'occupation de ces deux comtés par les troupes françaises; mais l'invasion de la Catalogne par l'armée franco-aragonaise ne réussit qu'à moitié : Barcelone résistait victorieusement; le roi de Castille intervint (4 janvier 1463). Louis XI gagne cet adversaire au traité de Bayonne (avril), où il joue le rôle d'arbitre entre Aragonais et Castillans; il ne trouve rien de mieux pour écarter les premiers de la Catalogne que de leur abandonner une part de la Navarre, qu'il prétendait naguère réserver entièrement à nos alliés les comtes de Foix; puis il s'efforce d'évincer le roi d'Aragon, flattant les Catalans et faisant luire à leurs yeux le mirage de l'autonomie sous la suzeraineté française. Quand il croit les tenir à sa merci, il jette le masque — trop tôt, — si bien que la Catalogne se donne au roi don Pedro de Portugal. Au lieu de soutenir ce prince peu dangereux, Louis XI le poursuit d'une haine implacable, comme le rival qui lui enlève une proie (1464), et il le laisse écraser par la coalition de l'Aragon et de la Castille (1464-66). Il espère amener ainsi les Catalans à reconnaître qu'ils ne peuvent trouver de protection efficace qu'auprès du roi de France. Mais il semble prendre à tâche de les effrayer par les excès de l'administration despotique qu'il inflige au Roussillon et à la Cerdagne. La Catalogne fuériste tremble à l'idée d'avoir pour maître l'homme qui a déchiré les privilèges de Perpignan, qui a écrasé les villes de contributions, livré au pillage de la soldatesque les biens de ceux qu'il prétend gouverner, qui a installé un Parlement où les magistrats complètent l'œuvre de spoliation commencée par les gens de guerre, qui a exilé les patriotes et confisqué leurs biens. A aucun prix, la principauté ne veut d'une pareille domination. Elle n'accepte pour protecteur qu'un prince de la maison d'Anjou, Jean de Calabre (1468), parce qu'il paraît moins dangereux que le roi de France. Celui-ci, déçu, nourrissant au fond du cœur l'arrière-pensée de forcer les Catalans à se donner à lui,

ne prête au prétendant qu'un appui platonique, et le réduit ainsi à faire des avances à la maison de Bourgogne, l'ennemie mortelle des Valois. Profitant de cette série de fautes, Jean II, qui a attendu patiemment son heure, rentre résolument en scène. Il forme un solide faisceau d'alliances avec les adversaires de Louis XI en Navarre, en Castille, en Italie, en Angleterre, aux Pays-Bas (1469-71). Lorsque les Aragonais pénètrent en Catalogne, ils sont accueillis en libérateurs (1472); Barcelone acclame Jean II. Le Roussillon et la Cerdagne s'insurgent et le roi d'Aragon entre en triomphateur à Perpignan (1er février 1473). La trêve du 14 septembre 1473 stipule le retour de ces deux comtés au roi d'Aragon, dans le délai d'un an, après paiement de la somme des 300,000 écus dus par Jean II à Louis XI. Le rêve de la domination française au delà des Pyrénées s'est évanoui. La maladresse et la brutalité de la politique française ont rejeté pour plus d'un siècle et demi la Catalogne du côté de l'Aragon, et la clémence habile de Jean II a ramené doucement la principauté à ses affinités naturelles. Bien mieux, les vues du roi de France ont effrayé les princes espagnols ; la conclusion du mariage de Ferdinand et d'Isabelle (1469), l'union future de l'Aragon et de la Castille semblent la réponse des partisans de l'unité et de l'indépendance de l'Espagne aux plans *mégalomanes* de Louis XI. La menace d'une domination de la France au nord de la Péninsule a contribué activement à grouper le faisceau des forces nationales et à préparer la grandeur de cet Etat espagnol, destiné à devenir bientôt le plus redoutable rival de l'État français.

Telles sont les idées d'ensemble qui se dégagent de la monographie si précise et si nourrie que nous a donnée M. C. Il l'a accompagnée d'études excellentes sur les sources de son œuvre et de nombreuses pièces justificatives. Si ce n'est pas le premier travail que l'on doive à ce jeune et laborieux érudit, c'est du moins le plus remarquable, le plus achevé qu'il ait publié jusqu'ici. S'il était permis de signaler à l'auteur si distingué de l'ouvrage qu'on vient d'analyser la voie où il semblerait le mieux devoir réussir, peut-être pourrait-on attendre de sa puissance d'information et de son intelligence historique cet ouvrage d'ensemble sur les relations politiques de la France et des royaumes espagnols au XIVe et dans la première moitié du XVe siècle qui nous fait encore défaut et qui rendrait tant de services.

P. BOISSONNADE.

Paul Cottin. **Sophie de Monnier et Mirabeau, d'après leur correspondance secrète inédite (1775-1789).** — Paris, Plon et Nourrit, 1903; un vol. in-8° de CCLX-282 pages.

Depuis plusieurs années, M. Cottin s'occupe de Mirabeau et de Sophie de Monnier. Dans la *Revue rétrospective* qu'il dirige avec tant de soin, il a publié, d'après les Archives de Lucas de Montigny, nombre de pièces inédites et de documents curieux, notamment le Journal de Legrain, valet de chambre de Mirabeau Il a donné dans *le Carnet*, dans la *Revue des études historiques*, et ailleurs encore, diverses brochures sur la touchante et malheureuse Sophie. Il continue en ce moment même la publication d'autres lettres inédites de Sophie dans la même *Revue rétrospective*. Il nous donne dans ce volume deux morceaux d'un intérêt fort divers, mais également puissant : une étude très personnelle et très originale sur la liaison de Sophie et de Gabriel qu'il a continuée, après la rupture des deux amants, jusqu'au suicide de Sophie; une série importante de lettres secrètes (et déchiffrées par lui) de Sophie à Gabriel. — L'étude, qu'il présente trop modestement comme une introduction aux lettres, est une biographie complète de la marquise de Monnier, écrite d'un style sobre et simple, avec un souci visible d'impartialité et un grand sentiment de sympathie pour l'héroïne de cette immorale et dramatique aventure. On y a la sensation, malgré l'absence presque complète de références (système à mon sens erroné, mais que M. C. emprunte peut-être à M. Frédéric Masson, et qu'on pardonne à l'un comme à l'autre), d'une documentation très sérieuse et d'une connaissance intime avec les gens et les choses de l'époque. Sophie apparaît ici, sinon réhabilitée, au moins expliquée, excusée, et c'est à elle surtout que profitera le travail de M. C. Quant à Mirabeau, il ne sort pas grandi de cette liaison, qu'il dénoua assez lâchement, — après avoir consenti à accepter quatre années de la fidélité de son amie dans la plus ignominieuse des retraites, — par une rupture froide et calculée, précédée d'une tentative bassement intéressée de réconciliation. Mais Honoré-Gabriel est un bloc lui aussi, et c'est en bloc qu'il faut l'aimer ou le haïr. Sophie, comme Julie, comme les autres,

... N'a jamais été, même aux jours les plus rares,
Qu'un banal instrument sous son archet vainqueur,

l'instrument de sa *virtù*, de la culture intensive de son moi, et plus prosaïquement l'auxiliaire physiologique de son équilibre moral. Ce n'est pas le cœur — avec ses dépendances — de Mirabeau qui donnera la clef de son génie. Et le travail si soigné de M. C. en fait la démonstration en ce qui touche l'épisode de Sophie.

Quant aux lettres elles-mêmes, j'aurais des réserves à faire sur la manière dont elles sont éditées ici : déchiffrées avec le concours de M. Bazeries, grâce à la vraie table déchiffrante qu'il a retrouvée, M. C. les publie *en clair*, en rétablissant les noms propres; mais il n'a pas cru devoir conserver l'orthographe (à vrai dire fantastique) de Sophie, et il a fait des coupures de passages licencieux, sans les signaler. Il y a aussi bien des noms propres qui sont remplacés par des initiales et des astérisques; et dans l'annotation il y a, malgré bien des révélations nouvelles, encore trop de réticences : par exemple, p. 51 : « Mme de Cabris, qui venait, *pour des raisons sur lesquelles il importe de glisser*, de se brouiller avec son père » (après cent vingt-sept ans !! quelles peuvent être ces raisons?); p. CXXII, à propos des projets de Mirabeau sur la petite Gabrielle-Sophie, M C. dit : « Nous ne pouvons entrer dans les détails à cause de leur crudité, mais le lecteur comprendra à demi mot. » Il y a cependant là un trait d'orgueil de race et de génie qui est important pour fixer le portrait intégral d'Honoré-Gabriel, et n'est-il pas piquant de le voir se forger pour lui-même et exprimer dans ses lettres des imaginations plus audacieuses et plus brûlantes que dans ses *erotica*, et rêver de vivre l'inceste qu'il n'a pas osé mettre en scène dans *le Rideau levé?* — Tout ce qui a été dans la vie doit être dans l'histoire, et les textes historiques doivent être publiés intégralement, n'étant pas en général destinés aux petites filles. — J'aurais un autre grief, c'est que *toutes* les lettres ne sont pas données ici : M. C. nous en prévient très loyalement, mais il ne donne pas, à mon gré, assez d'éclaircissements sur les motifs de son choix. Quels rapports de nombre, de dates, de classement y a-t-il entre les lettres secrètes ici publiées et celles qui sont restées inédites? Quelles relations entre les lettres du recueil de Manuel, celles-ci, et celles de la *Revue rétrospective?* Qu'une table de concordance, qu'un inventaire complet de la correspondance de Sophie et de Mirabeau, seraient donc les bienvenus pour rassurer nos scrupules et donner plus

d'autorité à cette publication, excellente par ce qu'elle donne et ce qu'elle dit, mais inquiétante par ce qu'elle cache! M. C. n'a pas voulu alourdir d'un appareil trop purement érudit son volume, destiné par l'attrait du sujet et les mérites du préfacier au grand public. Soit, mais pourquoi ne pas publier, à l'usage de la gent rébarbative et méticuleuse des érudits, dans quelque revue spéciale, cet appareil que l'Heuristique exige et dont notre amitié pour l'auteur ne se résigne pas à lui faire grâce?

Léon-G. PÉLISSIER.

MIRABEAU. **Lettres à Julie, écrites du donjon de Vincennes,** publiées et commentées d'après les manuscrits originaux et inédits, par Dauphin MEUNIER (avec la collaboration de Georges LELOIR). Paris, Plon-Nourrit; un vol. in-8° de IV-464 pages.

Sur les quatre-vingt-seize lettres extraites de la correspondance générale de Mirabeau (que M. Lucas de Montigny a communiquée pour la publier à M. D. Meunier), il y a soixante-deux lettres de Mirabeau à Julie, vingt et une lettres à La Fage, trois à Mme du Saillant et une à Boucher, plus huit lettres du marquis au bailli de Mirabeau, et une réponse du bailli au marquis [1]. — Elles éclairent un épisode resté jusqu'ici assez mystérieux de l'histoire de Mirabeau, sa liaison, épistolaire d'abord, amoureuse ensuite avec Mme Julie Dauvers, qui s'entremêla dans sa liaison officielle avec Sophie pendant son séjour à Vincennes. Elles sont intéressantes, « emphatiques, verbeuses, d'une intarissable verve, d'une extraordinaire facilité, d'un style tantôt caressant, tantôt brûlant (M. Boutry). » Mais le mode de publication adopté, qui consiste à couper les séries de lettres par des chapitres explicatifs et à rejeter toutes les notes à la fin du volume sous forme de dictionnaire biographique, me paraît défectueux et peu pratique. On pouvait, en tous cas, se dispenser de faire figurer dans ce dictionnaire Egérie, Enée, Eole, Hylas et *tutti quanti* mythologiques personnages, se dispenser de nous apprendre que Jacob, « second fils d'Isaac et de Rébecca » est « le père du peuple hébreu », que Jupiter « est le fils de Saturne et de Rhéa, et qu'il y a une planète ainsi dénommée dans le système

1. Plus quelques fragments ne figurant pas à la Table analytique.

solaire », ce qui est proprement se moquer du monde. Et si M. D. Meunier (avec la collaboration de M. George Leloir) voulait consentir à écrire d'un style plus sobre et plus naturel, — il ferait un sensible plaisir à tous ceux qui sont pressés, comme nous, de voir continuer la publication de cette correspondance de Mirabeau, car il n'est pas possible qu'il ne passe pas beaucoup de son temps à chercher des phrases comme celles-ci [1] : « Il s'agit de nous insinuer au cœur même de Mirabeau en nous y ouvrant certaine porte que tout exprès nous avons choisie étroite, basse et détournée » (p. 2); — à imposer à *amenuiser* le sens de *diminuer*, devenir menu (!!) (p. 2); à dire que « les belles demeures des maîtres de la finance s'égrenaient au long de la rue Saint-Honoré comme les plus riches paillettes d'un Pactole étroit et rapide se disposent d'elles-mêmes à toutes les anfractuosités du bord » (!!!) (p. 3); à tarabiscoter le paragraphe de la page 5, qui commence : « Ah, le notable personnage que M. Beaudoin! etc., etc. » — et ainsi de suite, jusqu'au portrait final de Mirabeau, plein de traits psychologiques excellents, du reste, mais tout entier écrit sur ce mode ahurissant. Si M. M. voulait bien mettre son orgueil et son plaisir moins à ébouriffer son lecteur qu'à l'instruire, il nous donnerait un volume de plus par semestre. Mirabeau y gagnerait. Nous aussi.

L.-G. PÉLISSIER.

1. Et s'il les trouve tout de suite, son cas est encore plus grave.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX.

Alpes (Basses-).

Annales des Basses-Alpes. Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, XXIIIe année, t. X, 1902. (Suite.)

N° 84 (janv.-mars). P. 261-70. Cauvin. Une incursion des Marseillais à Digne en 1793 (suite et fin; intéressante monographie bien documentée). — P. 271-88. Ch. de Ribbe. Le livre de raison d'un agriculteur, Eugène Robert de Sainte-Tulle. [Sériciculteur; sa vie offre une admirable synthèse de toutes les qualités privées et civiques; son livre de raison est prolixe et souvent naïf; suite, p. 325-45, 409-21; fin, p. 450-62.] — P. 293-312. Arnaud. Le collège des notaires de Barcelonnette. [D'après les minutes du notaire Bernardy; les notaires étaient en même temps greffiers et secrétaires; publie une intéressante délibération de 1776 pour la réduction du nombre des charges.] — P. 313-44. Faucher. Les Isoard de Chénerilles devant la critique de la noblesse de Provence de Barcilon de Mauvans et l'histoire de la province. [Suite, p. 358-70, et à suivre. Recherches généalogiques et biographiques sur plusieurs familles provençales, les Raffélis de Roquesante, dont il conteste la provenance juive, les Tributiis, les Isoard, les quatre frères Chénerilles, chevaliers de Malte.]

N° 85 (avr.-juin). P. 345-58. Peyerhimoff. M. Bergeret dans les Basses-Alpes. [Curiosités locales sous une forme fantaisiste.] — P. 370-80. Lieutaud. Fiefs bas-alpins des Baux et de Forbin. [Simple liste, d'après l'*Inventaire des titres de la maison de Forbin*, par Albanès et Blancard en 1900.] — P. 381-2. Ephémérides bas-alpines de 1901. — P. 386-8.

Lieutaud. « Nomen acapte » pour noble Jacques Alphand de Castelneuf, 1542. [D'après le registre de Guilhem Falconi.]

N° 86 (juill.-sept.). P. 398-408. L. de B[erluc]-P[erussis]. Procès-verbal de visite de la tournée faite dans les Basses-Alpes par M. le marquis de la Palud (29 octobre 1787). [Comme inspecteur des ponts, chemins et autres ouvrages publics; document du plus grand intérêt pour la topographie; notes d'une très utile précision.] — P. 422-36. Documents : subside royal à Sisteron (1345); octroi de Sisteron (1350); provision de sage-femme pour la communauté de Château-Arnoux (1694); Lurs, terre impériale (1393); sentence de saint Louis, roi de France (1264). [Publiés ou analysés d'après les archives municipales de Sisteron, de Château-Arnoux, et les Archives des B.-de-R., B. 354.]

N° 87. (Oct.-déc.). P. 437-49. Richaud. Compositeurs et virtuoses bas-alpins. [Notes bio-bibliographiques sur Bouchet, Bouffier, Aulagnier, Antoine Jullien, Millont, Désiré Granier, auteur de *Prouvençau et Catoli*, et autres, du xviiie et du xixe siècle.] — P. 473. La paroisse de Thoard en 1795. [Préambule du registre d'état civil tenu par le réfractaire Giraud.] — P. 474-91. Lieutaud. Le Poil. Histoire féodale toponymique et religieuse. [Suite. Fragment d'inscription latine; chronique de l'église de ce village; catalogue des prieurs et curés; quelques références aux Archives des Basses-Alpes.] — P. 492. *Bevons, Dromon* et Brianson. [Cités dans un hommage de J. Gombert, seigneur de ces lieux en 1351. Arch. B.-d.-R., B. 738.] L.-G. P.

Alpes-Maritimes.

Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, t. XVIII, 1903.

P. 1-6. Rochemonteix. Une croix de conjuration du xviiie siècle à la Petite-Afrique de Beaulieu (Alpes-Maritimes). [En bois, 1737; portant en inscription un distique... à peu près juste : *Crux mihi refugium, crux est quam semper adoro, crux Domini mecum, crux mihi certa salus. Contra fulgura et tempestates.* Détails rétrospectifs sur les formules et amulettes de conjuration.] — P. 7-34. Fritz-Mader. Les inscriptions préhistoriques des environs de Tende. [Dans le vallon des Lacs des Merveilles et dans le val de Fontanalba; attribuées à l'armée d'Annibal et longtemps mal décrites et d'une façon fantaisiste; reproduites au nombre de 650 par Clarence Bicknell (Bordighera, 1902. *The prehistoric Rock engravings*); planches curieuses.] — P. 35-81. Doublet. Monographie des paroisses du canton de Cagnes. [Cagnes, La

Colle, Saint-Paul et Villeneuve-Loubet; même documentation minutieuse et précise que dans les précédentes études analogues de l'auteur; notes biographiques et généalogiques sur les personnages enterrés dans ces églises; nombreuses citations de documents inédits, surtout de visites épiscopales.] — P. 82-90. MADER. La vérité sur Catherine Ségurane. [Prétendue héroïne du siège de Nice, en 1543, que ne mentionnent pas les chroniqueurs contemporains Lambert et Badat; son nom probable était Donna Maufaccia; celui de Catherine Ségurane date d'une inscription existant sur un buste de 1670.] — P. 90-227. MORIS. Le Sénat de Nice de 1614 à 1792. [Bonne étude sur cette institution judiciaire, bien documentée. On en trouvera (*Annales*, t. XVI, p. 96) un compte rendu critique.] — P. 228-81. P. DEVOLUY. Essai sur les noms de lieux du comté de Nice. [Utilité de conserver les désignations topographiques locales, *baus, brus, tors, serres, chaudan, sorga, lauroun*, etc.; nécessité de substituer les noms niçois aux noms sardes ou italiens imposés par l'état-major piémontais et conservés sur nos cartes; trop de polémique inutile et de nationalisme linguistique; bonnes remarques de langue et de graphie; note sur la « provençalité » des parlers niçards (la conception d'un dialecte particulier au comté de Nice est chimérique); utile vocabulaire des termes employés pour les noms de lieux.] — P. 281-358. RANCE-BOURREY. L'abbé Paul-Marie Foncet de Bardonanche détenu à Grasse sous la Terreur. [Étude sur la Révolution à Nice, de juillet 1793 au 30 déc. 1794, pendant la mission de Barras et Fréron; Foncet avait participé au mouvement modéré; puis, devenu suspect de royalisme, il fut déporté à l'intérieur, avec envoi à Montpellier où il n'alla pas, emprisonné le 25 septembre et maintenu seize mois en prison malgré ses plaintes et pétitions; intéressantes pièces justificatives. Note sur l'*Immagine d'un perfetto sovrano* de Foncet; lettres de Foncet.] — P. 359-64. L. BARBET. Remise en place du milliaire DCVII à l'endroit précis où les Romains l'avaient planté. [Lors de l'établissement de la voie julienne; trois fois placé et replacé par Auguste, Antonin et Hadrien.] — P. 365-71. GUEBHARD. Etymologie provençale du mot Baliverne. [*Canta baïsso luverno*. M. le Dr Guebhard est agrégé de physique.] — P. 373-437. DOUBLET. Monographie de celles des paroisses des cantons de Coursegoules, Saint-Auban et le Bar qui firent partie du diocèse de Vence [Coursegoules, Besaudun, Bouyon, Gréolières, Caille, Andon (Thorenc), Courmes, Tourrettes, toutes sauf la dernière d'un accès difficile ou semblant tel aux XVIIe et XVIIIe siècles; détails curieux pour le folklore et l'histoire des superstitions à propos de la chapelle-pèlerinage de Saint-Arnoux.

Fin de cette longue et importante monographie d'histoire ecclésiastique.] L.-G. P.

Ardèche.

Revue du Vivarais, t. XI, 1903.

P. 1-10. Silvius. Cruas pendant les guerres civiles. [De 1574 à 1683. Quelques extraits des mémoires du chanoine Bannes sur celles du XVI[e] siècle.] — P. 10-8. R. Le Sourd. Les demoiselles de Saint-Cyr originaires du Vivarais. (Suite, et p. 57-64, 213-27; fin, p. 570-93). [Blason, généalogie de chacune; actes prouvant qu'elle possédait la noblesse nécessaire pour être admise à Saint-Cyr. A la fin, renseignements sur ce que sont devenues quelques-unes d'entre elles, ou leurs descendants, portraits, etc., le tout précis et puisé à bonne source.] — P. 19-29. L. de Montravel. Les châteaux de Blou (Blod). (Fin p. 65-75.) [Paroisse de Toulaud, près du Rhône. Plusieurs châteaux successifs. Maisons seigneuriales, avec notices généalogiques.] — P. 30-47. A. Mazon. Histoire d'une petite ville au XVIII[e] siècle. Largentière, de 1701 à 1787. (Suite et p. 49-56.) [Cette histoire de Largentière se continue sous les titres suivants : Le prologue de la Révolution dans une petite ville (p. 128-40); Largentière pendant la Révolution, 1789-1791 (p. 159-77); Largentière et la conspiration de Saillans (p. 185-202); la Société populaire de Largentière, 1792-1794 (p. 248-81, 305-14); Largentière pendant la réaction thermidorienne, 1794-1795 (p. 345-70); la chouannerie à Largentière et aux environs, 1796-1800 (p. 410-30, 445-54). Nous donnerons un compte rendu spécial de cette publication, dont les premières livraisons ont été déjà par nous signalées.] — P. 76-89. F. de Charbonnel. Chassiers jadis et aujourd'hui. — P. 90-6. De Montravel. Labaume-sous-Sampzon. — P. 97-110. A. Mazon. Le temple de Diane à Desaignes (Fin). [Hypothèses émises à ce sujet. Sources minérales du lieu. Biographie de l'ingénieur hydrographe Chazallon, qui y est né, † 1872.] — P. 111-27. D[r] Francus. Pierre Davity, de Tournon (suite). [Le premier article a paru en 1902, le second en 1903; attendons 1904 pour obtenir le troisième, qui doit donner un aperçu des ouvrages de Davity. Dans le présent, on trouvera des précisions sur l'auteur, son fils et ses descendants.] — P. 145-58. E. Nicod. La maison de Fay-Peyraud. [Généalogies, dont suite p. 203-12, 281-96, 315-38, 379-89, 431-40, et fin p. 503-32. Elles reposent sur le dépouillement des archives de Peyraud et de Solignac et s'étendent du XIV[e] s. au XVIII[e]. Travail sérieux, précis et d'autant plus méritoire qu'il était plus malaisé; car « au moment des premiers troubles de religion, il y avait au moins sept Jean de Fay,

parents plus ou moins rapprochés. » L'un d'eux, huguenot, épousa Marie, fille naturelle de Montmorency-Damville (p. 332), dont il suivit le parti, avec qui se fit sa fortune; il se convertit et devint sénéchal de Beaucaire et Nimes. Son fils Henri, après avoir servi contre Rohan sous Henri II de Montmorency, se perdit avec lui dans la révolte de 1632. La maison achève ensuite de se ruiner et s'éteint vers 1750. A la fin, notes sur la ville et mandement de Peyraud; en 1671, les biens nobles étaient représentés dans la taille (qu'ils ne payaient pas) par le chiffre de 975 l., les biens roturiers par celui de 2,411 l. Etude intéressante sur le domaine seigneurial, en très mauvais état au XVIIe s.] — P. 233-43. B. E. Le château des Rieux, à Saint-Alban-d'Ay. [Entre Annonay et Satillieu. Possesseurs, de 1333 à nos jours.] — P. 339-44. SILVIUS. Le cardinal de Brogny, évêque de Viviers. [1382-1385; † 1426. Il n'était pas d'aussi humble origine qu'on l'a cru d'après une légende et son portrait, au bas duquel est représenté non Brogny gardant les pourceaux, mais seulement l'enfant prodigue.] — P. 371-8. A. ROCHE. Le lieutenant Peyrollon, de Bourg-Saint-Andéol. [Né en 1782, mort en 1846 après avoir fait toutes les guerres de l'Empire.] — P. 399-409 et 491-502. DE MONTRAVEL. Paroisses et monastères de Lavilledieu et de Saint-Maurice de Terlin. [Couvent de Bénédictines de Lavilledieu, dont les abbesses sont énumérées; texte d'une élection d'abbesse, de 1459.] — P. 533. L'élection du général Suchet au Sénat conservateur. [Lettre datée du camp devant Sarragosse, 23 janvier 1809, par laquelle il remercie à ce sujet le collège électoral de l'Ardèche.] — P. 540-54. F. B. E. Saint-Martin-le-Supérieur. [Canton de Rochemaure. A suivre.] — P. 555-69. A. MAZON. L'église de Notre-Dame-des-Pommiers à Largentière. (A suivre.) P. D.

Aude.

Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, 1903, 2e semestre.

P. LXIII. CAMPARDON. Sépultures du premier âge de fer à Fleury-d'Aude. [Découvertes intéressantes.] — P. 421-38. AMARDEL. Les jetons de mariage et les médailles de Nimes au pied de sanglier. [Conjecture que ces médailles énigmatiques auraient été des jetons de mariage.] — P. 439-558. TISSIER. Documents inédits pour servir à l'histoire de la province de Languedoc et de la ville de Narbonne (1596-1632). [104 pièces de la correspondance reçue par les consuls de Narbonne; documents assez importants, surtout pour la minorité de Louis XIII et la révolte du duc de Montmorency. Signalons des lettres de Joyeuse, de Henri IV,

de Marie de Médicis, de Ventadour, de M. de Saint-Geniès, de Louis XIII, de plusieurs premiers présidents du Parlement de Toulouse : de Verdun, Le Mazuyer, de Paulo, de Bertier. Cf. notre c. r. sommaire, plus haut, p. 155.] — P. 559-73, Yché. Notes sur Jacques Gamelin. (Suite.) Ch. L.

Bouches-du-Rhône.

Bulletin de la Société de géographie de Marseille, t. XXIII, 1899.

P. 7-30. P. Masson. Marseille port colonial. Etude sur les relations maritimes et commerciales de Marseille avec les colonies françaises. [Montre l'accroissement continuel de ces relations depuis 1815; il est de plus des trois cinquièmes. Quatre tableaux graphiques.] — P. 177-93. P. Masson. Le commerce de Marseille avec les colonies françaises. [Tableaux statistiques éclairant le précédent article.] — P. 365-75. J. Fournier. Une Société de géographie à Marseille en 1801. [Fondée à Paris en 1793, puis transportée à Marseille. Elle paraît n'avoir pas vécu longtemps. On en donne les statuts.]

T. XXIV, 1900.

P. 259-63. V. Turquan. Marseille seconde ville de France. Pronostics sur le prochain recensement. — P. 264-81. J. Delmas. La vallée de la Bresque (Var). [Quelques indications archéologiques.]

T. XXV, 1901. Néant. — T. XXVI, 1902.

P. 260-72. H. Barré. La répartition de la population sur le sol de la Provence. Recensement de 1901. M. D.

Garonne (Haute).

I. *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, 25 novembre 1902-7 juillet 1903.

P. 195. Lanes. Objets anciens trouvés à Toulouse. — P. 196-97. Fourgous. Découverte de fresques anciennes à l'église de Rampoux (Lot). — P. 197-209. Lamouzèle. Inventaire du mobilier de l'hôtel de Jean Dubarry, à Toulouse, 1794. [Document curieux, avec une notice sur ce personnage.] — P. 210-1. Abbé Galabert. Un tremblement de terre dans le Midi, le 21 juin 1660. — P. 212. De Rivières. Inscription d'une cloche de Salles-d'Aude, 1331. — P. 213-4. Mgr Batiffol. Autobiographie de Simon Borès, professeur de l'ancienne Faculté de théologie de Toulouse avant et pendant la Révolution. — P. 214-5. De Rivières. Deux fontes

de cloches au XVIIIe siècle. — P. 216-20. Abbé AURIOL. Crosse dite de Saint-Louis d'Anjou à Saint-Sernin de Toulouse, avec une planche. [Excellente description de cette œuvre, probablement toulousaine, du XIIIe siècle.] — P. 220-3. DE RIVIÈRES. Trois pierres sacrées ou autels portatifs conservées dans le trésor de l'ancienne cathédrale de Saint-Just et Saint-Pasteur à Narbonne. [Description avec texte des inscriptions.] — P. 223-4, 227-8. LANES. Fouilles et substructions anciennes de la place Rouaix à Toulouse. — P. 224-5. Abbé SALTET. La formation de la légende de sainte Enimie. — P. 226. BAUZON. Photographies et gravures de deux toiles de Fragonard découvertes vers 1880 à Bordeaux. — P. 226-7. GRAILLOT. Le dieu Atys, statuette de bronze du musée Saint-Raymond, de Toulouse. — P. 227. Abbé LESTRADE. Inscription funéraire latine trouvée près de Cazères. [Elle donne un nom nouveau, Cloepius.] — P. 228-30. L. DE SANTI. Statue de Jupiter, découverte à Avignonet (Haute-Garonne). [Bonne description de cette statue, très réaliste, qui paraît être du IIIe siècle après J. C. Elle porte l'inscription : I. O. M.] — P. 231-2. Abbé CAU-DURBAN. Notice sur des objets gallo-romains découverts près de Cazères. [Entre autres deux lampes avec les mots : PHOESTASPI et FORTIS.] — P. 232-3. ROGER et MAUREL. Fouilles dans un cimetière de l'époque barbare, à Teilhet (Ariège). [Résultats très importants.] — P. 233-4. DELORME. Un double sol parisis poinçonné par Genève. — P. 234-56. DESAZARS DE MONTGAILHARD. Allocution prononcée à la séance publique du 25 janvier 1903 : les antiquaires, les collectionneurs et les archéologues d'autrefois à Toulouse. [Excellente étude, en particulier sur les Crozat.] — P. 256-68. MARIA. Rapport général sur le concours de l'année 1902. [Analyse des travaux couronnés, en particulier de : *Saint-Lys, histoire de cette bastide*, par M. Léon Delaux; *Monographie de la commanderie de Caignac*, par M. l'abbé Corraze; *Histoire de Frouzins*, par M. l'abbé Bagnéris; *Bruniquel, ses seigneurs et son hôpital*, par M. Azéma; *Armorial des évêques de Pamiers*, par M. Lafont de Sentenac; *Poteries de Giroussens*, par M. Rieux; *Coutumes de Saint-Jean-de-Barrou et de Castelmaure* (Aude), par M. Cros-Mayrevieille.] — P. 269-79. DELORME. La bataille de Toulouse. Une médaille anglaise commémorative. — P. 279-83. Abbé LESTRADE. Particularités inédites du siège de Villemur (1592); destruction des fortifications de cette place (1631). [D'après des pièces des Archives des notaires de Toulouse.] — P. 283-4. Abbé LESTRADE. Trois rétables faits à Toulouse pour les Cordeliers de Mont-de-Marsan, d'Agen et de Toulouse (1624). [D'après des baux à besogne des Archives des notaires de Tou-

louse.] — P. 285. L. Deloume. Fontaine en terre cuite. — P. 226. Abbé Cau-Durban. Découvertes d'objets gallo-romains à Saint-Michel-du-Touch. [Entre autres d'un tesson avec l'inscription : IFELICA?] — P. 288-91. De Lahondès. Le calice du château de Cabaret (Aude). [Avec une planche]. — P. 291-4. Barrière-Flavy. Fouilles de l'église de Saint-Paul d'Auterive. — P. 294. L. Deloume. Sculpture représentant l'église de Saint-Sernin et le Capitole avec croix de Toulouse. — P. 295. De Bourdès. Deux pièces d'or trouvées à Quint, près Toulouse. [Un sou de Sévère III et un demi-écu, à la croisette, de François Ier.] — P. 295-6. Desazars de Montgailhard. Notice biographique sur la famille Crozat. [Excellent travail.] — P. 297-8. Abbé Lestrade. « Bail de besogne de MM. les Capitouls à Chalette », peintre de l'hôtel de ville (1634). — P. 298-9. Abbé Vidal. Notice sur les œuvres du pape Benoît XII. — P. 299. Abbé Reynaud. Quatre niches ogivales du cloître de Saint-Papoul. — P. 299-300. B. de Gorsse. La carrière de marbre blanc de Saint-Béat, dite « Brèche des Romains ». — P. 300. Lanes. Un florin d'or trouvé place Rouaix à Toulouse. — P. 300. Barrière-Flavy. Monnaies trouvées au château des Allemans. — P. 301. Bauzon. Notice sur le puits de Moyse, de Dijon et Claux Sluter. — P. 302. Juppont. Un *Plan manuscrit du Canal*. [Trouvé aux archives du Canal du Midi avec documents sur Toulouse en 1732.] — P. 302. Adher. Note sur le château de Labastide-Paumès (Haute-Garonne). — P. 303. Abbé Taillefer. Règlements de la confrérie de Notre-Dame-la-Chandeleur, de 1557 à 1615. — P. 304-10. Lamouzèle. Quelques documents inédits sur les chirurgiens-barbiers de Toulouse. [Ordonnances des capitouls de Toulouse de 1542, 1589, 1597, 1601, et du Parlement de Toulouse, de 1647, sur les statuts et les examens des chirurgiens; documents intéressants pour l'histoire de la médecine.] — P. 313-5. Desazars de Montgailhard. Prix décernés au xviie siècle aux élèves de l'école de dessin instituée par Dupuy du Grez. [Notice sur les différents exemplaires connus de la médaille instituée par Dnpuy du Grez en 1693.] — P. 315-7. Abbé Lestrade. Deux lettres de Sermet, évêque constitutionnel de Toulouse, de 1771. — P. 317-9. Desazars de Montgailhard. Etude iconographique des miniatures à l'hôtel de ville de Toulouse. [Exposé préliminaire sur les *Annales* de l'hôtel de ville et les miniatures qu'elles renferment.] — P. 319-20. Abbé Lestrade et J. de Lahondès. Note sur une gravure provenant de l'abbaye de Saint-Antoine-de-Lézat et sur les religieux de Saint-Antoine-du-Viennois. — P. 320-1. Lannes. Un hausse-col d'officier à singulières armoiries. — P. 321-3. Cartailhac. Note sur le *Dictionnaire des institutions, mœurs et cou-*

tumes du Rouergue, par M. Affre. [Met en relief l'importance et la valeur de ce travail qui renferme de nombreuses monographies et l'explication de beaucoup d'anciens mots.] — P. 325. De Rivières. Monnaies romaines trouvées près de Rivières. — P. 325-6. Id. Derniers travaux à la cathédrale d'Albi. — P. 327. L. Deloume. Une tuile du XVII[e] siècle. — P. 327-8. J. de Lahondès. Notice sur un manuscrit du XV[e] siècle acheté par le musée Saint-Raymond. [Très bonne étude sur ce manuscrit d'origine toulousaine, qui renferme un office de la Vierge, l'office des morts et quatre miniatures.] — P. 329-30. Cartailhac. Notice nécrologique sur l'archéologue Caraven-Cachin. — P. 331-5. J. de Lahondès. Trois pierres tumulaires d'abbés de Saint-Sernin (avec dessins). [Description de ces trois pierres tumulaires de trois abbés de Saint-Sernin : Bernard de Gensiac (1243 à 1263), Raymond Ranulphe de Valignac (1361-1375), Bernard d'Aurival (1409-1412).] — P. 335-8. J. de Lahondès. L'excursion à Villefranche-de-Rouergue. [Description sommaire des principaux monuments de Villefranche.] — P. 339. Barrière-Flavy. Note sur un panneau peint provenant d'une chapelle d'Ax-les-Thermes. — P. 339-40. E. Forestié. A propos du *Voyage de saint Patrice* publié par MM. Jeanroy et Vignaux. [M. F. démontre excellemment, par la lecture de la signature du manuscrit, que le traducteur de la relation catalane a été Jean de Peyrelade, *de Petra lata*, doyen du monastère de Cayrac près Montauban, vers 1435-1473, et confirme ainsi les conclusions de M. Jeanroy sur la patrie de cette traduction.] — P. 341-4. De Rey-Pailhade. Deux montres décimales anciennes. — P. 345-7. J. de Lahondès. Documents des archives municipales sur la consécration de l'église Saint-Etienne par le cardinal de Joyeuse en 1592. — P. 347-50. Abbé Lestrade. Inventaire du mobilier de l'église Saint-Rome à Toulouse, en 1603; bail à besogne d'un tableau commandé en 1608 par les Ursulines de Toulouse au peintre La Carrière. — P. 351. Abbé Taillefer. Une ordonnance sur le *billottage* des chiens en 1781. — P. 355-8. Abbé Degert. Origine de la *Vierge Noire* de la Daurade. [Très bonne dissertation qui prouve que la statue actuelle est une reproduction de l'ancienne, et que l'ancienne était l'œuvre d'un sculpteur toulousain entre la fin du XIII[e] siècle et la fin du XV[e].] — P. 358-9. Abbé Lestrade. La prière d'un notaire toulousain, en vers, de 1603. — P. 359-60. Abbé Raynaud. Fouilles dans l'église de Saint-Papoul. — P. 361. Abbé Lestrade. Portraits gravés d'Henry de Montmorency, de Jean de Catellan, de Furgole, de Dominique de Lastic, de Pons, de Ramond. — P. 375-400. A. Deloume. Note sur l'hôtel d'Assézat et de Clémence Isaure (1895-

1903). — P. 401-10. Cartailhac et L. Deloume. Martres-Tolosane; la Société archéologique du Midi de la France et son œuvre, 1831-1901. [Historique complet des fouilles.] Ch. L.

II. *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse,* 10e série, t. III, 1903.

P. 1-26. E. Roschach. Un souvenir d'Ingres. Jean Briant (1760-1799.) [Briant est un des maîtres d'Ingres. Né à Bordeaux, établi à Toulouse, il organisa durant la Révolution le musée de cette ville (en 1794-1795). On avait contesté son existence.] — P. 49-109. L. de Santi. Michel de Paulo, seigneur de Grandval. [Près Avignonet. Ce seigneur-robin, frère d'un président au Parlement de Toulouse, Jean de Paulo, avait guerroyé au profit des huguenots, quoique catholique, et pillé tous ceux qui pouvaient payer rançon, surtout les gens d'Avignonet, dont il tua quelques-uns. Par arrêt du 26 septembre 1581, le Parlement le condamna à être pendu, ainsi que ses compagnons. Il fut pris et mis à mort dans sa prison, à Avignonet, probablement le 22 mars 1583. Cet événement ne fit que redoubler la haine que son frère avait conçue contre le premier président Duranti : cinq ans plus tard, celui-ci était assassiné par les Ligueurs, au premier rang desquels figurait Jean de Paulo. Très utiles précisions. Textes.] — P. 210-44. A. Deloume. Note sur l'hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure. [Fort intéressant relevé des travaux de restauration si bien conduits par M. D. de 1895 à 1903 afin d'installer les Sociétés savantes de Toulouse dans ce bel édifice, en vertu du testament de M. Ozenne. Ce qui reste à faire : à notre avis, rien ne serait plus urgent que d'organiser les bibliothèques des Sociétés, lesquelles, dans l'état actuel, ne rendent pas les services que l'on en pourrait attendre et dont certaines dépérissent faute de soins.] — P. 303-56. Desazars de Montgailhard. L'iconographie des incunables imprimés à Toulouse. [Les premiers de 1476. Les plus anciens imprimeurs établis à Toulouse sont des Allemands, et sans doute aussi les graveurs sur bois; mais à eux se mêlent bientôt des artistes indigènes ou d'autres étrangers, tant « miniateurs » que xylographes : imagerie très inférieure à celle des livres vénitiens.] — P. 403-19. J. Brissaud. L'histoire du droit du Midi de la France. [Rapide et spirituel exposé de ce qui a été fait pour constituer cette histoire et de ce qui reste à faire : le gros de l'œuvre assurément; on n'en est encore qu'aux « travaux d'approche ».] P. D.

III. *Revue de Comminges*, t. XVIII, 1903.

P. 1-22. V. Bagnéris. Saint-Germier à Frouzins. Traditions et légendes. [Suite et fin; avec carte du territoire Doz.] — P. 23-34. Fabre d'Envieu. Etymologie de Tibiran-Jaunac ou un Tibre dans le Comminges. Avec un appendice sur le Tibre de Rome et les Celtes, cofondateurs de Rome. [Suite et fin. L'auteur s'efforce de démontrer que le mot Tibre est d'origine celtique et que les Celtes figurent parmi les principaux ancêtres des Romains.] — P. 35-9. J. Lestrade. Coutumes de Salerm. [Communauté de la châtellenie de l'Isle-en-Dodon en Comminges; texte d'après une rédaction de 1708.] — P. 40-55, 77-94, 129-48, 207-17. Couret. Histoire de Montmaurin et suite des recherches archéologiques dans la haute vallée de la Save. [Etude sur les ruines découvertes à Montmaurin, leur origine, leur destination; avec un plan. A suivre.] — P. 56-60, 106-11. B. de Gorsse. Documents sur le Nébouzan, le Comminges et les Quatre-Vallées. [Inventaire de certaines pièces appartenant aux archives du château de Pau et relatives aux juridictions, à l'instruction publique; dénombrements et biens des communes de ces régions.] — P. 116-24. F. Périssé. Un hobereau commingeois. [Notes biographiques sur messire d'Encausse de Save, d'Aspet, ses rapports avec la population et les consuls de cette ville à la fin du xvi[e] et au commencement du xvii[e] siècle.] — P. 149-64. E. Bacalerie. Le chapitre cathédral de Rieux. Règlements, usages, etc. — P. 165-77, 193-206. Bouche. Les de Bachos. [Notes historiques sur cette famille, avec la généalogie depuis 1469.] — P. 178-84. L. Vié. Une commune rurale pendant la Révolution : Castelnau-Picampeau. [Récit de la vie municipale dans cette localité de 1789 à l'an VIII.] — P. 218-38. C. Espénan. Le district de Saint-Gaudens pendant la Révolution (1789-1795). [Etude détaillée des faits qui s'accomplissent dans cette partie de la Haute-Garonne depuis la convocation des États-Généraux et sous la Constituante, la Législative et la Convention. A suivre.] — P. 242-48. L. Vié. A propos d'un vieux livre. Notes d'histoire locale. [Sur les quelques communautés d'habitants de l'élection des Comminges qui dépendaient du diocèse de Rieux.] — P. 249-50. J. Lestrade. Prise de possession de l'évêché de Comminges par Donadieu de Griet. [1626.] L. V.

IV. *Revue des Pyrénées*, t. XV, 1903.

P. 10-37. Jean de l'Hers. Les derniers marquis de Verdelin. [Notes biographiques sur les derniers représentants (1750-1823) de cette famille, qui possédait depuis 1532 la seigneurie de Montégut, dans la vallée de la Neste.] — P. 51-70, 318-32, 632-48. D. Cau-Durban. Mémoires du

marquis Jean-François Bérenger de Thésan, colonel du régiment de Vermandois (1745-1804). [Né à Toulouse, émigré, rentré en France en 1803, mort à Paris en 1804. Ces mémoires embrassent la période de 1790 à 1792 et ont principalement trait aux opérations militaires des émigrés sur le Rhin.] — P. 105-32, 280-306, 376-414, 489-518. A. Baudouin. Histoire critique de Jules-César Vanini dit Lucilio. [Etude détaillée et documentée sur le célèbre philosophe italien : sa vie, sa condamnation par le Parlement et son exécution à Toulouse. Reproduction, revisée par l'auteur, du travail publié dans la *Revue philosophique* en 1879.] — P. 133-60. G. Doublet. Un mémorialiste toulousain au xvii[e] siècle. L'abbé Jean Du Ferrier (1609-85). [Suite et à suivre.] — P. 161-75. J. Adher. La Révolution à Toulouse et dans la Haute-Garonne. « L'enlèvement » de Louis XVI. [Récit des événements qui suivirent, dans la région, la fuite à Varennes; état des esprits, mesures prises par les pouvoirs constitués.] — P. 176-88, 428-46, 528-47. C. Douais. L'art à Toulouse. Matériaux pour servir à son histoire du quinzième au dix-huitième siècle. [Suite et fin. Documents de 1554 à 1725 relatifs à Saint-Etienne, à l'hôtel d'Assézat, au Pont-Neuf, etc.] — P. 361-75. J. Brissaud. L'histoire du droit du midi de la France. [Exposé de l'intérêt qui s'attache à l'étude de l'ancien droit méridional, de ses sources, et en particulier de l'utilité d'un recueil de chartes de coutumes locales.] — P. 473-88. F. Galabert. Un peu de folklore. Coutumes et veillées du Rouergue quercynois. [Description de quelques vieux usages ruraux de cette contrée.] — P. 519-28. J.-J. Dumoret. Un salon bagnérais en 1802. [Conférence faite en 1896 sur Bagnères-de-Bigorre au début du xix[e] siècle et la société qui fréquentait cette station thermale au lendemain de la Révolution.] — P. 585-603. J. de Lahondès. Une poétesse épique toulousaine. [Marie de Pech, sa vie (1630-1661), son poème, *Judith ou la délivrance de Béthulie*.] — P. 604-17. Barrière-Flavy. Un magistrat royal au dix-huitième siècle. Gabriel-Etienne de Calvet, juge et bailli d'Auterive. [Notes biographiques sur ce magistrat (1690-1763); son entrée en charge en 1720; ses rapports avec le Conseil de ville et les habitants.] L. V.

Gers.

Revue de Gascogne, nouvelle série, 44[e] année, t. III, 1903.

Janvier. P. 5-14, 58-9. A. Degert. L'impression des liturgies gasconnes. Tableau d'ensemble et documents inédits. [Etude des premiers textes liturgiques imprimés dans les onze diocèses dont Auch était la métropole, intéressant les historiens de notre liturgie et des premiers impri-

meurs qui travaillèrent en Gascogne.] — P. 15-22. TIERNY et COUAIX. Journal de Sentex, 1640-1665. (Suite, p. 70-8, 268-84.) [A la fois journal et livre de raison rédigé par Sentex, bourgeois de Castin. S'intéresse aux affaires politiques de l'époque. Renseignements sur les prix des denrées. Indications sur Sentex, sa famille, ses fonctions.] — P. 23-6. J.-B. GABARRA. Lettre inédite de Lequien de Laneufville, évêque de Dax. [Cette lettre, datée du 5 mai 1802, jette une lumière nouvelle sur l'incident qui se produisit vers le milieu de 1802 et sur la conduite des évêques qui, à l'appel de Pie VII, s'étaient démis de leur siège.] — P. 27-30. J. LESTRADE. Le testament de Jean de Ribeyran. [23 janvier 1672. Intéresse Garaison.] — P. 30. A. D. Tremblements de terre en Gascogne. [1660 et 1665.] — P. 31-3. A. CLERGEAC. Un manuscrit du XIVe siècle à Lombez. [Il s'agit du VIe livre (Sexta) que Boniface VIII fit publier en 1299 pour compléter la collection des Décrétales de Grégoire IX en cinq livres.] — P. 34-6. P. LAMAZOUADE. Notes et souvenirs de M. l'abbé Dallas sous la Révolution. — P. 37-41. L. DE SAINT-FRIS. Fondation de la Collégiale de Bassoues. [Analyse de l'acte de fondation, 12 mai 1512.]

Février. P. 49-57. L. COUTURE. Les correspondants de Chaudon : III, l'abbé d'Artigny. [Renseignements sur l'abbé d'Artigny; texte de quatre de ses lettres, de 1755 et 1756.] — P. 79-84. A. DEGERT. Les premières journées de la Révolution, racontées par un Marciacais. [Lettre datée de Vaugirard, 18 août 1789, signée Laffite de Gardey.] — P. 85. J. ATAU. Date du couronnement de Catherine de Navarre et de Jean d'Albret. [Aurait eu lieu non le 10, mais le 12 janvier 1494.] — P. 87. J.-B. GABARRA. Une proclamation de Wellington. [23 février 1814.]

Mars. P. 97-110. A. CLERGEAC. Une famille de gentilshommes campagnards aux XVIIe et XVIIIe siècles. Les Chabanes-Lagahe. [Donne, d'après des livres de comptes, inventaires, etc., un aperçu sur la vie modeste et les préoccupations financières des gentilhommes de province.] — P. 111-25 et 174-87. L. RICAUD. La fin du vieux Garaison. [Description de l'ancien Garaison, chapelle et dépendances; le corps des chapelains et prêtres; vente de Garaison et oppositions successives à cette vente, 1791, 1794, 1795; état de Garaison en 1822.] — P. 126-33, 397-408, 505-15 (fin). J. LESTRADE. Les poésies de Bordages, prêtre commingeois (XVIIIe siècle). [Eglogues, odes, épîtres, etc., sur les « Philosophes modernes et les Impies », sur « le Tabac », « le Débordement de la Garonne », « la Nymphe de Luchon », etc , etc. Nombreux extraits et analyses.]

Avril. P. 145-53. Ch. SAMARAN. Un inventaire du château de Mazères au

temps du cardinal Louis d'Este, archevêque d'Auch (août 1583). [Document, écrit en français, contenant quelques termes techniques intéressants.] — P. 154-74. A. Degert. L'Édit de 1768 et le clergé de Béarn· [Taine a montré qu'une des causes qui ont rendu possible la Révolution a été l'hostilité du bas clergé contre ses chefs hiérarchiques. M. D. s'attache à montrer que cette hostilité eut pour cause principale le mécontentement des curés que l'édit en question privait d'avantages pécuniaires. Texte de la requête que les curés du Béarn présentèrent à l'Assemblée générale du clergé de France en 1775.]

Mai. P. 193-209. A. Degert. Les reliques de sainte Quitterie. — P. 210-20, 434-40. Broconnat. État ancien de l'instruction primaire dans quelques paroisses rurales du Gers. [Maîtres, écoles et élèves à Valence, Ayguetinte, Beaucaire, Bezolles, du xvie siècle à la Révolution.] — P. 221-25. J. Atau. Quatre bulles relatives à Pierre de Foix, le Vieux.

Juin. P. 241-57. L. Bellanger. Les dépenses d'un écolier à la fin du xvie siècle et au commencement du xviie. — P. 257-62, 362-73, 444-69. V. Foix. Glossaire de la sorcellerie landaise. [Travail intéressant, puisé aux sources de la tradition orale, et aussi dans les monographies paroissiales du diocèse d'Aire et de Dax qui sont déposées dans les archives du grand séminaire d'Aire. Pourquoi l'auteur ne cite-t-il point toutes ses anecdotes en patois du cru ? L'intérêt linguistique de son travail y eût gagné.] — 263-7. A. Degert. Fleurance enlevée aux Anglais. [Épisode peu connu de la guerre de Cent ans, vers 1350.]

Juillet-août. P. 289-321. L. Maisonneuve. Éloge de Léonce Couture. — P. 321-31, 424-34, 525-54. A. Degert. Le jansénisme à Dax. (Suite.) — P. 331-48. Cézérac. Biane, son passé, sa coutume, notes et documents. — P. 348-57. J. Mastron. Cahier des doléances du tiers-état de Callian. — P. 357-61. J. Lestrade. Un registre paroissial de Boulauc. [Actes de 1643 à 1670.]

Septembre-octobre. P. 385-97. L. Guérard. Les derniers travaux sur saint Orens. [Résume et critique au besoin les ouvrages de MM. Lahargou et Bellanger.] — P. 409-24. Clergeac. Biane. La charte des coutumes. [Texte et traduction française d'une copie (fin du xve siècle) d'un document gascon de 1295, originaire de Mirepoix (canton d'Auch-Nord). Publié avec soin. Mais *ung* est-il simplement une graphie imitée du français, comme le prétend M. C. ? Ou bien le *g* n'est-il pas plutôt destiné à marquer le son guttural que l'*n* avait, dans cette position, pris en gascon dès cette époque ? Plus loin, l'auteur assure que la pure forme gasconne issue de *denarium* serait *dinè :* mais les Fors de

Béarn et d'autres textes nous présentent *dier*, *diè*, qui est bien plus régulier.] — P. 440-4. L. Ricaud. Réponse à de vieilles questions. Sens, curé de Recurt et non Ricourt. — P. 469-76. A. Degert. La Gascogne dans quelques publications récentes.

Novembre. P. 481-504. J. Duffour. L'édit de 1768 et le clergé du diocèse d'Auch. — P. 516-27, 558-64. Couaix. Monographie d'un village : Castin. [A suivre.]

Décembre. P. 551-6. P. Lalagüe. Société historique de Gascogne. — P. 556-8. A. D. L'auteur de la *Peregrinatio Silviae*. [N'est pas gasconne.] — P. 565-7. J. Annat. Pierre Milhard, prieur de Sainte-Dode.

G. M.

Gironde.

I. *Bulletin hispanique*, 1902.

P. 12-9. C. Jullian. Notes ibériques. I. Villes neuves ibériques de la Gaule. [De ce que les deux villes d'Elne et Auch ont porté le même nom de *Iliberris*, *Eliberre* (= ville neuve), M. J. conclut qu'elles ont été fondées par des populations de même origine, descendues des hauts plateaux des Pyrénées entre le ve et le IIIe siècle, sans se prononcer sur la question de savoir si ces populations étaient ibères ou basques. Suit une note de M. Webster sur la façon de traiter les questions de toponymie et le genre de renseignements qu'on peut attendre de ces recherches. Cet article avait déjà paru dans la *Revue des Etudes anciennes*, 1901, p. 327-34.]

1903.

P. 5-8. F. Simón y Nieto. La nodriza de dª Blanca de Castilla. [Donation de terres, faite le 26 juin 1190 par Alphonse VIII de Castille à Sancha Lopez, *dilecte nutrici filie mee nomine Blanca*. L'acte provient des archives du monastère de Sª Maria de la Vega, tombées en possession d'un particulier.] — P. 231-49. M. Webster. Prudence et les Basques. [Etude de diverses coutumes populaires, à propos de quelques vers de Prudence qui y font allusion, en termes au reste assez vagues.] — P. 326-49. H.-P. Cazac. Le lieu d'origine et les dates de naissance et de mort du philosophe Fr. Sanchez. [Cet article a été analysé plus haut, p. 146, d'après le tirage à part.]

A. J.

II. *Revue des Études anciennes*, 1903.

P. 19-27, 124-28, 249-54. C. Jullian. Notes gallo-romaines, XVII-XIX. Remarques sur la plus ancienne religion gauloise (suite et à suivre). [Suite de ces très intéressantes études.] — P. 37-79. J. Déchelette. La

fabrique de la Graufesenque (Aveyron) : nouvelle étude sur les origines de la poterie sigillée gallo-romaine. [Excellent travail qui démontre la diffusion des vases ornés de la Graufesenque dans l'empire romain. Les fouilles continuent à la Graufesenque et ont donné encore tout récemment des résultats superbes.] — P. 129-35. C. JULLIAN. Inscription de Toulon-en-Saintonge (avec une planche). [Conjectures sur cette inscription dont l'alphabet est peut-être celtibérien.] — P. 136-8. C. JULLIAN. Sur quelques noms de lieux méridionaux. [Notes sur *Lauri mons* (Lormont), *Cupressetum* (le Cupressat), sur l'*oppidum Ratis* qu'il faut maintenir dans Avienus contre la correction de Holder, sur l'identification qui est certaine de Boii avec La Teste de Buch.] — P. 191-2. M. CONSTANS. La fabrique de la Graufesenque. [Ce mot vient de *grasau*, *grasal*, *grau* (plat) et de *fezenca* (sous-entendu *terra*), terre propre à faire des plats.] — P. 255-93. H. DE LA VILLE DE MIRMONT. L'astrologie chez les Gallo-Romains. [Dans Ausone, le *Querolus*, Paulin de Nole.]. — P. 294. C. JULLIAN. Graffito de Bordeaux. — P. 295-8. Abbé ARNAUD D'AGNEL. Notes sur quelques découvertes archéologiques à Montsalier (Basses-Alpes). [Avec deux planches. Bas-relief d'une interprétation difficile et Mars gaulois trouvé à Norante.] — P. 298-302. C. JULLIAN. Têtes coupées et masques de dieux. [Étude sur la tête qui figure sur le bas-relief précédent et sur une autre tête gravée sur un autel de La Fare : M. J. y voit la représentation d'un Sylvanus indigène.] — P. 317-27. C. JULLIAN. La thalassocratie phocéenne, à propos du buste d'Elche. [Bonne étude sur la colonisation phocéenne en Espagne, qui se place entre 600 et 535 environ et qui fut abattue par les Carthaginois et les Ibères.]

Ch. L.

Hérault.

Mémoires de la Société archéologique de Montpellier, 2e série, t. II (suite), fasc. 3.

P. 401-30. E. BONNET. Les œuvres de l'historien montpelliérain Pierre Serres. [Le moins connu des historiographes locaux. Renseignements biographiques. Les sources et travaux de Serres. La chronique dite de Philippi et les mémoires [inédits] de Carlencas conservés par lui. Description exacte des ouvrages imprimés et inédits de ce « compilateur [de] plus de bonne volonté que de talent ».] — P. 431-42. E. BONNET. Sur un livre liturgique imprimé pour l'église de Maguelone en 1523. [Établit, d'après un feuillet retrouvé par E. Maignien (de Grenoble) dans une vieille reliure, l'existence d'un *Officium beate Marie* imprimé pour le diocèse de Maguelone par un imprimeur inconnu, probablement

lyonnais.] — P. 443-61. GRASSET-MOREL. Compte rendu des travaux de la Société archéologique de Montpellier (de 1899 à 1901). [Procès-verbaux assez détaillés, mentionnant avec soin les enrichissements des collections archéologiques de la Société.]

Tome III, 1903, fasc. 1.

P. 1-170. GRASSET-MOREL. Une villette de la baronnie de Lunel : Lansargues. [Monographie intéressante, mais presque dépourvue de références et de bibliographie. L'auteur étudie la villette (p. 1-29), la communauté (p. 29-105) : fonctions municipales, conseil politique, auditeurs de comptes, estimeurs, policiers, carrieyriers, syndics des forains; la paroisse (p. 106-29) et l'église (p. 130-63). Le prieuré de l'Arboras, aujourd'hui simple ferme, est étudié dans un appendice (p. 164-70).]

L.-G. P.

Isère.

Les Annales dauphinoises, 3e année, 1902-1903.

P. 3-13, 33-9, 65-74, 129-33, 161-6, 193-6. Abbé LAGIER. Visite à la basilique de Saint-Antoine en Viennois. (Suite.) [L'auteur croit, contrairement à l'opinion de dom Dijon, que les soubassements de l'église actuelle appartiennent à l'église du XIIe siècle.] — P. 14-5. Abbé BAFFERT. Le Viennois Anicius Verus et la statue de Memnon. — P. 46-8. Abbé FILLET. Grignan, étude historique. (Fin.) — P. 49-53, 80-3, 309-13, 358-64. Abbé MAZET. Alexandre Milon, évêque de Valence au XVIIIe siècle. (Suite.) — P. 84-7. Abbé BAFFERT. Le milliaire du jardin de ville à Vienne. — P. 88-92, 179-84, 303-8, 377-80. Abbé FILLET. Les Goulets. [Étude historique.] — P. 126-7, 173-8, 210-2, 269-75, 297-302. Dom G. MAILLET-GUY. Documents et notes pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Antoine en Viennois. [Notes chronologiques intéressantes; notes sur l'histoire des grands-maîtres.] — P. 134-35. P. BAFFERT. Un fragment de sculpture romane à Vienne. — P. 202-9, 239-49. VARNOUX. Notre-Dame à Vienne en Dauphiné. — P. 225-38. Mlle A.-M. DE FRANCLIEU. Deux élections épiscopales dans le département de l'Isère, 1791-1793. [Celles de Joseph Pouchot et d'Henri Reymond.] — P. 257-9. Abbé BAFFERT. L'œuvre de Michel-Ange Stoltz à Vienne pendant la Révolution. [Histoire du tombeau des deux archevêques de Vienne, le cardinal de la Tour-d'Auvergne et de Montmorin.] — P. 266-9. Abbé BAFFERT. Siège et prise, en 1814, du château de Montléans, ancien château des Maugiron, voisin de Vienne. [Le château était alors une ruine, et l'expédition qu'y auraient faite les Autrichiens semble une mystification.] —

P. 276-80, 314-9. Abbé Favot. A propos des cardinaux noirs du Comité ecclésiastique. [Intéressant document : 1809-1811.] — P. 281-6. M. Ch. d'A. Notes biographiques complémentaires sur Mgr Reymond. [Mort en 1820 évêque de Dijon ; avait été évêque constitutionnel de l'Isère. Contient une bibliographie des œuvres de ce personnage.] — P. 289-96, 341-8, 371-6. Abbé Lagier. Les saintes reliques de l'église de Saint-Antoine. [Rapport adressé à Mgr Henry, évêque de Grenoble.] — P. 321-40. La Grande-Chartreuse en 1816. [Réimpression d'un récit de la rentrée des Chartreux en 1816, suivie de quelques notes intéressantes.] — P. 353-7. P. Baffert. Mosaïque gallo-romaine de Vienne acquise par le Musée de Grenoble en 1902. — P. 365-70. P. Baffert. Étude biographique et bibliographique d'Allmer. [L'épigraphiste bien connu, sa vie, ses œuvres. A suivre.] P. F.

Loire.

Bulletin de la Diana, t. XII, 1901 (suite).

Oct.-déc. nº 4 (supplément). P. 1-531. M. de Boissieu. Excursion archéologique de la Société de la Diana à Saint-Galmier, Saint-Médard, Chevrière et Chazelles-sur-Lyon. [Le compte rendu arrive un peu tard, l'excursion ayant eu lieu en juillet 1898, mais il est très considérable et constitue un véritable ouvrage d'archéologie et d'histoire, avec documents inédits, planches nombreuses, plans, etc. Chaque ville visitée est étudiée complètement dans son passé, dans ses monuments, et non seulement la ville, mais ses environs : ainsi, autour de Saint-Galmier, les châteaux de Teillères, du Verney. Voir, p. 189, la charte des franchises de Saint-Galmier, de janv. 1256 et de 1270 (traduction de 1540), avec plusieurs autres pièces; p. 468, un accord de 1303 entre les seigneurs de Rochefort d'une part et un chevalier de l'Hôpital, les chevaliers et damoiseaux dudit lieu de l'autre, au sujet de la justice. Voilà du moins des promenades fructueuses.]

Tome XIII, 1902-1903.

P. 13-24. Abbé Reure. Simple conjecture sur les origines paternelles de François Villon. [Le poète s'appelait de son vrai nom Montcorbier. Il y a en Forez un fief et une famille noble qui le portent également. Des titres tirés des archives de Châteaumorand conduisent M. R. à croire que le père de Villon était le petit-fils (de la main gauche) d'un Montcorbier.] — P. 25-8. E. Brassart. Le tombeau de Claude de Saint-Marcel dans l'église Notre-Dame de Montbrison. [C'est le doyen du chapitre, † 1509.] — P. 46-55. J. Déchelette. Découvertes gallo-romaines dans la ville de Roanne. [Monnaies gauloises, fragments de

vases d'Arezzo et autres, fibule, statuette en bronze de Minerve. Planches.] — P. 55-7. E. BRASSART. Epitaphe récemment découverte au chevet de l'église de Notre-Dame de Montbrison. [Celle de Giraut du Poyet, prêtre; fin du XIIIe s.] — P. 58-60. ID. Le dôme du tribunal à Montbrison. [N'est pas dû à Soufflot; a été construit en 1701 : texte du marché fait avec l'architecte Martin de Noinville.] — P. 85-90. Abbé REURE. Notes sur le Forez. [Lettres de noblesse pour Pierre Vernin, 1448; lettre des habitants de Montbrison à Catherine de Médicis, 27 août 1562, après la prise et le pillage de la ville par les huguenots; description du Forez antérieure à 1575, par Papire Masson.] — P. 91-130. Abbé RELAVE. I. Chartes de mariage au XVIIe siècle. [Formules curieuses, propres aux diocèses de Lyon et de Vienne]. II. Prises de possession des bénéfices autrefois et aujourd'hui [à Sury au XVIIIe s.]. III. Notes généalogiques et biographiques sur les notaires de Sury. IV. Les La Veuhe à Sury au XVIe siècle. — P. 171-205. E. LERICHE. Excursion archéologique de la Société à Ouches, Pouilly-les-Nonnains, Saint-André-d'Apchon, Saint-Léger. P. D.

Loire (Haute-).

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences, etc., *du Puy*, 3e année, 1901-1902.

P. 4-7. VERNIÈRE. Brioude en 1645. [Pièce déjà publiée dans la *Revue de la Haute-Auvergne*, 1901.] — P. 8-15. DE DIENNE. Le monastère de Saint-Théofrède de Cervere et le culte de saint Théophrède en Piémont. [La maison est issue du Monastier, en Velay, et le saint du même pays. D'après le travail de dom Fedele Savio, *Il monastero*, etc. (même titre que ci-dessus); Turin, Paravia, 1896.] — P. 16-20. P. LE BLANC. La construction de l'hôtel de ville actuel du Puy en 1763. [Dans la grande salle avait été placé un portrait du roi, encadré des armoiries des consuls de 1766. Ceux de 1767 prétendent y substituer les leurs. De là procès entre les uns et les autres.] — P. 54-8. G. BOUDON. Cession des droits entre les enfants Vaneau. Mariage de Pierre Vaneau, fils de Pierre Vaneau, sculpteur. [Deux actes des 30 déc. 1709 et 4 janvier 1712.] — P. 58-61. Abbé BASTIDE. Un copiste d'un missel du Puy. [N° 4 de la Bibliothèque de cette ville, ms. liturgique du XVe siècle. Le copiste est *Johannes de Pe rerio*.] P. 72-96, 111-23. Abbé A. TERRASSE. La seigneurie de Saint-Quentin ou les seigneurs de la Loire depuis le pont de Brives jusqu'à la Voûte. [Monographie bien conçue, rédigée à l'aide de nombreux documents inédits. Énumération des familles qui ont possédé la sei-

gneurie de 1138 à 1789. Appendice sur le prieuré de Saint-Quentin.] — P. 98-100. A. ARSAC. Gilbert de Malafayda, abbé de Saint-Chaffre. [1375-1386. Analyse de quelques pièces provenant des archives du Vatican.] — P. 125-44. Cahier des doléances du tiers-état du Monastier (1789). [Texte. A suivre.] P. D.

Lot.

Bulletin de la Société des Etudes du Lot, t. XXVI, 1901.

P. 1-32. A. COMBES. Les délibérations de la commune de Saint-Pantaléon (Lot) pendant la Révolution. — P. 33-41. Abbé ALBE. Les grottes de Blars. — P. 42-7. A. VIRÉ. La fin d'une énigme. Le Roc d'Aucor. [La grotte d'Aucor, dont l'entrée, située en retrait sous un encorbellement de la falaise, est à peu près inaccessible, a donné lieu à bien des hypothèses qui font plus d'honneur à l'imagination de ceux qui les ont émises qu'à leur sens critique. La vérité est plus simple : au bas de la falaise se trouvent les fondations d'une tour qui donnait accès à la grotte, et les deux poutres qui en barrent horizontalement l'entrée sont des restes de la charpente de la tour démolie. (Notes de l'abbé ALBE.)] — P. 48-63, 93-108, 157-88, 221-52. P. DE FONTENILLES. Recueil d'inscriptions intéressant le Quercy. [Compilation dépourvue de critique. Dans une inscription provençale, les abréviations ne sauraient être résolues en latin, mais en provençal, et l'inscription XLVII doit être lue IN NOMINE DOMINI : E DE MADOMNA SANCTA MARIA : GERAVT DE LA VALADA IAS AISI, AN : M : CC : XX : IX A LA FESTA SANCT BENEZES DE MARTS ; *an* et non *anno*. *sanct* et non *sancti*. A signaler les inscriptions en provençal LI (p. 170), LII (p. 170-1), LIII (p. 171), LV (p. 172), LXXI (p. 188). P. 181. Le catalogue du Musée de Toulouse n'est pas de M. Rosbach, mais de M. Roschach.] — P. 109-10. V. FOURASTIÉ. Charte par laquelle Edouard, prince d'Aquitaine, autorise la prolongation de deux foires déjà établies; l'une, à la Pentecôte, durera huit jours avant et huit jours après cette fête; l'autre aura lieu le jour des saints Simon et Jude, et pendant les huit jours suivants. [En faveur de la ville de Cahors; du 20 juillet 1365.] — P. 111-35. Abbé ALBE. Quelques notes sur l'abbaye de Marcillac. — P. 189-97. Abbé F. GALABERT. Une charte familiale de libertés (8 mars 1289). — P. 204-7. Abbé ALBE. Notes sur Figeac. Lettres royaux concernant la part que les gens d'Église à Figeac devaient prendre à l'impôt. [25 août 1391.]. — P. 208-12. E. ALBE. Règlement des bouchers de Figeac avec l'abbé Aymar en 1246. [Texte en langue d'oc. Lecture et traduction douteuses : il est vrai que l'auteur qualifie sa traduction de « rapide ».]

Tome XXVII, 1902.

P. 1-15. P. de Fontenilles. Recueil d'épigraphie quercynoise. (Suite e fin.) [M. F. relève seulement seize inscriptions campanaires dans tout le Quercy; c'est dire combien son travail est incomplet.] — P. 16-22. L. Combarieu. Construction d'une église paroissiale au xvii[e] siècle. Extrait des archives de l'église de Vaysse. — P. 23-37, 65-89, 156-75. V. Fourastié. Privilèges, franchises et libertés de la ville de Sainte-Spérie, de tout le château et de la châtellenie de Saint-Céré (*Sanctus Serenus*). [Copie et traduction d'un registre appartenant aux archives communales de Saint-Céré. Dans un acte de 1490 se trouvent reproduits pour approbation, rectification ou annulation divers articles d'une charte de 1292 en langue d'oc (p. 70 à 80).] — P. 38-46. L. Esquieu. Une bulle du pape Jean XXII (14 février 1323). [Etablit que Jean XXII fut baptisé dans l'église Saint-Barthélemy de Cahors.] — P. 91-112, 141-55. Abbé Albe. Notes sur l'abbaye de Leyme. — P. 113-23, 192-201. A. Combes. Transaction entre le curé de Fraissines et ses paroissiens (30 juin 1495). [Aujourd'hui *Frayssinhes*, canton de Saint-Céré (Lot).] — P. 176-91. L. Esquieu. Essai d'un armorial quercynois. — P. 205-19. Abbé Albe. Quelques-unes des dernières volontés de Jean XXII. [Intéressants documents.] — P. 227-33. Abbé Albe et L. E[squieu]. Une bulle de Jean XXII (27 juill. 1330) sur le monastère d'Espagnac.

Tome XXVIII, 1903.

P. 3-9. Abbé Albe. Notes sur l'abbaye de Leyme. (Suite et fin.) — P. 10-9. V. Fourastié. Privilèges, franchises et libertés de la ville de Sainte-Spérie. (Suite.) — P. 20-32. E. Depeyre. Les tribulations de Guillaume de Bonnes-Mains, bourgeois de Figeac, ambassadeur du roi de France aux pays d'outre-mer, en l'année 1327. — P. 34-6. Abbé Galabert. Rôle d'une compagnie de chevau-légers de Jean-Carles de Genouillac de Saint-Clair-Vaillac (xvii[e] s.). — P. 37-63, 123-38, 168-204. L. Esquieu. Essai d'un armorial quercynois. — P. 73-104, 153-67. L. Greil. Vie de M. d'Hauteserre. [Antoine Dadine, seigneur d'Hauteserre, naquit à Cahors en janvier 1602. En 1630, il disputa, sans succès, une chaire de droit canonique vacante à l'Université de Cahors. Plus heureux à Toulouse, il entra dans l'Université de cette ville le 21 octobre 1648. Il mourut le 29 août 1682. Cette vie, écrite par son fils, contient encore le *Catalogus librorum quos edidit Antonius Dadinus Altaserra, in Academia Tolosana juris utriusque professor*, et des extraits des registres de l'Université de Toulouse.] — P. 105-12. Abbé Albe. Statuts du chapitre de Cahors. Fragments inédits. — P. 113-22. J.-B. Rouquet.

Nostro Rèino, à Frèderi Mistral. [Beaux vers en langage de Cahors, précédés de trois envois de Mistral.] H. T.

Pyrénées (Basses-).

I. *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, IIe série, t. XXX, 1902.

P. 1-225. A. PLANTÉ. Registre des délibérations du Comité de surveillance établi à Orthez. [Ne contient que le second cahier des procès-verbaux de ce Comité. Dans un appendice (p. 121-225), l'auteur donne de précieuses notices historiques et biographiques concernant surtout certains suspects dont il est question dans le registre.] G. M.

II. *Réclams de Biarn et Gascounhe,* organe de la Société félibréenne « Escole Gastou Phébus » (Pau, Vignancour), 1897.

P. 11-3. A. PLANTÉ. Jurament deu Rey. [Texte du serment du trône prêté par François Phébus (1479-1483).] — P. 60-1. L. BATCAVE publie, avec quelques notes explicatives, le psaume CXX d'Arnaud de Salettes.

1898.

P. 97-100. E. BOURCIEZ. Contes de Gascogne. — P. 205-7. Los drets de peadge. [Texte de 1533, concernant Orthez. Extrait de la « Compilation d'auguns priviledges et réglamens deu Pays de Béarn, feicts et octroyats à l'intercession deus Etats (Pau, Desbarratz, 1716).]

1901.

P. 9-14. L. BATCAVE. Vieilles coutumes. Le Piquehoü. [Intéressant pour le folk-lore.] — P. 27-9. Poésies d'Ader sur Henri IV. [Extraits des œuvres du poète gascon.] — P. 187-9. V. DUBARAT. Prêtres sorciers. [Épisode de l'histoire du pays basque, en 1609.]

1902.

P. 216-7. Vieux documents. [Liste des principaux personnages de Navarre et du Béarn, dressée à raison de leurs dispositions envers le catholicisme, favorables, contraires ou douteuses. Vers 1572.] — P. 225-9. H. COURTEAULT. Vieilles chroniques, vieilles légendes. [Histoire brève et extraits de l'épître, aujourd'hui perdue en grande partie, qu'Honoré Bouet — Mossen Honorat — adressa à Gaston Phébus, et dans laquelle il esquissait, en vers mêlés de prose, la biographie des onze prédécesseurs de Gaston.]

1903.

P. 6-11. J. Gardère. Les cagots dans la région d'Orthez au xviie siècle. — P. 33-6, 55-8, 74-7. R. Peyre. Un instituteur d'autrefois. [Histoire du procès que la commune d'Artiguelouve intenta, en 1776, à son châtelain Fouron : l'instituteur du village, Bergeron, joua un grand rôle dans l'affaire. Elle jette quelque lumière sur la situation sociale des régents au xviiie siècle.] — P. 45-50. E. Bourciez. Justin Lanebat. [Fine étude sur le poète bayonnais.] — P. 89-91. L. Batcave. Bartet. — P. 105-8. J. Gardère. Le cagot de Gamachies. G. M.

Pyrénées-Orientales.

I. *Revue d'histoire et d'archéologie du Roussillon*, 1903.

P. 1-13. J.-A. Brutails. La statuaire en Roussillon vers 1200, à propos d'un livre récent. [Il s'agit de l'*Histoire de la sculpture en Languedoc*, de M. Marignan. M. B. fait la critique de cet ouvrage, en particulier pour ce qui concerne le Roussillon, en s'appuyant sur les monuments roussillonnais. Les conclusions de M. Marignan lui paraissent erronées et, en tout cas, hasardées, malgré sa grande érudition et sa réelle autorité.] — P. 14-7. B. Palustre. Coffret-reliquaire de l'église de Mosset. [Description et reproduction phototypique. Suit une chronique de la seigneurie de Mosset.] — P. 18-24. A. Talut. L'orthographe catalane. [En faveur de l'orthographe traditionnelle et étymologique.] — P. 25-8. P. Masnou. Ordonnance du roi Alphonse relative à la frappe de la monnaie d'argent de Perpignan (1418). [Alphonse V écrit au maître de la Monnaie de Perpignan pour qu'il remplace les lettres PP, monogramme de Pergignan, par O. Texte catalan.] — P. 29-31. J. Capeille. Instruction d'une affaire criminelle par le camérier de Saint-Michel de Cuxa (1641). [A propos de l'assassinat d'un prêtre.] — P. 33-51. Ph. Torreilles. La construction d'une église de village au xviiie siècle. [L'auteur raconte la construction de l'église d'Eus, près de Prades, d'après les archives paroissiales de cette localité, très pauvre, comme en témoigne l'état général de tous les biens-fonds de cette communauté. Renseignements économiques intéressants.] — P. 52-5. État des forges dans le canton d'Arles-sur-Tech pendant l'époque révolutionnaire. [Rapport du 7 thermidor an IV, par le commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale du canton d'Arles.] — 56-63. P. Masnou. Constitution d'une société de commerce en 1406. [Entre quatre ouvriers en laine de Perpignan, pour vendre du drap en Sicile. Texte du contrat, en catalan. Précédé d'une rapide histoire du

commerce du drap roussillonnais, florissant du XIIe au XVIe siècle.] — P. 62-3. Chronique. [Fouilles de M. Véran à Arles, pour dégager le théâtre romain.] — P. 63-4. Textes et documents inédits. Rapport du sieur Xaupi, protomedic de Roussillon, sur les coquilles que l'on trouve au territoire de Neffiach. [Tiré des Archives des Pyrénées-Orientales, C 1234. Publié sans date. Texte français, probablement du XVIIe ou XVIIIe siècle, de peu de valeur scientifique.] — P. 77-83. J. Sarrète. L'ancienne église d'Osséja. Découvertes archéologiques. Agrandissements. Histoire de cette ancienne église, totalement reconstruite en 1894.] — P. 84-5. J. Serra y Vilaró. Jean Calvet, abbé de la Réal, à Perpignan, au XVIe siècle. [Quelques renseignements sur ce personnage.] — P. 86-93. B. Palustre. Inventaire de l'artillerie abandonnée par les Espagnols au fort de Bellegarde, en 1794. [Après la capitulation du 17 septembre.] — P. 94-5. Textes et documents inédits. Remise d'une relique de saint Simon Stoc au couvent des carmes de Perpignan (3 juin 1605). [Texte latin.] — P. 97-114. L. de Noëll. Reconstitution du couvent des Franciscains de Villefranche-de-Conflent. [Élevé probablement au XIIIe siècle, il fut rasé sur ordre de Vauban pour établir les fortifications de la ville. Les fouilles faites pour établir la voie ferrée ont été le point de départ de sondages qui ont permis de restituer le plan du couvent. Histoire des fouilles et du couvent. Deux plans.] — P. 115-22, 131-46, 191-7. J. Freixe. Les premiers habitants du Roussillon et la Balma de Na Crestiana. [La Balma de Na Crestiana est un dolmen près du Perthus. M. F. recherche à qui il faut en attribuer la construction et discute les documents susceptibles d'indiquer quelles furent les anciennes populations du Roussillon. Il conclut, peut-être un peu rapidement, que ce sont les Sordes, ancêtres des Volces Tectosages, et laisse entendre que les dolmens du pays « étaient destinés à offrir des asiles aux dieux, afin de s'attirer leur bienveillance ».] — P. 123-30. Relation de la mission faite en la vallée de Capcir (1640). [Copie du rapport envoyé après la mission par les jésuites à leur général.] — P. 147-66. P. Vidal. Louis XI, Jean II et la révolution catalane du XVe siècle, à propos d'un livre récent. [Analyse très complète et très intéressante de la thèse de M. Calmette, portant le même titre.] — P. 167-82, 199-215. Ph. Torreilles. Mémoires d'un chirurgien au XVIIe siècle. [Montre l'état des esprits en Roussillon à la veille de l'annexion française, au point de vue intellectuel, moral, politique et religieux.] — P. 183-90. J. Sarrète. La Cerdagne (de 1642 à 1652). [Annales ne contenant que des orages, inondations, mauvaises années, peste.] — P. 198. Textes et documents inédits. [Vente d'un navire en 1381. Texte catalan

P. 216-24. B. Palustre. La seigneurie d'Huytéza. [Aujourd'hui Aytua, annexe d'Escaro, canton d'Olette. Histoire aussi complète que le permet le petit nombre des documents.] — P. 224-8. J. Capeille. Le dominicain Pierre-Nicolas Arnu (1629-1692). [Quoique lorrain, reste l'adversaire du parti français après la réunion du Roussillon à la France. Adversaire aussi des jésuites. Courte biographie.] — P. 229-30. J. Calmette. Benoît XIII et le muscat de Claira. [Deux pièces en latin concernant un achat de ce vin pour le compte du pape.] — P. 231-46. A. Salsas. L'établissement du papier timbré en Roussillon (1772). [Ne survint qu'à cette époque à cause de la vive opposition faite à Colbert, qui voulait unifier la procédure de toutes les cours du royaume. Pièces justificatives.] — P. 247-60, 275-7. M. Pratx. Notice historique sur Riunogués. [A propos d'un mémoire rédigé pour un procès de 1831 sur le droit de pacage. Conclusions intéressantes sur l'origine des communaux.] — P. 263-74. X. de Descallar. La compagnie de cadets-gentilshommes établie à Perpignan en 1726. [Ecole de cadets qui fut transportée à Strasbourg en 1729.] — P. 295-305. J. Calmette. Notes de bibliographie catalane. [Annonce des publications de l'abbé Gudiol y Cunill et de D. Francisco Monsalvatje y Fossas.] — P. 306-19. J. Capeille. Le château et la baronnie d'Ur. [En Cerdagne française. Histoire.] — P. 320-5. E. Caseponce. Les corps saints d'Arles à Céret. [Publication d'une relation en catalan du transport des saints Abdon et Sennen, d'Arles-sur-Tech à Céret, et de leur retour à Arles quatre jours après (1738).] — P. 327-39. P. Vidal. Questions de langue et de littérature catalane. Une querelle scientifique. [Résume la polémique entre Menéndez Pidal et le catalaniste Alcover; courte introduction de P. V.] — P. 340-57, 391-6. J. Freixe. Aperçus historiques fondés sur les transformations du littoral roussillonnais. [Article très intéressant, où la géologie et l'étude des anciens géographes fournissent à l'auteur les éléments de sa théorie sur la formation et le peuplement du Roussillon et sur le passage d'Annibal.] — P. 357-8. Textes et documents inédits. Publication de la trêve conclue entre Alphonse d'Aragon et le pape Eugène IV (18 juillet 1443). [Après le grand schisme. Texte catalan.] — P. 359-67. P. Vidal. Ascension du Canigou par Pierre III, roi d'Aragon, en 1285. [Récit de cette ascension, extraordinaire pour l'époque, et de deux autres traits de hardiesse de Pierre III. Comme pièce justificative, extrait de la chronique latine de Salimbene racontant cette ascension.] — P. 368-91. J. Armagnac. Caudiès pendant l'épiscopat de Nicolas Pavillon (1637-1677). [Récit des bienfaits de ce prélat.] M. D.

II. *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, t. XLIV, 1903.

P. 115-200. M. Pratx. Le régime des eaux en Roussillon. I. La propriété et les droits d'usage. II. La réglementation. III. La meule. [Bonne étude sur une des plus importantes questions qui puissent être traitées dans ce pays, et dont chaque partie contient des renseignements historiques.] — P. 249-98. Abbé Ph. Torreilles. Les testaments des consuls de Perpignan au xviie siècle. [Sous le terme de testament, on désignait un exposé de leur gestion, que les consuls sortant de charge consignaient sur un registre pour faire connaître ce qu'ils avaient fait et pour donner des conseils à leurs successeurs. Les testaments du xviie s., rédigés en catalan, forment deux volumes conservés aux Archives municipales de Perpignan; c'est un tableau de la vie locale pendant le xviie siècle. L'étude de M. Ph. T. est divisée en deux parties, dont l'une comprend l'époque antérieure à la conquête du Roussillon par la France, l'autre, l'époque postérieure à ce grand événement.] — P. 299-318. Abbé J. Sarrète. Notre-Dame de la Cerdagne. [Etude sur deux statues de la Vierge conservées, l'une à Hix, l'autre à Puycerda, et sur des pratiques de dévotion.] — P. 319-27. Delpont. Mossen Jacinto Verdaguer. [Causes qui ont amené Verdaguer à écrire le poème *Canigo;* fragments de correspondance et une pièce inédite du poète.] F. P.

Var.

I. *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan,* t. XXII, 1898-1899.

P. viii. Poupé. Formation des administrations des districts du Var et leurs divers renouvellements. [Communication orale, simplement signalée.] — P. xi. Teissier. Les livres annotés de la bibliothèque de Draguignan. [*Ex libris*, signatures, notes; divers ont appartenu à Peiresc, aux Nostredame, à Grolier, à Baluze, à d'Aguesseau, etc.] — P. xvii. Mireur. Monographie du couvent des Franciscains à Draguignan. [Communication orale.] — P. xix. R. Reboul. Préface d'un dictionnaire biographique inédit. Illustrations, célébrités, familles du département du Var. [Y compris les excentriques, grotesques, macrobites et bandits.] — P. xx. Poupé. Administration communale à Cuers sous l'ancien régime. [1339-1789. Communication orale.] — P. xxxviii. Poupé. L'instruction pu-

blique à Cuers sous l'ancien régime. [XVI-XVIIIe siècles. Communication orale.] — P. XLII. GUBERT. Note sur Marguerite Bellenger. [La célèbre maîtresse de Napoléon III, petite-fille d'Hendreich, bourreau du Var, et nièce d'Hendreich, bourreau de Paris.] — P. LII. GUBERT. La grandeur et la décadence de la foire de Beaucaire. [Communication orale.] — P. LIII. REBOUL. Plan et programme d'une bibliographie du Var.

P. 1-331. ESPITALIER. Les évêques de Fréjus du XIIIe au XVIIIe siècle. (Suite et fin; cf. XXI, 33.) [Bonne série de notices biographiques, bien documentées d'après les archives de l'ancien évêché, sur B. de Camelin (1599-1637), Pierre de Camelin (1637-1654), Zongo Ondedei (1654-1674), l'ami de Mazarin qui participa aux conférences de l'île des Faisans, B.-A. de Clermont-Tonnerre (1675-1678), Louis d'Anglure de Bourlemon (1679-80), Luc d'Aquin (1780-97), Louis d'Aquin (1697-99), André-Hercule de Fleury (1698-1715), P.-J. de Castellane (1715-1739), Martin du Bellay (1739-1766) et enfin Emmanuel-François de Bausset (1766-1802). A propos de Fleury, l'auteur réfute d'une façon probante certaines accusations de Saint-Simon et montre les qualités administratives du personnage. Il est regrettable qu'il n'ait pas insisté suffisamment à propos de Bausset sur la période constitutionnelle. Bonne table onomastique et liste des sources.] — P. 333-57. E. POUPÉ. La démolition du château de Flayosc (3 mai 1792). [Très curieux épisode de la Révolution dans le Var. Elle fut la première d'une série. Condamnée par les administrations du district et du département, elle fut approuvée par l'Assemblée législative. Elle fut faite en deux jours, les 3 et 4 mai 1792. D'autant plus caractéristique que le marquis de Villeneuve n'était pas particulièrement mal vu de ses vassaux. Dès 1790, on avait exigé l'abandon par lui de la tribune seigneuriale de l'église et l'effacement des armoiries sur son carrosse; les archives du château furent pillées avant la destruction qui, après ces démêlés administratifs, fut achevée aux frais de la commune. L'*Histoire généalogique de la maison de Villeneuve* donne de ces faits un récit tendancieux et souvent inexact. Bonnes pièces justificatives.] — P. 357-504. E. POUPÉ. Histoire du collège de Draguignan. (Suite, et fin au t. XXIII.) [Déjà paru en volume. Cf. notre compte rendu, *Annales du Midi*, XII, 430.]

Tome XXIII, 1900-1901.

P. VIII-XII. A. RAMPAL. Les papiers de F. de Bausset-Roquefort, archevêque d'Aix. [Description sommaire d'une liasse de documents relatifs à ce prélat ou émanés de lui, appartenant au bibliophile M. P. Arbaud.] — P. XIV. E. POUPÉ. Etablissement du gouvernement consulaire dans le Var, en l'an VIII. [Fut bien accueilli par la population. Communica-

tion orale.] — P. XVI. MIREUR. Note sur les bâtiments dits cour royale. [Transférée de Fréjus à Draguignan, au XIIIe siècle.] — P. XVIII. RAFFIN. Affiche administrative du général de Coincy, relative aux troubles de 1789 et imprimée en provençal. — P. XXV-XXXII. POUPÉ. L'instruction publique à Correns sous l'ancien régime. [Du XVIe siècle à 1789. D'après les archives communales.] — P. XLV. MIREUR. Le café Buisson ou du Var. [A Draguignan, milieu du XIXe siècle; le fils du patron, le rénovateur du galoubet, a été le modèle (odieusement caricaturé, d'après les Dracénois) de l'inoubliable Valmajour.] — P. LI. AUBERT. Notice sur Trigance [et son château, pillé pendant le séquestre, sous la Révolution].

P. 1-175. POUPÉ. Histoire du collège de Draguignan. (Fin.) [VIII. Sous la République et le premier Empire (1792-1815). IX. De la Restauration à nos jours (1899); pièces justificatives importantes et bien choisies, listes de professeurs, palmarès des ans XI à XIII, programmes scolaires, etc.; tables onomastiques copieuses.] — P. 471-94. POUPÉ. L'élection des députés du Var à l'Assemblée législative, à la Convention nationale, au Conseil des Anciens et au Conseil des Cinq-Cents. [D'après les Archives nationales et départementales. Nomenclatures avec d'utiles éclaircissements.] — P. 498. Fernand CORTEZ. La seigneurie de Séail, commune de Callas (Var). [Rectifie le nom vulgaire de Séalt, corruption de Séail (Cesalium, Sceail, Seailhe, Seayl); Séalt ne date que de 1780 environ. Donne les listes des seigneurs d'après les titres de la propriété, aujourd'hui morcelé en *petit* et *grand Séail*. Peu de renseignements historiques et sociologiques.] L.-G. P.

II. *Bulletin de l'Académie du Var,* LXXe année, 1902.

P. XVII-XXXVIII. Comptes rendus des séances. — P. 1-13. R. VIDAL. La fabrication de la pourpre romaine à Toulon. [Etude technique des matériaux employés. Aucune référence.] — P. 75-91. ARCHER. Lichtenberg. [Mémoires originaux sur la défense de ce fort par le sous-lieutenant Archer, du 96e, du 5 au 10 août 1870; il y mourut trente-quatre Français et cent quatre Allemands.] — P. 95-106. ROUSTAN. Discours. [Notices sur les trois architectes de la cathédrale de Marseille, Vaudoyer, Esperandieu, Révoil.] L.-G. P.

Vaucluse.

Mémoires de l'Académie de Vaucluse, 2e sér., t. III, 1903.

Fasc. 1. — P. 1-21. Dr PANSIER. Arnaldi de Villanova. *Libellus regiminis de confortatione visus.* [Publie pour la première fois, d'après le cod. 173

de la Bibliothèque de Metz, ce traité intéressant d'oculistique. Notice biographique peu originale et renvoyant peu aux sources.] — P. 21-41. DELMAS. Essai sur l'histoire de Seyne-les-Alpes. (Suite, p. 169-225, et à suivre.) [Monographie communale d'après une documentation de seconde main : par exemple, pour le siège de 1585, il cite longuement Louvet, *Histoire des troubles*, et ignore les Mémoires de Du Viraïlh, source de Louvet.] — P. 41-55. LAVAL. Joseph-Agricol Viala, sa naissance, sa mort, sa glorification. (Suite et fin, p. 111-14.) [Très bonne étude critique; détermine les circonstances précises et la date de la mort de Viala: démontre contre Poultier qu'elle ne fut pas la conséquence d'une « polissonnerie mal prise »; que l'oncle d'Agricol, Moureau, se fit une grande réclame personnelle et profitable avec le cadavre.]

Fasc. 2 et 3. — P. 71-93. DESTANDAU. Documents inédits sur la ville des Baux. [Confirmation des privilèges de la ville, de Jean Arlatan (1430); privilèges accordés par le roi René (1438). (Arch. des Bouches-du-Rhône, *Lilii* 265 v., *Leonis* 160 v.); les suites d'une élection aux Baux, en 1650.] — P. 155-69. Découvertes archéologiques intéressant le département de Vaucluse : SAUVE. Découvertes à Apt. [Dans le domaine du Clos; lampes, poteries, inscriptions, dont une *Deo Mercurio Mithrœ*]. LABANDE. Découverte d'inscriptions et antiquités à Vaison, Ménerbes, Cavaillon et Malemort. Les fresques de Simone Memmi au porche de la métropole d'Avignon. [Copiées en 1903 par Yperman, pour la Commission des monuments. Signalons à M. A. Hallays un exploit des vandales avignonnais : « N'a-t-on pas encore gravement endommagé ces vieilles peintures, il y a quelques mois, par la pose d'une décoration de drapeaux qui a fait tomber de nombreux morceaux de plâtre? »] — P. 225-36. LABANDE. Notice [et bibliographie] de l'archéologue Sagnier.

L.-G. P.

NÉCROLOGIE

M. Louis Guibert, qui est décédé subitement, le 14 janvier dernier, dans sa soixante-quatrième année, a été durant vingt-cinq ans le principal représentant de l'historiographie du Limousin. Son nom aura acquis une valeur durable par quelques ouvrages où s'allient à une connaissance approfondie des sources une critique suffisante et une exposition claire. Tels *la Destruction de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont* (1877), *le Parti girondin dans la Haute-Vienne* (1878), *Chalucet* (1887), *la commune de Saint-Léonard de Noblat* (1891), *Laron* (1893), *l'Art rétrospectif à l'exposition de Limoges* (1887) et une multitude de brochures qui sont les *membra disjecta* d'une histoire générale de Limoges, en deux volumes, que construisait l'auteur. M. L. G a aussi attaché son nom à la publication des *Registres consulaires de Limoges*, des principaux *Documents relatifs à l'histoire des deux villes de Limoges* et des *Livres de raison limousins et marchois* (cf. *Annales du Midi*, III, 391; VI, 98; VII, 350; IX, 356; XI, 90; XV, 132; XVI, 149). La mort de ce laborieux érudit creuse un grand vide dans la Société archéologique du Limousin, dont il était l'âme, et met un grand deuil au cœur de tous ceux qui l'ont connu.

A. L.

CHRONIQUE

La *Société d'études provençales* dont nous avions parlé l'an dernier (t. XV, p. 261) est constituée; elle vient de publier le premier fascicule de ses *Annales*. Bonne chance et longue vie au nouveau périodique et à la Société savante dont il est l'organe !

*
* *

M. Louis Batcave nous annonce la fondation d'une *Revue du Béarn et du Pays basque*, qui essaiera de grouper toutes les forces scientifiques de la région; la revue nouvelle, qui comblera une véritable lacune, s'est assuré de précieuses collaborations : celles de MM. Jullian, Henri et Paul Courteault, Dubarat, dont les *Etudes religieuses* fusionnent avec elle. Nous lui adressons nos cordiaux souhaits de prospérité. Le premier numéro de la *Revue* a déjà paru.

*
* *

M. Luchaire, professeur d'histoire du moyen âge à l'Université de Paris, membre de l'Institut, a trouvé, dans une reliure, la valeur de 15 pages d'un texte bien connu, la *Vie de saint Hugues*, évêque de Grenoble, par Guigue, prieur de la Chartreuse † 1132. Elles appartenaient à un superbe manuscrit, écrit sur deux colonnes en très belle écriture de la première moitié du XIIe siècle, presque sans abréviations. M. Luchaire a constaté : 1° que le texte de ce fragment ne diffère que par des changements sans importance de celui qui a été publié dans les *Acta Sanctorum;* 2° que, comparaison faite avec les mss. que la Bibliothèque nationale possède de la vie de saint Hugues, son

fragment de ms. paraissait très supérieur aux autres et sans doute plus ancien, plus même que le ms. lat. 5312, qui est le plus beau de tous. Il en a fait don à la Bibliothèque nationale.

*
* *

Le mont Jouer, qui a fourni déjà de nombreux vestiges d'une ville romaine, recèle encore beaucoup de vestiges antiques que la Société archéologique de la Creuse découvre peu à peu au cours des fouilles pratiquées sous ses ordres.

On vient de mettre à jour l'enceinte d'un théâtre admirablement conservé, puis une statue qui, bien que mutilée, a gardé plusieurs détails assez nets, le bras gauche, le buste, le commencement du bras droit. On distingue sur la poitrine un manteau retenu par la main gauche.

Trois autres statues, découvertes en même temps, mais moins complètes, ont été aussi exhumées.

*
* *

Chronique du Gard.

Nimes. — Au musée archéologique, l'événement le plus saillant a été l'entrée de la statue découverte à Grézan en 1901. M. Salomon Reinach a fait à l'Académie des Inscriptions, au sujet de ce monument très archaïque, une communication où il considère la statue comme une œuvre indigène. Elle représente un guerrier debout, avec lourde coiffure se prolongeant sur les épaules, torques, cuirasse à ornements métalliques et ceinture à boucle. « Tout en trahissant, comme les plus anciennes figures de l'Etrurie, l'influence de l'art gréco-ionien, elle présente un caractère *sui generis* qui en accroît encore l'importance pour l'histoire de l'art. » M. Reinach incline à la rapporter, comme les deux statues en pierre de Velaux (musée de Marseille), au v[e] siècle avant notre ère et à y reconnaître un art gréco-celtique ou gréco-ligure encore inconnu (séance du 10 mai 1901).

Parmi les inscriptions, c'est celle d'Εσκιγγορειξ Κονδίλλεος qui a naturellement reçu le meilleur accueil. (Cf. *Annales du Midi*, t. XIV, 586.)

Je dois exprimer ici un regret, c'est que le musée épigraphique et archéologique n'ait plus de conservateur attitré. On perdra ainsi plus d'une occasion d'acquérir des monuments locaux.

L'attention de la Commission archéologique a été appelée sur un curieux et obscur phénomène de salpêtration, qui altère gravement les pierres de l'amphithéâtre romain, dans une région limitée aux impostes du rez-de-chaussée de la façade extérieure méridionale. Les pierres neuves se décomposent comme les autres, après un certain temps de contact avec les pierres malades. Ce sont des blocs de calcaire néocomien. Si quelque archéologue ou architecte peut nous indiquer la cause du mal et un remède efficace, il nous rendra grand service.

La collection numismatique de la Maison-Carrée s'enrichit régulièrement par des dons particuliers, beaucoup provenant d'étrangers de passage

Saint-Gilles. — M. l'abbé Nicolas amasse activement des matériaux pour sa future *Histoire de Saint-Gilles.* Il se propose de publier à part, dans les *Mémoires de l'Académie de Nimes*, le manuscrit laissé par Raybaud (Biblioth. d'Aix, 338-339), en deux volumes. sur l'histoire du grand prieuré de Saint-Gilles. Cette publication est désirée depuis longtemps.

Les voûtes de l'église de Saint-Gilles sont devenues un sujet de discussion entre les archéologues, sans qu'ils se soient mis d'accord. MM. Brutails, Marignan, de Lasteyrie ont fait connaître leurs vues à ce sujet. L'inscription de 1116, dont M. l'abbé Nicolas a donné un excellent fac-similé dans les *Mémoires de l'Académie de Nimes de* 1900, ne laisse pas d'être embarrassante. Mais à force d'observer et de réfléchir, on finira bien par résoudre le problème de la date de ces voûtes. E. Bondurand.

***

Chronique générale.

— Le *Tableau de la géographie de la France*, par P. Vidal de la Blache[1], est fait pour surprendre ceux-là même qui attendaient le plus d'un tel maître : le résultat passe leurs prévisions. Il n'y a pas seulement ici domination parfaite des éléments multiples et si divers de la connaissance géographique, effort constamment heureux pour marquer entre eux le lien, pour faire sortir des rapprochements les idées; il n'y a pas seulement abondance des vues ingénieuses ou profondes, agencement des parties aisé,

1. T. I, 1re partie, de E. Lavisse, *Histoire de France*, etc. Paris, Hachette, 1903 ; in-8° carré de 396 pages.

souple, délicat, modelé sur la nature, varié et harmonieux comme la France elle-même, — combien différent des cadres en quelque sorte brutaux et tracés d'avance de la géographie usuelle ! — Ce *Tableau*, à notre gré, possède d'autres mérites, plus rares encore : le sentiment fin et pénétrant de la vie propre à chacun des pays qui composent notre France, vie du sol et vie des hommes, dans le présent et dans le passé; et ce sentiment est si personnel que parfois il confine à l'émotion. Avec quel charme discret il s'exprime! Sur cet ouvrage de science un sobre parfum littéraire est répandu : rien de l'outrance prétentieuse des professionnels de la description; rien non plus du jargon des spécialistes, économistes ou géologues, sorte de « volapuck » que trop de géographes, hélas, se font un devoir d'adopter. La mesure parfaite avec laquelle ont été dosées les notions d'ordre scientifique, qui a présidé à la composition, apparaît aussi dans le rendu, dans le style. — C'est par là que vivra ce livre. Il est probable qu'au bout du siècle qui commence les progrès accomplis dans le domaine des sciences physiques et naturelles et dans celui des sciences humaines auront introduit des connaissances nouvelles et fait surgir aux yeux des rapports que nul ne soupçonne maintenant. Sur beaucoup de points l'œuvre de M. V. de L. devra être reprise, corrigée, accrue. Mais, outre qu'une part est définitive, lui-même y demeurera, avec ses qualités d'esprit éminentes ou charmantes, avec son cœur aussi, sa préoccupation anxieuse de scruter les énergies qui résident dans notre sol national, celles qui se sont déjà révélées et celles qui dorment encore, attendant leur tour : « Nous croyons fermement, dit-il, que notre pays tient en réserve assez de ressources pour que de nouvelles forces entrent en jeu et lui permettent de jouer sa partie sur l'échiquier indéfiniment agrandi... » Et plus loin, parlant de la « stabilité française » et de ses causes profondes, il ajoute : « Chez les peuples de civilisation industrielle qui nous avoisinent, nous voyons aujourd'hui les habitants tirer de plus en plus leur subsistance du dehors ; la terre, chez nous, reste la nourricière de ses enfants. Cela crée une différence dans l'attachement qu'elle inspire. » — Les méridionaux liront avec un intérêt particulier les livres II (Saône et Rhône, région lyonnaise, Alpes françaises, Massif central), III (Ouest) et IV (Le Midi : Midi méditerranéen, pyrénéen, océanique).

— Les historiens, professionnels ou amateurs, manquaient d'un manuel préparatoire et, si l'on peut dire, d'une grammaire de leur art. Ils procédaient en autodidactes. d'instinct, en comptant sur la justesse de leur esprit, sans se soumettre à une gymnastique rationnelle; mais le mérite personnel ne remplace pas les saines habitudes qu'impose une discipline sévère. Si la critique discerne des parties faibles dans l'œuvre considérable du XIX[e] siècle, cela tient pour beaucoup au manque d'éducation professionnelle des historiens. La lacune que présentait notre littérature sur ce point a été comblée par MM. Ch.-V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS dans leur *Introduction aux études historiques*[1]. Il convient, quoique un peu tardivement, de donner un bref aperçu des matières qui y sont traitées.

Tout travail historique débute par la recherche des documents (*heuristique*); l'outillage nécessaire à cet effet se perfectionne de jour en jour, et parmi les plus utiles instruments mis à la disposition des savants, il faut citer en première ligne les ouvrages de Ch.-V. Langlois, celui qu'il a publié en collaboration avec Stein sous le titre d'*Archives de l'histoire de France*, 1891, et son *Manuel de Bibliographie historique*, dont le premier volume traite des instruments de la bibliographie, tandis que le second, qui vient de paraître[2], est consacré à l'histoire et à l'organisation des études historiques; en quelques traits, d'une justesse et d'une précision remarquables, on y trouvera caractérisées les œuvres de nos anciens érudits.

Les chapitres qui suivent montrent par quelle série d'opérations délicates l'historien remonte du document au fait, dont le document n'est que le vestige souvent bien altéré. On touche du doigt l'infériorité de l'histoire par rapport aux sciences physiques. L'historien, disent nos auteurs, « est dans la condition d'un chimiste qui connaîtrait une série d'expériences seulement par les rapports de son garçon de laboratoire »; nous ajouterons : et qui ne peut pas les refaire. C'est une bonne raison pour

1. Paris, Hachette, 1899; in-8° de XVIII-308 pages. 2e édition.

2. Paris, Hachette, 1904; in-8° de 622 pages. — On pourra consulter aussi GAVET, *Sources de l'histoire des institutions et du droit français. Manuel de bibliographie historique*. Paris, Larose, 1899; in-8° de XI-783 pages. Puis Aug. MOLINIER, *Les sources de l'histoire de France*. Paris, Picard, 1901-1903; 3 vol. in-8° de VIII-288, 326 et 252 pages : manuel excellent.

appliquer avec la dernière rigueur les principes de la critique ; nous ne possédons pas d'autre moyen de nous rapprocher de la vérité.

A cette première phase de l'œuvre historique qui n'est qu'une longue et patiente analyse, succède la synthèse ou construction à l'aide des matériaux dégrossis, épurés, choisis ; il s'agit surtout, dit-on, de grouper les faits dans des cadres et de les condenser en formules, « afin d'en dégager les caractères généraux et les rapports » ; après quoi il ne reste plus qu'à exposer les résultats obtenus. L'étude de ces procédés synthétiques, à l'aide desquels la science de l'histoire doit dire son dernier mot, est particulièrement délicate ; on n'en méconnaîtra pas le vif intérêt, quoique les auteurs du livre dont nous parlons n'aient pas réussi à éviter, autant qu'il aurait fallu, l'écueil de l'abstraction vers lequel, il est vrai, leur sujet les entraînait.

— Réunir dans un ouvrage de caractère assez élémentaire pour être à la portée des étudiants, d'étendue assez réduite pour être d'un maniement commode et de prix assez peu élevé pour être aisément acquis, toutes les notions de quelque importance relatives aux sources, aux institutions et aux doctrines du droit public et du droit privé de la France, depuis les origines les plus lointaines jusqu'à la Révolution inclusivement ; joindre à une exposition nette et vivante de toutes les matières des indications de sources si précises et des renseignements bibliographiques si abondants que ce livre d'enseignement fût en même temps pour tous les chercheurs un précieux instrument de travail, c'était là une tâche dont l'utilité n'avait pas besoin d'être signalée, mais devant les difficultés de laquelle il n'était personne qui n'eût jusqu'à présent reculé. Ce travail, qui exigeait, indépendamment de la plus vaste érudition, la sûreté de jugement nécessaire pour dégager de l'infinie variété des dispositions de notre droit ancien les règles qui, pour une époque et une région déterminées, expriment la vérité moyenne, a été entrepris avec plein succès par M. BRISSAUD[1], et vient d'être mené par lui à bonne fin.

Son livre comprend, outre une introduction (pp. 1-20), trois par-

1. *Cours d'histoire générale du droit français public et privé.* Paris, Fontemoing, 1904 ; in-8° de VI-1892 pages (en 2 vol.).

ties consacrées aux sources (pp. 20-416), au droit public (pp. 417-1000) et au droit privé (pp. 1000-1785), puis une longue et très utile liste alphabétique des anciens jurisconsultes (pp. 1801-1817), enfin un index alphabétique (pp. 1819-1882) et la table.

Nous ne pouvons analyser en quelques lignes ce sujet immense. Qu'il nous suffise d'insister sur l'un des grands mérites du livre de M. B., qui le distingue des quelques très bons ouvrages analogues déjà parus : son caractère général. On saura dorénavant. pour toute question d'histoire du droit français, où trouver facilement des renseignements le plus souvent suffisants et permettant, en tous cas, d'amorcer de nouvelles recherches. Au point de vue de l'histoire du droit privé notamment, notre auteur nous rend le plus signalé service. En fait d'ouvrages généraux, il n'y a rien à notre connaissance, dans la littérature française ou étrangère, qui soit à beaucoup près aussi complet que le sien. Les institutions juridiques du midi de la France, qui intéressent particulièrement les lecteurs des *Annales*, ont été étudiées avec une compétence spéciale par M. B. qui est attaché à notre région par ses fonctions comme par ses origines. On le consultera avec profit sur les consulats, sur les coutumes méridionales, sur le régime dotal et en général sur les institutions de droit écrit, dans l'étude desquelles il a été servi par sa connaissance approfondie du droit romain. Ajoutons enfin que ce livre, d'où l'érudition n'exclut aucunement l'originalité, est écrit d'une plume alerte et qu'il est d'une lecture attrayante.

— Le cadre spécial de cette revue ne nous permet que de signaler l'étude historique publiée par M. d'ARBOIS DE JUBAINVILLE sous le titre suivant : *Les Celtes depuis les temps les plus anciens jusqu'en l'an 100 avant notre ère*[1]. Il y est question, non pas comme on pourrait le penser, des institutions celtiques, mais de l'histoire des établissements successifs des Gaulois dans l'Europe occidentale et même sur le Danube. Les lecteurs des *Annales du Midi* trouveront à la p. 79 et s. des détails sur les Gaulois dans le midi de la France et dans la Péninsule ibérique. Comme c'est surtout à l'aide de la philologie que M. d'A. de J. reconstitue l'histoire celtique et évalue l'importance de cet élément ethnographique dans la formation de notre nationalité, les celtisants

1. Paris, Fontemoing, 1904; in-8° de XII-220 pages.

seuls peuvent se prononcer sur les thèses qu'il soutient. Elles étaient déjà connues, d'ailleurs, par son livre *Les premiers habitants de l'Europe* (2e éd.) et par divers articles de la *Revue celtique*.

— Nous avons dit dans une précédente Chronique (t. XIV, p. 271) tout le bien que nous pensions de l'*Histoire de l'Inquisition au moyen âge* de H. Ch. Lea. Depuis, le dernier volume a paru[1]; c'est le plus considérable; il ne le cède nullement aux deux autres en intérêt; mais il se rapporte moins directement à notre histoire méridionale. On y trouvera les détails de la lutte entreprise par l'Inquisition contre les hérésies des Spirituels, des Fraticelles : ni de l'une ni de l'autre le Midi n'est resté indemne. On y peut voir aussi comment l'Inquisition a été mise au service des intérêts politiques des papes, des rois : ceux qui les gênent, les Templiers, Jeanne Darc, sont accusés d'hérésie; comment elle a procédé contre les magiciens, les sorcières, et avec quelle affreuse rigueur! Par contre, son inaction à l'égard des opinions philosophiques, son indifférence complète en matière de vente des indulgences, de simonie, etc., ont permis aux novateurs de s'emparer des esprits éclairés, à la chrétienté occidentale d'assister à la progressive démoralisation de l'Eglise et, partiellement, de s'en détourner.

— Le tome Ier des *Origines de l'ancienne France* de M. Jacques Flach date de 1886. Il consistait dans une étude sur le régime seigneurial, sur le patronage dans la société germanique et dans l'Etat franc, enfin sur la dissolution de l'Etat franc; on y trouvait d'intéressants détails sur la formation des droits féodaux. Le t. II (1896) fut consacré à l'émancipation des communes, à la féodalité et à la chevalerie; personne jusqu'alors n'avait, aussi bien que M. F., décrit la constitution des villes du moyen âge, cités et bourgs, sauvetés et bastides; à propos de la féodalité, il s'élevait contre les théories de Fustel de Coulanges et soutenait le caractère personnel de l'ancienne féodalité. Le tome III qui vient de paraître[2] et qui sera complété par un tome IV, relatif à

1. Trad. S. Reinach. Paris, Soc. nouv. de libr. et d'édit., 1902. T. III ; in-12 de 898 pages.
2. Paris, Larose et Forcel, 1904; in-8° de 580 pages.

l'Eglise, traite de la reconstitution de l'Etat par la royauté et le principat (c'est-à-dire par les principautés ou seigneuries féodales).

M. F. rabaisse l'importance du contrat féodal ou concession de fief dont on a l'habitude de faire le pivot de la société au moyen âge. C'est là, d'après lui, un fait artificiel, secondaire, postérieur, qu'on ne saurait comparer pour l'importance à la fidélité, fondement sur lequel l'Etat s'est reconstitué. La fidélité n'est pas contractuelle, mais imposée; chaque homme est attaché par sa naissance à une région et à une famille données; il a une allégeance naturelle ou, pour parler comme M. F., une *foi lige naturelle* (d'après lui, *lige* ne viendrait pas de *ledig,* comme on le croit communément, mais de *leodius*, peuple, et, par extension, public, légal). Le bien résultant de l'hommage féodal ne dépend en rien de la situation géographique ou des rapports de famille; on pourrait le qualifier d'allégeance politique. Cette allégeance acquiert de l'importance en Normandie, en Flandre, dans le comté de Barcelone. Il n'en est pas de même au midi de la France où l'allodialité des terres persiste et prévaut sur la concession féodale; où le groupement est essentiellement personnel et familial; le lien féodal y est très lâche; la foi est engagée à plusieurs seigneurs et se ramène souvent à un serment de sécurité dans lequel les historiens du Languedoc ont eu le tort de voir un hommage; il serait beaucoup plus exact de parler d'alliés, de confédérés, d'associés que de suzerains et de vassaux; il est impossible de fixer les limites des seigneuries. Nous citons ici textuellement M. F. et nous renvoyons le lecteur, pour la justification de ces idées, à l'appendice (p. 94 et s.) sur le fief languedocien de 900 à 1071 : M. F. nous y fait assister à « la lente diffusion du mot *feudum* et à l'élaboration non moins lente de la notion du fief proprement dit »; il estime que de 1050 à 1071 le mot *fevum* est devenu d'un emploi assez fréquent, mais que sa signification n'est pas encore pleinement technique.

Les groupements sont donc plutôt personnels que territoriaux. M. F., à ce propos, s'occupe des circonscriptions ecclésiastiques et administratives, du *comitatus* (ce qui, d'après lui, ne doit pas s'entendre d'une circonscription territoriale), des droits de gîte et de procuration, auxquels il attribue un caractère tout personnel. La plupart des historiens, à la suite des feudistes, ont considéré les rois des xe et xie siècles plutôt comme des suzerains

que comme des rois ; à la suite de MM. Luchaire et Pfister. M. F. combat cette théorie ; il dégage le pouvoir royal de son alliage féodal. Plus encore que M. Luchaire, il critique la division de la France en pays d'obéissance le roi et pays hors l'obéissance le roi, en s'appuyant sur l'édition (due à M. P. Viollet) des Etablissements de saint Louis d'où cette distinction avait été tirée (p. 215). Il discute le problème embarrassant des droits de la royauté sur l'Eglise (p. 272). Il expose la théorie assez négligée du ban royal (p. 339). Il revient sur le problème de la pairie (p. 413), sur l'organisation de la Cour du roi (p. 429), sur l'ost et le trésor du roi (p. 484). L'ouvrage se termine par plusieurs chapitres sur les rapports avec la royauté de quelques grandes principautés féodales du nord de la France.

— L'œuvre capitale où M. Paul VIOLLET[1] a décrit nos anciennes institutions, est arrivée à sa fin. Nous n'avons pas à en faire ressortir les mérites de premier ordre : une érudition prodigieuse à laquelle n'échappent pas les détails en apparence les plus insignifiants, un esprit ingénieux, personnel, qui sait tirer parti des moindres documents, qui porte allègrement le faix accablant de matériaux de jour en jour plus nombreux, accumulés par des légions de travailleurs, qui sème partout dans ce tableau de notre ancien droit public, brossé à grands traits, des vues originales, fines, profondes. Il faut renoncer à en donner un compte rendu détaillé. Il touche à trop de choses. Mais nous nous reprocherions de ne pas signaler aux lecteurs des *Annales du Midi* les principaux points relatifs à notre histoire méridionale : l'analyse des institutions communales ou corporatives, les recherches sur les Etats provinciaux et les Chambres des comptes des provinces, enfin le chapitre concernant les finances. Une table alphabétique de 70 pages permet de retrouver rapidement chacune des matières qui y sont traitées. En terminant, exprimons un regret : pourquoi faut-il que ce volume soit le dernier ? Les lecteurs de M. V. espéraient qu'il ne s'arrêterait point au seuil des temps modernes, mais qu'il les conduirait du moyen âge jusqu'à la Révolution.

1. P. Viollet, *Histoire des institutions politiques et administratives de la France*, t. III[e] et dernier, Paris, Larose, 1903 ; in-8° de 601 pages.

— Le Parlement de Paris a joué un trop grand rôle dans l'histoire de notre ancienne France pour qu'on ne trouve rien de relatif au Midi dans un livre comme celui de M. Ducoudray. *Les Origines du Parlement de Paris et la justice aux* XIIIe *et* XIVe *siècles*[1]. Il y est question des coutumes méridionales (p. 720), de l'origine des Parlements provinciaux (p. 985), et çà et là de faits concernant le Midi, ainsi qu'il est facile de s'en assurer en consultant l'index alphabétique.

— M. G. Picot a réuni les actes qui subsistent aux Archives nationales concernant les États généraux célèbres de 1302, 1303 et 1308; il en a fait un gros volume[2], qui aurait été plus considérable encore si, aux actes du dépôt parisien, l'éditeur avait joint ceux que possèdent les archives de province, tant inédits qu'imprimés déjà. Ceux-ci tout au moins auraient dû être indiqués en note à leur date. La partie neuve de la publication consiste dans les lettres de convocation émanées du roi et dans les lettres de procuration données par le clergé, la noblesse, les villes. Nous n'avons pas même d'autres documents, pas le moindre procès-verbal, pour les États tenus à Tours en 1308. Les pouvoirs donnés par les villes à leurs délégués ne nous renseignent pas seulement sur les États, mais aussi sur les villes elles-mêmes, sur leurs institutions municipales, parfois sur le dénombrement de leurs habitants. Une foule de communautés du Midi sont ainsi représentées, par un ou plusieurs textes, dans ce volume. Ajoutons que les assemblées de juillet-août 1303 ont eu lieu à Montpellier, à Nimes, à Carcassonne. Les documents publiés appartiennent donc en grand nombre à notre histoire méridionale. — Des fautes. Ainsi (n° CXIV, p. 159) le texte où il est question des officiers de la cour du seigneur abbé d'Aniane est traduit dans une note marginale comme si cour, abbé, seigneur étaient trois personnages distincts. P. 253, n° CLXVII. Texte : *ad sonum amphili*; et en note : « Serait-ce le nom de la cloche de la ville? » Il faut lire *namphili* = trompette; cf. plus haut p. 161 : *ad sonum tube sive namphili*, etc.

— Les deux derniers volumes du magistral ouvrage de

1. Paris, Hachette 1902, in-8° de XVIII-1058 pages.

2. *Documents relatifs aux États généraux et assemblées réunis sous Philippe le Bel*. Paris, impr. nat., 1901; in-4° de LXII-858 pages. (Collect. des doc. inédits.)

M. N. Valois, *La France et le grand schisme d'Occident*[1], doivent beaucoup aux archives de Provence, de Languedoc, du Dauphiné, notamment à celles de l'Isère et de l'Aveyron. Un grand nombre des événements qu'ils racontent ont eu le Midi pour théâtre et l'ont affecté immédiatement. C'est à Avignon que l'Aragonais Pierre de Luna a été élu contre le pape italien (1394); dans le célèbre Palais des papes que Boucicaut, agissant au nom de la cour de France, est venu l'assiéger; en Provence, sur les terres de Louis d'Anjou, puis à Perpignan, chez le roi d'Aragon, qu'il s'est réfugié, qu'il a réuni le concile (novembre 1415) avant d'aller s'enfermer dans l'inaccessible château de Peñiscola. Il avait dans le Midi plus de fidèles que partout ailleurs : parmi les membres du haut clergé, — ainsi les évêques du Puy, de Saint-Pons —; à l'université de Toulouse, dont les délégués soutinrent sa cause (t. III, p. 265, 453); parmi les habitants de cette ville et dans les États de la maison d'Armagnac; le comte lui-même, à Perpignan, avait refusé de se soustraire à son obédience. En 1419, après que l'élection de Martin V avait terminé le schisme, ce pape devait reconnaître que « la plupart des habitants de Languedoc et de Guyenne » restaient attachés à son opiniâtre rival. Le dernier électeur d'un antipape fut un Toulousain, Carrier. L'affaire des Trahinier, condamnés à Rodez comme sectateurs de Carrier, en 1467, est plus probante encore à cause de la date si tardive où elle se produisit. Mais M. V. a déjà publié cette partie, si attachante, de son livre dans *l'Annuaire-Bulletin de l'Histoire de France*, t. XXXVI, et nous en avons entretenu nos lecteurs (*Annales du Midi*, t. XIII, p. 262).

— Alphonse V le Magnanime, roi d'Aragon et des Deux-Siciles, a été simultanément l'objet de deux monographies d'importance inégale, l'une parue en Italie, l'autre en cours de publication en Espagne.

M. Francesco Cerone[2] a retracé la politique orientale d'Alphonse, avant et après la catastrophe de 1453. Il s'est servi des archives de Naples et plus encore de documents extraits des

1. Paris, Picard, 1901 et 1902, t. III et IV; in-8° de xxiv-632 et de 610 pages.

2. Francesco Cerone, *La Politica orientale di Alfonso di Aragona*, Napoli, Luigi Piero e figlio, 1903; in-8° de 391 pages. (Estratto dall' *Archivio storico per le Prov. Napolet.*)

archives de la couronne d'Aragon, à Barcelone. Malheureusement, le sujet sera à reprendre, car le fonds barcelonais dont M. G. a tiré ses pièces les plus significatives n'a été dépouillé que très incomplètement, de l'aveu même de l'auteur.

D'autre part, D. José AMETLLER Y VINGAS, le consciencieux et éclairé collectionneur de Gerona, avait préparé et rédigé partiellement une histoire de la conquête de Naples par Alphonse. Après la mort de D. José A., le chanoine COLLELL s'est chargé de la publication de son ouvrage[1]. Il comprendra trois volumes, et le premier, déjà paru, conduit le lecteur jusqu'à la bataille de Ponza, en 1435. Cette étude approfondie, pour laquelle les documents italiens et barcelonais ont été mis à contribution, promet de combler une lacune à la fois dans l'histoire de l'Aragon et dans l'histoire de l'Italie au XVe siècle.

(*A suivre.*) J. BRISSAUD, J. CALMETTE, P DOGNON et P. MARIA.

1. *Alfonso V de Aragón en Italia y la crísis religiosa del siglo XV.* Primera parte, t. I. Gerona, P. Torres; in-8° de XI-541 pages.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Bellanger (L.). *Etude sur le poème d'Orientius.* Paris et Toulouse, 1902; in-8° de 351 pages. — Le poème didactique en deux livres, dont l'auteur, Orientius, nous révèle son nom dans le distique final, et qui a été composé en Gaule, à l'époque des grandes invasions :

Mors, dolor, excidium, clades, incendia, luctus,
Uno fumavit Gallia tota rogo,

n'est pas une œuvre sans intérêt. Il est écrit dans une langue claire, très pure pour le temps, qui a parfois de la vigueur et un certain éclat, et, quoiqu'il contienne plus de généralités que de traits précis, il est un témoin intéressant de l'état social et moral de la Gaule du Sud-Ouest au v[e] siècle.

M. Bellanger, professeur au lycée d'Auch, a consacré à ce poème une étude très complète et très consciencieuse dont le premier et le principal mérite est d'apporter une contribution très utile à l'établissement et à l'interprétation du texte. Ce texte repose sur un manuscrit unique (nouvelles acquisitions latines, n° 257, Bibliothèque nationale; il faut y joindre pour le premier livre l'édition princeps de *Delrio* qui reproduit un manuscrit perdu depuis); il est en un mauvais état; il laisse place trop souvent à la conjecture. Prenant pour point de départ l'édition d'*Ellis* dans le *Corpus* de l'Académie de Vienne, M. Bellanger en a discuté tous les passages difficiles avec soin et avec prudence; il a donné en appendice une bonne traduction annotée du *Commonitorium* et des deux prières attribuées à Orience. Il a, de plus, sur le désir que lui avait exprimé M. Louis Havet à la soute-

nance, complété son travail (qui est une thèse de doctorat) en publiant une édition critique[1], qui dispensera le lecteur de recourir à celle d'Ellis; il nous donne aussi un bon fac-similé du manuscrit, et son apparat renferme quelques corrections très ingénieuses, dues à M. Havet.

Tous les chapitres qui comprennent l'étude de la langue, de la versification, etc., montrent, comme l'édition et la traduction, de bonnes qualités de grammairien et de latiniste. Il y aurait quelques réserves à faire sur les autres. Quel est l'auteur du poème? M. Bellanger l'identifie, comme on le fait d'ordinaire, avec l'évêque d'Auch, et l'identification est très vraisemblable. Mais l'évêque d'Auch lui-même ne nous est connu que par des *Vies* (au nombre de trois) passablement légendaires. Assurément, M. Bellanger s'est gardé de les croire sur parole; mais il n'en a pas fait une critique assez méthodique, et peut-être sur certains points a-t-il accepté trop facilement leur témoignage. Ainsi il rejette bien vite (p. 132) les conclusions de M. Lécrivain (*Annales du Midi*, t. III, p. 257) sur l'intervention d'Orience auprès d'Aétius et de Littorius. Dans les chapitres où il étudie « la doctrine et les sentiments d'Orience », M. Bellanger n'a pas fait assez vigoureusement ressortir les traits caractéristiques ; il ne les a pas assez nettement dégagés du détail. Je crois aussi que, malgré le tour général qu'affectent d'ordinaire les préceptes du poète, il eût été possible de tirer de son ouvrage des inductions plus précises sur l'état de la société à laquelle il s'adressait. Mais si, dans sa partie historique, le livre de M. Bellanger présente quelques lacunes, la partie exégétique et critique en est solide et sera utile. A. PUECH.

BRUTAILS, DUCAUNNÈS-DUVAL et BIGOT. *Ville de Libourne. Inventaire sommaire des Archives municipales, antérieures à 1789*. Bordeaux, Gounouilhou, 1903; grand in-4° de 190 pages. — Il y a bien des choses utiles, même pour l'histoire générale, dans cet excellent inventaire. P. 1 : procès-verbal de la démolition du château de Fronsac en 1622-4, un des plus dramatiques épisodes de la destruction des châteaux féodaux sous Louis XIII ;

1. *Le poème d'Orientius, édition critique et traduction*. Paris, Fontemoing, et Toulouse, Privat, 1903; in-8° de LV pages. Ces deux parties ont été réunies en un volume.

p. 3 et s. : règlement de justice et de police du XIII[e] siècle; p. 5 : ordonnances de l'évêque de Bath sur la fondation de bastides (cela nous fournira-t-il l'étymologie de cette bastide de Bâa, si longtemps cherchée par M. Bémont?); p. 6 : documents sur l'histoire économique sous Louis XI (le merveilleux économiste que ce roi!); p. 11 : installation de la fameuse Cour des Aides de 1635, si odieuse au Parlement de Bordeaux; p. 15 : détails d'un grotesque symbolisme sur l'entrée du duc d'Epernon en 1644; puis beaucoup de pièces sur les grands travaux projetés par les intendants au XVIII[e] siècle, etc., etc. Somme toute, beaucoup plus de matériaux qu'on ne le croirait au premier abord; vu le voisinage de Bordeaux, l'histoire de Libourne a été très mêlée à l'histoire générale. C. JULLIAN.

CABIÉ (E.). *Ambassade en Espagne de Jean Ebrard, seigneur de Saint-Sulpice, et mission de ce diplomate dans le même pays en* 1566. Albi, impr. Nouguiès, 1903; in-8° de XXVIII-472 pages. — Les historiens n'ont pas utilisé jusqu'ici tous les documents qui auraient pu les renseigner sur les relations politiques de la France et de l'Espagne pendant le règne de Charles IX. Dans son ouvrage, M. C. publie sur ce sujet une nombreuse série de pièces inédites et d'autant plus importantes qu'elles émanent de personnages ayant joué les principaux rôles dans les événements du temps.

Ces pièces comprennent des dépêches envoyées par J. de Saint-Sulpice à la cour de France et aussi celles qu'il reçut lui-même de Charles IX, de Catherine de Médicis et de leurs ministres. Les lettres de Catherine sont au nombre d'environ soixante, dont une trentaine autographes, en entier ou en partie. Mais les papiers de Saint-Sulpice fournissent encore une foule de missives qui, tout en appartenant à sa correspondance privée, complètent les informations contenues dans les dépêches officielles. Elles méritaient également d'être publiées, et on ne peut qu'approuver l'éditeur de les avoir insérées dans son recueil. Parmi leurs signataires nous citerons la reine d'Espagne, le roi et la reine de Navarre, le prince de Condé, la duchesse de Savoie, les ducs de Guise et de Montmorency, les cardinaux de Lorraine et de Châtillon et les ambassadeurs de France dans les capitales de plusieurs grandes puissances de l'Europe. Il est inutile d'insister sur l'intérêt que présentent les matériaux mis au jour par

M. C.; le lecteur entrevoit déjà de lui-même combien doivent être précieuses et abondantes les notions nouvelles que renferme cet ensemble de sources historiques.

La biographie de J. de Saint-Sulpice étant restée assez peu connue, l'éditeur a rappelé dans sa préface les principales étapes de la carrière de ce diplomate. Entièrement dévoué à la France et à son roi, Saint-Sulpice était un modéré qui acceptait déjà la liberté de conscience comme une nécessité du temps, et qui ne cessa d'exhorter Catherine à éteindre les querelles religieuses en recourant aux transactions plutôt qu'à la violence. Par les relations qu'il avait à la fois avec les chefs des divers partis, par sa profonde connaissance des hommes et des choses de son époque, par la loyauté de son caractère, et aussi par son esprit conciliant, il paraît avoir excellé dans le rôle de négociateur politique. La reine-mère le choisit pour préparer les accords qui furent consacrés par le traité de Bergerac et par l'édit de Poitiers (sept. 1577), et peu d'années après on le retrouve parmi les hommes d'Etat qui assistèrent aux conférences de Nérac.

Quoique la publication de M. C. soit destinée surtout à éclairer l'histoire générale de la France, elle se recommande par divers titres aux travailleurs qui s'occupent en particulier de nos provinces méridionales. On peut rappeler d'abord que J. de Saint-Sulpice était originaire du Quercy; c'est dans ce pays, entre Cahors et Figeac, qu'était situé le château dont il portait le nom, et qui constituait le principal domaine de sa famille. D'ailleurs les années 1564 et 1565 correspondent au voyage que la cour de France fit dans la vallée du Rhône, en Languedoc et en Guyenne, et c'est durant la même période qu'eut lieu la célèbre entrevue de Bayonne. Les lettres écrites ou reçues par Saint-Sulpice reviennent souvent sur ces faits; elles renferment de curieux détails qui pourront être, désormais, mis à profit par notre histoire locale. Enfin n'oublions pas que la correspondance de l'ambassadeur permettra d'ajouter plusieurs traits aux biographies de divers personnages marquants qui appartiennent à la région du Sud-Ouest, et notamment à celles du cardinal d'Armagnac, de Paul de Foix, ambassadeur à Londres, de Fourquevaux, gouverneur de Narbonne, de Du Ferrier, d'Ant. de Crussol, de Bertr. de La Mothe-Fénelon, de Biron, de Monluc, de Lanssac, de Noailles, gouverneur de Bordeaux, et du vicomte d'Orthe, gouverneur de Bayonne.

Paul Dognon.

Conrat (M.). *Breviarium Alaricianum*. Leipsig, Hinrichs, 1903; gr. in-8° de xix-814 pages. — M Max Conrat, professeur à l'Université d'Amsterdam, auquel nous devons une *Histoire des sources de la littérature du droit romain dans le haut moyen âge* (t. Ier, seul paru, 1891; Leipzig, chez Hinrichs, en allemand, xi-645 p.), nous donne aujourd'hui une traduction (en allemand) du Bréviaire d'Alaric avec ce sous-titre : Le droit romain dans l'empire franc; exposé systématique. Effectivement, ce qui fait la valeur de cette œuvre nouvelle, c'est bien moins la traduction que la mise en ordre, la systématisation du Bréviaire; elle constitue un traité de droit romain public et privé composé à l'aide des matériaux dispersés dans la compilation d'Alaric II.

J. Brissaud.

Deslandres (P.). *L'Ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs*. Paris, Plon, Toulouse, Privat, 1903 ; 2 vol. in-8° de xxvii-645 et 514 pages. — Ce livre intéresse le Midi à double titre : d'abord parce que le fondateur des Trinitaires, saint Jean de Matha, naquit en Provence, puis parce que cet ordre posséda de nombreuses et florissantes maisons dans nos provinces méridionales, notamment à Beaucaire, Castres, Limoux, Marseille, Montpellier, Narbonne, Saint-Gaudens, Tarascon, Toulouse, etc. Des deux volumes dont se compose l'ouvrage, le second est tout entier consacré à des pièces justificatives, et à une bonne table alphabétique.

L'auteur a divisé l'histoire des Trinitaires en quatre parties. Dans la première il s'occupe de la discipline intérieure de l'ordre, ce qui comprend l'étude de la règle elle même, des fonctions réservées aux divers dignitaires, de l'organisation et des attributions des chapitres généraux et des diverses fondations faites par l'ordre, en particulier au cours du xviiie siècle. — Dans sa seconde partie, M. D. nous donne un aperçu général de l'histoire proprement dite des Trinitaires, de leurs relations avec les papes, les rois de France et les évêques, de leurs dissensions intestines, et il nous renseigne exactement sur la place qu'occupe cette histoire dans les grands événements d'ordre national ou international auxquels elle fut mêlée. La troisième partie est réservée au rachat des captifs, œuvre principale des religieux Trinitaires ; il est question ici des ressources de la rédemption et des difficultés pratiques avec lesquelles les Trinitaires se trouvaient aux prises pour

accomplir leur charitable ministère, au Maroc, à Alger ou à Tunis. — Enfin la quatrième partie est une monographie, par ordre alphabétique, de tous les couvents des provinces de France directement soumis au général, monographie forcément très sommaire, car certains couvents tels que ceux de Toulouse et de Marseille mériteraient, à eux seuls, tout un volume. — Quelques intéressants appendices terminent le tome I.

A notre connaissance, les fondateurs de la collection connue sous le titre de *France monastique*, actuellement en préparation, n'avaient pas encore fait place à l'ordre des Trinitaires; l'ouvrage de M. D. comblera très heureusement cette lacune.

Abbé CROUZIL.

FRANCUS (Dr). *Notes historiques sur Saint-Agrève.* Privas, impr. centrale de l'Ardèche, 1902; in-8o de 178 pages. — Bornons-nous à signaler cet ouvrage, car il a paru en articles dans la *Rev. du Vivarais*, années 1901 et 1902, et comme tel il a figuré dans nos dépouillements de Périodiques (t. XIV, p. 568; XV, p. 234). Il offre les qualités ordinaires aux travaux du Dr F. : une connaissance intime du pays, de la ville dont il s'occupe et des sources de son histoire, une grande précision; des défauts aussi, notamment l'énumération un peu sèche, en manière de chronique, de faits qui se suivent par ordre de dates sans toujours s'enchaîner entre eux. A la vérité, en beaucoup de cas, il serait bien difficile de grouper autrement les renseignements variés que le Dr F. a su recueillir,... à moins d'en sacrifier; et, après les avoir réunis avec grand soin, en laisser perdre est un parti si pénible à prendre qu'il ne faut attendre rien de pareil de l'âme d'un érudit. — Le chapitre principal a trait aux guerres de religion. Les récits de l'*Histoire universelle* de d'Aubigné y sont rectifiés sur plusieurs points (événements de 1567, 1580, 1588; sièges de Saint-Agrève). Des textes, les uns rarissimes, comme celui du « Vray discours du siège » de 1580 (p. 35), les autres inédits : ainsi une transaction de 1581 entre demoiselle Phélise d'Assenne et le recteur de la chapelle de Lestra (p. 62), qui est « le fait le plus important de la vieille histoire de Saint-Agrève ». Paul DOGNON.

LANGLOIS (Ch.-V.). *La Société française au* XIIIe *siècle d'après dix romans d'aventures.* Paris, Hachette, 1904; in-12 de XXIII-329 pages. — Le titre du livre eût dû être : « Analyse de dix ro-

mans d'aventures au point de vue de l'histoire des mœurs. » L'un de ces dix romans est *Flamenca*, la perle de la littérature narrative méridionale, dont on a ici un excellent résumé (pp. 130-85), où est habilement mis en relief tout ce qui touche, de près ou de loin, à la *Culturgeschichte*. Ce résumé est précédé de quelques pages, sobres et précises, sur la date de l'œuvre et l'auteur; les notes font ressortir les difficultés que présentent les indications chronologiques fournies par le poète d'après le calendrier lunaire. Les citations sont traduites avec une remarquable exactitude. A. JEANROY.

LEFÈVRE (E.) *L'Année félibréenne: premier supplément du Catalogue félibréen et de la Bibliographie mistralienne.* Marseille, Ruat, 1904; in-8° de 50 pages. — Divisions de l'ouvrage : principaux événements félibréens de l'année 1903. — Notes et documents sur le félibrige. — Bibliographie des nouveaux majoraux, félibres (il faudrait évidemment n'y faire figurer que les œuvres en dialecte). — Bibliographie de l'année 1901. I : en langue d'oc; II : en français et langues étrangères (il faudrait mettre à part les ouvrages anonymes, almanachs, revues, etc.). — Bibliographie des années 1902-3 (sur le même plan). — Bibliographie mistralienne, premier supplément. — Errata de *l'Année félibréenne.*

Quelque surabondance, comme dans les précédentes publications de l'auteur (cf. plus haut, p. 149) et quelque incertitude dans le classement; néanmoins le progrès est sensible, et un répertoire bibliographique, même imparfait, est toujours utile.

A. JEANROY.

SAUVAIRE-JOURDAN. *Isaac de Bacalan et les idées libre-échangistes en France vers le milieu du* XVIII*e siècle.* Paris, Larose, 1903; in-8° de 56 pages. — Ce Bacalan est un Bordelais, professeur de droit à l'Université et membre de l'Académie de sa ville natale. Ses œuvres académiques se rattachent de très près au prodigieux travail fait, au milieu du XVIIIe siècle, pour activer la vie économique de la ville et de la France. Il faut savoir un gré infini à M. S.-J. de les avoir publiées et commentées avec un soin rare.

C. JULLIAN.

La tradition au pays basque (ethnographie, folk-lore, art populaire, histoire, hagiographie). Paris, Gougy, 1899; in 8° de

598 pages. — La Société d'ethnographie nationale a organisé des congrès où sont exposés des objets d'art et d'ethnographie, où des fêtes permettent d'évoquer et parfois de révéler les traditions déclinantes — chants, danses populaires, mœurs locales, etc.. — où l'on discourt et où les savants viennent lire des mémoires. Le premier congrès avait eu lieu à Niort en 1896. Le second se tint en 1897 à Saint-Jean-de-Luz, dans ce pays basque qui a conservé si fidèlement ses traits individuels. La Société vient d'en publier le compte rendu ; car il ne faut pas s'arrêter au millésime indiqué plus haut — 1899 — ; le volume que nous allons analyser n'a été réellement livré au public qu'en 1903. Dans la première partie les fêtes sont racontées, l'exposition est décrite avec dessins et photographies à l'appui. La seconde contient les communications, de valeur inégale, dont voici la liste. P. 95-107. R. Collignon. La race basque. Etude anthropologique. [Par leurs caractères somatiques les Basques se rattachent aux Berbères et aux anciens Égyptiens.] — P. 111-37. A. Planté. Les Basques ont-ils une histoire ? [Sans valeur.] — P. 141-64. A. Nicolaï. Basques d'autrefois. [Inscription d'Hasparren; Divinités topiques basques à l'époque romaine, le tout d'après Sacaze, Stempf, Camoreyt et autres. Fragments du *Codex* de Compostelle et impressions d'un pèlerin picard en 1726 : il s'agit de voyageurs ayant passé en pays basque.] — P. 167-76. Berdeco. Coutumes morales du pays basque. [Très faible.] — P. 179-90. L. Etcheverry. Les coutumes successorales du pays basque au xixe siècle. [Utile et précis.] — P. 217-39. E. Ducéré. Recherches historiques sur les corsaires de Saint-Jean-de-Luz. [A partir de 1528. Leurs expéditions étaient dirigées contre les Espagnols principalement. La course devint régulière sous Louis XIV et toutes les nations maritimes ennemies de la France en firent les frais.] — P. 243-61. Wentworth Webster. Les pastorales basques. [Drames populaires joués par des hommes ou par des jeunes filles, à l'exclusion les uns des autres. Liste des sujets traités.] — P. 265-80. Sallaberry. Les mascarades souletines. [Avec musique.] — P. 283-93. Abbé Haristoy. Eskualdun Zuhur-Hitzak (Proverbes, sentences et dictons basques), suivi d'une rectification sur la couvade en pays basque. [Sur ou plutôt contre cette coutume « honteuse », indigne « de nos vigoureuses Basquaises » et plus encore des « anciens Cantabres, nos fiers Basques », etc. Elle n'a peut-être jamais existé, mais ce ne sont

pas des phrases, ni les « protestations indignées » que M. H. publie, qui en fourniront la preuve.] — P. 297-358. Ch. Bordes. La musique populaire des Basques. [Très intéressant. Nombreux textes avec musique et traduction. A la fin, bibliographie musicale.] — P. 361-409. J. de Jaurgain. Quelques légendes poétiques du pays de Soule. [Maisons souletines qu'elles mettent en jeu : de Haux, de Ruthie et d'Ahetze; de Bertereche de Menditte; de Jaurgain et de Luxe, etc. Très savant et documenté.] — P. 413-50. Arturo Campion. La langue basque. [Mémoire traduit par V. Duhart. Analyse détaillée de l'organisme et des fonctions de la langue, qui est agglutinante, incorporante même, mais non dépourvue de flexions et tout à fait *sui generis*.] — P. 465-88. Dr Larrieu. Mauléon et le pays de Soule pendant la Révolution. [D'après les Archives municipales. Intéressant.] — P. 491-506. F Habasque. Eléonore d'Autriche et la rançon de François Ier. [Paiement de cette rançon; restitution des enfants du roi et passage de la reine à Saint-Jean-de-Luz, le tout réglé avec les précautions les plus minutieuses.] — P. 509-22. R. P. Etchebarne. Saint François Xavier [Originaire de Xavier, près Pampelune, né en 1506.] — P. 525-35. A. Dutey-Harispe. Le maréchal Harispe. [Sa carrière militaire commence en 1792 sur la frontière des Pyrénées, se continue en Espagne et se termine en 1814, à la bataille de Toulouse. Il fut fait maréchal en 1851. — P. 539-60. Ch. Petit. A. d'Abbadie. [Biographie du regretté savant basque, 1810-1897.]

P. Dognon.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Arve (S. d'). Miettes de l'histoire de Provence. 2e éd. Marseille, Ruat, 1902; in-8o de 515 p.

At (P.). Histoire du droit canon gallican. Paris, Savaète [1904]; in-8o de 196 p. [Collection Arthur Savaète, no 2.]

Barthélemy (P.). Légendes de la ville d'Avignon. Avignon, Aubanel, 1902; in 16 de viii-196 p.

Batiffol (L.). Au temps de Louis XIII. Paris, Calmann-Lévy, 1903; in 8o de ii-461 p. et portr.

Beauregard (D. de). Le maréchal Masséna, duc de Rivoli, prince d'Essling, enfant de Nice. Résumé de sa vie. Nice, imp. Gauthier, 1902; in-8o de 151 p., avec grav.

Berret (P.). Contes et légendes du Dauphiné. Grenoble, Barbier-Durozier, 1903; in-16 de 259 p.

Bombal (E.). La haute Dordogne et ses gabariers. Tulle, imp. Crauffon, 1903; in 8o de 251 p. et grav.

Bonald (De). Supplément aux documents généalogiques sur les familles du Rouergue. Rodez, Carrère; Toulouse, Brun, 1903; in-8o, p. 395 à 451.

Bonnefoy (G.). Histoire de l'administration civile dans la province d'Auvergne et le département du Puy-de-Dôme. Paris, Lechevalier, 1900-1902; in-8o. T. II, vi-640 p., et t. III, 1004 p.

Bouchon (G.). Histoire d'une imprimerie bordelaise (1600-1900) (les imprimeries Gounouilhou, *la Gironde*, *la Petite Gironde*). Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1901; in 4o de 675 p.

Boulenger (J). Les protestants à Nimes au temps de l'édit de Nantes. Paris, Fischbacher, 1903; pet. in-16 de xviii-237 p.

Cabrol (Dom F.). Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Fasc. 4. Paris, Letouzey, 1904; gr. in-8o à 2 col., col. 897 à 1184, avec grav.

Catalogue général de médailles françaises. Du moyen âge à Louis XII. No 26. Paris, cabinet de numismatique, 2, rue de Louvois, s. d ; pet. in-8o de 20 p.

Colin (Cap. J.). Annibal en Gaule. Paris, Chapelot, 1904; in-8o de xxvi-429 p. et cartes.

Congrès des Sociétés savantes savoisiennes, tenu à Annecy (Haute-Savoie) les 5, 6 et 7 août 1901 (seizième session). Annecy, Abry, 1902; in-8° de XLVIII-446 p.

CONSTANTIN (A.) et DÉSORMAUX (J.). Dictionnaire savoyard, publié sous les auspices de la Société florimontane. Annecy, Abry; Paris, Bouillon, 1902; in-8° à 2 col. de LXII-447 p. [Etudes philologiques savoisiennes.]

DUPONT-FERRIER (G.). Quae fuerint tam a regibus quam a comitibus in Engolismensi « apanato » comitatu instituta (1445-1515). Thèse. Paris, Picard; Angoulême, Constantin, 1902; in-8° de VIII-289 p.

ESCANDE (J.-J.). Histoire de Sarlat. Sarlat, imp. Lafaysse, 1903; in-8° de 566 p.

GRANGES DE SURGÈRES (DE). Le duel et la noblesse du Languedoc, avec deux lettres de Louis XIV (1654-1655). Vannes, imp. Lafolye; in-8° de 11 p. [Extrait de la *Revue des questions héraldiques, archéol. et histor.*]

Inventaire des archives de la Bourse des marchands de Toulouse antérieures à 1790, par S. MACARY, publié sous la direction de M. F. PASQUIER. Collaborateur : M. Ph. ARNAUNÉ. Toulouse, Arnauné, 1903; in-4° à 2 col. de 103 p. et grav. [Tribunal de commerce de Toulouse.]

Inventaire historique et généalogique des documents de la branche Lévis-Léran, devenue Lévis-Mirepoix, précédé d'une notice sur les cinq premiers Lévis. T. Ier. Toulouse, Privat, 1903; in-4° de VIII-488 p.

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. (Haute-Garonne.) Archives civiles (série B, nos 1 à 92 N). T. Ier, rédigé par Ch. ROQUES. Toulouse, Privat, 1903; gr. in-4° à 2 col., de VIII-565 p.

IRÉNÉE (Père). Comminges et Nébouzan. Monographie locale, accompagnée de notes importantes sur l'ancien diocèse de Comminges, le vicomté de Nébouzan et les communes voisines d'Aulon. Toulouse, Privat, 1904; in-8° de XVI-240 p.

LANGLOIS (C. V.). Manuel de bibliographie historique, 2e fascicule. Paris, Hachette, 1904; in-16, p. 241 à 623.

LAMOUCHE (L.). Essai de grammaire languedocienne. Paris, Welter, 1902, pet. in-4° de 200 p.

LAVISSE (E.). Histoire de France, depuis les origines jusqu'à la Révolution. T. 4, II : Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII (1422-1492). Fasc. 1 à 8. Paris, Hachette, 1902; in-8° carré, p. 1-456. — T. 5, I : les guerres d'Italie; la France sous Charles VIII, Louis XII et François Ier (1492-1547). Fasc. 1 à 4. 1903, p. 1-394. — T. 5, II : la lutte contre la maison

d'Autriche; la France sous Henri II (1519-1559). 1903, p. 1-96, avec cartes.

Lecler (Abbé A.). Martyrs et confesseurs de la foi du diocèse de Limoges pendant la Révolution française. T. III. Limoges, Ducourtieux et Gout, 1903, in-8° de 562 p.

Leguiel (E.). Un grand poète contemporain en langue catalane. Essai sur l'« Atlantida » et le « Canigo », de Jacinto Verdaguer. Céret, Lamiot, 1904; in-16 de IX-111 p.

Lettres communes des papes d'Avignon, analysées, d'après les registres du Vatican, par les chapelains de Saint-Louis-des-Français à Rome. N° 2 *bis* : Benoît XII (1334-1342). Paris, Fontemoing, 1902-1903; 2 fasc. in-4°, p. 1 à 498. [Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome (3e sér. 2 *bis*, 1, 2).]

Maurel (Abbé P.). Vie de Mère Clotilde de Lavolvène, ou les origines de la Miséricorde de Montcuq (1780-1861). Cahors, imp. Plantade, 1903; pet. in-8° de XV-391 p. et portr.

Molinier (A.). Les sources de l'histoire de France, des origines aux guerres d'Italie (1494). III : Les Capétiens (1180-1328). Paris, Picard, 1903, in-8° de 252 p. [Manuels de bibliographie historique, III.]

Paulot (L.). Un pape français : Urbain II. Paris, Lecoffre, 1903; in-8° de XXXVI-263 p.

Peyre (R.). Une princesse de la Renaissance : Marguerite de France, duchesse de Berry, duchesse de Savoie. Paris, Paul, 1902; in-8° de 107 p.

Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France pour l'année 1801 (4e année), rédigé sous la direction de G. Brière, S. Caron, H. Maistre, et publié sous les auspices de la Société d'histoire moderne. Paris, Bellais, 1903; in-8° à 2 col. de XI-334 p.

Ribier (L. de). Notes bibliographiques sur quelques médecins et chirurgiens de la Haute-Auvergne sous l'ancien régime. Paris, 1, place des Vosges; 1903, in-8° de 24 p. [Bibliothèque historique de la France médicale].

Sage (Abbé). Jean-Baptiste Guérins, curé de Saint-Siffrein (1792-1867). Carpentras, impr. moderne, 1904; in-16 de 163 p. et portr.

Teissier du Cros (C.). La production de la soie dans les Cévennes (thèse). Paris, Giard et Brière, 1903; in-8° de 182 p.

Le Gérant,
P.-Ed. PRIVAT.

Toulouse, imprimerie Édouard Privat, rue des Arts: 14. — 2481

LES COMTES D'AUVERGNE

ET LES COMTES DE VELAY

SOUS CHARLES LE CHAUVE

Mabille a consacré à la *Chronologie des comtes d'Auvergne sous la seconde race* l'un des chapitres de sa *Note rectificative sur le royaume d'Aquitaine, ses comtes, ses ducs et ses marquis*, insérée au tome II de la nouvelle édition de *l'Histoire générale de Languedoc*[1]. L'objet de la présente étude est de reviser les conclusions de Mabille en ce qui concerne les comtes d'Auvergne et les comtes de Velay sous Charles le Chauve.

I.

Le système auquel s'est arrêté Mabille peut se résumer de la façon suivante. Bernard I a gouverné le comté d'Auvergne et l'abbaye de Saint-Julien de Brioude de 846 à 868. Après sa mort, en 868, le comté d'Auvergne passe à Bernard II, tandis que l'abbaye de Saint-Julien de Brioude a pour abbé un laïque nommé Warin, « en qualité de comte de Velai ». Bernard II d'Auvergne n'est autre que Bernard Plantevelue, plus tard marquis de Gothie, celui-là même qui eut pour fils, de sa femme Ermengarde, le fameux comte et marquis Guillaume le Pieux. C'est à tort, d'après Mabille, que les auteurs du

1. *Hist. gén. de Languedoc*, éd. Privat, t. II, p. 308 et suiv.

Gallia christiana et de *l'Art de vérifier les dates* décomposent Bernard I en deux personnages du même nom, qui auraient successivement gouverné le comté d'Auvergne et dont le premier serait mort en 857. Ce dédoublement provient uniquement de l'insertion injustifiée, en 858, d'un comte Guillaume qui n'a jamais existé. Il n'y a pas eu de Guillaume dans la série des comtes d'Auvergne sous Charles le Chauve, car la charte citée par les auteurs qui ont cru à son existence porte le nom de *Bernardus* et non celui de *Wilhelmus*. Il résulte de cette élimination que les mentions du comte Bernard, avant et après 857, visent le même personnage.

Ce personnage figure souvent dans le cartulaire de Saint-Julien de Brioude[1]. Il y agit soit seul, soit avec sa femme, nommée Liutgarde, dans une des chartes les plus anciennes[2] et Ermengarde dans une charte postérieure[3]. Bernard I a donc été marié en premières noces avec Liutgarde et en secondes noces avec Ermengarde.

D'autre part, puisque Bernard a gouverné l'Auvergne de 846 à 868, il faut éliminer de la série admise par les Bénédictins non seulement Guillaume, mais encore Étienne, que l'on place de 860 à 864. A la vérité, un comte Étienne est bien cité entre ces dates par diverses sources, mais ce personnage n'est dit positivement comte d'Auvergne que par des auteurs postérieurs, à savoir par Adémar de Chabannes et par le rédacteur de la *Chronique de Saint-Maixent*. Or, l'existence de Bernard à l'époque même où l'on doit placer Étienne suffit pour écarter ce dernier de la série des comtes d'Auvergne. Ce titre n'a donc pu lui être attribué que par confusion.

En conséquence, il paraît certain qu'il n'y a pas eu de comte d'Auvergne du nom d'Étienne, pas plus qu'il n'y a eu, en 868, de comte du nom de Guillaume[4]. Il n'y a eu, de 846 à 885, que deux comtes d'Auvergne, Bernard I, mari

1. *Cartulaire de Brioude*, éd. Henry Doniol, Clermont-Ferrand et Paris, 1863, in-4°.

2. Charte n° 95, datée de 849 (mai).

3. Charte n° 176, datée de 864 (janvier).

4. Mabille, *loc. cit.*, p. 309.

de Liutgarde et d'Ermengarde, entre 846 et 888, puis Bernard II Plantevelue, son fils, mari d'Ermengarde et père de Guillaume le Pieux.

II.

Ce système de Mabille peut paraître ingénieux à première vue. A l'examen, il soulève de sérieuses difficultés. Tout d'abord, où sera le criterium pour discerner, lorsqu'une charte cite le comte *Bernard*, s'il s'agit de Bernard I ou de Bernard II? Mabille arrête la carrière du père en 868 pour faire commencer, à cette date, la carrière du fils. Or, c'est là un point de départ éminemment arbitraire. Mabille, il est vrai, croit le justifier en montrant, à cette date de 868, Warin exerçant les prérogatives d'abbé de Brioude. Voilà bien, dans sa pensée, la succession de Bernard I ouverte et partagée. Mais Mabille lui-même vient infirmer la portée de son argument. Il nous dit, en effet, que Warin fut abbé de Saint-Julien de Brioude « en qualité de comte de Velai[1] ». Cette observation est un trait de lumière, car, dès lors, Bernard I lui-même a dû être également comte de Velai et rien ne permet de le dire comte d'Auvergne. Il est impossible d'attribuer des comtés différents à Bernard et à Warin qui apparaissent dans le cartulaire de Brioude exactement avec les mêmes titres exprimés par les mêmes termes : *comes et abbas*.

D'un autre côté, si Warin est cité en 868 comme abbé de Brioude, la dernière mention de Bernard dans les mêmes conditions est de 864. Dans cette charte de janvier 864, Bernard n'apparaît pas seul, mais il a, à ses côtés, sa femme Ermengarde[2]. Or, précédemment, la comtesse est appelée Liutgarde. Mabille imagine donc que son Bernard I s'est remarié. Mais il ne remarque pas qu'Ermengarde nous est connue d'ailleurs et que, précisément, la comtesse Ermengarde est la femme de Bernard II Plantevelue, la mère de

1. Mabille, *loc. cit.*, p. 309.
2. Charte n° 176.

Guillaume le Pieux. Au lieu de faire épouser en secondes noces à Bernard I une femme qui se serait appelée du même nom que sa bru, tout nous porte à penser que la charte de 864, qui cite Bernard et Ermengarde, se rapporte à Bernard Plantevelue lui-même. Aussi bien, un document négligé par Mabille identifie parfaitement les personnages et cite en même temps Bernard I, défunt, son fils Bernard Plantevelue et la femme de celui-ci, la comtesse Ermengarde[1]. Enfin, il n'est pas jusqu'à la diplomatique elle-même qui n'appuie notre démonstration. On remarque déjà, dans la charte de 864, l'emploi de la formule *gratia Dei comes*, que Bernard Plantevelue semble avoir particulièrement affectionnée[2], tandis que son père, à notre connaissance, n'en fait nulle part usage.

Nous admettrons donc, contrairement au système de Mabille, que, dès janvier 864, Bernard Plantevelue, mari d'Ermengarde, apparaît comme successeur de son père, Bernard I ou Bernard le Vieux, mari de Liutgarde. Il est vraisemblable que Bernard I était mort à cette date; en tout cas, il avait laissé à la fois à Plantevelue le comté de Velay et l'abbaye de Brioude.

III.

Puisque Bernard I et Bernard II, jusqu'à 864 tout au moins, ont occupé le comté de Velai, et non le comté d'Auvergne, les exclusions prononcées par Mabille à propos de la série des comtes d'Auvergne sont susceptibles d'être revisées.

La revision du procès ne profite pas à Guillaume. Puisque le document allégué en sa faveur par les Bénédictins ne le cite même pas, sa cause demeure insoutenable et son inser-

1. Charte n° 131, datée de 883 : « Pro remedium animarum Bernardi gloriosissimi comitis, necnon eximii atque præexcellentissimi superstitis Bernardi comitis, ejusque conjugis Irmengardis, gratia Dei comitissa, horumque prolis... »

2. Cf. notamment la formule *gratia Dei comitissa*, dans la charte citée à la note précédente. Cf. aussi *Cartulaire de l'abbaye de Conques*, éd. G. Desjardins, n° 153, p. 36.

tion parmi les comtes d'Auvergne reste le résultat d'une méprise[1]. Mais le cas d'Étienne est tout autre.

La chronique d'Adémar de Chabannes et la chronique de Saint-Maixent donnent à Etienne, d'une façon formelle, de l'aveu de Mabille, la qualification de comte d'Auvergne[2]. Or, le témoignage postérieur, mais positif, de ces deux sources ne saurait être considéré *a priori* comme négligeable. Il est, en l'espèce, d'autant plus convaincant qu'il est indirectement corroboré par un autre témoignage, émané d'un contemporain. Hincmar, en effet, nous montre le comte Etienne tué par les Normands dans Clermont, qu'il défend contre eux[3]. Ce passage ne se comprend guère que si Clermont est le chef-lieu du comté d'Etienne, en d'autres termes si Etienne est comte d'Auvergne. Pour détruire la force probante qui résulte du contact des trois textes, il serait nécessaire d'opposer une impossibilité. Celle qu'invoquait Mabille, c'est-à-dire le synchronisme d'un Bernard d'Auvergne, tombe entièrement, puisque Bernard était non pas comte d'Auvergne, mais comte de Velay. Nous n'hésiterons donc pas à rétablir Étienne comme comte d'Auvergne.

Après Étienne, c'est Bernard Plantevelue qui gouverne l'Auvergne et il est en même temps remplacé, comme comte de Velay et comme abbé de Brioude, par Warin. Dans ces conditions, il semble raisonnable de penser que Bernard Plantevelue, à la mort d'Étienne, est passé du comté de Velay dans le comté d'Auvergne, abandonnant à Warin son ancien comté et aussi son abbaye de Saint-Julien. Quant à la parenté possible entre Plantevelue et Warin, que Mabille disait fils de Bernard I, on ne peut faire que des conjectures[4].

1. *Cartulaire de Brioude*, n° 282. Mabille identifie avec raison cette charte avec celle que les Bénédictins ont invoquée en faveur d'un comte Guillaume d'Auvergne, sous Charles le Chauve. Mais la charte n° 146 du *Cartulaire de Sauxillanges* pourrait être pour quelque chose dans la confusion, d'autant que M. Doniol (*Ibid.*, p. 25) la date, à tort lui aussi, de 859, alors qu'il s'agit de Charles le Simple.

2, Mabille, *loc. cit.*, p. 309.

3. *Annales de Saint-Bertin*, 864.

4. Warin pourrait fort bien être le frère de Plantevelue. Il y a lieu, du

D'autre part, nous sommes parvenus à cette conviction que le comté de Velay, sous Charles le Chauve, a été gouverné successivement par Bernard I, Bernard II Plantevelue et Warin. Il resterait à établir la date qui correspond au terme de leurs fonctions respectives. Mais, si la mort d'Étienne semble avoir déterminé la translation de Plantevelue en Auvergne, en revanche, il est impossible de distinguer dans le cartulaire de Brioude, entre les mentions d'un comte abbé Bernard, celles qui se rapportent à l'un ou à l'autre des deux homonymes qui se sont succédé. Le nom seul de la comtesse peut servir à éviter la confusion. Or, la comtesse n'est citée que deux fois en quinze ans : en 849, elle s'appelle Liutgarde, et il s'agit de la femme de Bernard le Vieux[1]; en 864, elle s'appelle Ermengarde[2], et il s'agit de la femme de Plantevelue, mère de Guillaume le Pieux. Mais les diverses mentions de *Bernardus comes et abbas* entre 850 et 864 peuvent se rapporter au père ou au fils, sans que nous disposions d'un criterium quelconque, qui nous permette de discerner duquel des deux il est question.

Concluons donc simplement que Bernard I le Vieux a disparu avant 864, date à laquelle nous le voyons remplacé, à la fois comme comte de Velay et comme abbé de Brioude, par son fils Bernard II Plantevelue. A une date qui est comprise entre 864 et 868 et qui paraît correspondre à la mort d'Étienne, Plantevelue cède le Velay et Saint-Julien de Brioude à Warin et devient lui-même comte d'Auvergne, titre qu'il porte désormais. Car c'est surtout en qualité de comte d'Auvergne qu'il joue un rôle de plus en plus considérable dans le royaume de Charles le Chauve et qu'il fonde dans le Midi une maison déjà presque princière, dont son fils et héritier, Guillaume le Pieux, augmentera encore la splendeur.

J. CALMETTE et H. PATRY.

moins, de remarquer que ce nom appartient à la famille. Un fils de Bernard Plantevelue s'appelait Warin (*Cartulaire de Sauxillanges*, n° 13).

1. *Cartulaire de Brioude*, n° 95.

2. *Ibid.*, n° 176.

LE SOULÈVEMENT DE 1242

DANS LA POÉSIE DES TROUBADOURS

Dans une communication faite le 2 avril 1901 au Congrès des Sociétés savantes[1], j'ai essayé d'énumérer, sans prétendre être complet, les sirventés historiques inspirés par la grande prise d'armes de 1242, qui constitua la dernière tentative faite par le Midi pour ressaisir son indépendance. Resserré dans les étroites limites d'une lecture publique, je n'ai pu alors donner tous les éclaircissements que le sujet comportait. Ce sont ces éclaircissements que je viens fournir ici.

Les trois sirventés dont je m'étais particulièrement occupé, et sur lesquels seuls je compte revenir, ont ce vif intérêt de marquer en quelque sorte les trois phases principales de la lutte. Quand fut écrit le premier[2], les adversaires se regardaient, hésitants, et aucun des princes conjurés contre le jeune roi de France n'osait faire le pas décisif. Les strophes enflammées de Peire del Vilar paraissent avoir été comme un coup de clairon destiné à brusquer l'attaque. J'ai cru pouvoir en pla-

1. Un résumé de cette communication a été publié (avec de nombreuses fautes d'impression) dans le *Bulletin historique et philologique du Ministère de l'Instruction publique*, 1902, p. 136-8.

2. *Sendatz vermelhs, endis e ros*, par Peire del Vilar (Bartsch, *Grundriss*, nº 365, 1; publié par Raynouard, *Choix*, IV, 187).

cer la composition entre le moment où Henri III d'Angleterre s'embarqua pour la France (9 mai 1241) et la défaite de ses troupes à Saintes (23 juillet)[1]. Comme j'ai depuis publié le texte de ce sirventés, en l'accompagnant d'un commentaire historique et philologique[2], je ne crois pas utile d'y revenir.

Quelques mois après, c'en était fait des espérances suscitées par tant de laborieux préparatifs et de solennelles promesses ; les barons poitevins, surpris par la brusque irruption de Louis IX, avaient été battus en détail, et déjà les principaux d'entre eux s'empressaient autour du vainqueur[3]; l'armée anglaise, surprise devant Saintes, s'était enfuie en désordre vers Blaye (26-7 juillet). Raimon VII avait bien réussi, comme Raimon Trencavel, deux ans auparavant, à soulever le Bas-Languedoc; mais il perdait en vagues négociations un temps précieux. Peut-être enfin, raffermi par une nouvelle alliance avec Henri III (28 août-3 sept.), allait-il prendre l'offensive, quand la défection inopinée du comte de Foix vint ruiner toutes ses espérances (5 octobre). Les alliés sur lesquels il comptait le plus, les rois d'Aragon et de Castille, voyant de quel côté penchait la fortune, observaient une prudente réserve; bientôt il dut venir lui-même implorer son pardon (20 octobre). Quant au roi d'Angleterre, il ne devait renoncer à la lutte, qu'il avait du reste conduite avec la plus extrême mollesse, qu'au printemps suivant (7 avril 1243)[4]. C'est entre la soumission du comte de Foix et celle du comte de Toulouse que j'ai cru pouvoir placer la composition du sirventés célèbre où Guilhem Montanhagol[5], après avoir exhalé son mépris pour le roi d'Aragon et pour les comtes de la Marche, de Foix et de Rodez, alliés infidèles, traîtres « pires que Caïn », leur

1. Dates rectifiées d'après Ch. Bémont, *La Campagne de Poitou*, dans *Annales du Midi*, V, p. 295 et 306.

2. *Mélanges Léonce Couture. — Etudes d'histoire méridionale.* Toulouse, 1902, p. 115-25.

3. 25 juillet-1er août (Bémont, *loc. cit.*, p. 307-10).

4. Bémont, *loc. cit.*, p. 313.

5. *Bel m'es quan d'armas* (éd. Coulet, n° III, p. 76 et ss.).

oppose le comte de Toulouse, modèle de vaillance et de générosité, qu'il ne craint pas de placer « au faîte de l'honneur » et qu'il engage à mieux choisir désormais ses amis. Ce n'est pas de ce ton que l'on parle à un vaincu, réduit à accepter un humiliant pardon. L'auteur de ces vers ne considère évidemment pas la partie comme perdue; l'armée anglaise, qu'il raille de son inaction[1], tient encore la campagne, et il estime sans doute que la partie décisive n'a pas été jouée, puisque sa pièce s'ouvre par une brillante description des sublimes horreurs de la guerre.

Quelques semaines après, toute illusion était devenue impossible : la « Fleur de lis », en dépit des prédictions de Peire del Vilar, l'emportait une fois de plus. Aussi ne trouvons-nous même plus dans le sirventés de Duran, le tailleur de Pernes (ou de Carpentras)[2], cette exhortation — dont l'ironique expression, dans Montanhagol, est déjà bien découragée — à continuer la lutte; il est, en revanche, tout gonflé d'amers regrets et d'âpres rancunes. Le poète constate l'échec, désigne les coupables et mesure ses sarcasmes à l'étendue de leur responsabilité; ce sont naturellement les plus puissants, les rois d'Angleterre et d'Aragon, qui en ont la plus large part. Les sentiments qu'il exprime sont bien ceux qui devaient animer les vaincus au lendemain de leur défaite : c'est à cette date, en effet (hiver 1242-3), que je n'hésite pas à placer ce sirventés : *En talent ai qu'un sirventés encoc.*

Bien que cette opinion ne soit pas nouvelle, ce n'est pas celle qui a prévalu en ces derniers temps. Emeric-David[3] croit ce sirventés écrit « à l'occasion de la paix conclue en 1229 ».

1. « Anglais, couronnez-vous de fleurs et de feuillages; ne vous donnez aucune peine, même si l'on vous attaque, jusqu'à ce que l'on vous prenne tout ce que vous avez. » (V. 41-5.)

2. La rubrique du ms. M (fol. 243 r°) porte : *Durantz sartor de Paernas*; celle du ms. Campori (p. 521) *Durant sartres de Carpentras.* C'est évidemment le même auteur que le ms. C (fol. 363 v°) en tête d'une autre pièce (*Un sirventés leugier e venassal*) appelle *Duran sartre de Carpentras.* M. Chabaneau (*Biographies*, p. 138) identifie les deux personnages en faisant remarquer que Pernes n'est qu'à deux lieues de Carpentras.

3. *Histoire littéraire*, XVIII, 666.

C'est en somme cette opinion, plus ou moins modifiée et précisée, qu'adoptent la plupart des critiques les plus récents. Selon Milá y Fontanals[1], la pièce serait antérieure à 1239; selon M. Chabaneau[2], de 1229 ou 1230; selon M. de Lollis[3], de quelques années postérieure à cette dernière date. M. Torraca la plaça d'abord[4] en 1233, puis, voulant être plus précis encore[5], après avril-mai 1234. L'hypothèse de Milá — disons-le tout de suite — repose sur un contresens dont ne se sont pas aperçus les savants qui ont adopté son opinion. Il a traduit *marchés*, au v. 19, non, comme il convenait, par « marchois, de la Marche », mais par « marquis »; le *coms marchés* désignait alors le comte de Toulouse, et ainsi disparaissait l'allusion la plus précise aux événements qui forment le véritable sujet de la pièce[6]. De plus, il ne semble pas que les partisans de cette hypothèse aient fait attention à certains autres passages, qui, comme nous allons le voir, y répugnent absolument. Il me paraît, au contraire, de toute évidence que le sirventés se rattache aux événements de 1242; c'est aussi l'opinion qu'avait exprimée jadis De Tourtoulon[7], qu'a reprise

1. *De los trovadores en España*, 1re éd., p. 169: cf. *ibid.*, note 9,

2. *Op. cit.*, p. 138.

3. *Vita e poesie di Sordello di Goito*, p. 70, n. 6.

4. *Sul « Sordello » di Cesare de Lollis* (Venise, 1896), p. 17-8. (Extrait du *Giornale dantesco*, 4e année, fasc. 1-2; je cite d'après le tirage à part, que l'auteur a bien voulu m'offrir; de même pour le travail mentionné ci-après.)

5. *Sul « Pro Sordello » di Cesare de Lollis* (Venise, 1889), p. 74. (Extrait du *Giornale dantesco*, 6e année, fasc. 10-12; 7e année, fasc. 1-2.)

6. Selon Milá, Raimon VII n'aurait repris ce titre de « marquis de Provence » qu'après 1234 (de là la date qu'il propose); mais c'est une erreur (déjà relevée tacitement par M. Chabaneau), comme l'a montré M. Torraca (*Sul « Sordello »*, p. 18). Ce qui empêche M. Torraca de faire remonter la pièce plus haut que 1234, c'est d'abord la mention de Barral (v. 42), qui, avant cette date, eût été bien jeune pour protéger les troubadours; c'est ensuite qu'il voit aux v. 27 une allusion à la trêve conclue en 1234 entre les comtes de Toulouse et de Provence.

7. *Jacques Ier le Conquérant*. Je n'ai malheureusement à ma disposition que la traduction espagnole de cet ouvrage (*Don Jaime I el conquistador*, Valencia, 1874, 2 vol.), à laquelle je serai obligé de renvoyer. De Tourtoulon n'ose, du reste, se prononcer catégoriquement sur la date : « El triste éxito de esta campaña inspiró, probablemente entonces, al sartre de Paernas, este vigoroso canto » (tome II, p. 58).

récemment M. Coulet[1]; mais ni l'un ni l'autre n'en a développé les raisons. C'est ce que je vais tenter de faire. Mais il paraît indispensable auparavant de donner de la pièce un texte aussi satisfaisant que possible; comme elle n'intéresse pas moins les historiens que les philologues, je ferai suivre ce texte d'une traduction littérale[2].

Texte de M, fol. 243 r°, col. 1; var. de *a'* (ms. Campori, p. 521)[3].

I En talent hai q'un sirventés encoc
Per traire a cels q'an mes Pretz a deroc,
Qar mantenon « No » e han faidit « Hoc » :
E menz q'ieu ai arbalesta e croc,
Brocarai lai per traire al major loc,
Al rei emgleis, qes hom ten per badoc,
Qar suefr' aunitz q'om del sieu lo descoc;
Per q'en cor ai qe als primiers lo toc.

II Tos temps serai malvolens e enics
Al rei Jacme, qar mal tenc sos afics,
Qel sagramentz q'el fes fon mois e trics.
Al mieu semblan lo tenc meilh N'*Amalrics*

1 encor. — 3 qan e manticing non e faillira hoc. — 4 e endomenz qai arbalestre troc. — *Entre* 4 *et* 5, a' *intercale :* nom laissarai qe en estant non broc. — 5 e brocarai (lai *manque*). — 6 engles qe. — 7 sufra onitz... desroc. — 8 *manque*. — 10 mal tenc] mante. — 12 lo fes miels; aimerics Ma'. —

1. « Dans un sirventés inspiré par les mêmes circonstances, Duran Sartre (*sic*) de Paernas blâme et regrette de même l'absence du roi d'Aragon (*Le troubadour G. Montanhagol*, p. 85).

2. Je n'ai connu l'opinion de De Tourtoulon et de M. Coulet qu'après avoir rédigé la première esquisse de ce travail. Si je signale le fait, ce n'est pas pour rehausser mon mérite, mais pour signaler un accord qui ne peut être que favorable à l'hypothèse que je défends.

3. J'ai revu sur le manuscrit le texte de M (déjà publié par Mahn, *Gedichte*, n° 56; je dois les variantes de *a'* à l'inépuisable obligeance de M. G. Bertoni; les leçons dont la provenance n'est pas indiquée sont celles de *a'*.

De Narbona, per q'ieu sui sos amics,
Q'el s'en capteng com hom q'es de prez rics,
E el aissi com reis de cor mendics :
Per qem plaira sil ven danz e destrics.

III El seu secors foram ric e estort,
E desconfig Francés e pres e mort,
El coms marchés dera s'en tal conort
Enqiera n'agran d'el plait ni acort;
Mas el o fes qar noil tenian tort,
Qe be viram son confano destort,
Qe tuig sabem q'el l'aduis a tal port
Qel sieu perden fes plaig aunit per fort.

IV Sai entre nos fan de gerra senbell
Li dui comte, qar non es qils capdel,
Qes ell tengran plait per bon e per bell;
Mas nostra partz en fai pauc de revel.
Per q'al pascor veirem qel plus isnel
Cavalgheran per gaug del temps novel,
Don seran pres e fondut mant castell,
Mant escut rot, mant elm e mant capell.

V Tant han sufert ll'aut baron lur mescap
Quel meill del mon tenon Francés aclap,
E qar suefron q'aitals gens los atrap.
Noi ha conseilh mas del broc ab l'enap
Serva chascus, qe beos puesc dir ses gap
Qe lai part Sur. en la terra d'Alap,
Lur feron far Turc mant crit e mant jap,
El croi ric sai noi sabon penre cap.

13 qieu] qe. — 14 *manque* a'. — 15 mas zel lo fes con hom de c. m. — 17 socors. — 18 descofit. — 19 dera] deia. — 20 *manque* a'. — 21 tenian] donon. — 22 qe vist agran son gonfanon. — 23 q. t. sabon q. naduz. — 24 aunit] onrat. — 25 cenbel. — 26 capdels. — 28 part M; qar n. p. na fag p. d. reuel. — 29 mas al M; qeil. — 30 caualgaran. — 31 d. seram p. e fundut maint chastel. — 32 maint e. tot. — 33 laut. — 34 q. miels... a trap. — 35 e q. sufron... a clap. — 36 a M; lenab. — 37 mas beus. — 39 l. feiron... mant qil. — 40 eil c. r. no. —

VI Qi vol aver de prez capa e mantel
Tot enaissi com Barals se capdel.

VII Mon serventés trametrai de novel,
44 A N'Oliver, qar lo sai bon e bell.

TRADUCTION[1].

I. Je veux encocher un sirventés pour cribler de flèches ceux qui ont mis Honneur à bas, ceux qui favorisent Non et ont banni Oui; tant que j'aurai arbalète et crochet, je piquerai [mon cheval] pour tirer au plus haut lieu, à ce roi anglais que l'on tient pour niais, car il tolère, couvert de honte, qu'on le dépouille de ses biens; et c'est pourquoi je veux qu'il soit des premiers frappés.

II. Je n'aurai jamais qu'inimitié et hostilité envers le roi Jacques, qui a si mal tenu ses engagements; le serment qu'il avait fait était perfide et trompeur. Amalric de Narbonne, à mon avis, a bien mieux observé le sien : voilà pourquoi je serai toujours son ami. Il s'est comporté comme un homme riche d'honneur, et lui (Jacques) comme un roi pauvre de courage aussi serai-je heureux s'il lui arrive dommage et tracas.

III. S'il nous eût secourus, il nous eût fait grand bien; il nous eût sauvés. Les Français eussent été vaincus, pris et tués. Le comte de la Marche en eût été tout réconforté; il n'eût conclu avec eux ni trêve ni accord; s'il l'a fait, c'est qu'ils n'avaient envers lui aucun tort (?). Nous l'aurions vu alors déployer son gonfanon; il (le roi Jacques) l'a. au contraire, acculé à une telle extrémité qu'il a dû, par force, conclure un traité honteux et qui le dépouillait de ses biens.

IV Ici, parmi nous, se provoquent à la guerre les deux comtes, car ils n'ont personne qui les dirige : autrement ils concluéraient

41 qi de bon pretz vol far cape mantel. — 42 barrals si. — 43-4 *manquent.*

1. Les strophes I et II ont été traduites par Emeric-David, Milà et De Tourtoulon; la quatrième par M. Torraca (*Sul pro Sordello*, p. 17).

une trêve, sérieusement et pour de bon. C'est pour nous autres, gens d'ici, un médiocre sujet de joie. Au printemps, nous verrons les plus alertes témoigner leur joie du renouveau en montant à cheval; nous verrons prendre maint château, briser maint écu, maint heaume et maint chapeau [de fer].

V. Les hauts barons ont passé par tant de traverses (?) que les Français ont écrasé ce qu'il y avait de mieux au monde. Puisqu'ils tolèrent que de telles gens les tiennent pris au piège, il n'y a pas [pour eux] d'autre consolation que de se servir du broc et du hanap (?). Je puis bien vous dire, en vérité, que là-bas, de l'autre côté de Tyr, au pays d'Alep, les Turcs leur ont fait [aux Français] pousser maint cri et maint aboiement Et ici les puissants, qui sont lâches, ne savent pas prendre exemple sur eux (?).

VI. Que quiconque veut avoir Honneur pour chape et pour manteau se conduise comme Barral.

VII. J'enverrai à Olivier le sirventés que je viens de composer, car je le sais bon et beau.

COMMENTAIRE

1. *Encoc*, 1° p. s. subj. pr. de *encocar*, proprement, « appliquer sur la corde de l'arc en adaptant celle-ci à la coche de la flèche ».

3. C'est-à-dire ils ne connaissent que le refus et ignorent l'assentiment (quand on leur demande une chose honorable).

4. Emeric-David et De Tourtoulon traduisent *menz que* par « puisque »; mon collègue M. Levy me fait observer que cette locution se présente fréquemment, dans la *Vie de sainte Douceline*, avec le sens de « pendant que », qu'elle doit avoir également ici : *mens que manjava, so li fon dit que...* (p. 106, § 54); et *ibid.*, p. 112, § 60; p. 136, § 17; p. 201, § 9; voy. de plus *Suppl. Wœrterbuch à domens*.

7. *Descoc*, de *descocar*, c.-à-d. « enlever la *coca* »; ce mot ne s'est pas rencontré jusqu'à présent dans les anciens textes; son substitut moderne signifie « coque, coquille, écale » (voy Mistral, *coco*).

11. Mahn avait lu *inois;* M. Tobler a proposé (*Archiv*, CI, 465) *vois* (vide) ou *mois;* les deux ms. ont en effet *mois*, qui donne un sens excellent; voy. *Lex. roman*, IV, 280; Milà (*op. cit.*, p. 199) traduit par « juramentos muelles y fallaces ». — *Tric* est ordinairement substantif; on a cependant d'assez nombreux exemples de son emploi comme adjectif; à

ceux que cite Raynouard (V, 422), on pourrait en joindre un grand nombre, qu'a bien voulu me signaler M. Levy, et qu'on trouvera dans son inappréciable *Supplement-Wœrterbuch ;* je me borne à donner ceux où le mot est associé, comme ici, à *mois : Ni anc fals prezicx — D'omes mois ni tricx — Jorn nom fes paor* (*P.* Bremon, *Prov. Ined.*, p. 220, v. 40). *Que savis es e trics et mois — E canta ben et a bels pels* (*Flamenca*, 2e éd., 4348; traduit au Glossaire par « dissimulé, discret »).

20. *No* ne s'élidant pas ordinairement, il faut peut-être corriger *enquer no agran.*

21. Le sens de ce vers est quelque peu surprenant, mais je ne vois pas de correction plausible.

24. *Per fort,* locution adverbiale, « par force ». Voy. Noulet et Chabaneau, *Deux manuscrits*, Gloss., et Levy, *Suppl. Wœrterbuch, fort,* n° 20 (III, 570).

25. *Cembel* est un terme de chasse qui désigne d'abord l'appeau ou l'oiseau qu'on emploie pour attirer les autres dans le piège, puis, par métaphore, le moyen qui sert à attirer l'ennemi dans une embûche ou au combat. Voy. Diez, I, *Zimbello. Porter un cembel*, c'est porter une provocation, tenter de provoquer : « Quant Gerars a coisi de priès — Ceus qui portoient le cembel. » (*Roman de la Violette*, p. 132.) Tel me paraît être aussi le sens de *far cembell* dans ce vers, que M. Levy (I, 241) déclare ne pas bien comprendre. On pourrait comprendre aussi « font montre, ostentation de guerre », affectent une ardeur belliqueuse qu'ils n'ont pas.

28. Raynouard ne donne pour *revel* que le sens de « rébellion, résistance »; mais le mot signifie aussi, comme en ancien français, « agitation joyeuse » et « joie » en général. (Voy. Godefroy, à *revel* et *reveler*).

31. *Fondre* signifie souvent « ruiner, démolir » en parlant d'un ouvrage fortifié (voy. *Lex. rom.*, III, 355, et Godefroy, IV, 58, col. 3).

34. Raynouard (IV, 20, col. 2) traduit ce vers : « Le mieux du monde, ils traitent les Français en masse », ce qui n'a pas de sens. *Mielhs*, précédé de l'article, peut être employé comme adjectif substantivé, au sens masculin ou neutre : le meilleur homme ou la meilleure chose (voy. Stimming, *Born*, p. 251, et Coulet, *Montanhagol*, p. 146). L'expression *tener a clap* est peu claire. *Claps* est traduit dans le *Donatz proensals* (Stengel, 40, 10) par *acervus lapidum; aclapar* signifie « lapider, accabler sous des pierres » (Levy, s. v°), « recouvrir », « accabler » (en général) (voy. Mistral, *aclapa*); *s'aclapa* signifie même, spécialement en Gascogne, « s'accroupir, tomber sur ses genoux ». Je propose de lire *aclap* et de voir dans ce mot un adjectif verbal, comparable à *coumoul, treboul, enfle* (fr. *comble, trouble, gonfle, étale*, etc.).

36-7. Deux sens sont possibles : « que chacun *les* serve » (les Français), etc., ou « que chacun se serve soi-même » (pour noyer son désespoir dans l'ivresse?); mais dans ce cas, ne faudrait-il pas corriger *servas?*

38. *Sur*, aujourd'hui *Sour*, l'antique Tyr (voy. G. Paris, *l'Estoire de*

la guerre sainte, Gloss.). — *Alap* doit être pour la rime. B. de Born dit plus correctement *Alep* (*Anc nos poc*, v. 28).

40. *I penre cap*, prob. se diriger sur eux (se régler sur leur exemple).

44. Les deux épithètes se rapportent naturellement à *sirventés* et non à *Oliver*.

Reprenons brièvement chacun des points touchés par le poète.

Les attaques dirigées contre les rois d'Angleterre et d'Aragon (str. I et II) pourront paraître médiocrement précises; on en trouve d'analogues dans une foule de pièces échelonnées du début du siècle à 1252 au moins, et M. de Lollis, qui les a énumérées (sans, du reste, essayer de les dater), n'a pas hésité à les ranger au nombre de ces lieux communs dont l'afflux, toujours plus abondant, vint former « les eaux stagnantes du conventionnalisme »[1]. Et en effet, jusqu'au traité de Corbeil (1258), ne pouvait-on rappeler à Jacques Ier qu'il oubliait son père tué à Muret, ses domaines passés à des mains étrangères? De 1202 à 1259 les rois d'Angleterre ne méritèrent-ils pas, eux aussi, le reproche de se laisser dépouiller de leur héritage? Mais, remarquons-le, il y a ici, à l'adresse du roi d'Aragon, une accusation plus précise : celle d'avoir manqué à ses engagements ; or, aucun engagement précis, avant 1241, ne l'avait lié ni à Raimon VII ni à aucun des barons méridionaux[2].

Les deux comtes nommés au v. 26 sont évidemment — tout le monde est d'accord sur ce point — ceux de Toulouse et de Provence. M. Torraca[3] voit au v. 27 une allusion à la paix conclue le 13 février 1234[4], qui fut préparée par des négocia-

1. *Vita e opere di Sordello*, p. 69-72.

2. On n'a pas retrouvé la trace d'une alliance offensive conclue entre Raimon et Jacques contre le roi de France (voy. Coulet, *Montanhagol*, p. 84-5); mais les contemporains ne mirent pas en doute l'existence de cette alliance. Montanhagol, lui aussi, reproche à Jacques de n'avoir pas « tenu sa promesse » (v. 34). Louis IX était du reste si peu sûr de la neutralité de l'Aragon qu'il avait dirigé deux corps d'armée sur les Pyrénées pour en surveiller les passages. (*Hist. de Languedoc*, éd. Privat, VI, 745; Bémont, *loc. cit.*, p. 312.)

3. *Sul « Pro Sordello »*, p. 73.

4. Berger, *Histoire de Blanche de Castille*, p. 223. Voy. le texte de cet accord dans *Hist. de Languedoc*, VIII, col. 971.

tions dès le mois de mars 1233. Mais rien ne nous indique que les contemporains aient considéré cet accord comme peu solide : il ne fut rompu, en effet, que trois ans après. Au printemps de 1243, au contraire, la guerre, à peine interrompue par les événements de l'année précédente, fut sur le point d'éclater de nouveau[1]; elle ne fut conjurée que par des accords plusieurs fois renouvelés, dont on avait toutes les raisons du monde de suspecter la solidité[2]. Le vers n'est malheureusement pas précis. Doit-on l'entendre : « les comtes observeraient *leur* accord sérieusement », ou « considéreraient *un* accord comme chose bonne et belle »? Dans le premier cas, la pièce serait postérieure au 29 juin 1243 ; dans le second, antérieure à cette date. Mais il me semble que, dans la première hypothèse, l'auteur aurait déterminé *plait* par un article ou un adjectif possessif. L'autre sens me paraît donc plus naturel et nous permet de placer la composition de la pièce dans l'hiver de 1242-3 : hypothèse plus vraisemblable à tous égards, car la violence des sentiments du poète semble indiquer qu'il est sous le coup d'événements tout récents.

En traduisant, au v. 19, *coms marchés* par « comte marquis », Milà me paraît avoir été victime d'une simple distraction[3]. Je ne mets point en doute, quant à moi, qu'il s'agisse là du comte de la Marche et je crois qu'il suffira d'un instant de réflexion pour se ranger à cet avis. D'abord est-il vraisemblable que le poète, qui s'apprêtait à « décocher » à Raimon VII la strophe IV ait songé à le mentionner dans la strophe III? Remarquons du reste qu'il use, dans ces deux strophes, d'un ton tout différent : ironique, méprisant à l'égard de ces deux comtes qui ne savent pas se conduire eux-mêmes, il est au contraire plein d'une indulgente pitié pour le comte de la Marche,

1. *Hist. de Languedoc*, VI, 759.

2. Au mois de mars 1244, Grégoire IX écrivait à l'évêque d'Avignon pour le prier de s'employer à la faire proroger de nouveau. C'est de cette lettre même que l'on induit qu'elle l'avait été une première fois à la Toussaint. (*Hist. de Languedoc*, VI, 762; cf., VIII, 1124-8, le texte de l'accord.)

3. De Tourtoulon et M. Coulet, qui n'ont pas traduit cette strophe, n'ont pas eu à se prononcer sur ce point.

dont il tente visiblement d'excuser la conduite; c'est « par force » qu'il a dû conclure ce pacte de honte, et ce n'est pas sa faute s'il n'a pas fait montre de sa valeur. Enfin, les expressions dont se sert le troubadour, d'une injustice flagrante si on les rapporte à Raimon VII, reprennent toute leur exactitude si on les rapporte à Hugue. Pouvait-on reprocher à Raimon VII de n'avoir pas déployé son étendard de guerre, alors qu'il avait conduit pendant quatre mois (juin-octobre) une campagne qui n'avait pas été sans gloire[1]? Le comte de la Marche, au contraire, à la nouvelle de la débâcle de Saintes, s'était hâté de faire sa soumission (3 août) et de mettre à la disposition de Louis IX les troupes qu'il avait préparées contre lui[2].

Si l'hypothèse que je défends rend mieux compte que toute autre des principales allusions de la pièce, — les seules dont on paraît s'être occupé jusqu'à présent, — il est d'autres passages qu'elle est seule à pouvoir expliquer.

Et tout d'abord la strophe v tout entière. Si nous nous plaçons aux environs de 1230, le plus récent désastre éprouvé par les chrétiens en Terre-Sainte remontait à une dizaine ou à une douzaine d'années[3] (ce souvenir serait bien réchauffé), et, de plus, il avait eu pour théâtre l'Egypte et non la Palestine. Mais n'oublions pas qu'en 1239 les barons du Nord, conduits par Thibaut de Champagne, Hugue de Bourgogne et Pierre de Bretagne, avaient tenté un nouvel effort, dont le résultat avait été presque aussi lamentable : battus à Gaza, ils avaient dû se replier sur Acre (novembre) et bientôt se rembarquer (fin sept. 1240)[4], en laissant aux mains des infidèles

1. Cf. *Hist. de Languedoc*, VI, 742, n. 6.

2. Bémont, *loc. cit.*, p. 310. Le v. 21 reste néanmoins assez obscur. Hostile comme il l'est aux Français, comment le poète peut-il dire que ceux-ci n'avaient aucun tort envers le comte de la Marche ? Ce serait désavouer la participation de celui-ci à la coalition et, par contre-coup, la coalition elle-même. Peut-être le texte de ce vers est-il altéré. (Voy. plus haut, p. 313.

3. L'évacuation de Damiette est du 30 août 1221. (Rœhricht, *Geschichte des Kœnigsreichs Jerusalem*, p. 751.)

4. Rœhricht, *op. cit.*, p. 849.

bon nombre de prisonniers, que Richart de Cornouailles devait venir racheter quelques mois après (février 1241); or, parmi ces prisonniers se trouvait Amauri de Montfort, le propre fils du plus terrible ennemi de la cause méridionale; n'en était-ce pas assez pour que cet échec réjouît doublement le cœur des vaincus de 1242[1]?

Enfin, si on admet la date que je propose, rien de plus facile à expliquer que le choix des destinataires de la pièce et les éloges dont est comblé Amalric de Narbonne, dont la conduite est si nettement opposée à celle des rois traîtres ou lâches.

Au v. 12-13, les deux manuscrits portent, il est vrai, *Aimerics de Narbona*. Mais je n'hésite pas un instant à corriger, comme l'a déjà fait De Tourtoulon (II, p. 53, n. 3), en *Amalrics*. La faute s'explique pour ainsi dire d'elle-même : le nom épique d'Aimeri de Narbonne était familier aux copistes, et il était, de plus, de tradition dans la famille vicomtale de Narbonne, où il se perpétue jusqu'au milieu du XIVe siècle. On ne voit nullement, du reste, pourquoi le fougueux tailleur de Pernes aurait manifesté une si ardente sympathie pour Aimeric IV, qui avait toujours évité avec le plus grand soin de prendre part à la lutte contre les croisés[2], et qui avait mérité que Grégoire IX le félicitât de son attachement à la foi catholique et de sa haine pour l'hérésie[3]. Son fils Amalric, au contraire (vicomte le 1er fév. 1239), avait toujours montré une extrême répulsion pour la domination française. Sans doute, il n'avait pas pris part au soulèvement de 1240; mais le roi de France, suspectant ses intentions, avait cru nécessaire de le mander à sa cour et de lui faire renouveler son serment de fidélité[4]. Dès le début des hostilités (1242), il avait introduit Raimon VII dans Narbonne, que l'archevêque avait dû quitter

1. Je n'attache pas grande importance au fait que Pierre Mauclerc, l'un des chefs de l'expédition, avait été l'un des lieutenants du roi dans la campagne de Poitou.

2. Dès 1215, il concluait un accord avec Simon de Montfort, auquel il promettait une paix perpétuelle. (*Hist. de Lang.*, VI, 459.)

3. Dans deux brefs de 1233 et 1236 mentionnés dans *Hist. de Lang.*, VI, 714.

4. *Hist. de Lang.*, VII, 461.

précipitamment; aussi tombait-il naturellement sous le coup de l'excommunication que ce prélat fulmina, le 21 juillet, contre les principaux révoltés[1]. Il n'abandonna la lutte qu'à la dernière extrémité, alors que son suzerain avait depuis longtemps imploré son pardon[2].

Quel est cet Olivier (v. 44), avec lequel le poète est évidemment en parfaite communauté d'idées? Pour tous ceux qu'animaient les sentiments exprimés, il n'était pas besoin de le désigner plus clairement : tous avaient déjà nommé Olivier de Termes, une des plus illustres victimes de la croisade, le bras droit de l'indomptable Trencavel. Il devait, plus tard, signaler sa valeur sur les champs de bataille de Terre-Sainte et entrer fort avant dans les bonnes grâces du saint roi; mais il avait commencé par opposer à l'autorité royale la résistance la plus acharnée. Dès 1227, il combattait aux côtés du comte de Toulouse[3]; en 1240, il avait aidé Trencavel à soulever le Languedoc. Fait prisonnier[4], il avait dû jurer de servir fidèlement le roi contre ses ennemis et lui remettre comme caution son château d'Aguilar[5]; mais il faut croire que ce serment imposé ne pesait guère à sa conscience, car, un an plus tard, il suivait le vicomte Amalric dans sa rébellion. Nous trouvons, en effet, son nom sur la liste des barons excommuniés par l'archevêque de Narbonne[6].

Barral [des Baux], nommé dans le premier envoi, n'avait pas sans doute les mêmes titres à l'admiration du poète; mais lui aussi appartenait à une famille que ses intérêts opposaient depuis de longues années aux comtes de Provence et rapprochaient de ceux de Toulouse. Allié par son mariage avec Raimon VII, sénéchal du Venaissin depuis 1236, il devait être de cœur avec les révoltés[7]. Mais n'étant pas entré dans la

1. *Hist. de Lang.*, VI, 744 et VIII, col. 1090.
2. Sa soumission est de décembre 1242. (*Ibid.*, VIII, col. 1106.)
3. *Hist. de Lang.*, VI, 625. Il assista comme témoin à l'accord conclu le 7 nov. 1230 entre Raimon VII et Marseille. (*Ann. du Midi*, XI, 202.)
4. *Hist. de Lang.*, VII, 460.
5. Voy. Teulet, *Layettes*, II, nos 2914 et 2918.
6. *Hist. de Lang.*, VIII, col. 1091.
7. Il avait épousé Sibylle d'Anduze, nièce de Raimon VII (Barthélemy,

lutte, il sortait indemne de cette crise qui avait si rudement froissé son parti. Il devait être l'un des rares représentants de ce parti qui fussent encore en état de témoigner aux troubadours une sympathie effective[1]; aussi les avances que lui fait l'auteur de notre sirventés n'ont-elles rien qui puisse surprendre[2].

On retrouverait aisément dans plusieurs autres sirventés, comme M. de Lollis l'a fait remarquer, des objurgations ou des reproches analogues, adressés aux rois d'Angleterre et d'Aragon. Ou bien en effet les poètes avaient d'eux-mêmes le sentiment qu'il ne fallait rien moins que l'union de ces deux grands États pour faire échec à la royauté capétienne, ou bien la constance de ces appels était le résultat d'un mot d'ordre.

Peut-être pourrait-on retrouver ailleurs encore des allusions paraissant s'appliquer assez bien aux mémorables événements

Inventaire des titres de la maison de Baux, tableau I). Il fut témoin des accords conclus entre Raimon VII et Jacques Ier le 23 avril 1241, entre Raimon VII et Raimon-Béranger le 29 juin 1243 (*Ibid.*, nos 294 et 305.) On sait que le comte de Toulouse, par un acte du 24 février 1241, avait donné à sa fille Cécile, au cas où il mourrait sans postérité, tout ce qu'il possédait sur la rive gauche du Rhône. (*Ibid.*, no 292.)

1. Il protégea, en effet, plusieurs troubadours. Voy. sur ce sujet H. Springer, *Das altprovenzalische Klagelied* (Berlin, 1895, p. 78-9).

2. La forme strophique de notre pièce est assez fréquente dans la poésie des troubadours (voy. Maus, *Strophenbau*, p. 97, no 12, 2; effacer 10, 47 et ajouter 461, 7). Mais elle est tellement simple qu'on ne saurait conclure de l'identité à l'imitation. En effet, aucune des pièces réglées sur ce « compas » ne paraît ni avoir servi de modèle à la nôtre, ni lui avoir emprunté le sien. Il y a en revanche un sirventés de P. Brémon (330, 6; *Parn. occit.*, p. 216) qui a avec le nôtre un rapport incontestable. Il se compose, il est vrai, de vers de douze syllabes (et non de dix); mais dans trois strophes sur cinq, nous retrouvons non seulement les rimes (*oc*, *ics*, *op*), mais aussi plusieurs des mots mêmes qui apparaissent chez Duran de Pernes (voy. le tableau comparatif dans Torraca, *Sul Sordello*, p. 18, n. 3); l'imitation de l'un par l'autre est donc évidente. Quel est l'imitateur? C'est ce qu'il est impossible de déterminer *à priori*. Il me paraît cependant vraisemblable, comme à M. Torraca, que c'est notre auteur, et non Brémon; en effet, l'échange de sirventés entre Brémon et Sordel paraît notablement antérieur à 1242 (voy. Torraca, *Sul Sordello*, p. 17-18); je ferai observer de plus que la recherche des *rimas caras* est bien plus sensible chez Brémon (celles en *ern*, *art* sont plus rares que celles en *ort*, *el* dont s'est contenté Duran); or, il est probable que c'est la pièce la plus soignée dans la forme qui est le modèle de l'autre.

de 1242; toutefois ces allusions ne sont pas assez précises pour permettre une affirmation, et je ne crois pas utile de les examiner.

NOTE ADDITIONNELLE.

Qu'on me permette d'ajouter ici quelques mots au sujet de deux sirventés se rattachant, selon moi, aux événements qui servirent de préface à ceux que je viens de rappeler. Nous y trouvons la plupart des mêmes personnages que dans ceux dont il vient d'être question.

Dans le premier[1], Bernart de Rovenac reproche leur mollesse aux rois d'Angleterre et d'Aragon : le premier souffre patiemment que les Français lui enlèvent Tours, Angers, la Normandie et la Bretagne; le second est trop « bien élevé » (*chausitz*) pour s'opposer à de semblables usurpations, et il se borne « à faire payer cher, là-bas, aux Sarrasins la honte et le dommage qu'il éprouve ici vers Limoux ». La première de ces allusions est médiocrement explicite; mais la seconde nous reporte au moins après la prise de Valence (28 septembre 1238)[2], et la suite surtout est beaucoup plus précise : le poète rappelle à Jacques que le roi de France veut « faire hériter Alphonse de ses fiefs ». Ce vers est évidemment inspiré par l'acte du 24 juin 1241, par lequel Louis IX constituait l'apanage du comte de Poitiers. En réalité, Louis IX n'avait concédé à Alphonse aucun fief relevant directement du roi d'Aragon; mais il lui avait peut-être concédé des droits que le traité de Paris lui assurait à la succession de Raimon VII. Or dans les États de Raimon VII il y avait des

1. Bartsch, 66, 3; impr. dans Raynouard, IV, 203.

2. Les derniers mots se rapportent aux droits de suzeraineté de Jacques I[er] sur le Carcassés, confisqué en 1229 sur Raimon VII. Plusieurs années auparavant, Grégoire IX avait écrit à Raimon-Béranger pour le prier d'intervenir auprès de Jacques I[er] et de Louis IX à l'effet de régler les difficultés qui s'étaient élevées entre eux à ce sujet (De Tourtoulon, *op. cit.*, I, 293.)

fiefs sur lesquels le roi d'Aragon prétendait aussi des droits[1].

Une autre allusion nous reporte exactement à la même date. Le troubadour engage le comte de Toulouse à se souvenir de la suzeraineté qu'il exerçait jadis sur Beaucaire : « Si vous tardez longtemps à la revendiquer, ajoute-t-il, vous et le roi, dont vous avez la parole, votre entreprise sera honnie. » Le roi en question ne peut être que Jacques Ier, et le poète songe manifestement à ce fameux traité d'alliance auquel tout le monde croyait ou feignait de croire. En ce qui concerne Beaucaire en particulier, Raimon VII faisait précisément alors une tentative hardie pour le recouvrer; au mépris du traité de 1229, il passait, le 30 mai 1241, avec l'archevêque d'Arles, un acte par lequel celui-ci lui inféodait cette ville, bien qu'elle fût le siège d'une sénéchaussée royale[2]. Le comte de Toulouse, selon une pratique qui paraît avoir été fort usitée en ce temps, se faisait précisément conseiller par l'officieux troubadour les actes qu'il se préparait (ou qu'il était en train) d'accomplir.

Nous trouvons des objurgations non moins vives, mais réservées au seul roi d'Aragon, dans un sirventés anonyme (attribué à tort à B. de Born)[3]. L'auteur reproche à Jac-

1. C'est du moins l'interprétation qu'a donnée M. A. Molinier, dans une note de l'*Histoire de Languedoc*, que je ne puis retrouver. M. Molinier, consulté par moi, veut bien compléter cette explication dans les termes suivants : « Alfonse, successeur désigné de Raimon VII, devait hériter de certains domaines (Millau, par exemple) que revendiquait Jacques d'Aragon. De là, les inquiétudes de la cour espagnole. Le bruit d'ailleurs courait, en 1241, que Louis IX voulait donner à son fils la « terre d'Albigeois » tout entière (cf. dans *Hist. de Languedoc*, VI, 730, le témoignage d'Aubri de Neufmoutiers). C'est peut-être à ces on-dit que fait allusion B. de Rovenac. Jacques était si bien persuadé de la valeur de ses droits sur une partie de la « terre d'Albigeois » qu'il y renonça expressément par le traité de Corbeil. » (Cf. *Hist. de Languedoc*, VII, 113.)

2. *Hist. de Languedoc*, VI, 728. — Je rappelle que la pièce en question est sur le rythme et les rimes d'une chanson de Raimon de Miraval. (Mahn, *Ged.*, 1105; cf. *Romania*, XXXII, 139.) Les pièces écrites sur ce « compas » sont nombreuses (voy. Maus, *Strophenbau*, n° 535); mais celle-ci est la seule qui ait les mêmes rimes que la chanson de Miraval.

3. Bartsch, 80, 42; imprimé par Raynouard, IV, 181, et Stimming, *B. de Born*, 1re édit., p. 213.

ques Ier de souffrir que le comte de Toulouse lui enlève Millau et Marseille, et lui rappelle que le même prince a failli récemment (*antan*) lui ravir Montpellier. Au comte de Toulouse, il fait honte de se montrer si ingrat envers le fils de Pierre II, et il promet au comte de Provence le secours du roi d'Aragon dès que celui-ci sera maître de Chiva. M. de Grave[1], se rapprochant de l'opinion exprimée par Stimming[2] et combattant celle de M. de Lollis[3], a fait pour rapprocher cette pièce de 1230 des efforts qui me paraissent malheureux. De Tourtoulon[4] a montré que les allusions à l'histoire du roi en Espagne postulaient une date voisine de 1240; celles qui sont faites à l'histoire méridionale s'en accommodent également fort bien. Raimond VII venait alors de reprendre Millau (été 1237)[5]; les Marseillais, renouvelant, le 5 mai 1236, l'accord qui les liait au comte de Toulouse, l'avaient transformé en un véritable traite d'alliance offensive et défensive[6], et, en effet, ils n'hésitèrent pas à lui fournir des troupes pour l'expédition qu'il dirigea, en 1240, contre le comte de Provence et dont il va être question tout à l'heure; mais surtout l'allusion aux troubles de Montpellier ne peut être rapportée qu'à cette époque. C'est en 1239 qu'une redoutable conspiration bourgeoise, que Jacques crut nécessaire de venir déjouer en personne[7], faillit livrer à Raimon VII la possession effective de la ville, et le comte de Toulouse favorisait évidemment ces agissements, puisque, dès le 28 août de l'année précédente, il avait accepté la suzeraineté de Montpellier que lui avait offerte l'évêque de Maguelonne.

La principale objection de M. de Grave consiste en ce qu'on ne verrait pas « contre qui le comte de Provence aurait bien

1. *Bertrand d'Alamanon*, p. 103-7.
2. *B. de Born*, p. 86 (date proposée : 1231).
3. *Opere di Sordello*, p. 36, n. 1.
4. *Op. cit.*, II, 41, n. 2.
5. Il était encore sous les murs de cette ville le 28 juin. (De Tourtoulon, II, 8, et *Hist. de Languedoc*, VI, 705.)
6. De Santi, dans *Annales du Midi*, XI, 204.
7. Il séjourna à Montpellier du 2 juin à la fin d'octobre. Voy. le récit détaillé des faits dans de Tourtoulon, II, 9-17. Je n'ai pu consulter Germain, *Histoire de la commune de Montpellier*.

pu avoir besoin de l'aide de Jacques en 1240 ». Mais contre Raimon VII lui-même, à l'attaque duquel le poète fait une assez claire allusion (str. II). Le comte de Toulouse, parti en campagne dès les premiers jours de janvier de cette année[1], guerroya contre Raimon-Béranger tout l'été; celui-ci, battu au passage du Rhône, s'était vu enlever Trinquetaille et il avait dû assister, impassible, au siège d'Arles et au ravage de la Camargue[2]. Les troupes françaises, immobilisées par la répression de l'insurrection de Trencavel, ne pouvaient lui être d'un grand secours; il était donc tout naturel qu'il se tournât du côté du roi d'Aragon[3].

D'accord avec Milà[4], de Tourtoulon et M. de Lollis, mais atteignant à une plus grande précision, je placerais donc le sirventés en question vers le milieu de l'année 1240.

A. JEANROY.

1. *Hist. de Languedoc*, VI, 716.

2. La paix ne fut conclue, à Lunel, que le 18 avril 1241. (*Hist. de Lang.*, VI, 725.) Dès la fin de 1239, Raimon-Béranger jugeait prudent de ne pas s'éloigner ; il écrivait, en effet, au légat (10 novembre) qu'il devait différer de se mettre en campagne pour le Saint-Siège jusqu'au moment où il aurait réglé le différend avec le comte de Toulouse, qui occupait Marseille et le Comtat-Venaissin. (*Hist. de Lang.*, VIII, col. 1033.)

3. J'appelle néanmoins l'attention sur une difficulté soulevée par un vers de la tornade : « Je voudrais, dit l'auteur, voir flotter la bannière d'Aragon, *lai devas Monfort.* » C'est là une façon singulière de désigner la Provence ou le Languedoc, les deux localités méridionales de ce nom étant situées dans le Gers et les Landes. Faudrait-il traduire par : « là où est Montfort? » Mais l'expression serait bien singulière, et Amauri de Montfort, qui n'était pas, du reste, un adversaire redoutable et ne servait pas le comte de Provence, avait quitté le Midi au plus tard en 1239.

4. *De los trobadores*, etc.. p. 171-2.

UN ÉVÊQUE DE VENCE

DEVANT L'INQUISITION

On sait quel rôle la famille des Grimaldi de Beuil joua dans le comté de Nice et en Provence[1]. C'est un de ses membres, Jean Grimaldi, gouverneur du comté de Nice, qui amena cette ville à se donner, en 1388, au comte de Savoie. En 1507 et 1508, Georges Grimaldi et son fils Jean, seigneur de Levens, furent accusés de préparer l'annexion du comté de Nice à la France. Dénoncés au duc de Savoie, ils se virent abandonnés par le roi de France, qui négociait avec le duc au sujet de la ligue de Cambrai; Georges, assiégé dans son château, fut assassiné par son barbier, et Jean condamné au bannissement et à la confiscation de ses biens. En 1526, nouveau complot qui devait encore servir les vues de la France. Enfin, en 1617, Annibal Grimaldi, lieutenant général du duc dans le comté, fit passer sa baronnie de Beuil sous la suzeraineté et la sauvegarde du roi de France; mais Louis XIII ne lui maintint pas sa protection; le fief fut réuni au domaine ducal; Annibal, condamné à la peine capitale, ainsi que son fils André, puis assiégé dans le château de Tourettes-Revest, périt étranglé[2].

1. Saige, *Monaco*, Paris, Hachette, 1897, p. 42, 75, 101; *Docum. historiq. sur la princip. de Monaco*, tom. II, 1890 et tom. III, 1891; *Chartrier de Saint-Pons*, 1903.
2. Sur Annibal et André Grimaldi de Beuil, voir Saige, *Docum. histor. sur la princip. de Monaco*, tom. III, p. CL et CLXXX, 295 et 434.

L'un des membres de cette famille, l'oncle même du trop fameux Annibal, a appartenu à l'Église; mais il n'en fut qu'un dignitaire équivoque, du moins pendant quelques années où ses croyances religieuses flottèrent du catholicisme aux opinions nouvelles et inversement.

Louis Grimaldi de Beuil[1], — frère d'Honoré que le duc de Savoie, Emmanuel-Philibert[2], nomma le 17 septembre 1560 gouverneur du comté de Nice et le 19 août 1561 colonel et commandant d'armes de la cité[3], — avait été fait clerc à Nice en 1552, puis protonotaire apostolique[4]. En 1560 il devint évêque de Vence, succédant à J.-B. Rambaud de Simiane, qui fut transféré à Apt[5]. Il recevait la mitre au moment où le duc de Savoie venait, en vertu du traité de Cateau-Cambrésis, d'épouser Marguerite de France, fille de François Ier et tante de François II, qui régnait chez nous[6]. On sait dans quel trouble étaient alors les idées religieuses. Des prêtres, des évêques même, abandonnaient le catholicisme et se faisaient protestants.

1. Sur Louis Grimaldi de Beuil, voir Saige et comte Caïs de Pierlas, *Chartrier de Saint-Pons*, p. xxv, xxviii et xxx, 435 à 438.

2. Le duc régnait depuis le 17 août 1553.

3. Tisserand, *Nice et Alpes-Maritimes*, p. 52. Louis et Honoré étaient fils de René et de Thomasine de Lascaris (*ibid.*, p. 59). Celle-ci avait pour père Pietrino, coseigneur de la Briga. René fut inculpé de haute trahison envers le duc de Savoie, reçut son pardon et périt dans un guet-apens (Gioffredo, *Storia delle Alpi Marittime*, Turin, 1839). Honoré fut chevalier de l'Annonciade, seigneur de Toudon, etc...

4. « Protonotaire du cardinal Rodolphe de Savoie. » (Tisserand, *op. cit.*, p. 59.) Cette phrase ne signifie rien. On n'est pas le protonotaire de quelqu'un. Quant au cardinal dont parle Tisserand, je ne le connais pas. Gioffredo dit mieux que L. Grimaldi de Beuil était, entre autres titres, « protonotaire apostolique ».

5. Rappelons que J.-B. de Simiane, fils de Bertrand-Raimbaud IV, — et frère cadet de Bertrand, qui fut lieutenant général du Dauphiné et fit venir Cujas à Vienne, — était né le 20 novembre 1520. Il étudia aux Universités de Toulouse, d'Avignon, de Padoue (où il est cité parmi les juristes en juillet 1542) et de Ferrare (où il fut reçu docteur ès droits le 14 juillet 1545). Évêque de Vence en 1555. — Voir E. Picot, *Journal des Savants*, mars 1902, pp. 155 et suiv., à propos de l'Université de Ferrare.

6. Henri II était mort le 10 juillet 1559 et François II mourut dès le 5 décembre 1560. Le mariage d'Emmanuel-Philibert et de Marguerite eut lieu le 9 juillet 1559, la veille de la mort de Henri II.

Transféré à Apt, J.-B. de Simiane apostasia en 1571 : il « n'avait pas laissé », dit Tisserand, « pressentir sur le siège de Vence le scandale qu'il donna sur l'autre[1] ». Grimaldi, qui lui succédait à Vence, commença par y poursuivre les hérétiques. Le duc de Savoie Emmanuel-Philibert ne cessait d'engager les évêques, ceux de Vintimille, de Nice, de Glandèves, de Vence, — diocèse duquel dépendaient au spirituel trois villages relevant au temporel de la Savoie[2], — à extirper, par de fréquentes prédications, les opinions hostiles aux dogmes romains. Louis de Beuil convertit au catholicisme sa belle-sœur[3]; il siégea au colloque de Poissy, qui se réunit en août 1561 selon le vœu de l'Hôpital[4]; il prit part aux dernières opérations du concile de Trente[5]. En avril 1562, le conseil de Vence avait demandé inutilement au roi Charles IX que l'évêque, « étant donné les grands troubles qui sont journellement en ce pays pour la nouvelle religion », fût dispensé de se rendre à ce concile[6]; il y alla[7], mais n'en revint pas affermi dans la foi catholique, bien au contraire. A son retour, il se rapprocha du baron de Vence qui était calviniste : d'abord pour des affaires de juridiction qui ne concernaient

1. Tisserand, *Nice et Alpes-Marit.*, II, p. 58. Voir aussi P. Anselme, *Hist. généal.*, II, p. 245 C.

2. Gattières, Bouyon et Dos-Fraires ou le Pharaon (hameau du Broc dont l'agglomération principale était française).

3. Outre Honoré, qui épousa Giulia, fille de Nicolo Piccamiglio, Génois, Louis Grimaldi de Beuil avait pour frères : Pierre, qui fut gentilhomme de la chambre ducale; Jean-François, qui épousa Sibylle de Saint-Tropez; Alexandre, frère Jacques, dit La Val, chevalier de Malte et commandeur à Nice (Gioffredo, *op. cit.*). Il avait aussi des sœurs. Quelle est la belle-sœur que, d'après les uns, il convertit au catholicisme et que, suivant d'autres, il gagna au calvinisme? Je l'ignore.

4. Rappelons, pour ce qui suit, que Théodore de Bèze y nia absolument la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie.

5. Tisserand, *op. cit*, p. 67.

6. *Ibid.*, p. 68.

7. Comme ambassadeur du roi, dit Gioffredo (*op. cit.*, V, p. 443), en compagnie du cardinal de Saint-Apollinaire, Charles de Lorraine, archevêque de Reims et abbé de Cluny, qui avait représenté la France au colloque de Poissy. Lamberto, évêque de Nice, Clausse, évêque de Senez, et Guillaume d'Avanson de Saint-Marcel, archevêque d'Embrun, se trouvèrent aussi au concile de Trente.

en rien les questions religieuses[1], puis sur le terrain d'idées qui ne ressemblaient nullement aux dogmes que le Saint-Siège enseigne et impose à ses fidèles. Il fut dénoncé à Rome comme hérétique[2] et cité pour répondre de sa conduite[3]. « Nous avons », dit Tisserand, « l'acte par lequel, le 13 avril 1573, en présence du Sacré-Collège[4], il avait rétracté aux pieds de Grégoire XIII l'hérésie de Calvin et accepté la pénitence qui lui fut imposée[5] ». Mais l'historien de Nice n'analyse même pas ce curieux document.

Il fut prouvé que, si l'évêque avait participé aux sessions du concile de Trente sous Pie IV en 1562 et 1563, il avait quitté ensuite les dogmes de Rome, afin de suivre les idées de Luther et de Calvin. On établit contre lui — ce qu'il reconnut lors du procès qu'il dut subir devant l'Inquisition au lendemain de la Saint-Barthélemy — que, « pendant beaucoup d'années », donc postérieurement à la clôture du concile, au plus tôt depuis 1564, il avait hérétiquement admis : « 1° que dans le Très Saint-Sacrement de l'Eucharistie le corps et le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ ne se trouvaient pas réellement; 2° qu'il n'existait que deux sacrements, le baptême et la cène, à la façon des hérétiques; 3° que l'homme était justifié par la foi seule, sans le concours des bonnes œuvres; 4° que les vœux religieux ne liaient pas et que les prêtres pouvaient se marier; 5° que les saints n'entendaient point nos prières et n'intercédaient pas auprès de Dieu pour nous, et qu'en conséquence la glorieuse Vierge Marie et les saints eux-mêmes ne devaient pas être invoqués, et qu'il ne fallait pas posséder leurs images; 6° qu'un purgatoire n'était pas accordé après la

1. Usait-il du droit, laissé par le roi aux évêques, de vendre leur temporel? Cédait-il aux sollicitations du baron? Le fait est qu'il se mit à aliéner, contrairement aux anciennes transactions, les juridictions de Vence, Besaudun, Bouyon-en-Savoie, l'Olive, le Canadel, Saint-Laurent, vente qui d'ailleurs fut annulée le 3 décembre 1574.

2. Tisserand, *op. cit.*, p. 72.

3. *Ibid.*, p. 59.

4. Double erreur de Tisserand. C'est le jeudi 16, non le 13, qu'il se rétracta, et ce fut devant le Saint-Office, en présence du pape et de quatre membres seulement du Sacré-Collège.

5. Tisserand, *op. cit.*, pp. 78 sqq.

vie présente et qu'il n'était pas nécessaire de prier pour les morts; 7° que le Souverain-Pontife n'avait pas une autorité plus grande que celle de n'importe quel autre évêque. » Bref, tout ce que l'Église catholique relève d'erreurs et d'hérésies dans le catéchisme de Luther et dans l'*Institution chrétienne* de Calvin. Louis de Beuil avait gardé et lu, sans la permission de ses supérieurs, les livres de divers hérétiques. Il avait même entraîné, dans les hérésies où il était tombé, une de ses parentes, la femme de l'un de ses frères[1]. Le pontificat de Pie IV s'acheva, semble-t-il, et assurément celui de saint Pie V s'écoula sans que notre évêque de Vence, qui avait cessé d'être catholique, se préoccupât de rentrer dans la religion dont il continuait à être l'un des prélats.

Le jeudi 16 avril 1573, à Rome, l'évêque hérétique abjura ses hérésies et revint aux dogmes catholiques, en présence du Saint-Office, dans le palais apostolique. Assistèrent à son abjuration le pape Grégoire XIII[2], qui régnait depuis moins d'un an, et les Inquisiteurs généraux, Scipion Rebiba, cardinal-prêtre de Sainte-Marie *in Transtevere*[3], François Pacheco, cardinal-prêtre de Sainte-Croix en Jérusalem[4], Louis Mandruci, cardinal-prêtre de Saint-Onuphre[5], et Jean-

1. Lequel? Je l'ignore.

2. Evêque de Vesti (siège suffragant de Siponto), dans la Capitanate, sous Paul IV Caraffa, qui régna de 1555 à 1559, Ugo Buoncompagno, Bolonais, avait été fait par Pie IV, à la promotion du 12 mars 1565, cardinal-prêtre de Saint-Sixte-le-Vieux *in via Appia*. Il fut élu pape, le 13 mai 1572, pour remplacer Pie V, et couronné le 25. Il mourut le 10 avril 1585. Son neveu Philippo le remplaça le 2 juin 1572 comme cardinal de Saint-Sixte.

3. Sicilien, fait par Paul IV, en décembre 1555, cardinal-prêtre de Sainte-Pudentienne, il fut archevêque de Pise, patriarche de Constantinople et évêque de Sabine. Il mourut en 1577. Le *Trésor de chronologie* de Mas-Latrie ne dit pas qu'il ait été cardinal de Sainte-Marie *in Transtevere*.

4. Espagnol, fait par Pie V, le 26 février 1561, cardinal-prêtre de Sainte-Suzanne, puis de Sainte-Pudentienne, il fut archevêque de Burgos. Il mourut en 1579. Le *Trésor de chronologie* ne dit pas non plus qu'il ait été cardinal de Sainte-Croix en Jérusalem.

5. Né à Trente, évêque de cette ville et de Brescia, il avait été fait par Pie IV, le 26 février 1551, cardinal-diacre de Saint-Calixte, puis de Saint-Onuphre. Le *Trésor de chronologie* dit qu'il devint ensuite cardinal-prêtre de Sainte-Anastasie, puis de Saint-Laurent *in Lucina*, cardinal-évêque de la Sabine, puis de Frascati, et qu'il mourut en 1600. Il avait,

Paul de Chiesa, cardinal-prêtre de Saint-Pancrace[1]. Le notaire Claude Duval[2], clerc *conjugatus*[3] du diocèse de Cambrai, citoyen romain, notaire et secrétaire de l'Inquisition, dressa l'acte. Les témoins de l'acte furent Antoine Balducci de Forli, dominicain, commissaire général de l'Inquisition et maître du palais apostolique, et Jean-Baptiste Bruguatelli de Bobbio, docteur en l'un et l'autre droits, assesseur du Saint-Office.

Louis de Beuil se mit à genoux devant Grégoire XIII qui était sur son trône, et demanda le pardon de ses erreurs. J.-B. Bruguatelli lut la sentence, que le notaire transcrivit aussitôt. Il y est dit que, sous le pontificat de Pie V[4], Louis de Beuil était venu à Rome pour représenter le duc Emmanuel-Philibert de Savoie[5], « qui ignorait alors, nous le croyons », l'état d'âme[6] où se trouvait son ambassadeur. Pie V, ajoute la sentence, avait entendu dire que le prélat était suspect d'hérésie; il se refusa donc à le recevoir jusqu'à ce que son orthodoxie fût prouvée, mais ne le fit pas retenir à Rome : il le laissa partir parce que c'était un évêque et un ambassadeur du duc de Savoie, par égard pour ce prince.

Le choix lui était ainsi donné ou de rester à Rome pour établir sur le champ son orthodoxie, ou de retourner auprès de son maître pour résigner les fonctions qu'il avait reçues de lui : après quoi il reviendrait se justifier devant le pape.

ainsi que Charles de Lorraine, siégé au concile de Trente : tous deux étaient les cardinaux non-légats.

1. Né à Tortone, fait par Pie V, en mars 1568, cardinal-diacre (de quel titre, le *Trésor de chronologie* ne le dit point), puis cardinal-prêtre de Saint-Pancrace, en 1568 aussi; il mourut en 1575.

2. Ou bien « della Valle ».

3. Voir l'explication du mot dans Du Cange.

4. Pie V Ghisleri, qui fut béatifié par Clément X en 1672 et canonisé par Clément XI en 1712, avait été élu, le 7 janvier 1566 et couronné le 17. Il organisa contre le sultan Sélim II l'expédition maritime qui aboutit, en 1571, à la victoire de Lépante. On sait avec quelle énergie cet ancien dominicain, qui avait été inquisiteur général pour les Etats romains sous Paul IV, s'appliqua, dans Rome même, à la réforme de l'Eglise selon l'esprit du concile de Trente. Il était mort le 1er mai 1572 : on célèbre sa fête le 5.

5 Duc de 1553 à 1580.

6. *Qualitates*, dit le texte.

Tant que Pie V vécut, Louis de Beuil ne remit pas les pieds à Rome. Après l'élection de Grégoire XIII, donc à la fin de 1572 ou au début de 1573, c'est de lui-même, ajoute la sentence, qu'il y revint, et qu'il promit d'être désormais bon catholique; le procès eut lieu; il fut établi qu'il était non suspect d'hérésie, mais formellement hérétique, et depuis beaucoup d'années, *per multos annos*. Le pape, après avoir consulté les Inquisiteurs généraux, proclama qu'il avait encouru criminellement les peines prononcées par les Constitutions Apostoliques et les saints Canons contre les hérétiques, le condamna, puis eut égard à son repentir, ou à son désir de rentrer dans l'Église Romaine et d'abjurer les hérésies, à son affirmation que depuis quelques années, *ab aliquot annis citra*, il était revenu aux dogmes de l'Église catholique et qu'il y croyait désormais avec fidélité. Le pape usa de douceur; il insista sur ce que c'était en dehors de toute contrainte que le coupable se présentait devant lui et avouait ses erreurs; il constata que Louis de Beuil s'était bien conduit au concile de Trente[1], qu'il avait depuis beaucoup d'années,

1. Le détail est à noter. Louis de Beuil avait été nommé évêque en 1560 et préconisé, par conséquent, par Pie IV Medici ou Medichino, l'oncle de saint Charles Borromée, et c'est ce pape qui réunit de nouveau le concile de Trente en 1560, fit reprendre les travaux interrompus depuis 1552, procéda à la clôture de la fameuse assemblée, confirma et publia en 1564 ses décrets dans toute la chrétienté. Si l'on consulte la liste des pères du Concile, on y trouve, en effet, parmi les « Episcopi Pii quarti », le nom de *Ludovicus de Beuil, Gallus, episc. Venciens.* Si Louis de Beuil participa de 1562 à 1564 aux dernières opérations du concile que Paul III avait ouvert et que Jules III n'avait pu clore, il n'en fut pas moins entraîné, sous le pontificat du successeur de Pie IV, à quitter Rome pour le calvinisme. L'archevêque d'Embrun, métropolitain de Vence, Guillaume d'Avançon, nommé sous Pie IV comme Louis de Beuil, François Lamberti, évêque de Nice, nommé sous Paul III, et Ugo Buoncompagno, évêque de Vesti, nommé sous Paul IV Caraffa — il devint cardinal de Saint-Sixte sous Pie IV et pape sous le nom de Grégoire XIII — avaient également pris part aux sessions du concile de Trente. De même un autre suffragant d'Embrun, l'évêque de Senez, Jean Clausse. (Voir chanoine Espitalier, *Bull. de la Soc. d'études de Draguignan*, t. XXI, 1889, p. 67.) C'est entre les mains de Louis Grimaldi de Beuil et celles de son collègue de Marseille, Pierre Ragueneau, que Bertrand de Romans, nommé évêque de Fréjus en 1566, fit sa profession de foi avant de prendre possession. (*Ibid.*, p. 75.)

a multis annis citra, fait du bien aux catholiques et travaillé à ramener beaucoup d'hérétiques, notamment sa belle-sœur. Il lui permit de lire la formule de son abjuration, renonça à confisquer ses biens, le rétablit dans la dignité épiscopale et dans les honneurs dont il avait été *ipso jure et facto* privé, lui imposa pour pénitence, durant une année, de célébrer à chaque quatrième férie une messe de *Requiem*, à chaque cinquième une du Saint-Esprit ou du Saint-Sacrement, et chaque samedi une de la sainte Vierge (à moins qu'une fête double ne se présentât); de dépenser durant cette année 100 écus d'or soit à une custode, soit à un tabernacle, pour honorer le Saint-Sacrement; de faire des aumônes pour les âmes des défunts; de réciter chaque sixième férie les sept psaumes pénitentiaux avec les litanies et collectes, devant un Crucifix ou une Madone, à genoux; de dire le rosaire à chaque fête de précepte; de réciter chaque mois l'office des morts en entier, et de jeûner chaque sixième férie.

La sentence du pape rendue et lue, l'évêque se mit à genoux devant lui, mit la main sur les Évangiles, abjura ses erreurs et ses hérésies selon une formule que le notaire transcrivit. « Moi, indigne évêque de Vence, âgé de quarante ans, etc., je ne ferai plus d'actes hérétiques, je ne lirai plus les livres des hérétiques, je ne me rendrai pas à leurs réunions, je n'aurai de rapports avec eux que pour les ramener à la foi, et ceux que je soupçonnerai, je les signalerai sans retard à qui de droit; je ferai ma pénitence, et si jamais je retourne aux idées que j'abjure, je me soumets aux châtiments prononcés contre les relaps ».

Acte fut dressé du tout[1].

Louis de Beuil résigna son évêché de Vence en 1576. Il se retira en Savoie, d'abord auprès de son frère Honoré, le gouverneur de Nice. Puis, il fut nommé abbé de Saint-Pons et

1. Une copie, prise au XVII[e] siècle, de cet acte si important pour l'histoire de l'église de Vence existe aux Archives départementales des Alpes-Maritimes, *Év. de Vence*, G. 48. Tisserand n'y a fait, je l'ai dit plus haut, qu'une allusion rapide.

grand aumônier[1] du duc Emmanuel-Philibert. Enfin, il devint chancelier de l'ordre de l'Annonciade[2]. Quand le duc Charles-Emmanuel[3] envahit la Provence et poussa jusqu'à Aix, en novembre 1590, « on voyait près de lui Louis de Beuil, l'ex-évêque de Vence, son grand aumônier, Barcillon de Saint-Paul, le premier consul de Vence, les évêques de Riez et de Sisteron[4] ». Louis de Beuil figura aux Etats de Provence que le duc de Savoie avait convoqués pour le 22 janvier 1591 dans le palais archiépiscopal d'Aix[5]. Le dimanche 31 mai 1592, comme évêque titulaire de Vence et abbé de Saint-Pons, il assista, en même temps que L. Fiesco, des comtes de Lavagna, évêque d'Albenga, l'évêque de Nice, G.-L. Pallavicino, à l'occasion du sacre, fait dans la cathédrale Sainte-Réparate, de Guillaume Le Blanc[6] au profit de qui Clément VIII venait, par une bulle en date de février, d'unir les deux sièges de Grasse et de Vence[7]. En 1593, il fut envoyé par le duc de Sa-

1. Tisserand, *Nice et Alpes-M.*, II, pp. 78 et suiv. Sur l'élection comme abbé de Saint-Pons, près de Nice, faite le 23 janvier 1590 et confirmée le 10 février par le vicaire-général de l'abbé de Saint-Victor, voir *Gallia*, tom. III, col. 244 et suiv. Clément VIII Aldobrandini, élu le 30 janvier 1592, lui délivra la bulle de provisions de cette abbaye le 26 avril. (Saige, *Chart. de St-Pons*, p. 435).

2. Voir le *Dictionnaire* de Moreri, art. *Annonciade*. L'ordre avait été fondé par Amédée VI, dit le comte vert. Le duc Charles III, qui en fut en 1518 le onzième chef, le donna à Honorat Grimaldi, baron de Beuil, gouverneur de Nice et ambassadeur en France. Le duc Emmanuel Philibert, qui en fut en 1568 le douzième chef, à un autre Honoré Grimaldi, baron de Beuil, qui fut aussi gouverneur de Nice. Le duc Charles-Emmanuel Ier, qui en fut en 1581 le treizième chef, à Annibal Grimaldi, comte de Beuil, gouverneur de Nice lui aussi et général des galères. Quant aux fonctions de chancelier de l'ordre, elles furent occupées par des prélats : sous Charles III, par l'évêque de Belley, Claude de Stavaye; sous Emmanuel-Philibert, d'abord par l'évêque d'Asti, Gaspard Capris, qui était grand aumônier de Savoie, puis par l'archevêque de Turin, Jérôme de la Rovère, qui était cardinal-prêtre de Saint-Pierre-aux-Liens depuis décembre 1586, et sous Charles-Emmanuel, par notre évêque de Vence, puis par l'archevêque de Turin, Philibert Millet.

3. Emmanuel-Philibert mourut le 30 août 1580; son fils, Charles-Emmanuel Ier, le 26 juillet 1630.

4. Tisserand, *loc. cit.*, p. 101.

5. Gioffredo, *op. cit.*, VI, p. 7.

6. *Ibid.*, p. 25.

7. Voir deux articles de moi, l'un dans les *Annales du Midi* de 1901 : *Guillaume Le Blanc, évêque de Grasse et de Vence*, l'autre dans les

voie pour convenir d'une trêve avec les gens du roi en Provence; il revint à Nice, le 27 septembre, ramenant d'Aix des députés chargés de traiter avec Charles-Emmanuel[1]. Louis Grimaldi de Beuil songea, quand son frère mourut, à devenir gouverneur de Nice[2]. Il fut comte palatin, « cavaliere aurato », dit Gioffredo[3], prieur des églises paroissiales Saint-Véran d'Utelle, Saint-Antoine de Levens et Saint-Jean du Villars[4], grand prieur de l'ordre des saints Maurice et Lazare, prévôt de Saint-Jean d'Avigliana du Mont-Cenis[5]. Le 26 avril 1590, Sixte-Quint[6] lui permit de garder le titre d'évêque de Vence, bien qu'il eût résigné l'évêché, et la prévôté du Mont-Cenis : il a été dit qu'il prit possession de l'abbaye le 15 septembre, et Pallavicino, évêque de Nice, assista à la cérémonie[7]. Le 2 février 1602, le collier de l'Annonciade fut donné à Louis Grimaldi de Beuil et à son neveu Annibal[8], gouverneur de Nice, qui devait finir sa vie d'une manière si tragique.

En 1608, malgré son grand âge, il voulut se rendre au chapitre de l'Annonciade, se mit en route pour Turin, tomba malade à Sospel, se fit transporter à Menton et de là, sur une galère, à Nice où il mourut le 5 février 1608. Il fut enseveli au couvent de Saint-Pons par les « Disciplinanti del Santo Sepulcro[9] ».

Deux de ses successeurs à Vence étaient morts à cette date, Audin de Garidel, qui le remplaça dès 1576, et Guillaume Le

Annales de la Société d'Études provençales de 1904 : *La bibliothèque de G. Le Blanc.*

1. Gioffredo, *loc. cit.*, p. 40.
2. *Ibid.*, p. 104.
3. Gioffredo, *op. cit.*, V, p. 154.
4. *Ibid.*
5. *Ibid.*, p. 667.
6. Mort le 27 août 1590.
7. Gioffredo, *loc. cit.* L'abbé de Saint-Victor confirma l'élection de Louis Grimaldi en tant qu'abbé commendataire de Saint-Pons (*Gallia*, t. III, Inst. col. 246). Le 24 février 1593 une convention entre L. de Grimaldi et les moines assura leur subsistance (Saige, *Chart. de St-Pons*, p. xxx et 436).
8. Gioffredo, VI, p. 136.
9. *Ibid.*, VI, p. 162.

Blanc[1], qui fut nommé, en septembre 1588, évêque de Vence et presque aussitôt, par surcroît, évêque de Grasse. Son troisième successeur, Pierre du Vair, occupait depuis 1601 le siège des saints Véran et Lambert.

C'est ainsi que les idées de Luther et de Calvin y régnèrent un instant dans la personne de cet évêque, issu d'une famille dont une branche — celle à laquelle il appartenait — se rendit célèbre par ses trahisons commises envers la maison de Savoie[2].

G. DOUBLET.

1. Nous avons dit que Louis de Beuil fut un des trois évêques qui imposèrent les mains à celui-ci le 31 mai 1592.

2. Gioffredo, qui fait le plus grand éloge de Louis de Beuil, ne dit pas un mot de sa fugue temporaire dans le camp des calvinistes.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

I

A PROPOS D'UNE CHANSON DE PEIRE D'ALVERNHE.

(Lettre à M. A. JEANROY.)

CHER MAITRE,

Dans votre compte rendu de l'édition de Peire d'Alvernhe par M. Zenker (*Romania*, XXXII, 313), vous avez renoncé à examiner le texte de la pièce III, qui vous a paru un tissu d'énigmes. Dans son instructif compte rendu publié ici-même (XIV, 374) M. Coulet n'avait pas cru davantage devoir en dire son sentiment. Quant à l'éditeur même, il a remplacé par des points de suspension la traduction de quelques vers et reconnu que son interprétation de quelques autres était bien incertaine. Permettez-moi de vous demander l'hospitalité des *Annales du Midi* pour ces quelques notes, qui, si elles apportent peu de certitudes absolues, me paraissent du moins suggérer pour quelques vers des interprétations très plausibles. Cette pièce, véritable manifeste littéraire, est assez intéressante pour mériter quelques efforts.

Voici la strophe I d'après le ms. V, légèrement modifié par M. Zenker (l'ablation d'une vignette n'en a laissé subsister dans E que quelques syllabes) :

Sobre·l vielh trobar e·l novel
2 Vuelh mostrar mon sen als sabens,

Qu'entendon be cil que a venir so
Qu'anc tro per me no fo faitz vers entiers;
E qui non cre qu'eu sia vertadiers
Auja dese con estau a razo.

Le texte est satisfaisant (au v. 5 je lirais plutôt *qu'en*); aux excellentes observations de M. Zenker je n'en ajouterai qu'une : au v. 4 *qu'anc tro per me no fo faitz vers entier*, le pléonasme n'est qu'apparent; *jusqu'à* moi il n'a pas été fait de *vers* parfait; et il en a été fait un *par* moi. — Le sens est trop clair pour qu'une traduction soit nécessaire.

La strophe II est plus difficile; en voici le texte d'après M. Zenker[1] :

Qu'ieu tenh l'us e·l pan e·l coutel
De que·m platz apanar las gens;
Que d'est mestier s'an levat capairo
Ses acordier que no·s rompa·l semdiers;
Qu'ieu dic (dese) e mostr'els faitz no (vers)
Qu'a fol parlier ten om lui e·l sermon.

Les v. 9-11 n'ont pas été traduits par M. Zenker. Je comprends le premier : « pour [faire] ce même métier se sont levés des chaperons ». Le poète donne ironiquement le nom de chaperons à des poètes présomptueux et sots, qu'il juge indignes du nom de *trobadors*. Le contenant est pris pour le contenu comme dans l'expression actuelle : « un gros bonnet »; cf. « A telz chaperons esbahys » (E. Deschamps dans Lacurne) et « Une assez bonne adventure advint à un chaperon fourré du Parlement » (*Cent Nouvelles* dans Littré). — Le moine de Montaudon (*Pos Peire*, v. 4) a aussi employé l'expression *levar se* en parlant de poètes parvenus à la notoriété.

V. 10. *Rompre·l semdier* doit signifier « faire dévier le sentier » : ces gens là n'ont pas à cœur de suivre le droit

1. [La singulière métaphore du vers 7 se retrouve dans la nouvelle leçon d'une pièce de Guillaume IX (*Ab la doussor*) publiée récemment par M. Bertoni (*Nuove rime provenzali*, p. 23; extrait des *Studj romanzi*, n° 2) : *nos naven lo pan el cotel*. — A. J.].

chemin; cf. I, 21-2 : *qui de gaug a dezirier — tenga a dreit so semdier*.

Pour le v. 11, M. Zenker a reproduit la leçon de V, en mettant entre parenthèses les mots qui faussent la rime; l'autre ms. (nous n'en avons que deux pour cette pièce) nous fournit au moins la rime en *-iers;* il suffit de lire *nier* au lieu de *ner*. Il faut, à la fin du vers (E : *si mostron faitz nouers*) une correction plus radicale; je propose : *si mostra·l fatz obriers*. Quant à *nier* il suffit de se reporter à I, 19 pour voir que cet adjectif peut avoir le sens de « mauvais, blâmable »; *mostra* pour *mostron* s'impose; en effet, vous m'avez fait remarquer vous-même et M. Zenker a bien vu que le v. 11 appelle ici un substantif au singulier : après avoir attaqué les « chaperons » en général, Peire en prend un seul à partie. Je traduirais donc : « Pour faire ce métier se sont levés des individus non soucieux de se tenir dans le droit sentier; et je dis que plein de noirceur (maladresse) se montre le sot ouvrier[1]; aussi les tient-on pour fous, lui et son discours ».

Voici le texte de la strophe III, tel que l'a constitué M. Zenker, avec les leçons des deux ms. :

Qu'a un tenen ses mot borrel
14 Deu de dir esser avinens;
Car qui trassalh de Mauri e Miro,
16 Entre·l mieg falh si no·s pren ab ladriers,
Com del trebalh quecs motz fas messatgiers;
18 Qu'en divina*lh* met l'auzir de maiso.

13 da u. V; cazun tenen sen moc borrel E; boreil V. — 15 tras al de maurmen miran E. — 16 ladreis E. — 17 queix mot V; quieis motz fatz trezagiers E. — 18 diuinar V; deuinar E. — 18 damaion E.

1. Un certain Bernard Martin « lo pintor » se crut visé par Peire, comme le montre sa virulente réplique (éd. Zenker, p. 20 et suiv.). Si c'était réellement à lui qu'en avait notre poète, le mot *obriers* se justifierait de lui-même. [Il me paraît se justifier, même sans cette circonstance : Guillaume IX (et d'autres après lui) parle de son « métier », de son « atelier » (*Ben voill*, str. 1); c'était un véritable métier, en effet, exigeant des qualités techniques, que l'art tel qu'il était alors pratiqué. — A. J.)

M. Zenker considère (p. 180) cette strophe comme « irrémédiablement altérée », et après avoir semé de points d'interrogation la traduction des trois premiers vers, renonce à traduire les suivants. Il énumère les divers essais d'interprétation, qui, en effet, ne sont guère admissibles. Je déclare ne pas mieux comprendre que mes prédécesseurs le v. 18, qui doit être altéré; pour les précédents, le texte de M. Z. me paraît satisfaisant (sauf que je lirais plutôt au v. 15 ***Mori***, pour obtenir l'exacte transposition des voyelles de ***Miro***, et au v. 17 *fa·s*, c'est-à-dire *fa se*); le sens serait (il faudrait naturellement modifier la ponctuation de l'éditeur) :

« Car d'un bout à l'autre, sans mot superflu, il (l'auteur ou le discours) doit être agréable dans ses expressions; car celui qui saute de Mori à Miro (qui transpose les parties d'un tout, qui fait des coq-à-l'âne) tombe au milieu (de son chemin) s'il ne se prend aux côtés (s'il ne s'accroche à la rampe). De même (?), chaque mot est messager de torture (annonce que l'auteur s'est mis l'esprit à la torture), car il soumet une énigme à l'auditeur dans la maison (??) ».

Str. IV :

E qui qu'en frima ni ·n fragel,
Pus qu'es mos trobars tan valens,
. . . .
Ieu son (iratz) e dic qu'ieu soi primiers
De ditz complitz vensen mos fatz guerriers,
Que·m levon cri*tz* que ieu no m'en tenh pro.

Les deux premiers vers ont été fort bien saisis par M. Zenker, et je traduirais comme lui : « Qui que ce soit qui en frémisse ou bouillonne (s'agite), puisque mon art est si parfait... » Le v. 21 manque; mais le contexte en indique au moins le sens général : « que seul un sot peut le contester[1]. » — Au

22 quieu s. i. e d. que sol E; queu sol V. — 23 uezen V. — 24 quem leuon crim canc no fon uertadiers que eu metex no men pusc tener pro V; crim E.

1. Je ne résiste pas à la tentation d'en proposer une restitution, évidemment très hasardeuse : *Qu'us acropitz sols mi dira de no.*

v. 22, me fondant sur XII, 68, je propose, au lieu de *iratz*, qui fausse la rime, *formitz* [1]. On aurait donc, pour la fin de la strophe, le sens suivant : « Car je suis bien pourvu et je soutiens que je suis le premier (des troubadours); par mes œuvres accomplies, je triomphe de mes sots adversaires qui me reprochent à grands cris de n'en tirer aucun profit [2] ».

Str. V :

Doncs com qu'il sion d'un tropel
26 Menten tot gent er per las dens :
Ie 'm sen sertas del mielhs qu'es e que fo,
28 Enseguras de mon chant a sobriers
Vas los bauzas, e sai que dic, qu'estiers
30 No vengra 'l gras, don a trop en sazo.

Cette strophe ne présente pas de difficultés. Je lirais seulement au v. 28 (avec V) : *e seg.* et (avec E) : *e sobriers*, *a sobriers* ne me paraissant pas pouvoir former une locution adverbiale. Je traduis à peu près comme M. Zenker :

« Donc, bien qu'ils (mes sots adversaires) forment tout un troupeau, ils mentent gentiment par les dents, car je me sens certain de faire mieux que ce qui est et a été (fait), et sûr de mon chant et supérieur aux fourbes, et je dis sciemment que, sans cela (sans mon art consommé) ne viendrait pas le grain qui est en abondance à la saison (voulue). »

Peire d'Auvergne se vante ici de sa fécondité; c'est à ce vers que Bernart Martin nous semble répondre que lui ne fait dans toute l'année que un, deux ou trois *vers* au plus.

1. [On pourrait proposer aussi *arditz*. — A. J.]

2. [La lacune pourrait être, non au v. 21, mais aux v. 22 (sauté par V) et 23-24 (dernier hémistiche du premier et premier hémistiche du second sautés par E). On pourrait, en combinant les deux leçons, proposer la restitution suivante (au v. 21, il suffit d'une simple transposition pour obtenir la rime; quant à ma correction au v. 24, elle n'est guère moins chimérique, je le reconnais, que celle de M. Dejeanne) :

Ieu soi *arditz* e dic qu'ieu primiers *so*,
De ditz complitz vensen mos fatz guerriers,
Que 'm levon cri*tz* c'anc no fon vertadiers,
Que d'etz mos ditz no m'en pu[e]sc tener pro.

A. J.]

Str. VI. Elle n'est conservée que dans le seul ms. E, que reproduit M. Zenker avec, aux v. 33 et 34, deux légères corrections imposées par la rime :

Quar er m'abelis e m'es bel
Qu ·el mieu joi s'enant la jovens;
E s'ieu ren dic que lur an enviro,
Aissi m'en gic, qu'uns gaugz mi creis dobliers
D'un dous espic qu'es jojos consiriers,
Don m'an amic ueimais li mal e ·il bo.

C'est ici, cher maître, que je me suis trouvé fort embarrassé avec ces *joi* et ces *gaug* qui s'opposent sans s'éclairer, car la traduction, toute littérale, et sans nul commentaire, de M. Zenker ne projette sur ces vers qu'une lumière assez douteuse. Mais vous m'avez rappelé fort à propos les deux sortes de *joi* qui se partageaient le cœur de Pierre, ce chanoine devenu jongleur, qui n'avait pas dépouillé le vieil homme. M. Coulet avait déjà mis en relief, pour les pièces I et II, les caractères de cette *joie* tour à tour mondaine et religieuse. Guidé par vous, je traduirais ainsi cette strophe : « Maintenant il me plaît et m'est agréable que par ma joie s'exalte la jeunesse, et si je dis chose qui aille autour des jeunes (si mes chants parviennent à eux) [qu'ils sachent que] j'y renonce, car une double joie s'élève pour moi (probablement celle d'avoir été un bon poète et d'être un bon chrétien), joie d'un doux épi (le salut éternel), qui est un joyeux souci (une préoccupation de bonheur), par laquelle bons et mauvais m'auront pour ami (c'est-à-dire que mes sentiments chrétiens m'imposent la charité, même envers les méchants). »

Reste l'envoi, dont voici le texte, conservé uniquement dans E (*ricx* au v. 37, au lieu de *ric*) :

D'aisi ·m sent ric per bona sospeiso,
Qu'en joi m'asic e m'estau volentiers,
Et ab joi pic e gaug mos deziriers
Et ab joi pic e gaug vuelh Dieus lo ·m do.

Ces quatre vers sont-ils altérés? Pas plus que M. Zenker, je

ne vois de correction possible, sinon que je remplacerais, au v. 38, *asic* par *afic*. M. Zenker fait observer avec raison que le poète n'a pu employer le même mot *pic* aux rimes intérieures; mais ce mot peut avoir deux sens différents : au v. 39, ce serait *pic(a)*, verbe ayant pour sujet *deziriers*[1]; au v. 40, ce serait cet adjectif que le *Donat provençal* (éd. Stengel, p. 51) traduit par *varius*. Et je proposerais, très dubitativement, la traduction suivante :

« De ceci je me sens riche (ma joie découle de ceci) avec bonne espérance, que je me fixe en joie et y reste volontiers, et mon désir pique (travaille) avec joie et allégresse. Et que Dieu veuille lui donner satisfaction (à mon désir) avec une joie et une allégresse changeantes (c'est-à-dire peut-être cessant d'être profane pour devenir religieuse). »

Agréez, cher maître, l'expression de mes sentiments bien amicaux.

Dr DEJEANNE.

II

A PROPOS D'UN CHANSONNIER PROVENÇAL.

M. G. Bertoni, à qui nous devons déjà tant d'intéressants travaux sur la littérature provençale, a fait remarquer tout récemment[2] que Tassoni, en composant la première rédaction de ses *Considerazioni sul Petrarca*, avait sous les yeux un chansonnier provençal, — et un seul, — qui, selon M. Bertoni, serait perdu. Des indications données par Tassoni, il résulte, en effet, que dans ce chansonnier les chansons *Quan vei la flor e l'erba vert* et *Aitan ses plus viu hom* occupaient respectivement le premier rang parmi les compositions attribuées à Bernart de Ventadour et à Sordel. Or, ajoute M. Bertoni, aucun des chansonniers actuellement connus ne répond à ces deux conditions. Je crois que notre savant confrère se trompe

1. [Le sens de ce verbe me laisse bien des doutes. — A. J.]
2. *Revue des langues romanes*, XLVII, p. 156-8.

et que le manuscrit cherché n'est autre que le manuscrit K (B. N. 12473). La chanson *Quan vei la flor* y occupe bien (fol. 15 v°) la première place parmi celles de Bernart de Ventadour. Quant à la chanson *Aïtan ses plus*, elle ne tient, il est vrai, que le second rang parmi celles attribuées à Sordel, le premier étant occupé (fol. 109 r°) par *Tan m'abellis lo terminis novel*. Mais celle-ci n'est pas précédée du nom de l'auteur, la biographie, placée en cet endroit, en tenant lieu[1]. On comprend donc que Tassoni n'ait pas pris garde à cette chanson, au reste très effacée et difficile à lire, et qu'il ait classé en premier lieu celle qui est en réalité la seconde. On sait que ce manuscrit, acheté en 1584 à Mocenigo par Fulvio Orsini vint, avec l'admirable collection de celui-ci, enrichir en 1602 la Bibliothèque vaticane[2]. A quelle époque et dans quelles circonstances Tassoni put-il l'y consulter? C'est ce que M. Bertoni découvrira sans doute aisément. Le seul fait que j'ai voulu ici mettre en relief, c'est qu'il n'y a pas lieu d'enrichir d'une unité la liste si diligemment dressée par M. Chabaneau, — liste déjà trop longue, hélas! — des « manuscrits provençaux perdus ou égarés ».

A. Jeanroy.

J'avais eu d'abord, moi aussi, la même pensée que l'auteur de l'article précédent, mais j'y avais renoncé après avoir eu le manuscrit entre les mains l'an passé, ayant constaté que la poésie *Aïtan ses plus* y occupe le second rang; il me paraissait impossible que Tassoni n'eût fait attention, ni à la pièce précédente, ni à la biographie qui précède celle-ci. Je ferai remarquer aujourd'hui que le scribe du ms. *d* (copie de K) a commis peut-être une erreur analogue à celle que M. Jeanroy attribue à Tassoni. Ce copiste, qui omet de parti pris les biographies, a sauté, lui aussi (col. 344[a]), la première poésie de Sordel donnée par K. Cette constatation, faite par moi

1. C'est un cas qui se présente plusieurs fois dans ce manuscrit, comme me l'écrit M. L. Brandin, qui a bien voulu le revoir pour moi à ce propos.

2. P. de Nolhac, *La Bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 107-9 et 313-5.

après l'impression de mon « mélange », en me prouvant que l'erreur était naturelle, me conduit à considérer comme vraisemblable l'hypothèse de M. Jeanroy. — Je saisis avec plaisir l'occasion qui m'est offerte de revenir sur le sujet et m'empresse de fournir les renseignements que M. J. m'invite à donner. Le ms., mis en possession d'Orsini, fut transporté à Rome; or Tassoni y arriva à la fin de 1596 ou au début de 1597 et devint aussitôt premier secrétaire du cardinal Ascanio Colonna, qui était en étroites relations avec Orsini[1]; après un voyage en Espagne, il y revint de nouveau dans l'hiver 1602-03[2], époque où il rédigea ses *Considerazioni*. La conjecture de M Jeanroy est donc très séduisante, et c'est à contrecœur que je l'avais repoussée.

Selon une note de la copie de A conservée aujourd'hui dans la Bibl. Braidense de Milan, cette copie aurait été « peut-être » utilisée, elle aussi, par Tassoni[3]; s'il en est ainsi, la chose n'a pu arriver qu'après la première rédaction des *Considerazioni sul Petrarca*.

G. BERTONI.

III

DATE DU CONCILE DE BÉZIERS, TENU PAR GAUTIER, LÉGAT DU SAINT-SIÈGE, ET ITINÉRAIRE DE CE LÉGAT DE 1231 A 1233.

En parlant de la légation de Gautier, évêque de Tournai, Dom Vaissete affirme que ce prélat était à Béziers en

1. De Nolhac, *op. cit.*, pp. 17 et 177.

2. V. Santi, *Alessandro Tassoni e il cardinale Ascanio Colonna*, dans *Atti e Mem. della deput. di Storia Patria per le prov. moden. e parmensi*, série V, vol. II, 197 ss.

3. F. Novati, *Lectura Dantis. Il Canto VI del Purgatorio*, Florence, 1903, p. 47. — Voici ce qu'on lit dans la copie de la Bibl. Braidense, d'une main du XVIIe siècle, avec la suscription A. Z. (Antonio Zanelli? V. Tiraboschi, *Bibl. Mod.*, V, 407) : « Questo bellissimo e rarissimo codice, in « cui si contengono le Vite et le Poesie di molti Poeti Prouenzali, fu già « posseduto dal Dottor Jacopo Grandi Modanese; ed è forse lo stesso « che innanzi di lui fu in potere di Alessandro Tassoni, il qual si souente « se ne serve nelle sue considerazioni sul Petrarca, nelle Annotazioni al « Vocabolario ed in altre sue opere con molta sua lode. »

mars 1232, qu'il alla ensuite à Montréal, et qu'il se rendit de là à Carcassonne, où on le retrouve le 20 mai suivant[1]. Contrairement à son habitude, cet historien n'a pas indiqué la source qui signale le passage du légat à Montréal. Nous avons fait pendant longtemps de vaines recherches pour réparer cette omission, et nous désespérions presque d'y parvenir lorsque nous avons découvert deux chartes qui très probablement sont les mêmes que celles qui ont été employées par D. Vaissete.

L'une de ces deux pièces a été publiée par Mahul, et concerne l'abbaye de Montolieu[2]. Elle montre que Gautier, légat du pape, était à Montréal en 1232, le 16 des calendes de juin, c'est-à-dire le 17 mai.

La seconde pièce a été transcrite dans le cartulaire de l'abbaye de Lézat. Elle est du 6 des kalendes de mai, jour qui répond au 26 avril; mais, au lieu de lui donner son véritable millésime, on l'a datée par erreur de l'année 1222. Voici le texte de ce document qui est resté jusqu'ici inédit :

« Galterius, Dei gratia Tornacensis episcopus, apostolice sedis legatus, dilectis in Christo P. de Gosens, archidiacono, R. de Caustirano, canonico Sancti Stephani, et R., archidiacono de Saves, Tholosane diocesis, salutem in Domino. Intelleximus quod ecclesia Sancti Medardi de Fossato, Tholosane diocesis, tanto tempore vaccavit quod ipsius donatio ad nos est de jure devoluta; ideoque discretioni vestre, qua fungimur authoritate, precipiendo mandamus quatinus diligenter veritate super hoc inquisita, si ita esse inveneritis, ipsam cum pertinentiis suis Bernardo de Sancto Fragulfo, clerico, de quo bonum et laudabile testimonium recepimus, authoritate nostra conferatis, dum tamen idem in sacerdotem promoveri, secundum consilium Bitterense, sit paratus, contradictores vel rebelles per censuram ecclesiasticam compescendo. Quod, si non omnes his exequendis contigerit interesse, duo vestrum nihilominus exequantur. Datum apud

1. *Hist. de Lang.*, édit. Privat, t. VI, p. 672.

2. *Cartulaire des communes de l'ancien diocèse de Carcassonne* t. I, p. 91.

Montem regalem, sexto kalendas maii, anno Domini millesimo ducentesimo vigesimo secundo[1]. »

Il est évident que le millésime 1222, inséré dans cette lettre, est inexact. Puisque l'on sait que Gautier n'exerça les fonctions de légat dans notre pays qu'à partir du commencement de 1231 jusque vers la fin de 1233, il n'a pu écrire cette charte que pendant la durée de cette légation. Mais il est possible de resserrer la date du document dans des limites plus étroites. Le cartulaire de Lézat nous fournit le texte d'une enquête à laquelle il fut procédé justement en vertu des ordres du légat contenus dans sa lettre de Montréal[2]. Or, cette enquête est datée du mois de mai 1232, ce qui est bien la preuve que la lettre du prélat est antérieure à cette date et qu'elle ne saurait appartenir au plus tard qu'à cette même année. D'un autre côté, on verra, dans la suite du présent article, que le concile de Béziers, cité par notre pièce, a dû être tenu en 1232 plutôt qu'en 1231 ; la lettre de Gautier étant postérieure au concile, on peut donc être porté à la dater de préférence de 1232. Mais ce qui autorise encore mieux à adopter ce système, c'est la constatation, déjà faite ci-dessus, de la présence du légat à Montréal le 17 mai de cette année. Au lieu de supposer que ce personnage séjourna dans cette ville à plusieurs reprises et sous deux millésimes différents, il est, en effet, plus simple et plus naturel d'admettre qu'il s'y rendit seulement en 1232, et qu'il y resta alors sans interruption pendant une partie des mois d'avril et de mai.

Nous venons de faire remarquer que, dans la pièce rapportée plus haut, l'évêque de Tournai fait mention d'un concile qui avait été déjà tenu à Béziers. Cette assemblée ecclésiastique ne doit pas différer de celle dont les actes nous sont connus par diverses publications, et qui a été datée tantôt de 1233 et tantôt de 1234[3]. Ce concile est le seul qui

1. Bibl. nat., lat. 9189, f° 107 v°; et coll. Doat., 100, f° 275. — Cf. *Hist. de Lang.*, t. V, col.. 1784.

2. Bibl. nat., lat. 9189, f°s 108 r°; coll. Doat, 100, f° 327.

3. Catel, *Histoire des comtes de Tolose*, p. 351 et suiv. — *Ency-*

ait eu lieu à Béziers vers cette époque, et on verra un peu plus bas que c'est bien aux décrets qui y furent promulgués que la lettre du légat fait allusion.

Les actes du concile de Béziers ne portant eux-mêmes aucune date, on n'a pu jusqu'ici les attribuer aux années 1233 ou 1234 que sur l'autorité de Guillanme de Puylaurens[1]; malheureusement, nous avons le regret de constater que, dans le cas présent, le chapelain de Raimond VII a employé des termes dépourvus de précision. Après avoir rapporté deux événements qui sont de l'année 1233, il s'est borné à ajouter que, vers cette année ou plutôt vers le même temps (*circa illud tempus*), le légat réunit un concile dans la ville de Béziers Ainsi, ce chroniqueur ne fixe en particulier aucun millésime, et il n'indique seulement qu'une simple période, qu'il semble permis d'étendre pour le moins à deux ou trois ans. Si nous ne disposions pas d'autres sources, il serait bien difficile de suppléer à l'insuffisance d'un pareil renseignement. Mais on a pu voir déjà, par le nouveau document que nous publions, qu'il faut exclure d'abord les dates 1233 et 1234 proposées par Catel et par D. Vaissete, et que c'est nécessairement avant les derniers jours d'avril 1232 que les prélats de la région durent se réunir à Béziers. Or, comme d'un autre côté il est certain que cette assemblée eut lieu durant la légation de Gautier[2], et comme ce prélat n'exerça ses fonctions que de 1231 à 1233, il en résulte que c'est seulement en 1231 ou dans les premiers mois de 1232 que le concile a dû être tenu. Ajoutons que l'on peut même remarquer que l'année 1233 sert en quelque sorte de base à la date générale donnée par Guillaume de Puylaurens, et que, si l'on tient à s'écarter le moins possible de cette base, il

clop. théol., publiée par Migne, *Dictionn. des conciles*, I, 333 et suiv. — *Invent. des archiv. municip. de Toulouse*, p. 68 et suiv. — *Hist. de Lang.*, t. VI, p. 683.

1. Voyez à ce sujet la note de D. Vaissete dans l'*Hist. de Lang.*, t. VII, pp. 89 et 90; et la *Chronique* de Guill. de Puylaurens (édit. de Catel pp. 88 et 89.)

2. Nous allons en donner la preuve dans l'alinéa suivant.

semble qu'il vaut mieux accepter l'année 1232 que l'année 1231[1].

En reportant le concile de Béziers à l'année 1234, D. Vaissète prétend, il est vrai, que Guillaume de Puylaurens a dit simplement que le concile fut convoqué par le légat du Saint-Siège, et qu'il n'a pas donné le nom de ce prélat[2]. Il est permis de s'étonner qu'un historien si minutieux et si exact ait émis une pareille assertion. Sans doute, le légat n'est pas nommé dans la phrase même où le chroniqueur parle de l'assemblée ecclésiastique de Béziers; mais Guillaume de Puylaurens mentionne le même personnage quelques lignes plus loin, et il ne saurait y avoir de doute sur son nom, puisqu'il le désigne cette fois par son titre d'*évêque de Tournai*[3].

Les décisions qui furent prises par les prélats réunis à Béziers concernent la répression de l'hérésie et la discipline ecclésiastique. On y prescrivit de nouveau les conditions de naissance, de moralité et d'instruction qu'il fallait remplir pour être admis aux ordres sacrés. Il fut ordonné que ceux qui avaient des bénéfices seraient contraints de prendre les ordres sacrés au plus tôt; on ajouta que chaque paroisse aurait un prêtre pour la gouverner, et que, si une cure avait pour patrons des religieux ou des laïques, ceux-ci devraient la faire desservir par un curé ou un vicaire perpétuel approuvé par l'évêque.

C'est évidemment à la première de ces prescriptions, s'appliquant à la nomination des prêtres, que fait allusion la lettre du légat du 26 avril 1232. L'enquête que nous avons

1. D. Vaissete a pensé que l'assemblée qui nous occupe fut réunie le dimanche de *Lætare*, dimanche qui en 1232 répondrait au 21 mars; mais nous montrerons, dans la suite de cet article, que Gautier était à Albi le 24 du même mois, et dès lors il devient bien difficile de croire que ce prélat ait pu assister, à Béziers, à un concile qui n'aurait ouvert ses séances que trois jours avant. On sait que cette dernière ville est éloignée d'Albi de plus de 130 kilomètres.

2. *Hist. de Lang.*, VII, 90.

3. On lit, en effet, dans la *Chronique* rédigée par cet auteur et aux pages 88 et 89 : « Item circa illud tempus dominus legatus apud Biterrim concilium celebravit... »; et, après deux autres phrases : « In diebus autem legationis *ejusdem episcopi Tornacensis*, etc. »

déjà signalée ne cite pas, il est vrai, le concile de Béziers, mais on peut néanmoins la considérer comme une conséquence de cette assemblée. On y voit, en effet, que l'église de Saint-Médard, appartenant à l'abbaye de Lézat, n'avait pas de prêtre résidant sur les lieux, et que les moines chargeaient les curés du voisinage de la desservir, tout en réservant au couvent une redevance annuelle. Il y avait donc là une situation irrégulière, qui était en contradiction avec les décrets rendus à Béziers, et qui devait motiver d'elle-même l'intervention du légat.

Ces dernières observations sont, croyons-nous, suffisantes pour dissiper les doutes que pourraient éprouver peut-être certains lecteurs, au sujet de l'identité des deux assemblées mentionnées par la lettre du légat et par la chronique de Guillaume de Puylaurens[1].

Les petites rectifications que nous venons de proposer peuvent être complétées assez naturellement par quelques autres remarques relatives à l'itinéraire du même légat dans notre région. Cet itinéraire n'est connu que par un très petit nombre de chartes, et ces chartes sont d'autant plus difficiles à classer que l'on n'est pas encore bien fixé sur le style qui a été suivi dans l'énonciation de leurs dates. D'après D. Vaissete, le légat aurait fait commencer l'année à Noël ou à la Circoncision, tandis que, d'après M. Molinier, il aurait pris pour point de départ, soit le 25 mars, soit le jour de Pâques. Nous avions cru d'abord que la première de ces manières de voir était la meilleure; mais voici quelques arguments qui nous engagent aujourd'hui à changer d'avis.

En septembre 1232, le légat du Saint-Siège, Gautier, évêque

1. Il se pourrait à la rigueur qu'en indiquant le séjour de l'évêque de Tournai à Montréal, D. Vaissete ne se fût appuyé que sur l'acte du 17 mai, relatif à Montolieu; cependant, il nous paraît plus probable qu'il a connu en même temps la pièce du 26 avril publiée plus haut. Si le savant bénédictin n'a pas lui-même tiré parti du passage que nous avons utilisé dans cet article, c'est que, sans doute, au moment où il rédigeait son ouvrage, il n'avait plus sous les yeux qu'un extrait de ce document et que, dans cet extrait, tout en conservant le nom de Montréal, on avait omis la mention, pourtant bien plus intéressante, du concile de Béziers.

de Tournai, nomma des commissaires ou juges délégués pour examiner un débat soulevé entre les abbés de Cuxa et de Boulbonne, et, en vertu de leurs pouvoirs, ces délégués citèrent les parties devant eux par un acte du 1er février suivant. Cette citation ayant soulevé des difficultés, Gautier dut écrire à ses commissaires une nouvelle lettre, et, dans le texte original, celle-ci porte la date du 4 mars 1232[1]. Or, comme il est assez évident que cette pièce est de 1233 en nouveau style, il en résulte que le légat a employé ici l'ancienne manière de compter, qui ne faisait commencer l'année qu'au 25 mars ou à la fête de Pâques.

Nous avons aussi des lettres de l'évêque de Tournai du 17 mars 1232, dans lesquelles il rappelle qu'il avait convoqué à Béziers pour le dimanche de *Lœtare Jerusalem* les abbés de Gaillac et de la Chaise-Dieu, et que ces abbés s'étaient effectivement rendus à son appel[2]. Si l'on suppose que la date a été exprimée ici en nouveau style, les renseignements rapportés dans le texte deviennent inexacts, car en 1232 on chante *Lœtare* le 21, et il est impossible par conséquent que le prélat ait pu mentionner, dès le 17 mars, des faits qui ne se produisirent que quatre jours plus tard. Au contraire, ces difficultés disparaissent si on admet que l'année 1232 appartient à l'ancien style et équivaut par suite à l'année 1233 en nouveau style. Durant cette seconde période, on chante *Lœtare* le 13 mars, et rien ne s'oppose dès lors à ce que les faits accomplis ce même jour aient pu être rappelés dans un acte du 17 mars suivant.

Il n'est pas permis de reconnaître avec certitude la manière de dater employée par l'évêque de Tournai dans les autres actes qu'il nous a laissés. Toutefois, d'après les deux exemples ci-dessus, parfaitement constatés, nous croyons que, jusqu'à nouvel ordre, on peut admettre que son habitude était de compter l'année en partant du 25 mars ou de Pâques plutôt que de Noël ou du 1er janvier. Aussi proposerions-nous dès

1. Bibl. nat., coll. Doat, 84, fos 73 et 67, et *Hist. de Lang.*, VIII, 1900.
2. *Gallia christiana*, édit. de D. Piolin, I, *animadversiones*, col. XVII.

aujourd'hui de rétablir, comme il suit, l'itinéraire de ce légat dans notre pays, itinéraire qui, ainsi qu'on va le voir, différerait assez sensiblement de celui qui a été indiqué par Dom Vaissete.

1231. — Gautier arriva sans doute dans notre région vers le commencement de cette année[1]; mais nous n'avons aucun document qui fixe ses étapes durant cette période, et tout ce que nous nous permettrons de dire, c'est que ce prélat réunit peut-être un concile à Béziers avant la fin de 1231.

1232. — Si le concile de Béziers, présidé par l'évêque de Tournai, ne date pas de 1231, il doit appartenir forcément aux trois premiers mois de 1232, car nous avons déjà vu qu'il est antérieur au 26 avril de cette seconde année.

D'après Guillaume de Puylaurens, Raimond de Falgar fut élu évêque de Toulouse le 21 mars 1231 (1232), et cette élection fut confirmée aussitôt (*continuo*) par le légat. On pourrait donc soupçonner que ce dernier était alors à Toulouse ou dans les environs; toutefois nous n'avons découvert aucun texte original qui prouve l'exactitude de cette hypothèse.

Le 24 mars, Gautier entra solennellement dans la ville d'Albi ; une déclaration qu'il fit le même jour est datée de 1231, année qui, d'après les remarques présentées plus haut, doit répondre de préférence à 1232 en nouveau style[2]. Cette opinion, qui est contraire à celle de D. Vaissete, a été adoptée du reste par M. Molinier[3]. — C'est, croyons-nous, vers le même temps que le légat du Saint-Siège visita Saint-Antonin, dans le Rouergue, localité qui est en effet peu éloignée d'Albi. Une de ses lettres, qui signale son passage dans la première de ces deux villes, porte la date 1232, parce qu'elle aura été ecrite après le 25 mars ou encore après le 11 avril, c'est-à-dire après le jour de Pâques[4].

Le 26 avril et le 27 mai, Gautier était à Montréal, et nous

1. *Hist. de Lang.*, VI, 665.
2. *Hist. de Lang.*, VI, 665; d'Auriac, *Hist. de l'ancienne cathédr. d'Albi*, 207; *Albia christiana*, VII, 14.
3. *Hist. de Lang.*, V, 1342.
4. *Hist. de Lang.*, V, 1342: *Albia christ.*, VII, 67.

le retrouvons ensuite à Carcassonne le 20 mai et le 10 septembre de la même année[1].

1233. — Le légat faisait encore son séjour à Carcassonne au mois de mars de cette nouvelle année, ainsi qu'il résulte d'un acte qui est daté du 4 de ce mois, 1232, et qui, comme nous l'avons montré, appartient nécessairement à 1233 en nouveau style.

Il se rendit bientôt après à Béziers, où on constate en effet sa présence le 13 et le 15 du même mois[2]. Mais le 17 il avait déjà quitté cette localité, et c'est de la petite ville de Quarante (canton de Capestang, Hérault), qu'il écrivit alors des lettres dont nous avons déjà étudié la date, et qui, tout en portant le millésime 1232, fourni par l'ancien style, correspondent à l'année 1233 dans le style actuel.

Nous ne connaissons pas d'autre charte qui nous renseigne sur l'itinéraire de l'évêque de Tournai pour la suite de cette année. L'auteur de l'*Histoire de Languedoc*[3] admet que ce prélat se rendit à la cour de France vers le milieu de l'automne de 1233, et que, le temps de sa légation étant expiré, il retourna de là dans son diocèse[4].

Edmond CABIÉ.

IV

LE PLUS ANCIEN TÉMOIGNAGE SUR GUILLAUME DE NOGARET.

Dans l'intéressant article sur la vie privée de Guillaume de Nogaret que M. Louis Thomas a publié dans le dernier nu-

1. Un acte de juillet 1232 rappelle aussi que le légat avait donné à un chanoine de Narbonne les dîmes de deux églises situées près d'Albi; mais on ne rapporte pas la date de cette donation (*Albia christ.*, VII, 65.)
2. *Gallia christ.*, I, *animadversiones*, col. XVII; VI, 67; *Hist. de Lang.*, VI, 672, et V, 1599, acte des ides de mars ou 15 mars 1232 (1233).
3. Vol. VI, 675.
4. Nous n'avons pas pu utiliser quelques actes du même légat cités par Lacoste dans son *Histoire de la province de Quercy*, II, 233; cet auteur n'en donne pas les dates précises et ne dit pas si l'on connaît les lieux où ils ont été écrits.

méro des *Annales du Midi* (ci-dessus, p. 163), il est dit : « Le plus ancien document qui, dans l'état actuel des recherches, fasse mention de Guillaume de Nogaret, est un acte du 19 juin 1287, par lequel le roi de Majorque confirme les privilèges de la ville de Montpellier. » Je connais deux actes antérieurs analysés en 1883 par MM. Cabié et Mazens dans leur *Cartulaire des Alaman :* le mercredi avant les Rameaux 1281, c'est-à-dire le 18 mars 1282, dans le lieu de Labruguière (Tarn), Amalric, vicomte de Lautrec, et sa femme Helitz ratifient une sentence arbitrale en présence de nombreux témoins et notamment « domini Raimundi Leuterii, legum professoris, magistrorum Bertrandi de Ferreriis, *Guillelmi de Nogareto*, jurisperitorum », et le même jour, dans le même lieu, ladite dame Helitz passe une procuration en présence de témoins parmi lesquels figurent de nouveau Bertrand de Ferrières et *Guillaume de Nogarel*, qualifiés comme dessus[1].

Ainsi, le 18 mars 1282, Guillaume de Nogaret n'était pas encore docteur ès lois, et l'on constate que c'est, comme il est naturel, dans la région de Toulouse qu'il a fait ses débuts de praticien.

Antoine Thomas.

1. *Loc. laud.*, p. 41.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

Abbé Ed. ALBE. **Autour de Jean XXII; les familles du Quercy.** (Extr. des *Annales de Saint-Louis-des-Français*, juillet 1902-juillet 1903.) — **Quelques-unes des dernières volontés de Jean XXII.** (Extr. du *Bulletin de la Soc. des Etudes littér.*, etc., *du Lot*, t. XXVII.) — **Contribution à l'histoire du diocèse de Cahors.** (Extr. de la *Revue religieuse de Cahors et de Roc-Amadour*, juillet et octobre 1902, janvier et avril 1903.)

De quelle nature sont ces études, quel en est le but, c'est ce que l'auteur a pris soin d'indiquer lui-même. « Ce ne sont ici, dit-il, que de simples notes prises au cours de recherches pour un pouillé du diocèse de Cahors. » (*Autour de Jean XXII*, Ire partie, p. 1.) L'utilité, d'ailleurs, n'en est pas moins certaine pour cela. Empruntées en majeure partie aux Archives si précieuses du Vatican, les notes en question rectifient ou complètent, sur un grand nombre de points, l'ancienne *Gallia christiana*. Elles ajoutent même parfois d'heureux suppléments à un ouvrage plus moderne et justement estimé, la *Gallia christiana novissima* du chanoine Albanès. Mais leur caractère en rend à peu près impossible un résumé proprement dit. Tout ce que nous avons à faire, c'est de marquer ce que l'histoire semble devoir y rencontrer d'indications pour deux objets d'intérêt supérieur, d'une part, la personnalité et le règne même de Jean XXII, d'autre part, l'évolution du pontificat romain à pareille époque.

Au premier de ces deux points de vue, M. A. a réussi à opérer d'assez intéressantes trouvailles. Non seulement il est parvenu à déterminer définitivement le lieu de naissance de Jacques d'Euse (*de Osa, de Ossa, de Osia, de Eusa* dans les documents rédigés en langue latine); ce lieu de naissance est Cahors même.

Il y a plus : il a pu fixer encore son extraction réelle, qui le fait sortir d'une famille de riches bourgeois, et jusqu'à l'église où il reçut le baptême. Il a démêlé également ses débuts dans la vie, débuts où le futur pontife rencontre pour l'appuyer des Quercynois comme lui, et cela dans des pays aussi lointains que le royaume de Naples. Assurément, ce sont là des détails qu'il était bon de préciser du moment où la chose était possible. Ceux que voici, à propos du même personnage, paraîtront pourtant sans doute d'une autre importance.

Jean XXII, on le sait, emploie une bonne partie de son pontificat et tout son entêtement, qui n'est pas mince, à débusquer de leurs situations ecclésiastiques ou civiles les favoris, auxquels la volonté délibérée ou bien la mollesse de son prédécesseur Clément V a permis de s'y établir. Il y aurait, du reste, quelque duperie à croire, comme beaucoup de hardiesse à soutenir, que Jacques d'Euse ait été poussé à cette opération par une louable horreur du népotisme et le désir légitime d'écarter des intrus avérés. On est bien obligé de le dire, sa conduite n'a d'autre raison que le principe vulgaire : « Ote-toi de là que je m'y mette. » Aux intrigants innombrables, mais peut-être déjà à demi repus, que Clément V a laissés après lui, succèdent, grâce au nouveau pape, d'autres intrigants non moins nombreux, et qui apportent à la curée une faim insatiable parce qu'elle est encore entière. Toute la différence, c'est qu'au lieu des cadets de Gascogne, on a des Cahorsins et des Quercynois. « Jean XXII, dit à ce propos M. A., mit des Quercynois dans tous les emplois et dans toutes les dignités. Ceux-ci furent des princes de l'Église, ceux-là simplement chargés de l'administration matérielle de la curie ou de la maison pontificale. Les uns furent légats ou nonces, les autres panetiers, échansons, scribes ou cameriers. » (*Op. cit.*, IIe partie, I, p. 59.) Ainsi, quel est le résultat de cette révolution de palais, où l'histoire trop indulgente pour Jean XXII nous montrerait volontiers, si l'on n'y mettait bon ordre, une haute mesure de décence et de justice? C'est tout simplement le triomphe mesquin et ruineux d'une province sur une autre, du Quercy sur la Gascogne. C'est l'élimination d'une bande de solliciteurs avides par une autre bande toute semblable, qui recommence pour son compte le même pillage, la même exploitation de l'Église, dont elle a feint de se scandaliser bruyamment chez autrui.

En vain alléguerait-on, comme l'a fait M. A., que si Jacques d'Euse « a conféré même les honneurs les plus hauts de l'Église à quelque parent, par pur esprit de famille, il n'a jamais confié de mission diplomatique, de mission quelque peu importante, qu'à ceux dont il avait pu apprécier le talent ». (*Op. cit.*, Ire partie, pp. 2-3.) Utiles ou inutiles, employés réellement ou confinés dans le rôle de personnages purement décoratifs, tous ces affamés n'en coûtent pas moins très cher au trésor pontifical. Témoin ce Pierre d'Euse, le propre frère du pape quercynois. Que fait-il en somme auprès de ce dernier? M. A. confesse n'avoir pu le découvrir. Pierre d'Euse n'en reçoit pas moins des gages assez considérables comme chevalier de la cour, et la Chambre Apostolique paye une partie du loyer des diverses maisons qu'il occupe dans Avignon. Mais ce n'est pas tout encore. A ce Pierre, la même Chambre Apostolique remet en deux fois 62,000 florins d'or pour des achats de terres, dont l'une le fait vicomte de Caraman. (*Op. cit.*, IIe partie, I, pp. 62-64; *Quelques-unes des dernières volontés de Jean XXII*, 2e document, pp. 6-7.)

Quel moyen, du reste, de repousser des quémandeurs dont la multitude et l'importunité livrent à la volonté du pontife, volonté sans doute résolue d'avance à capituler, des assauts irrésistibles? Car à la curée ne sont pas accourus seulement jusqu'au dernier les frères et les sœurs, les neveux et les nièces, les parents immédiats du personnage omnipotent, devenu par son élection le dispensateur possible de tous les biens de ce monde. Aux d'Euse, pour les renforcer, se sont jointes toutes les familles quercynoises qu'une alliance rattache à eux de près ou de loin. Si bien qu'en même temps qu'aux représentants de son propre sang, c'est à dix, à vingt familles peut-être, également touffues, ramifiées pareillement en une infinité de branches, dont il a fallu toute la patience de M. A. pour débrouiller les entrelacements, que Jean XXII doit faire tête. Ce sont les Trian; ce sont les de Via, dont l'un, Pierre de Via, ne met pas en ligne moins de huit enfants. Ce sont les de Jean, parmi lesquels le cardinal Gaucelin accapare une foule de bénéfices disséminés partout, jusqu'en Angleterre, et s'entoure lui-même d'une troupe de familiers ou *cubiculaires*, dont le pape, plus ou moins directement, doit faire par surcroît le bonheur. Ce sont les de Lapérarède, les de Roset, les du Pouget, dont l'orgueil s'épanouit dans la fortune éclatante du fameux légat et cardinal d'Ostie, Bertrand. Ce sont

les Cardaillac. Deux de ces derniers ont leur part de dépouilles dans l'étrange démembrement que subit alors le diocèse de Toulouse. L'un devient évêque de Rieux et l'autre de Saint-Papoul.

Pour satisfaire tout ce monde, Jean XXII sacrifie l'argent de l'Église. Il lui jette à pleines mains les bénéfices avec ou sans charge d'âmes. Il les entasse par dix, par vingt sur une même tête. Dans ce cumul, il foule aux pieds, dit M. A., « les décrets portés contre la pluralité des bénéfices, décrets renouvelés par lui-même (bulle *Exsecrabilis*) ». (*Op. cit.*, IIe partie, I, pp. 57-58.) Il donne la tonsure à un enfant de sept ans, un de Jean, écolier à Cahors. (*Ibid.*, II, p. 109.) Il ne s'indigne pas que, pour devenir doyen d'une église collégiale, un de Lapérarède mente au sujet de son âge. (*Ibid.*, p. 153.)

Ce n'est là cependant que le train coutumier de cette cour pontificale. Mais elle a aussi ses jours extraordinaires, et surtout ses mariages, ceux de quelques-uns des membres de cette fortunée maison des d'Euse, élevée désormais au rang de maison souveraine. C'est alors que la caisse apostolique, si souvent et si indiscrètement sollicitée, doit s'ouvrir toute grande. De plusieurs de ces fêtes, M. A. a pris soin de nous donner le détail. En comparaison, les noces de Gamache ne sont que menus de carême. Vingt bœufs et cent moutons figurent au dernier mariage de Pierre d'Euse, le troisième qu'il contracte. On ne mange pas tout, il est vrai. Les restes sont employés pour l'usage du palais. Notez ce point particulier. L'histoire, douce à Jean XXII, en tirera prétexte quelque jour pour joindre la simplicité et l'économie à toutes les vertus dont elle prétend le gratifier. Ce festin, toutefois, est encore peu de chose. Que dire du suivant? La cour pontificale l'offre à l'occasion du mariage d'une petite-nièce du pape, la fille de son neveu Arnaud de Trian. En voici la carte, plus que pantagruélique. Ce serait péché que de ne pas reproduire en passant ce monument inestimable de la gloutonnerie humaine : « 4,012 pains, 11 *charges* de vin, 8 bœufs plus 3 quartiers, 55 moutons plus 1 quartier, 8 porcs, 4 sangliers, une grande quantité de poissons divers, 200 chapons, 690 poules, 580 perdrix, 270 lapins, 40 pluviers, 37 canards, 50 colombes, 4 grues, 2 faisans, 2 paons, 292 petits oiseaux, 3 quintaux et 2 livres de fromage, 3,000 œufs, etc., etc., 2,000 pommes, poires et autres fruits, etc. » (*Op. cit.*, IIe partie, I, p. 78, note 1.) Quelle gigantesque mangeaille et quel appétit chez les convives! Car, il

faut l'observer, on ne nous dit pas que rien soit demeuré cette fois d'un aussi énorme amas de victuailles.

S'étonnera-t-on ensuite qu'ayant à caser et à doter tout un pareil monde ou même seulement à le nourrir, les souverains pontifes donnent à leur fiscalité un développement de plus en plus considérable et si exorbitant qu'on puisse dire légitimement d'eux qu'ils font argent de tout? S'étonnera-t-on également qu'à son lit de mort, dans sa dernière nuit, Jean XXII, pour son compte, n'ait d'autres préoccupations que celles qu'a notées M. A.? Ce pape, dont les heures sont comptées, vous le croiriez peut être dominé par la pensée du dieu terrible devant lequel il va paraître, du jugement qu'il va subir, de cette vie nouvelle et obscure où il va entrer sans retard, et dont, en sa carrière de prêtre, il a dû bien des fois représenter aux fidèles l'approche pleine d'angoisse. Non : cette nuit suprême, il la passe, jusqu'à la dernière minute, à mettre ses comptes en règle, à donner des quittances, à établir la situation de la caisse pontificale. (*Quelques-unes des dernières volontés de Jean XXII,* documents 1-7, 10, 11.)

Pourrait-on imaginer une série d'indications plus significatives? Pour ce dur et sec Jean XXII, aussi sec et aussi dur que les rocs de son pays natal, Cahorsin d'origine, Cahorsin par ses instincts indélébiles de manieur d'argent, et dans le sens où l'entendent les hommes de ce temps-là, l'histoire, comme on en a déjà fait plusieurs fois la remarque, semble incliner vers une tendresse nettement décidée. Mais c'est là un sentiment qui se justifie mal, si les motifs, à certains points de vue, n'en sont pas un mystère. Il n'y a pas à s'extasier sur l'attitude par laquelle le pontife pense se hausser au niveau de ses prédécesseurs triomphants du XIIe et du XIIIe siècle. Cette attitude hautaine et intransigeante en face des pouvoirs civils, Jacques d'Euse peut se la permettre avec l'Allemagne anarchique et l'Empire réduit à l'impuissance depuis la ruine des Hohenstaufen. Moins encore que Boniface VIII, il ne l'aurait prise impunément, à d'autres époques et avec d'autres adversaires, avec Philippe-le-Bel, par exemple, et avec ses ministres. On ne voudra pas, espérons-le du moins, nous faire admirer chez le même personnage cette science théologique, dont les élucubrations malencontreuses n'aboutissent qu'à provoquer un désaveu si unanime, que toute la majesté de la tiare ne peut en contenir l'explosion

retentissante. Quand on y regarde de près, ce qui reste en somme de ce pape trop prisé, c'est une physionomie dont les traits les plus apparents ne composent guère un ensemble fait pour séduire. Apreté au gain, ténacité dans la rancune, rigueur poussée jusqu'à la cruauté, superstition grossière, tels sont ces traits principaux. On aurait de la peine à y reconnaître quelque chose comme des vertus. Et voilà qu'à ces traits authentiques il faut en joindre d'autres qui ne valent pas beaucoup mieux. Nous voulons dire ce penchant aveugle pour tous ceux qui, de près ou de loin, se rattachent à sa personne, et que le terme de népotisme qualifierait bien faiblement, cette prodigalité de toutes choses en leur faveur, quelque peu inattendue chez un calculateur aussi serré, cette dilapidation réellement folle, au profit d'une tourbe famélique, de tous les trésors de l'Eglise, spirituels ou matériels.

Toutefois, ce n'est pas seulement la personnalité de Jean XXII qui se trouve en cause dans des révélations d'un pareil genre. Si haute qu'elle soit, c'est bien plus encore, c'est l'Église elle-même, dont il n'est qu'un des chefs éphémères. A l'égard de celle-ci, des mêmes documents ressort la constatation d'un fait capital, celle d'une crise assez grave et assez intime pour mettre en question jusqu'à son existence. Pour la crise dont il s'agit, ni l'expression banale de Captivité de Babylone, appliquée au temps où elle se déclare, ni la sujétion plus ou moins réelle du pontificat à la couronne de France, ne sauraient en préciser la nature ou en donner la raison. Arrêtée dans la réalisation de ses rêves abusifs de domination universelle, la papauté semble s'être résignée à sa déchéance. Elle remanie et fixe à nouveau son idéal, ainsi que les principes de sa politique future, mais en leur enlevant les proportions démesurées qu'elle avait voulu leur donner dans les siècles précédents. Des ressources encore prodigieuses qui lui sont restées après sa défaite, elle s'applique à tirer désormais tout ce qu'elles comportent d'éclat mondain, de jouissances humaines. Pour ceux qui l'étudient, elle prend chaque jour davantage la figure d'une de ces puissances terrestres que jadis, au nom d'un idéalisme intraitable, elle a prétendu s'asservir. Le culte des arts, inauguré dans le même âge chez les représentants de cette papauté moderne, a trop souvent obscurci le sens d'une évolution aussi pernicieuse. Mais ce culte n'est que la forme, contemporaine en quelque sorte, d'un

faste orgueilleux, qui s'accorde aussi mal avec l'esprit apostolique que les aspirations affichées à d'autres moments par des pontifes de mœurs plus simples. Sans doute, une transformation pareille ne sera pas l'œuvre d'un jour. Cent ans et plus s'écouleront entre les temps de Clément V et de Jean XXII, où elle se dessine, et ceux des Borgia, des Rovère, des Médicis, des Farnèse, où elle est arrivée à son terme, où elle a produit tous ses effets, où le pontificat romain est devenu un pouvoir comme tous les autres, animé des mêmes pensées purement politiques, lancé dans les mêmes conflits, mis surtout par ses titulaires successifs au service des ambitions particulières de leur race. Mais, dans le chemin à parcourir, les étapes peuvent déjà se distinguer. En tout cas, la papauté a dès lors à sa disposition les agents principaux de ses destinées prochaines. Il s'agit de ses légats trop fameux, instruments de colère et de répression, exécuteurs sans pitié de sanglantes besognes, voués à un rôle dont l'inconvenance, eu égard à leur caractère sacerdotal et malgré l'indifférence courante, n'est pas moindre que celle des visées de leurs maîtres. Ce seront plus tard les Albornoz, les Vitelleschi, les Scarampi. Mais, auprès de Jean XXII, ces derniers ont déjà leur précurseur et leur émule dans le cardinal d'Ostie, le redoutable Bertrand du Pouget[1]. Charles MOLINIER.

J. LEMOINE. **Mémoires des évêques de France sur la conduite à tenir à l'égard des Réformés** (1698). Paris, Picard, 1902; in-8° de XLVIII-412 pages.

La Société qui s'est formée en vue de publier des documents concernant l'histoire religieuse de la France depuis la fin du moyen âge jusqu'à la Révolution, vient de faire paraître, sous le titre qui précède, le premier volume de la collection des *Archives de l'histoire religieuse de la France.*

Les textes mis au jour par M. Lemoine nous reportent aux

1. Cet article était déjà imprimé quand nous a été communiquée une nouvelle étude de M. A. intitulée : *Les Quercynois en Italie (Annales de Saint-Louis-des-Français*, avril 1901). Nous nous bornerons à la signaler ici. L'étude en question démontre une fois de plus le soin minutieux apporté par M. A. à ses recherches ; mais elle n'offre rien non plus qui ne confirme les conclusions générales que nous avions cru pouvoir exprimer avant d'en avoir pris connaissance.

années qui suivent la révocation de l'Edit de Nantes, au moment où le pouvoir civil découvre que la loi ne vient pas à bout des consciences vivantes et qu'on les exalte en voulant les violenter. En 1686, Louis XIV est persuadé que « de plus de huit ou neuf cent mille âmes qui étaient infectées de l'hérésie dans son royaume, à peine y en reste-t-il *douze ou quinze cents* »[1]. Cinq années plus tard, en 1691, l'intendant de Languedoc signale au roi, rien que dans le « pays de Languedoc », plus de cinquante mille religionnaires en état de porter les armes » (Lemoine, p. VII). L'évêque d'Alais estimait, vers le même temps, que les religionnaires étaient, dans tout le royaume, au nombre d'un million (p. X).

Il était impossible au roi, comme l'écrivait Mme de Maintenon (p. XI), de « quitter une entreprise qu'il a poussée si hautement, sur laquelle il a permis qu'on lui donnât tant de louanges, dans laquelle ses ennemis ont toujours publié qu'il succomberait ». Cependant, Louis XIV se décida à demander l'avis des intendants. De plus, il chargea le cardinal de Noailles de demander des « mémoires » aux évêques les plus autorisés. Le cardinal consulta les prélats de grande réputation dans tout le royaume et ceux dont les diocèses contenaient un grand nombre de réformés. Les évêques du Midi donnèrent donc leur avis. Cette enquête, qui date de 1698, était bien connue; mais les vingt-cinq mémoires épiscopaux qui en constituaient le résultat étaient demeurés inédits; ils forment un recueil manuscrit venant du cardinal de Noailles et conservé aujourd'hui à la Bibliothèque du Ministère de la Guerre. M. Lemoine publie ces vingt-cinq mémoires; il les complète par plusieurs rapports d'intendants et par des documents émanant de Pontchartrain, de d'Aguesseau, de Bâville, et se rapportant à cette même consultation, qu'il a puisés dans le ms. fr. 7045 de la Bibliothèque nationale[2].

Le Midi est représenté par les mémoires de Gourgues, évêque de Bazas; Mascaron, d'Agen; de Briqueville de La Luzerne, de Cahors; de Nesmond, de Montauban; Le Goux de la Berchère, d'Albi; Milon, de Condom; de Bertier, de Rieux; de la Broue, de Mirepoix; de Percin de Montgaillard, de Saint-Pons; Colbert

1. Lettre au cardinal Destrées, citée dans le *Bull. de litt. eccl.*, 1903, p. 78.
2. M. L. imprime à tort 1045 (p. XIII, n. 2).

de Croissy, de Montpellier; Fléchier, de Nimes; Chevalier de Saulx, d'Alais; La Garde Chambonas, de Viviers; Le Camus, de Grenoble.

M. Lemoine y joint l'ordonnance de Bâville sur les écoles (22 décembre 1697) et une série de lettres et mémoires de Bâville sur la question des religionnaires de Languedoc.

Le problème qui se posait était celui-ci : Quelle conduite tiendrait-on à l'égard des Réformés qui, restés en France et ayant abjuré, ne pratiquaient depuis aucun exercice de la religion catholique, ou même prenaient part en secret à des exercices de leur ancienne religion?... Devait-on obliger les nouveaux convertis à pratiquer tous les exercices d'une religion à laquelle ils avaient adhéré par le fait même de leur abjuration, mais que la plupart reniaient dans leur for intérieur? En cas de refus, pouvait-on employer la violence pour les contraindre, et dans quelles limites? (Lemoine, pp. IX, XXIV.) Les évêques et aussi les intendants furent divisés sur cette question.

A l'exception de l'évêque de Chartres, les évêques du Nord sont opposés aux mesures de violence. Bossuet est l'interprète le plus éloquent de ce groupe. « Il devrait être constant que l'on ne doit employer aucune contrainte pour obliger les réunis à la messe. » Ne devront être punis que les religionnaires qui contreviendront ouvertement aux ordonnances et règlements touchant la paix publique, soit en sortant du royaume, soit en provoquant des assemblées politiques ou religieuses. Hors de ce cas, « tous les moyens se réduisent à l'instruction convenable et assidue ».

Tout autre est l'avis des prélats du Midi. Ils sont pour les mesures de rigueur : ils demandent l'assistance obligatoire à la messe (évêques d'Agen, de Condom); l'instruction obligatoire des enfants des nouveaux catholiques (évêques de Cahors et de Grenoble); l'autorisation obligatoire des mariages entre nouveaux catholiques, et même des mariages mixtes; la confiscation des biens des nouveaux catholiques, dans certains cas (héritage des hérétiques passés à l'étranger, succession des nouveaux catholiques morts sans sacrements).

D'où venait le conflit d'opinions entre les évêques du Nord et ceux du Midi? De ce fait que les premiers avaient peu de religionnaires dans leurs diocèses, tandis que les seconds étaient déçus et aigris par la défection en masse des nouveaux conver-

tis. La même division se constate chez les intendants dont les mémoires nous sont conservés. Dans les généralités éloignées des frontières et de la mer, les intendants sont d'ordinaire pour la sévérité; c'est qu'ils peuvent tenir les nouveaux convertis sous une étroite surveillance. Il n'en est pas de même sur les frontières ou le littoral. Là l'émigration est facile; mais comme elle est très nuisible au bien public, il faut bien se garder de la provoquer.

Le cardinal de Noailles exposa au roi la variété d'avis des évêques, en adhérant pour sa part au sentiment de Bossuet et des prélats modérés. Et, si l'on en croit M. L., Mme de Maintenon, écrivant à ce même cardinal, aurait tiré la morale de cette longue consultation par ces mots, — très justes, encore qu'il y ait des raisons de les attribuer à La Beaumelle[1] : — « Il me semble, au reste, que votre avis est une condamnation de tout ce que l'on a fait jusqu'ici contre ces pauvres gens. »

Pierre BATIFFOL.

[*N. D. L. R.* — Nous avons reçu, peu après le compte rendu placé ci-dessus, un autre article sur le même sujet, dû à M. P. Gachon. Nous ne voulons pas priver nos lecteurs des remarques précieuses qui s'y trouvent contenues. Après avoir loué comme il convient « la belle et utile publication de M. J. L. », M. Gachon ajoute :]

Si complet que soit le travail de M. Lemoine, si judicieuse et bien informée que soit aussi l'Introduction qui le précède, quelques réserves critiques sont à indiquer.

Le peu de résultats obtenus signalé dans l'Introduction (p. XLV et suiv.) ne tient pas seulement à l'opposition dirigée par les évêques du Midi et l'intendant de Languedoc contre des mesures libérales, ou à « la contradiction essentielle qui existe, chez les rédacteurs de la Déclaration du 13 décembre 1698, entre leurs aspirations généreuses et leur conception des droits de l'Etat en matière de religion ». Le dernier motif est exact dans l'ensemble. Mais il faut préciser. La vanité de l'enquête tient spécialement à son point de départ, à son principe directeur. Il n'est nulle part question, dans les Mémoires, d'en revenir à l'observation du dernier article de l'Edit révocatoire laissant aux

1. Voir sur ce point l'édition Lavallée de la *Correspondance générale*, t. IV, lettre LVI, p. 288, n. 1. — M. Lemoine n'a pas pris garde (p. XLIV) au texte et à la note que nous signalons.

Religionnaires la liberté tacite de conscience. Or, l'état de Religionnaire n'étant plus qu'une fiction légale et une formule de protocole (les preuves abondent), la vraie question est de savoir si les nouveaux convertis, plus ou moins violentés dans leur conscience, seront contraints jusque dans leur tenue, si leur abjuration entraînera leur attitude publique, en un mot, s'ils seront *forcés d'assister à la messe*, signe manifeste, facile à constater et que deux intendants, ainsi que les évêques du Midi, réclament comme une mesure de police uniforme et nécessaire, comme une preuve apparente et nettement visible de l'*unité en matière de foi*. Les preuves abondent encore sur ce point, dans la publication de M. L. et ailleurs. C'est là le vrai terrain du débat où Bâville, de bonne heure, avant le début de l'enquête, se tient; où trois prélats seulement, La Broue, évêque de Mirepoix, bientôt rallié aux mesures de contrainte, Percin de Montgaillard, le janséniste de Saint-Pons, et Bossuet veulent convoquer l'Eglise de France en concile national.

Or, c'était aussi le terrain où les rares « obstinés » et avec eux une foule de nouveaux convertis restaient irréductibles, ne voulant point abandonner leur *culte intérieur*. Ni Montgaillard, ni Bossuet qui, en cette matière, défendaient non la liberté de conscience, mais les droits de l'Eglise et l'intégrité des rites (voir la correspondance de Bossuet avec La Broue, de Nesmond, Fléchier, Bâville, dans les *Œuvres* de Bossuet), n'obtinrent en réalité gain de cause. En vain leur théorie fut-elle appuyée d'arguments surtout économiques par Pontchartrain et Daguesseau. Si la déclaration du 13 décembre 1698 et les instructions qui l'accompagnent interdisent la contrainte en la forme, toute liberté est laissée aux intendants d'en user sous des moyens détournés. Sans recourir à des pièces inédites d'archives (qui sont probantes), la conduite de Bâville en Languedoc, de Le Gendre à Montauban, de d'Ableiges en Poitou est assez instructive à cet égard. Ils atteignent les nouveaux convertis récalcitrants, notamment par la confiscation des biens de leurs proches, émigrés; par les biens de famille. Une simple lecture de la *Correspondance des contrôleurs généraux* publiée par M. de Boislisle suffirait à en convaincre.

L'enquête, la déclaration, les instructions n'avaient finalement supprimé qu'un abus : l'exposition des cadavres de relaps traînés sur la claie. La condition des nouveaux convertis restait, en

somme, la même : baptême, éducation, instruction catholique imposés aux enfants; validité des actes de la vie civile, y compris le mariage, entrée aux corporations industrielles ou commerçantes, accession aux charges publiques et protection réelle de la propriété subordonnées à la profession officielle et ostensible de la foi catholique.

Le tout procède d'un point de vue admirablement déduit et développé dans un Mémoire en quelque sorte *théologique*, que Bâville adressa en même temps (novembre 1698) à Châteauneuf, secrétaire d'Etat des affaires de la R. P. R., et à Beauvillier[1]. M. J. L. n'a pas cru devoir le publier, comme inspiré par les évêques de Languedoc et reproduisant leurs arguments. L'abstention est regrettable et les motifs discutables. L'étude de la correspondance de Bâville prouve que la préparation de cet écrit est antérieure au moment où les évêques de Languedoc furent consultés. Bâville, dont l'action a été prépondérante en toute la conduite de cette affaire, y pose nettement les droits et les devoirs d'une religion d'Etat et y justifie. par le succès, les procédés de l'Inquisition.

C'était bien là, d'ailleurs, l'« *inclination* » de Louis XIV, qui n'eut pas, en l'occasion, les scrupules de conscience dont on lui a fait parfois honneur et que démentent les annotations, inspirées par lui, qu'on peut lire en marge de quelques documents des papiers Rulhière.

Et c'est là qu'aboutirent les velléités généreuses de Noailles, Daguesseau, Pontchartrain. Aucune sanction réelle ne les confirma, les intendants gardant toujours, malgré les réclamations de Daguesseau, leur juridiction d'exception et transformant, pour la plupart, les efforts des administrateurs et de l'archevêque de Paris en un nouveau procès à la liberté de conscience. Toutes les pièces, malgré la féconde érudition et le soin de M. J. L., n'en ont pas encore été publiées.

Une seule remarque et des renseignements de détail qui n'infirment en rien la portée des documents donnés et la haute valeur du travail : l'œuvre de conversion fut loin « de paraître abandonnée », au moins en Languedoc, de 1685 à 1698 (Introd.,

1. Bibl. nat., pap. Rulhière. f. fr. 7045, f° 116 et suiv. Ce Mémoire sera analysé dans un travail en cours de publication (dans la *Revue historique*).

p. IX); — le Mémoire de l'évêque de Montauban (p. 104 et suiv.) a été publié dans les éditions de Bossuet, comme, à quelques variantes près, le Mémoire de Bâville à Châteauneuf sur les nouveaux convertis du 11 mai 1698 (p. 301 et suiv.); — deux fautes d'impression : p. 319, l. 1, au lieu de *éviter*, lire *écouter*; — p. 291 (énumération des titres de Bâville) au lieu de *La Motte-Chaudemer*, lire *La Mothe Chandenier*. P. GACHON.

L. BOURRILLY. **L'Ecole centrale du département du Var de l'an VI à l'an XII de la République.** Toulon, impr. Bordato, 1903; un vol. in-8° de 256 pages. [Extrait des *Mémoires de l'Académie du Var*.]

M. Bourrilly, inspecteur de l'enseignement primaire, a fait une œuvre des plus utiles en réunissant dans ce volume et en les enchaînant les uns aux autres par un texte explicatif tous les documents relatifs à l'Ecole centrale du département du Var, depuis le décret d'établissement jusqu'à celui de suppression. Il les a publiés presque tous *in extenso*, et avec raison : car, malgré un style déclamatoire et vieilli, ils sont souvent très dignes d'être lus. L'histoire de l'Ecole centrale de Toulon est au reste courte : elle demeura longtemps dans les difficultés de l'organisation, ne fonctionna jamais avec la régularité voulue, et quand elle fut supprimée, elle végétait assez péniblement au milieu de l'indifférence de la population. Au terme de ce récit, l'auteur semble autorisé à dire que les écoles centrales étaient « une institution conçue sur un plan factice qui manquait d'une base sérieuse..., les connaissances élémentaires, dont le niveau d'enseignement [était] trop élevé et le programme trop touffu comparé au programme si réduit des écoles primaires. »

Comme écoles techniques, je crois l'opinion de M. B. très juste. Evidemment, l'institution était mal venue, sans caractère pédagogique nettement délimité, sans unité de méthode, sans cohésion d'enseignement. L'école de Toulon est un agrégat de cours sans lien et sans pénétration entre eux : des cours académiques libres, une école de dessin, un enseignement primaire supérieur analogue à nos cours municipaux (physique, chimie, histoire naturelle, législation), une école préparatoire à la marine (mathématiques, dessin, etc.). Ce sont des cours et non une suite de classes. Un de ces cours n'est jamais professé; d'autres (histoire, législation) n'ont pas d'élèves. Les élèves sont autorisés à ne

s'inscrire qu'à certains cours (c'est le principe du sectionnement des classes repris par les programmes actuels). Certains cours sont très élémentaires et destinés à de tout jeunes garçons (langues anciennes, belles-lettres); d'autres sont beaucoup plus élevés et s'adressent à des jeunes gens déjà formés (on trouve des élèves de vingt-cinq, de vingt-sept ans). Tout cela ne devait pas donner une instruction bien étendue ni très complète.

Mais M. B. ne me paraît pas avoir suffisamment considéré l'institution du point de vue civique et social. Et, sous cet aspect, l'Ecole centrale me paraît infiniment supérieure au collège de l'ancien régime et au lycée contemporain. Elle est beaucoup plus démocratique; elle est une partie vivante de la cité; elle se fonde sur les vertus civiques. Nous n'avons pas l'équivalent du *jury de police*, nommé et établi par les élèves, chargé de maintenir la discipline dans l'Ecole, et appliquant un code scolaire d'une simplicité moins méticuleuse et plus virile que nos règlements. L'organisation des examens publics d'élèves encouragés par la présence des autorités locales qui y prennent part, où le candidat est interrogé sur toutes les matières de l'enseignement. est supérieure à celle de notre baccalauréat. L'usage des concours publics entre candidats aux chaires de l'Ecole, concours très sérieusement disputés dans des épreuves multiples, permet aux bourgeois et aux pères de famille de se faire une opinion personnelle et raisonnée sur la valeur des maîtres de leurs enfants. Enfin, le *jury d'instruction*, chargé de surveiller et de contrôler l'Ecole, l'enseignement donné aux élèves et les améliorations possibles, est une institution vraiment démocratique qui devrait être renouvelée. Et l'Etat avait refusé de créer des internats ! — Il me semble que, sur bien des points, la comparaison de l'Ecole centrale et du Lycée serait à l'avantage de la première.

C'est pour faire cette comparaison d'une façon plus approfondie, plus décisive, qu'il nous faudrait beaucoup de monographies comme celle de M. B., et que ses documents, notamment les procès-verbaux des concours aux chaires et des examens, sont intéressants. Son livre sera, sous une apparence modeste, une très utile contribution à l'histoire des Ecoles centrales[1].

L.-G. Pélissier.

1. J'aurais souhaité quelques divisions en chapitres et plus de clarté typographique (les documents et le texte s'embrouillent souvent les uns

A. Zauner. **Die romanischen Namen der Kœrperteile. Eine onomasiologische Studie.** Erlangen, Fr. Junge, 1902; gr. in-8° de 194 pages. (Extrait des *Romanische Forschungen*, t. XIV.)

C'est une vaste entreprise que celle de M. Zauner. Relever les noms des différentes parties du corps humain usités non seulement dans toutes les langues romanes, mais encore dans leurs divers dialectes, sous-dialectes et patois, ou, pour parler plus exactement, prélever, sur une multitude de points du domaine roman tout entier, les échantillons des mots qui servent à exprimer ces parties du corps, dresser le catalogue de tous ces termes, tracer le contour des aires où chacun d'eux s'est développé, classer ces expressions, les comparer, remonter à leur origine, étudier les vicissitudes phonétiques et sémantiques qu'elles ont subies, donner les raisons de tous ces changements, n'est-ce point une œuvre qui exige, pour être menée à bien, une grande étendue d'information, beaucoup de flair étymologique, enfin une connaissance très approfondie de la phonétique romane jusque dans ses rameaux les plus écartés? Toutes ces qualités, — bien qu'il ne nous soit permis de suivre l'auteur que dans une très petite partie de ses excursions, – nous pouvons, je crois, assurer que M. Z. les possède heureusement.

Toutefois, l'on ne saurait se dissimuler que la science des patois dans son état actuel n'est point assez avancée pour qu'il ait été possible à l'auteur d'éviter tout à fait les lacunes et parfois même les erreurs. L'on peut, toutes proportions gardées d'ailleurs, rapprocher du travail de M. Z. la *Grammaire des Langues romanes* de Meyer-Lübke. Aussi bien ces deux ouvrages nous viennent-ils l'un et l'autre de l'Université de Vienne. Des livres comme la *Grammaire* de Meyer-Lübke rendent assurément d'immenses services. Mais ne sont-ils pas venus trop tôt? La connaissance des patois romans, même en Italie et en France, n'est-elle pas encore trop incomplète et imparfaite pour qu'il soit permis au linguiste d'entreprendre un vaste travail de syn-

dans l'autre). — M. B. n'aurait-il pu trouver quelque exemple de fonctionnement du *jury de police?* — A corriger, p. 181, état *émergé*, au lieu d'émargé.

thèse? Une exploration méthodique et directe de toutes les parties du domaine rendra seule possibles les ouvrages définitifs de l'avenir.

Hâtons-nous d'ajouter que M. Z. a profité habilement des matériaux qu'il a su réunir. Il a surtout le mérite d'avoir pour ainsi dire inauguré la méthode d'un ordre nouveau de recherches. C'est à peine si deux études, l'une de Diez[1], l'autre de Tappolet[2], lui avaient ouvert la voie. Cette branche nouvelle de la linguistique romane, pour laquelle l'auteur propose la dénomination d'*Onomasiologie*, se distingue en effet de ce que M. Bréal a appelé *Sémantique* et que les Allemands ont baptisé du nom de *Sémasiologie*. La *Sémantique* étudie les transformations de sens qu'a subies tel ou tel mot; l'*Onomasiologie*, s'il faut l'appeler de ce nom, recherche les différents mots qui servent à traduire une idée donnée : la première part de l'extérieur du mot, pour aboutir à la pensée (σημασία = *signification*); la seconde part de l'intérieur, de la signification, pour aboutir au mot (ὀνομασία = *appellation*, *dénomination*).

L'on comprend pourquoi M. Z. a choisi comme objet de son travail les noms des parties du corps humain. Ces différentes parties sont des objets bien définis, connus immédiatement de chacun. Il est facile d'obtenir dans chaque langue le mot qui y correspond exactement. C'est ce qu'a fait l'auteur. Il s'est pour cela non seulement aidé de la plupart des lexiques et glossaires qui ont été publiés jusqu'à ce jour, mais a encore obtenu d'une foule de correspondants obligeants des réponses précieuses sur l'usage particulier à tel ou tel patois. Cette manière de procéder fait que l'ouvrage est une mine riche de matériaux inédits.

L'inconvénient inévitable de ce genre d'enquête est le manque d'unité dans l'appréciation et la notation des sons. Les documents dont s'est servi M. Z. et qu'il reproduit dans son livre sont, les uns rédigés avec l'orthographe traditionnelle, les autres phonétiquement transcrits, mais suivant des systèmes qui diffèrent parfois entre eux. L'auteur nous fait savoir qu'il a conservé, — sauf pour la notation introduite par M. Gilliéron, laquelle a été ramenée à celle de Meyer-Lübke, — l'orthographe de ses sources.

1. Diez, *Romanische Wortschöpfung.*

2. Tappolet, *Die romanischen Verwandschaftsnamen.* Strasbourg, Trübner, 1895 in-8°.

L'on ne voit point qu'il y ait eu pour lui un meilleur parti à prendre, à moins qu'il ne se soit résolu à tout recueillir directement lui-même, ce qui, en l'espèce, était à peu près impossible. Il n'en est pas moins vrai que l'ouvrage est, au point de vue de la graphie, d'un aspect un peu disparate, et que le maniement n'en est certes point facile.

La disposition générale du livre est au contraire commode. L'auteur passe en revue les différentes formes qu'il a relevées pour les parties du corps, dont chacune est l'objet d'un paragraphe. Ces formes sont judicieusement classées. Dans une première partie du paragraphe est étudié ce que l'auteur appelle *la tradition latine*; il y expose la fortune plus ou moins heureuse qu'a eue le mot latin dans son passage au roman; puis vient l'examen des modifications qu'a subies le mot, soit en vertu de changements phonétiques anormaux (métathèses, contamination, formations enfantines, etc.), soit par suite de déformations morphologiques (dérivation, substitution de suffixes, etc.); enfin sont énumérés les différents moyens qui ont permis aux langues de remplacer, en en créant de nouveaux, les mots latins disparus (expressions figurées, emprunts, déplacements de sens, etc.).

Cette disposition, qui rend l'ouvrage commode à consulter, présente toutefois de réels inconvénients. Le morcellement des matières nuit un peu aux vues générales. L'auteur lui-même reconnaît dans son préambule que l'*Onomasiologie*, pour être vraiment scientifique et philosophique, ne doit point se borner à constater et classer les phénomènes, mais doit encore les expliquer. Eh bien, l'on ne saurait se dissimuler que le travail de M. Z. laisse quelque chose à désirer à cet égard. Une page au plus, au début, rappelle une loi générale que M. Tappolet avait déjà établie. Quant à la conclusion de l'ouvrage, elle fait complètement défaut. S'il faut, en linguistique, se défier des généralités, il n'en est pas moins vrai que l'*Onomasiologie*, cette partie de la science du langage qui touche de si près à la psychologie, ne saurait se passer de quelques considérations d'ensemble. M. Z. eût bien fait de méditer plus d'une page du beau livre que Bréal a consacré à la Sémantique.

Voici maintenant les remarques de détail que nous suggère la lecture du travail que nous analysons :

P. 16. — A l'appui de l'explication qui tire *tãdrõ* (Bas-Maine)

= « tendon » de *tendone* contaminé par *teneru*, citons les formes gasconnes *tréndun* (canton de Labrit), *téndrun* (canton de Mont-de-Marsan), évidemment influencées par *tréndе*, *téndre*.

P. 19. — M. Z. trace un tableau de la lutte qui s'est engagée et se poursuit encore sur une grande partie du territoire entre les formes issues de *caput* et celles issues de *testa*. *Caput* a perdu du terrain et en perd de plus en plus. Quelles sont les raisons de cette évolution? Est-elle due à ce que *testa* est une métaphore et présente plus de force pittoresque et représentative que le mot propre *caput?* Mais *testa* n'a-t-il point perdu de bonne heure son sens figuré? et comment expliquer alors les progrès que fait actuellement *testa* en Italie, du moins au nord de la péninsule? Ces questions, l'auteur ne les pose pas. Il eût été toutefois intéressant de les discuter.

Ib. — Il est peu exact de dire qu'en français *chef* = « tête » soit inconnu à la langue moderne. Au début du XVII[e] siècle, le mot est encore bien vivant. Malherbe l'avait laissé passer dans sa première critique des poésies de Desportes; c'est dans une revision postérieure de son ouvrage qu'il l'a condamné. Très usuel au XVI[e] siècle, *chef* au sens de « tête » est encore courant chez Corneille, Pascal et même Massillon. Dans son *Trésor*, Nicot l'oppose à *tête* qui se dit des animaux. Il est dans les dictionnaires de Lévinus Hulsius (1607) et de Canal (1611). Il ne tombe vraiment en désuétude qu'à l'époque de Richelet et de Furetière. Encore s'est-il conservé très tard appliqué à « des choses saintes » : l'on dit le *chef* de saint Jean, de saint Denis. (Richelet, *Dict.*, 1693.)

P. 21. — Malgré sa promesse (p. 7) de laisser de côté les termes d'argot, M. Z. relève des mots tels que *coloquinte* (N. de la France) = « tête ». C'est là cependant évidemment de l'argot. Et toutefois n'est point mentionné, dans le même sens, le Saintongeais *calâ* (cf. par exemple : *Yan de Saint-Acère, la Mérine à Nastasie*, pièce en patois saintongeais, pp. 32, 177, etc). *Calâ* n'est certes point si argotique que *coloquinte*.

P. 32. — Le prov. *pepido* = « pupille », que l'auteur renonce à expliquer, ne pourrait-il être rapproché de l'espagnol *pepita* = « grain ». Ce serait le *grain de l'œil*. Cf., en Lombardie, *burèla*, proprement « l'insieme della parte colorata dell' occhio », littéralement *la boule de l'œil*.

P. 38. — Nous ne savons si, à Bordeaux, la paupière se dit

bien *la pèpèro* (avec un *è* ouvert), comme le dit M. Z., d'après Mistral. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que les formes *pépére* (avec un *é* fermé) que nous relevons à Canenx-et-Réaut (Landes) et *pœ̆rpœ̄re*, à Mimizan (cf. Labouheyre *pœ̆rpœ̆rœ̆ya* = « ciller) » font supposer, du moins pour toute cette région, un suffixe-*ĭlla* et non *ĕlla*.

P. 40. — Heureuse hypothèse d'un croisement de *palpebra* et de *palpitare*, pour expliquer le port. esp. *párpado*.

P. 42. — Ajouter qu'il a existé, au moins dans les Landes, un dérivé : *cilium* + *ellam*, qui a donné *sélhère* = « cil » (Canenx-et-Réaut).

P. 44. — L'explication que Diez avait donnée de l'espagnol *pestaña* et du catalan *pestanya* n'est peut-être point si mauvaise que le pense M. Z., surtout si l'on rapproche l'italien *pistagna* = « bord d'étoffe », « falbalas » : le cil est comme la bordure de la paupière.

P. 51. — *Lambés* (Saint-Laurent [Jura]) et *rigne* (Arbedo) signifient *lèvre*. M. Z. renonce à expliquer ces deux mots. Il ne faudrait peut-être pas chercher bien longtemps pour trouver un dérivé du latin *lambo* qui puisse endosser la paternité du premier. Quant au second, l'espagnol *riña* = « querelle », sur *reñir* (latin *ringi*), « ouvrir la bouche, grincer des dents, grogner », pourra sans doute fournir un bon point de départ, surtout si l'on songe à des expressions comme : *faire la potte* = « faire la moue », littéralement « la grosse lèvre ». (Jaubert, *Gloss. du centre de la France*, II, p. 200.)

P. 66. — L'étymologie du normand francisé *margoulette* = « mâchoire » telle que l'a proposée Grandgagnage est repoussée avec raison. Nous serions assez tenté de proposer *margella*, sous une forme dérivée qui resterait à déterminer et qui aurait sans doute été influencée par *gula*. *Margoulette* aurait d'abord désigné le rebord de la bouche, les lèvres, puis il y aurait eu, comme cela est si souvent le cas lorsqu'il s'agit de parties du corps voisines, un déplacement de sens. (Dans le Vendômois, dans l'Aube et l'Yonne, *margoulette* signifie aussi *menton*, par un déplacement de sens un peu différent.)

P. 80. — Ajouter à la liste des dérivés romans de *templa* « tempes » le gascon *tèmplun* (Canenx).

P. 99. — La forme nasalisée *espanle* = *spatula* n'est pas particulière au milieu du domaine provençal; on trouve *espanle* sur

plus d'un point de la Gascogne occidentale (par exemple dans les Landes, canton d'Arjuzanx et *passim*). De plus, ces formes-là ne sont point uniquement propres au sud de la France; on les retrouve par exemple à Cellefrouin, *èpàlĕ*. (Rousselot, *Patois de Cellefrouin*, Append., p. 416.) — Toujours à propos de *spatula*, signalons à M. Z. une autre forme intéressante : *èparle* (à Hagetmau) qui n'est pas due non plus au jeu normal des lois phonétiques.

P. 107. — La place de l'accent sur la finale de *kudé* = *coude* (Puybaraud) surprend M. Z. Il hésite à admettre un suffixe *ittu*. Cependant le gascon landais *kwèt* à Mont-de-Marsan, Vert (canton de Labrit), etc., postule effectivement **cubittum*.

P. 111. — Une confusion curieuse qui a échappé à l'enquête de M. Z. est celle qui a permis d'employer sur les confins du Gers et des Landes *punctu* au lieu de *pugnu*. On dit aujourd'hui *lu pün* et non *lu püñ* dans une bonne partie des cantons de Roquefort et de Villeneuve. Je trouve plusieurs exemples de cette confusion dès le moyen âge dans une copie remontant au XVI[e] siècle d'un acte passé à Grenade-sur-l'Adour, en 1322 [1].

P. 138. — L'on chercherait vainement dans le paragraphe qui concerne le pied le dérivé *peton* = « petit pied », qui est dans Molière, et qui certes n'a point cessé d'être en usage.

P. 144. — Pour désigner le sein de la femme, *titta* + *-inu* n'est point si rare que le croit M. Z. qui ne cite aucun exemple pour le français. Qu'il nous suffise de rappeler Maître Clément et ses *Blasons du beau et du laid tétin*. Voir encore, dans Richelet, des expressions comme *blanc tetin*.

P. 145. — L'auteur a tort de croire que la forme *pupo* « sein », régulièrement issue de *puppa*, soit seule usitée dans le sud-ouest de la France. Au contraire, à l'extrême sud-ouest (cantons de Labrit, Arjuzanx), l'on ne connaît que *pukye* (avec un **k** fortement mouillé). Par parenthèse, l'existence de cette forme à cet endroit rend bien invraisemblable l'hypothèse de Devaux qui explique le dauphinois *pouchye* par un emprunt à l'italien.

P. 149. — Le catalan *mugró* = *bout du sein* est-il donc si inexplicable? N'est-ce point le produit très régulier et tout naturel du latin *mūcrone* « pointe »?

1. *Bull. de la Soc. de Borda*, 20[e] année, p. 165.

P. 156. — *Freixura* n'a jamais désigné en catalan le poumon de l'homme. — Il en est de même du roussillonnais *friche*.

P. 179. — M. Z. serait porté à rattacher au lat. *molle* le bazadais *moulet* « estomac ». Le traitement de *ll* s'y oppose formellement. Nous sommes fort étonnés de voir que le savant auteur de la *Conjugaison en Béarnais*, et de la *Phonétique de l'Aquitaine* n'ait point été arrêté par cette difficulté. Si l'on se rappelle que le mot dans son acception ordinaire signifie « gésier » dans la région, l'on voudra peut-être songer à *mola*, en se rappelant que le catalan *pedrer* « gésier » est évidemment dérivé de *pedra*.

P. 182. — Je ne reviens pas sur *añerun* dont j'ai parlé ici-même [1].

P. 184. — L'explication du proverbe *boufigo* « vessie » ne nous semble point assez précise. Il faut y voir un croisement entre *vessica* et **buffare*. — *Petego*, dans l'Aveyron, doit également s'expliquer par *vessica* + *peditare*.

Georges MILLARDET.

1. *Annales du Midi*, t. XV, p. 211.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX.

Dordogne.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. XXVIII, 1901.

P. 53-72. A. Dujarric-Descombes. Jean d'Asside, évêque de Périgueux, et son mausolée (1169). [C'est ce J. d'Asside qui assiégea, prit et détruisit le château de Gavaudun. Cette expédition fut entreprise contre des hérétiques, qualifiés de brigands, où l'on a voulu voir des précurseurs des Albigeois.] — P. 72-104, 166-218, 266-321, 400-39, 539-96, 678-777. A. Vigié. Histoire de la châtellenie de Belvès. [Excellente monographie. M. V. a d'autant plus de mérite que, les archives de Belvès ayant été détruites, il a dû patiemment rechercher dans les divers fonds les documents relatifs à son sujet. A voir le parti qu'il en a tiré, son travail peut être proposé comme modèle.] — P. 104-25, 218-39, 333-71, 456-90, 620-50. G. Hermann. Rimes de Pierre de Laval. [M. H. s'est déjà occupé de P. de Laval (voy. *Annales*, XIII, 96) et M. Guy a rendu compte (*Annales*, XIV, 217) de ces articles réunis en volume. Une remarque pourtant : dans sa préface, M. H. a oublié de nous dire que le ms. qu'il édite porte, dans le catalogue de la bibliothèque de Périgueux, le n° 5.] — P. 321-33, 440-56. Comte. Badefols d'Ans. — P. 371-3. A. Duverneuil et Germain de Maidy. Une plaque de foyer de fabrication hollandaise. [Phototypie]. — [P. 490-3. De Fayolle. Etat des remparts, murs et fossés de la ville de Périgueux (1784). — — P. 532-8. A. Dujarric-Descombes. Fers à hosties. — P. 599-619,

785-808. G. Charrier. Geoffroy de Vivans, gouverneur de la ville de Périgueux (1578). — P. 808-10. Roger-Drouault. Testament de Charles Marthonie, seigneur de Puyguilhem, abbé de Boschaud (14 janvier 1651).

T. XXIX, 1902.

P. 51-5. Ch. Durand. Pomone à Vésone. [Signale la découverte d'une figurine qui représenterait Pomone et en donne la reproduction. Commentaire insignifiant.] — P. 57-61. E. de Biran. Troubles et guerres de religion à Bergerac (1576-77). — P. 61-8. F. Villepelet. L'exécution de la révocation de l'Edit de Nantes dans une petite paroisse du Périgord. [Dans un registre paroissial de la commune de Rouquette, près Eymet (Dordogne), M. V. a relevé une liste des ouvrages remis au prieur le 21 novembre 1685 par les huguenots. Document des plus curieux. A cette occasion, M. V. nous apprend qu'à Eymet l'acte de sépulture d'un protestant était dressé par le prêtre sans observation malséante et sans mentionner la religion du défunt. L'ecclésiastique agissait simplement comme magistrat de l'état civil. Ce fait portant sur la deuxième partie du XVIIIe siècle (1753-90) mérite d'être signalé.] — P. 68-75. J. Durieux. Le P. Pierre Boutin, de la Compagnie de Jésus, apôtre de Saint-Dominique (1673-1742). — P. 101-8. De Cumond. Sarcophages du vieux cimetière de Cumond. — P. 108-10. G. Hermann. Notes de géographie historique du Périgord. La prise de Thiviers en 1211. [Dans les *Chroniques de Saint-Martial de Limoges*, édition de la Société de l'Histoire de France, p. 80, l'éditeur identifie (non dans les notes, comme le dit M. H., mais à l'*Index*), Tuvers avec Tiviers, arr. de Saint-Flour (Cantal). M. H. démontre qu'il s'agit de Thiviers en Périgord.] — P. 111-64, 221-56, 336-99, 428-71, 543-51. De Roumejoux. Essai sur les guerres de religion en Périgord (1551-1598). [Voir un compte rendu dans les *Annales du Midi*, t. XVI, p. 153.] — P. 164-9. G. Charrier. Lettre du roi Henri III au roi de Navarre, 23 nov. 1582. — P. 195-215. P. Huet. Information ordonnée en 1310 par le roi d'Angleterre au sujet des surprises faites à son préjudice par le roi de France en Périgord, Limousin et Quercy. — P. 215-20. A. Dujarric-Descombes. Le premier livre imprimé à Périgueux (1498). [C'est l'ouvrage de Jean Heynlin, dit de la Pierre, *Resolutorium dubiorum circa celebrationem missarum*, dont un exemplaire se trouve à la Bibliothèque nationale.] — P. 256-65. G. Hermann. La chanson nouvelle de la défaite et mort du prince de Condé. [Pièce empruntée au chansonnier Christofle.] — P. 265-8. De Saint-Saud. A propos de deux *ex-libris* périgourdins. [Le premier est celui de Jean-François du Cheyron, chevalier du Pavillon,

et le deuxième appartient probablement à François d'Esparbès de Lussan, marquis d'Aubeterre.] — P. 299-332, 471-97. G. Charrier. Domme. [Documents inédits de 1588 à 1595.] — P. 399-402. A. Dujarric-Descombes. François de Montsalard, médecin d'Henri IV. — P. 497-500. A. de Béler. Le fer à gaufres de Bayac. [M. de B. le croit du commencement du xviie siècle. Reproduction en phototypie.] — P. 500-3. A. Vigié. Commission du roi Louis XIII au capitaine de Sizeault (22 sept. 1628). — P. 509-14. Nécrologie : A. de Rouméjoux. — P. 567-9. E. de Biran. Lettre relative à l'exercice de la religion protestante à Bergerac, en 1672. [Lettre de Jean Gravier au député général des Réformés.]

H. T.

Drôme.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, t. XXXVII, 1903.

P. 5-16. L. Deschamps, de Montélimar. [Notice sur ce peintre de la vie rurale (*Enfant aux poussins*), des misères sociales (*Fille-mère*, *l'Abandonné*) et de scènes religieuses (*Sommeil de Jésus*), dont les œuvres, pénétrées d'une franche émotion, ont acquis une juste notoriété (1846-1902.)] — P. 17-43, 121-50, 225-55, 398-421. M. Villard et J. Tavenas. Nouvelle étude critique sur Championnet. (Suite et à suivre.) [Historique, accompagné de documents en partie inédits, de la vie civile du général, depuis son départ pour l'armée de Moselle et de Sambre-et-Meuse à la tête des volontaires de la Drôme, jusqu'à sa mort à Antibes (1792-1800). A signaler : ses rapports avec la Société populaire de Valence à qui il envoie régulièrement une sorte de bulletin de ses campagnes; ses procès avec Colombier, officier notarial et exécuteur testamentaire mal intentionné d'E. Grand, père de Championnet; son administration de Naples, pendant laquelle il ordonne des fouilles fructueuses à Herculanum et Pompéi, décrète l'érection d'un tombeau à Virgile près de Pouzzoles et entre en lutte avec les commissaires civils déprédateurs Faypoult et Méchin; sa disgrâce, son rappel, sa mise en jugement à Grenoble. Rentré en grâce au 30 prairial, il ne peut, comme commandant en chef l'armée d'Italie, obtenir de soldats dénués de tout la reprise de la marche en avant, et meurt autant de découragement que du typhus. L'arrêté d'expulsion des commissaires, la lettre explicative adressée au Directoire sont publiés pour la première fois.] — P. 44-60, 151-68, 256-64. Chanoine J. Chevalier. Mémoires pour servir à l'histoire des comtes de Valentinois et Diois. (Suite et à suivre.) [Ces-

sion par Louis XII (1498) de ces territoires aussitôt érigés en duché pour César Borgia, malgré une vive opposition du Parlement de Grenoble. Administration du territoire, au nom du duc, qui n'y parut jamais, par un lieutenant, un gouverneur, un juge mage, un trésorier général, choisis par César Borgia parmi des Espagnols et des nobles de la contrée. Ces agents, sur lesquels on a peu de renseignements, n'exercèrent jamais une autorité bien reconnue. Aussi, la brouille du duc et du roi accomplie au cours de l'expédition commune en Italie, Louis XII confisque le duché, dont le replacement sous l'autorité royale se fit très facilement (1504).] — P. 61-72, 169-82, 265-72, 388-97. L. Emblard. La famille de Bressac, sa généalogie, son histoire. [Etude sur trois frères : F.-M. de Bressac, conseiller au Parlement de Grenoble, tué en duel en 1650; Ch. de Bressac, officier de cavalerie, puis successeur du précédent au Parlement; l'abbé de Bressac, jésuite, qui prononça, en 1677, l'oraison funèbre de Lesdiguières, et laissa des sonnets.] — P. 73-9. E. Mellier. Balthazar Baro et sa filiation. (Suite de l'étude insérée au vol. XXXI.) [L'auteur cherche à établir que ce continuateur de *l'Astrée*, docteur en droit, professeur et fils de professeur à l'Université de Valence, était né en cette ville vers 1590.] — P. 80-8, 199-209. A. Lacroix. Châtillon et ses alentours. (Suite et fin.) [Renseignements intéressants sur l'administration, les cultes, l'assistance publique sous l'ancien régime, dans cette commune.] — P. 89-108, 183-98, 273-88, 422-37. E. Mellier. Les ponts sur le Rhône à Valence. (Suite et à suivre.) [L'auteur, qui se livre à de multiples digressions historiques, archéologiques, hagiographiques sur Valence et les environs, ne parvient pas à établir l'existence d'un pont romain dont la Tour de Constance aurait été la forteresse, tête d'ouvrage, et que la crue de 1219 aurait emporté.] — P. 210-3, 289-300, 438-43. A. Lacroix. Les environs de Châtillon. [Courtes notices historiques et géographiques sur Creyers, Glandage, etc. La population de cette région du Diois a diminué depuis un siècle de 30 °/₀.] — P. 301-21, 337-74. Mgr Bellet. Histoire de la ville de Tain. (A suivre.) [L'auteur, pour retracer l'histoire de cette ville, depuis l'époque romaine jusqu'au xive siècle, met à profit, avec un grand sens critique, les rares textes où il en est fait mention. Etymologiquement, Tain porte tour à tour les noms de Tegna (graphie erronée) dans la carte de Peutinger, Tegnium, Tignum (Cartulaire de Saint-André de Vienne et de Saint-Barnard de Romans), Tinctum (xive s.), Taing, Tainct, Tein à partir du xve siècle. Mgr B. étudie d'abord le vicus des Allobroges, qui relevait de la colonie de Vienne et sur l'emplacement duquel ont été trouvées plusieurs inscriptions. Il rappelle que

c'est dans la plaine de Tain qu'eut lieu en 121 (av. J.-C.) la bataille d'Isara entre Q. Fabius Maximus et les Allobroges aidés des Arvernes. Au moyen âge, dès le xe siècle, Tain est le siège d'un prieuré florissant relevant de l'abbaye de Cluny; Tain est fief des seigneurs de Tournon, qui, en 1295, déclarent devoir l'hommage à Humbert, dauphin de Viennois. Mgr B. fait justice d'une légende persistante, d'après laquelle l'ermitage du coteau de Saint-Christophe, qui domine Tain et qui donne son nom au Stérimberg, vignoble connu, aurait été fondé par les religieux de Saint-André de Vienne pour un croisé, H. Gaspard de Stérimberg, sur les recommandations de Blanche de Castille.] — P. 321-27, 375-87. A. Lacroix. Plan-de-Baix. (A suivre.) [Histoire de cette seigneurie au moyen-âge.] — P. 214-6. A. Lacroix. L'Ile-Adam. [Maison et tènement de Bourg-lès-Valence.] — P. 328-30. Caprais-Favier. Sépulture gallo-romaine de Lachau. [A 60 kilomètres de Nyons.]

O. N.

Gard.

I. *Bulletin du Comité de l'art chrétien* (diocèse de Nimes), t. VII, 1903.

No 47. — P. 365-408. Abbé Brun. Les Joséphites de Bagnols. [Dans cette consciencieuse et intéressante étude, l'auteur suit cette congrégation depuis son établissement à Bagnols (1657) jusqu'en 1792, époque de sa dissolution.] — P. 409-15. Abbé Nicolas. Les débuts de la Réforme à Saint-Gilles, d'après un acte notarié du 27 mars 1561. [Ce document est important. Il expose avec fermeté les plaintes et les revendications du peuple, si longtemps foulé par les puissants. Il réclame « la vraye institution de Jésus-Christ » et adhère à la courageuse requête présentée aux États, à Montpellier, par Pierre Charlot, avocat de Nimes.] — P. 416-42. Abbé F. Durand. Contre-critique de l'Histoire des évêques de Nimes par M. Ménard, conseiller au présidial de la même ville, ou réponse à l'extrait de cet ouvrage inséré dans la Nouvelle Bibliothèque (février 1739). [L'éditeur donne ici un manuscrit de Ménard, offert à l'Académie de Nimes par M. le marquis de Valfons. Ménard, catholique ardent, est, dans cet écrit comme dans les autres, fort hostile à toutes les hérésies. Il s'échauffe comme un théologien de profession contre les Henriciens, Pétrobusiens, Bonshommes, Albigeois, « secte infectée des erreurs de Manès », et répandant le « venin » de sa doctrine parmi le peuple et les clercs. Depuis les progrès de l'histoire des religions et ses larges méthodes, toutes ces discussions, répliques et dupliques de tendance confessionnelle paraissent bien

surannées. Se termine au n° 48, p. 445-59, où Ménard tombe sur les Huguenots.]

1904.

N° 48. — P. 460-96. Abbé F. DURAND. Les Heures de Simon Vostre en 1513, au musée du grand séminaire de Nimes. [Ces Heures « à l'usage d'Évreux » furent éditées par Simon Vostre, libraire, « demourant près la grand'église », à Paris. Description très soignée de ce beau livre.] — P. 497-522. Abbé NICOLAS. Enquête sur les troubles religieux de Saint-Gilles (1621-22). [Ce curieux document est précédé d'un avant-propos où l'éditeur en résume la substance. A suivre.] E. B.

II. *Mémoires de l'Académie de Nimes*, 7e série, t. XXV, 1902.

P. 1-16. E. BONDURAND. Jupiter Héliopolitain. [Après avoir précisé le dernier état du simulacre du dieu, le seul qui nous soit connu par les représentations de Nimes, Avignon, Deir el-Qalaa, et tout récemment Beyrouth (C. R. de l'Académie des Inscr., 1903, p. 90) et Paris (*Ibid.*, p. 384), l'auteur en cherche les éléments primitifs. Le calathus vient d'Égypte. La gaine à compartiment est la gaine osirienne, la gaine des momies, simplement modifiée. Le collier à étages et la perruque tombante se retrouvent en Égypte. Quant au bras levé et au fouet, ils caractérisent Amon-Ra. Osiris aussi tient le fouet.] — P. 17-23. G. CARRIÈRE. Les cimetières de l'époque du Bas-Empire, de Pouzilhac, Arpaillargues et autres lieux du Gard. Planches. [Mensurations crâniométriques.] — P. 37-52. A. MARIGNAN. Quelques notes sur le Midi de la France par un voyageur de Vic-le-Comte, en 1688. [Curieux.] — P. 91-3. G. MINGAUD. Le tombeau dit « des Porcelets » aux environs d'Aiguesmortes. Planche. — P. 95-121. Abbé C. NICOLAS. Notes de M. Delmas sur l'église de Saint-Gilles en 1843. Planche. [Utiles pour la connaissance de l'état ancien.] — P. 123-36. Abbé C. NICOLAS. Le manuscrit de Jean Raybaud à Aix. [Liste des grands prieurs de Saint-Gilles.] E. B.

III. *Revue cévenole*. Bulletin de la Société scientifique et littéraire d'Alais, t. I, 1902.

N° 2. P. 73-82. N. TROULHIAS. Sur un petit trésor trouvé dans le Vivarais. [Bague sigillaire au nom de FLAVIUS et scriptorium portant des ciselures et des dessins en relief.]

N° 3. P. 111-32. M. PATIN. La garde nationale à Alais pendant la Révolution. — P. 133-46. P. GILLY. Notes pour servir à l'histoire de l'an-

cienne commune de Laval et de Saint-Vincent-de-Salles. [Ordonnances de visite de 1738 et 1749.] — P. 147-50. P. Rouchette. Sur quelques découvertes archéologico-préhistoriques faites au camp de César, près Bagnols-sur-Cèze. E. B.

IV. *Revue du Midi*, 1903.

N° 1. P. 20-7. E. Bondurand. La Voyageuse languedocienne. [Titre d'une sorte de roman géographique imprimé à Neuchâtel en 1789.]

N° 3. P. 161-79. C. Nicolas. Le chirurgien-major Bruguière (1744-1804). [Né à Sommière. Portrait.]

N° 4. P. 250-71. L. Bascoul. Petites études d'un ignorant. Les tribulations d'un émigré (1789-1795). [Ce titre un peu long et assez vague cache les mésaventures du comte de Marsane, député de la noblesse du Dauphiné aux Etats-Généraux, membre de la Constituante, et dont la femme était fille unique du comte de Faret, seigneur de Saint-Privat-du-Gard. L'étude se continue et se termine au n° 7, p. 10-32. Elle offre de l'intérêt.] — P. 291-306. T. Picard. Nos anciennes carrières romaines. [Suite et fin au n° 7, p. 62-82.]

N° 7. P. 33-61. Dr E. Mazel. Caveirac. [Etude sur l'ancien château de cette localité.]

N° 8. P. 106-21. E. Durand. La maison du diable ou mœurs cévenoles (1778-81]. [Montre comment des praticiens peu scrupuleux dépouillaient les paysans.]

N° 9. P. 210-24. Dr E. Mazel. L'hôtel de Caveirac. [Etude sur un ancien et bel hôtel de la rue Fresque, à Nimes.]

N° 10. P. 257-68. P. Falgairolle. Une boutade d'écrivain au xviiie siècle. [Il s'agit d'une lettre de La Beaumelle à sa compatriote Mme Bousquet, de Valleraugue. Il y célèbre en vers la beauté de deux Nimoises, Mlles de Montolieu et de Saint-Jean, le charme de Mme Pieyre, et la *Coterie des élégantes*, où brillent les séduisantes Chabanel, de Lézan, Vals, Gentien, Audemar, de Peissonel, de La Calmette, de Valfons, de Novi, etc. Ce serait à regretter amèrement de n'avoir pas connu « la douceur de vivre » qu'on pouvait ressentir à Nimes sous l'ancien régime, si les Nimoises n'avaient conservé l'habitude d'être fort jolies.]

N° 12. P. 429-37. J. Ballivet. Uzès et Nîmes en 1660, d'après les lettres de Racine. [Le jeune Racine vint à Nimes, « en la compagnie d'un révérend père qui n'aimoit point fort à rire », assister à un feu d'artifice tiré pour la naissance du dauphin. Son mentor ne put l'empêcher d'être sensible au charme des Nimoises : « Il y avoit tout autour de

moi des visages qu'on voyoit à la lueur des fusées, et dont vous auriez bien eu autant de peine à vous défendre que j'en avois ».] E. B.

Gers.

Bulletin de la Société archéologique, 4e année, 1903.

P. 18-32, 119-34, 226-44, 291-301, 308-20. Brégail. Un révolutionnaire gersois : Lautrac. (Suite et à suivre.) — P. 32-3. Abbé Lagleize. Une fête patriotique en 1660 dans deux villages de Gascogne : Mauroux et Saint-Créac. [Simple procès-verbal de réjouissances en l'honneur du mariage de Louis XIV. *Te Deum*, feu de joie, cris de « Vive le Roy » et coups de mousquet.] — P. 34-44, 245-52. Abbé Gaubin. Barcelone. [Il ne faudrait pas beaucoup de travaux comme celui-là pour discréditer un auteur.] — P. 44-6. Abbé Lamazouade. M. de Gère, seigneur de Sainte-Gemme. [Sans intérêt.] — P. 51-6. R. Pagel. L'intendant d'Etigny et les bouchers d'Auch. [Intéressant épisode de l'administration du célèbre intendant, relatif à la liberté de la boucherie.] — P. 65-71. Capitaine Bluem. Marché passé pour la construction des deux frégates royales, *l'Opale* et *l'Hermine*, en 1759. [Document. Devis et conditions.] — P. 71-80, 97-113. E. Castex. Coutumes ou for de Pardelhan. (Suite et à suivre.) — P. 86-97, 134-41. Bellanger. Saint Orens et son poème. [Extraits, intéressant l'histoire locale, de la thèse de doctorat de M. B.] — P. 114. Dautour. Noël inédit. [En langue gasconne. Transcrit en 1692 sur un registre paroissial.] — P. 141-8. A. Branet. Une journée révolutionnaire à Auch (le 29 janvier 1792). — P. 148-52. Ch. Samaran. Arrêts du Parlement de Toulouse concernant la construction de la cathédrale d'Auch (1487-92-96). [Relatifs à la part contributive des cardinaux de Savoie et de la Trémoille et à la pierre employée.] — P. 152-4. Renseignements sur les édifices [religieux] du diocèse de Lectoure (1751). — P. 158-71, 254-66. A. Lavergne. Jean-François Bladé. [Etude bio-bibliographique très consciencieuse et parfaitement informée.] — P. 171-82. P.-E. Chanchus. Une ordonnance de police à Masseube au xviiie siècle. — P. 183-202. Abbé Lagleize. Le marquis de la Jonquière, baron de Magnas, seigneur de Castelnau-d'Arbieu et d'Urdens, chef d'escadre, inspecteur des flottes de Sa Majesté, gouverneur du Canada (1685-1752). [Sans aucun intérêt pour l'histoire de la Gascogne, à laquelle ce personnage, issu de l'Albigeois, tenait seulement par son mariage.] — P. 202-11. L. Mazeret. Notes sur les du Bosc de Momplaisir, en Fourcès. [Histoires locales, anecdotes.] — P. 211-25, 266-86. Ph. Lauzun. Le château de Balarin (photogravure).

— P. 286-90. Capitaine Bluem. Deux lettres de soldats gascons (1809 et 1814). — P. 306-8. Ch. Palanque. Une histoire de jeu au xve siècle. [Intéressant par la publication d'un texte gascon de l'Armagnac, de 1497 ou 98, suivant la date initiale de l'année, l'acte étant du 7 mars.] P. 320-2. Déclaration de grossesse au siècle dernier. [Reproduction d'une formule très connue. Acte étranger au Gers.] A. V.

Hérault.

Bulletin de la Société languedocienne de géographie, t. XXIII, 1900.

P. 60-92. L. Malavialle. Une excursion dans la Montagne-Noire. Alzau, Lampy, Saint-Ferréol, le pic de Nore (Suite et à suivre). [Difficultés éprouvées par Riquet pour la construction du port de Cette. Correspondance avec Clerville, Daguesseau et Colbert.] — P. 243-73. G. Gros. La Salvetat et ses environs (Suite et à suivre). [L'organisation après la guerre des Albigeois.] — P. 308-29. P. Gruyer. Saint-Guilhem-le-Désert. [Description. Récit de la fondation du monastère. Gravures.]

Tome XXIV, 1901.

P. 5-25. G. Gros. La Salvetat et ses environs. [Suite et à suivre. Considérations générales sur l'histoire de l'impôt.] — P. 67-94, 232-61, 333-48, 488-500. J. Sahuc. Sources historiques et bibliographie de l'arrondissement actuel et de l'ancien diocèse de Saint-Pons-de-Thomières. [Fait avec beaucoup de soin et d'intelligence.] — P. 193-212, 293-315, 445-66. Grasset-Morel. Montpellier, ses sixains, ses îles et ses rues. [A suivre. Les sixains sont les six quartiers de la ville, les îles sont les divisions des sixains.] — P. 213-31, 316-32, 467-87. J. Calvet. La Montagne-Noire. [A suivre. Etude géographique. Il s'y trouve cependant un chapitre d'histoire sommaire.] — P. 405-44. L. F. Viala. La Sérane et ses mines d'or. [Bref historique des mines de la Sérane, dont on sait, d'ailleurs, peu de chose.]

Tome XXV, 1902.

P. 5-42, 159-95. Grasset-Morel. Montpellier, ses sixains, etc. [Suite et à suivre.] — P. 43-68. J. Calvet. La Montagne-Noire. [Suite et fin. Notes historiques sur Mazamet, Sorèze, etc. Un croquis.]

Tome XXVI, 1903.

P. 51-90, 248-67, 387-400. Grasset-Morel. Montpellier, ses sixains, etc. [Suite et à suivre.] M. D.

Puy-de-Dôme.

L'Auvergne historique, littéraire et artistique, 1902[1].

Suite des travaux commencés l'année précédente : Dr Roux. Riom pendant la Révolution. — De Ribier. Charlus-Champagnac et ses seigneurs. — M. Boudet. Justice prévôtale. — J. Delmas. Thibault, évêque constitutionnel du Cantal.

Etudes nouvelles : Dames abbesses. — Les Grands-Jours d'Auvergne de 1665 à 1666. [Registres du greffier Dougois.] — Discours du siège de Gergovie et Sidoine Apollinaire à Avitacum, par Villevaut. — Recherches sur la noblesse par l'intendant de Fortia en 1666.

1903.

De Ribier. Chronique de Montfort-sur-Mauriac. — M. Boudet. Les baillis royaux et ducaux des Montagnes.

1904.

De Ribier. Recherches de la noblesse d'Auvergne par la Cour des aides et les intendants. — Tableaux et monuments de Clermont pendant la Révolution, avant les destructions opérées par Couthon (archives de la cathédrale). — Journal du cordelier Tiolier, de 1731 à 1745.

D. du D.

Pyrénées (Hautes-).

Société académique des Hautes-Pyrénées[2]. 1o *Bulletin local,* 2e sér., t. V, 1901-1903.

Fascic. 37, 38, 39, 41, 44. — P. 1-80, 153-220. L. Ricaud. Les représentants en mission dans les Hautes-Pyrénées pendant le gouvernement révolutionnaire. [Suite et fin d'un travail considérable. Après « la parfaite et complète mise en action du gouvernement révolutionnaire avec Monestier (du Puy-de-Dôme) », on y voit « les premiers efforts de la réaction thermidorienne et les premières atteintes portées à la terrible organisation par le représentant Monestier (de la Lozère) », d'octobre 1794 à mars 1795; enfin « la réaction girondine triomphante et la destruction

1. Sur ce Périodique, voir *Annales du Midi*, t. XIII, p. 571.

2. Cette publication, assez irrégulière, a été divisée depuis 1901 en deux parties : « Bulletin local » et « Bulletin documentaire », chacun paginé à part. Elle comprend aussi, comme nous l'avons indiqué déjà (*Annales*, t. XIII, p. 251), un « Bulletin général », dont un seul fascicule, le premier du t. II (fasc. 43) a paru en mars 1903 : nous n'avons rien à y relever.

presque complète des institutions de la loi du 14 frimaire avec Auguste Izoard » (des Hautes-Alpes), de mars à juin 1795. Détails nombreux sur l'administration des deux représentants, notamment sur celle de Monestier de la Lozère, agent de Barère à Tarbes, dévoué aux idées de conciliation, d'apaisement; précisions minutieuses sur les hommes de la ville et des districts qui ont pris part aux événements politiques, le tout à l'aide des Archives privées et publiques. Très solide étude, un peu diffuse.] — P. 81-152. L. Canet. Bagnères-de-Bigorre et la Révolution. [Premier chapitre qui nous fait souhaiter une prompte continuation de cet excellent essai, plein d'aisance, de clarté et d'une information parfaite. Il traite de Bagnères à la fin de l'ancien régime et se clôt avec les cahiers de 1789. Sous la tutelle des intendants la ville s'était fort accrue, embellie, pourvue de routes; ses bains en faisaient la plus fréquentée peut-être des villes d'eau de France; son budget se réglait par des excédents de recettes. Il y a des ombres à ce tableau : les désordres provoqués par les mesures contradictoires du gouvernement royal sur les municipalités, les jalousies, les haines violentes qui régnaient entre propriétaires de bains (le règlement royal de 1782 les aggrave), l'insuffisance du service des subsistances, de la surveillance des forêts, l'extrême faiblesse de l'instruction publique, le nombre étonnant des pauvres, la plupart étrangers, attirés par les eaux... Analyse des vœux, très intéressants, du clergé bagnérais et du tiers état; ceux de la noblesse sont inconnus.] — P. 221-66. N. Rosapelly. Les marins bigourdans. [Suite. De la Révolution à la troisième République; dont J. Lartigue, capitaine de vaisseau, 1791-1875.] — P. 269-360. L. Ricaud. Un régime qui finit. [L'ancien régime en Bigorre, à la veille de sa disparition. Renseignements, dont beaucoup originaux, sur les divisions administratives; les élus et leurs fonctions; les assemblées provinciales; les états de Nébouzan, des Quatre-Vallées, de Bigorre; les municipalités; l'administration de la justice, tant royale que seigneuriale. A suivre.]

2° *Bulletin documentaire*, 2e sér., t. I, 1901-1902.

Fasc. 36, 40, 42. P. 1-264. Cartulaire des vicomtes de Lavedan dit Livre vert de Bénac, p. p. G. Balencie. [Ms. de 1405-06, contenant la liste des cens et redevances perçus par les vicomtes, des extraits d'un *samsuau antic*, des chartes du monastère de Saint-Orens de Lavedan (des IXe, Xe, XIe siècles), etc., en tout 57 actes tant latins que gascons, ceux-ci compris entre 1130 et 1411, ceux-là entre 865 et 1406. En tête deux chansons en langue française « d'ung pauvre amoureus languissent », qui aurait été J.-J. de Bourbon, vicomte de Lavedan. L'une des

chartes de Saint-Orens, de 980 (?), semble prouver qu'Amerna, femme du comte de Bigorre, n'était autre que la sœur de Fortaner, vicomte de Lavedan entre 980 et 1022. Voir aussi les titres de la communauté d'Andrest : coutumes, lettres de sauvegarde royale et autres (p. 216-42). Les textes gascons paraissent corrects; ils seront très utiles aux philologues. En somme, publication satisfaisante, dont l'histoire tirera bon parti.] P. D.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX

11. — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (Comptes rendus des séances), 1903.

P. 58-61. H. de Gérin-Ricard et abbé Arnaud d'Agnel. Une sépulture à incinération avec inscription grecque découverte dans la vallée de l'Arc. — P. 108-11. D'Arbois de Jubainville. *Venitouta-Quadrunia.* [D'après M. d'A. de J., l'inscription qu'il lit ainsi serait gallo-ligure, Venitouta étant un mot gaulois et Quadrunia paraissant être la forme ligure du latin Petronia.] — P. 67-70. L. Bréhier. L'introduction du crucifix en Gaule. [Elle n'aurait eu lieu, et encore exceptionnellement, qu'à Narbonne, à la fin du VIe siècle.] — P. 117-30. Dr Capitan et abbé Breuil. Les figures peintes à l'époque paléolithique sur les parois de la grotte de Font-de-Gaume (Dordogne). — P. 130-4. T. Hamy. Quelques observations au sujet des gravures et des peintures de la grotte de Font-de-Gaume. — P. 219-35. Dr Capitan, abbé Breuil, Peyrony. Les figures gravées à l'époque paléolithique sur les parois de la grotte de Bernifal (Dordogne). — P. 256-64. Cartailhac et abbé Breuil. Les peintures préhistoriques de la grotte d'Altamira à Santillana (Espagne). — P. 212. De Gérin-Ricard et abbé Arnaud d'Agnel. Note sur la découverte d'un trésor monétaire à Tourves en 1366. [D'après un acte des registres de la Cour des comptes de Provence : les monnaies étaient au troisième d'Apollon avec revers à la roue accompagnée des lettres M A.]

Ch. L.

12. — *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France,* 1902.

P. 161-86. N. Valois. Essai de restitution d'anciennes annales avignonnaises (1397-1420). [Il existait encore, au XVIIe s., deux mss. contenant une relation française des événements avignonnais de 1397 à 1420, le

Brief des chroniques et les *Faits mémorables*, celui-ci le moins complet. Il semble que ce soit un groupement, fait vers 1558 par des amateurs d'histoire, de notes contemporaines des événements, insérées au jour le jour parmi des procès-verbaux, des transcriptions d'actes judiciaires. Des copies ou des extraits de ces textes ont été pris par H. Suarès, Massilian, etc.: ils sont en français du XVIe s. M. V. les réunit, les reproduit et au besoin les commente avec sa parfaite connaissance des faits, son soin et sa précision ordinaires.] P. D.

13. — *Association française pour l'avancement des sciences*, 31e session, *Montauban*, 1902. (Notes et mémoires.)

P. 1287-91. Ed. Forestié. Planches gravées des confréries. [Planches de bois gravés, à sujets religieux, provenant les unes de l'imprimerie Forestié, les autres d'ateliers toulousains, de 1630, 1646, etc. Description; une gravure.] — P. 1291-2. A. Masfrand. Motte féodale de Merlis, commune de Vayres (Haute-Vienne). [Fouille d'un monticule, sans intérêt.] P. D.

14. — *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1903.

P. 5-30. H. Omont. Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1900-1902. Manuscrits latins. [718. Breviarium ad usum Vivariensem, XIVe s.; 753. « Censier et obituaire de l'église Notre-Dame de la Sede à Aix (B.-du-Rh.), XIIe-XIIIe s.; 754. Liber hymnorum, cum glosa. Au fol. 1, publication par « Johannes Regis, rector ecclesie Sancti Gironcii, Sancti Flori diocesis », d'une sentence d'excommunication (1343); fol. 48, « Planch » de Saint-Etienne : « Seses, senhor, es aias pat... » XVe s.; 755. Registre des actes passés par devant le notaire Pranlong, à Arzon, commune de Chomelix, diocèse du Puy (1472-76) XVe s.; 1823. Frater Illidius Vleidamis Sylvius, apud Claromontem Arverniæ in Illidiano monasterio monachus, de laudibus Arverniæ deque Arvernorum nobilitate, potentia gestisque magnificis libellus, XVIIe s.; 1839-64. Registres de divers notaires de Genolhac (Gard) et de Villefort (Lozère), 1364-1555; 1868, Guillelmi Durandi, Mimatensis episcopi, rationale divinorum officiorum, copié en 1444; 2387. Missel à l'usage de l'église Sainte-Marie de la Daurade, de Toulouse. (Cf. C. Couderc, *Ann. du Midi*, t. XIV, p. 541.)] — P. 31-53. L. Levillain. Le sacre de Charles le Chauve à Orléans. [Il n'a jamais été sacré roi d'Aquitaine, contrairement à ce que l'on croyait. Il reçut l'onction le 6 juin 848 pour la totalité du royaume franc de l'Ouest.] — P. 221-58. H. Omont. Suite et fin des Nouvelles acquisitions

du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, manuscrits français. (10016. La vie du R. P. Fr. Michel Daniel, premier custode des Frères Mineurs observantins reformez, dicts Recollectz, de la custoderie de Sainct Antoine du Daulphiné (+ 1660), par Fr. Paul Gregaine, religieux du mesme ordre. xviie s.; 10021. Livre journal de Jean Saval, marchand drapier à Carcassonne (1340-41), publié par Ch. Portal dans le *Bulletin historique du Comité*, 1901, p. 423; 10040. Journal des remarques faites dans un voyage par la France en 1776, par J.-J. Oberlin. Détails historiques et archéologiques sur..... Vienne, Orange, Avignon, Carpentras, Aix, Marseille, Arles, Nimes, Montpellier, Agde, Toulouse, Bordeaux, etc.; 10115. Le Parnasse ancien et moderne abrégés, t. II, Paris, 1795; recueil de poésies attribué à M. Morel, doctrinaire, l'un des professeurs de rhétorique au Collège royal Bourbon d'Aix; 10127. La perge du fief appelé vulgairement de Torturou..... assis dans la parroisse et juridiction de Puechroudil, viguerie de Najac et seneschaucié de Rouergue [Pech-Rodil, commune de Varen, Tarn-et-Garonne], 1599; 10130-33. Renseignements sur le personnel et le matériel de divers services militaires réunis en vue du voyage du duc d'Orléans de Toulon à Paris (octobre 1839); 10135-10154. Inventaire... ou répertoire [alphabétique]... composé pour l'utilité de la communauté [de Montauban] et pour donner aux particuliers des éclaircissements dont ils pourraient avoir besoin sur toutes les affaires qui se sont passées dans cette ville, depuis sa fondation et même auparavant jusqu'à présent, par M. Satur, conseiller, secrétaire du Roy à la cour des aides de cette ville; 10155. Livre de raison des sommes et biens de feu M. de Jauréguiberry, sieur de Sortolat de Mauléon, xviie s.; 10158. Traité de « rhétorique française » recueilli par Arnauld-Michel d'Abadie, étudiant au collège de Lascar, xviiie s.; 10160. Mémoire de l'état présent des royaumes de Basse-Navarre et païs souverain de Béarn, dressé le 31 décembre 1700 par M. Le Bret, intendant; 10161. Commentaire de Bela sur la coustume de Soule, pays des Basques, sénes-chaussée de Guyene, ressort du parlement de Bordeaux (copie); 10162. Censier du pays de Soule, xviie s.; 10163. « Album de 1832 », recueil de nouvelles et de pièces de vers, en français et en anglais, par Antoine d'Abbadie : ms. autographe, avec lithographies et dessins au crayon; 10168. Les occupations de Pierre Aymes, commis au greffe civil du parlement de Thoulouse, pendant le cours des misérables troubles secons de ce royaulme, surgis depuis l'an 1567, que la malhureuse et dettestable conjuration faicte sur le Roy, estant à Meaulx, le jour de Sainct Michel, feust découverte. Remis au nect en ceste forme aux

moys de janvier et février 1570, XVIe s.; 20025-20032. Recueil de pièces originales sur l'histoire de France, classées chronologiquement du XIIIe au XVIIIe siècle. Années 1269-1345 (20025). Comptes et pièces diverses concernant..... Agen (9), Carcassonne (149), Languedoc (133), Périgord (21 et 58), Saintes (17); années 1373-1400 (20027). Comptes et pièces diverses concernant..... Bazas (36); années 1400-1464 (20028). Contrat de mariage de Gaston de Foix (169); années 1465-1556 (20029). Comptes et pièces diverses concernant Aigues-Mortes (8), Foix (contrat de mariage de Gaston de) (54), Languedoc (2, 15, 36, 60), Lauraguais (26), Perpignan (23); années 1556-1600 (20030). Saisie des biens de la Reine de Navarre et articles de la paix conclue avec le roi de Navarre (21 et 61); 20046. Sommaire discours d'aucunes choses mémorables arrivées en la ville d'Annonay et lieux circonvoisins depuis l'année 1551 [jusques en 1597], par Achille Gamon, licencié, XVIIIe s.; 20051. Recueils d'extraits relatifs aux États généraux du royaume de Navarre, jusqu'en 1789, XIXe s.; 20052. Mémoires sur la généralité de Bordeaux et mémoires concernant les pays de Béarn et de Basse-Navarre, XVIIIe s.; 20053-55. Histoire des Basques par le chevalier de Bela, ms. autographe, XVIIIe s.; 20058-69. Copie du précédent XIXe s.; 20080. Spécimens de patois gascon, languedocien. Traduction de la bible en... espagnol, gascon...; 20081. Recueil de copies d'actes relatifs aux juifs de Provence; 20082. Mémoires sur l'affaire de la demoiselle Cadière, en Provence (1787), sur le Comtat Venaissin; 20083. Fortifications de Barcelonnette, Bayonne (1680); 20086. Fortifications de Perpignan (1679), Saint-Martin-de-Ré (1681), frontières de la Savoie. La plupart des mémoires sont de Vauban ou apostillés par lui; 20091. Carte de la rivière de Montpellier; 20111-41. Rouleaux généalogiques provenant de l'ancien cabinet des titres; 20112. Lévis-Mirepoix; 20118. Aubigné (XVe s.): 20119. Montesquiou; 20138. Table généalogique de la maison de Scoraille, par Du Bouchet.] — P. 284-8. R. POUPARDIN. La date de la *Visio Karoli tertii*. [Persiste à croire, contrairement à l'opinion de M. Levison, que ce texte, écrit en faveur des prétentions de Louis de Provence à l'empire, a été composé peu de temps après la mort de Charles le Gros, mais dans le diocèse de Reims ou dans le voisinage de ce diocèse.] — P. 481-9. Ch. DE LA RONCIÈRE. L'Atlas catalan de Charles V dérive-t-il d'un prototype catalan? [Ne donne pas une réponse définitive, mais n'admet pas que le planisphère de Majorque fait par Angelino Dulcert, soit l'œuvre d'un Catalan. Il pense que Gênes était, au commencement du XIVe siècle, le centre cartographique où venaient chercher des modèles Vénitiens et Majorcains. Intéressant sur-

tout par la nomenclature des côtes du Ponant dans Vesconte, Dalorto-Dulcert et l'Atlas catalan.] — P. 490-553. H. Omont. Manuscrits de la bibliothèque de sir Thomas Phillips récemment acquis pour la Bibliothèque nationale. [Notices sur les 114 mss. achetés à la dernière vente de Cheltenham, avec table de concordance des anciens numéros de la bibliothèque Phillips et du catalogue de vente avec les numéros des nouveaux fonds latins et français de la Bibliothèque nationale; index alphabétique. Bernard Gui, Fleurs des Chroniques et autres opuscules (mss. nouv. acq. lat. 778-79); statuts, coutumes et privilèges d'Avignon (ms. nouv. acq. lat. 1874); Vie de D. Jean Delibra, religieux de la Chartreuse de Cahors, par D. Bruno Malvesin (ms. nouv. acq. franç. 10233); Pensées, notes et fragments poétiques de La Beaumelle (ms. nouv. acq. franç. 10234); Recueil sur l'histoire de France aux XVIe et XVIIe siècles (ms. nouv. acq. franç. 20204). [Résumé de mémoires et lettres, Brantôme, lettres de Paul de Foix, cardinal d'Ossat, cardinal de Joyeuse.] Œuvres de Brantôme (ms. nouv. acq. franç. 20205). Papiers du géographe Philippe Buache sur les tremblements de terre (mss. nouv. acq. franç. 20236 et 20237). [1755 : à Aix, Avignon, Coussillon (Gironde), en Dauphiné, à Perpignan.] — P. 567-76. H. Moranvillé. Notes de statistique financière sous Philippe VI de Valois. [Très curieuses notes d'un Italien d'abord fondé de pouvoirs de fermiers d'impositions, puis délégué pour faire payer les taxes imposées aux Lombards marchands ou usuriers en France. Etude sur les fraudes d'octroi, mouvement des vins en Gascogne, Toulouse, Carcassonne, et sur le mouvement de La Rochelle et autres ports de Saintonge.] — P. 577-8. M. Prou. Deux fragments de bulles sur papyrus au Musée du Puy. [L'une d'elles est un débris du privilège de Silvestre II pour l'église du Puy, du 23 novembre 999, dont la Bibliothèque nationale possède la partie inférieure; l'autre est un reste du privilège accordé par Léon IX à l'église du Puy en 1052.] A. V.

15. — *Bulletin archéologique de l'Association bretonne* p. p. la classe d'archéologie, 3e sér., t. XIX, 1901.

P. 111-40. J. Thévedy. Lieu de naissance de La Tour d'Auvergne. Corret. La légende de La Tour d'Auvergne. La poésie et La Tour d'Auvergne. G. D. du D.

16. — *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1903.

P. 3-32. Pl. I et II. Labande. Les mosaïques romaines de Villelaure

(Vaucluse); rapport de M. Héron de Villefosse. [Très curieuse trouvaille, appartenant à la catégorie des scènes nilotiques dont on a trouvé de nombreux spécimens en Italie et en Afrique, mais dont la Gaule n'avait pas encore fourni d'exemple caractérisé.] — P. 36-43. Pl. III. Abbé Dercier. Rapport sur des fouilles exécutées au Mont-Joüer, près de Saint-Goussaud (Creuse). [Commencement de fouilles qui promettent d'être très intéressantes. Outre de nombreux bâtiments, on a trouvé des monnaies remarquables de Claude, de Nerva ou d'Antonin, de Germanicus et de Jules César, ainsi que deux fibules dont une est ornée de vingt émaux triangulaires.] — P. 64-7. Pl. V. Héron de Villefosse. Rapport sur un ceinturon romain trouvé à Argeliers (Aude), d'après des photographies envoyées par M. F. P. Thiers, conservateur du Musée de Narbonne. — P. 72-127. Pl. VI. Ch. Porée. Notice sur la construction de la cathédrale de Mende. [Fort intéressante étude historique et monumentale, d'après des documents d'archives. Pièces justificatives.] — P. 131-2. Pl. VII. Ch. Portal. La croix processionnelle de Labastide-Denat (Tarn). [xvie siècle.]

Congrès des Sociétés savantes. P. lxx-lxxx. Séance générale. Discours de M. C. Jullian. [Très spirituelle allocution où l'utilité des recherches d'histoire locale, qui font mieux connaître l'histoire de France, est démontrée par des exemples pris dans l'histoire de Bordeaux. —

P. 209-11. F. Régnault. Peintures et gravures de la grotte de Marsoulas (Haute-Garonne). — P. 206-21. Pl. XII à XVII. Véran. Rapport sur les fouilles du rempart d'Arles en 1902 et restitution de « l'arc admirable ». P. 421-36. — Pl. XXVI-XXVII. Abbé Breuil. Rapport sur les fouilles dans la grotte du Mas-d'Azil (Ariège). [Août 1902. Vestiges de gravures sur parois dans les galeries obscures.] — P. 469-75. Pl. XXXIV-XXXVII. Barrière-Flavy. Les portails des églises de Caujac et de Gaillac-Toulza. [Intéressante étude monumentale et belles photographies.] — P. 490-514. E. Bonnet. Des variations de valeur de la monnaie melgorienne. — Pl. XLVI. Reproduction photographique d'une croix de pierre du commencement du xvie siècle de l'église de Campes (Tarn). A. V.

17. — *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1902.

P. 301-13, 402-27, 467-84, 524-9. Mémoire historique et détaillé pour la connaissance exacte des auteurs qui ont travaillé au Mercure de France..., p. p. G. de Courcel. [Très courtes notices. Parmi les Méridionaux, Antoine et Jean de La Roque, de Marseille; Louis de Boissy, de Vic en Carladez (Auvergne), Marmontel. A suivre.]

1903.

P. 8-25, 76-89, 275-8, 320-9, 383-7, 499-502, 615-21. F. Meunié. Bibliographie de quelques almanachs illustrés des xviiie et xixe siècles. [A relever un *Chansonnier de la République pour l'an III*, édité à Bordeaux et Paris. (A suivre.)] — P. 29-36, 90-102. Mémoire historique et détaillé pour la connaissance exacte des auteurs qui ont travaillé au Mercure de France..., p. p. G. de Courcel. [Suite et fin.] — P. 113-33. R. Portalis. Le baron Anatole de Claye. [Né dans les Landes en 1851. Bibliophile. Notice biographique. Portrait.] M. D.

18. — *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1903.

P. 218-27. Saint-Jours. Preuves de l'antique stabilité des côtes de Gascogne. — P. 228-35. Grandjean. Réponse à la communication de M. Saint-Jours. [Cite nombre de faits qui vont contre la thèse ci-dessus, notamment un texte tiré de Janson, *Flambeau de la navigation* (1625), et relatif aux chenaux d'Arcachon, Bayonne et Saint-Jean-de-Luz.] — P. 236-8. Saint-Jours. Limite des différents pays — *pagi*, — de la Gironde à la Bidassoa. [Labourd, Maremne, Marensin, Born, Buch, Médoc. Leurs limites n'ont pas varié depuis l'époque gallo-romaine.] — P. 239-58. J. Fournier. L'introduction de la culture de la canne à sucre en France au xvie siècle, [Très intéressant. Deux « sucriers » sous Henri II cherchent à introduire la canne à sucre en Provence. Charles IX en fait planter dans son jardin à Hyères en 1567 : l'essai échoua complètement, faute d'un climat favorable. Un autre essai fait en 1614 par le sieur de La Molle dans les monts des Maures ne fut pas plus heureux. Textes.] — P. 274-84. Ch. Duffart. La carte manuscrite de Claude Masse (fin du xviie s.). Sa valeur scientifique. Principales modifications du sol landais qu'elle révèle. [Carte topographique au 1 : 29235. On en peut conclure que les dunes avancent de 800 m. par siècle; que les lacs du littoral se comblent; que leurs affluents se ferment, etc.] — P. 308-17. Abbé F. Marsan. La Neste autrefois et aujourd'hui. [Son importance pour le flottage du bois et le transport des marbres de Beyrède, Sarrancolin, Campan vers Toulouse au xviiie s. Quelques textes.] — P. 318-22. P. Camena d'Almeida. L'Aunis. Essai de géographie historique et régionale. — P. 323-69. A. Pawlowsky. Les villes disparues et la côte du pays de Médoc d'après la géologie, la cartographie et l'histoire. [Il est impossible de résumer ici l'histoire très compliquée de ce littoral, l'un des plus remaniés qu'il y ait en France. M. P. l'a écrite avec beaucoup de soin et de science.] P. D.

19. — *Bulletin monumental*, 67e vol. de la collection, 1903.

P. 403-25. E. Travers. L'archéologie monumentale aux salons de Paris en 1903. [Planches accompagnées de brèves notices où se trouvent plusieurs monuments du Midi : châsse de Sarrancolin (Hautes-Pyrénées); portail de Sauveterre-de-Béarn (Basses-Pyrénées); maison de l'éléphant à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); clocher de Baudéan (Hautes-Pyrénées); coupe de l'église de Sarrancolin (Hautes-Pyrénées); abside de l'église de Chamalières (Puy-de-Dôme).] — P. 452-8. A. Véran. Les fouilles de la Porte de l'Aure à Arles-sur-Rhône (planches). [Découverte de fragments de l'arc-de-triomphe antique, appelé *l'arc admirable*, déjà démoli au xviie siècle; résultat des fouilles faites à la porte de l'Aure en 1902, par le service des monuments historiques.] — P. 454-97. Labande. Etude historique et archéologique sur Saint-Trophime d'Arles du ive au xiiie siècles (planches). [C'est l'histoire des édifices qui se sont succédé sur l'emplacement de l'église actuelle; à suivre.] — P. 562-70. J. Déchelette. A propos de l'oppidum des Nitiobriges, près d'Agen. [Recherches sur la date de l'oppidum. Voir *Congrès archéologique de France*, 48e session, Agen, pp. 167-242, le mémoire de M. Momméja sur le même sujet.] F. P.

20. — *Bulletin de la Société archéologique, historique et artistique Le vieux Papier*, t. I, 1900.

P. 89-90. Delpy. Un usage funéraire en Auvergne (xviiie s.). — P. 191-7. Id. De Clermont à Paris en 1661. Comptes de voyage. G. D. du D.

21. — *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, LIIe année, 1903.

P. 31-40. N. Weiss. Bernard Palissy devant le Parlement de Paris. [Avant d'être enfermé pour cause d'hérésie dans la prison où il mourut, l'illustre potier avait été condamné à la fustigation par le bailli de Saint-Germain-des-Prés, peine que le Parlement de Paris commua par arrêt des 10-12 janv. 1587, dont texte. M. W. n'a rien trouvé qui confirme l'allégation de Lestoile, à savoir que Palissy aurait été condamné au feu par le Châtelet.] — P. 45-59. A. Lods et D. Benoit. Nouveaux échos de la tour de Constance. Trois lettres inédites de Marie Durand. [Du 29 mars 1759 et du 17 sept. 1752. Marie était alors prisonnière. Autre, de Jeanne Magon, de Vernoux en Vivarais, aussi captive dans la tour.] — P. 59-72. N. W. Montauban en 1773-1774. Trois lettres de Jeannette-

Philippine Leclerc. [Fille d'un Français émigré en Allemagne à la Révocation, elle avait épousé un Français originaire sans doute de Montauban. Descriptions fort intéressantes de la ville et surtout de ses habitants, du culte protestant, etc.] — P. 97-127, 193-231. V.-L. Bourrilly et N. Weiss. Jean du Bellay, les protestants et la Sorbonne (1529-1535). [Après le supplice de Berquin, certains membres de la Sorbonne et du Parlement cherchent à incriminer les frères du Bellay comme protecteurs des hérétiques, en particulier Jean, évêque de Bayonne, mais sans succès.] — P. 127-30. N. W. Poursuites en Savoie et en Dauphiné contre Germain Colladon, Michel Protin et le cordelier Marin, d'après une lettre inédite de Michel de l'Hôpital. [Au duc de Guise, de Paris, 11 oct. 1551. Poursuites pour cause d'hérésie.] — P. 130-7. N. W. La signification de l'avertissement pastoral à Montauban, 7 janvier 1683. [Il s'agit de l'invitation à abjurer que le clergé adressa alors aux protestants. Procès-verbal de la lecture de cet acte et de la réponse, très respectueuse et très ferme, qu'y fit le pasteur Ysarn.] — P. 137-41. H. Dannreuther. La révocation de l'Edit de Nantes à Longwy. [Abjurations d'officiers et de soldats de la garnison, 1682-1746. Bon nombre étaient des méridionaux.] — P. 141-3. Ch. Serfass. Les abjurations forcées en Vivarais, 1700. [A Champis (Ardèche). Acte par lequel le curé certifie que les principaux habitants ont embrassé le catholicisme.] — P. 143-60. H. Patry. La bataille de Jarnac, la campagne de 1569 et le rôle de Coligny, d'après des travaux récents. [D'après le livre de M. Gigon, Angoulême, 1895, in-8°, que M. P., par endroits, corrige ou complète. Les indécisions et les lenteurs des Réformés causèrent leur perte; l'effet moral du combat fut bien pire pour eux que les résultats matériels.] — P. 231-54. N. W. Mémoires de la famille de Chaufepié [Originaire d'Italie; établie à Gimont, en Gascogne, puis à Marennes; elle émigra en 1685. Texte des Mémoires de Samuel de Chaufepié, pasteur, réfugié à Amsterdam, avec rectifications, p. 571.] — P. 385-456. H. Gelin. Cent cadavres de huguenots sur la claie et à la voirie sous Louis le Grand. [En vertu de la déclaration royale du 29 avr. 1686, que certains historiens ont cru ou dit avoir été purement comminatoire. Enumération de cent exécutions de ce genre (voir aux *Documents*, p. 421); beaucoup ont été faites dans le Midi. Cette liste est assurément incomplète. Cf., p. 573, une liste supplémentaire de vingt-cinq noms dressée par M. Pradel.] — P. 456-61. M. de Richemond. Un drame au Château-Gaillard en 1670. [Procédure relative à l'assassinat de deux enfants de Jacques Rocquemadour, huguenot, par ceux du vice-sénéchal en la maréchaussée de Saintonge, Prieur; les coupables

reçoivent des lettres de rémission.] — P. 463-8. A. Lods. Deux chansons sur Rabaut de Saint-Etienne. [Qui venait d'être élu président de l'Assemblée constituante. L'une est pour, l'autre contre ce choix.] — P. 557-9. P. F. B. Le prétendu vitrail de Jeanne d'Albret à Limoges. [Sur l'article de M. Leroux publié ici même (t. XV, p. 329). La femme prêchant que le vitrail représente serait non Jeanne d'Albret, qu'il faut écarter, d'accord avec M. Leroux, mais sa mère, Marguerite de Navarre.]

P. D.

22. — *Congrès archéologiques de France*, 1902; Troyes et Provins.

Procès-verbaux. P. 139-44. F. Pasquier. Vœu relatif à la conservation et à la centralisation des minutes notariales antérieures à 1790. — P. E. Lefèvre-Pontalis. Vœu relatif à la constitution dans chaque diocèse d'une commission qui soit appelée à donner son avis sur les réparations à faire dans les églises rurales. F. P.

23. — *Journal des Savants*, 1903.

P. 86-102. Luchaire. Les institutions monarchiques locales en France à la fin du moyen âge. [Analyse très élogieuse du livre de M. Dupont-Ferrier : *Les officiers royaux des bailliages et sénéchaussées et les Institutions monarchiques locales en France à la fin du moyen âge.*] — P. 317-25. Jullian. Le littoral de la Gascogne. [Analyse du livre de M. Saint-Jours : *Port d'Albret, Vieux-Boucau, l'Adour ancien et le littoral.* M. J. adopte et développe les conclusions de ce livre : contrairement à l'opinion traditionnelle, le littoral gascon de l'Atlantique ne paraît pas s'être modifié à l'époque historique.] — P. 337-45. Antoine Thomas. La chanson de Sainte-Foi. [Etude sur ce nouveau et si important texte provençal, publié pour la première fois par M. Leite de Vasconcellos; observations et notes critiques sur ce texte.] Ch. L.

24. — *Mémoires de la Société dunkerquoise*, t. XXXIII, 1900.

P. 1-234. V. de Swarte. Claude Le Blanc, intendant d'Auvergne, intendant de la Flandre maritime, secrétaire d'Etat au département de la guerre (1669-1728). Sa vie, sa correspondance particulière et administrative. G. D. du D.

25. — *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 7e sér., 2e vol., année 1897.

P. 329-68. J. Meynier. Les noms de lieu romans en France et à l'étranger

(suite 1898, p. 57-178; 1899, p. 13-109; 1900, p. 113-253; 1901, p. 17-54). [M. M. s'est donné la peine, très méritoire, de ramasser une quantité immense de matériaux et de les classer d'une façon simple et logique (noms de lieu d'origine naturelle, religieuse, ethnique, sociale). Il tranche sans sourciller, et avec une insuffisante connaissance des lois phonétiques, les questions d'étymologie les plus ardues; mais le simple rapprochement des formes est parfois fort instructif et peut mettre le linguiste sur la voie de véritables découvertes, d'autant plus que M. M. a souvent pris soin d'indiquer les formes anciennes. La toponymie méridionale me paraît avoir été explorée moins complètement que celle du Nord; pourtant les formes intéressant nos lecteurs sont fort abondantes encore. Une table alphabétique (où la forme latine est prise pour base) facilite les recherches dans ce précieux répertoire. Il en a été fait un tirage à part (Besançon, Dodivers, 1901, in-8° de 431 p.).] A. J.

26. — *Revue des bibliothèques*, 1902. Néant. — 1903.

P. 101-14. J. Gautier. Le décret de 1809 et les droits de l'État sur les manuscrits des bibliothèques publiques. [Étude d'intérêt général destinée à faire connaître les droits de l'État non seulement en matière de propriété, mais aussi en matière de publication.] — P. 207-23. L. Dorez. Le manuscrit de Dante offert au roi François Ier, en 1519, par Jacques Minut, président aux Parlements de Bordeaux et de Toulouse. [Détails biographiques sur Minut.] F. P.

27. — *Revue des Deux-Mondes,* 1903.

1er février. P. 661-91. A. Jeanroy. La poésie provençale au moyen âge. III. La Chanson. [L'auteur essaie d'expliquer la formation des théories, si étranges dans une société chrétienne, qui ont trouvé leur expression dans la chanson provençale, et de déterminer le rapport de ces théories avec les mœurs réelles; il montre que la chanson devint vite un genre factice qui ne pouvait fournir une longue carrière, et il étudie les efforts tentés pour lui infuser une vie nouvelle par quelques-uns des principaux troubadours, Rambaut d'Orange, Arnaut Daniel, Peire Vidal, Folquet de Marseille, Guiraut de Bornelh. — Nous avons omis de mentionner dans nos précédents dépouillements l'article du même auteur (même Revue, 1er oct. 1899, p. 545-74) sur la poésie historique des troubadours, où M. J. a rassemblé ou précisé beaucoup de renseignements épars ou vagues et essayé, pour conclure, de déterminer la portée du rôle historique des poètes provençaux et notamment de B. de Born.]

1er juillet. P. 49-82. A. Rébelliau. Un épisode de l'histoire religieuse du xviie siècle. La Compagnie du Saint-Sacrement. (Suite, 1er août, p. 540-63, et 1er sept., p. 103-35, avec les sous-titres : La Compagnie du Saint-Sacrement et la contre-réformation catholique; — la Compagnie du Saint-Sacrement et les protestants.) [Résumé très vivant et très personnel des travaux de MM. Rabbe, Beauchet-Filleau et Allier; cf. le compte rendu, par M. Leroux, du livre de ce dernier, *Annales*, XV, 221. Presque rien sur le Midi.]

1er août. P. 654-73. R. Doumic. La jeunesse de Mirabeau. [D'après la publication de lettres inédites par MM. Cottin et Dauphin-Meunier.]

1er octobre. P. 570-603. E. Daudet. Les dames de Bellegarde. Mœurs du temps de la Révolution. (Suite 15 oct., p. 861-99, et 15 nov., p. 407-44.] [A propos de la liaison de Hérault de Séchelles avec Adélaïde de Bellegarde (1793): beaucoup de hors-d'œuvre sur la situation morale et politique de la Savoie, sur la famille et la jeunesse de Hérault de Séchelles, etc. Le récit est, du reste, aussi instructif que dramatique. On se demande seulement pourquoi M. D. ne donne jamais de références précises, même aux documents qui sont dans le domaine public, et on se prend à craindre que le roman ne côtoie l'histoire, surtout quand on voit l'auteur avouer lui-même (p. 571) qu'il « a *dû* suppléer à des lacunes par des hypothèses ». Mais ne *devrait*-il pas aussi avertir le lecteur de ce qui n'est qu'hypothèse?] A. J.

28. — *Revue des Etudes historiques*, 1903.

P. 498-514. A. Cochin. Les conquêtes du consistoire de Nimes pendant la Fronde. [Etude intéressante, faite en grande partie à l'aide des archives du consistoire de Nimes, sur la lutte qui éclata dans cette ville entre catholiques et protestants, à l'occasion des troubles de la Fronde. Les réformés comprenaient presque tous les bourgeois riches de la ville; le parti catholique était composé surtout du petit peuple et avait pour chefs l'évêque, les jésuites du collège et les magistrats royaux. Le prétexte de la lutte fut l'enlèvement d'un jeune protestant par l'évêque. Elle se termina au profit des réformés, mais le consistoire abusa de sa victoire; il promulgua plusieurs ordonnances vexatoires, même pour les calvinistes modérés, et il fit nommer des protestants à la plupart des fonctions de la ville. Cette attitude souleva des haines violentes et ne tarda pas à provoquer des luttes nouvelles.] F. D.

29. — *Revue hebdomadaire*, 2e sér., t. VII, 1900.

P. 398-413. P. Laurencin. La bataille de Marengo et la mort de Desaix.
G. D. du D.

30. — *Revue d'histoire littéraire de la France,* 1903.

P. 177-231. G. Lanson. Études sur les origines de la tragédie classique en France. Comment s'est opérée la substitution de la tragédie aux mystères et moralités (Suite, p. 413-36). [Enumère, dans la première partie de ce travail, un certain nombre de représentations qui attestent la survivance, surtout en province, des genres dramatiques du moyen âge ; quelques-unes de ces mentions se rapportent au Midi.] — P. 283-4. V. Giraud. Sur une édition peu connue des *Pensées* de Pascal. [Édition des *Pensées,* donnée en 1785 par l'abbé Ducreux, chanoine d'Auxerre, qui essaie de retrouver le plan de Pascal et s'imagine avoir rendu les *Pensées* plus fortes, « plus lumineuses et plus utiles ».] — P. 457-77. P. Lafenestre. François Maynard. [Étude littéraire. La Cloris de Maynard serait une fille de Hurault de l'Hôpital, fils du chancelier.

A. J.

31. — *Revue internationale de l'enseignement,* XXIII (1903, t. II).

P. 108-17. P. Brun. Deux documents sur l'enseignement au xviie siècle. [Analyse d'un cahier de rhétoricien et publication d'un cahier de notes d'un professeur de Grenoble au xviie siècle (sans date précise) ; ces deux documents sont à la Bibl. munic. de Grenoble.] A. J.

32. — *Revue numismatique,* IVe série, t. VII, 1903.

P. 87-99. Dr Poncet. Oboles de Marseille et monnaie à légende Nord-Etrusque, à propos d'une trouvaille faite près de Valence (Drôme). [Planche.] — P. 164-8. H. de Gérin-Ricard et abbé Arnaud d'Agnel. Découverte à Tourves (Provence), en 1366, d'après le récit contenu dans un acte de la Cour des comptes de Provence. — P. 183-5. J. Roman. Nécrologie : Louis Blancard, numismate, ancien archiviste des Bouches-du-Rhône. F. P.

33. — *Revue de Paris,* 1903.

15 avril. P. 701-36. P. de Ségur. Un grand homme de salons : le comte de Guibert. [Le comte de Guibert, né à Montauban en 1743 (mort en 1790), admiré par ses contemporains bien au delà de ses mérites, sommairement exécuté par Sainte-Beuve et J. Janin, n'est plus connu aujourd'hui que par la passion qu'il inspira à Mlle de Lespinasse. M. de S. pense que ce fut un esprit vraiment supérieur, d'une lucidité et d'une pénétration singulières, et le prouve par de curieux extraits de l'*Essai de tactique,* fort apprécié de Napoléon Ier, et des *Souvenirs*

de voyages.] — P. 797-818. L. Batiffol. Un garde du corps de Louis XIII. (Suite 1er mai, p. 185-96.) [D'après les souvenirs inédits de Pierre de Bordeaux, sieur de la Sablonnière, relatifs aux campagnes de 1622, 1628, 1634. Renseignements curieux sur la personne du roi, la façon dont on faisait la guerre en ce temps-là, les sentiments des populations protestantes du Midi. Episodes plaisants et plus souvent affreusement tragiques des sièges de Négrepelisse et Saint-Antonin.]

15 août. P. 807-38. W. Morton-Fullerton. En Narbonnaise. [Impressions de voyage (en Limousin, Quercy, Languedoc, Roussillon). Le touriste dont elles émanent a trop d'esprit, et surtout veut trop en avoir, mais il a la vision nette, sinon toujours juste, et son style est amusant. Agréables instantanées.] A. J.

34. — *Revue des parlers populaires*, 2e année, 1903.

No 1. P. 161-79. A. Thomas. Étymologies limousines. [*Armorijo*, « vent d'ouest », de *armoricus* (*ventus*); *asse*, « inculte », du bas latin *apsus*, *apsa* ; — *cibre*, *tribe*, « seau » : la première forme vient du germ. *zwipar* (*zwei*, « deux », et thème de *beran*, « porter »), la seconde d'une forme antérieure « *twiber* » : exemple curieux de deux formes germaniques, d'époques et de régions différentes, représentées dans des patois limitrophes ; — *deimai*, « fatigué », pour *d'esmai*, litt. « d'émoi », c.-à-d. « en émoi » : intéressante dissertation sur les locutions prépositionnelles devenues (ou en train de devenir) adjectifs; cf. anc. fr. *engrant*, fr. *debout*, prov. *depè ;* — *desoussina*, « défricher », de *de* et *oussino*, « terre inculte » (fr. *absine*), tiré du bas latin *abs*, *absa ;* — *eirancha*, « boiteux », pour *esrancat*, formé de *es* et *ranc ;* — *garlimen*, « charrue », dissimilation de *garnimen*, avec une restriction de sens qui se retrouve dans le gascon *arnés*, qui a pris ce même sens de « charrue »; — *meiri*, « brebis qui a déjà porté », de *matricem ;* — *nuei*, « nœud », de *nōdium*, tiré de *nodus ;* — *rèl*, « râble ou rabot des boueurs, jardiniers, maçons, etc. », pour un plus ancien *ruèlh*, de *rotulum*. — On retrouve dans toutes ces étymologies le savoir et la pénétration ordinaires de l'auteur; nous sommes heureux d'annoncer qu'elles reparaîtront en un volume intitulé : « Nouveaux Essais de philologie française », qu'il prépare en ce moment.] A. J.

35. — *Revue de philologie française et de littérature* (ancienne *Revue de philologie française et provençale*), t. XVII, 1903.

P. 89-104. L. Vignon. Les patois de la région lyonnaise. Le pronom

régime de la 3e personne (suite). Le régime direct; le féminin singulier. [*Lo*, inconnu au centre, occupe au nord-est et au sud une zone étendue; *lé* et *lè* appartiennent au nord; *la*, seule forme connue au centre, domine à l'est et au sud-est.] — P. 114-21. E. Casse et E. Chaminade. Vieilles chansons patoises du Périgord (suite p. 186-204). [Complément à un recueil récemment publié par les mêmes auteurs; les chansons sont notées en orthographe phonétique et traduites; mélodies.] — P. 161-72. J. Désormaux. Mélanges savoisiens. I. Chanson de 1816. [Chanson patoise en l'honneur de la maison de Savoie, par le chanoine Gazel; montre que le clergé protesta longtemps contre l'annexion française.] II. Savoyard *goliard*. [L'existence de ce mot en patois savoisien est intéressante à constater; mais l'étymologie proposée (d'après De Gregorio) est invraisemblable : *goliard* est un mot savant qui n'a rien à faire avec *gaillard*.] A. J.

36. — *Revue de la Renaissance* (ancienne *Revue des provinces de l'Ouest*). Tomes I (1901), II (1902). Néant.

Tome III (1902).

P. 36-60. V. Lieutaud. Un humaniste provençal : Jean-Antoine Berluc de Forcalquier (1578-1659) et ses *Adages* (1632). [A propos du rarissime volume des *Adagia*, dont un exemplaire appartient à M. L. de Berluc-Pérussis; cet article ne contient que des recherches généalogiques et biographiques sur les Berluc, du xiiie siècle au xviie.]

Tome IV (1903).

P. 1-20. V. Lieutaud. Un humaniste provençal : Jean-Antoine Berluc, etc. (suite p. 57-64, 137-55, 244-51, 281-7). [Biographie détaillée de Berluc; curieux renseignements sur la vie littéraire en Provence au xvie siècle; beaucoup d'érudits, de collectionneurs, surtout de *poetæ minimi*. Cette introduction un peu longue nous amène enfin aux *Adagia*, qui devaient être, dans la pensée de l'auteur, un recueil complet de la littérature parémiologique de Rome et d'Athènes, illustré par des rapprochements avec les proverbes et dictons modernes. M. L. traite trop brièvement, à notre gré, cette partie de son sujet, la plus intéressante : il eût valu la peine d'extraire du recueil les proverbes en provençal. Les citations sont en outre criblées de fautes d'impression.] A. J.

37. — *Revue universitaire,* 1903, 1er semestre.

P. 265-7. C. Jullian. A propos de la Compagnie du Très Saint Sacrement de l'autel. [Fait ressortir l'importance du livre de M. Allier pour l'intelligence de l'histoire religieuse du xviie siècle (cf. *Annales*, XV, 221), rappelle le rôle joué à Bordeaux, pendant la Fronde, par la Compagnie

(parlementaire) du Saint-Sacrement d'une part, la Compagnie (bourgeoise et protestante) de l'Ormée, d'autre part.]

2e semestre.

P. 51-6. Th. Rosset. Un petit problème d'histoire littéraire. Balzac et les « Conseils de tolérance ». [A propos de la lettre de Balzac à l'archevêque de Toulouse, du 25 janvier 1635 (Lanson, *Lettres du XVIIe siècle*, p. 97). Cette lettre serait relative à la querelle entre le duc d'Epernon, gouverneur de Guyenne, et Sourdis, archevêque de Bordeaux (1633-4); elle contiendrait « une apologie discrète, digne d'un très habile courtisan », de la conduite de Richelieu en cette affaire.] A. J.

38. — *Romania*, 1903.

P. 1-17. F. Lot. La chanson de Landri. [Plusieurs troubadours (et trouvères) nous ont conservé des allusions à deux compositions épiques sur *Landri et Aye* et sur *Auchier et Landri*. M. Lot montre que ce Landri devait être un chevalier de fortune qui devint comte de Nevers à la fin du xe siècle, et autour duquel s'étaient formées, comme on en a d'autres preuves, des traditions légendaires.] — P. 177-203. A. Thomas. Le suffixe *-aricius* en français et en provençal. [Montre que ce suffixe a eu en Gaule un développement beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait cru, et dresse la liste des mots, plus nombreux en français qu'en provençal, qu'il a servi à former.] — P. 268-99. P. Meyer. Recettes médicales en provençal, d'après le ms. R 14. 30 de Trinity College (Cambridge). [Ces recettes sont tirées pour la plupart de l'*Antidotarium Nicolai* et du *Liber de simplici medicina* de Platearius; M. M. en publie de longs extraits, riches en mots rares ou inconnus (cf. la note additionnelle, p. 472). Le ms. est de la fin du xiiie siècle.] — P. 353-63. H. Suchier. Recherches sur les chansons de Guillaume d'Orange. [Dans la série d'articles qui commence ici, M. S. se propose, non d'édifier une nouvelle théorie sur l'origine du cycle, mais de fixer quelques points importants et sûrs. A propos de Monglane, il considère comme vraisemblable l'explication de P. Paris qui identifiait cette ville introuvable avec l'antique *Glanum*, près de Saint-Remy. Il défend contre M. P. Meyer l'identité des trois Girard (de Vienne, de Fraite, de Roussillon), et croit qu'ils ont pour original un seul personnage historique, Girard, gouverneur du royaume d'Arles de 853 à 870. Le mystérieux Aïmer le Chétif serait Hadhumar, comte de Narbonne à la fin du viiie siècle; sur ce personnage, voy. dans le même numéro (p. 455-7) le compte rendu d'un article de M. Weeks par M. E. Langlois.] — P. 572-6. F. Lot. Conjectures sur *Girart de Roussillon*. [La localité nommée Escarpion serait Scarponne (Meurthe-et-Moselle), Odilon (père de Boson

d'Escarpion) un comte du Diois à la fin du IXe siècle ; confirme une hypothèse de M. Meyer d'après laquelle les *Desertois* seraient les habitants du Berry. M. L. eût pu rappeler que dans les romans en prose de la Table Ronde le royaume *de la Deserte* est précisément le Berry (P. Paris, *Les romans de la T. R.*, II, 388 et *passim*).] — P. 577-83. F. LOT. Orson de Beauvais. [Rapproche du personnage d'Orson, d'origine inconnue, le Chorso qui fut remplacé comme comte de Toulouse par Guillaume de Gellone, tout en reconnaissant « qu'il est impossible de dire si ce personnage est le prototype d'Orson ».] — P. 597-618. P. MEYER. La chançun de Willame. [Nous signalons exceptionnellement ce compte rendu à cause de son importance ; il donne l'analyse très détaillée d'une chanson de geste, prototype du *Covenant Vivien* et d'*Aliscans*, récemment découverte et publiée diplomatiquement (en un volume non dans le commerce) par un éditeur qui a mis sa coquetterie à rester inconnu ; cette circonstance fait que la grande majorité des lecteurs ne pourront, de longtemps sans doute, connaître que par la présente analyse ce texte, qui paraît capital pour l'étude du cycle de Guillaume au Court-Nez.] A. J.

39. — *Société nationale des Antiquaires de France.* Bulletin, 1903.

P. 137-41. A. BLANCHET. Disposition intentionnelle de haches dans des cachettes ou sépultures. [Comparaison entre des sépultures de Bretagne et des sépultures situées en divers points de la France, notamment sur le plateau de Ger (Hautes-Pyrénées) et à Bruniquel (Tarn-et-Garonne).] — P. 146-8. HÉRON DE VILLEFOSSE, de la part de R. GRAND. Note sur une croix-reliquaire du XIVe siècle ayant appartenu au comte d'Armagnac (planche). — P. 151. P. VITRY. Note sur une statue de la Vierge en bronze, conservée à Apchon (Cantal) et datant du XVe siècle (planche). — P. 203-4. A. BLANCHET. Découverte d'une sépulture romaine à Orpierre (Hautes-Alpes). [Urne en plomb, objets divers.] — P. 204. HÉRON DE VILLEFOSSE. Découverte d'une jambe en bronze, au Bourguet (Basses-Alpes). [Provenant d'une statue de l'époque romaine.] — P. 210-1. DE BAYES. Découverte à Messigny (Ain) de sépultures anciennes. [Époque gallo-romaine et premiers temps de la période barbare.] — P. 244-6. HÉRON DE VILLEFOSSE, de la part de M. CLERC. Note sur les arrosoirs en terre cuite à l'époque romaine. [Objets antiques encore en usage dans la Provence.] — P. 262-9. G. LAFAYE, de la part de M. MOULIN. Découverte de sépultures gallo-romaines à Vénejean (Drôme). [Sépultures par incinération. Planche.] — P. 283. F. PASQUIER. Bail à besogne tiré des archives notariales de Toulouse et rela-

tif à la fourniture de quatre colonnes en laiton pour le chœur de la cathédrale de Rieux (Haute-Garonne) en 1527. — P. 298-9. Mowat et Héron de Villefosse. Découverte à Fréjus d'une inscription sur le tombeau d'un légionnaire romain. — P. 307. R. Cagnat. Découverte d'une inscription romaine à Narbonne. — P. 317-9. Héron de Villefosse, de la part de M. de Gérin-Ricard. Description d'un vase grec peint qui fut trouvé à Marseille en 1865. — P. 342-4. Héron de Villefosse. Note relative à seize médaillons en poterie romaine, ornés de sujets en relief et de légendes explicatives. [Les objets sont conservés à Vienne (Isère).] F. P.

40. — *Société nationale des Antiquaires de France.* Mémoires, 7e série, t. III, 1901 [1].

P. 241-92. J. Berthelé. Les « *Samnagenses* » et l'oppidum de Nages (Gard). [Identification du lieu romain avec l'oppidum et le village de Nages.]

Centenaire de la Société, 1804-1904. *Recueil de Mémoires* publiés par ses membres.

P. 33-54. O. Bendorf. Le trophée d'Auguste à la Turbie, près de Monaco. [Monument transformé en forteresse au moyen âge; il fut élevé au premier siècle de l'ère chrétienne en l'honneur de l'empereur Auguste, par ordre du Sénat romain.] — P. 61-7. A. Blanchet. Influences de la Sicile sur Massalia. [L'auteur démontre qu'à Marseille, avant la domination romaine, on s'est inspiré, pour les types monétaires, des modèles siciliens et surtout de ceux qui étaient usités à Syracuse.] — P. 101-3. L. Delisle. Une lettre en partie autographe du roi Charles V (6 septembre 1370). [Elle est adressée au comte d'Armagnac au sujet de divers projets de mariage dans sa famille.] — P. 121-32. C. Enlart. La cathédrale Saint-Jean de Beyrouth, en Syrie. [Aujourd'hui convertie en mosquée, elle a été bâtie au début du xiie siècle pendant la domination franque; elle est analogue aux églises du Limousin et du Languedoc.] — P. 199-209. L. Heuzey. Buste d'un flamine provenant de Villevieille (Gard). — P. 239-45. R. de Lasteyrie. Restitution d'une inscription du xiie siècle. [Elle était dans l'abbaye de Montmajour, près d'Arles, sur le tombeau du moine Humbert.] — P. 455-9. J. Toutain. Institution du culte impérial dans les trois Gaules. — P. 471-6. Mis de Vogüé. Deux statuettes en bronze du xive siècle. [Elles ont été découvertes dans la région pyrénéenne: l'une d'elles porte une inscription hébraïque qui a un sens symbolique.] F. P.

1. Volume paru en 1903.

NÉCROLOGIE

L'érudition française vient de faire, en la personne de M. Auguste Molinier, une perte des plus sensibles. Né à Toulouse le 30 septembre 1851, et décédé à Paris, le 19 mai 1904, Auguste-Louis-Émile Molinier était sorti de l'Ecole des Chartes en 1873; il fut successivement bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, au palais de Fontainebleau et conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; il quitta ces dernières fonctions en 1893 pour devenir professeur à l'Ecole des Chartes Auguste Molinier appartient au Languedoc non seulement par ses origines, mais encore par des travaux d'érudition considérables. C'est lui, en effet, qui fut chargé en 1872 de diriger, en majeure partie, la réédition de l'*Histoire de Languedoc*. Grâce à son labeur aussi savant que fécond, notre vieille histoire provinciale s'enrichit de notes précieuses, de documents aussi nombreux qu'importants et de savantes dissertations, parmi lesquelles il faut citer tout particulièrement les études sur l'administration de saint Louis et d'Alfonse de Poitiers et sur la géographie du Languedoc. Cette réimpression, considérablement augmentée, fait autant d'honneur aux auteurs primitifs de l'œuvre, dom de Vic et dom Vaissete, qu'à son éditeur moderne, M. Auguste Molinier, et qu'au libraire éclairé et désintéressé, M. Edouard Privat, qui en a rendu l'exécution possible. Au Languedoc encore est consacrée une autre publication d'Auguste Molinier: ce recueil des *Lettres d'Alfonse de Poitiers*, qui forme deux volumes de la collection des Documents inédits et dont un petit supplément a paru ici-même en 1900; A. Molinier projetait de compléter cette œuvre par la publication des comptes du même prince; un volume de la même collection des Documents inédits devait y être consacré. Les travaux d'Auguste Molinier sur l'histoire du midi de la France auraient suffi à remplir la vie d'un homme, c'est à peine cependant la moitié de l'œuvre due à l'activité de ce savant mort à cinquante trois ans. Ses fonctions de bibliothécaire l'ont amené à collaborer au catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements; il débuta dans cette entreprise par le catalogue des manuscrits de Toulouse et de Nimes; il continua par ceux de Châlons-sur-Marne, Provins, Soissons, Dijon, Auxerre, Sens, Chartres, Cambrai, Nantes, Poitiers, Valenciennes, pour ne citer que les villes les plus importantes; le catalogue des manuscrits de la bibliothèque Mazarine, enfin, est entièrement de lui.

La rédaction de ces répertoires avait mis A. Molinier en contact continuel avec les manuscrits; il y acquit, en matière d'histoire littéraire et de sources de l'histoire de France, un goût très vif et une compétence du meilleur aloi. Dans cet ordre d'idées il donna successivement : une dissertation sur les *Obituaires français du moyen âge*, dont le corollaire fut la publication de ces mêmes obituaires par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres[1]; des éditions de la *Chronique normande* du XIVe siècle, des *Itinera Jherosolimitana*, des *Vies* de Louis VI et de Louis VII par Suger, et enfin son *Manuel des sources de l'histoire de France*, dont quatre fascicules ont paru du vivant de l'auteur. Cette œuvre considérable d'Auguste Molinier ne restera pas inachevée; quelques jours avant sa mort, il avait remis à son éditeur le manuscrit des deux derniers fascicules contenant, l'un la fin du manuel, et l'autre une magistrale introduction sur la littérature historique du moyen âge.

Ces travaux, aussi importants par leur sujet que par leur haute valeur scientifique, n'assurent pas seuls à Auguste Molinier une place considérable dans l'érudition française; on ne saurait, en effet, passer sous silence la très grande influence qu'il exerça, soit en collaborant à différentes revues, comme la *Revue critique*, la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, les *Annales du Midi*, la *Revue historique, le Moyen âge*, soit en professant dans sa chaire de l'Ecole des Chartes, ou à l'Ecole des Hautes-Etudes, en qualité de suppléant de M. Gabriel Monod. Enfin, comme pour prouver qu'aucune manifestation de l'esprit ne laissait insensible sa vive et belle intelligence, A. Molinier laisse une autre publication dont le titre étonnera bien ceux qui ne connaissent que ses œuvres historiques : c'est une édition des *Pensées* et des *Provinciales* de Pascal; et ce n'est pas de tous ses travaux celui dont il faisait le moins de cas et dont il parlait le moins souvent.

Les obsèques d'Auguste Molinier ont été célébrées à Paris, le 21 mai 1904 ; son éloge a été prononcé, au cours de la cérémonie, par M. P. Meyer, au nom de l'Ecole des Chartes; par M. J. Roy, au nom de la Société des anciens élèves de cette école; par M. Vidier, au nom des anciens élèves du défunt, et par M. P. Guillard, au nom de la Ligue des droits de l'homme, dans le conseil de laquelle Auguste Molinier exerçait une influence notable. Une notice étendue sur sa vie et ses travaux paraîtra dans un des prochains numéros de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. — [A. V.]

1. Deux volumes seulement auront pu paraître sous le nom d'Auguste Molinier, celui des provinces ecclésiastiques de Sens et de Paris (1902) et celui de la province de Chartres, presque achevé, et que M. Longnon, commissaire responsable de la publication est en train de terminer.

CHRONIQUE

Cette année la contribution qu'apportent ordinairement à l'histoire du Midi les positions de thèses de l'Ecole des Chartes aura été assez abondante. M. de Bengy-Puyvallée a fait la biographie de *Louis de Sancerre, connétable de France* (1340-1403). Devenu maréchal de France (quand, comment, l'auteur n'en dit rien), Louis de Sancerre a fait la chasse aux routiers en Bourbonnais et en Auvergne (1366-1368), guerroyé en Limousin contre les Anglais et repris sur eux Limoges (1371-1372); il les a battus en Saintonge avec du Guesclin, en Guyenne avec le duc d'Anjou (1375-1377), puis en Angoumois, en Auvergne. La partie la plus variée et la plus intéressante de sa vie est celle qui s'est écoulée sous le règne de Charles VI : il eut alors l'occasion de se montrer non seulement homme de guerre, mais homme d'état, administrateur. En 1381-1382 nous le trouvons en Auvergne, où il organise la résistance contre les routiers, les Anglais, et où il préside les Etats de la Basse-Auvergne (à Clermont, juillet 1382); en 1386-1387, il combat sur les bords de la Charente. Ses relations étroites avec le puissant duc de Berry lui avaient déjà valu de hautes charges; en 1388, c'est le duc lui-même qu'il vint remplacer au gouvernement de Languedoc et de Guyenne, non comme gouverneur, lieutenant du roi, mais avec le titre de capitaine général, auquel il joignit bientôt celui de réformateur général (mai 1389). Il a gardé dix ans ces fonctions qui marquent le point éminent de sa carrière; c'est en les remplissant qu'il a dû intervenir dans l'affaire de la succession de Foix; à la fin de 1399, la maladie le contraint à se retirer. —

A. Clerc. *Recherches sur le cardinal de Châtillon* (1517-1564). Ce précoce cardinal — il reçut le chapeau à dix-sept ans — est devenu archevêque de Toulouse à deux reprises, en 1534, en 1559, et comme tel a joué un rôle dans le Midi durant la première guerre de religion (1562). Déjà il avait communié sous les deux espèces; il était, comme ses frères d'Andelot et Coligny, passé au parti protestant. Aussi l'archevêché de Toulouse lui fut-il ôté au profit du cardinal d'Armagnac. — E. Delmas. *Essai sur l'histoire des comtes de Rodez au* XIIe *et au* XIIIe *siècles* (1115-1304). Le comté de Rodez provient d'un démembrement du comté de Rouergue, qui dépendait du comté et de la maison de Toulouse. Il a été fondé par les vicomtes de Millau-Carlat, eux-mêmes peut-être issus des vicomtes de Rouergue. L'un d'eux, Richard, dès 1093, au moment où Raimond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, se préparait à partir pour la croisade, a dû recevoir de lui le domaine utile du comté de Rouergue, puis, à la faveur de cet engagement, usurper l'autorité comtale : dès 1112, il prend le titre de comte de Rodez qu'Alfonse-Jourdain, trois ans plus tard, se résout à lui confirmer moyennant hommage. L'auteur a ensuite établi la généalogie des nouveaux comtes jusqu'à la fin de la première race, c'est-à-dire en 1304. Le chapitre III traite de leurs rapports, assez difficiles, avec les évêques de Rodez qui restaient maîtres de la Cité, tandis que le Bourg avait pour seigneurs les comtes; de leur politique extérieure, hostile presque toujours aux comtes de Toulouse, leurs suzerains. Le chapitre IV est consacré à l'organisation féodale et à l'administration du comté. Cette thèse paraît bien conçue, traitée avec méthode et dans de justes proportions; il serait à souhaiter qu'elle fût imprimée. La Société des Lettres de l'Aveyron, qui a déjà fait ou favorisé tant de bonnes publications historiques sur le Rouergue, serait peut-être disposée à soutenir celle-là. — *La vie et les légations d'Hugues, évêque de Die* (1073-1082), *archevêque de Lyon* (1082-1106), par G.-L. Henriot, ne nous retiendra guère. Originaire de Die, Hugues eut ensuite ce diocèse à administrer; mais s'il intéresse l'histoire, c'est surtout par ses légations, par ses efforts pour faire accepter la réforme grégorienne. — Th. Legrand. *Essai sur Fontarabie et les différends de cette ville avec le Labourd, du* XVe *siècle au* XVIIIe. Ce titre même implique un ouvrage un peu confus; il y a là dedans deux sujets mal reliés l'un à l'autre : d'une part une étude sur l'organisation mu-

nicipale, militaire, commerciale de Fontarabie depuis le commencement du xv[e] siècle, de l'autre des démêlés entre voisins que la Bidassoa séparait, — démêlés qui ne sont pas toujours propres à Fontarabie, qui se confondent plus ou moins avec les relations entre Guipuscoa et Labourd, ou bien entre Espagne et France; — cette seconde partie s'étend de 1430 à 1775. — Bornons-nous à mentionner L. MICHELI, *Les institutions municipales de Genève au* xv[e] *siècle*, essai précédé d'une introduction sur l'établissement de la commune dans cette ville. — J. PANDIN DE LUSSAUDIÈRE. *Charles de Coucis, seigneur de Burie, capitaine et lieutenant du roi en Guyenne en l'absence du roi de Navarre* (1491-1565). Une part de la carrière de ce méridional s'est écoulée en Italie, une autre, la plus importante, en Guyenne, où il fut nommé lieutenant général du roi de Navarre (1542), dont il défendit l'accès contre les tentatives espagnoles (1541-1543, 1558-1559), où il eut aussi à poursuivre les hérétiques. C'était un temporiseur, un conciliant, très différent de son terrible coadjuteur, Monluc. Les Parlements de Bordeaux et de Toulouse le tenaient pour suspect à cause de sa modération; à plusieurs reprises il eut maille a partir avec eux et protégea les réformés contre leurs arrêts. Il fut pourtant obligé de conduire la guerre civile; il put mesurer avant de mourir la difficulté d'être équitable envers les partis et aussi leur injustice. — E. PÉLISSIER. *Histoire de la Draperie à Castres sous l'Ancien Régime.* L'auteur étudie cette industrie dans ses origines, c'est-à-dire au moyen âge; puis aux xvi[e] et xvii[e] siècles, avant Colbert, qui la réglementa durement sans l'empêcher de péricliter, au contraire, — ici nous nous permettrons de renvoyer le lecteur à l'article publié dans les *Annales* par M. Granat[1]; — enfin au xviii[e] siècle, époque de sa décadence. Sa fortune a varié avec l'autorité des consuls : l'une s'affaiblissant, l'autre a décliné également. La révocation de l'Edit de Nantes et les guerres de la fin du règne de Louis XIV ont consommé la ruine de la draperie castraise.

***

Le Congrès des Sociétés savantes s'est tenu, en 1904, du 5 au 9 avril, à Paris, sous la présidence de M. Levasseur. De nom-

1. Granat (O.), *L'industrie de la draperie à Castres au* xvii[e] *siècle et les Ordonnances de Colbert*, dans les *Annales du Midi*, t. X, p. 446, et t. XI, p. 56.

breux méridionaux s'y étaient rendus; c'est dire que le Midi n'y a pas été oublié. Voici quelles ont été les communications qui entrent dans le cadre de nos études.

Histoire et philologie. — M. R. Bardy donne quelques indications sur la manière dont les surnoms et sobriquets ont été constitués au moyen âge. M. le chanoine Pottier fait une communication au sujet des coutumes de quatre bastides de la vallée de la Gimone. M. Depoin précise la date de la mort de Chilpéric II et, au moyen de l'obituaire de la cathédrale de Limoges, celle des obsèques de Childebert II. M. l'abbé Sabarthès présente une étude sur les prénoms usités dans l'ancien état civil de Leucate (Aude). M. L. de Sarran d'Allard envoie une note sur une transaction de 1302 entre les habitants de La Roquebrou et Durand de Montal, et M. J. Calle rappelle dans une lettre d'autres transactions entre les habitants de La Roquebrou et leurs seigneurs. M. l'abbé Gaubin étudie l'origine des communes dans le Sud-Ouest; M. Gros, l'Eglise anticoncordataire de la Haute-Garonne. M. l'abbé Foix donne quelques détails sur un questionnaire de l'évêque de Dax en 1756 relatif à des renseignements de statistique civile. M le baron Guillibert communique un document du xive siècle relatif au prieuré de Saint-Jean-de-Malte d'Aix (Provence). M. A. Lesort montre tout le parti que peuvent tirer les historiens des registres de l'enregistrement récemment versés aux archives départementales. M. de Saint-Genis lit un mémoire sur la perception des droits de mutation et des droits sur les actes sous l'ancien régime. M. Parfouru raconte la vie aventureuse d'une certaine Marguerite Bouchard de Montemajor, comédienne, fille d'un confident du maréchal de Luxembourg, impliqué avec lui dans le procès de sorcellerie qu'on lui intenta, et incarcéré d'abord à Vincennes, puis à Salces en Roussillon. M. Leroux donne lecture d'une étude intitulée : *Jean-Noël Coste et son « Manuel des missionnaires »*. L'abbé Coste était originaire de Tulle et écrivit son *Manuel* sous le régime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1795-96. M. G. Clément-Simon étudie les coutumes de Montaut, près Auch ; M. Rossignol, le livre de dépenses de Dupré de Saint-Maur, intendant de Guyenne; M. E. Labroue, le département de la Dordogne et la Constitution de 1796; M. l'abbé Gaubin, l'organisation des bataillons de volontaires pendant la Révolution à La Devèze (Gers); M. Doublet, la Société populaire de Gattières (Var); M. E. Poupé

celle de Saint-Zacharie, aussi dans le Var. M. l'abbé SABARTHÈS donne lecture d'un mémoire sur la création du département de l'Aude. M. J. DELMAS s'occupe du 3e bataillon de volontaires du Cantal et du Carnet d'un volontaire de la première République.

Archéologie. — M. l'abbé ARNAUD D'AGNEL fait une communication sur les antiquités du musée de Sault (Vaucluse). M. CLERC rend compte des fouilles qu'il a faites sur le plateau de la Tourrette, près de Marseille. M. DE GÉRIN-RICARD étudie les *castella* des environs d'Aix-en-Provence; M. J. LOUIS la céramique romaine; M. J. MARTIN les pierres tombales et inscriptions du territoire de Tournus. M. PASQUIER a envoyé une étude sur les statuts des orfèvres de Toulouse en 1550. M. le chanoine POTTIER parle des fouilles entreprises sur l'emplacement de l'abbaye de Grandselve. M. l'abbé CHAILLAN lit un mémoire sur un rebord de couvercle d'un sarcophage chrétien de Trets (Bouches-du-Rhône). M. le chanoine POTTIER présente quarante sceaux, pour la plupart recueillis dans le Tarn-et-Garonne. M. Th. DUMAS lit deux mémoires, l'un relatif à l'exploration qu'il a faite de la grotte de la Baume-Longue (Gard), et l'autre à la station des Châtaigniers, aussi dans le Gard. M. E. FERRASSE présente une carte préhistorique du Minervois, qu'il a dressée. M. DE SAINT-VENANT se livre à des considérations générales sur l'histoire de la ferrure; de même M. GUIGNARD. M. le Dr ROUX parle des mégalithes du Puy-de-Dôme. M. l'abbé ARNAUD D'AGNEL lit un travail sur le trésor de l'église de Sainte-Anne d'Apt (Vaucluse). M. BARRIÈRE-FLAVY a envoyé une note sur de nouvelles stations wisigothiques. M. le chanoine CHERRIER lit un mémoire sur la croix de Lorraine de Provence; M. P. DUCOURTIEUX un autre sur les voies romaines qui traversaient le territoire des Lemovices. M. E. BONNET étudie les vestiges de l'architecture carolingienne dans l'Hérault; M. l'abbé CHAILLAN différentes églises construites, peu après l'an mil, par les bénédictins de Saint-Victor de Marseille.

Sciences économiques et sociales. — M. CHEYLUD a étudié l'état et le mouvement de la population, depuis la sécularisation de l'état civil jusqu'aux premières statistiques annuelles (1792-1801), dans la commune de la Roche-Chalais (Dordogne). M. l'abbé TAILLEFER s'est occupé des doléances du Quercy réclamant la péréquation de l'impôt en 1790; M. J. DEPOIN, des conditions du ma-

riage en France et en Germanie du IXe au XIe siècles. M. G. BONNEFOY a envoyé un mémoire sur la statistique générale du département du Puy-de-Dôme. M. L. SALEFRANQUE étudie les budgets de la ville de Mont-de-Marsan depuis 1808. M. E. CHEYLUD présente un travail sur l'Ecole centrale du Cantal.

Géographie historique et descriptive. — Peu de choses intéressant le Midi de façon particulière. On n'a guère à relever que deux communications, l'une de M. H. FERRAND sur la grande carte des Etats de Savoie par Tomaso Borgonio en 1772, et l'autre de M. J. FOURNIER sur le port de guerre de Marseille sous Henri II.

L'un des deux discours prononcés à la séance de clôture, celui de M. Esmein, doit être mentionné; c'est un excellent exposé des idées économiques et politiques des physiocrates.

En même temps s'étaient réunis les délégués des *Sociétés des Beaux-Arts*. Chez eux aussi nous trouvons quelque chose à recueillir : E. BIAIS. Histoire du théâtre à Angoulême du XVe siècle à 1904. — Ch. PONSONAILHE. Zueil et Boissière, peintres de Montpellier (XVIIe siècle). — C. LEYMARIE. Notes sur l'histoire du biscuit à Limoges. — BOUILLON-LANDAIS. La collection de Paul de Surian léguée à la ville de Marseille. [80 tableaux.] — P. CLAUZEL. Sur Pierre-Martin Barat, peintre du XVIIIe siècle. [Du Gard.] — GUILLIBERT. Sur le peintre Granet, d'Aix-en-Provence (1775-1849). — F. PASQUIER. Engagement d'objets précieux de la maison de Foix.

* * *

Dans le compte rendu du *Dictionnaire de la Creuse* de M. l'abbé Lecler qui a été publié ci-dessus, il est dit, p. 135 : « M. l'abbé Lecler ne s'est pas contenté de copier Jouilleton, auteur de cette grosse bévue : il a trouvé bon de l'interpoler en ajoutant « avec des troupes nombreuses ». Et c'est ainsi que l'erreur s'augmente en se propageant ! » Ce compte rendu a été reproduit par le *Bibliophile limousin* d'avril, et à propos du passage que je viens de transcrire, M. P. Ducourtieux a fait la remarque suivante : « M. Antoine Thomas voudra bien reconnaître l'inexactitude de son assertion. M. l'abbé Lecler n'a pas trouvé bon d'interpoler Joullietton en ajoutant « avec des troupes nombreuses ». Il ne pouvait pas ajouter ces mots au texte de l'auteur, puisqu'ils y sont, comme il est facile de le voir au tome I, page 190. » M. P. Du-

courtieux a raison, et je m'empresse de faire l'aveu qu'on sollicite et d'accorder à M. l'abbé Lecler une légitime réparation. Ce n'est pas lui qui a interpolé, c'est moi qui ai tronqué le texte de Jouilleton dans l'article du 22 juillet 1876 auquel j'ai renvoyé : en écrivant mon compte rendu j'avais sous les yeux cet article et j'ai eu le tort de ne pas recourir à Joullietton lui-même. Donc la partie incriminée de mon compte rendu doit être cancellée. La remarque antérieure subsiste seule : M. l'abbé Lecler a reproduit textuellement Jouilletton (sans le citer) et repris à son compte une « assertion erronée et absurde de tous points dont j'ai expliqué l'origine dans l'*Echo de la Creuse* du 29 juillet 1876 ». — [A. T.]

*
* *

Nombreux sont les ouvrages intéressant le Midi que vient de récompenser l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (concours des Antiquités de la France). La 2e médaille a été attribuée à M. E. Rupin, *Rocamadour;* la 3e médaille à M. F. Abbadie, *Le livre noir et les établissements de Dax;* la 3e mention à MM. Clerc et Arnaud d'Agnel, *Découvertes archéologiques de Marseille;* la 4e à M. Gardère, *Histoire de la seigneurie de Condom*; la 5e à M. l'abbé Chaillan, *Nouveaux documents sur le Studium de Tretz;* la 6e enfin à M. E. Dussert, *Essai historique sur La Mure et son mandement.*

*
* *

On sait que dans notre pays l'État, presque seul, vient au secours des archéologues et subventionne les fouilles. La fonction est fixée entre ses mains par la tradition. D'ailleurs, qui la partagerait avec lui? Qui le suppléerait au besoin? Ce n'est pas l'Institut de France, surchargé de prix à distribuer, mais fort mal pourvu de fonds qu'il puisse affecter à une destination pourtant si recommandable ; ni les Sociétés savantes, qui trop souvent ont grand peine à imprimer leurs travaux. Or, les fouilles coûtent cher, et les multiples charges que l'État assume ne lui permettent de distribuer aux chercheurs que des subsides maigres et rares; mieux que personne, ceux qui n'ont pas l'heur de vivre à Paris, à la source des subventions, savent combien grande est la difficulté de les obtenir.

L'initiative privée va enfin remédier à cette situation nuisible à l'érudition française. Une « Société française des fouilles ar-

chéologiques » s'est constituée pour « entreprendre et encourager par ses subventions des explorations et des fouilles archéologiques » en France, dans nos colonies et à l'étranger.

Elle fera connaître par des expositions et des publications les objets ainsi recueillis ou provenant de dons et d'échanges.

Elle attribuera aux musées français le produit des fouilles dont elle aura pris l'initiative.

Président, M. E. Babelon; vice-présidents, MM. de Lasteyrie et Pozzi; trésorier, M. Bischoffsheim; secrétaire général, M. Colbert de Beaulieu (5 *bis*, rue Chalgrin, Paris-Xe); secrétaire-adjoint, M. Leroux.

La Société comprendra des membres donateurs, ou à vie, ou titulaires, et ces derniers devront verser 20 francs par an.

Nous souhaitons que notre Midi, non moins négligé que riche en vestiges du passé, bénéficie largement d'une si louable entreprise.

*
* *

Chronique générale (*suite et fin*).

— Depuis la dernière chronique générale, l'*Histoire de France*, publiée sous la direction de M. Ernest Lavisse, a été poussée jusqu'au milieu du xvie siècle.

La dernière période du moyen âge a été partagée entre deux collaborateurs : MM. Coville et Petit-Dutaillis. Le premier a rédigé *les Premiers Valois*[1] (1328-1422); le second, *Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII*[2] (1422-1492). Ces deux volumes qui composent le tome IV de l'œuvre, témoignent d'un dépouillement également consciencieux et critique des ouvrages généraux et des principales sources. La partie due à M. C. est essentiellement didactique : elle sera particulièrement familière aux étudiants de nos Universités. Au demeurant, l'auteur n'a visiblement pas voulu donner autre chose qu'un exposé très ordonné et bien au courant des événements principaux, et, certes, il eût été difficile d'apporter dans cette tâche plus de méthode et de précision. M. P.-D. paraît, au contraire, s'être préoccupé, avant tout, de présenter un tableau de la France du xve siècle; il a voulu aller au delà des faits. Sans doute, l'exposé

1. Paris, Hachette, in-8° obl. de 418 pages.
2. Paris, Hachette, in-8° obl. de 456 pages.

proprement dit des événements, resserré dans un plus petit espace, y perd quelque peu en netteté; mais, en revanche, l'histoire interne est largement traitée. M. P.-D. n'a vraiment sacrifié que les lettres et les arts, apparemment parce que l'histoire littéraire et artistique du xve siècle français, surtout intéressante à la fin du siècle, entrait plutôt dans le cadre du tome V, confié à M. Lemonnier.

— M. Lemonnier[1] a traité de la Renaissance artistique et littéraire et du mouvement des idées pendant la première moitié du xvie siècle d'une façon remarquable : dans les chapitres consacrés à ce sujet qu'il connaît si bien, il donne au lecteur, à un degré rare, ce sentiment de pleine sécurité qu'inspire la véritable compétence. Dans le domaine historique proprement dit, c'est-à-dire dans l'exposé de la politique intérieure et extérieure, on a la sensation de l'effort qu'a dû s'imposer l'auteur pour s'assimiler les nombreux ouvrages et articles dont fourmille la bibliographie de notre xvie siècle : si bien qu'au milieu de l'atmosphère un peu trouble de tant de faits et de noms accumulés, les grandes personnalités, les grandes conceptions politiques et diplomatiques et les grands faits eux-mêmes n'apparaissent pas toujours dans une pleine lumière.

— La contribution collective de MM. Bayet, Pfister et Kleinclausz, restée d'abord en arrière, est venue prendre sa place dans la collection. Faire entrer dans le cadre d'un demi-tome *Le Christianisme, les Barbares, Mérovingiens et Carolingiens*[2], en tout plus de cinq siècles d'histoire de France, une moitié du moyen âge, c'était, à coup sûr, un problème fort ardu, que la répartition de la matière entre trois collaborateurs ne pouvait que compliquer encore. Il a donc fallu se résigner à des sacrifices pénibles, que les auteurs ont réduits, sans doute, au minimum. Les origines et les progrès des Pippinides ont été fort négligés. Les Carolingiens, du reste, ont été les principales victimes du manque d'air et d'espace. C'est faute d'espace, évidemment, que M. K. a sacrifié, — et peut-être un peu plus qu'il ne convenait

1. T. V, 1 : *Les guerres d'Italie, la France sous Charles VIII, Louis XII et François Ier* (1492-1547); t. V, 2 : *La lutte entre la maison d'Autriche, la France sous Henri II* (1547-1559) ; Paris, Hachette, 1903-1904, 2 vol. in-8° obl. de 393 et 380 pages.
2. T. II, 2, Paris, Hachette ; in-8° obl. de 444 pages.

— les idées aux faits. Car, si, dans ce volume, certains points essentiels — par exemple l'origine, la nature et l'évolution de l'idée impériale chez les Carolingiens — ne se dégagent guère, M. K. a donné ailleurs la preuve que les doctrines politiques de la société franque l'intéressent très vivement.

— La thèse française du même M. Kleinclausz a justement pour titre *L'Empire Carolingien, ses origines et ses transformations*[1]. C'est un essai de synthèse sur « la manière dont l'empire carolingien évolue, se transforme et finalement disparaît, après une sorte d'apothéose dont l'imagination populaire fit tous les frais ». M. K. a écrit des pages excellentes sur la survivance de l'idée d'empire en Occident et sur les circonstances dans lesquelles s'accomplit le grand événement de 800. La lutte des partis sous Louis le Pieux a été vue, en revanche, un peu confusément, probablement parce que M. K. a eu trop de confiance dans des sources partiales, telles que l'*Epitaphium Bosenii* du pamphlétaire Paschase Radbert et les traités de l'archevêque publiciste Agobard. La suite de l'ouvrage est pleine d'idées personnelles, partant très contestables. Par exemple, M. K. envisage le couronnement de Charles le Chauve, en 875, comme une « révolution » qui aurait eu pour effet de substituer à un empire franc, dont le centre était Aix-la Chapelle, un empire italien avec Rome pour capitale : il est douteux que cette interprétation des documents soit jamais adoptée par la critique. Mais n'est-ce pas justement l'intérêt propre des ouvrages très généraux que de provoquer le débat sur des points essentiels ?

— En même temps que l'ouvrage de M. Kleinclausz, paraissait la thèse de M. Déprez sur *les Préliminaires de la guerre de Cent ans*[2], ouvrage d'une inspiration toute différente, et qui, s'il apporte des éléments de discussion, les présente sous la forme éminemment positive de documents et de faits nouveaux. Ce n'est point que l'auteur se contente d'accumuler les matériaux extraits par lui des archives de Rome et de Londres. Le livre, en effet, comporte une idée maîtresse qui ne manque point d'intérêt. M. D. professe que la guerre de Cent ans a eu une origine

1. Paris, Hachette, 1902 ; gr. in-8° de xvi-611 pages.
2. *Les Préliminaires de la guerre de Cent ans ; la Papauté, la France et l'Angleterre* (1328-1342). Paris, Fontemoing, 1902 ; in-8° de xiii-451 p. (*Biblioth. des Éc. d'Athènes et de Rome*, fasc. 86.)

méridionale, puisqu'elle a eu son point de départ dans la situation inextricable créée en Guyenne par le traité de Paris, de sorte qu'Edouard III aurait résolu la difficulté en transportant la lutte sur un terrain nouveau, c'est-à-dire en engageant, au lieu d'un conflit de vassal à suzerain, un conflit de deux prétendants au titre de roi de France. Cette idée, qui mérite assurément d'être retenue, est peut-être moins apparente dans le livre que dans un compte rendu. C'est que M. D. considère comme son premier devoir de fournir au lecteur toutes les données qu'il tient de sa patiente enquête, et il ne sacrifie jamais aucun fait positif au souci de mettre mieux en lumière sa conception personnelle. Mais si la lecture du livre est, à certains moments, difficile, en raison de la richesse même des détails, — en raison aussi d'un dédain visible et voulu de tous les artifices de composition, même de ceux qui passent pour les plus légitimes, — la valeur du volume, en tant qu'œuvre d'érudition, demeure entière; il fait certainement honneur à la collection qui l'a accueilli.

— C'est aussi sous forme de thèse de doctorat ès lettres que M. Combet a traité de *Louis XI et le Saint-Siège* [1], contribution fort importante à l'histoire d'une période très étudiée en ce moment. Grâce à l'examen attentif des documents inédits, et notamment des documents italiens, M. C. a fait un exposé méthodique, précis et clair des relations de Louis XI avec le Pape, chef de l'Église et souverain temporel : relations complexes, parce qu'elles tiennent à la fois à la politique religieuse et à la diplomatie active et changeante du règne.

— Malgré ses 1044 pages, la thèse de M. Dupont-Ferrier sur les Institutions bailliagères [2] est moins énorme qu'il ne semblerait au premier abord, car on en peut défalquer comme illisibles les deux tiers : deux appendices, un index alphabétique et les notes, un déluge de notes qui se succèdent à raison de dix, quinze et jusqu'à vingt-cinq par page, la plupart simples références, consistant en chiffres. Reste pour le texte la valeur de 300 pages environ. Ces pages, à leur tour, ne se prêtent à la

1. Paris, Hachette, 1903; in-8° de 18-xxviii-320 pages.

2. *Les officiers royaux des bailliages et sénéchaussées et les institutions monarchiques locales en France à la fin du moyen âge.* Paris, Bouillon, 1902; 1 vol. in-8° de xxxiv-1044 pages. (Bibl. de l'Ec. des Hautes Etudes, fascic. 145.)

lecture que partiellement, à cause des longues énumérations — où chaque mot apporte avec lui sa note — qui viennent souvent arrêter et rebuter le lecteur. Au demeurant, livre conçu comme un manuel, sorte de *Handbuch* analogue à celui de Mommsen et de Marquardt. Il a les défauts et les qualités d'un précis : la rectitude uniforme du plan, prévu mais commode, qui permet de trouver aisément dans un vaste ensemble le renseignement désiré; chaque chapitre se termine par une conclusion en règle; à plus forte raison chaque livre a-t-il la sienne, qui combine et qui résume les conclusions de détail.

Voici à quelles idées générales M. D.-F. aboutit. Bailliages, sénéchaussées et leurs subdivisions étaient des circonscriptions mal définies, d'ailleurs instables, très complexes en raison de leurs origines féodales et de leur lent développement; elles sont allées augmentant en nombre et diminuant d'étendue. Chacune reçut un corps d'officiers de plus en plus nombreux, stables, vivant moins de leurs gages que d'abus dont la royauté profitait aussi. Avec eux, à la fin du moyen âge, « le fonctionnarisme local est né ». L'organe principal est moins le bailli ou le sénéchal que le conseil qui les assiste, assemblée délibérante formée d'officiers, mais accueillant aussi d'autres personnages, avocats, gradués... A la fin du xve siècle, ces officiers n'ont plus de troupes à convoquer, sinon le ban et l'arrière-ban, dès lors privés d'importance; encore moins les conduisent-ils; mais ils les inspectent, administrent et approvisionnent. Comme l'armée monarchique, les finances nouvelles, fondées sur l'impôt, leur ont échappé; le produit du domaine qu'ils administrent n'est plus qu'une goutte d'eau dans le budget de Louis XI. Mais ce sont eux qui transmettent et exécutent les mandements émanés du roi, qui maintiennent la paix publique et l'ordre social, eux qui rendent la justice en première instance, parfois en appel, et voilà leur essentielle attribution : ils ont su l'accroître, surtout au xiiie siècle, et d'autant plus qu'ils en tiraient leur subsistance. Des fonctionnaires qui avaient presque tous acheté leur charge, qui la faisaient valoir comme un bien de rapport, ne devaient pas hésiter à entrer en lutte contre les pouvoirs féodaux, car leur intérêt sur ce point se confondait avec celui de leur maître. Ce « quatrième État, recruté dans les trois autres », a conduit le pays vers l'absolutisme.

Certes, ces résultats n'ont rien d'imprévu; ils étaient acquis

d'avance[1]. Est-ce à dire que l'ample enquête et l'énorme effort de M. D.-F. aient été vains? Il serait de mauvais goût de le prétendre. Son livre vaut par l'exacte connaissance d'une foule de détails qui nous échappaient. Ses recherches, d'une précision rigoureuse, se sont étendues à toute la France de la fin du xve siècle. Elles l'amènent à conclure que, seuls alors, la Provence et le Dauphiné conservaient des institutions bailliagères originales, d'une originalité d'ailleurs décroissante par assimilation avec celles du royaume auquel ces pays avaient été rattachés. Aussi leur a-t-il consacré les études particulières, vraiment excellentes, qui remplissent son livre IV (pp. 615-765).

Une réserve pourtant. Que viennent faire, à propos d'institutions bailliagères, les renseignements que M. D.-F. a prodigués sur les gouverneurs? Passe encore pour le gouverneur de Provence qui, depuis 1493, unit à sa charge celle de grand sénéchal. Mais les autres, les gouverneurs qui avaient dans leur ressort plusieurs bailliages ou sénéchaussées (celui de Languedoc jusqu'à sept)? Est-ce le sous-titre énoncé plus haut : *Institutions monarchiques locales*, qui justifiera leur introduction? Par contre, nous signalerons une lacune assez grave. Quelles étaient les relations des officiers bailliagers avec leurs supérieurs hiérarchiques? En particulier, comment étaient-ils surveillés et contrôlés? M. D.-F. a négligé de le dire.

— Le *Manuel d'archéologie française* de M. C. Enlart[2] ne justifie guère son nom. Il n'a du vrai manuel ni le caractère sommaire, ni les divisions tranchées; les idées générales n'y apparaissent pas non plus assez nettement et n'exercent pas sur l'exposition une prépondérance assez décisive. On ne saurait mettre aux mains des débutants ce vaste répertoire de faits. Mais il est des plus remarquables par l'ampleur et la profondeur des

1. M. d'Herbomez a écrit, à propos du livre de M. D.-F. : « Il nous sera permis de dire qu'il a récemment découvert ici le Conseil de bailliage ou de sénéchaussée. » (*Rev. des questions histor.*, nouv. sér., t. XXX, p. 138). C'est une erreur. M. Dognon l'avait découvert avant lui; il en a décrit brièvement l'organisation (*Instit. de Languedoc*, p. 336 et sqq.). Il est vrai que M. D.-F., qui cite très fréquemment l'ouvrage de M. Dognon, a omis de le citer sur ce point essentiel de sa thèse.

2. Depuis les temps mérovingiens jusqu'à la Renaissance. Deux tomes ont paru : I. Architecture religieuse. II. Architecture civile et militaire. Paris, Picard, 1902 et 1904; 2 vol. in-8° de xx-816 et xvi-856 pages.

recherches. M. E. ne les a pas limitées à la France propre; il a étudié chez nous la pénétration de l'architecture étrangère, et hors de France, en Orient, les productions du génie français. Il a essayé aussi de distinguer les unes des autres les écoles provinciales : ainsi, dans la période romane de l'architecture religieuse, les écoles de Languedoc, d'Auvergne, de Provence, pour ne nommer que celles du Midi. La distinction, à vrai dire, est souvent malaisée et prête fort à l'arbitraire. On consultera avec grand profit les longues bibliographies qui suivent chaque chapitre et les listes de monuments. Rien n'est laissé de côté, ni l'architecture navale, ni celle des maisons publiques (Narbonne, Pézenas, etc.). Signalons à la fin du t. II un index alphabétique considérable et presque à toutes les pages d'excellentes illustrations.

— Nous faisons tous nos efforts pour signaler ici, à mesure de leur apparition, les ouvrages intéressant directement la langue ou la littérature provençales. Nous croyons n'avoir, dans ces dernières années, rien omis d'essentiel. Mais nous devons mentionner quelques livres qui, sans être consacrés spécialement au provençal, lui font une place plus ou moins grande. Telle est l'*Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft* de M. Meyer-Lübke[1] (le titre du livre en dit assez l'objet), où le provençal est, au reste, bien moins largement représenté que d'autres langues, le français ou l'italien par exemple; tel aussi l'*Atlas linguistique de la France* par MM. Gilliéron et Edmont[2], œuvre immense où l'on pourra relever quelques inexactitudes de fait, quelque incertitude dans la méthode[3], mais qui n'en est pas moins d'une importance capitale et a l'inappréciable avantage de nous renseigner sur une foule de dialectes jusqu'ici totalement négligés.

Les dissertations de Tappolet sur les noms de parenté, de Ott sur les noms de couleur ont montré quels divers genres d'intérêt pouvaient présenter les travaux d'onomastique comparée; nos lecteurs s'en feront une idée exacte par le compte rendu imprimé plus haut (p. 373), du livre de M. Zauner. Deux études

1. Heidelberg, Winter, 1901; in-8° de x-224 p.
2. Paris, Champion, (1901 ss.). 168 cartes sont publiées, en 10 livraisons.
3. Voy. le compte rendu de A. Thomas dans le *Journal des Savants*, févr. 1904.

de ce genre ont récemment paru, où les dialectes méridionaux ont été largement exploités, l'une, par Mlle C. Hürlimann, consacrée au seul mot *aqua* et à ses dérivés, surtout dans les dialectes français, franco-provençaux et italiens [1], l'autre par M. C. Merlo aux noms des saisons et des mois, dans les dialectes latins, italiens, franco-provençaux et provençaux [2]; cette dernière, par la quantité des matériaux recueillis et l'excellence de la méthode employée, se recommande particulièrement à l'attention ; nous ferons au reste notre possible pour y revenir.

Le 17e fascicule du *Supplement-Wœrterbuch* de M. Levy [3] vient de paraître. Il va jusqu'à la fin de la lettre L. On peut donc considérer comme prochain l'achèvement de cet incomparable répertoire. Nous croyons savoir que, dès qu'il sera terminé, M. L. en fera paraître une édition réduite, de dimensions commodes et de prix accessible à toutes les bourses. L'ignorance de l'ancien provençal sera dès lors sans excuse.

J. Brissaud, J. Calmette, P. Dognon, A. Jeanroy et P. Maria.

* * *

Chronique de la Marche et du Limousin.

La Société des archives historiques du Limousin vient de confier à M. Clément-Simon le soin de composer le tome IX de la section ancienne. Il y a lieu d'espérer que ce volume paraîtra prochainement.

La même Société a chargé M. Fray-Fournier de préparer les fascicules VII et VIII de la section moderne : l'un sur la situation administrative et territoriale du département de la Haute-Vienne pendant la Révolution, l'autre sur sa situation politique.

Cette Société est, croyons-nous, la seule en province qui fasse place dans ses collections aux documents de l'époque contemporaine depuis 1790. Aussi bien, les publications relatives à l'histoire de la période constitutionnelle se sont-elles multipliées à Limoges depuis une quinzaine d'années. On a vu paraître successivement une *Analyse des délibérations manuscrites du*

1. Zürich, 1903, diss. de doctorat.
2. Turin, Lœscher, 1904; in-8° de 284 p.
3. Leipzig, Reisland, 1894-1904.

Conseil général de la Haute-Vienne de 1800 à 1839, puis les *Extraits des rapports des Préfets de la Haute-Vienne au Conseil général de 1816 à 1837*. Depuis quelques mois nous possédons les tables analytiques des quatre fascicules qui forment l'*Analyse des actes et délibérations de l'administration municipale de Limoges, de mai 1790 à décembre 1878*. Les bases de toute l'histoire locale au XIXe siècle sont donc maintenant posées.

Une des conséquences de ce mouvement d'études modernes, c'est la curiosité que manifeste le public pour ce passé si récent encore. Il ne sera pas déplacé de noter ici que cette curiosité a reçu une large satisfaction dans le nouvel *Annuaire de la Haute-Vienne* de la librairie Dumont. La seconde « année » marque encore un progrès au regard de la première. On y trouve sur les principales institutions départementales de courtes, mais substantielles notices, des dates de fondation pour les autres, des listes exactes des hauts fonctionnaires et des chefs de service depuis 1800. Le vieil *Annuaire limousin* de la maison Ducourtieux conserve sur un autre point ses avantages, en accueillant, dans un appendice qui compte plusieurs feuilles, une foule de petites communications historiques qu'il serait dommage de voir se perdre dans les journaux locaux.

M. J.-M.-L. Faure a consacré à l'*Histoire de l'octroi de Limoges de 1370 à 1900* un fort volume de 476 pages (Limoges, Ducourtieux, 1902), dans lequel la partie moderne mérite grande considération.

M. Louvrier de Lajolais, directeur du musée national Adrien-Dubouché de Limoges, vient de donner au public le *Catalogue des peintures, sculptures*, etc., de cet établissement. La section archéologique est malheureusement fort réduite.

Le Courrier du Centre, des 8 et 9 septembre derniers, publiait sous ce titre : *Une exposition à Limoges en 1697*, deux longs articles où étaient énumérés tous les produits de l'industrie limousine de ce temps. On avouait au dernier paragraphe que cette énumération était hypothétique, aucune exposition n'ayant eu lieu en Limousin avant le XIXe siècle. Je crains bien que plus d'un lecteur ne se soit laissé prendre à ce procédé joyeux, et que nous ne lisions un jour, dans quelque encyclopédie nouvelle, que Limoges a eu en 1697 sa petite exposition industrielle. Et pour extirper cette erreur, il faudra contredire, discuter, critiquer, s'échauffer peut-être. Pour cette unique raison, le procédé

du collaborateur du *Courrier du Centre* nous paraît condamnable.

La Société archéologique du Limousin vient de mettre en distribution le *Pouillé* de l'ancien diocèse de Limoges édité par M. l'abbé A. Lecler. Ce n'est point un pouillé officiel, émané de l'administration diocésaine, comme nous en possédons plusieurs, mais une compilation historique du laborieux abbé Nadaud (✝ 1775). Cette publication, sur laquelle nous reviendrons quelque jour, semble devoir rendre plus d'un service.

M. Franck Delage, professeur de rhétorique au lycée Gay-Lussac de Limoges, a entrepris de retracer l'histoire du mouvement intellectuel en Limousin, du XVIe siècle au XVIIIe, en s'inspirant du programme que M. Lanson a tracé dernièrement dans la *Revue d'histoire moderne*. Nous aurons occasion de revenir sur ce travail qui ne pouvait tomber en de meilleures mains.

Alfred Leroux.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Achard (A.), Loubaresse (P.), Tartière (A.) et Brisson (A.). *La commune de Saint-Dier d'Auvergne et les communes environnantes.* Clermont, Raclot, 1901 ; petit in-4° de 113 pages. — Bonne monographie communale, qui a obtenu une médaille d'argent à l'Exposition Universelle de 1900. Elle contient des détails intéressants sur la vie agricole. La partie archéologique, rédigée à l'aide de livres de seconde main, est moins curieuse. Dans la partie historique est transcrit un accord conclu en 1403, entre Louis de Montboissier et huit cents de ses vassaux, pour le réglement des tailles. Ancienne coutume de la pique : mendicité exercée à l'aide de faux certificats d'indigence. Il y a des traces de populations juives dans le pays. Les auteurs parlent d'une université juive (communauté?) existant à Clermont, au faubourg de Fontgiève, dès le vie siècle. Saint Avit, évêque de Clermont, bannit les juifs de sa cité épiscopale. G. Desdevises du Dezert.

Bernet-Rollande (J.). *L'esprit public et les élections dans la Basse-Auvergne en 1789.* Paris, Jouve, 1903 ; in-8° de 184 pages. — Résumé des ouvrages déjà publiés sur la question, avec un appendice intéressant contenant quinze lettres inédites de Dubreul à Romme, qui proviennent des archives particulières de M. de Vissac. G. Desdevises du Dezert.

Berret (P.). *Contes et légendes du Dauphiné.* Grenoble, Gratier et Rey, 1903 ; in-8° de 251 pages. — M. B. ne s'est pas proposé d'apporter sa contribution à un recueil du folklore dauphi-

nois; il n'a pas voulu faire œuvre d'éditeur, mais de conteur. Des légendes populaires il ne prend que le thème et ne se fait pas scrupule de le modifier au gré de sa fantaisie. Ses quinze récits lui sont une occasion de faire revivre des impressions d'enfance et de jeunesse, d'exprimer son amour du terroir natal dont il décrit en artiste le pittoresque si varié. Son style d'une grâce simple, qu'une pointe d'émotion relève parfois, prête un charme nouveau à de naïves légendes en qui l'on ne soupçonnait point tant de poésie. Daudet, Theuriet, et plus près de nous Ajalbert n'ont pas mis plus d'âme à nous parler de la Provence, des Ardennes ou de l'Auvergne. Si le souci de la description juste et sobre ne quitte pas l'auteur, M. B. ne néglige pas non plus de dégager du conte le symbole moral. Sous sa plume alerte toute l'histoire dauphinoise revit en quelques pages, de l'époque gallo-romaine à l'invasion autrichienne; et les diverses régions dauphinoises : Oisans et Trièves, Terres-froides et Grésivaudan, y sont dépeintes avec un égal bonheur d'expression. Pas un de ces petits récits qui ne plaise; certains même, Phidylé, la première dauphine, la cloche du Paladru, l'or de la Lune ne semblent pas éloignés de la perfection. Aussi n'est-il pas à craindre qu'il arrive à l'auteur la même mésaventure qu'au conseiller de Boissieu : voir les personnages des légendes dauphinoises venir lui reprocher de les avoir racontées sans esprit et sans talent.

O. NICAUD.

BERTONI (G). *Nuove rime provenzali tratte dal cod. Campori.* Pérouse, 1904; in-8° de 34 pages. (Extrait des *Studî romanzi*, n° 2). — En attendant la publication intégrale du manuscrit Campori, M. Bertoni nous en donne ici de nouveaux extraits[1] : il imprime le texte de dix-sept pièces particulièrement intéressantes et pour lesquelles il n'est nullement indifférent de connaître la leçon d'un nouveau manuscrit. Voici l'indication de ces pièces, avec le renvoi à la liste de Bartsch, que M. B. n'a pas cru devoir donner; je signale en passant, plus exactement que ne l'a fait l'éditeur, les particularités qui recommandent à notre attention la leçon nouvelle.

Peire d'Auvergne, 17; attribuée ici à « Marchabrus »; un envoi

1. Les premiers ont paru dans les *Studì di filologia romanza*, VIII, 421-84. Cf. *Annales*, XIII, 138.

nouveau. — Raimon de Miraval, 13; un envoi nouveau. — Rambaut de Vaqueiras, 4 et 16; la première pièce est le fameux descort en cinq langues; texte médiocre. — Uc de Pena, 2. — Peire Bremon, 13; l'auteur est certainement Cercamon, qui s'y nomme et auquel la pièce est ici attribuée. — Bon. Calvo, 17; c'est le sirventés-descort. — Anon. 28; attribuée ici à « Guilliem de Bergadam », (avec une strophe nouvelle)[1]. — B. de Born, 11 et 13 *bis*; la seconde de ces pièces, inconnue jusqu'ici, est une imitation de la sextine d'Arnaut Daniel, où est vivement attaqué un Adhémar, qui doit être Adhémar V de Limoges, et qui comble d'éloges un « prévôt », oncle du précédent, personnage qui apparaît pour la première fois dans les œuvres de B. de Born. — Comte de Poitiers, 1; attribuée ici à Jaufré Rudel; quelques leçons excellentes. — P. Cardinal, 57; un envoi nouveau. — Ricaut Bonomel, 1; identique à un éloquent sirventés (439, 1) attribué à un « cavalier del Temple », dont le ms. Campori nous fait connaître le nom — Bertrand de Paris, 1; c'est une énumération bien connue de héros épiques ou romanesques. — Marcabrun, 45; tenson avec Jori; deux couplets nouveaux. — Gaucelm, 4 et 5; tenson bilingue avec le comte de Bretagne.

En guise d'introduction, M. B. nous donne quelques renseignements précis sur ce Simon del Nero qui fit exécuter par Jacques Teissier la copie du ms. de Bernart Amoros. Il montre que c'est Simon lui-même qui a pris la peine de corriger cette copie en la collationnant sur l'original, et qu'il a aussi corrigé en plusieurs passages la copie de F qui se trouve aujourd'hui à la *Riccardiana*.

A. JEANROY.

BONNEFOY (G.). *Histoire de l'administration civile dans la province d'Auvergne et le département du Puy-de-Dôme.* Tomes II et III. Paris, Lechevalier, 1900-1902; 2 vol. in-8° de VI-640 et

1. L'attribution est vraisemblable : on trouve dans notre pièce et dans une chanson qui est sûrement de Bergadan la même rodomontade, exprimée en termes analogues (dans notre pièce, le v. 5 de la str. V doit être rétabli : *derocarai* [d'après O] *davan totz en l'erbatge*; cf. *Talans m'es pres*, str. III . *asaill fora el pradal .. derocarai al carnal*). — L'auteur de notre pièce dit qu'il doit accompagner un roi sur les bords de la Garonne; il ne peut guère s'agir que d'Alfonse d'Aragon et de l'expédition qui l'amena, dans l'été de 1181, sous les murs de Toulouse (*Hist. de Lang.*, VI, 91) : on ne peut songer à celle que dirigea en 1188 Richard Cœur-de-Lion (*Ibid.*, 128), ce prince n'ayant pas alors le titre de roi.

1004 pages. — Le premier de ces volumes contient le résumé des délibérations du Conseil général du département depuis 1790 jusqu'en 1839, et présente un tableau de la vie locale pendant un demi-siècle, de l'Assemblée constituante au ministère Guizot. Le second volume résume les mêmes délibérations de 1840 à 1900, mais il est moins nouveau puisque les sessions du Conseil général forment chaque année, depuis 1837, l'objet d'une publication spéciale. — Ces deux ouvrages constituent un répertoire commode de l'histoire administrative du département depuis un siècle, et permettent d'y suivre l'histoire des partis et le développement de l'esprit public. G. DESDEVISES DU DEZERT.

BOUDET (M.) et GRAND (R.). *Etude historique sur les épidémies de peste en Haute-Auvergne* (XIVe-XVIIIe *siècles*). Paris, Picard, 1902; in-8° de 133 pages. — Savante étude, parfaitement documentée et remplie de détails précis et intéressants sur les ravages des épidémies, les mesures de police édictées par les municipalités, les observations faites par les médecins, les remèdes ordonnés par eux, les maux et désordres de tout genre qui accompagnaient ces calamités. Citons en particulier les pages relatives à Claude de Chauliac, médecin du XIVe siècle, qui fut atteint de la peste buboneuse et en guérit, et l'histoire du consul d'Aurillac, Hérault, qui, absent de la ville au moment où le fléau se déclara, revint s'y enfermer et ne cessa, pendant six mois, de le combattre par tous les moyens en son pouvoir.

G. DESDEVISES DU DEZERT.

BOULENGER (J.). *Les Protestants à Nimes au temps de l'Edit de Nantes*. Paris, Fischbacher, 1903; in-8° de XVIII-237 pages. — Ce livre de science précise est écrit d'une façon aisée et spirituelle. Les vues d'ensemble, les traits de détail vivants et pittoresques, lui donnent un agrément auquel les travaux d'érudition demeurent généralement trop étrangers.

Comment se comportait le gouvernement communal dans les villes huguenotes? Quels étaient les rapports des réformés avec les catholiques? Est-il juste de dire que les protestants formaient un Etat dans l'Etat? L'auteur espère que sa monographie contribuera à l'élucidation de ces trois questions. Son introduction rappelle l'organisation générale du parti, expose le plan du livre et les sources. La situation des pasteurs, pauvres et rares,

la composition du consistoire par l'élection, son fonctionnement, ses finances, son autorité sur les fidèles, encore mal dégagés du papisme, puisque des parents protestants préfèrent les Jésuites au collège pour leurs enfants ; la surveillance de la vie la plus intime des particuliers par le consistoire, dont les censures ne seraient plus supportées aujourd'hui, et donnent lieu à des pages piquantes (pp. 84-103); l'influence des assemblées sur le gouvernement municipal, les rapports avec les catholiques, empreints de méfiance réciproque, telle est la matière de chapitres fort intéressants. Le rôle de Henri IV est finement apprécié. Son zèle pour la liberté du culte tomba quand il fut sur le trône.

L'auteur conclut qu'il existait, dans les dernières années du xvi[e] siècle, à Nimes, « une sorte de république calviniste à l'image de Genève, autonome en fait, et possédant son gouvernement, ses finances et ses intérêts particuliers, opposés à ceux des catholiques, et même, peut-être, à ceux des réformés de presque tout le reste de la France. C'est un minuscule Etat dans l'Etat ».

Des appendices, des pièces justificatives dont la plus curieuse est la confrontation en consistoire d'un couple accusé de « paillardise », et une table des noms terminent le volume.

E. Bondurand.

Bourdette (J.). *Annales des Sept vallées du Labéda, partie montagneuse de l'arrondissement d'Argelès* (*Hautes-Pirénées* [sic]). Toulouse, Privat, 1898. 1899; in-8°. T. III, de iv-627 pages; t. IV, de xiii-690 pages. — Suite et fin d'un ouvrage dont il a été déjà parlé (V. *Annales*, t. X, p. 392). Les présents volumes vont de 1600 à 1896. Ouvrage fait avec soin, mais qu'il est fort difficile d'analyser. M. B. note, en effet, année par année tous les faits qui intéressent le Labéda, avec l'indication des sources. De temps en temps sont notés les grands événements nationaux, comme l'avènement de nouveaux rois ou de nouveaux régimes. On s'attendrait à trouver un plus grand nombre de faits dans les années révolutionnaires. Les évènements sont souvent accompagnés d'un commentaire fait dans un esprit que l'on ne trouve plus guère aujourd'hui. M. B. n'est pas seulement catholique. Il estime que la liberté de conscience est une erreur; erreur aussi tout ce qui restreint l'indépendance de l'Eglise vis-à-vis de l'Etat; l'autorité vient de Dieu et ne réside pas dans le peuple,

l'inégalité doit exister aussi bien dans la famille que dans l'État. Donc, depuis la Révolution, la France marche à sa ruine. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage garde sa valeur, puisque c'est un recueil de faits appuyés sur des documents, avec tables chronologiques des intendants, évêques, préfets, etc., très utiles. Il est complété par un index alphabétique de tous les noms qu'il contient.

M. D.

Bourret (Cardinal). *Documents sur les origines chrétiennes du Rouergue. Saint Martial.* Rodez, Carrère, 1887-1903; in-4° de 476 pages. — L'ouvrage, resté inachevé, comprend deux parties : I. *Documents d'origine limousine*; II. *Documents d'origine locale.* La IIIe partie devait contenir les *Documents d'origine diverse.* La Préface, de M. l'abbé Vialettes, nous avertit que le cardinal B. n'a pas voulu faire une œuvre de polémique, mais une collection méthodique de pièces (p. III); le livre n'en est pas moins « tout empreint de la doctrine de l'école traditionnelle » (*ibid.*). Ce gros volume contient, en effet, une foule de documents de tout ordre : *Vies*, livres de miracles, actes de conciles, lettres, sermons en abondance, témoignages tirés des livres liturgiques, des monuments (églises, statues, reliques, cloches, etc.), des traditions... Dans cet amas confus, grossi au hasard des lectures ou des découvertes, presque rien d'inédit[1]. Les commentaires et discussions tiennent une très large place, surtout dans la seconde partie, et ont évidemment pour but de démontrer : 1° que saint Martial, disciple du Christ (thèse du « discipulat »), a évangélisé l'Aquitaine au Ier siècle de notre ère (thèse de l'apostolat); 2° qu'il a été le fondateur de l'Église du Rouergue. Les lecteurs des *Annales* savent dans quel sens la question de l'« apostolicité » de la mission de saint Martial, a été définitivement résolue[2]. Nous nous contenterons d'observer que, dans le choix et surtout dans la critique des documents qu'il a utilisés, l'auteur est loin d'être

1. Ainsi les documents de la première partie sont tirés des travaux de l'abbé Arbellot (pour la bibliographie cf. A. Houtin, *La controverse de l'apostolicité des églises de France au* XIXe *siècle*, 3e éd., Paris, 1903, p. 260) ou des trois vol. in-fol. du P. Bonaventure de Saint-Amable sur saint Martial (1676-83).

2. Cf. *Annales du Midi*, IV, 289. Abbé L. Duchesne, *Saint Martial de Limoges*, art. reproduit avec quelques modifications dans les *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, 1900, p. 104-117.

du nombre des « difficiles » dont il parle parfois, non sans quelque dédain. Beaucoup de textes, de discussions n'ont aucun rapport avec l'objet du livre : par exemple les chapitres sur Conques, ses reliques, qui remonteraient au v[e] siècle (p. 233), sa chronique (p. 236), dont l'auteur soutient l'authenticité contre Desjardins[1]. Mais c'est un prétexte à « inductions » favorables à la thèse : « Nous croyons qu'elle (la chronique) offre l'acte de baptême le plus ancien de notre Eglise ruthénienne (p. 267). » Bien entendu, des pièces les plus importantes on tire des conclusions bien surprenantes. L'ancienne vie de saint Martial (postérieure à Grégoire de Tours), la vie du même saint attribuée à Aurélien (elle date de l'époque des discussions sur l'apostolicité de saint Martial, x[e] ou xi[e] siècle) sont reportées au vi[e] siècle (v. p. 2 et p. 8). La seconde pièce, dans sa prétentieuse prolixité (24 p. à 2 col.), est muette sur la fondation de l'Eglise de Rodez. Le cardinal B. conclut tout de même : « Si nous n'y sommes pas mentionnés nommément, nous le sommes équivalemment. » Les Arvernes assistaient aux funérailles du saint; or, la dénomination d'Arvernes « semble nous désigner suffisamment » (p. 12). — Adhémar de Chabannes énumère longuement les Églises fondées par saint Martial. Le nom de celle de Rodez « ne vient pas spécialement sous sa plume; mais assurément il avait dû venir sur sa langue », et la raison en est dans le soin qu'il mit à adresser sa lettre sur le concile de Limoges (1028) à l'évêque de Rodez, parce que ce dernier avait pris « une part importante aux délibérations de l'assemblée » (p. 56). Ces exemples dispensent d'un examen détaillé. La plupart des textes allégués sont précédés ou suivis de dissertations compliquées où abondent les digressions, les « retours » et reprises, les hypothèses, où se rencontrent fréquemment des propositions comme les suivantes : « Ce n'est pas faire une supposition bien hardie que d'avancer... » (p. 212); « on a tiré plus d'une fois des conclusions qui ne reposaient pas sur des prémisses plus fondées en logique » (p. 220), etc. Les « conclusions » n'en sont pas moins catégoriques. Quant aux travaux de « l'école historique » à peine en nomme-t-on quelques-uns; et les auteurs sont qualifiés de « difficiles », d'« hypercritiques ». Réduit aux seuls documents, le livre aurait pu être utile, à condition qu'une bonne ordonnance en eût facilité l'usage. Tel qu'il se présente,

1. Cf. *Cart. de l'abbaye de Conques*, introd., p. v.

il n'est qu'un fâcheux exemple de la faiblesse du système traditionniste. Louis Rigal.

Crégut (Abbé R.). *Nouveaux éclaircissements sur Avitacum.* Clermont-Ferrand, Bellet, 1902; in-8° de 113 pages. — Dans un premier ouvrage, publié en 1890, M. C. avait établi que la villa de Sidoine Apollinaire doit être cherchée en Auvergne, à Aydat. Dans ce nouveau travail il se propose de déterminer l'emplacement exact de la villa, et croit pouvoir la placer à Aydat même. Son mémoire reproduit les textes relatifs à Avitacum et expose et énumère avec beaucoup d'exactitude toutes les données du problème. Les textes bien compris et bien étudiés, M. C. se transporte sur le terrain et s'applique à démontrer topographiquement l'exactitude de la solution qu'il propose. La découverte d'un aqueduc romain et de nombreux restes de murailles semble confirmer pleinement la théorie de l'érudit aumônier du collège Michel l'Hospital. G. Desdevises du Dezert.

Crégut (Abbé R.). *La Vierge du Marthuret. Sa date probable. Etude d'esthétique.* Clermont-Ferrand, 1902; in-8° de 35 pages; photogravure. — L'auteur décrit la belle statue de la Vierge qui orne le portail de l'église du Marthuret, à Riom, et la date des premières années du XVIe siècle. G. Desdevises du Dezert.

Crégut (Abbé R.). *Histoire du Collège de Riom.* Riom, Pouzol, 1903; in-8° de 283 pages. — Cette monographie conduit l'histoire du collège de Riom depuis ses origines les plus lointaines jusqu'à nos jours. Près de la moitié de l'ouvrage est consacrée à l'époque où le collège était placé sous la direction des Oratoriens. L'histoire des Pères Maristes occupe près de 50 pages, la période contemporaine quatre seulement; M. C., aumônier du collège, a pensé « qu'il y aurait une sorte d'indiscrétion à aller plus avant ». L'appendice contient un certain nombre de notes intéressantes, parmi lesquelles nous citerons une liste de livres classiques en usage au collège en 1788 et une pièce de vers, « Le Lis voyageur », adressée à la duchesse d'Angoulême, en villégiature à Vichy, en 1814, par M. Barrau, professeur de rhétorique au collège. G. Desdevises du Dezert.

Crégut (Abbé G. R.). *Les inscriptions lapidaires à Riom.* Riom, 1904; in-8° de 24 pages. — Recueil des inscriptions latines

qui décorent les fontaines publiques de Riom. Inscriptions funéraires de noble Jean de Murat (en latin, en hébreu et en grec (1595), du comte de Randan, chef de la Ligue en Auvergne, mort le 14 mars 1590 à la bataille de Cros-Rolland. L'auteur termine son humoristique plaquette en citant les inscriptions latines et françaises composées pour les fêtes du premier empire. Leur platitude ne laisse rien à désirer. Napoléon est chanté comme monarque pacifique et philanthrope :

Qu'à l'aspect de ce front toujours victorieux,
Tout ressente un noble désire [1],
L'enthousiasme qu'il respire
Redouble en lui l'ardeur de faire des heureux.

G. Desdevises du Dezert.

Crescini (V.). *Il testo critico di una canzone di Bernart de Ventadorn.* Venise, 1904; in-8° de 13 pages. (Extr. des *Atti del R. Istituto Veneto,* tome LXIII, p. 319-31.) — M. Crescini publie, traduit et commente, avec une science discrète et sûre, une chanson de B. de Ventadour (*Chantars non pot gaires valer*) qui n'est ni des plus brillantes, ni des plus passionnées, mais qui a une véritable importance pour l'histoire des théories littéraires : c'est celle, en effet, où s'exprime le plus clairement cette idée, reprise par Dante, que c'est la profondeur de la passion qui fait la beauté de l'œuvre poétique. — Le texte, tel que l'a constitué M. C., n'est pas toujours, ce me semble, d'accord avec sa classification des manuscrits : au v. 19 *aquo,* qui est dans deux familles, sans compter G, est plus appuyé que *aisso,* qui n'est que dans une (+ *a,* qui se rattache souvent à cette famille); pour la même raison, j'eusse préféré, au v. 25, *merchaandas* à *mercadeiras*; la forme *del Ventadorn,* qui se trouve DIK*a* + G, eût mérité la discussion. Au v. 15, je remplacerais *blasm'en* (ce pronom indéfini ne s'expliquant pas) par *blasman,* qui se trouve au moins dans *a* (ou *blasmon* P). Ces leçons n'ont au reste aucune importance pour le sens. Il n'en est pas de même de celle que M. C. a adoptée au dernier vers; il lit ainsi le second envoi : *Bernartz de Ventedorn l'enten* (*l'* représente le *vers* qu'il vient de composer), — *e·l dig e·l fag e·l joi n' aten.* La leçon *dig* et *fag* n'est que dans

1. (*Sic.*) Mais l'auteur de ces vers avait sans doute écrit : *délire,* et plus bas : L'enthousiasme qu'il *inspire.* (*N. D. L. R.*)

a, les autres mss. donnant *ditz* (ou *di*) et *fai*, c'est-à-dire des verbes au lieu de substantifs; ces substantifs au reste n'ont ici guère de sens. Je traduirais : « B. de V. entend son vers, il le dit, le fait (c'est-à-dire l'a fait) et il attend (je supprimerais *ne*) la joie d'amour. »

A. JEANROY.

DÉCHELETTE (J.) et BRASSART (E.). *Les Peintures murales du Moyen âge et de la Renaissance en Forez*, ouvrage p. p. la Société *la Diana*, avec la collaboration de MM. Charles Beauverie, abbé Reure et Gabriel Trévoux. Montbrison, 1900; In-f°. — Etude sur les peintures de Saint-Romain-le-Puy (XII[e] et XIII[e] siècles), de Grézieu-le-Fromental, de l'ancienne chartreuse de Sainte-Croix en Jarez. d'Ouches (1383), de Saint-Bonnet-le-Châtel (crucifixion, du XV[e] siècle), de la maison du Dauphin à Crozet (XVI[e] siècle). de la chapelle du château de Valprivas (Résurrection des morts, début du XVIII[e] siècle, superbe morceau), de l'église de Chalmazel, du prieuré de Chandieu, de Montbrison et de Charlieu. Belles planches d'ensemble et croquis de détail dans le texte.

G. DESDEVISES DU DEZERT.

DEGERT (Abbé A.). *L'ancien collége de Dax*. Dax, H. Labèque, 1904; in-8° de 52 pages. — Dans cet opuscule qu'il intitule modestement « Notes et souvenirs », M. D. a réuni tout ce que l'on peut trouver sur un établissement qui ne fit pas grand bruit et dont les archives sont détruites. C'est dans celles de la ville de Dax qu'il a trouvé les principaux éléments de son travail. Ce petit collège, comme tous ses pareils de Gascogne, date du XVI[e] siècle, sans qu'il soit possible de préciser davantage. Son origine se perd, non dans la nuit des temps, mais dans les brumes de l'incertitude. Ce n'est qu'en 1612 qu'un document permet d'en constater l'existence. Après avoir eu divers principaux, il passe en 1631 sous la direction des Barnabites qui la conservèrent jusqu'à la fin, vers 1791. Sa mort ne peut être datée avec plus de précision que sa naissance. Il était difficile d'écrire un gros volume sur un établissement qui n'eut jamais qu'un rayonnement local. Cependant M. D. a réuni avec beaucoup de discernement et mis en œuvre avec l'art d'un historien les quelques documents qu'il a utilisés. En appendice il en a publié dix, dont aucun n'est sans intérêt. Il convient de signaler surtout les quatre premiers : renouvellement des pouvoirs et fixation du traitement des régents; règlement disciplinaire; nomination et

installation d'un principal et contrat avec les Barnabites. M. D. s'est préoccupé des études que l'on faisait au collège, du programme et de la méthode d'enseignement, préoccupation plus rare qu'on ne pense : je connais de volumineuses histoires de même nature où elle n'apparaît même pas. Une chicane pour terminer. M. D. écrit, p. 29, en parlant du serment établi par le vote de la loi du 27 novembre 1790, que les évêques, curés et fonctionnaires publics devaient jurer de maintenir la constitution schismatique, c'est-à dire la constitution civile du clergé. Présenté ainsi, ce serment paraît ne viser que cette dernière loi, tandis qu'en réalité il visait. sous le titre de Constitution, l'ensemble des lois votées par l'Assemblée nationale. L'erreur est trop répandue pour qu'on laisse passer l'occasion de la combattre. — P. 10 : « Bernard de Poyannes, sénéchal des Landes. Ne disait-on pas : « des Lannes »? A. VIGNAUX.

DOUAIS (Mgr C.). *Documents sur l'ancienne province de Languedoc.* Tome II. *Trésor et reliques de Saint-Sernin de Toulouse.* I. *Les inventaires* (1246-1657). Paris, Picard; Toulouse, Privat, 1904; in-8° de XL-513 pages. — Voir, sur le tome I, *Annales,* t. XIV, 1902, p. 553. Mgr D. commence la publication de trois volumes de documents qui forment l'histoire du trésor de Saint-Sernin. Celui qu'il donne aujourd'hui contient les inventaires. Il y en a quinze. Le plus ancien est du 14 septembre 1246. Les autres se suivent, du XVe siècle à 1657. Ceux du commencement du XVIe siècle ont pour cause les prétentions de la ville de Toulouse à la garde du trésor. Ces inventaires, en général. sont très détaillés. Le premier est plutôt un inventaire de tous les biens de l'abbaye de Saint-Sernin. qui s'étendaient jusque dans le Gers et l'Ariège. Celui de 1514 est en roman. Mgr D. les publiera les uns après les autres, sans exception, parce que, s'ils se répètent, ils se complètent aussi en mentionnant des reliques et des dons nouveaux, et que nous y apprenons, grâce à l'abondance des détails, quelles réparations ont été faites aux châsses et autres objets.

Chaque inventaire est précédé d'une notice. Une introduction de XL pages nous fait connaître ces inventaires et les autres documents de la Table et de la Confrérie des Corps-Saints, qui sont donnés dans l'appendice II. Outre cet appendice, deux autres terminent le volume : le premier sur le saint suaire de Cadouin, l'autre sur les reliques de saint Gilles. M. D.

FAUREY (J.). *Henri IV et l'édit de Nantes*. Bordeaux, impr. Cadoret, 1903; in-8° de 230 pages. — Si l'on songe que l'auteur a écrit son livre pour conquérir le diplôme de docteur en droit, on lui pardonnera aisément d'avoir négligé de parti-pris toute recherche de documents inédits, et l'on ne s'étonnera point d'une certaine absence d'originalité qui est le résultat presque inévitable de cette façon sommaire de traiter un sujet connu : évidemment, M. F. ne pouvait ainsi le renouveler. Il s'est donc borné à « effleurer les sommets des choses », ce qui ne paraît pas en soi le moyen de faire de bonne besogne. Et encore a-t-il effleuré plus de choses qu'il n'en annonce, non seulement l'édit de Nantes sous Henri IV, mais aussi les édits de pacification qui ont préparé celui-là, l'application de l'édit, et sous Henri IV, conformément au titre du livre, et sous Louis XIII et Louis XIV, ce qui est moins légitime. L'analyse qu'il a donnée est claire, méthodique; elle a bien son utilité. Mais M. F. s'en est tenu là; point de conclusion : le livre tourne court et se termine *ex abrupto*. L'introduction semblait promettre davantage, par exemple l'examen de la question de savoir « si la tolérance de la religion réformée pouvait se concilier avec la constitution de l'ancienne monarchie et les idées de la majorité catholique ». On regrette que par la suite la question n'ait pas été abordée, ou ne le soit qu'obliquement et de façon incidente. — Au total, nous préférerions une manière moins sèche, moins abstraite, moins juridique d'écrire l'histoire. Pour comprendre la nature et la portée de l'édit de Nantes, il ne faut pas le considérer en lui-même, comme un texte indépendant du milieu, des circonstances dans lesquelles il fut rédigé. Si M. F., au lieu de consulter exclusivement des monuments législatifs ou les procès-verbaux officiels des assemblées protestantes, avait lu les mémoires ou mieux l'énorme correspondance du temps — il ne connaît même pas les lettres de Henri IV, — il aurait donné à son œuvre plus d'intérêt, plus de vérité; il aurait évité des affirmations comme celle-ci : Henri IV accorda l'édit « *à son insu*, contraint et forcé ». Il n'aurait pas disserté inutilement sur le caractère perpétuel ou non, irrévocable ou non de cet acte (p. 36 et sq.); car en un pays où la règle était : Si veut le roi, si veut la loi, cette loi, une loi quelconque pouvait changer, soit avec le prince, soit même avec la volonté du prince qui l'avait faite. La question est de savoir si la révocation se justifiait en équité et en

bonne politique; quant au point de droit, dans l'espèce il importe peu. Paul DOGNON.

GIPOULON (J.). *Etude sur l'allodialité en Auvergne.* Montluçon, impr. Herbin, 1903; in-8° de 184 pages. — Cette étude est une bonne thèse de doctorat sur un point important du droit féodal. L'auteur définit l'alleu, et le suit à travers les temps primitifs jusqu'à l'établissement de la coutume d'Auvergne. Cette première partie est la moins solide et porte la trace d'une documentation incomplète. La partie relative au régime de l'alleu sous l'empire de la coutume, et dans les districts d'Auvergne relevant du droit écrit, est plus précise et meilleure; une étude des droits de franc-fief et d'amortissement et sur le droit de triage permet à l'auteur de conclure à l'existence d'alleux en Auvergne jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

G. DESDEVISES DU DEZERT.

LEROUX (A.). *La légende du roi Aigolant et les origines de Limoges.* Paris, 1903; in 8° de 16 pages. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1902, p. 606-19.) — Dans cet article, d'une sobre et profonde érudition, notre excellent collaborateur étudie et critique la tradition bizarre et tardive (elle ne nous apparaît sous forme écrite qu'à la fin du XVIe siècle[1]) d'après laquelle les eaux de l'Aigoulène auraient été amenées à Limoges par un roi sarrasin, nommé Aigoulant, habitant « au château de Limoges » en 804. Il subsiste des vestiges d'un aqueduc, remontant à l'époque romaine, par lequel ces eaux, qui s'écoulaient jadis vers l'Aurance, furent détournées vers le bassin de la Vienne, au profit d'une agglomération formée sans doute depuis peu entre les deux pentes, au voisinage des Arènes, au point où se croisaient les voies conduisant de Lyon à Saintes et de Bourges à Bordeaux. Cet aqueduc fut probablement construit par un fonctionnaire ou un riche propriétaire gallo-romain, dont le souvenir se serait conservé dans une tradition orale; ce personnage aurait été confondu, évidemment sous l'empire

1. A la fin de la traduction limousine de la Chronique de Saint-Martial (éd. Duplès-Agier, p. 148-54). Cette traduction remonte, selon M. L., aux environs de 1370; mais l'original en est perdu et la copie que nous en avons est de la fin du XVIe siècle seulement. De plus, le copiste n'a pas reproduit intégralement le passage concernant Aigolant; il se borne à l'analyser, jugeant qu'il n'y a là qu'un « conte de rommant ».

d'une préoccupation étymologique[1], avec le roi sarrasin Aigoulant, emprunté à la Chronique du faux Turpin. Cette solution, élégante et simple, me paraît fort plausible. J'ajouterai néanmoins quelques observations tendant à préciser ou à contester certains points de détail. Que le personnage d'Aigoulant ait été emprunté à la Chronique de Turpin et non à quelque chanson de geste, c'est ce qui me paraît évident : en effet, la Chronique donne habituellement la forme *Aigolandus*[2], tandis que les chansons ne connaissent que celle de *Agolant* ou *Agoulant*[3], qui n'eût point autorisé le rapprochement sur lequel repose toute la légende. Quant à ce rapprochement même. il me paraît n'avoir été possible que le jour où le ruisseau en question eut été dénommé *Aigoleno* (au lieu d'un plus ancien *Aigalena*) et le dernier tiers du XIVe siècle me paraît une date bien reculée; la traduction en langue vulgaire de la Chronique peut être de cette époque; mais le « discours du roi sarrasin » paraît avoir formé dans le ms. original une section particulière, qui avait pu être ajoutée après coup ; cette fantaisiste explication étymologique me paraîtrait beaucoup plus naturelle au XVe siècle ou même au XVIe qu'aux environs de 1370. — Selon M. L., la tradition qui fait venir d'Afrique le constructeur de l'aqueduc pourrait remonter à l'époque gallo-romaine et être acceptée comme authentique : il est, en effet, dit-il (p. 11), « fort naturel qu'un Africain s'intéresse... aux doléances d'une population qui manque d'eau. » Mais la *Chronique de Turpin* (ch. VI) qualifie Aigolant de « paganus rex affricanus »; je ne crois pas qu'il faille chercher ailleurs la source du renseignement. — Quant au nom même d'Aigolant, « il se pourrait, dit M. L., que ce fût un surnom donné par le peuple d'Aquitaine à quelque chef arabe du VIIIe siècle, qu'aurait distingué sa propension à se désaltérer aux sources du pays ». Mais, sans parler de la bizarrerie de l'hypothèse, je viens de dire que ce rapprochement n'avait pu être fait avant la fin du moyen âge. Il y a là sans doute un nom arabe. trop altéré pour être reconnaissable. qu'on arrivera peut-être un jour à identi-

1. M. L. ne le dit pas nettement, mais cela ressort de l'ensemble de son exposition.

2. Au moins les sept manuscrits suivis par M. Castets (*Turpini Historia*, etc., Montpellier, 1880, p. 10 n.).

3. E. Langlois, *Table des noms propres dans les chansons de geste*.

fier : les recherches sur l'onomastique des chansons de geste n'en sont encore qu'à leurs débuts. A. Jeanroy.

Oddo (H.). *La Provence : usages, coutumes, idiomes depuis les origines. Le félibrige et son action sur la langue provençale avec une grammaire provençale abrégée.* Paris, Le Soudier. 1902; petit in-4° de 243 pages. — Dans ce nouveau livre, l'auteur du *Chevalier Roze* reste fidèle au rôle qu'il s'est donné de vulgarisateur de l'histoire de Provence. C'est un acte louable que d'étudier les divers facteurs de la vie sociale d'un pays de physionomie tellement expressive et originale. Malheureusement pour M. O., un tel travail, par la nature même de son objet, ne souffre pas d'être fait hâtivement; il n'offre d'intérêt qu'autant que l'on peut y voir le résultat d'une enquête personnelle et minutieuse sur les gens et les choses du terroir. Un premier chapitre, assez étendu, est consacré aux fêtes civiles et religieuses du midi de la France; un second, de quelques pages, est réservé aux mœurs et aux usages provençaux. Cette partie de l'ouvrage serait sans conteste la plus intéressante et la plus suggestive, si M. O. s'était uniquement attaché à mettre en relief les particularités locales, sans alourdir son texte en relevant des us et coutumes d'origine étrangère et de signification nulle. Pourquoi parler par exemple des rameaux et des œufs de Pâques? Dans cet exposé de la vie provençale, M. O. a le mérite de la clarté et de l'exactitude, mais son style ne rend pas toujours le caractère pittoresque de certaines coutumes. Un tel tableau demanderait, il est vrai, la palette aux couleurs si chaudes et si nuancées d'un Paul Arène. — L'histoire du félibrige est bien conduite et suffisante dans sa brièveté pour que le lecteur saisisse le sens et la portée de cette institution, organe d'un grand mouvement littéraire. L'auteur paie un juste tribut d'éloges aux cigaliers et aux félibres de Paris : le poète Méry, Amédée Pichot, Adolphe Dumas, Henri de Bornier... Avec beaucoup de tact dans l'expression, M. O. rappelle les services matériels et surtout le prestige donné au félibrige alors jeune et presque inconnu par l'adhésion de personnalités parisiennes d'origine méridionale.

Rien à dire sur l'histoire des dialectes du sud-est de la France, simple nomenclature de mots soi-disant tirés du grec, du latin, du wisigoth, du bourguignon, de l'arabe, etc. Des observations

banales et hypothétiques accompagnent ces vocabulaires. Que penser des opinions de l'auteur sur la langue ligurienne? — L'étude de M. O. sur le développement de la langue et de la littérature romane est superficielle; c'est ainsi qu'à propos de l'influence des troubadours sur les trouvères il n'analyse pas le lyrisme provençal, avec sa notion nouvelle de l'amour courtois que des écrivains rapprochent de l'amour mystique dépeint par l'auteur de l'Imitation. M. Oddo semble ne pas se douter de ce que la poésie des troubadours a de conventionnel. Ne serait-il pas intéressant d'opposer à l'amour de tête, souvent irréel, des chantres provençaux du XII[e] siècle le sentiment si concret, si humain de Mistral, de Roumanille et d'Aubanel, ces troubadours d'aujourd'hui? — Après MM. Michel Bréal, Jeanroy, Constans, pour ne citer que les plus connus, l'auteur fait ressortir quel auxiliaire de l'enseignement du français serait le provençal dans les campagnes du Midi. — La bibliographie de M. Oddo est très incomplète; il est surtout regrettable qu'il omette de citer des monuments classiques tels que le *Trésor du Félibrige* de Mistral, tandis qu'il mentionne des ouvrages qui n'en sont que des reflets et des abrégés, comme le *Petit trésor du Félibrige* de dom Xavier de Fourvières. Abbé ARNAUD D'AGNEL.

PELLISSIER (abbé). *Histoire d'Allos. Monographie bas-alpine.* Digne, Chaspoul, 1901; 2 vol. in-12 de XXI-638 et VIII pages. — La commune d'Allos dont M. l'abbé P. donne la monographie très détaillée est un des plus intéressants villages du nord-est des Basses-Alpes. Le chef-lieu de canton de l'arrondissement de Barcelonnette, assis sur une terrasse qui domine le Verdon, mérite l'attention de l'archéologue, avec ses ruines de fortifications attribuées aux Romains et son église de Val-Vert, monument historique du XI[e] siècle. Allos, placé sur la frontière de la France et de l'Italie, a un passé politique très mouvementé : ce coin des Alpes devint successivement provençal, italien, français. M. P. retrace les différentes phases de son histoire. De l'an 1000 à 1388, Allos prospère sous le gouvernement paternel des comtes de Provence; en 1388 il est uni à la Savoie; il ne fut ensuite séparé d'elle qu'en 1713, par le traité d'Utrecht qui le donnait à la France. — L'étude de ces trois périodes constitue la partie proprement historique de la monographie et en fait toute la valeur; c'est un travail personnel et consciencieux, fruit d'un long dé-

pouillement de documents de première main, dont plusieurs ont été publiés par l'auteur à titre de pièces justificatives. — Malheureusement M. P. a voulu rendre son ouvrage trop complet. Au lieu de s'en tenir à un rapide aperçu des premiers âges d'Allos, il s'est étendu longuement sur ces temps nébuleux, et perdu dans des suppositions gratuites dont un des effets fâcheux est d'indisposer le lecteur dès les premières pages. Il a également eu le tort de surcharger son travail par un luxe de renseignements relatifs à la topographie, à l'histoire naturelle, à la biographie et à la religion. Cette érudition, toute de dictionnaire, a produit un ensemble de notions disparates qui nuisent aux bons résultats acquis par ses recherches dans les Archives. C'est là un travers commun à bien des monographies locales. — Telle quelle, l'histoire d'Allos occupera néanmoins une place distinguée parmi les monographies qui font honneur au clergé bas-alpin : celles de Montfort, Châteaux-Arnoux, l'Escale, Châteauneuf, Barrême et Puymoisson. Abbé ARNAUD D'AGNEL.

RIBIER (Dr L. de). *Charlus-Champagnac et ses seigneurs*. Paris. Riom, Champion, 1902: in-8° de IV-302-XV pages. — Monographie d'un fief important composée à l'aide des archives de M. de Ribier du Châtelet, versées en partie à la bibliothèque de Clermont en 1875 [1]. Le fief de Charlus, d'abord simple châtellenie, fut érigé en baronnie au commencement du XVe siècle, en faveur de Pierre de Beaufort, vicomte de Turenne, et en comté en 1586, au profit de Charles de Lévis. Il passa ensuite dans la famille de Castries, qui le vendit en 1783 à M. de Pestel. Le château de Charlus n'était plus qu'une ruine; il avait été démantelé en 1633 par ordre de Richelieu. Le travail de M. de R. renferme des documents fort intéressants et se lit agréablement; on regrettera que l'auteur n'ait point fait précéder son livre d'une bibliographie détaillée et critique et n'ait pas adopté un plan plus méthodique et plus rigoureux; le sujet principal est souvent oublié et disparaît au milieu de digressions incessantes. Les illustrations,

1 Rien ne prouve mieux la nécessité de confier à des spécialistes éprouvés l'arrangement de nos bibliothèques, que l'état où M. Louis de Ribier a trouvé en 1898 les archives de sa famille, « enfouies sans classe- « ment, dans un affreux pêle-mêle, sous prétexte de l'exiguité du local, « comme si un fonds classé tenait plus de place que des dossiers épars, « relégués dans des sacs à charbon, au milieu de la poussière et de l'hu- « midité. »

généralement médiocres, n'ont que peu de valeur documentaire, la phototypie seule devrait être employée, car seule elle assure la fidélité absolue du rendu. G. Desdevises du Dezert.

Ribier (Dr L. de). *Notices bibliographiques sur quelques médecins et chirurgiens de la Haute-Auvergne, sous l'ancien régime.* Paris, imp. Blais, 1903; in-8° de 24 pages (*Biblioth. histor. de la France médicale*). — Une foule de détails curieux pour l'histoire de la médecine : P. 5, ordonnance de M. Raymond du Chassang, médecin à Saint-Flour, contre la peste : « Eau rose, sucre rosat, pâte de coings, lavements composés d'ingrédients divers et poudre confortative. » — P. 11 : Comptes d'un médecin de Saignes en 1732, etc.
G. Desdevises du Dezert.

Rouvière (Fr.). *L'aliénation des biens nationaux dans le Gard.* Nimes, Gervais-Bedot, Lavagne-Peyrot, 1900; in-8° de 818 pages. — Ce livre, qui représente un travail considérable, est un répertoire commode pour s'orienter dans une matière compliquée. Le regretté Rouvière aimait ainsi à s'attaquer à de rudes tâches, pour faciliter la connaissance de la Révolution dans le Gard. L'étude de cette époque le passionnait, et il a laissé de solides monuments qui seront toujours consultés. L'introduction du présent volume retrace la marche de l'aliénation des biens du clergé et autres biens de première origine, des biens des émigrés ou de seconde origine, des domaines engagés. L'inexpérience des hommes de la Révolution en matière économique rendit le profit des ventes à peu près illusoire pour l'Etat. La fraude utilisa partout les maladresses de l'administration, et on peut dire que les biens nationaux se vendirent pour rien. Le seul bénéfice social fut la répartition de la propriété immobilière entre des mains plus nombreuses. Les dernières pages de l'introduction traitent de l'affectation de certains biens, du milliard des émigrés et des opérations de la caisse d'amortissement.

Le corps du volume comprend le relevé alphabétique des acquéreurs de biens nationaux de première origine, avec table des noms des communes et table des établissements religieux; le relevé alphabétique des acquéreurs des biens de seconde origine, avec table des émigrés et table des communes; enfin le relevé alphabétique des acquéreurs des biens des communes cédés à la caisse d'amortissement et vendus par elle, avec table des communes.

Tout est pris aux sources, principalement à la série Q des archives du Gard, avec une méthode et une exactitude impeccables. Ces nomenclatures d'aspect aride sont vivifiées par une connaissance approfondie de la période révolutionnaire.

E. BONDURAND.

TARDIEU (A.). *Histoire illustrée du bourg de Royat en Auvergne* (station thermale célèbre), ornée de portraits, monuments, vues, antiquités, curiosités. Clermont-Ferrand, 1902; in-8° de 76 pages. — Portraits de l'auteur, de son père et de sa mère; dessin et description de quelques débris antiques (p. 13, 14, 15). Liste des prieurs de Royat de 1284 à 1783. Seigneurs de Royat. Plan de l'ancien Royat (p. 38). Biographie des hommes célèbres; parmi eux l'ingénieur florentin Symeoni et l'historien Géraud de Cordemoy, lecteur du dauphin, né à Paris en 1626, mort dans la même ville en 1684. Parmi les sources (bibliographiques) les ouvrages de M. Ambroise Tardieu figurent avec les mentions « recherché — rare — très rare — épuisé ».

G. DESDEVISES DU DEZERT.

TARDIEU (A.). *Le Dictionnaire des ex-libris de l'Auvergne*. Royat, chez l'auteur, 1903; in-8° de 33 pages. — Collection médiocrement gravée de quelques ex-libris d'Auvergne.

G. DESDEVISES DU DEZERT.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Boislisle (A. de). Le grand hiver et la disette de 1709. Besançon, imp. Jacquin, 1903; in-8° de 128 p.

Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. (Auteurs.) T. XV (Boirac-Bonney). Paris, Imp nationale, 1903; in-8° à 2 col., de 1196 col.

Charles VIII. Lettres de Charles VIII, roi de France, p. p. P. Pélicier. T. IV. Paris, Laurens, 1903; in-8° de 371 p.

Chevalier (Abbé Fl.). Notes historiques sur la paroisse de Puyréaux, châtellenie de Mansle en Angoumois (monographie). Balan-Sedan, imp. Prin, 1903; in-8° de 156 p.

Chevalier (Chanoine J.). La Révolution à Die et dans la vallée de la Drôme (1789-1799). Valence, imp. Céas, 1903; in-8° de 382 p.

Chevalier (U.). Répertoire des sources historiques du moyen âge. Topo-bibliographie. Fasc. VI (S-Z). Montbéliard, Société anonyme d'imprimerie montbéliardaise, 1903; in-8° à 2 col., col. 2655 à 3384.

Conard. La Peur en Dauphiné (juillet-août 1789). Paris, Bellais, 1904; in 8° de 286 p. [Bibliothèque d'histoire moderne.]

Douais (C.). La mission de M. de Forbin-Janson, évêque de Marseille, plus tard évêque de Beauvais, auprès du grand-duc et de la grande-duchesse de Toscane (mars-mai 1673). Récit d'un témoin. Paris, Picard, 1904; in-8° de vii-206 p.

Etat général par fonds des Archives départementales. Ancien régime et période révolutionnaire. Paris, Picard, 1903; in-4° à 2 col., xii p. et col. 1 à 806, et table. [Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.]

Fage (E.). Petits échos du passé de Tulle. Tulle. imp. Crauffon, 1904; in-16 de 142 p.

Fox (Ch.-J.). Napoleon Bonaparte and the siege of Toulon. Washington, Law Reporter Company Printers, 1902; in 8° de vii-114.

Jacotin (A.). Inventaire sommaire des Archives départementales de la Haute-Loire. Arch. ecclésiastiques, sér. G, clergé séculier. Le Puy, Marchessou ; in-4° à 2 col. de III-293 p.

Lavisse (E.). Histoire de France, depuis les origines jusqu'à la Révolution. T. IV. Fasc. VIII. II : Charles VII. Louis XI et les premières années de Charles VIII (1422-1492). Paris, Hachette, 1903; in-8° carré, p. 321 à 456, avec cartes dans le texte et hors texte.

Lelièvre (M.). Portraits et récits huguenots. 1re série : XVIe siècle. 2e éd. Toulouse, imp. Chauvin, 1903; in-8° de VIII-375 p., avec gravures.

Michelet (J.). Poètes gascons du Gers, depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours. Auch, Bouquet, 1904; in-8° de 497 p.

Pascalein (E.). Histoire de Tarentaise jusqu'en 1792. Moutiers, imp. Gavin, 1903; in 8° de 334-IV p.

Poirier (J.). Les prisonniers de la Chartreuse du Mont Dieu pendant la Terreur. Paris, Kleiner, 1903; in-8° de 111 p.

Poulhès (Abbé B.). Monographie historique de l'ancien Raulhac, depuis ses origines jusqu'à la Révolution. Aurillac, imp. moderne, 1903 ; in 8° de 300 p.

Recueil des actes du Comité de Salut public, p. p. F. A. Aulard. T. XV. Paris, Leroux, 1903 ; in-8° de 845 p.

Recueil de documents relatifs à la convocation des Etats généraux de 1789, p. p. A. Brette. T. III. Paris, Leroux, 1904 ; in-8° de 769 p. et plan.

Répertoire numérique des archives de la maison du roi. (Série O1), rédigé par H. de Curzon. Paris, Picard, 1904; in-4° à 2 col., de X-218 p. [Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Archives nationales.]

Sancti Antonii de Padua vitae duae quarum altera hucusque inedita. Ed. L. de Kerval. Paris, Fischbacher, 1904; in 8° de XIII-316 p. [Collection d'études et de documents sur l'histoire religieuse et littéraire du moyen âge. T. V.]

Williams (H. N.). Madame de Montespan. London, Harper, 1903; in-4° de 396 p. et pl.

Le Gérant,
P.-Ed. PRIVAT.

Toulouse, imprimerie Édouard Privat, rue des Arts, 14. — 2716

LES POSSESSIONS

DE

L'ABBAYE DE SAINT-VICTOR DE MARSEILLE

EN ROUERGUE[1]

Aucun érudit des questions provençales n'ignore l'importance de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, importance que justifient sa très haute antiquité, la protection des papes et d'un grand nombre de princes, ainsi que l'étendue immense de ses domaines.

A partir du xie siècle, la puissante abbaye n'est pas seulement propriétaire sur tous les points de la Provence; elle étend ses possessions à l'ouest au delà du Rhône, en Languedoc, Rouergue, Quercy, et au nord jusqu'en Nivernais.

Outre des propriétés innombrables dans les provinces ecclésiastiques d'Aix, d'Arles, d'Avignon et d'Embrun, ses biens sont disséminés dans treize diocèses : ceux de Toulouse, d'Albi, de Rodez et de Nevers, pour ne citer que les plus éloignés de Marseille.

La présente étude n'a trait qu'aux possessions de Saint-Victor en Rouergue; elle offre un intérêt local, comme contribution à l'histoire de ce pays, mais aussi un intérêt d'ordre

1. Je dois des remerciements particuliers à M. l'abbé L. Rigal qui a bien voulu faire bénéficier le présent travail des secours de son érudition.

plus élevé par les aperçus qu'elle ouvre sur les mœurs et coutumes des moines. Il n'est jamais inutile de mieux faire ressortir, par de nouveaux faits, la physionomie si curieuse du régime monacal, dont le développement excessif est l'une des notes caractéristiques de la civilisation médiévale et moderne.

I. — Nombre, origine et durée des possessions.

Tous les domaines de Saint-Victor dans le Rouergue, tous ses biens fonciers, terres, églises, châteaux, villas, se rattachent à l'abbaye de Vabres et aux cinq prieurés de Saint-Amans de Rodez, de Notre-Dame de Millau, de Castelnau de Levezou, de Saint-Pierre-Saint-Léons et de Saint-Geniez de Rive-d'Olt.

L'abbaye marseillaise en prit possession dans le cours du XIe siècle.

Une charte du 12 juin 1061[1] nous apprend que Deusde, abbé de Rodez, avec le consentement de Nicolas II, celui de Robert, comte de Rodez et d'Auvergne, de sa femme Berthe et de la grand'mère de sa femme, la comtesse Ricarde de Millau, donne à Durand, abbé de Saint-Victor, en pleine et perpétuelle possession, le monastère de Vabres consacré au Sauveur, à sainte Marie et à saint Denys, martyr. Le monastère, jadis florissant, est maintenant sans moine. A cette occasion, Deusde restitue à l'abbaye de Vabres et donne par le fait à Saint-Victor la moitié du château de Peyralbe[2], qu'il détenait injustement.

En 1062, Bernard, fils du vicomte Richard de Millau, cède à Saint-Victor tous ses droits sur le monastère de Vabres et lui donne quarante mas.

Au début du XIIe siècle, à la suite de discussions avec Bernard, abbé de Saint-Victor, au sujet du prieuré de Saint-Léons, Rigald, abbé de Vabres, se soustrait à sa juridiction,

1. *Cart. de Saint-Victor*, n° 827. — *Gallia chr.*, I, *instr.*, 57.
2. Peyralbe, comm. de Versols (Aveyron), arr. et canton de Saint-Affrique.

mais il la reconnaît bientôt en 1127[1]. Atton, archevêque d'Arles, et Adhémar, évêque de Rodez, furent les conciliateurs de ce différend.

Vers le milieu du XII[e] siècle, les moines de Vabres cherchent à se rendre indépendants des Bénédictins de Marseille. Ces derniers obtiennent contre les révoltés une bulle d'excommunication du pape Eugène III, que renouvelle son successeur Anastase, le 1[er] mai 1154[2].

Au début du XIII[e] siècle, ils sont soumis à Saint-Victor, puisque l'abbé Bonfils, en 1217[3], fait personnellement la visite de leur monastère.

Ces moines turbulents ne tardent pas à se soulever de nouveau. Dans un acte du 22 décembre 1235[4], Pierre IV, abbé de Saint-Victor, surnommé Guillaume depuis 1234, réclame de l'abbé Prolian l'obédience qui lui est due aux termes de la charte de 1127[5]. Prolian fait humblement sa soumission, en son nom et au nom de ses successeurs dans la charge abbatiale. Les promesses durent se réaliser; on ne rencontre plus, en effet, de trace de rébellion.

Après trois siècles d'existence, la célèbre abbaye de Vabres fut changée par le pape Jean XXII en église cathédrale, l'année 1317.

La première charte relative à Saint-Amans de Rodez est datée de l'an 1079[6]. Pons, évêque de Rodez, y déclare que cette abbaye, jadis si belle par sa floraison de vie monastique, étant devenue peu à peu séculière, Robert, comte d'Auvergne, et son épouse Berthe, fille d'Hugues, comte de Rodez, afin de la rétablir dans son ancienne ferveur, la donnèrent à Bernard, abbé de Saint-Victor.

L'élection de ce dernier remonte au 29 mars 1064; l'origine de Saint-Amans comme dépendance de Saint-Victor ne peut

1. *Cart. de Saint-Victor*, n° 785.
2. *Ibid.*, n° 640.
3. *Ibid.*, n° 891.
4. *Ibid.*, n° 892.
5. *Ibid.*, n° 890.
6. *Ibid.*, n° 837.

donc pas être fixée à une époque antérieure à cette date. De fait, les Bénédictins de Marseille n'entrèrent en possession effective qu'en 1079.

En 1082[1], Pons-Etienne, évêque de Rodez, charge l'abbaye de Saint-Victor de pourvoir au service religieux de l'église paroissiale de Saint-Amans, qu'il lui donne en jouissance.

L'évêque Adhémar confirme en 1120[2] l'acte de Pons-Etienne.

D'après un mémoire de 1752[3], l'église dont il est ici question serait un antique édifice. Bâtie au v[e] siècle par les citoyens de Rodez, elle fut consacrée par l'illustre Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont : le diocèse de Rodez se trouvait alors sans évêque, le dernier ayant été martyrisé comme plusieurs de la région.

Le fait se trouve relaté dans une lettre de Sidoine Apollinaire[4] au prêtre Elaphius, qui l'avait prié de venir faire la consécration de l'église de Saint-Amans. L'évêque lui répond qu'il amènera avec lui le personnel ecclésiastique suffisant pour faire cette cérémonie. Sidoine félicite les habitants de Rodez d'avoir eu le courage de construire et d'élever jusqu'au faîte une nouvelle église dans un temps où l'on osait à peine réparer les anciennes.

Le prieuré de Saint-Amans avec ses appartenances demeura sous la dépendance de Saint-Victor jusque vers la fin du xviii[e] siècle.

En 1070[5], Bérenger donne à son frère, l'abbé Bernard, l'église de Notre-Dame de Millau avec ses dépendances, *ecclesiam B. Marie que sita est in pago Rutenico in vico Amilaudo.*

Il est question de cette église dans une charte originale de 873[6]. Le document du ix[e] siècle, d'une conservation parfaite, est un acte de la vente faite par Bernard, comte de Toulouse,

1. *Cart. de Saint-Victor*, n° 835.
2. Archives des Bouches-du-Rhône, H 80.
3. Archives des Bouches-du-Rhône, H 274.
4. Sidoine Apollinaire, l. IV, *ep.* 16, éd. Baret.
5. Archives des Bouches-du-Rhône, H 50.
6. Archives des Bouches-du-Rhône, H 3.

et sa femme Ermengarde à Ricard et à sa femme Rotrude, pour le prix de 100 sous, de terres et d'églises situées dans la viguerie de Millau, au lieu appelé *Noveliacus*[1] *: cum ipsas aecclesias qui sunt fundatas in onore Sancti Petri vel Sancte Marie seu et Sancti Bricii.*

Le prieuré de Millau est mentionné dans l'acte de donation de Pons-Etienne en 1082[2], ainsi que dans la bulle de Grégoire VII en 1079[3], sous le titre : *monasterium Sancte Marie in Amiliavo.*

L'abbaye de Saint-Victor demeure en possession, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, de Notre-Dame de Millau, ainsi, d'ailleurs, que des trois autres prieurés de Castelnau de Levezou, de Saint-Pierre-Saint-Léons et de Saint-Geniez de Rive d'Olt.

En 1069, Aicfred et sa femme Arsinde donnent à l'abbaye marseillaise l'église de Saint-Michel-Archange de Castelnau de Levezou, construite par Bernard, oncle d'Aicfred.

Cette église figure dans la bulle de Grégoire VII, du 4 juillet 1079 : *cellam Sancti Michaelis de Castello novo.*

La première mention du prieuré de Saint-Pierre-Saint-Léons se trouve dans le même acte pontifical : *monasterium Sancti Petri et Sancti Leoncii;* ainsi que celle du prieuré de Saint-Geniez, appelé simplement *cellam Sancti Genesii super fluvium Olt.*

L'origine des possessions de Saint-Victor en Rouergue se rattache principalement à Bernard qui gouverna l'abbaye de mars 1064 au 19 juillet 1079.

L'abbé Bernard, membre de la puissante famille des comtes de Rodez, et ses frères Bérenger, Hugues, Raymond et Richard, cardinal-prêtre de l'Eglise romaine, se montrèrent tous très généreux à l'égard de Saint-Victor.

1. *Noveliacus* serait l'ancien nom de Saint-Léons (J. R[ouquette], dans le *Messager de Millau*, 22 janv. 1887, et Artières, *Annales de Millau*, 1899, p. 14). Ces auteurs donnent la forme *Noviliacus*, sans doute d'après *Hist. de Languedoc*, t. II, pr. c. 376. Au t. IV, p. 567, on a traduit ce mot par *Noaillac*, ce qui paraît improbable; la table en fait un nom de lieu de l'arrondissement de Rodez.

2. *Cart. de Saint-Victor*, n° 835.

3. *Ibid.*, n° 843.

Les Bénédictins de Marseille durent encore à l'abbé Bernard la confirmation des biens de l'abbaye par le pape Grégoire VII, le 4 juillet 1079, ainsi que l'exemption de toute puissance ecclésiastique.

Le Souverain Pontife ne pouvait refuser ce témoignage de satisfaction à celui qui lui avait rendu tant et de si précieux services à la diète de Forcheim, où il avait été son légat, et en Espagne, où il avait rétabli la concorde entre les fils de Raymond-Bérenger, comte de Barcelone.

II. — Importance relative des prieurés.

L'abbaye de Vabres[1] jouit d'une grande célébrité pendant les quatre siècles de son existence.

Assise sur le Dourdou, affluent de la Sorgues, elle exerce sa domination sur la plupart des paroisses et chapelles de la vallée de la Sorgues et sur quelques autres plus éloignées.

C'est ainsi qu'en 1127, Bernard, abbé de Saint-Victor, donne à Rigald, abbé de Vabres, en possession perpétuelle, les églises de Sainte-Marie d'Octobiano[2], de Semarde[3] et de Petra[4]. D'après un procès-verbal de visite en 1217, il faut ajouter aux églises précédentes celles de Pont[5] et de Biarnz[6].

De ces diverses possessions, la principale est l'abbaye de

1. Vabres, comm. de Saint-Affrique. — Raymond, comte et marquis de Toulouse, par un acte du 3 novembre 863, cède le lieu de Vabres, avec un certain nombre d'églises, de villages et de serfs, à l'abbé Adalgise du monastère de Paunat, en Périgord, bouleversé par l'invasion normande. L'année suivante, Raymond fait confirmer ces donations par Charles le Chauve. L'abbaye de Vabres crée le prieuré de Nant en 926, devenu abbaye en 1135, celui de la Vergne fondé en 944, celui de Saint-Marcel en 985. (*Hist. de Languedoc*, éd. Privat, t. IV, p. 566.)

2. Un lieu identique du Gard (Germer-Durand, *Dict. topogr. du Gard*) donne Uchau.

3. Semarde, Sommard (?) comm. de Saint-Martin-de-la-Guépie (Tarn), arr. de Gaillac, canton de Cordes.

4. Petra, *idem Petra alba*, Peyralbe, comm. de Vabres (Aveyron), arr. et canton de Saint-Affrique.

5. Pont ou Pontes, Pont de Saint-Beauzély, arr. de Saint-Affrique.

6. Bianz, Bias, comm. de Vabres (Aveyron), arr. et canton de Saint-Affrique.

Nant[1], sise dans la petite ville de ce nom. Il reste de l'ancien monastère une belle église romane du XIIe siècle, classée parmi les monuments historiques.

Après la transformation de l'abbaye de Vabres par Jean XXII en évêché[2], Nant demeura la propriété de Saint-Victor jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, mais sans être réunie au prieuré de Saint-Amans et à d'autres du ressort des Bénédictins de Marseille.

D'après les procès-verbaux des visites du 25 juillet 1572, du 4 novembre 1667 et du 8 novembre 1684, le prieuré de Nant a la collation de la cure de Saint-Jacques, paroisse de Nant, de celle de Saint-Martin, dans le territoire de la ville, des prieurés de Saint-Michel de Rouviac[3], de Saint-Etienne de Cantobre[4], de Saint-Pierre de Vican[5], de Dourbies[6], ainsi que de la cure de Trèves[7].

Il n'y a aucun détail précis sur la richesse de l'abbaye de Vabres et sur les droits seigneuriaux de ses abbés.

Le prieuré de Saint-Amans de Rodez est l'un des plus riches du Rouergue; d'après la charte de Pons-Etienne, les églises de Boadone[8], de Stagno[9] et de Electe de Belvider[10] en dépendent; mais en 1162 Alexandre III, à la suite d'un différend entre les moines de Saint-Amans et les chanoines de Boadone, attribue à ces derniers ladite église.

Dans des notes d'acte de 1403 et 1414 figurent les églises de Saint-Amans, de Saint-Naamas et Sainte-Magdeleine du Bourg, de Saint-Austremoine[11], de Lapragne et de Vialar[12],

1. Nant, chef-lieu de canton de l'arr. de Millau.
2. L'évêché de Vabres, fondé en 1317, fut supprimé en 1790.
3. Comm. de Nant, à 3 kilomètres.
4. Cantobre, comm. de Nant, à 6 kilomètres.
5. Saint-Pierre du Vigan, fondé en 1050, dans l'arr. du Vigan (Gard).
6. Dourbias, comm. de Nant, à 5 kilomètres.
7. Trèves, chef-lieu de canton, arr. du Vigan (Gard).
8. Bozouls, chef-lieu de canton (Aveyron), arr. de Rodez, sur le Dourdou.
9. Estaing (Aveyron), arr. d'Espalion.
10. Saint-Chély-d'Aubrac (Aveyron), arr. d'Espalion.
11. Saint-Austremoine, comm. de Salles-la-Source, cant. de Marcilhac, arr. de Rodez.
12. Viala-du-Tarn, cant. de Saint-Beauzély.

ainsi que les deux prieurés de Sainte-Catherine du Bourg et de Vialar.

Mais un procès-verbal de visite du 28 octobre 1684 nous apprend que le prieuré de Vialar, voisin de Millau, était rattaché à cette époque à l'abbaye du monastère de Saint-Sernin de Rodez, et qu'une partie du prieuré de Bozouls, sous le titre de Sainte-Fauste, jadis sous la dépendance de Saint-Amans, était maintenant possédée par le chapitre de la cathédrale de Rodez.

Le prieuré de Saint-Amans doit sa richesse à ses possessions nombreuses, — principalement à la belle paroisse de Saint-Amans[1] — plutôt qu'à l'importance du monastère lui-même, qui ne comprend, selon un catalogue de 1378, que le prieur, le sacriste, le camérier et quatre moines.

Près de Saint-Pierre[2] se voient encore les ruines du monastère de Saint-Pierre-Saint-Léons dont dépendaient au XIe siècle les églises de Saint-Pierre d'Alsobre[3], de Saint-Etienne *ad Vivarium*[4], de Sainte-Marie de Gleyse-Nove[5] et de Mauriac[6].

En 1403, les possessions de Saint-Pierre-Saint-Léons se composent des trois rectorats de Saint-Laurens de Levezou[7], de Saint-Léons[8] et de Saint-Amans du lieu de Sigure (?)[9], de la chapelle de la bienheureuse Marie-Magdeleine de Mauriac et du prieuré de Brocuejouls. De tous les monastères soumis aux Bénédictins de Marseille, celui de Saint-Pierre-Saint-Léons est le plus pauvre.

1. Actuellement une des églises paroissiales de Rodez.
2. Saint-Pierre, comm. de Saint-Léons, arr. de Millau, cant. de Vezins (Aveyron).
3. Anciennement Saint-Pierre de Soulobre (Aveyron), arr., cant. et comm. de Millau.
4. Saint-Estienne de Viauresque, comm. du cant. de Vezins (Aveyron), arr. de Millau.
5. Gleyze-Nove, comm. et cant. de Vezins, arr. de Millau.
6. Mauriac, comm. de Saint-Léons (Aveyron), cant. de Vezins, arr. de Millau.
7. Saint-Laurens de Levezou, cant. de Vezins, Millau.
8. Saint-Léons, cant. de Vezins, Millau.
9. Ségur, cant. de Vezins, arr. de Millau.

Le prieuré de Castelnau[1] a conservé les églises de sa collation pendant la longue durée de son existence. Ce sont les quatre paroisses de Castelnau, de Saint-Beauzély de Levezou[2], de Stalane[3] et de Salsac[4].

Malgré la grande étendue de son domaine, le cloître de Saint-Michel de Castelnau n'abrite qu'un prieur, un sacriste et un moine.

Des actes du XVIII[e] siècle permettent de situer le prieuré de Castelnau : compris dans les limites du marquisat de Pégayrolles. le monastère se trouvait donc au village de Castelnau-Pégayrolles.

Le prieuré de Saint-Geniez de Rive-d'Olt[5] s'élevait au lieu de Saint-Geniez actuel, sur le Lot, qui coule, en amont et en aval de la ville, dans de belles gorges. Ce monastère de peu d'importance, ne comprenant qu'un prieur et un sacriste, n'avait sous sa juridiction que la cure de Saint-Geniez et celle de Clara-Faja.

Quant au prieuré de Notre-Dame-d'Espinasse de Millau[6], sanctuaire, lieu de pèlerinage, célèbre au moyen âge, il n'est fait mention d'aucun autre bien qui lui appartienne. D'après un procès-verbal de visite du 14 mai 1572, un prieur, un sacristain, trois religieux et quatre panetiers habitent le monastère de Millau.

L'abbaye de Nant est la possession la plus riche de Saint-Victor de Marseille en Rouergue. Elle possède à Nant de vastes prairies, des champs, un four, deux moulins banaux, et au

1. Castelnau-Pégayrolles, cant. de Saint-Beauzély, arr. de Millau.

2. Saint-Beauzély, chef-lieu de cant. de l'arr. de Millau, au pied du Levezou, ancien château.

3. Estalane, comm. de Castelnau-Pégayrolles, cant. de Saint-Beauzély, arr. de Millau.

4. Salsac, hameau de la comm. de Saint-Beauzély. Au XVIII[e] siècle l'église de Salsac est abandonnée à cause de son éloignement de toute habitation ; les paroissiens vont à l'église d'Azinières, plus rapprochée.

5. Saint-Geniez, chef-lieu de canton, arr. d'Espalion ; église du XIV[e] siècle.

6. Millau, chef-lieu d'arr. (Aveyron), sur la rive gauche du Tarn ; église Notre-Dame, romane, mais complètement remaniée à la fin du XVI[e] siècle.

terroir de Saint-Martin de grandes terres, une métairie noble, un château, etc. En 1684, ses revenus nets s'élèvent à 4,000 livres, tandis que ceux du monastère de Millau, toute charge payée, n'atteignent pas 3,000 livres. Toujours à la même époque, le prieuré de Saint-Pierre-Saint-Léons produit net 2,000 livres, celui de Castelnau 1,600 livres et celui de Saint-Geniez ne rapporte que 800 livres. Les revenus bruts de Saint-Amans de Rodez sont de 1,900 livres, mais les lourdes charges de ce monastère les mangent presque en entier.

Une série de baux d'arrentement permettent de suivre la marche progressive des revenus du prieuré de Saint-Michel de Castelnau.

Affermé en 1738, pour 2,100 livres, deux ans plus tard le prix du fermage tombe à 1,050 livres, mais remonte en 1750 à 3,050 livres, en 1770 à 3,280 livres; de 1783 à 1789 l'arrentement est de 6,150 livres.

L'on observe une progression analogue dans les revenus de Saint-Geniez qui, de 800 livres en 1684, nets de toute charge, atteignent 2,384 livres, en 1769, revenu brut, il est vrai.

Le prieur possède deux maisons et le pré de Roubiac dans le terroir de Castelnau. Il jouit, dans toutes les paroisses dépendantes du prieuré, de la dîme qui est perçue au onzain sur tous les grains et légumes d'hiver, celle des raisins se percevant sur la vigne.

Le prieur a des droits de lods, censives, quints et quarts sur les biens serviles du prieuré; ces derniers droits constituent la plus abondante source de revenus, car le fermier a le droit de lever sur les gerbiers des fonds serviles la quatrième ou la cinquième gerbe, suivant la nature de la servitude.

De toutes les dépendances de Castelnau, la plus onéreuse est Saint-Beauzély, dont la denrée principale consiste en châtaignes et autres fruits sur lesquels il n'y a nulle dîme.

Le prieur de Saint-Pierre-Saint-Léons possède de grands biens, entre autres la métairie et seigneurie de Méricamp[1] où se trouvent des bois assez importants. Quant aux droits, ce

1. Méricamp, comm. d'Aguessac (Aveyron), arr. de Millau.

sont à peu près les mêmes que ceux dont jouit le prieur de Castelnau.

Le prieur de Saint-Geniez n'a d'autre domaine à Saint-Geniez qu'un pré sur le bord du Lot et un petit terrain dit le Chénevrier, mais il a beaucoup de directes sur divers biens de la ville et du terroir.

Le terroir de Saint-Geniez, très vaste, n'est que vallons et montagnes. Sur le penchant des collines se trouvent des vergers et, dans les vallons, des prairies. Sur les montagnes on sème les grains, mais il y a peu de montagne.

Rien d'intéressant à dire sur les droits des prieurs de Saint-Amans et de Millau.

Toutes les recherches relatives aux produits en nature des possessions de Saint-Victor de Marseille en Rouergue mettent en évidence ce fait économique que la grande richesse du pays consistait autrefois comme maintenant dans l'élève des bestiaux[1], l'industrie de la laine, la fabrication des fromages (façon Roquefort, caves du Lac à Saint-Geniez de Rive-d'Olt).

Les principaux produits agricoles sont l'orge et l'avoine, que l'on récolte dans tous les prieurés, le froment, cultivé surtout à Millau et dans les terres de l'abbaye de Vabres, par contre si rare à Saint-Pierre-Saint-Léons qu'il suffit à peine à la nourriture des moines. Le seigle se recueille dans les régions montagneuses des dépendances de Nant et de Castelnau de Levezou.

Les seuls vignobles importants sont ceux de Saint-Geniez de Rive-d'Olt. En 1603, le prieur de ce monastère arrente son droit de dîme du vin 300 ou 400 livres. Le 8 mars 1774, il paye à maître Julien, notaire, 123 livres pour expédition de l'acte des abonnements des vignes de Saint-Geniez.

D'autres vignobles moins riches sont ceux de Saint-Austremoine, relevant du prieuré de Saint-Amans de Rodez et de Lastieyres, dépendance du prieuré de Castelnau de Levezou.

1. Le porc était aussi une grande ressource, un des principaux aliments des populations rurales. Dans les dons en nature faits aux curés et desservants figurent toujours un, deux ou trois porcs.

Dans les chartes, il est aussi question des prairies fertiles de l'abbaye de Vabres.

En comparant leurs possessions du Rouergue à celles des terroirs d'Aix, d'Avignon, de Fréjus et de Marseille, les Bénédictins de Saint-Victor devaient les trouver assez pauvres. Les châtaignes de Saint-Beauzély faisaient sur leur table triste figure à côté des légumes et des fruits exquis de la Provence.

III. — Organisation intérieure des prieurés. — Vie intellectuelle, morale et religieuse des moines.

L'organisation intérieure des prieurés de Saint-Victor en Rouergue ressemble, dans ses traits généraux, à celle des innombrables monastères du moyen âge.

Les moines, au lieu de former une sorte de république religieuse, selon l'esprit des fondateurs de la vie monastique, sont les victimes d'un prieur dont la haute personnalité efface complètement la leur. C'est la volonté, c'est l'arbitraire de ce chef qui fait la loi plutôt que les constitutions dont l'abbé n'était jadis que l'interprète. Il ne faudrait pas conclure de ce fait que les moines soient tenus très sévèrement, surveillés dans leurs moindres actes; tout au contraire, ils jouissent d'une très grande liberté, grâce à l'incurie des prieurs, uniquement préoccupés de retirer le plus d'argent possible de leur bénéfice, sans nul souci de faire vivre selon la règle leurs religieux.

Cette transformation a lieu pour l'abbaye de Saint-Victor de Marseille au XI[e] siècle; elle coïncide avec sa prodigieuse extension, dont elle est d'ailleurs une des causes principales. D'une part les abbés, sentant que leur autorité augmente, mettent tout en œuvre pour lui donner une sphère d'influence toujours plus ample ; de l'autre les moines, animés d'un esprit de concurrence, cherchent à rendre leur abbaye plus prospère en plaçant à sa tête des hommes riches et de haute naissance.

Naturellement, les prieurs de province imitent le tout-puis-

sant abbé de Saint-Victor, d'autant que ce sont ses créatures qui reçoivent d'ordinaire en commende les bénéfices.

L'histoire des possessions des Bénédictins de Marseille en Rouergue est pleine des injustices des prieurs envers les moines.

Les abbés de Saint-Pierre de Nant, malgré la richesse de l'abbaye, n'entretiennent pas la maison claustrale. En 1684, aucune chambre n'est habitable, le réfectoire est dépavé, tandis que la maison abbatiale est en bon état.

Un prieur commendataire de Saint-Geniez loue la maison claustrale sans s'inquiéter de la destination que donne le locataire à l'immeuble, et, à son grand scandale, un visiteur de Saint-Victor trouve la maison transformée en cabaret; on y sert à boire même pendant les offices, les dimanches et fêtes, de sorte que les cérémonies du culte sont troublées par les chants des ivrognes.

Dans la plupart des procès-verbaux de visite il est question du délabrement des cloîtres, du manque de meubles et d'ustensiles de ménage nécessaires, en un mot d'un état de ruine qui rend l'immeuble inhabitable. Les ordonnances de Saint-Victor obtiennent bien quelques réparations, mais insuffisantes, et l'avarice des prieurs ne tarde pas à faire déserter de nouveau la maison claustrale. Cette avarice est encore funeste aux paroisses et chapelles qui dépendent des prieurés. Quand on lit l'inventaire des ornements et vases sacrés, on est surpris de l'absence d'objets indispensables au culte et de l'état de saleté et d'usure des chasubles, pluviaux, linges sacrés, calices, etc.

Ainsi, au XVIIIe siècle, le curé d'Estalane, pour ne citer qu'un cas, représente pendant plusieurs années au prieur de Castelnau la misère de sa sacristie; enfin, voyant que personne ne s'en occupe, il sollicite une visite de l'évêque de Rodez qui, à la requête des marguilliers d'Estalane, rend une ordonnance contre le prieur de Castelnau. Le sénéchal du Rouergue met une saisie sur les biens du prieuré.

A maintes reprises, les évêques de Rodez rappellent aux prieurs des possessions de Saint-Victor dans le diocèse qu'à

défaut de fabrique dans une paroisse la fourniture et l'entretien des ornements, calices, etc., sont à la charge du prieur décimateur et nullement à celle du curé soit congruiste, soit pensionné. D'ailleurs, de toutes les églises dépendantes des prieurés, celles dont le mobilier est le plus en ordre sont précisément les paroisses entretenues par les consuls de l'endroit. Tandis que les prieurs reculent devant les plus petites dépenses, les consuls se montrent plutôt prodigues. Ce fait est mis en lumière dans un mémoire sur l'église de Saint-Amans de Rodez. On y apprend que les consuls ont donné six cloches, de magnifiques châsses, des monstrances, des chandeliers et des encensoirs en argent massif, une croix processionnelle en or enrichie de perles précieuses, le tout aux armes de la ville de Rodez.

Peu soucieux d'entretenir les édifices religieux de leur collation, les prieurs négligent aussi de donner aux curés, secondaires ou desservants, les honoraires convenables, et ne les payent pas aux termes échus. Certains prêtres ne reçoivent que 150 livres. Il est vrai qu'ils trouvent souvent une compensation en prenant la dîme de biens sur lesquels ils n'ont aucun droit de la percevoir. Vers la fin du XVIIIe siècle, les curés n'ont plus même cette compensation, par suite des mauvaises récoltes.

Le 12 octobre 1782, le curé de Saint-Beauzély de Levezou écrit au chapitre de Saint-Victor, demandant une aumône : « Les villages de la paroisse sont, dit-il, en grande détresse à cause des mauvaises récoltes; plusieurs particuliers ont été obligés de laisser leurs terres sans ensemencer. Le fruit, et en particulier la pomme, qui était la principale ressource, a manqué totalement. Les gelées survenues sur la fin d'octobre ont emporté la moitié des châtaignes. C'est dans de pareilles circonstances que je m'aperçois de la modicité de mon bénéfice.

« Pourtant j'ai de grandes dépenses; je suis placé sur une route, le bourg est considérable et habité en grande partie par des gens qui ne possèdent pas de fonds, qui n'ont que leurs bras pour faire vivre des familles nombreuses. J'ai vendu un

cheval qui m'était nécessaire à cause des villages éloignés de ma paroisse; car on en est réduit par la famine à manger les chevaux. »

Les prieurs ont une excuse à leurs nombreuses fautes envers les moines et les églises de leur dépendance, à savoir les difficultés de toutes sortes auxquelles ils se heurtent. Considérable aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, leur pouvoir décline de plus en plus jusqu'à la Révolution. Les attaques et empiétements des seigneurs jaloux de leur prestige, les guerres de religion, l'ambition des évêques de Rodez sont cause de leur déchéance. Un mémoire du XVIIIe siècle constate que, malheureusement, le prieuré de Castelnau est peu à peu privé de la plus grande partie de ses directes par la malice des habitants, l'ignorance des fermiers et l'usurpation des seigneurs voisins, principalement du marquis de Pégayrolles. Aussi le prieur déclare-t-il le renouvellement des reconnaissances du prieuré en faisant dresser à nouveau le terrier par les plus habiles feudistes du Rouergue. On a fait précédemment remarquer que Saint-Amans de Rodez avait perdu, en 1684, la propriété du prieuré de Viala et d'une partie de celui de Bozouls sous le titre de Sainte-Fauste. A Saint-Pierre-Saint-Léons, à Saint-Geniez, à Millau, c'est une suite de procès, la plupart au détriment des monastères.

Les charges des prieurs étaient relativement légères aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, alors qu'affluaient les donations en argent et en nature; mais la charité des fidèles diminuant ainsi que les revenus des prieurés, elles devinrent gênantes. Un exemple typique à ce sujet est rapporté dans un factum rédigé pour messire Bonaventure de Lafon, prieur de Saint-Léons, contre les syndics, consuls et habitants de Saint-Léons :

« Il s'agit d'une aumône inouïe que le prieur doit faire tous les deux jours aux habitants du lieu, pauvres et riches indistinctement. L'aumône doit se faire entre les portes du monastère, après que la cloche aura sonné à l'élévation de la messe des religieux. Or les habitants envoient à la pointe du jour un particulier de chaque maison chercher l'aumône, puis ils

viennent en foule, tumulte et sédition, et prennent ainsi dans la même distribution trois et quatre fois l'aumône, de sorte que tous les revenus du prieuré ne suffisent pas à cette charge. Pour empêcher un tel abus, on a fait faire un petit fossé le long du chemin par où passent les habitants pour chercher l'aumône, afin de les y faire défiler l'un après l'autre pour la recevoir, et qu'après l'avoir reçue ils ne revinssent point sur leurs pas, ce que les habitants, principalement les riches, n'ont pu souffrir. Venus en foule, ils comblèrent le fossé, enfoncèrent les portes et fenêtres de la loge du distributeur et lui enlevèrent tout le pain de l'aumône.

« Ces faits se renouvelèrent plusieurs fois. »

Les chartes relatives aux possessions de Saint-Victor en Rouergue ne contiennent pas de preuve, ni même d'indice attestant quelque vie intellectuelle parmi les moines. Les vicissitudes matérielles des maisons claustrales, dues à la négligence des prieurs, empêchèrent les religieux de se livrer à tout travail sérieux et suivi.

La vie de l'esprit ne fut pas seule à se ressentir de ce déplorable état du temporel; la moralité en souffrit encore davantage.

Au lieu de la paix et de la douceur évangéliques, ce ne sont que révoltes des religieux contre l'abbé ou le prieur, luttes sourdes, quelquefois ouvertes, comme à Vabres et à Saint-Geniez, querelles intestines entre Frères.

A l'abbaye de Vabres, le désaccord est tel en 1217 que Bonfils, l'abbé de Saint-Victor, est obligé de venir en personne rétablir l'ordre. Il invite l'abbé à se démettre de sa charge, poursuit le prieur, le sacristain pour vols en nature de vin, de froment, d'un mulet, etc., faits au monastère.

Dans leurs rapports avec les clercs séculiers, les moines usent quelquefois de violence. C'est ainsi que, d'après une charte du 6 juillet 1162, les chanoines de Rodez furent chassés par force de l'église de Bozouls par les moines de Saint-Amans qui s'installèrent à leur place. Aussi, le pape Alexandre III adjuge l'église de Bozouls à l'évêque de Rodez et à ses chanoines, imposant à l'abbé de Saint-Victor un silence per-

pétuel, tant sur la propriété que sur la possession, et annulant tout acte antérieur.

La pauvreté monastique n'est pas mieux observée que la charité chrétienne. Plusieurs moines cherchent à se former un petit avoir en prélevant quelque chose sur les distributions qui leur sont faites en argent et en nature.

Dans sa visite à Vabres, l'abbé Bonfils, apprenant que 20 sous sont donnés annuellement à chaque moine pour son habillement, voit dans cette coutume une occasion certaine pour les religieux de se constituer un « pécule » ; aussi abroge-t-il cet usage en établissant que la somme totale sera remise au camérier afin d'acheter aux Frères les vêtements convenables selon les ressources du monastère.

L'avarice s'exerce même envers les morts. Il est raconté, dans une délibération capitulaire de Saint-Léons, que deux confrères ont été transportés hors de leur chambre immédiatement après leur décès; que les corps ont été exposés dans la galerie, sans cierges ni prières, et qu'il n'y a pas eu de messe de *Requiem*. Le chapitre décide que les dépouilles et effets des Frères serviront aussitôt après leur mort à payer ceux qui les auront soignés pendant leur dernière maladie, à régler leurs dettes et à leur procurer les honneurs funèbres.

Que dire de la conduite morale des religieux?

Les grands scandales sont rares, mais que d'infractions plus ou moins graves à l'austérité du célibat! La plupart du temps les mœurs sont bien plus séculières que monastiques. C'est toujours la faute de l'incurie des prieurs et de l'existence oisive que mènent les moines, devenus beaucoup plus nombreux que ne l'exigent le service des églises et les besoins des populations. Jusqu'au milieu du XVIe siècle, il y a dans la seule ville de Millau soixante-dix prêtres séculiers environ, et plus de cent cinquante religieux répartis dans quatre couvents.

En 1684, vingt-cinq prêtres habitués assistent aux offices de Saint-Geniez.

Les procès-verbaux de visite fournissent mille renseignements sur les mœurs des moines. C'est Guillaume de Rafelis

de Soissan qui, dans son inspection du prieuré de Castelnau, en 1715, renouvelle les anciennes défenses de manger au cabaret, sauf en voyage, de dire la messe à une heure indue ou d'aller la dire dans les églises voisines.

On voit par là que tous les prétextes étaient bons pour se dissiper. A l'abbaye de Saint Pierre de Nant, il y a de tels abus de boissons que les défenses précédentes sont ainsi sanctionnées : « Le prieur, ou à son défaut le plus ancien profès, pourra seul donner l'absolution au religieux coupable de fréquenter le cabaret; encore l'absolution ne sera donnée qu'après trois jours de pénitence. »

A Saint-Geniez, à Saint-Amans, partout, les visiteurs insistent sur l'obligation de porter en public une soutane de laine noire, et en voyage ou à la campagne une soutanelle descendant jusqu'aux genoux. Les moines durent revêtir au chœur le grand froc et coiffer le bonnet carré. Les visiteurs leur rappellent sans cesse qu'il leur est défendu de se livrer à la chasse à courre (*clamosa*), de jouer à des jeux de hasard (jeu de mail), de sortir seuls, de loger des femmes dans le monastère, de fréquenter les maisons suspectes et les mauvais lieux.

La vie religieuse subit le contre-coup de cette légèreté de mœurs. Le jeûne, la prière, l'assistance à l'office sont souvent négligés. L'abbé Bonfils rappelle aux moines de Vabres la règle de l'abstinence à certains jours.

Un visiteur de Saint-Léons, au XVIIe siècle, ordonne aux religieux de faire une demi-heure d'oraison et chaque semaine une conférence spirituelle. D'après de nombreuses ordonnances qui furent, hélas, peu en vigueur dans tous les prieurés, un Frère doit pointer les absents de l'office, et celui qui passe tout un jour sans paraître au chœur est privé de quatre sous.

Il est vrai qu'on était alors plus prodigue qu'aujourd'hui des cérémonies liturgiques. De pieuses fondations rendaient très onéreux le service des églises. Ainsi, un sieur de Fabrègues laisse 1,300 livres pour faire dire dans l'église de Saint-Geniez les heures canoniales et pour y faire chanter trois

grand'messes par semaine, plus une grand'messe mensuelle, le premier vendredi de chaque mois, en l'honneur des Cinq-Plaies.

Les considérations de Taine sur la décadence progressive de la noblesse s'appliquent au clergé régulier. Sous le régime féodal, seigneurs et moines jouent un rôle très important; ceux-ci instruisent les populations rurales que ceux-là défendent. Sous les rois, au contraire, nobles et moines perdent de plus en plus leur raison d'être, tout en conservant une fortune, des exemptions et privilèges qui sont plutôt en rapport avec leur ancienne fonction sociale qu'avec leurs services présents. Dans le mécanisme de l'Etat, ce sont des rouages de luxe, pour ne pas dire inutiles.

Les aperçus qu'ouvre cette étude sur la vie intellectuelle, morale et religieuse des prieurés de Saint-Victor en Rouergue mettent une fois de plus en évidence la vérité de cette réflexion de Montalembert : « Il vint un temps où l'abus l'emporta sur la loi, où l'exception écrasa la règle, où le triomphe du mal sembla irréparable[1]. »

Cette étude n'est ni un réquisitoire contre les moines, ni un plaidoyer en leur faveur; elle est basée sur des documents de première main. La plupart des renseignements sont puisés dans les procès-verbaux des visites, qui naturellement ne relatent que les torts des prieurs, les querelles et les fautes des moines, gardant le silence sur tout ce qui pourrait être dit à leur louange.

Abbé G. Arnaud d'Agnel.

1. *Les moines d'Occident,* 2e édit. (1866), p. CXLII.

UN

SIRVENTÉS HISTORIQUE D'ÉLIAS CAIREL

Pus chai la fuelha del jaric[1].

I.

Cette pièce, justement regardée par Diez[2] comme la plus importante de l'auteur, a été rapportée par lui à 1224 : le troubadour aurait eu pour but en la composant d'exhorter le marquis Guillaume IV de Montferrat[3] à passer en Orient pour remettre sur le trône de Thessalonique son frère cadet Démètre, renversé deux ans auparavant. Gaston Paris, s'occupant accidentellement de Guillaume dans une note à son mémoire sur Hugues de Berzé[4], a contesté cette datation pour des raisons que j'exposerai plus loin ; suivant lui, le « sanglant » sirventés aurait été composé entre 1208 et 1210. Je donnerai d'abord de cette pièce un texte nouveau fondé sur la comparaison de tous les manuscrits[5] ; j'essaierai ensuite d'en donner un commentaire historique aussi complet et précis que possible : le choix entre ces deux opinions s'en dégagera de lui-même.

1. Bartsch, *Grundriss*, 133, 9. Attribué à Lamberti de Bonanel par la table de C.

2. *Leben und Werke der Troubadours*, édit. Bartsch, p. 451.

3. Je ne m'arrête pas à l'affirmation de De Simoni (*Giornale ligustico*, V, 26), suivant laquelle il s'agirait non de Guillaume IV, mais de Boniface II.

4. *Romania*, XVIII, p. 558-9.

5. Elle a été imprimée par Rochegude (*Parnasse Occitanien*, p. 108; texte reproduit par M. Monaci, *Testi antichi provenzali*, etc., Rome, 1888, p. 79-80), et par Raynouard, *Choix*, IV, 293. — La graphie de mon édition est celle de C.

I.
Pus chai la fuelha del jaric,
farai un gai sonet novel
que trametrai lai part Monbel
al marques, quel sobrenom gic
de Monferrat e pren selh de sa maire,
et a laissat so que conquis sos paire;
mal resembla lo filh Robert Guiscart,
qu'Antiocha conques e Mongizart.

II.
Marques, li monge de Clunhic
vuelh que fasson de vos capdel
o siatz abbas de Cystel,
pus lo cor avetz tan mendic
que mais amatz dos buous et un araire
a Monferrat qu'alhors estr' enperaire;
ben pot hom dir qu' anc mais filhs de leopart
nos mes en cros a guiza de raynart!

III.
Gran gaug agron tug vostr' amic
quant agues laissada la pel
don folres la capa el mantel,
quar tuyt cuyderon estre ric
silh qui per vos son liurat a maltraire,
qui son tondut et an paor del raire!
quascus aten socors de vostra part;
si noy venetz, a quin calra si guart!

2 novelh C — 3 qeu D; vas C (*la leçon* part *est assurée, comme on l'a vu*), Montbel H, Mongibel AR — 4 nom H; sobre noic R — 5 de ferrant R; selh *manque dans* DH — 6 so] sel R; conques D(IK)R; sos] son CDR — 7 filz D(IK); Guizart R — 8 can noya c. R; conquis A; Montguizart H(IK), girart E, giscart R.

9 los ACD(IK)R; monges C; clugnic (IK); le motges e clunic E — 11 o] e K; Cystelh C — 13 .ij. buous e .jiij. araires R — 14 alhors estre *manque dans* R, *où est laissée une place vide.*, — 15 filh C(IK)R — 16 uos mes en cros R; gros H, crotz AD(IK); mignart A.

17 tug li v. R — 19 mantelh C — 20 esser AR — 21 que AD(IK)ER — 22 que ADH(IK)ER; de r. CDHER, de traire (IK) — 23 e cascuns E. — 24 qui cel hi a sis g. A, qui col ia (hia E) sil DE, qui col ia sit H, qu col ial si (IK), qui dol ia si R, a quin calra sil C.

IV. Marques, li baron vair e pic
an contra cel trait un cairel
que lor tornara sul capel;
e de l'emperador Enric
vos dic aitan, que ben semblal rey Daire
qui sos baros gitet de lor repaire;
dont elh ac pueys de morir gran reguart;
mas, manhtas vetz, quis cuyda calfar s'art!

V. Lo regisme de Salonic
sens peireir' e ses manganel
pogratz aver e maynt castel
d' autres qu' ieu no mentau ni dic.
Per Dieu, marques, Rotlandis e sos fraire
e Guis Marques e Ravas lor confraire,
Flamenc, Frances, Bergonhon e Lombart
van tug dizen que vos semblatz bastart!

VI. Vostr' ancessor, so au dir e retraire,
foron tug pros, mas vos non soven guaire;
si del venir non prendetz geynh et art,
de vostr' onor perdretz lo terz el quart!

25 vil D; b. son enic R — 26 contral DEH(IK); ant traich contral cel A, encontra sel trais R — 26 sus c. CR — 28 anric E — 29 sembla EH; rai E; semblal *manque dans* D; *le mot y a été gratté;* pueis diran ver que b. sembla re d. R — 30 son r. AR — 31 il ant A, il ac DH(IK); de mort R — 32 escalfar A; q. c. c. s'a. *manque dans* R, *où est laissée une place vide.*

33 feiesme de Solome R; *dans* E *l'ablation de la miniature a fait disparaître le début des v.* 35-40 *et une partie des envois.* — 34 peirier e ADH, peireira e E, peire R; manganelh C — 36 mentauray mendic R — 37 fraires R — 38 e ravas] rainaut R, era uas AC, erauans ED, erauan (IK) eravanz H — 39 Frances, Flamencs, Bergonhos e Lombartz R.

Voici le couplet introduit par R:

Lo ior*n* no*n* pot ave*r* destric
sel q*ue* ve ma dona Ysabel
si com le maragd' en l'anel
que dona gaug al pus enic
atressi de tota la belaze
e q*ue* melhs sap bels plazers dir e faire
mans cavayers q*ue* seria*n* coart
so*n* per lieis pros e vale*n* et galhart.

41 cho (IK); ang AER — 42 mas no mes viaire R — 43 sil revenir C, sil... E, *le reste a été enlevé;* si del noy prenetz regart R — 44 vostre nos R; vostre amor prendetz (IK).

TRADUCTION.

I.

Maintenant que la feuille du chêne tombe, je ferai une chanson nouvelle et joyeuse que j'enverrai là-bas, au delà de Mombel, au marquis qui délaisse le surnom de Montferrat pour prendre celui de sa mère et qui abandonne les conquêtes de son père; il ressemble peu au fils de Robert Guiscard, le conquérant d'Antioche et de Mongizart.

II.

Marquis, je veux que les moines de Cluny fassent de vous leur chef ou que vous soyez abbé de Cîteaux, puisque vous avez le cœur assez vil pour préférer à la couronne impériale deux bœufs et une charrue à Montferrat. On peut bien dire que jamais [auparavant] un fils de léopard ne s'était blotti dans une tanière à la façon d'un renard.

III.

Grande joie eurent tous vos amis lorsqu'ils vous virent abandonner la peau dont vous aviez fourré votre cape et votre manteau, car ils se crurent riches, tous ceux qui sont [maintenant] livrés par vous à de mauvais traitements, qui sont tondus et ont peur d'être rasés! Chacun attend du secours de votre part; si vous ne venez pas, malheur à eux.

IV.

Marquis, les barons, capricieux et changeants, ont tiré vers le ciel une flèche qui leur retombera sur le chapeau; et au sujet de l'empereur Henri, je vous dis ceci, qu'il ressemble bien au roi Darius, qui chassa ses barons de leurs demeures, ce qui lui fit courir dans la suite un grand danger de mort. Mais maintes fois il arrive que celui qui croit se chauffer se brûle.

V.

Sans pierrières ni mangonneaux, vous pourriez avoir le royaume de Salonique et plusieurs châteaux appartenant à d'autres que je ne nomme pas. Par Dieu, marquis, Rolandin et son frère et Gui Marqués et Ravan leurs confrères, Flamands, Français, Bourguignons, Lombards, tous disent que vous semblez bâtard.

VI.

Vos ancêtres, à ce que j'entends dire et raconter, furent tous des preux, mais il ne vous en souvient guère; si vous ne faites pas tous vos efforts pour venir, vous perdrez le tiers et le quart de vos possessions.

COMMENTAIRE PHILOLOGIQUE.

La disposition des rimes de ce sirventés est une des plus fréquentes de la lyrique provençale (voy. P. Meyer, *Les derniers troubadours*, p. 294). Le schéma $a^8b^8b^8a^8$ $c^{10}c^{10}d^{10}d^{10}$ se retrouve dans plusieurs pièces (voy. Maus, *Peire Cardenal's Strophenbau*, p. 116). Néanmoins, on doit remarquer qu'Elias Cairel seul a employé la rime féminine au v. 5-6 ici et dans sa tenson avec Isabelle; cette variante est reproduite dans deux *coblas esparsas* de Guiraut Olivier d'Arles (32, 40, Bartsch; *Denkmäler*, p. 16 et 6).

1-5. Vers traduits par Raynouard, *Lex.*, III, 463.

5. Pour comprendre combien ce vers est injurieux, il faut rappeler que la mère de Guillaume était Aliénor, fille de Humbert III de Savoie. Les Savoyards n'avaient pris aucune part à la croisade, ce qui leur attirait naturellement le reproche de lâcheté. L'insulte consiste ici dans l'antithèse entre les vertus des ancêtres paternels et la couardise des ascendants maternels de Guillaume. — Diez croit que l'auteur prélude dans ce vers à l'accusation de bâtardise (v. 40).

7-8. Les exploits de Bohémond et de son père à la première croisade sont bien connus. Le rapprochement antithétique de ces exploits vient, plus que du désir de rappeler à Guillaume des exemples de vertu en général, de ce que les Aléramiques étaient apparentés aux conquérants de la Sicile. C'était donc un exemple plus efficace encore parce que Guillaume le trouvait dans les souvenirs de sa propre famille. Bien qu'un peu ancien, il n'allait pas moins droit au but. — *Mongizart.* Ce nom

apparaît dans Guillaume de Tyr, XXI, c. XXIII, et dans la *Chronique d'Ernoul*. C'est un château de Syrie (« ce lieu devait être près d'une rivière vers Ramula », selon le *Rec. des Hist. des Croisades, Hist. occident.*, t. I, p. XXXIX).

9-10. Vers cités par Raynouard, *Lex.*, II, 324. Les chroniqueurs du Montferrat attribuent à Guillaume la fondation de nombreuses abbayes (voyez en la longue liste dressée par G. del Carretto, *op, cit.*, p. 1149), et cela pouvait être l'objet de railleries que le troubadour rappellerait ici malicieusement. Je n'ose toutefois rien affirmer à cet égard.

16. *cros*, voy. Diez, *Leben*, p. 451 ; Levy, *Supplem.-Wörterb.*, I, 420.

17-18. On serait tenté de corriger *lassada* (* *laqueada*) et d'entendre : « Tous vos amis eurent grande joie lors de votre accession au trône ». On aurait un sens dont se déduirait très naturellement ce que Cairel dit dans les vers suivants : il aurait voulu mettre en évidence l'antithèse entre l'espoir que les Lombards avaient placé en lui et le désespoir où sa conduite les avait plongés. Cette leçon ne se trouvant dans aucun ms., je crois qu'il faut entendre *gran gaug* comme une expression ironique. [On peut, ce me semble, conserver le texte et comprendre : « ... Quand vous eûtes rejeté la peau de renard (allusion au v. 16), dont vous aviez doublé votre manteau », pour redevenir ce que vous deviez être vraiment, un léopard comme votre père. — A. J.]

21. Même expression dans Gaucelm Faidit (*Ni que faran tant liurat a maltraire*) dans un *planh* célèbre (*Choix*, IV, 54).

22. Cf. *Non i es us nol poschatz tondr'e raire* dans Bertrand de Born (80, 46 ; éd. Thomas, p. 146 ; éd. Stimming[2], p. 110), et *Ja nol cal tondre ni raire ni en estreg ordre maltraire*, dans Pons de Capduelh, (375, 8 ; éd. Napolski, p. 90). [J'écrirais, avec tous les mss., sauf A, *de* et non *del* ; cet emploi de l'infinitif se trouve ailleurs ; cf. dans B. de Born : *Sens pro tener amic. (Ges no me desconort*, v. 31, éd. Thomas, p. 33.) — A. J.]

[24. La leçon introduite dans le texte est celle de C seul ; je lirais : *qui col* (c.-à-d. *colp*) *i a, sil gart* (*sil* dans DEC est appuyé de plus par le *sis* de A, le *sit* de H, *s* et *t* se substituant facilement à *l*). Le sens serait : « Que celui qui a (a reçu) un coup, le garde », c.-à-d. ils ne pourront pas prendre leur revanche s'ils subissent des échecs. — A. J.]

25. Diez traduit, d'après Raynouard (*Lex.*, IV, 537), *vair e pic* par « bunten und scheckigen ». Je ne suis pas loin de croire que, par ces mots à double sens, le poète ait voulu désigner des barons reconnaissables à leurs armes.

29. Voy. Birch-Hirschfeld, *Ueber die den provenzal. Troubad. bekannten epischen Stoffe*, Halle, 1878, p. 20-21. L'allusion à Darius s'explique par le fait que la Macédoine rappelait au troubadour les exploits d'Alexandre. Comparez les souvenirs auxquels se livre Henri de Valen-

ciennes, lorsqu'il raconte l'entrée de l'armée de Henri de Hainaut dans la vallée de Philippes : « Et la sist Machedone, dont Phelippes fu rois; et la fu nes Alixandres, si comme on trueve; et li rois Phelippes fist apieler le val, apries son non, le val de Phelippe... Et en che val se combati Pompeus de Rome contre Julius Cesar, et i fu Julius Cesar desconfis. » (570.) En ce cas, il n'est pas impossible qu'au v. 32 le troubadour ait voulu insinuer à Guillaume qu'il devait imiter Alexandre aussi bien que Bohémond.

[L'allusion, qui me paraît s'étendre à la strophe entière, peut être serrée de plus près. Le passage du roman d'Alexandre auquel elle se rapporte est ainsi analysé par M. P. Meyer : « Darius ayant eu le tort d'accorder sa confiance aux fils de ses *garçons*, dont il avait fait ses sénéchaux et ses baillis, et qui, par leurs exactions, avaient indisposé ses sujets contre lui, fut finalement abandonné de ses hommes et tué par ses serfs. » (*Alexandre le Grand dans la littérature du moyen-âge*, II, 163.) Les barons *vair e pic* sont ceux, hostiles aux Lombards, auxquels Henri a eu le tort d'accorder sa confiance et qui sont comparés, fort désobligeamment, aux « garçons » de la légende d'Alexandre. Quant à ceux que l'empereur a imprudemment évincés de leurs possessions, ce sont évidemment les barons lombards eux-mêmes, dont le ressentiment pourra un jour lui être funeste. La seule difficulté consiste en ce que le même mot « baron » (aux vers 25 et 30) ne désigne pas les mêmes personnages. Mais la situation était alors assez connue de tous pour qu'il n'y eût pas d'amphibologie. Quant au proverbe qui termine la strophe, il revient à dire que des mesures qu'on a cru prendre dans son intérêt se retournent parfois contre vous : il exprime donc fort bien, d'une façon concise, la même menace que l'allusion faite plus haut à l'histoire de Darius. — A. J.]

32. Cf. Peire Cardinal : *Tals se cuja calfar qui s'art* (Mahn, *Werke*, II, 210).

34. Sur l'emploi de ces armes par les croisés, voy. Villehardouin, 76.

39-40. Ces vers durent jouir d'une certaine popularité. Il est curieux que parmi les *coblas esparsas* du chansonnier T, il y en ait une (282, 6 qui résulte du mélange de vers empruntés à une pièce bien connue de Lanfranc Cigala (le terrible sirventés adressé à Boniface II de Montferrat, l'accusant d'avoir manqué de foi d'abord à l'empereur, puis aux Milanais) et de ces deux-ci. On voit que l'épithète de « bâtard » demeura longtemps dans la tradition des invectives adressées aux marquis de Montferrat. Cigala avait au reste emprunté lui-même à Elias Cairel le début de la pièce en question. Le vers *Estier mon grat mi fan dir villanatges* n'est autre que le v. 23 de la tenson entre Elias et Isabelle, ce qui pouvait faciliter la confusion. Voici cette cobla d'après T (fol. 88 r°) :

Estier mon grat, mi ven dir vilanagie
d'un franc marces; mas sai que fas follia,
sotterra pres e destrui baronage

qe dis qe trais de Monferat lignagie
mais il non par e l'ombra c' aissi sia;
enans par fil e fraire de ven,
et Bonifatç es clamatç falsamen,
car anc bon faitç non fes el en sa vida;
e van disen Borgogno e Lombart
cel fon filtç a un mal bastartç.

40. Selon l'observation, que je crois très juste, de M. Schultz-Gora (*Le epistole*, etc., p. 117), E. Cairel ferait ici allusion aux exploits de Guillaume Longue-Epée et de Conrad le Vieux.

44. *Lo terz el quart* est une expression assez fréquente; voy. par ex. *Chanson de la croisade*, v. 3363.

II.

La pièce a été conservée, comme on le voit, par les manuscrits ACDᵃEH(IK)R; tous se groupent dans une même famille, hormis R qui se tient à l'écart. Cela ressort clairement du tableau des variantes auquel je me permets de renvoyer le lecteur[1]. Des classements secondaires dans la famille ACDEH(IK) ne seraient pas impossibles[2], mais il suffit pour nous de ne pas nous éloigner de ce qu'on peut retenir avec certitude.

Les textes édités par Rochegude et par Raynouard sont éclectiques[3], étant établis sur CE(IK)R, c'est-à-dire sur les manuscrits de Paris. On y lit, au v. 3, non *Monbel*, comme dans le mien, mais *Mongibel* (d'après AR).

Du choix que l'on fera entre ces deux leçons dépendra, en grande partie, la date que l'on devra assigner à la pièce.

Monbel, c'est-à-dire Mombello, est un petit village du Montferrat[4]; *Mongibel* désigne, comme partout ailleurs, l'Etna.

1. Voy. surtout les vers 4, 5, 8, 13, 25, 26, 29, 31, 33, 34, 36, 41, 44.

2. Ainsi D(IK) vont presque toujours d'accord, et avec eux s'accorde aussi H (voy. v. 5). A semble se tenir un peu à côté par le *mignart* du v. 16. Mais il ne s'agit que de simples ratures. Je dois à l'amitié de M. Bertoni la copie très soignée de D.

3. Le texte de Rochegude est plus éclectique encore que celui de Raynouard; celui-ci se base spécialement sur C.

4. Aujourd'hui province d'Alexandrie, arrondiss. de Casale. Il est mentionné aussi par Peire Vidal (364, 17; *Tant an bel dig del marques*). On l'a confondu à tort avec Montebello (Zingarelli, *Due trovadori*, Firenze, Sansoni, p. 38).

Nous ne connaissons qu'un voyage de Guillaume IV en Sicile. On sait qu'il accomplit ce voyage en 1224[1] pour emprunter à son parent Frédéric II neuf mille marcs qui lui étaient nécessaires pour aider son frère dépossédé. L'empereur consentit ce prêt, mais il y mit de dures conditions; le marquis dut engager tout ce qu'il possédait, villes, châteaux, résidences, « sive in allodio, sive in pedagio, sive in feudo, sive in redditionibus aliquibus, seu juribus, sive angariis, sive perangariis, seu aliquibus exactionibus[2] ». C'était, en somme, le Montferrat tout entier, à l'exception de deux places[3], qui allait constituer l'hypothèque prise par l'impérial créancier.

On pourrait être tenté d'expliquer par les clauses de ce contrat les v. 4-6 :

el sobrenom gic
de Monferrat e pren cel de sa maire.

Aux yeux du troubadour, et peut-être à d'autres aussi, Frédéric pouvait apparaître comme sur le point de s'emparer définitivement des états paternels de Guillaume. Dans les v. 43-4 (qui, au reste, ne donnent pas un sens satisfaisant dans le texte imprimé) :

sil revenir no prendez genh et art,
del vostr' onor perdrez lo terz el quart,

E. Cairel aurait tenté de rappeler Guillaume chez lui et de le détourner de cette mauvaise affaire. L'amertume du langage de Cairel s'expliquerait, pourrait-on ajouter encore, par le mécontentement qui régnait alors parmi les jongleurs de Lombardie et dont Folquet de Romans nous a laissé un éloquent écho[4]. Mais ces considérations seraient loin de rendre compte de tous les termes du poète, et l'hypothèse de Diez soulève les plus graves difficultés.

1. Benvenuto di San Giorgio, dans Muratori, *Scriptores rerum italicarum*, XXIII, p. 376; Galeotto del Carretto, dans *Monumenta Historiæ Patriæ, Script.*, III, p. 1150.

2. Le texte de l'instrument est rapporté par B. de S. Giorgio, *l. c.*

3. Trino et Pontestura, qui furent engagés aux Vercellais, suivant G. del Carretto, *l. c.*

4. Zenker, *Die Gedichte des Folquet von Romans*, Halle, 1896, nº III, v. 28-45.

Remarquons d'abord que si le troubadour exhorte le marquis à passer en Orient, il ne dit pas un mot de Démètre; il semble s'agir ici des intérêts personnels de Guillaume, non de ceux d'autrui. Remarquons, en outre, que le poète envoie son sirventés, non à la résidence accoutumée de Guillaume, mais au fond de l'Italie; il devait sans doute connaître les motifs de ce voyage, même en supposant qu'il ignorât les préparatifs de guerre commencés depuis plusieurs mois[1]. Est-il vraisemblable que Cairel ait choisi pour reprocher au marquis sa froideur à l'égard de son frère le moment même où il mettait tout en œuvre pour lui porter secours[2] ?

Ces contradictions seraient tranchées d'un coup si l'on admettait la leçon *Mombel.* Elle nous permettrait d'écarter toute relation entre le sirventés et le voyage de 1224 et de rechercher une autre date. Mais la leçon de *Mongibel* paraît solidement appuyée. Un premier argument en sa faveur consiste en ce que le mot figure aussi dans la pièce de Peire Vidal qui a servi de modèle à Cairel :

Pos ubert ai mon ric tresaur
Trairai n'un gai sonet novel,
Que trametrai part Montgibel
Al pro marques de Sardenha[3].

Je ne saurais dire si le *Mongibel* de P. Vidal mérite lui-même beaucoup de confiance. Tous les manuscrits cités par Bartsch le donnent, il est vrai[4]; mais il est vrai aussi que la pièce aurait grandement besoin d'un commentaire historique et géographique que ni Bartsch[5] ni Schopf[6] n'ont pu donner.

1. G. del Carretto et B. di S. Giorgio, *loc. cit.*

2. Je n'insiste pas sur le fait qu'il n'y aurait pas une véritable coïncidence entre la date de l'acte et celle du sirventés. Celui-ci fut composé en automne, et celui-là signé au mois d'avril. Écrit durant l'automne de 1224, le sirventés n'aurait plus de raisons d'être. Faudrait-il penser qu'il s'agit de l'automne précédent? Mais nous ne savons pas si à cette époque Guillaume avait déjà entrepris son voyage en Sicile.

3. 364, 38. Bartsch, *Lesebuch*, p. 79, *P. Vidal's Lieder*, p. 57.

4. *P. Vidal's Lieder*, p. LXI.

5. *Ibid.*, p. LXI.

6. Schopf, *Beiträge zur Biographie und zur Chronologie der Lieder des Troubadours Peire Vidal*. Breslau, 1887, p. 20 et 50.

D'ailleurs, même s'il était certain que P. Vidal a envoyé sa pièce à Mongibel, cela n'empêcherait pas qu'Elias Cairel ait pu substituer à ce nom celui du pays où se trouvait le destinataire de la sienne. Je laisse cette question en suspens et passe aux autres arguments qui militent en faveur de *Mongibel*.

Cette leçon, commune à AR, paraît assurée par l'accord de deux manuscrits qui représentent deux traditions indépendantes et remontant à un archétype fort ancien, vu leur degré d'éloignement. Mais je crois, au contraire, qu'il s'agit ici d'une coïncidence fortuite.

Remarquons d'abord que R dérive d'un original fort corrompu. C'est le seul manuscrit qui, après le Ve couplet, en introduise un VIe, où l'on ne peut voir qu'une interpolation[1]. Ce couplet amoureux, où est mentionnée *ma donna Isabela*, la dame chantée ailleurs par E. Cairel, dénature la pièce, qui doit garder son caractère strictement politique. Les leçons fautives y sont si nombreuses qu'il faut, pour se les expliquer, admettre que le scribe était tombé sur un texte d'écriture difficile, qu'il était obligé à chaque instant d'interpréter de son mieux[2]. Les places qu'il a laissées vides en témoignent éloquemment.

Voici les leçons du v. 3 d'après tous les manuscrits; de ce tableau, il ressort clairement que le *Mongibel* de R est fautif :

part Mongibel A ; lai part Mongibel R ;
lai vas Mombel C ;
lai part Mombel DIK ; l. p. Montbel H.

Dans E l'ablation d'une miniature n'a laissé substituer que *trametrai l*..., mais cette initiale suffit à y attester la présence dans ce ms. de *lai*.

Comme on le voit, le vers est trop long dans R. Pour y réta-

1. M. Schultz-Gora (*Provenzal. Dichterinnen*, Leipzig, 1888, p. 11 n.) n'a pas douté de l'authenticité de ce couplet.

2. La même chose s'observe dans les autres pièces du même troubadour recueillies par R. Le compilateur de ce chansonnier a puisé partout à une source fort éloignée de celle des autres manuscrits. Je cite, comme spécimen, le cas ou le marquis, qui dans ceux-ci est appelé constamment *marques*, dans R est indiqué par l'initiale G.

blir la mesure, on devrait effacer ou *lai* ou *part*. Mais ces deux monosyllabes sont également assurés par l'accord de tous les autres manuscrits, et j'en conclus que la syllabe surnuméraire est le *gi* de *Mongibel*. L'altération de ce nom obscur (qui devait plus tard embarrasser aussi Rochegude et Raynouard) au profit du célèbre *Mongibel* n'a rien de surprenant. La faute commise par le copiste de R devait l'être également de l'autre côté des Alpes par celui de A. Mombello était une localité trop modeste, trop dénuée d'importance pour être connue d'un copiste, même originaire de la Haute-Italie; seulement, celui-ci, plus avisé que son confrère, a échappé à la faute de métrique.

C'est là une étrange coïncidence, je le reconnais; mais plus étrange encore est le hasard par lequel la leçon fautive trouve une confirmation apparente dans un fait réel, le voyage accompli par Guillaume IV à Catane, en 1224.

III.

La leçon du v. 43, *sil revenir non prendez*, etc., admise par Rochegude et Raynouard, est évidemment fautive : en effet elle appartient seulement à CE, les autres manuscrits lisant d'accord : *si del venir*... Le troubadour écrivait donc en Orient et c'était là qu'il appelait le marquis. Ainsi est pleinement confirmée l'hypothèse de G. Paris. L'empereur mentionné comme vivant aux vv. 28-29 n'est pas Henri VI d'Allemagne, comme certains l'ont cru[1], mais bien Henri de Hainaut (1207-1216). Pour déterminer la date à laquelle se rapporte le sirventés, il faut donc nous représenter les événements qui arrivèrent dans le nouvel empire latin d'Orient, peu après l'élection de Henri.

Après la mort de Boniface de Montferrat, qui avait eu comme successeur le jeune Démètre dans le royaume de Thessaloni-

1. Toeche, *Heinrich VI*, p. 466, d'après Schultz-Gora, *Le epistole del trovad. Rambaldo di Vaqueiras*, trad. par G. del Noce, Firenze, p. 150 n.

que, les Lombards semblent avoir donné à leur nouveau suzerain de sérieux motifs de défiance. Au commencement de l'hiver de 1207 celui-ci fut obligé de partir de Constantinople pour Salonique. Les châteaux lombards qu'il trouva sur sa route lui refusèrent l'entrée; les Français, chassés de Salonique, n'y rentrèrent que beaucoup plus tard et grâce à la ruse.

Entouré d'ennemis, Henri dut entreprendre une véritable campagne militaire et diplomatique pour empêcher que cette rébellion n'ébranlât les bases de son empire ; campagne longue et acharnée, qui l'aurait été davantage encore si Henri n'avait réussi à conclure la paix [1]. L'instigateur de cette rébellion, le comte de Blandrate [2], bailli de Salonique, et les autres barons prétendaient qu'ils tenaient la terre pour le jeune Démètre ; mais les partisans de Henri leur reprochaient d'avoir offert la couronne à Guillaume de Montferrat, qui avait succédé à son père dans ses domaines occidentaux, et les tournaient en ridicule parce que celui-ci, quoique sollicité par plusieurs messages, était resté sourd à toute requête [3].

Ces faits sont rapportés uniquement par Henri de Valenciennes [4]. La guerre civile fut regardée par les Orientaux comme un épisode de l'histoire intérieure de la Romanie. C'est pourquoi on n'en trouve aucune mention chez les chroniqueurs grecs. Le récit de Villehardouin s'arrête, comme on sait, à la mort de Boniface. Robert de Clari et *l'Estoire de Eracles* [5]

1. Un résumé de ces faits dans Bouchet, *La conquête de Constantinople*, Paris, Lemerre, 1891, t. II, p. 281 et suiv.

2. Voy. sur lui, comme troubadour en correspondance avec Folquet de Romans, G. Paris, *Romania*, XIX, 64 n. ; Zenker, *op. cit.*, p. 27.

3. Ce n'est pas sans une pointe d'ironie que H. de Valenciennes écrit : « Lombart disoient ke il demandoient la tierre a oes l'emperreis et a oes l'enfant, mais il pensoient tot el; car il le voloient garder por le marchis Guillaume de Montferrat, ke il avoient mandé par tant de messages, ke a peine ke il ne diervoient por se demeure » (§ 598.)

4. Je suis le texte imprimé par N. de Wailly, Paris, Firmin-Didot, 1882.

5. Robert de Clari, dans Hopf, *Chroniques gréco-romanes*, Berlin, Weidmann, 1873. — *L'Estoire de Eracles empereur* dans *Recueil des historiens des croisades, publ. par les soins de l'Acad. des Inscript. et belles-lettres ; Hist. Occident.*, t. II, p. 289. Voici la curieuse façon dont en parle Robert de Clari, p. 85 : « Ne demeura mie grant tans apres que on

n'en parlent pas non plus et placent la mort de Henri de Hainaut tout de suite après le couronnement de Démètre, qui avait eu lieu pendant les troubles de Salonique huit ans auparavant (6 janvier 1208)[1].

Laissons de côté le fait, fort bien démontré par Paulin et Gaston Paris[2], que la chronique de Henri de Valenciennes n'est qu'une chanson de geste dérimée et qu'en conséquence elle doit avoir perdu beaucoup de son exactitude dans les remaniements. Il y a d'autres raisons encore de s'en défier. C'est l'œuvre d'un ménestrel attaché à l'empereur, dont il s'applique sans cesse à célébrer les exploits ou à justifier les actes. Qu'on remarque ses efforts pour faire apparaître les Lombards comme des traîtres, et combien de fois il leur donne ce nom. Enfin sa position presque officielle devait lui dérober bien des détails concernant ses adversaires. En somme, jugée au point de vue lombard, cette chronique paraît incomplète et défectueuse.

Comme l'a remarqué M. Riant[3], l'Italie cisalpine a bien raison de regretter la perte de tous les documents qu'elle avait fournis à l'historiographie pour la quatrième croisade, à laquelle elle avait pris une si grande part et qui reste une de ses gloires. Siccardo, l'évêque de Crémone, qui y prit part et en parle dans sa chronique[4], est bien loin d'être pour l'Italie ce que Villehardouin est pour la France.

C'est ce silence qui donne à notre sirventés cet intérêt incontestable de nous faire entendre la voix des Lombards. Assurément il ne remplace pas les documents perdus et ne dis-

manda l'empereur a Salenike pour couronner le fil le marchis a roi [c'est-à-dire Démètre]; et li emperere i ala. Et quant il l'eut couroné le fil le marchis, si amaladi la et si i morut, dont che fu moult grans damages et mout grant pitiés. » Il me semble évident que Robert, écrivant après son retour, ne relatait pas ces faits en témoin oculaire, comme il avait fait pour les événements précédents.

1. H. de Val., 605.

2. Voy. *Romania*, XIX, 63 suiv.

3. *Exuviae sacrae constantinopolitanae*. Genevae, MDCCCLXXVII, p. xxviij.

4. Chez Siccardo (*Script. Rer. Ital.*, VII, 621), pas un mot de la guerre civile.

sipe pas toutes les obscurités. Le vide est trop profond pour être comblé par une pièce de quarante-quatre vers. Mais c'est quelque chose que de nous avoir conservé des renseignements ignorés d'Henri de Valenciennes; on verra même qu'elle n'est pas inutile à la critique des textes historiques.

Je crois qu'il faut ajouter foi au premier vers du sirventés et le considérer comme composé à la chute des feuilles, c'est-à-dire pendant l'automne de 1207 ou l'hiver de 1208, époque du voyage de Henri à Salonique. A ce moment les Lombards, parmi lesquels se trouve le poète, ont déjà envoyé à Guillaume des messages l'invitant à les rejoindre; Guillaume semble y rester sourd. Et pourtant Henri est là, prêt à les combattre; la conduite du marquis les choque et les irrite : ils lui envoient de nouveaux messagers[1], et c'est bien probablement par un de ces messagers qu'a été aussi envoyé le sirventés.

Celui-ci était destiné à faire entendre ce que ne pouvait pas dire la correspondance officielle. C'était la traduction poétique de ce qui se répétait autour du troubadour, chez les Lombards découragés. Son rôle était de parler haut et clair au marquis, en le cinglant du terrible langage de la vérité. Et la vérité était qu'à ceux qui avaient été les compagnons d'armes et de gloire de Boniface, Guillaume apparaissait comme tout à fait différent de son père. Le titre de « bâtard » ne dut pas lui être épargné par eux-mêmes, pas plus que par ses ennemis, étonnés, eux aussi, qu'il refusât une pareille offre ; et le troubadour lui rapporte fidèlement ce propos[2].

Selon H. de Valenciennes, les Lombards n'offraient à Guillaume que la couronne de Thessalonique. D'après Elias Cairel, l'offre se serait étendue à l'empire tout entier (v. 5-6).

1. Comparez H. de Valenciennes, 598 et 603.

2. Selon Benvenuto di San Giorgio (*loc. cit.*, p. 372), Guillaume, ayant résolu d'affermir son frère Démètre sur le trône de Thessalie, et d'assister à son couronnement, se serait rendu [en 1207] en Orient et y serait resté jusqu'à ce que Henri de Hainaut accomplît la cérémonie, puis il serait rentré en Montferrat. Cela est évidemment faux ; mais ce renseignement a néanmoins pour nous de la valeur, parce qu'il se base sur des documents, parallèles au sirventés, que nous ne connaissons pas et que Benvenuto a interprétés à contresens.

Il ne s'agit pas là d'une figure de rhétorique, qui serait inconcevable dans une pièce de ce genre[1] : on le voit au reste par ce que dit le troubadour aux vv. 33 et suivants : il en ressort que l'offre des Lombards embrassait non seulement le royaume paternel, mais aussi certains châteaux appartenant à « d'autres », dont il valait mieux passer le nom sous silence. Cela, au reste, s'explique fort bien : les Lombards se regardaient comme les principaux auteurs de la conquête. Boniface avait été candidat à l'empire contre Baudouin de Flandres; l'élection de ce dernier ne les avait pas satisfaits; le royaume de Thessalonique, qui donnait à leur chef une position subalterne, bien qu'avantageuse, ne les contentait pas et ils se croyaient en droit de réclamer davantage[2]. Notre sirventés nous apprend qu'après la mort de Baudouin et de Boniface, ils songèrent à réaliser le rêve de jadis. Henri de Valenciennes fait connaître les noms de ces « châteaux » que nous ont dérobés les prudentes réticences d'Elias Cairel. Ils sont énumérés dans la réponse faite par le comte de Blandrate au message de Conon de Béthune, qui lui avait apporté les propositions de Henri de Hainaut : « Segnour, fait li cuens, nostre consaus nous apporte ke nous volons avoir toute la tierre de Duras des chi a le Maigre, et toute la terre Largut et quankes il i apent, et toute l'isle de Grece. Si volons avoir Chorinthe, et ke Michalis et tout si baron nos facent hommage; si volons avoir le Verre et le Ferme et toute la terre juskes a Phinepople. Se li empereres le nous otrie ensi, bien le volommes chaiens recuellir, et autrement non. » A quoi Conon répond : « Comment, sire cuens, n'i devons nous riens avoir? N' i venismes nous mie ensamble comme compaignon? Et i

1. Aimeric de Peguilhan (10, 43) dit de Guillaume : « Ges mi meses non creiria — en Montferrat ni a Moncal — vis lo marques emperial, — si autra ves non loy vezia ». (Mahn, *Ged.*, 997, 998.) — Je ne veux pas affirmer qu'il fasse par là allusion à cette offre d'un empire plutôt qu'à la charge de gouverneur d'Arles, à lui donnée par Frédéric II (cfr. Schultz-Gora, *Le epistole*, etc., p. 150); mais cela ne serait nullement impossible, bien que la pièce d'Aimeric soit plus récente que les faits dont il s'agit ici.

2. Villehardouin, 277 suiv.

avommes autresi bien endurees les paines et les travaus por nostre Segnor comme vous avés[1]. »

IV.

Je dirai maintenant quelques mots des personnages nommés au couplet V, sur lesquels Diez avoue ne pas avoir de renseignements[2]. Ils se retrouvent tous parmi les barons qui jouèrent les rôles les plus importants dans la levée de boucliers des Lombards.

Au v. 37, Raynouard et Rochegude impriment : *Rotlan dis*. Bartsch remarque[3] qu'il faut lire *Rotlandis*. Aucun Rolandin ne figure dans le récit de Henri de Valenciennes; on n'y trouve qu'un *Rolland Pice*, sire du château de Platamone (Placemont), présenté par le chroniqueur comme traître. En effet, il envoya un jour demander des secours à l'empereur contre les Lombards; celui-ci s'empressa de lui expédier trente chevaliers; mais quand ils arrivèrent devant le château, ils apprirent que Rolland en était sorti, s'unissant contre eux aux Lombards[4]. Dans deux lettres d'Innocent III, qui lui recommandent des affaires ecclésiastiques de Platamone et qui datent de juillet 1208, il est appelé *Rolandus Pissius* et *Pissia*[5]. Faudrait-il corriger en *Rotlan Pis?* Il y a bien des raisons d'en douter. Il faut remarquer d'abord que dans le sirventés il ne peut être question que de Lombards. Rolland Pice était-il lombard? C'est ce qu'a pensé Usseglio, qui fait de lui un membre de la famille *Pesce*, alliée à Boniface[6], se fondant sur le fait que son fief était dans le royaume de Salonique. Mais bien que les fiefs de ce royaume fussent assignés en majorité à des barons lombards, il y avait

1. Henri de Valenciennes, 584-5.
2. *Leben und Werke* ², p. 452.
3. *Ibid.*
4. H. de Val., 637-40.
5. Migne, *Patrol.*, CCXV, 1433-4.
6. *Il regno di Tessaglia*, extr. de la *Rivista di storia, arte, archeologia della prov. di Alessandria*, VII° année, p. 47.

eu cependant des exceptions, comme le prouve l'exemple de Villehardouin[1]. Puis, on lui reprochait d'avoir commis une trahison en s'unissant aux Lombards, ce qui prouve qu'il ne l'était pas lui-même[2].

C'est ailleurs, en effet, que chez Henri de Valenciennes qu'il faut puiser nos renseignements Parmi les nouveaux feudataires avec qui Innocent III dut correspondre pour arranger les affaires des églises de Romanie, figurent deux frères : Rolandin et Aubertin de Canosse ; Rolandin, mentionné dans le sirventés, ne l'est pas dans la chronique ; Aubertin, au contraire, cité dans la chronique, n'est pas nommé dans le sirventés. Innocent parle d'eux d'abord dans une lettre du 17 septembre 1210, adressée « archiepiscopo neopatrensi[3] ». Ils avaient fait des donations de terres aux Templiers, mais le pape dut intervenir à cause de difficultés que ceux-ci avaient soulevées « super quibusdam terris a Rolandino et Albertino, fratre ipsius, in elemosynam concessis ». Dans une autre lettre du 20 septembre suivant, adressée aux Templiers, il dit : « Concessionem terrae de Rupo... a nobilibus viris « Rolandino de Canossa et Albertino germano ejus... vobis « factam... confirmamus[4] ». Ils sont tous les deux cités une troisième fois dans une autre lettre d'Innocent, que je rapporterai plus loin.

Il n'y a pas de doute sur cette identification. La chronique de Henri ne dit pas un mot de Rolandin, ce qui est remarquable, attendu la place qu'il occupe dans la strophe d'Elias Cairel. Quant à Aubertin, il paraît, d'après la chronique, avoir été l'un des principaux auteurs de la rébellion : « Aubertins ki tout ce mauvais plait avait basti[5]... » Il était sire de Thèbes[6]. A l'arrivée de l'empereur dans les états du marquis, c'est lui qui fait fortifier les châteaux contre lui et le laisse

1. Villehardouin, 496.
2. « Et li empereres dist ke, puiske il est ses hom, il n'est mie drois ke il li faille. » (H. de Val., 638, et cf. *ibid*, 639.)
3. Migne, *Patrol.*, CCXVI, p. 331.
4. *Ibid.*, p. 328.
5. H. de Val., 572.
6. *Ibid.*, 600.

dehors, dans la neige, sans nourriture[1]; c'est lui qui chasse de Salonique tous les Français[2] et qui, dans l'entrevue mentionnée plus haut, tient le langage le plus arrogant[3].

Dans les sources italiennes, je n'ai pu glaner que très peu de renseignements sur les deux frères. Originaires de Canosse, ils appartenaient à la famille qui prit le titre du célèbre rocher après la mort de la comtesse Mathilde. Je ne puis citer qu'un document de 1185 par lequel les trois frères Gui, Rolandin et Aubertin furent investis des terres de Bianello Gesso et Canosse par Frédéric I[4]. Gui ne semble pas avoir passé en Romanie; on le retrouve plus tard juge à Bologne[5]. Je dis cela pour qu'on ne le confonde pas avec le suivant.

Gui Marques. Il y avait une foule de Gui parmi les croisés. Pourtant, dans la chronique de Henri de Valenciennes, on n'en rencontre que deux : Gui de Dant-Rovel et un Gui sans surnom. Entre les deux, nous n'avons pas le choix. L'un est français, partisan de l'empereur : il faut donc l'écarter. L'autre est au contraire l'un des plus ardents champions lombards; on fait mention de lui dans les préliminaires de paix dont le chroniqueur parle au ch. 667. C'est lui évidemment qu'il faut reconnaître ici. Ce personnage n'est pas un nouveau venu dans l'histoire de la littérature provençale : il n'est autre que Gui Marchesopulo, de la branche Obertengue des Pallavicini de Parme, fils de Guillaume, marquis di Scipione. Suivant Litta, qui, malheureusement, ne cite pas ses sources, il s'était rendu en Orient à cause des désagréments que lui avaient suscités les républiques auxquelles il ne voulut

1. H. de Val., 572.
2. *Ibid.*, 573.
3. *Ibid.*, 583. « Sire Cuenes, dist Aubretins, or saciés bien ke nous ne nos assentirons a nul consel ke nous vos lassons point de le nostre tierre, ne de le demande ke nous vos avons faite. Et se vous ensi ne le faites, assés poés la fors sejorner por nous; car chaiens ne meterés vous les piés! » (Cf. *ibid.*, 589.)
4. Tiraboschi, *Dizionario topografico-storico degli Stati Estensi*, Modena, 1824, p. 121 suiv.; Ferretti, *Canossa*, Reggio, 1876, p. 122-4; Overmann, *Gräfin Mathilde von Tuscien*, p. 72 et 95. Le diplôme est rapporté par Muratori, *Antiquit. Ital. M.-Ævi*, I, 606.
5. Tiraboschi, *op. cit.*, 122.

pas se soumettre[1]. Il fut sire de Bodoritza, dans la vallée de Tempé, depuis 1204, et, comme il résulte des documents soigneusement réunis par Hopf[2], bailli de Salonique en 1221-2. Avant les événements qui nous occupent, il avait pris part à la guerre entre Guillaume, prince de Morée, et Guillaume de la Roche, duc d'Athènes[3]. Il fut tué par les Grecs, le 2 mai 1237. Dans le document que je cite plus loin, il est appelé *Guido Marchio*, ce qui enlève tout doute sur son identité. M. Schultz-Gora a appelé l'attention sur lui à propos d'Isabelle, la troubadouresse chantée par E. Cairel, qu'il croit issue de la même famille des Pallavicini[4].

Rainaut. Ce nom, qui figure dans les textes imprimés, n'apparaît que dans le manuscrit R; les autres lisent, comme on l'a vu, *Guis marques era uas l. c.* (A), *erauas* (C), *eravans* (ED), *era uan* (IK), *e rauanz* (H). La leçon *Rainaut* doit donc être repoussée. Il est arrivé ici ce qui est arrivé à propos de *Mombel* : le nom le plus fréquent a pris la place de celui qui l'était moins. C'est en présence d'un *Ravan* (cas sujet *Ravas*) que nous nous trouvons. Dans ce personnage il faut reconnaître à coup sûr Ravano dalle Carceri. (« Ravanus de Carceribus » dans les textes latins.) Le surnom ressort d'autres sources que Henri de Valenciennes; celui-ci ne nous donne que le nom, et de plus diversement défiguré suivant les manuscrits, de sorte que le rôle historique de Ravan n'apparaît pas clairement[5]. Il était originaire de Vérone et

1. *Famiglie celebri, Pallavicino,* XIV; Usseglio, *op. cit.*, p. 43.
2. *Chroniques gréco-romanes*, p. 478.
3. *Cronica di Morea*, en Hopf, *op. cit.*, p. 438 ss.
4. *Provenzal. Dichterinnen*, Leipzig, 1888, p. 11.
5. Le manuscrit imprimé par P. Paris (Paris, 1836-8) a constamment *Rollant* (XXXII, XXXV); *Rolland;* Du Cange écrit de même (*Chroniques étrangères*, dans Buchon, *Collection*, etc., Paris, 1840). Le manuscrit imprimé par Michaud et Poujoulat (*Nouvelle collection*, etc., Paris, 1838) a *Ravans* (73,74, 82) à côté de *Roland de Negrepont* (70). Chez Brial (*Recueil des Hist. de la Gaule*, etc., XVIII, p. 491 suiv., Paris, 1822), on trouve aussi une fois *Rolland de Negrepont* (305); dans les autres cas (307, 311) apparaît un nom bien étrange. On voit que les copistes ou remanieurs de l'ancienne chanson de geste de Henri de Valenciennes n'ont pas entendu le nom de *Ravan* et y ont vu quelque chose

est appelé parfois simplement *Ravano da Verona*[1]. Comme d'autres « dalle Carceri » figurent à côté de lui dans les documents[2], il se peut qu'il ait passé en Romanie avec quelques-uns de ses parents. Il signa, au nom de Venise, l'acquisition de l'île de Crète ; ce qui a fait justement supposer qu'il se rendit à la croisade avec les Vénitiens et non avec Boniface[3]. Quoi qu'il en soit, il fut « terziere » de l'île de Négrepont. Celle-ci, dans le partage de l'empire byzantin, était échue aux Vénitiens; mais occupée antérieurement par Jean d'Avesnes, au nom de Boniface, elle était restée à celui-ci[4], qui la partagea en trois fiefs, attribués aux dalle Carceri; d'où ce nom de « terziere ». Plus tard, Ravan, pour se soustraire à la suzeraineté de l'empereur Henri, reconnut celle des Vénitiens sur l'île, dont il ne tarda pas à se rendre maître absolu[5]. Sa femme était une Isabelle[6] et son héritière épousa Guillaume

comme *Rainaut*. Ils en ont tiré un nom nouveau, qu'ils ont décliné *Rauaus* au cas sujet, *Rauaut* au régime! N. de Wailly a très bien restauré partout la forme *Ravan*.

1. Par ex. par Marin Sanudo, qui parle longuement des « terzieri » de Négrepont, dans l'*Istoria del Regno di Romania* (dans Hopf, *op. cit.*, passim) et dans les *Dynastiae Greciae* (*ibid.*, 177).

2. Voy. la *Cronica di Morea*, p. 438 suiv., où on parle de la participation des dalle Carceri et de Gui Pallavicino à la guerre, mentionnée plus haut, entre le prince de Morée et le duc d'Athènes, du vivant de Boniface; Heyd, *Hist. du commerce du Levant au m. â.*, Leipzig, Harrassowitz, 1885, p. 281 suiv.; C. Cipolla, *Ant. cron. veronesi*, Venezia-1890, I ; Hopf, *op. cit.*, p. 479 (tables généalogiques); Cerrato, *La famiglia di Guglielmo il Vecchio marchese di Monferrato nel XII secolo*, Torino, Bocca, 1884 (mais contre lui quelques observations par De Simoni, dans *Giorn. ligustico*, XIII, 324); Usseglio, *op. cit.*, p. 44 suiv.

3. Usseglio, *loc. cit.*

4. Heyd, *l. c.*; Andreae Danduli *Chronicon*, dans *Script. Rec. ital.*, XII, 332 et 336; Tafel und Thomas, *Fontes rer. austriac.*, I, p. 496 n. et 512. L'occupation de l'île de Négrepont est rappelée aussi par Rambaut de Vaqueiras, dans la laisse en *-at* de son épître épique, occupation à laquelle il semble qu'il ait été présent (v. 26-8 de l'édit. Crescini, Rome, Lœscher, 1903). Voy. aussi Schultz-Gora, *Le epistole*, etc., p. 134-5; Crescini, *Rambaut de Vaqueiras et le marquis Boniface I de Montferrat*, dans les *Annales du Midi*, XI, p. 435.

5. Heyd, *l. c.*, et cf. les extraits des *Annali Veneti* par Stefano Magno (Hopf, *op. cit.*, p. 179).

6. Maîtresse du sixième de l'île. Etait-ce Isabelle Pallavicino, la *trobairitz*? Cela me paraît vraisemblable. Je ne vois pas sur quelles bases Bartoli a affirmé qu'elle devait être de la famille Malaspina (*I primi*

de Villehardouin[1]. Dans la guerre civile il avait joué, à côté de Gui Pallavicino et d'Aubertin de Canosse, un rôle fort important; au point que, dans les préliminaires de paix rappelés plus haut, Conon de Béthune, qui les avait proposés, prévoit le cas où « Guis et Aubertins et Ravans ne voelent otroier cele pais[2] ». En effet, Ravan refusa toutes les offres de Conon, malgré une démarche personnelle de celui-ci[3]. C'est seulement plus tard qu'il demanda une trêve, après un long siège subi dans Thèbes, où il s'était enfermé avec Aubertin[4]. C'est lui enfin qui, à Négrepont, sauva la vie à l'empereur, que le comte de Blandrate voulait tuer[5].

Qu'il me soit permis, avant de me séparer de ces personnages, de citer un autre document où on les retrouve. Il y est question d'une convention conclue à Ravennica en 1210, « super universis ecclesiis positis sive sitis vel fundatis in Thessalonica usque Corinthum », entre le patriarche de l'Eglise de Constantinople, les archevêques d'Athènes, de Larisse et de Néopatras, des évêques et des barons. Les noms de Gui Marqués et de Ravan y sont placés à côté l'un de l'autre, comme dans le sirventés.

« Renuntiaverunt quidem domini Nameus Roffredus conestabulus regni Thessalonici, Otto de Rocha dominus Athenarum, *Guido Marchio*, *Ravanus* dominus insulae Nigripontis, Raynerus de Travas[6], *Albertinus de Canossa*... in manibus supradicti domini patriarchae... omnes ecclesiae et monasteria, possessiones, redditus, mobilia et immobilia bona et universa jura Ecclesiae Dei. »

due sec., etc., p. 71; cf. aussi Restori, *Letter. Prov.*, p. 107 n.); ni pourquoi M. Torraca repousse l'identification proposée par M. Schultz-Gora (*Provenz. Dichter.*, p. 11; F. Torraca, *Le donne ital. nella poesia provenzale*, Firenze, Sansoni, 1901, p. 20-21; cf. aussi Bertoni, dans *Giorn. stor. della letter. ital.*, vol. XXXVIII, p. 148).

1. Heyd, *loc. cit.*
2. H. de Val., 667.
3. *Ibid.*, 668.
4. *Ibid.*, 678.
5. *Ibid.*, 684-686.
6. Dans le texte *Traval;* mais toujours *Travas* dans Henri de Valenciennes.

« Acta sunt haec apud Ravenicam anno Domini 1210, indictione XIII, praesentibus... Guiffredo marescalco totius imperii Romaniae[1] et *Rolandino de Canossa*[2]. »

NOTE ADDITIONNELLE.

SUR LA DATE DE QUELQUES AUTRES POÉSIES D'ÉLIAS CAIREL.

Nous plaçons donc en 1208 la pièce dont il vient d'être question. Mais il se peut qu'elle ne soit pas la plus ancienne qui nous ait été conservée de Cairel. C'est probablement avant la guerre qu'il faut reporter la chanson *Abril ni mai*, dont un des envois paraît faire prévoir de prochaines hostilités. Le troubadour, qui ne recourt pas encore à l'insulte, parle mystérieusement d'une partie d'échecs qu'on allait engager et dans laquelle Guillaume devrait jouer non le rôle de pion, mais celui de reine :

Al marques man de cui es Monferratz
qeis traga enan anz quel jocs sia jogatz
e fassa oimais de son pezonet fersa.

Elias Cairel avait-il pris part à la croisade dès le début de celle-ci ou n'était-il allé en Romanie que plus tard ? Nous n'en pouvons rien savoir : néanmoins, je penche pour la première hypothèse. Ses relations étroites avec les chevaliers lombards et la chaleur avec laquelle il embrassa leur parti attestent un attachement qui ne pouvait dater que de loin[3]. Cela s'accorderait d'ailleurs parfaitement avec ce que dit l'une des biographies (AIK), que « en Romania estet lonc temps ». Dans cette hypothèse, il aurait passé une bonne partie de sa vie, avec Rambaut de Vaqueiras, aux côtés de Boniface[4].

1. C'est l'historien Villehardouin.
2. Migne, *Patrol.*, CCXVI, 970-1.
3. Il avait pu passer en Orient à la suite de quelqu'un des barons provençaux qui prirent part à la croisade. (Voy. Villehardouin, 45).
4. Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'accueillir l'hypothèse très hardie de M. Schultz-Gora, suivant laquelle Rambaut aurait confié le manuscrit de sa célèbre épître au trouvère Huon de Berzé; hypothèse à laquelle le savant allemand a dû s'attacher, faute d'autres troubadours ayant été à la croisade (*op. cit.*, pp. 24-5). Mais Rambaut avait pu le confier à un messager quelconque, même non poète. En tout cas, s'il était nécessaire

C'est à la même époque que se rapporte la chanson *Mout mi platz lo douz temps d'abril* (ms. A, nº 141), dont voici l'un des envois :

> Chansoneta, vai tost e viatz
> dreit al marques de cui es Monferratz,
> e digas li c' anc a volpill dormen
> non intret grels en bocha ni en den.

L'autre envoi nous montre le troubadour en Orient. En effet, il « présente » sa chanson à *ma donna Isabella*; or, il a été démontré par M. Schulz-Gora[1] que sa correspondance avec Isabelle ne put s'établir qu'en Orient, où fut composée la tenson *N' Elias Cairel, de l'amor*. — On ne possède pas d'autres pièces qu'on puisse considérer indubitablement comme composées outre-mer.

Il était rentré en Occident avant 1215. La chanson *Era no vei ni puoi ni comba* (A, nº 135) doit être antérieure à cette année, date de la mort du marquis de Massa, qui y est nommé[2]. Le troubadour y parle, au reste, de l'Orient comme d'une terre lointaine :

> Ai talan que fassa
> saber *lai* en terra grega...
> Vers, tost e corren t'en passa
> tot dreich *lai* en terra grega...

Il faut placer aussi avant 1215 la pièce *Si com cel que sos companhos* (A, nº 133), composée au moins un an après son retour, comme le montre le v. 47.

La mention du marquis de Massa nous amène à croire qu'après son retour Cairel passa quelque temps en Italie, où il avait pu séjourner déjà avant son départ.

Je n'hésite pas à reconnaître Frédéric II dans les vers :

> Lo plazen reis qu'er seigner
> d'emperi

de la chanson *Freitz ni neus nom pot destreigner* (A, nº 140).

de proposer la candidature d'un poète à cette mission, il est désormais plus vraisemblable que ce poète fut Elias Cairel. Au moins on ne sortirait pas de l'entourage de Boniface. Enfin, il ne faut pas oublier que dans cet entourage il y avait aussi son allié, le comte de Blandrate, troubadour lui-même, qui rentra en Italie peu après la guerre. (Voy. Hopf, *Griechenland*, p. 231.)

1. *Provenz. Dichter.*, p. 11.
2. *Ibid.*

Frédéric n'a pas encore le titre d'empereur, qu'il reçut en juin 1219, mais il est déjà préconisé à l'empire. La chanson est une invective, d'allure toute jongleresque, contre la *gen desconoissen* et contre le roi lui-même qui, dit-il hyperboliquement, « tient *sa* personne si maigre que la lime n'y pourrait mordre ». Ce dégoût de la cour et des courtisans est évidemment d'un homme à qui ont manqué les faveurs qu'il sollicitait. C'est pourquoi, en véritable jongleur, il ira chercher d'autres protecteurs.

Où alla-t-il ? On ne saurait le dire avec certitude.

Dans les manuscrits AD(IK) l'envoi de cette pièce est le suivant :

Vers, vai t'en
tost e corren
e non sai on, qu'ieu se segrai breumen.

Mais le dernier vers diffère suivant les manuscrits ; EM lisent : *en Espanha*... et H : *en Spina*. Comme quelques pièces de Cairel sont adressées au roi de Léon, il ne serait pas impossible qu'en quittant l'Italie il se fût rendu en Espagne[1]. Quant au *Spina* de H, il pourrait désigner Spigno, en Montferrat.

Quoi qu'il en soit, c'est à l'année 1219 que se rapporte la chanson de croisade *Qui saubes dar lo bon conseil denan*. Le vers 37 :

Retraire vuelh als crozatz que *lai* van.

prouve clairement qu'il écrivait en Occident. Cairel nomme (v. 44) *l'emperairitz Yolen* qui fut régente de Constantinople de 1217 à août 1219. Enfin, il l'adresse (v. 46) à l'empereur Frédéric II ; la pièce est donc postérieure à juin et antérieure à août 1219. Elle a dû être envoyée à l'empereur au lendemain de son élec-

1. Sa présence en Espagne, admise comme possible par M. Braga et Mme Michaëlis de Vasconcellos (*Portug. Litteratur*, dans *Grundriss* de Groeber, II, II, p. 172 n.), n'est pas bien certaine. Milà y Fontanals s'était borné à indiquer les passages qui se rapportent à Alphonse IX de Léon (*De los trovadores en España*, p. 154); et il avait bien fait. Des deux poésies adressées à ce roi, l'une, *Abril ni mai*, nous l'avons vu tout à l'heure, est adressée aussi à Guillaume de Montferrat, et a été écrite, selon toute vraisemblance, en Orient. L'autre, *Si com cel*, paraît écrite en Italie. Cette dernière serait la plus ancienne des poésies composées après le retour en Occident; et puisque peu après nous trouvons le troubadour en Italie, en relations avec le marquis de Massa, il est vraisemblable qu'en se rendant en Occident il avait débarqué en Italie et y avait demeuré.

tion[1]; le troubadour l'exhorte, en ce moment solennel, à accomplir enfin le vœu qu'il avait fait, quatre ans auparavant, en prenant la croix. Dans cette même pièce, il s'adresse encore une fois à Guillaume de Montferrat et lui tient le même langage que jadis :

Marques Guillem, lo sojorn nil dormir
de Monferrat non voletz jes gurpir?
Tart vengaretz la mort de vostre paire
nil deseret c'om fai a vostre fraire!
Ben pot hom dir, malvatz fill de bon paire,
e pesam fort, mas non puesc alres faire.

La chanson *So qem sol dar alegransa* (A, nº 139) remonte à la même époque. Elle aussi contient des exhortations (v. 48-63) à Frédéric II et à Guillaume, qui est invité à « acheter du cœur ».

Ainsi, c'est jusqu'en 1220 environ qu'il nous est permis de suivre les traces de la vie de Cairel. Quoique l'identification proposée par M. Schultz-Gora[2] entre le *Como* ou *Corno* de la chanson *Estat ai dos ans* (A, nº 137) et Conon de Béthune me semble bien vraisemblable, je ne saurais affirmer que cette chanson a été composée en Orient. En tous cas, elle ne paraît pas remonter plus haut que 1220[3].

Les pièces *Per mantener joi e chant e solatz*, *Totz mos cors e mos sens*, *Qan la freidors irais* ne contiennent aucune indication permettant d'en déterminer la date, même approximativement. Quant à la chanson *Lo rossinhol chanta tant doussamen*, attribuée par E à Elias Cairel et par *a* à Peire Vidal[4], je me borne à dire que le « senhal » *miralh*, qui y apparaît, ne se rencontre nulle part dans les pièces de notre troubadour, et que le style ne m'engage pas à la lui attribuer.

C'est là tout ce qui me semble ressortir, en fait de renseignements biographiques, des poésies d'Elias Cairel.

Le témoignage combiné de ses deux biographies nous apprend de plus que sa patrie était le Périgord (H) et plus précisément

1. La date du couronnement à Rome (22 nov. 1220) paraît inconciliable avec la mention de Yolande.
2. *Provenz. Dichter.*, p. 11.
3. Ou, au moins, que 1224, année où, comme il ressort du passage connu de Philippe Mousket, Conon n'existait plus.
4. Publiée par M. Chabaneau, *Poésies inédites des troub. du Périgord*, p. 41.

Sarlat (AIK), qu'il était « laboraire d'aur e d'argen e desegnaire d'armas », qu'il se fit jongleur et qu'il mourut dans sa patrie (AIK), sans compter quelques autres renseignements de peu d'intérêt. C'était là, sans doute, la version transmise oralement aux biographes. Quant aux autres indications qu'ils nous donnent, je crois qu'il faut en chercher la source dans les poésies. Les éloges décernés par le biographe de H à son talent sont justifiés par la valeur esthétique de ses poésies, qui lui assigne une place assez honorable dans le Parnasse provençal[1]. Quand il ajoute : « E serquet la major part de la terra habitada[2] », il se livre évidemment à l'hyperbole. Il a dû avoir sous les yeux un texte qui, comme celui de EM rapporté plus haut, lui fit supposer un séjour de Cairel en Espagne, de sorte qu'il le trouvait au delà des Pyrénées aussi bien qu'au delà des Alpes et de la mer, ce qui équivalait pour lui à toute la terre habitée. Il ajoute enfin : « E pel desdeing qu'el avia dels baros e del segle, no fo tant grazitz com la soa obra valia », phrase qui a pu lui être inspirée ou par la chanson *So quem sol dar alegransa,* où Elias Cairel se plaint (v. 6-11), après tant d'autres jongleurs, que les puissants du jour « abaissent Joie et Valeur », ou encore par celle qui est dirigée contre la cour de Frédéric II.

V. DE BARTHOLOMAEIS.

1. C'est aussi le jugement de M. Thomas, dans l'article CAIREL de la *Grande Encyclopédie.*

2. Expressions très analogues à propos de Cercamon. (Chabaneau, *Biog.*, p. 9.)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

I

NOTE SUR L'INSCRIPTION DE VOLUSIANUS.

Dans son Avant-Propos au second volume (*Marseille*) de la *Gallia christiana novissima* du regretté chanoine Albanès, M. le chanoine Ulysse Chevalier a inséré la note suivante, relative à la fameuse inscription de Volusianus et Fortunatus : « Les Archives de l'évêché possèdent une lettre de Mgr Fortuné de Mazenod, datée du 21 octobre 1837, dans laquelle l'évêque de Marseille félicite un M. Meillard (*sic*) de l'heureuse découverte d'une pierre qu'il croyait chrétienne. Il y a des raisons de penser qu'il s'agissait de l'inscription de Volusianus, *que M. Hirschfeld dit avoir été trouvée précisément en 1837*. Mais il était difficile à cette époque d'en comprendre le sens, la valeur, la portée. Les conjectures de M. Meillard n'ayant pas été admises par les savants indigènes, elle fut reléguée parmi les monuments païens. C'est là que M. Edm. Le Blant l'a trouvée en 1849[1]. »

J'ai pensé qu'il y aurait quelque utilité à publier cette lettre, dont M. le vicaire général Ollivier a bien voulu me procurer une copie. La voici :

1. P. VII.

A M. Melliard.

Marseille, le 21 octobre 1837.

MONSIEUR,

Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu avoir de m'adresser une copie de la pierre que vous avez découverte dans les terres enlevées pour creuser le bassin de Carénage.

Cette pierre mérite vraiment de n'être pas négligée, surtout après l'explication que vous avez donnée, non sans quelque fondement, à l'inscription qu'elle porte.

Si cette explication est définitivement adoptée, comme je suis disposé à le croire, par les autres personnes compétentes dans ces sortes de questions, ce sera un titre précieux que l'Église de Marseille vous devra. La chose a paru assez importante à mon neveu pour que dans son prochain voyage à Paris il demande à ce sujet l'opinion des savants qui sont réputés les plus capables pour le sens de ce genre de débris des anciens monuments.

J'aime à me flatter, pour l'honneur de notre Église, qu'ils confirmeront ce que vous dites, et alors nulle place ne conviendra mieux à cette pierre que celle que vous avez vous-même eu l'idée de lui assigner. On pourrait encore y ajouter une légende qui dise où elle a été trouvée, et même qui l'explique.

En attendant, je vous prie de la conserver avec soin, et d'agréer, avec l'expression de ma reconnaissance, l'assurance, etc.

Signé : † Charles FORT., *évêque de Marseille.*

Il serait évidemment plus utile d'avoir la lettre de M. Melliard, à laquelle répondait l'évêque en termes forcément un peu ambigus pour nous. Malheureusement, cette lettre a disparu de l'évêché, de même qu'en a disparu, il y a longtemps, la fameuse inscription du Pagus Lucretius, que Mgr de Belzunce y avait fait transporter, et, tout récemment, une brique portant le monogramme de Constantin, avec une devise latine, heureusement publiée par M. U. Chevalier dans la note en question.

J'ai cherché, tout au moins, à savoir qui était ce Melliard, et n'ai pas été plus heureux. J'avais pensé qu'il avait pu être l'un des entrepreneurs chargés des travaux de creusement du

bassin de Carénage, et j'ai fait des recherches dans ce sens. Or, mon savant et obligeant collègue M. Mabilly, archiviste de la ville, n'a rencontré ce nom ni dans les registres de correspondance de 1836 à 1838, ni dans les listes électorales, ni dans les Indicateurs de l'époque. Les délibérations du Conseil municipal n'ont rien fourni non plus.

Comme les travaux en question n'étaient pas exécutés aux frais de la ville, mais de l'État, il était possible que Melliard fût un entrepreneur étranger à la ville. J'ai alors dirigé mes recherches dans ce sens, c'est-à-dire du côté des Archives départementales et du service maritime des Ponts et Chaussées. Là, j'ai pu constater, grâce à l'obligeant intermédiaire de M. J. Fournier, archiviste-adjoint, que les travaux avaient été exécutés en régie, et que, par suite, les entrepreneurs avaient dû avoir une latitude qui les a dispensés de tenir le service technique au courant des trouvailles faites par eux.

J'ajouterai que le Rapport rédigé sur ces travaux par une Commission archéologique que l'on avait nommée tout exprès pour les surveiller ne fait pas à notre inscription la plus légère allusion; mais il n'y a pas lieu de s'en étonner, vu qu'elle s'est acquittée de sa mission avec une négligence qui n'a eu d'égale que son incompétence. Il y a, en effet, au Musée Borély une foule d'objets qui proviennent incontestablement du bassin de Carénage, et que le Rapport ne mentionne pas davantage. Or, à mon sens, des deux questions que soulève le monument, la question de provenance et la question d'interprétation, c'est la question de provenance qui est la plus importante et la plus délicate.

Sur ce point, M. U. Chevalier s'est montré beaucoup trop affirmatif, et a tout à fait méconnu le sens des quelques lignes consacrées par M. O. Hirschfeld à l'inscription dans le C.I.L., XII, nº 489. Non seulement M. Hirschfeld ne dit point que l'inscription « a été trouvée précisément en 1837 », mais il déclare que l'on ne sait rien sur la provenance, et il indique qu'elle peut fort bien provenir du dehors, peut-être de Rome: « *Ubi reperta sit non constat, fierique potest ut sit originis externae, fortasse urbanae.* » Et c'est bien ainsi que

l'a compris de Rossi, qui écrivait en 1888 : « *Hirschfeld dubitat de tituli origine Massiliensi : de loco enim, quo lapis repertus est, nil certi traditum comperit*[1]. »

En fait, lorsque E. Le Blant a déniché — c'est le mot — l'inscription au Musée, personne ne l'y avait remarquée, et, chose bizarre, elle ne figure pas même dans le Catalogue de 1851, postérieur cependant de deux ans à la visite de Le Blant, qui avait dû attirer sur elle l'attention du conservateur. Elle n'apparaît que dans celui de 1876 (n° 116), avec cette simple indication : *collection de l'ancien Musée*, c'est-à-dire du Musée formé à partir de 1802 et installé, jusqu'en 1863, dans la chapelle du Lycée actuel.

C'est l'abbé Albanès qui, au rapport de de Rossi, affirmait que l'inscription provenait bien du Carénage : « *Respondet nunc constare insignem lapidem rediisse in lucem Massiliae, quum necropolis sita in plano declivi ab aede S. Victoris ad littus maris funditus effossa est excavato portu, anno fere 1830.* » Malheureusement, l'abbé Albanès a négligé de nous dire sur quoi il fondait cette certitude, ce qui serait inexplicable s'il avait eu vraiment des documents quelconques là-dessus. Et je sais personnellement que, tout convaincu qu'il fût de l'origine marseillaise du monument, il n'en avait aucune preuve matérielle, mais ne désespérait pas d'en trouver quelque jour à l'évêché.

On voit par tout cela de quelle importance serait la lettre de Melliard si on pouvait la retrouver.

Je dois ajouter que j'ai fait examiner le marbre par mon collègue M. Vasseur, professeur de géologie à l'Université. Or, tout ce que l'on peut conclure, c'est que ce marbre provient soit de la région des Pyrénées, soit d'Italie. Il va de soi, d'ailleurs, que cela ne prouve nullement que l'inscription n'ait pas été gravée à Marseille; mais là encore le moyen de faire la preuve nous échappe.

Il me semble cependant qu'il y a, en faveur de la provenance locale, un argument bien simple, et auquel personne

1 *Inscript. christ. urbis Romae*, II, p. X-XI.

n'a songé. L'inscription, dans son état actuel, est formée de cinq fragments; or, les cassures sont très certainement anciennes. Qui admettra que, dans les premières années du dix-neuvième siècle, un amateur ait apporté à Marseille un monument d'aussi mince intérêt apparent ainsi fragmenté? Et, sur un point au moins, je me permettrai d'être plus affirmatif que M. Hirschfeld : si le marbre ne vient pas de Marseille, c'est certainement de Rome qu'il vient. Il serait par trop surprenant qu'une épitaphe de martyrs chrétiens du second siècle, apportée par hasard à Marseille, y ait été apportée d'autre part que de Rome.

Seulement, pour que cet argument ait sa valeur, il faut admettre, avec Le Blant et de Rossi, que l'inscription est bien chrétienne : une épitaphe païenne pourrait plus facilement avoir été apportée d'une ville quelconque.

Or, ici nous avons affaire à d'autres savants, qui admettent bien que l'inscription est marseillaise, mais qui veulent qu'elle soit païenne. Pour M. Froehner, en effet, « les deux hommes, probablement deux bateliers du Rhône, s'étaient noyés dans le fleuve : *vim fluminis passi sunt;* l'ancre fait allusion à leur métier, et le mot *refrigeret* fait partie d'un trimètre iambique : « *Iovis pater refrigeret nos quam potest*[1]. »

Sans méconnaître l'élégance de cette dernière leçon, je me bornerai à faire remarquer que si des bateliers du Rhône s'étaient noyés dans ce fleuve, ce n'est certainement pas à Marseille, distant de quarante kilomètres de l'embouchure, qu'on les aurait ensevelis. La lecture *vim maris* serait plus satisfaisante à ce point de vue; mais je doute que l'une ou l'autre ait jamais l'approbation des latinistes, tandis que *vim ignis* est irréprochable.

Au résumé, j'estime que, si nous n'avons pas encore de preuves matérielles que l'inscription de Volusianus a été trouvée au Carénage, il y a tout un ensemble de vraisemblances que la réponse de Mgr de Mazenod à M. Melliard vient singu-

1. *Catalogue des antiquités grecques et romaines du Musée de Marseille*, p. VI-VII.

lièrement renforcer, car on ne voit pas à quel autre objet trouvé dans les travaux pourrait s'appliquer cette lettre.

M. Clerc.

II

LE NOM DE LIEU *TRAMESAIGUES*.

Dans un mémoire intitulé *La grand'route centrale des Pyrénées,* publié il y a sept ans, M. Labrouche a écrit : « A moins d'une lieue de Saint-Lary et sur la même rive s'élève le village de *Tramezaygues*, dénomination fréquente dans les Pyrénées pour désigner un confluent, *Transmissas aquas*[1]. » Loin de s'arrêter à faire valoir cette étymologie, jetée d'une manière si désinvolte, M. Labrouche lui a attaché au pied un boulet dont il n'a pas vu le poids et qui doit la couler à fond. Ce boulet est la note que voici : « On trouve dans un acte des archives communales d'Aragnouet de 1370 (original sur parchemin) une forme assez singulière pour traduire ce nom de lieu. Cette forme, qui ne se rencontre qu'à l'ablatif pluriel, est *Trambis Aquis;* ce qu'on ne peut expliquer que par un adjectif *trambus*, *a*, *um*, et interpréter par *eaux confluentes*. Ni Freund ni Du Cange ne donnent aucun exemple de cette forme adjective, qui est absolument sûre dans le texte cité, où elle est répétée plusieurs fois en très bonne graphie du XIVe siècle. »

Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'enrichir Du Cange, encore moins Freund, d'un adjectif *trambus* signifiant « confluent ». J'estime que ce latin médiéval nous fournit simplement la preuve que la forme romane de *Tramesaigues*[2] a été, à un

1. *Bulletin de géographie historique et descriptive*, 1897, p. 122. Cf. *Annales du Midi*, XI, 115. Je reviendrai prochainement, j'espère, sur le mémoire de M. Labrouche pour en discuter le fond, c'est-à-dire la question de la Ténarèze.

2. J'écris ainsi pour simplifier, répudiant le *z* non étymologique et l'*y* de basse époque.

moment donné, *Trambasaigas*, antérieurement **Entrambasaigas*, c'est-à-dire *Entre-ambas-aigas*, ce qui revient, en bon latin, à *Inter-ambas-aquas* et, en français de Paris, à *Entre deux-eaux*. L'emploi de *inter* et de *aqua* dans la toponymie de la Gaule n'a pas besoin d'être commenté; celui de *ambo* est extrêmement rare et je n'en connais pas d'exemple en dehors de la locution *Inter-ambas-aquas*[1]. Cette locution a été fréquemment employée dans la toponymie espagnole : on ne trouve pas moins de sept *Entrambas Aguas* dans les provinces de Santander, de Lugo, des Asturies et de Tolède[2].

On sait que dans le domaine du gascon le groupe *mb* se réduit normalement à *m* : le *Recueil* de M. Luchaire indique plusieurs exemples de *amas*, *ames* comme correspondant au latin *ambas;* il est donc tout naturel que *Tramesaigues* remonte à *Trambesaigues*. Quant à la chute de la première syllabe du mot *entre*, elle s'explique par une confusion avec la préposition *en*, comme la forme *tro* de l'ancien provençal, pour *entro* (jusque), du latin *intro*.

M. Labrouche affirme que la dénomination qui nous occupe est fréquente dans les Pyrénées, mais il ne cite pas d'exemple autre que celui dont il vient d'être question. Je n'en connais en tout que quatre, dont le lecteur sera peut-être bien aise de trouver ici l'indication[3] :

1° Au confluent de la Neste d'Aure et du Rieumajou (Hautes-Pyrénées) : c'est celui qui a inspiré M. Labrouche;

2° Au confluent de l'Ariège et du Sios, hameau de la commune de Montgaillard (Ariège);

3° Au confluent de l'Ariège et de l'Ers, hameau de la com-

1. Ce serait une erreur de croire (comme le dit F. Godefroy en son *Dict. de l'anc. langue française*, article *ambes*) que dans *Ambérieux* il y a *ambos* et *rivos;* en réalité *Ambérieux* est identique étymologiquement à *Ambayrac* (Aveyron) et à *Ambérac* (Charente), c'est-à-dire qu'il contient le gentilice *Ambarius* plus le suffixe *-acus*.

2. Comparez, pour l'emploi de *ambo*, les localités appelées *Entrambos Rios* et *Entrambas Mestas*.

3. Le *Dictionnaire des postes* n'enregistre que *Tramezaygues* (Hautes-Pyrénées).

mune de Cintegabelle (Haute-Garonne), où la carte de Cassini signale une église ou chapelle;

4° Au confluent du ruisseau d'Aucèse (certains écrivent *Ossèze*[1]) et du ruisseau d'Escorse, dont la réunion forme le ruisseau d'Alet, affluent du Salat, ancien hameau de la paroisse de Saint-Lizier d'Ustou (Ariège) d'après la carte de Cassini. Aujourd'hui le nom paraît avoir disparu, au moins de la cartographie, et avoir été absorbé par celui de *Tartarolle*, que Cassini indique dans le voisinage sous la forme *Tartarot*.

On remarquera que les deux *Tramesaigues* qui sont sur les bords de l'Ariège n'appartiennent pas au domaine gascon : la réduction de *mb* à *m* déborde donc les limites orientales de ce dialecte.

Antoine Thomas.

III

SUR LA DATE DE LA TRANSLATION DES RELIQUES DE SAINTE FOI D'AGEN A CONQUES.

Le monastère de Conques, en Rouergue, dédié d'abord au Saint Sauveur, doit sa célébrité aux miracles accomplis par les reliques de sainte Foi. Ces reliques, déposées dans le « suburbium » de la cité d'Agen, furent subrepticement enlevées et transportées à Conques à une date du IXe siècle qu'il s'agit de préciser. On est d'accord pour placer le pieux larcin après l'année 863. Aimoin, moine de Saint-Germain-des-Prés, rapporte, en effet, que les moines de Conques songèrent à dérober aux Agenais le corps de sainte Foi lorsqu'ils eurent perdu l'occasion d'acquérir les reliques de saint Vincent de Saragosse. Celles-ci furent volées à Valence par le moine Audaldus et transportées à Castres en 863[2]. La translation des

1. Dans le *Dict. de la France* de Joanne, à l'article *Alet*, on lit *Ancèze*, par suite d'une faute d'impression.
2. Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. IV, pars I, p. 643, et dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXVI, col. 1011.

reliques de sainte Foi est naturellement postérieure à cette année. Gustave Desjardins a établi un *terminus ad quem* indiscutable. Une charte du cartulaire de l'abbaye de Conques qui mentionne la présence du corps saint (*Conchas,.. ubi sanctus Vincentius*[1] *et sancta Fides tumulati quiescunt*) porte, en effet, la date suivante : « *Actum die martis III kalendas augusti anno IIII, regnante Karlomanno rege*[2] ». L'an quatrième du règne de Carloman, fils puîné de Louis II, mort le 12 avril 879, correspond à 882-883, et en 883 le 30 juillet tomba un mardi. La translation est donc antérieure au 30 juillet 883. Cette déduction a été acceptée, entre autres, par Aug. Molinier[3] et l'abbé Bouillet[4].

Il reste néanmoins une marge de vingt ans. Desjardins s'est efforcé tout le premier de la resserrer. Il a remarqué que les reliques de la sainte ne sont pas mentionnées « dans une donation faite à l'abbaye par Bernard Plantevelue, comte d'Auvergne, donation dont la date est incertaine, mais qui paraît peu antérieure à 878[5]. » En publiant l'acte (nº 153)[6], Desjardins le datait du 21 juillet 882 et non 878, et l'on conçoit son embarras. Cette charte est une donation du comte Bernard qui, avec Ermengarde sa femme, gratifie Saint-Sauveur de Conques, gouverné par l'abbé Bégon, de sa villa de Bauton en Rouergue : « *res nostras proprias qui ex alode parentorum meorum justissime mihi obvenerint.* » La date est ainsi conçue : « *facta cessione ista in mense julio XII kalendas augustas, anno VII regnante Karolo rege*

1. Ce serait un autre saint Vincent dont le corps était déposé à Pompejac en Agenais. Voy. *Cartulaire de l'abbaye de Conques*, publié par G. Desjardins (Paris, 1879, in-8º), p. IX [*Documents historiques publiés par la Société de l'Ecole des Chartes*, t. II]; et aussi *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XXXIII, p. 260.

2. Desjardins, *Cartulaire*, nº 4, p. 5.

3. Molinier, *Manuel des sources de l'histoire de France*, nº 1541, t. III, p. 122; cf. plus bas, note 6.

4. Dans son édition du *Liber miraculorum sancte Fidis* (Paris, 1897, in-8º), p. VII (*Collection de textes Alph. Picard*).

5. *Cartulaire*, p. XI.

6. *Ibid.*, pp. 135-137. Molinier a adopté 882, car dans l'*Histoire de Languedoc* (éd. Privat, t. IV, p. 472) il dit : « C'est en 883 seulement que les reliques de cette sainte y furent transportées d'Agen ».

Francorum et Longobardorum (*sic*) ». L'éditeur, qui ne s'en explique pas, voit dans ce roi Charles le Gros. On ne saisit pas bien, d'ailleurs, comment il peut justifier, avec cette identification, soit l'année 878, soit 882. Le roi Carloman de France occidentale proposé par MM. Bouillet et Servières [1] doit être écarté, car il n'a pas régné sept ans.

Enfin Adon de Vienne, mort le 16 décembre 875 [2], mentionne la translation de sainte Foi dans son Martyrologe sous l'année 288 : « *Passio quoque beatae Fidis et sociorum ejus apud urbem Agennorum, quae postea Conchis translata est* [3]. » Ces derniers mots constituent peut-être, à la rigueur, une interpolation. Néanmoins, il reste une présomption que la translation est antérieure à 876.

Je crois que l'on peut arriver à une solution en utilisant le double récit de la translation que Desjardins a écarté de parti pris. Il a écarté la rédaction en prose sous prétexte qu'elle ne se place pas entre 935 et 1035, comme le prétendait Ghesquière [4], mais constitue une amplification cicéronienne de la Renaissance [5].

Cette opinion n'est pas soutenable. Le récit en prose est du XIe siècle [6], postérieur au *Liber miraculorum* de Bernard d'Angers auquel il renvoie [7], donc à 1020 [8]. Il est du même

1. *Sainte Foy, vierge et martyre* (Rodez, 1900, in-4°), p. 421, note 3.

2. *Gallia christiana*, XVI, col. 276; dom Rivet, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. V, p. 465.

3. Migne, *Patrol. lat.*, t. CXXIII, col. 90.

4. Dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, octobre, t. III, p. 789.

5. *Cartulaire*, p. X.

6. Il est contenu dans des manuscrits anciens dont l'un du début du XIIe siècle. Voy. Bouillet, *Liber miraculorum*, pp. VIII note 3, XVI, XX, XXVI.

7. Cap. 23 : « *Sed si quispiam avidus voluminum scrutator est, qui horum notamina adipisci degliscat, codicem miraculorum ejus perlegat.* » (*Acta Sanctorum*, octobre, t. III, p. 299.)

8. Voy. Bouillet et Servières, *Sainte Foy*, pp. 418 et 419, et Bouillet, *Liber miraculorum*, p. VIII. Desjardins (*Cartulaire*, p. XII) en a eu le pressentiment : « Le caractère général du style du *Liber miraculorum* est tellement semblable à celui de la version en prose de la translation de sainte Foi ... que, à première vue, on serait tenté de l'attribuer au même auteur. » La translation en prose a été utilisée certainement par la *Chronique de Conques*, rédigée, semble-t-il, à la fin du règne de Henri I (1031-1060). Voy. Martène, *Thesaurus anecdotorum*, t. III, col. 1387.

auteur qui a complété ce *Liber* vers 1060 [1]. Quant au récit en vers [2], on ne peut, avec Ghesquière, lui assigner une date antérieure à 937. Desjardins suppose, d'après sa forme, « qu'il a été composé au xe ou plutôt au commencement du xie siècle [3] ». Et on va voir dans un instant qu'il a raison, et plus qu'il ne croit. Les deux textes sont dans un étroit rapport. Ghesquière et Desjardins sont d'accord, au surplus, pour placer le récit en prose après le récit en vers. Cette opinion ne me paraît pas fermement établie [4]. Mais, comme les deux textes coïncident sur le seul point qui nous intéresse, nous reproduisons, sans plus discuter, la fin des deux récits. Après avoir raconté le larcin du moine Ariviscus et la vaine poursuite des Agenais dans la direction de la Gascogne, l'auteur du récit en vers termine ainsi :

Nil Ariviscus remorans
Cœptum iter accelerans,
Prope tua confinia
Jam defixit vestigia.
Cui turba Conchacensium,
Dei laudes sonantium,
Pro tanta Dei gloria
Gaudens processit obvia,
Acceptisque reliquiis
Divinis cum obsequiis,
Ut dignum erat facere,
Curarunt has reponere.
Tunc in Francorum partibus
Regnabat minor Carolus
Quem post Franci de solio
Deposuerunt regio.
Facta est haec translatio
Beatae Fidis martyris
In die nonodecimo
Kalendis februariis.

1. Voy. Bouillet, *Liber miraculorum*, pp. 18, note 1, 84, 123-124.
2. Bollandistes, *Acta Sanctorum*, octobre, t. III, p. 292.
3. *Cartulaire*, pp. x-xi.
4. La rédaction versifiée renferme des exagérations qui manquent à la rédaction en prose. Ainsi elle prétend qu'Ariviscus, le pieux ravisseur, demeura dix ans à Agen cachant son dessein. Si la rédaction en prose était postérieure on ne voit pas pourquoi elle eût omis ce trait. Il se comprend au contraire dans la version en vers comme licence « poétique ».

Hinc apud Conchas agitur
Hic dies celeberrimus
In quo Christo sit gloria
Per infinita saecula [1].

La narration en prose donne le même jour, 14 janvier (*XIX Kal. februarium die*), pour la translation : *eodem quippe tempore, Carolo Minore, Francorum rege imperante, quem suae ditionis principes, inique adversus eum conjurantes, a solio regio ejecerunt et Ottoni, Aquitanorum duci, coronam regni imposuerunt et illum pro eo regnare elegerunt*[2].

L'auteur en vers — ou plutôt, à mon avis, l'auteur en prose — n'a pas inventé de toutes pièces son récit de la translation des reliques de sainte Foi; mais il l'a amplifié dans le but de le dramatiser. Le seul fondement réel que nous puissions atteindre est celui-ci : la translation a eu lieu un 14 janvier sous le règne d'un roi appelé *Carolus Minor*. Ce *Carolus Minor*, l'auteur de la Translation l'a identifié d'une façon absurde avec Charles le Simple *parce qu'il a eu sous les yeux la chronique d'Adémar de Chabannes*.

Adémar est, en effet, le seul auteur qui, par suite d'une méprise curieuse[3], fasse du roi Eudes avant son avènement au trône un duc d'Aquitaine, et l'un des surnoms qu'il donne à Charles le Simple est, en effet, *Minor*[4].

1. *Acta Sanctorum*, octobre, t. III, p. 292.
2. *Ibid.*, t. III, p. 298.
3. Nous lui consacrons une petite étude (voy. plus bas p. 509). Cette méprise se retrouve dans la *Translatio sancti Genulfi* (*Mon. Germ.*, *Script.*, t. XV, pp. 1210, 1213) et la *Chronique de Conques* (Martène, *Thesaurus anecdotorum*, t. III, p. 1387); mais ces textes sont postérieurs à Adémar et inspirés de lui, le premier directement, le second par l'entremise de la Translation en prose de sainte Foi dont on vient de parler.
4. Il est curieux de noter que dans la rédaction *C*, la seule qui nous donne le nom du père du «duc» Eudes, Raimond, Charles n'ait pas été dit tout d'abord *Minor*, mais *Insipiens* (J. Lair, *Études sur divers textes des* X[e] *et* XI[e] *siècles*, Paris, 1899, 2 vol. in-4°, t. II, pp. 124 et 133), tandis que *A* le qualifie *Minor* et *H Junior*. Mais il faut remarquer : 1° que la rédaction *C* est représentée par une copie défectueuse; 2° un peu plus loin, au chap. XXII, *C* offre *Minor* comme *H* et *A* (Lair, t. II, p. 138). Adémar employait pour désigner Charles le Simple les deux expressions (ainsi dans *H*, éd. Lair, p. 124 : *Carolus cognomento Insipiens vel*

Nous ne sommes pas forcés de partager l'erreur de l'auteur de la Translation, égaré par Adémar. Un autre roi a porté, et d'une manière plus compréhensible, ce surnom : c'est un des fils de Charles le Chauve, Charles *le Jeune*, couronné roi d'Aquitaine à Limoges au milieu d'octobre 855, mort à Buzançais en Berry le 29 septembre 866[1]. On comprend que ce personnage effacé ne laissa pas de souvenirs et que, environ deux siècles après, on fut bien en peine d'identifier un *Carolus Minor*.

Admettons, maintenant, qu'il s'agisse de lui; corrigeons immédiatement la date absurde de la charte 153, *regnante Karolo rege Francorum et Longobardorum*, en *regnante Karolo rege Francorum et Aquitanorum*. En prenant pour point de départ présumable la date de son couronnement (octobre 855), nous arriverions à placer la charte 153 au 21 juillet 862.

Cette date s'accorde mieux, d'ailleurs, avec le contenu de l'acte. On a vu que c'est une constitution de précaire. Bernard donne un domaine à l'abbaye, mais s'en réserve l'usufruit. Nulle allusion à ses enfants alors qu'il nomme sa femme Ermengarde; on dirait même qu'ils ne sont pas nés. Si l'abbé veut enlever aux moines pour le donner en bénéfice le domaine de Bauton, celui-ci retournera *ad proprios parentes* du donateur. En 878 ou 882, peu avant la mort de Bernard Plantevelue (885)[2], la charte serait conçue, semble-t-il, d'autre façon.

Minor). Mais il préférait cette dernière. Nous la retrouvons dans des notes autographes contenues dans le ms. latin de la Bibliothèque de Leide, Vossius, in-8°, pl. 141 v° : *tempore Karoli minoris fuit Arnaldus comes filius Bernardi*. (L. Delisle, *Notice sur les manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes*, dans *Notices et extraits des manuscrits* t. XXXV, 1re partie, p. 316, et pl. III; et Lair, t. II, p, 124. n. 3 et fac-sim., pp. 280-281, pl. 1.) Déjà dans sa *Commemoratio abbatum Sancti Martialis*, écrite en 1026, on trouve : *Odo rex obiit et Carolus minor regnum recuperavit*. Voy. Duplès-Agier, *Chronique de Saint-Martial de Limoges* (Paris, 1874, in-8°, p. 3). Sur l'expression *minor* appliquée à un roi Charles cf. page 507, en tête.

1. *Annales Bertiniani*, éd. Waitz, p. 83. Cf. *Le Moyen Age*, année 1902, p. 426.

2. Voy. Poupardin, *Le royaume de Provence*, p. 137.

Nous avons donc une confirmation de l'assertion d'Aimoin que la translation des reliques de sainte Foi est postérieure à 863.

On peut tenter de resserrer encore ces dates. En 862, il est peu admissible que Bernard portât le titre de comte du vivant d'Étienne, comte d'Auvergne. Or, celui-ci fut tué par les Normands en décembre 863[1]. Une charte de Saint-Julien de Brioude montre Bernard II comte d'Auvergne dès janvier 864[2], mais non point à une époque antérieure. Enfin, Bernard II tenait Bauton par héritage de ses parents (*ex alode parentorum meorum*). Son père Bernard Ier semble donc mort à l'époque où fut rédigée la charte 153 du Cartulaire de Conques[3]. De tout ceci, il résulte que ce dernier acte est au plus tôt du 21 juillet 864. Le point de départ du règne de *Carolus Minor* a été mal calculé ou, peut-être, on l'a fait partir de 857. Charles le Jeune fut en effet presque aussitôt chassé par les Aquitains.

Ainsi, le 21 juillet 864, le corps de sainte Foi n'était pas encore en l'abbaye de Conques. Il s'y trouvait, d'autre part, avant le 29 septembre 866, date de la mort de *Carolus Minor*, et comme la translation eut lieu un 14 janvier[4], il faut adopter pour date d'année de cette cérémonie le 14 janvier 865 ou 866.

Ferdinand Lot.

1. Voy. notre petit livre *Fidèles ou vassaux* (Paris, 1904, in-8°), p. 97.
2. *Cartulaire de Saint-Julien de Brioude*, éd. Doniol, n° 176, pp. 187-189.
3. La dernière charte où apparaisse Bernard Ier, comte d'Auvergne, est de mai 849 (*Cartulaire de Brioude*, n° 95, pp. 112-113). Comme Étienne était comte du même pays dès 860 (lettre d'Hincmar au concile de Tusey; cf. Schrœrs, *Hinkmar*, p. 528, n° 141), la mort de Bernard Ier se place à une date un peu antérieure. Mabille (*Le royaume d'Aquitaine*, pp. 20 et 45) a voulu contester qu'Étienne ait été comte d'Auvergne, mais son argumentation est sans valeur; il a d'ailleurs confondu Bernard Ier avec son fils. Voy. notre livre *Fidèles et vassaux*, p. 97 sq. [et surtout l'étude toute récente de MM. Calmette et Patry, *Les comtes d'Auvergne*, dans les *Annales du Midi*, 1904, p. 305].
4. Voy. plus haut p. 506.

IV

LE ROI EUDES « DUC D'AQUITAINE » ET ADÉMAR DE CHABANNES.

Dans la rédaction *A* de la Chronique d'Adémar de Chabannes, on lit ce qui suit au chapitre xx, du livre III : *tunc Franci conjurantes contra Carolum Minorem*[1] *eiciunt eum de regno et Odonem, ducem Aquitanie, in regno elevaverunt.* La rédaction *C* ajoute : *hic Odo fuit filius Raimundi, comitis Lemovicensis et primo in Aquitania rex ordinatus est apud Lemovicam, cujus civitatis monetam nomine suo sculpere jussit, quae antea nomine Caroli scribebatur. Constituit in ea urbe vice* [*comitem*] *Fulcherium, industrium fabrum in lignis, et Lemovicinum per vicecomites ordinavit. Similiter et Bituricam; et secundo anno in Francia rex elevatus est*[2].

M. Robert de Lasteyrie a très bien vu[3] qu'Adémar de Chabannes avait confondu le comte Eudes, fils de Robert le Fort, avec Eudes de Toulouse, fils de Raimond, marquis de Toulousain et comte de Limousin; mais il n'explique pas[4] comment s'est produite cette confusion.

1. Cf. la dissertation précédente.

2. *Chronique*, éd. J. Chavanon (Paris, 1897, in-8°), p. 139. Il est plus commode, ici, d'avoir recours à M. J. Lair (*op. cit.*, t. II, pp. 125-126), qui donne les rédactions sur colonnes parallèles, et même des passages (ainsi, pp. 111-112) que l'édition Chavanon a négligés.

3. *Etude sur les comtes et les vicomtes de Limoges*, pp. 26-29, et aussi 55 et 59. (*Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes*, fasc. 18.)

4. Du moins d'une façon satisfaisante : « Voyant le roi Eudes posséder « l'Aquitaine (après son partage avec Charles le Simple en 898) l'interpo- « lateur [voy. plus loin, p. 511, note 1] a supposé qu'il était un grand « seigneur aquitain : aussi l'a-t-il fait duc d'Aquitaine, titre que n'avait « pas, à la vérité, le comte Eudes, mais que portèrent plusieurs comtes de « Toulouse » (p. 59). Cette dernière explication ne vaut rien, car il est plus que douteux qu'Adémar ait reconnu l'identité d'Eudes, comte en Limousin, avec le marquis homonyme de Toulouse. Adémar a donné le titre de duc d'Aquitaine à Eudes parce que, de son temps, le souverain

Elle résulte, à mon avis, de la lecture des Archives de l'abbaye de Beaulieu en Limousin. Elles renfermaient : 1° un acte sans date par lequel *Oddo gratia Dei comes* vend à l'archevêque de Bourges, Frotier, le domaine d'*Orbaciacus*[1]... *in comitatu Lemovicino*[2]; 2° la donation (août 887) par l'archevêque à l'abbaye de Beaulieu de ce même domaine et d'autres terres, *quas de Oddone comite comparavi*[3]; 3° un diplôme par lequel *Odo misericordia Dei rex* confirme les donations faites à Beaulieu par les archevêques de Bourges, Raoul et Frotier. Le nom de Raimond, celui du domaine *Orbaciacus*, y sont relevés. La date mérite d'attirer particulièrement notre attention : *Actum Sancti Maximini monasterio subtus Aurelianis civitate. — Datum mense junio anno incarnationis Domini* DCCC LXXX VIIIJ., *indictione* VI., *anno* II. *Odonis regis*[4].

Il me paraît évident qu'Adémar a eu sous les yeux ces trois pièces. Il a cru de bonne foi que le comte Eudes, fils de Raimond, des deux premières était le même que le roi Eudes de la troisième, d'autant que dans ces trois actes il est question du domaine d'*Orbaciacus*. Le diplôme royal, daté de Saint-Mesmin près Orléans, donc de France, lui a appris qu'en 889, Eudes était reconnu roi depuis deux ans. Mais la deuxième charte porte la date suivante : *mense augusto anno* VII[5] *imperante Karolo*, III *in Galliis*. Il s'agit de Charles le Gros et l'acte est d'août 887. Adémar de Chabannes qui connaissait vaguement la lutte d'Eudes contre le Carolingien a cru qu'il s'agissait de Charles le Simple et il en a conclu que celui-ci avait été chassé du trône par un comte ou duc aquitain nommé Eudes.

nominal, sinon effectif, du Limousin, était le duc d'Aquitaine. Cf. Pfister, *Etude sur le règne de Robert le Pieux*, p. 273.

1. Aujourd'hui « Le Saillant », comm. Voutezac, cant. Juillac, arr. Brive (Corrèze).

2. Deloche, *Cartulaire de Beaulieu en Limousin*, pp. 24-25.

3. *Ibid.*, pp. 26-28.

4. Deloche, *op. cit.*, pp. 28-30.

5. Il y a IIII. dans le cartulaire, mais la faute s'explique aisément : les deux jambages du *V* oncial ont été lus II.

L'idée de faire régner celui-ci d'abord en Aquitaine et de le faire élire à Limoges est amenée par une série de raisonnements plus ou moins conscients. Si Eudes est aquitain, il paraît évident qu'il sera d'abord l'élu de ses compatriotes. Le lieu du couronnement, Limoges, s'explique d'une double façon. Adémar sait qu'un roi a été élu en cette ville en 855 : c'est Charles le Jeune, qu'il prend pour Charles le Chauve[1]. Il en déduit peut-être que Limoges est le lieu où les rois d'Aquitaine sont élus et couronnés[2]. Ensuite, il a manié des monnaies limousines qui portaient le nom d'Eudes. On sait que, traditionnellement, les monnaies de cette région continuèrent à porter dans le champ le mot ODO, plus ou moins déformé, bien longtemps après la mort du roi Eudes (898)[3]. Mais, d'autre part, on possède aussi des deniers de Charles le Simple frappés à Limoges[4]. Peut-être même a-t-il existé des pièces au monogramme de *Karolus* combiné avec ODO. Adémar en a conclu que l'usurpateur établit à Limoges, un atelier monétaire où il fit remplacer par son nom celui du roi légitime. Il a rattaché à cette circonstance, sans qu'on voie trop pourquoi, l'établissement des vicomtes à Limoges et à Bourges[5]. De son temps, en effet, les seigneurs de ces deux villes portaient ce titre et non celui de comte, et on ne s'expliquait pas cette anomalie[6].

1. Voy. sa *Commemoratio abbatum Sancti Martialis*, rédigée en 1026, dans *Chroniques de Saint-Martial*, publiées par Duplès-Agier, p. 2; et sa *Chronique*, éd., Lair, p. 119.

2. Cette idée a reparu au XII° siècle. Voy. Pfister, *op. cit.*, p. 282, et R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 36.

3. Gariel, *Monnaies royales de France*, p. 283, et pl. XLVII, n°s 26 à 29, d'après Longpérier, *Catalogue... Rousseau*, p. 197.

4. Gariel, *ibid.*, p. 293 et pl. L, n° 37. — Prou, *Catalogue des monnaies carolingiennes conservées à la Bibliothèque nationale*, Introduction.

5. Je ne me rends pas compte des raisons qui ont poussé Adémar à faire de Foucher, vicomte de Limoges, un *industrium fabrum in lignis* (?) Il avait pris le nom de ce personnage dans des chartes. Il en cite une souscrite « *S. Fulcherius vicecomes, anno II, regnante Ludovico rege,* » dans des notes autographes publiées par L. Delisle, *loc. cit.*, p. 317.

6. J'ai tenté d'en rendre compte dans mon livre sur le *Règne de Hugues Capet*, p. 202. M. de Lasteyrie (*op. cit.*, p. 59) a pensé que la création des

On pourrait objecter à nos déductions que tout ceci est le fait d'un interpolateur, peut-être d'un moine de Beaulieu, mais non d'Adémar lui-même. Depuis Waitz[1], l'opinion des érudits veut que la rédaction *C* soit une interpolation du XIIe siècle. M. Lair, qui a démontré[2] que cette rédaction est très antérieure et date du XIe siècle, refuse d'en attribuer la paternité à Adémar lui-même, à tort selon nous[3]. Pour le cas particulier qui nous occupe, il suffit de faire remarquer que la rédaction *H* est bien d'Adémar[4]. Comme Eudes y est dit *dux Aquitanie*[5] la substance de *A* et de *C* est déjà évidemment connue de *H*[6]. Enfin, dans des notes que M. Léopold Delisle[7] a montré être de la main d'Adémar lui-même, on lit ceci : « *Odo regnavit anno* I *in Aquitania et in Francia* II *anno*, *anno incarnationis* DCCCLXXXVIIIJ. » Ces mots sont visiblement inspirés par la lecture de la date du diplôme d'Eudes pour l'abbaye de Beaulieu[8]. Nous n'avons pas le droit de dire que les rédactions *A* et *C* sont dues à des remanieurs.

vicomtes de Limoges était le fait, non du roi Eudes, mais du comte Eudes (de Toulouse). Cette opinion est tout hypothétique. A vrai dire, je ne suis pas assuré qu'Eudes et son père aient été comtes de Limoges. Ils ont été plutôt comtes en Limousin, c'est-à-dire qu'ils ont gouverné la portion méridionale (Turenne probablement), de l'*orbis Lemovicinus*.

1. Dans les *Monumenta Germaniae, Scriptores*, t. IV, p. 111.

2. Au t. II de ses *Etudes critiques sur divers textes des* Xe *et* XIe *siècles* (Paris, 1899, in-4°).

3. Voy. notre *Hugues Capet*, p. 351.

4. La démonstration de M. Delisle (*loc. cit.*, pp. 338-341) est probante. M. Lair (*op. cit.*, t. II, pp. 280 et 283), qui conteste que le texte soit de la main d'Adémar, admet que les notes marginales et interlinéaires sont bien de lui. M. Lair reconnaît même que les additions à effectuer, indiquées en interligne dans *H* par Adémar, ont été exécutées dans *A* et *C* dont il se refuse cependant à attribuer la paternité à cet auteur. Cet aveu est plus grave que ne semble le croire l'éminent érudit.

5. Éd. Chavanon, p. 77; Lair, *op. cit.*, t. II, p. 125.

6. Je crois que sur ce point M. Lair sera d'accord avec nous. Voy. ce qu'il dit au t. II, p. 261.

7. *Notice sur les manuscrits originaux d'Adémar de Chabannes*, dans *Notices et extraits des manuscrits publiés par l'Académie des Inscriptions*, t. XXXV, 1re partie, p. 317.

8. Voy. plus haut, p. 510. Je dois faire remarquer encore que nombre d'actes de cette abbaye sont datés « *regnante Karolo minore* ». (Voy. Deloche, *op. cit.*, pp. 43, 45, 49, 53, 99, 166, 251, 255.) Cette qualification est, je crois, particulière à l'abbaye de Beaulieu. Elle a dû inspirer

Quant à préciser à quel moment et par suite de quelles circonstances Adémar de Chabannes a visité et dépouillé les archives de l'abbaye limousine de Beaulieu, c'est ce que les lacunes de sa biographie ne permettent pas, ce semble, de déterminer avec précision.

En tous cas, ce fut avant 1026, époque à laquelle Adémar rédigea sa *Commemoratio abbatum Sancti Martialis*. En effet, il rapporte à l'an 5 de l'abbatiat d'Abbon et à l'année du couronnement de Charles le Chauve (*sic*) à Limoges (855) la fondation de Beaulieu en Limousin par Raoul, archevêque de Bourges : « *hoc anno cenobium Bellocum a Radulfo archiepiscopo fundatum et consecratum*[1]. » Ces renseignements sont d'une exactitude remarquable. Les bâtiments du nouveau monastère, construit par l'archevêque de Bourges Raoul au lieu dit autrefois « Vellinus », auquel il donna le nom de « Beaulieu », commencèrent à s'élever dès le commencement de 859 et furent consacrés en novembre 860; mais les débuts de la fondation peuvent fort bien remonter à 855[2]. On ne voit pas où et comment Adémar aurait pu recueillir ces renseignements ailleurs qu'à l'abbaye même de Beaulieu.

Une objection de principe qu'on pourrait faire valoir contre notre hypothèse, c'est qu'un auteur du haut moyen âge n'avait pas coutume pour rédiger une œuvre annalistique de consulter des pièces d'archives privées. Il est vrai. Mais Adémar fait exception. Le manuscrit latin Vossius, octavo 15 de la bibliothèque de Leide, provenant de Saint Martial de Limoges, lequel nous a fourni la date de 889 pour l'an II du règne d'Eudes en France, est criblé sur les marges des fol. 139 à 144 de notes brèves de la main d'Adémar. Ce sont des extraits de chartes recueillis pour permettre à l'auteur d'établir la chronologie des comtes d'Angoulême et l'histoire des abbayes de

Adémar, le seul auteur, ai-je dit (plus haut, p. 506), qui use de cette expression, en prenant ce personnage, par une confusion facile, pour Charles le Simple.

1. Duplès-Agier, *op. cit.*, p. 2.

2. Deloche, *Cartulaire de Beaulieu*, pp. CCXXVI-CCXXXI.

Saint-Cibard d'Angoulême et de Saint-Martial de Limoges[1]. Il me paraît ressortir des observations qui précèdent que les archives de l'abbaye de Beaulieu avaient été également l'objet des dépouillements d'Adémar de Chabannes.

Ferdinand Lot.

V

GARSIE-SANCHE, DUC DE GASCOGNE.

La maison ducale de Gascogne, dont la descendance masculine s'éteignit en 1032, tire son origine d'un certain Garsie-Sanche, qu'un document unique nous montre en 904 régnant « comes et marchio in limitibus Oceani[2] ». Je crois avoir démontré que les assertions sur l'origine espagnole de ce personnage sont pure fantasmagorie[3]. Personne ne s'est avisé que nous avons sur l'existence de ce personnage un témoignage antérieur d'une vingtaine d'années; il s'agit de la souscription à l'acte par lequel Eudes, comte de Toulouse et du Limousin, avec l'assentiment de sa femme Garsinde et de son frère Airbert, vend à Frotier, archevêque de Bourges, le domaine d'*Orbaciacus* en Limousin. Les souscriptions sont ainsi reproduites dans l'édition : « *S. Oddonis comitis et uxoris ejus Garsindis qui hanc venditionem fieri et adfirmari rogaverunt. S. Airberti fratris ejus qui hoc adfirmavit, S. Garsio script. comitis, S. Willelmi comitis, S. Ragamfredi, Ramnulfi, Amaluini.* »

Cette charte ne nous est pas parvenue en original. Elle ne

1. Voy. Holder-Egger et Zeumer dans *Neues Archiv der Gesellschaft fur aeltere deutsche Geschichtskunde*, t. VII, pp. 632-637; — L. Delisle, *loc. cit.*, pp. 314-318. Ce dernier remarque que nous avons un autre exemple de ce procédé dans la *Chronique de Saint-Claude* par un moine du XIIe siècle, chronique étudiée par Ulysse Robert dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XLI, 1880, p. 561-9.

2. *Gallia christiana*, I, *Instr.*, col. 170.

3. *Etudes sur le règne de Hugues Capet et la fin du* Xe *siècle*, p. 205, note 2.

nous est connue que par la transcription de la fin du XIIe siècle du *Cartulaire de Beaulieu*[1]. Le scribe a, naturellement, estropié les noms qui lui étaient peu familiers. Et c'est ainsi qu'il est évident à mes yeux que « S. Garsio scriptoris comitis » représente « S. Garsio Sanctii comitis ». C'est le comte gascon Garsie-Sanche. Le « Willelmus comes » est le célèbre comte d'Auvergne, marquis de Gothie et duc d'Aquitaine, Guillaume le Pieux, fils de Bernard Plantevelue[2].

Il est regrettable que l'absence de date ne permette pas de dire avec certitude où et quand les plus grands personnages de l'Aquitaine et de la Gascogne se trouvaient ainsi réunis. On a pu, néanmoins, resserrer l'époque où cet acte fut passé dans des limites assez étroites. Il est certain qu'il est antérieur au mois d'août 887, car c'est alors que Frotier fit don à l'abbaye de Beaulieu[3] du domaine d'*Orbaciacus* qu'il avait acheté par l'acte précédent. Il est postérieur, d'autre part, au 13 juillet 876, date d'un diplôme de Charles le Chauve concernant ce même domaine[4], au milieu de l'année 885, époque de la mort de Bernard Plantevelue[5], qui figurerait dans l'acte au lieu de son fils s'il était encore vivant. Il se place donc entre le milieu de 885 et août 887. Peut-être même est-il du même lieu (Bourges probablement) et de la même date (août 887) que la charte de donation de l'archevêque Frotier dont il est connexe. Celle-ci est souscrite par le donateur et les évêques Effroi, de Poitiers, Guillaume, de Cahors, Adolen, d'Albi, par des clercs et des « boni viri » obscurs, mais par aucun laïque de marque. Ceux-ci avaient apposé leur souscription au premier acte, celui du comte Eudes de Toulouse. La souscription de Garsie-Sanche, qui nous intéresse particulièrement, est peut-

1. Voy. l'édition Deloche (Paris, 1859, in-4°), n° x, p. 24. (Collection des *Documents inédits*.)

2. Deloche, *op. cit.*, p. 25, note 8.

3. Deloche, *op. cit.*, n° x, p. 26.

4. *Ibid.*, n° IX, p. 23.

5. Voy. Deloche, *Introduction*, p. CCXXXIX. L'éditeur a commis une légère erreur en mettant en 886 la mort de Bernard Plantevelue. Celui-ci est mort en 885. Voy. Poupardin, *Le royaume de Provence sous les Carolingiens*, p. 137; F. Lot, *Fidèles ou vassaux*, p. 97, note 3.

être motivée par une raison personnelle. Le nom que portait la femme d'Eudes de Toulouse, Garsinde, est répandu particulièrement en Gascogne et se retrouvera parmi les descendantes de Garsie-Sanche [1]. Ne peut-on soupçonner qu'un lien de parenté unissait celui-ci et l'épouse du comte de Toulouse?

Une observation hypothétique d'un intérêt plus général, c'est qu'en août 887, à Bourges probablement, a eu lieu une assemblée où ont pris part des personnages considérables du royaume d'Aquitaine, le comte de Toulouse et Limousin, Eudes, et son frère Airbert; Garsie, comte ou duc de Gascogne; Guillaume, comte d'Auvergne et marquis de Gothie; d'autres encore [2]; parmi les clercs, l'archevêque de Bourges, Frotier, et les évêques Effroi, de Poitiers, Guillaume, de Cahors, Adolen, d'Albi. Le but de cette assemblée, qui confirma occasionnellement les achats et donations de Frotier en faveur de l'abbaye de Beaulieu, ne peut être élucidé. Il est permis de croire, cependant, qu'on s'occupa de la situation du royaume, devenue lamentable par suite de l'incurie et de la décrépitude de l'empereur Charles le Gros, dont le nom figure pour la dernière fois au bas d'un acte de cette région.

P.-S. — Peu après avoir rédigé ces lignes, je m'avisai de rechercher ce qu'était devenu l'original du *Cartulaire de Beaulieu* dont, en 1859, Deloche avait trop tard appris l'existence dans les papiers du baron Costa à Beaulieu même. Ce manuscrit a été acquis par la Bibliothèque Nationale. Il porte le nº 493 des *Nouvelles acquisitions latines*. Les souscriptions de la charte X sont au folio 13 vº. Elles sont ainsi disposées :

S. Oddoni
comitis. et uxori ei' Garsindim qui hanc

1. F. Lot, *Hugues Capet*, p. 382, note 3.

2. Ragamfredus, Ramnulfus et Amaluinus n'ont pas de qualification, du moins dans la copie du Cartulaire qui nous représente le texte. Le premier nom est trop répandu pour qu'on puisse tenter de l'identifier. Le second pourrait être le comte de Poitou. Sur Amalvinus, cf. la dissertation suivante.

uenditionē fieri et affirmare rogauerunt
S. Arberti fris ei' qui hoc affirmauit. S. Gar
się sci comitis. S. Willelmi comitis. S.
Ragamfridi. Ramnulfus. Amaluinus.

Ma conjecture était donc exacte. Les copies des XVIIe et XVIIIe siècles, au moyen desquelles Deloche exécuta la majeure partie de son édition[1], avaient mal lu[2] le mot *Sci* et l'avaient transcrit ou interprété *scriptoris,* ce qui explique que nul ne s'avisa d'y reconnaître le duc de Gascogne. Il faut lire *Sci*, abréviation de *Sancti* = *Sanctii* = *Sanche.*

Ferdinand Lot.

VI

AMAUGUIN, COMTE DE BORDEAUX.

Les historiens de Bordeaux ont oublié, ce me semble, l'existence d'un duc ou comte Amauguin qu'une lettre d'Alphonse, roi de Galice, appelle en 906 « *amicum nostrum Amalvinum ducem Burdelensem*[3]. »

Longtemps après, on retrouve dans une région voisine un comte du même nom. Au bas d'une charte, par laquelle un certain Ménard, sa femme Agena, sa fille Arsende font don à l'abbaye de Saint-Jean d'Angély d'un alleu sis à Neré, viguerie d'Aunay, pays de Saintonge, on trouve la souscription « *S. Amalvini comitis*[4] ». L'acte est daté « *mense septembri regnante Lothario rege* », ce qui laisse une large marge entre 954 et 985. Mais on possède un autre acte par lequel le moine Mainier donne à l'abbaye ce qu'il possède en cette même localité de Neré, et l'acte est daté « *mense septembrio anno*

1. Voyez l'Introduction.
2. La première lettre est sur un grattage; c'est certainement la portion de la queue d'une *s* longue = *Sci.*
3. Voy. F. Lot, *Études sur le règne de Hugues Capet*, p. 378, note 5.
4. *Cartulaire de Saint-Jean d'Angely*, publ. par Georges Musset, pp. 199-200, n° CLXVIII.

nono regnante Lothario rege[1] », ce qui correspond à septembre 962 ou 963, selon le point de départ des années du règne de Lothaire (septembre ou novembre 954). L'acte précédent étant daté également de septembre et ayant le même objet, on peut supposer que l'abbaye de Saint-Jean a obtenu en même temps de différents propriétaires la cession de leurs domaines à Neré. Il paraît donc assez vraisemblable de dater la souscription du comte Amauguin de septembre 962 ou 963. De toutes manières, au surplus, la date où il apparaît est trop basse pour qu'on puisse l'identifier avec le « duc » de Bordeaux de 906. Mais l'identité du nom, le titre de comte, l'action du personnage dans une région limitrophe du Bordelais[2] autorisent à le rattacher au précédent par un lien de parenté et sans doute aussi de fonction.

Quant au « duc » de 906, je hasarde une dernière hypothèse : c'est que c'est lui qui souscrit « *S. Amaluini* » dans la charte X du *Cartulaire de Beaulieu en Limousin*[3]. Sa présence en 887 aux côtés de Garsie-Sanche, duc de Gascogne, de Guillaume, duc d'Aquitaine, etc., n'aurait rien que de très compréhensible.

Ferdinand Lot.

1. *Ibid.*, pp. 200-201, n° CLXIX.
2. Arsende, fille du donateur Ménard, porte un nom très répandu en Gascogne à cette époque; voy. F. Lot, *Hugues Capet*, p. 378.
3. Voy. le « Mélange » précédent, p. 514.

COMPTES RENDUS CRITIQUES

P. Guilhiermoz. **Essai sur l'origine de la noblesse en France au moyen âge.** Paris, Picard, 1902; in-8º de 502 pages.

Cet ouvrage touche aux problèmes les plus difficiles que soulève l'étude des institutions du moyen âge et sur chacun apporte à la fois des vues nouvelles et des textes abondants. C'est plus qu'il ne faut pour en faire l'aide indispensable de tous les médiévistes dans leurs recherches sur la féodalité. Nous ne devons pas songer à en présenter un compte rendu détaillé dans le genre de celui qu'a publié M. Ch.-V. Langlois (*Revue de Paris*, 15 oct. 1902, p. 818); mais, afin de donner une idée de l'importance de ce livre, nous y relèverons un certain nombre de points au sujet desquels nous n'acceptons pas toujours les théories de M. G., tout en rendant pleine justice à ses laborieuses recherches ainsi qu'à l'indépendance de son esprit[1].

Pour expliquer l'origine de la noblesse féodale, l'auteur remonte jusqu'à cette vassalité primitive dont on constate la formation dans la Rome de la décadence comme dans la Germanie barbare décrite par Tacite : ici et là, elle se produit sous l'influence de la même cause, la faiblesse de l'État qui, chez les Barbares, est encore en enfance et dans le Bas-Empire tombe

1. Cf. parmi les travaux récents, l'ouvrage peu connu en France de E. Mayer, *Deutsche und französische Verfassungsgeschichte*, 1899 (2 vol. Leipzig, Deichert) et le compte rendu d'U. Stutz, dans la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, 1900, GA., 115.

en décrépitude; mais le milieu où l'institution apparaît lui donne des caractères particuliers. Nous pouvons distinguer deux types de vassalité : le type romain et le type germanique. Il n'est pas besoin de rappeler que les termes de *vassalité*, de *vassaux*, sont employés ici un peu improprement, pour la facilité de l'exposition; on n'ignore pas, en effet, qu'ils n'ont reçu leur acception technique que depuis les Carolingiens. La vassalité du Bas-Empire se distingue par l'infériorité de la condition des vassaux ou, pour leur donner leur vrai nom, des *buccellarii*; ce sont des soldats privés soudoyés par un grand, de vrais mercenaires, gens méprisés dans la société romaine (cf. Lécrivain, *Mélanges d'archéologie*, 1890, 267). Tout autre est le vasselage germanique ou, pour employer l'expression reçue, le compagnonnage. Les compagnons des princes germains ne perdent point de leur considération, ils en acquièrent plutôt à s'attacher à la fortune d'un grand; et de fait, c'est là une situation que recherchent les guerriers d'une bravoure éprouvée ainsi que des jeunes gens de noble famille, désireux de faire sous un chef illustre l'apprentissage du métier des armes.

A la suite des invasions, une vassalité nouvelle apparaît chez les peuples barbares, représentée par les *buccellarii* chez les Wisigoths, les *gasindi* chez les Lombards, les *antrustions* chez les Francs. On les a rapprochés des soldats privés du Bas-Empire; M. G., présentant une conception très nouvelle de l'antrustionat, en fait une véritable armée permanente au service des rois francs, recrutée en grande partie parmi les lites et les esclaves. Mais la formule de Marculfe (I, 18) donne une tout autre idée de l'antrustionat; en la lisant, on se représente les antrustions comme des hommes libres, voire même comme des gens de condition supérieure, qui s'attachent au roi par un lien plus étroit que celui de la simple fidélité. Il est vrai que cette formule n'est pas contemporaine des premiers temps de l'antrustionat, mais elle ne se présente pas comme une innovation; en excluant les gens de basse condition, comme il résulte aussi de la loi des Ripuaires (11, 1), on n'a fait peut-être qu'accentuer les traits primitifs de l'institution.

A propos de l'hommage, disons en passant que M. G., p. 77, y voit un usage propre aux Francs et inconnu des peuples germaniques restés indépendants (Cf. Brunner, *Deutsche Rechtsgeschichte*, II, 270).

Aux yeux de M. G., les traits archaïques de la primitive vassalité germanique ne persistèrent que chez les Anglo-Saxons, dans la classe des thanes royaux. De là, par une curieuse migration, ils se seraient transmis à la vassalité continentale sous les Carolingiens et l'auraient, en quelque sorte, relevée, en conférant aux vassaux un rang social supérieur. Conjecture ingénieuse, mais à notre avis insuffisamment appuyée sur les textes. Il nous semble plus simple et plus exact d'expliquer les caractères de la vassalité carolingienne en la rattachant à l'antrustionat franc et en tenant compte du milieu nouveau où elle s'est développée.

L'alliage de la vassalité au bénéfice s'explique, selon M. G., par le caractère quasi-servile de la vassalité à ses débuts. Dès le v[e] siècle, les Wisigoths donnent des terres à leurs *buccellarii*; les antrustions mérovingiens en reçoivent aussi. Mais si ces pratiques sont assez naturelles, la grande diffusion des bénéfices parmi les vassaux tient à ce qu'ils étaient presque assimilés à des colons ou à des *servi;* le domaine du grand propriétaire était morcelé entre ceux-ci; ils étaient *chasés* (*casati*); le *senior* établit de même sur ses terres ses soldats domestiques ou vassaux, ne conservant auprès de lui, sous son toit, que ceux qui étaient célibataires, les *provendiers*, *bacheliers* ou *haustaldi;* la plupart des autres furent chasés, et c'est là l'état de choses auquel il est fait allusion à chaque page de Girard de Roussillon et ailleurs. Sur ce terrain, j'ai quelque peine à suivre M. G. La parenté inattendue entre le bénéfice et la tenure servile ou colongère ne se dégage guère des textes. Chez les Anglo-Saxons, dont M. G. aime à rappeler les institutions à la suite de M. H. Brunner, l'influence des institutions romaines comme le colonat ne s'est pas fait sentir, et cependant on voit les rois distribuer des terres à leurs thanes (cf. p. 122, genèse du bénéfice; p. 103 et s., rôle décisif de Charles Martel, etc.; et à propos de la distribution par ce prince des terres d'Église, voir Bondroit, *De capacitate possidendi Ecclesiae* et les *Precariae verbo regis*, 1900).

La concession du bénéfice au vassal lui imposait la lourde obligation du service militaire à cheval; c'était, en effet, cette sorte de service que l'on recherchait depuis les Carolingiens, car l'arme de la cavalerie jouait un rôle prépondérant dans les batailles. M. G. étudie avec un soin tout particulier cette obligation essentielle; il s'attache mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'ici

à en montrer la répercussion sur le régime des fiefs. C'est de là qu'il part pour essayer de comprendre ce qu'a été la noblesse à son origine et ce qu'elle est devenue avec le temps. A ses yeux, la noblesse se confondit d'abord avec la chevalerie. Le noble féodal ne fut autre chose, à l'origine, que le chevalier, *miles*, l'homme libre revêtu de l'armement complet et combattant à cheval. Pendant longtemps on n'arriva à la chevalerie que par la cérémonie de l'*adoubement*, qui n'est sans doute que la continuation de la solennelle prise d'armes usitée chez les anciens Germains. *Nul ne naît chevalier*, dit le vieil adage. Mais, avec le temps, cette cérémonie tomba en désuétude. Elle se compliqua et devint coûteuse, si bien que beaucoup durent y renoncer faute d'une fortune suffisante pour en faire les frais[1]. Les riches eux-mêmes la retardèrent de plus en plus; elle finit par dégénérer en une formalité de parade. Il y eut dès lors des nobles qui n'étaient pas chevaliers; la noblesse de race se distingua de la chevalerie et celle-ci se réduisit à un vain titre, le dernier dans la hiérarchie nobiliaire.

M. G. met habilement en relief le caractère quasi servile de la vassalité, pp. 322-330 : le vassal est, comme le serf, l'homme du seigneur, son homme lige, son justiciable; le chevalier est vendu avec son fief comme le serf avec sa tenure, etc. A cet égard, sa thèse contraste avec celle des savants qui font du contrat féodal un contrat entre égaux (ou presque). Comment la concilier avec la règle : *quantum homo debet domino ex homagio, tantum illi debet dominus ex dominio preter solam reverentiam* (Glanville, IX, 4)? Le fait que le vassal est justiciable de son seigneur n'a pas grande portée, puisque la justice est rendue, en réalité, dans les cours féodales beaucoup moins par le seigneur que par ses hommes. Quand un seigneur démembrant son domaine en attribuait une partie à un autre seigneur, il lui cédait les vassaux qui s'y trouvaient avec tous les droits qu'il avait sur eux; mais pouvait-il faire autrement? Et y a-t-il quelque chose à en conclure en ce qui concerne la condition de ces vassaux, puisqu'elle n'était point modifiée par là?

1. Combien elle pouvait être simple, on en jugera par ce passage de Beaumanoir, où trois chevaliers normands, procédant à une *visio terrae* pour laquelle il fallait être quatre, avisèrent un passant et lui donnèrent la *colée* en disant : *Chevaliers soiès*. (*Coutumes de Beauvaisis*, éd. Salmon, nº 1100, ch. 35, nº 26.)

Quand il veut établir que les nobles se confondaient originairement avec les hommes libres, p. 350, M. G. invoque des arguments très discutables. Il voit dans ce fait l'explication d'une opinion mentionnée par Beaumanoir et d'une particularité notable en ce qui concerne les roturiers mineurs; c'étaient, dit-il, des non-libres, partant des incapables; donc il ne pouvait être question pour eux de minorité ou de majorité, et la même raison faisait qu'ils n'étaient point soumis au bail des collatéraux. Mais Beaumanoir traite de plaisanterie l'idée que « l'enfant du poosté serait toujours en aage » (majeur); à ce compte, remarque-t-il, l'enfant à la mamelle pourrait se dessaisir de son héritage, et c'est ce que nul droit ni coutume n'admettent. S'il est venu à la pensée de quelqu'un d'émettre une thèse pareille, c'est peut-être à cause du silence des Coutumes en ce qui concerne l'âge de la majorité; en prétendant que l'enfant de poosté était toujours majeur, on voulait dire qu'il devenait capable aussitôt qu'il avait assez d'intelligence et d'expérience pour gérer ses affaires, sans qu'on eût à se préoccuper de son âge. Si l'on met de côté les esclaves proprement dits, il est certain que les autres classes de non libres ont toujours eu des droits. L'absence de bail n'a pas de portée, puisque les mineurs roturiers sont soumis à la garde, à la tutelle, ou sont communs en biens avec le survivant de leurs père et mère. — M. G. se base ensuite sur le fait que les femmes nobles avaient seules le droit de renoncer à la communauté; mais il sait mieux que personne, puisqu'il a consacré à la question une étude spéciale (d'ailleurs fort bien conduite), combien l'origine et l'histoire de la communauté entre époux présentent d'obscurité. — Il est très hasardé également de généraliser le passage de P. de Fontaines, *Conseil*, xv, 29, constatant qu'un franc homme est seul autorisé à pratiquer la saisie privée sur un autre franc homme, tandis qu'un vilain ou un bourgeois sont tenus de recourir à la justice. Combien d'autres textes qui ne connaissent pas cette distinction! Par exemple les vieux Fors de Béarn, l'ancienne Coutume de Bordeaux, art. 134, etc. — Est-il possible de réserver aux seuls gentilshommes des premiers temps de la féodalité le droit de guerre privée, en partant d'un passage de Beaumanoir, c'est-à-dire de la fin du XIIIe siècle? Le *Très ancien Coutumier de Normandie*, éd. Tardif, p. 27, c. 31, dit d'une manière générale : *Nullus hominum audeat versus alium guerram facere.*

C'est encore, ce nous semble, une affirmation très risquée que celle d'après laquelle anciennement les gentilshommes auraient été les seuls qui pussent accomplir des actes judiciaires. Il n'y aurait donc pas eu de formes judiciaires pour les roturiers! Tout ce que l'on pourrait soutenir, à mon sens, c'est que certains actes étaient réservés aux nobles. Mais l'esprit de système conduit ici M. G. beaucoup plus loin. — J'en dirai autant de l'explication qu'il donne au sujet des systèmes divers concernant la transmission de la noblesse. Ces systèmes, dit-il, existaient avant qu'il y eût une classe noble; ils servaient pour régler le sort des enfants issus des mariages entre libres et non libres; et M. G. en conclut que, seuls, les nobles étaient considérés comme libres, puisqu'on appliquait à la noblesse ce qui avait été fait pour la liberté. Il est bien plus simple de dire qu'on a raisonné par analogie dans cette hypothèse comme dans nombre d'autres cas.

Si, dans toutes ses parties, l'ouvrage de M. G. peut intéresser les historiens du Midi, nous devons appeler tout particulièrement leur attention sur celles où il a utilisé des documents de notre région. C'est ainsi qu'il montre, en se référant à la guerre des Albigeois, comment le service d'ost de quarante jours se répandit dans le Midi et même dans toute la France (p. 279); c'est ainsi encore qu'il fait voir, à la suite de M. Dognon, le système des coseigneuries s'établissant par voie de testament ou en vertu de clauses de l'acte d'inféodation (p. 201); c'est ainsi qu'il distingue, à l'aide des Coutumes de Barcelone (et on se demande s'il est légitime de généraliser cette distinction), les *cavallerie* ou *militie,* analogues aux fiefs de haubert normands et imposant le service militaire avec équipement complet, et les *fevi minores* (*feoda franca* d'autres textes) correspondant aux tenures des vavasseurs normands qui servaient avec l'équipement restreint (p. 189) : de ces deux sortes de fiefs, les premiers auraient appartenu aux *milites*, les autres aux *domicelli* (p. 229, n. 15; cf. aussi sur ce dernier terme, p. 405). Notons enfin l'explication qu'il donne du mot *comtor* en usage dès la fin du XI[e] siècle dans la Gothie, en Rouergue (p. 162). Ce terme, diminutif de comte, s'appliqua aux plus puissants possesseurs de châteaux; on les distingua par là des autres seigneurs de leur classe sans les confondre avec ceux de la classe supérieure.

J. BRISSAUD.

Poésie populaire landaise. — *Choix de prières, formulettes, attrapes, etc.* — 2e édition considérablement augmentée. Aire-sur-Adour, Labrouche, 1902; in-8° large, de 78 pages (sans nom d'auteur).

M. l'abbé Foix, qui nous a donné cet excellent livre, a eu la modestie de ne point le signer. Cependant, la patience et le soin qu'il a fallu pour rechercher et recueillir les mille dictons et proverbes dont se compose l'ouvrage, l'exactitude avec laquelle ont été reproduites dans toute leur naïveté une multitude d'expressions et de formules, enfin les trente années d'observations que représente la confection du recueil, tout nous permet d'oublier un instant le caractère impersonnel de la littérature qui fait l'objet de l'ouvrage et autorise les folk-loristes à remercier M. l'abbé F. d'avoir pris pour eux tant de peine.

Ce point étant fixé et cette dette de reconnaissance bien établie, l'on ne peut que se féliciter de voir l'auteur s'effacer ainsi derrière le sujet qu'il traite. Ce qu'il faut précisément louer dans ce livre, c'en est le caractère objectif. M. F. s'est contenté de tenir la plume : il a écrit sous la dictée de la tradition. Dans le vaste champ peu exploré des Landes, il a cueilli et nous apporte sa gerbe drue et bottelée. Comme dans un herbier, chaque échantillon de pensée populaire est soigneusement classé et étiqueté : pas un vers, pas un mot qui ne soit rapporté scrupuleusement au petit pays, au village où il a été entendu. De Mimizan à Aire, du pays de Maremne au Gabardan et à l'Armagnac, une foule de communes a contribué à enrichir ce petit Trésor de la poésie populaire des Landes.

Le livre est divisé en six chapitres : « Poésies de tous les âges. — Poésies de l'Enfance, — de l'Adolescence, — de la Jeunesse, — de l'Age mûr, — et de la Vieillesse. » Cette division est peut-être un peu artificielle. Mais peut-on en concevoir une tout à fait satisfaisante ? Néanmoins, le recueil gagnerait à être complété par un index des mots-types et par un répertoire géographique.

L'auteur voudra donc nous excuser si, par hasard, nous avons, en lisant son ouvrage, laissé passer inaperçue quelqu'une des locutions proverbiales que nous citons à titre de complément. L'on dit à Uchacq, en parlant du rossignol :

Ya pa nat kònte ni barùn
Ki puski náwri ŭn róchinùn.

Au chapitre IV, § 3, ajouter le dicton suivant usité à Canenx-et-Réaut :

Tunérre dé Marts,
Pàn è bin a tutes parts.

Voici maintenant quelques variantes au texte recueilli par M. F. : p. 48, nº 403 :

Lah grũs kán sén bàn én Españe,
Káw jéta blat a la kampañe;
É kán sén bàn ènta Lengun,
Ké káw méte la bits áw pachérun.
(Nonères, près Mont-de-Marsan.)

P. 42, nº 36 :

Sé pláw lu jurn dė Trinitat,
Tut sėn turne pér la mitat.
(Maillères.)

P. 41, nº 29 :

Pláw, pláw,
Sũh la biñe du Bidáw!
Pláwjis pa sũh la mi,
La harés tute purri!
(Canenx-et-Réaut.)

L'on pourrait ainsi ajouter au livre de M. F. plus d'une variante et plus d'un dicton nouveaux. Mais il est, en l'espèce, impossible de présenter dans une telle matière rien de complet. Tel qu'il est, l'ouvrage rendra les plus grands services à l'historien du folk-lore.

Le linguiste a aussi beaucoup à y glaner : en premier lieu, la graphie est assez rigoureuse. M. F. a éprouvé le besoin de recourir à une notation phonétique. Celle-ci n'est point parfaite[1]. Mais nous savons qu'il n'est malheureusement point possible de trouver chez tous les imprimeurs des caractères aussi variés que ceux de la *Revue des Patois gallo-romans.*

En second lieu, l'auteur n'a point, comme l'ont fait certains, transposé dans son propre patois les proverbes qu'il cite : il a d'ordinaire reproduit scrupuleusement, avec toutes ses particularités, le langage propre à chacun des villages cités. C'est ainsi que le livre pourra fournir des renseignements précieux sur des

1. Il est excellent d'avoir distingué *d'un bout à l'autre de l'ouvrage* les deux *n*, l'une gutturale (que l'auteur appelle assez inexactement *nasale*) et l'autre dentale. Mais pourquoi adopter pour ce dernier son la notation *ñ* qui fait songer à une *n* mouillée.

points intéressant la phonétique, la morphologie ou même la syntaxe des patois landais : par exemple sur l'emploi du *y* ou du *j*, du *b* ou du *w* ; des parfaits en *k* ; de l'infinitif prépositionnel à la place du gérondif, etc., etc.

L'on pourrait relever quelques inexactitudes. M. F. note uniformément par la même lettre *s* le son de *s* + consonne. Or, dans la majeure partie des Landes, de Hagetmau à Lencouacq, la sifflante *s* +liquide, nasale ou explosive sonore est, *dans la prononciation courante*, à peu près généralement remplacée par une aspiration (*h*) qui, dans certains cas, est elle-même en voie de disparaître. Des graphies telles que *gūsmet* (=**glūmuscellum*), p. 28, nº 14 (Hagetmau), ne correspondent plus du tout à l'état de choses actuel ; *guhmet* serait beaucoup plus exact. Cela est surtout vrai pour Hagetmau, puisque cette ville des Landes est à peu près le centre d'où rayonne ce phénomène d'amüissement. A Hagetmau, comme dans toute cette région de la Chalosse, jusqu'à Saint-Pierre-du-Mont, Saint-Criq au nord, l'*s* est ébranlée même devant les explosives sourdes *p* et *k* (mais non devant *t*) : les graphies *éscalhoutouns* (Chalosse), p. 37, nº 53, *ésperouni* (Saint-Sever), p. 38, nº 58, etc , ne sont par conséquent pas rigoureusement vraies.

Rectifions çà et là quelques points de détail. — P. 34, l. 1 : *la bielhe.* Faute d'impression pour *le bielhe ;* à Arjuzanx, l'article féminin est toujours *le.* — *Ib.*, l. 17 : au lieu de *tuabe* lire *tuewe* ; les imparfaits en *abe* sont inconnus au patois d'Arjuzanx ; le *b* latin intervocal y est représenté par la semi-voyelle *w.* — Pour cette dernière raison lire : *ib.*, l. 22, *duwan* et non *deban.* — P. 49, nº 56. A Gaillères, l'on dit *sajin* (*sagimen*) et non *sayin.* — P. 55, nº 25 : *Ventrem* n'est pas représenté à Arjuzanx par *bénte*, mais bien par *bènte* : l'ĕ devant nasale y est, comme dans toute cette région, resté sensiblement ouvert...

Mais passons sur ces chicanes. Aussi bien l'auteur n'a-t-il point la prétention de présenter un document d'une rigueur absolue dans la notation des sons. Le phonéticien peut, je le répète, gagner à la lecture de l'ouvrage ; mais celui-ci ne s'adresse point de préférence au phonéticien. M. F. a surtout songé à faire une anthologie de la littérature orale des Landes. Il a pleinement atteint son but. Que dis-je ? Il était un des deux ou trois hommes seuls capables de mener à bien une telle entreprise. Né dans les Landes, y ayant passé à peu près toute sa vie en contact avec

les gens et les choses de la campagne, il était mieux que personne en mesure de recueillir ses documents de la bouche parfois capricieuse et souvent farouche de la Lande elle-même. Historien exact et chercheur curieux, rompu aux travaux d'archives, il est aussi à l'aise avec les hommes qu'avec les textes. Il n'en fallait pas moins pour faire un livre aussi solide et utile.

Georges MILLARDET.

V. CHICHMAREV. — **Vie provençale de sainte Marguerite.** (Extrait de la *Revue des langues romanes*, nov.-déc. 1903.)

Il s'agit de la version de Florence, jadis signalée par M. P. Meyer (*Romania*, XIV, 524). Dans une courte introduction, l'éditeur étudie les rapports de cette version avec celles qui ont été publiées ici (XI, 5-55) et la Vie latine; il n'essaie pas d'en déterminer la patrie et la date exacte. Ce texte, fort corrompu, aurait eu besoin de nombreuses corrections : celles qui ont été proposées par M. C. sont loin de suffire. Le manuscrit n'a même pas été reproduit avec une fidélité parfaite. C'est ce qui ressortira nettement des observations qui suivent[1].

20 Sens? — 47, 49, 51 Corr. *venquet;* c'est ainsi que lit le ms. — 59 Quelle serait la signification de *agaus?* Le ms. a, d'après ma copie, *sans midons.* — 60 Je ne comprends pas *lhei reina.* — 83 *qui* = *cui* n'a pas besoin d'être changé. — 86 Le ms. a, d'après ma copie, *p* (barré) *lat.* — 139 Corr. *que* en *qui.* — 148 *Ma* paraît nécessaire. — 190 Lire avec le ms. : *Cest Dieus estay sus sobre nos.* — 194 Ms. : *feron.* — 196 Lire avec le ms. *els* au lieu de *es.* — 215 *los* peut rester. — 219 Lire *cors* avec le ms. — 227 Ms.: *daray de tan g. a.* — 229 Corr. *Si non ho fas* (ainsi le ms.) *ton dan tu quiers,* cf. v. 300. — 230 Corr. *te* en *t'o* : «je te le ferai payer cher.» — 239 Ms. : *si part del ny;* lisez *si part de tuy* (ou, peut-être, *si m?*). — 257 Corr. *donas la me* (ainsi le ms.). — 284 Lire *quan ten sa vie.* — 292 Corr. *ploravon* (ainsi le ms.). — 293 Ce n'est pas *li* qui doit être intercalé : les mots suivants

1. Je me sers d'une copie que j'ai prise autrefois sur l'original; cette copie s'arrête au v. 890; je n'ai que des extraits de la fin du poème. Le ms. étant d'une assez mauvaise écriture, je n'oserais garantir toutes mes lectures.

ne sont pas adressés à la sainte. Corr. *so diszien.* — 296 *Car* peut-il être supprimé? — 299 Lire, au lieu de *pas*, *fas*, avec le ms.; *pas* est une faute d'impression, sans doute. — 315 Corr. *cors.* — 341 Lire *trastot* (ainsi le ms.). — 348 *ara* ne convient pas. Corr. *que en l'arc*? — 395 Lire *tieus* et *tolra* (ainsi le ms.). — 401 Corr. *li en l'o*, cf. plus haut, vs. 230. — 406 Le ms. a *mot* au lieu de *mon.* Corr. *mos*, cf. vs. 399. — 408 Lire avec le ms. *Un alh* et *dieus.* — 413 Le ms. a *guidar.* — 414 Lisez *ni a se ni as autre a.*, cf. vs. 1041. — 422 Corr. *es e er e fon.* — 424 Le ms. a *non.* Le changement proposé ne me semble pas acceptable. — 427 Virgule après *mezes.* — 428 Virgule après *plages.* — 429 N'est-ce pas *un*, plutôt que *lo*, qui doit être suppléé? — 439 Lire *el nom* (ainsi le ms.). — 446 Corr. *can* en *c'anc.* — 447 Lire *tort* (ainsi le ms.). — 457 Lire *las dolors* (ainsi le ms.). — 458 Corr. *tieu'.* — 477 Mettre un point au lieu d'un point d'interrogation. — 481 Que signifie la note *pesapesera*? Le ms. a la leçon qui se trouve dans le texte. — 482 Corr. *tu jutjes antre.* — 483 Virgule après *tort.* — 493 Lire *sos bon cor li o ad.* (ainsi le ms.). — 496 Corr. *eissernida*? cf. vs. 1329. — 498 Lire *que·l* au lieu de *qu'el.* — 515 Lire *dont la menassava de (la) mort.* — 529 Lire *que* au lieu de *gue.* Faute d'impression. — 535 Lire *cel estendet* (ainsi le ms.) au lieu de *ciel entendet.* — 549 Lire *venras* (ainsi le ms.). — 553 Lire *bons.* Faute d'impression. — 560 *Proufosa* n'a pas de sens. Pourrait-on changer *En sa preondeza gitar*? Cela me semble pourtant bien hardi. — 565 [*el*] ne doit pas être intercalé. — 574 Corr. *Anc*? Supprimer la virgule après *val.* — 577 Lire *senestra* (ms.). — 581 Ecrivez *Sezie si, so l'era avist;* cf. le texte du ms. de Madrid, vs. 327. — 608 Après ce vers le ms. a : *Si tot s'es mals et ergolhos.* — 614 Les mots *per so* ne doivent pas être intercalés. — 616 Lire *mont* (ainsi le ms.) au lieu de *mot.* — 621 Corr. *Mot auran*, cf. 370. — 622 Supprimer le point-virgule. — 625 Que signifie *firra ?* Ma copie a *firia*, que je ne comprends pas davantage. — 634 Lire *Ja re hueymays no·m tirara* (: *plazera*)? — 635 Sens? — 641 Le ms. donne :

Colo[m]pna de grant altesza
E fort de grantda fortalesza.

658 Mettre une virgule après *fays.* — 662 Ms. *t'eyssorbes.* — 665 Supprimer la virgule après *beltat.* — 668 Sens? C'est sans doute *compartir* qui doit se trouver à la rime. — 671 Virgule

après *fezis.* — 675 Lire, avec le ms., *nem* au lieu de *em.* — 681 Lire *pueysasli* (ainsi le ms.). — 697 Lire *pueys* (ms.). — 699 (note). *Reluzi* est un parfait et ne convient pas ici. — 704 Lire *blancqua* (ms.). — 718 Virgule après *deport.* — 720 Ma copie a *bon* au lieu de *ben.* — 724 Ecrire *pueys.* — 726 Virgule avant et après *diables.* — 731 Virgule avant et après *dona.* — 739 *Ayci* au lieu de *ay ci.* — 774 Corr. *mundat.* — 775 Virgule après *peccat.* — 779 Après ce vers sont tombés les suivants :

El t'a donat entendement
Los pes et la[*s*] *mans eysament.*

790 Mal imprimé. Lisez *en Dieus ferm.* — 802 Ma copie a *lus* au lieu de *lur.* — 803 Ma copie a *molheradas.* — 810 Supprimer la virgule. — 811 Virgule après *dormir.* — 821 Ma copie a *clautras.* — 829 (note). Que signifie *li aid* ? — 858 Mettre *dona* entre virgules. — 860 Virgule au lieu de point-virgule. — 861 Corr. *venques.* — 882 Ms. *non si pot.* — 894 Virgule après *donet.* — 909 (note). Que serait ici *enclinat* ? — 928 Le changement en *perdo* est inadmissible. — 949 Que serait *amblet* ? Lisez avec le ms. *l'aamplet;* cf. *relargua*, vs. 947. — 952 Corr. *gran.* — 967 Corr. *per Salamon*? — 983 Lire *c'anc no i remas* et supprimer la virgule. — 994 Corr. *dis* [*e*] *cant espons.* — 999 Lire *pueysas anet.* 1022 Je ne comprends pas *fia.* — 1038 *clas* est peut-être une faute d'impression pour *elas.* Corr. *Quar orbas son?* Cf. vs. 413. — 1052 *fals* ne convient pas ici. — 1056 Il n'est pas nécessaire d'intercaler *yeu.* — 1064 Corr. *mos* et *lo.* — 1067 Lire *plen d'aigua, qu'ayci·m v.* ? — 1069 *azorray* est une forme impossible. Supprimer *ni* ? — 1080 *auray* doit se trouver à la rime. — 1090 Lire *neiada* (ainsi le ms.). — 1101 Ecrire *l'a.* — 1102 Pas besoin d'intercaler *il.* Lisez *alhum-.* — 1108 Lire *Una.* — 1109 Corr. *sit.* — 1116 Corr. *estengh.* — 1118 Virgule avant *bel* et après *payre.* — 1131 *aunansa.* Sens ? — 1151 Corr. *ret.* — 1152 Supprimer la virgule avant *Dieus.* — 1155 Virgule après *diables.* — 1176 Lire [*a*] au lieu de [*el*]. — 1210 Ne pas changer en *dels*, mais en *d'est.* — 1214 Corr. *Dieus* en *deus* (= *debes*). — 1219 Point d'interrogation après *estar*. cf. vs. 1213. — 1220 Corr. *Oy ieu* (pour *oi*, cf. *Flamenca*) et *gar* au lieu de *gart.* — 1221 Corr. *m'aucir* en *aucir* (ms.). — 1227 Lire *en bon* au lieu de *on hon.* — 1252 Corr. *alumnarant.* — 1257 Il ne fallait rien changer au ms. — 1268-69 *Aloc* au lieu de *alot.* — 1272 Corr. *deylieures.* —

1274 Lire *E'n honor.* — 1292 Lire *esgardar* (ms.). — 1305 Corr. *la gent* et *entendet.* — 1313 Corr. *covent*, cf. vs. 1335. Ecrire *afermet.* — 1325 Corr. *foran*? — 1334 Ecrire *so te dic ieu.* — 1376 Sens? 1377 Ecrire *iers* au lieu de *i ers.* — 1401-2 Sens? — 1403 Ce vers est trop court d'une syllabe. — 1409 Point-virgule ou point après ce vers. — 1413 Sens? — 1439 Corr. *Denant.* — 1444. Corr. *cors.* — 1445 Un point après *benezironl.* — 1446 *E·l* (ainsi le ms.). — 1451 Peut-être : *On lo cors jai procession f.*? Cf. v. 1491. — 1460 Pourquoi charger *quascun* en *cascun*? Corr. *mortals* (ms.). — 1463 Corr. *sec.* — 1464 Corr. *esperdut.* — 1477. Peut-être : *Ayci ·l lauzavon los bels angels*? — 1479 Lire *Benezet cies*, *reys altismes*? — 1482 Je ne comprends pas *as sans.* — 1487-88 *cre* : *ve* à la rime. — 1500 Ecrire *la 'n* au lieu de *l'an.* — 1505 Ecrire *bon'.* — 1516 Corr. *say* (faute d'impression). Emil LEVY.

G. CLÉMENT-SIMON. — **Recherches de l'histoire civile et municipale de Tulle avant l'érection du consulat, d'après des documents inédits.** T. I. Tulle, Crauffon, 1904; gr. in-8° de IV-348 pages, avec un plan de Tulle ancien, dressé par M. J. Ravoux.

Après avoir si souvent affirmé sa compétence en matière d'histoire du Limousin, M. Clément-Simon vient de s'attaquer à un sujet des plus difficiles, où il a trouvé occasion d'appliquer ses rares qualités d'érudit et de juriste. Exposer la vie municipale de Tulle avant l'érection de son consulat. qui n'eut lieu qu'en 1562, cela paraît d'abord une gageure. Mais la gageure est bien tenue, puisque nous sommes contraints de reconnaître qu'en une foule de circonstances les Tullistes des XIII-XIVe siècles exerçaient des droits particuliers qu'ils tenaient des ancêtres et de la tradition. La démonstration est probante et d'autant plus méritoire que les textes sont souvent obscurs et surtout peu nombreux, les archives de cette petite ville ayant depuis longtemps disparu.

Le premier chapitre conduit le lecteur jusqu'aux franchises octroyées par l'évêque Jean de Cluis en 1426. Le deuxième est l'étude de ces franchises et de celles qui suivirent. Les chapitres III à VI consistent en une très érudite description de l'état matériel et social de l'agglomération tulliste à la fin du moyen-âge. Ici on ne sait pas ce qu'il convient le plus d'apprécier :

l'abondance des faits puisés à tant de sources différentes, ou la sûreté avec laquelle ils nous sont présentés. C'est que M. C.-S. a recueilli de très vieille date, dans ses cartons, des pièces que dédaignaient les collectionneurs d'il y a cinquante ans, et qu'il a su les lire et les comprendre. De ce trésor personnel il s'est servi pour raconter les annales de sa province, d'un style vigoureux et net.

Quelques contradictions que je me permettrai n'ont d'autre but que de montrer à l'auteur avec quel soin et quel intérêt j'ai lu son ouvrage.

Ainsi, est-il légitime de parler de Tulle comme capitale du Bas-Limousin (p. 23) avant la fondation de l'évêché, qui est de 1317-18? En quoi cette ville l'emportait-elle alors sur Brive et Uzerche au point de vue politique? — Est-ce bien par amour pour Tulle que Jean XXII y a placé un évêché? Ne serait-ce point plutôt par égard pour son abbé. qui fut le premier à bénéficier de cette érection? — Puisque le régime féodal était fait de privilèges et d'inégalités, sommes-nous autorisés à arguer du silence des populations pour croire qu'elles trouvaient ce régime léger (pp. 31 et 32)? — A mon avis, M. C.-S. appuie trop sur cette idée que les villes qui obéissaient aux Plantagenets montraient ainsi qu'elles préféraient la suzeraineté du roi d'Angleterre à celle du roi de France. Pour les gens des XIIe et XIIIe siècles, la question d'obédience était seulement entre le roi de France et le duc de Guyenne, vassal comme tel du roi de France. Si Edouard III, par exemple, eût cessé de régner sur l'Angleterre, il n'en fût pas moins resté duc de Guyenne, du chef d'Eléonore. — Il me paraît bien hasardeux de dire que le régime de liberté, vague et mal défini, que Tulle possédait avant 1426, ne lui laissait rien à envier aux villes qui avaient été dotées d'un consulat et d'une coutume jurée, comme Brive, Beaulieu, Uzerche, Egletons. Neuvic (pp. 23 et 42). C'est croire que la force de la tradition est, en matière politique, une sanction suffisante du droit établi. Mais alors, pourquoi toutes les agglomérations un peu importantes ont-elles visé à obtenir une constitution écrite et des chefs élus par elles? — M. C.-S. donne, chemin faisant, son avis sur une foule de questions importantes, et ces avis méritent toujours d'être pris en considération, encore qu'ils choquent parfois les idées reçues. Il déclare, par exemple, que les Etats provinciaux remontent à la fin du XIIIe siècle « et peut-

être plus haut » (p. 85) ; qu'au milieu du xv[e] siècle on prêchait en français dans les villes du Bas-Limousin (p. 220); que la fortune de certain évêque de Tulle, appelé Hugues Roger († 1369), s'élevait à plus de dix millions de francs au pouvoir actuel de l'argent (p. 210). « C'était, il est vrai, le frère du pape », ajoute prudemment l'auteur.

Quoi qu'il en soit, les *Recherches* de M. Clément-Simon font progresser, d'une manière très sensible, la connaissance que nous avions du Bas-Limousin; judicieuses et réfléchies, elles s'imposent à l'estime de tous. Alfred Leroux.

J. Michelet. — **Poètes gascons du Gers depuis le XVI[e] siècle jusqu'à nos jours.** Auch, Bouquet, 1904; in-8° de 493 pages.

Ce volume nous donne non seulement la biographie, mais de longs extraits, traduits et reliés par une analyse, de onze poètes (ou versificateurs) gascons : Pierre et Jean de Garros, du Bartas, Ader, Dastros, Baron, Bedout, Dugay, l'abbé Laffargue, Cassaigneau (qui, pour le dire en passant, n'est pas du Gers) et Noulens. Deux appartiennent au xvi[e] siècle, sept au xvii[e], et deux à la fin du xix[e]. Peut-être eût-il mieux valu écarter ces derniers, dont les œuvres toutes récentes sont faciles à trouver [1], et rechercher si quelques-uns des humbles rimeurs de 1700 à 1850 ne valaient pas la peine d'être tirés de l'oubli. Les autres choix se justifient d'eux-mêmes : les rééditions modernes de P. de Garros et Bedout sont coûteuses ou rares; les œuvres de Laffargue et presque toutes celles de Baron étaient inédites (et ce n'était pas, à vrai dire, grand dommage); les éditions originales des autres sont introuvables; M. M. a même dû recourir pour réimprimer Dugay à une bibliothèque privée.

Les biographies sont aussi précises et détaillées que possible. Elles ont été puisées soit aux études antérieures (presque toutes bien maigres à cet égard), soit à des documents d'archives (registres de l'état civil ou actes notariés); tout ce qu'on peut regretter, c'est que M. M. ne renvoie pas toujours avec précision

1. Puisque M. M. faisait une place aux contemporains, il en devait une à Isidore Salles, le mieux doué à coup sûr de tous ceux qui ont manié l'idiome du Gers en notre temps.

à ses sources, soit manuscrites, soit imprimées; de sorte que parfois on ne distingue pas nettement ce qu'il emprunte de ce qu'il apporte de nouveau.

A cette imprécision dans les références, on reconnaît tout de suite que M. M. n'est pas un professionnel (ses efforts n'en sont au reste que plus méritoires). L'amateur se trahit aussi au laisser-aller du style, à un certain penchant pour les digressions, à l'abondance des notes sans intérêt ou sans exactitude, à un superbe dédain de la correction typographique et même de l'orthographe. Il se trahit enfin (je regrette d'avoir à le dire) dans l'établissement des textes et les traductions. Cette partie de la tâche ne présentait pas de grandes difficultés et me paraît avoir été exécutée convenablement en ce qui concerne les poètes les plus modernes, les plus nombreux en somme; mais il n'en est pas de même pour ceux du XVI[e] siècle et du début du XVII[e] : c'est ce que je vais montrer par un examen détaillé de quelques passages.

Pour P. de Garros, je n'ai pu consulter les éditions originales, mais seulement la réimpression d'Alcée Durrieux [Auch, 1895], dont le texte me paraît bien incorrect et dont les traductions fourmillent dè contresens. Or, M. M. s'est borné à reproduire, sans nous en prévenir, au reste, ce texte et cette traduction[1]. Je prendrai quelques exemples dans les extraits de la première Églogue (p. 41 ss.). Au v. 6, les mots *mainatge exarramat* sont rendus bien inexactement par « ménage saccagé »; le vrai sens (« enfants déguenillés ») a été jadis donné par L. Couture (*Revue de Gascogne*, V, 1864, p. 31). — V. 7-10 : la bergère Catoy se plaint qu'un maraudeur, un de ces « croquants » si nombreux dans les poètes de cette époque et bien connus par Goudelin, lui ait volé ses brebis; elle ajoute :

Pux Arriuat, qui las volé dehene,
Tot estripat per terra hèc estene;

c'est-à-dire qu'il étendit par terre (*hèc estene* = *estenouc*) le pauvre chien, tout éventré; dans la traduction de Durrieux, suivie par M. M., ce sont les brebis qui sont renversées et éventrées par le chien. — Vers 15 : *aj* il faut, et l'éd. D. porte *as*. — P. 42, v. 1 ss.

1. Tout au plus y a-t-il, çà et là, dans les traductions, quelques corrections n'intéressant guère le sens général. Le texte est plutôt inférieur encore à celui de Durrieux, comme on va le voir.

Le pillard, ne trouvant plus rien, menace de mort la malheureuse :

Mès lo tacan, qan arre no trobaua,
Los gresilhos totz cops me prezentaua,
Agulhoant d'un gros puat cotet
Qu'auè panat, hélas, lo ganitet
De my meskissa...

Gresilhos (v. 6) est traduit par « gril »! Il s'agit des menottes; cf. esp. *grillete*, anc. fr. *gresillons*; voy. Lespy, à *grilhoos*, et Mistral, à *grihet*. — V. 7 : M. M. imprime *puàt*, ce qui, dans son système graphique, équivaut à *puant*; il faut *puat*, pointu (le mot est du reste traduit ainsi). — V. 8-9 : « et la gorge [il] me déchirait »; construction et traduction impossibles. Il faut évidemment corriger *meskissa* en *meskina*, c'est-à-dire « de moi, malheureuse ». — La terreur de Catoy est décrite en ces termes (je reproduis l'édition) :

Home n'a pas tant de glazi qan toa
Ny tant los oeilhs la craba q'an' orroà
Hé blanqejà, coma labetz jo prauba,
Prop de la mort, colo mentida, è hauba.

Trad. : « Un homme n'a pas tant de frayeur quand il tonne, et la chèvre qui a peur ne fait pas blanchir les yeux plus que moi, alors malheureuse, rassurée en apparence, et défaillante. » — Au v. 2, il faut évidemment lire *qan ortoa* (c'est du reste ce que donne une copie en possession du Dr Dejeanne) et comprendre : « quand elle avorte »; voy. Lespy, *ourta*, et cf. le port. *artuña*, *ortuña*, « brebis qui a avorté »; *colo mentida* (*colorem mentita*), qui n'est pas clair, est certainement mal traduit; *hauba* signifie uniquement « pâle »; voy. Lespy, *haubii*, *haubelh*, et cf. plus loin, p. 84, *la haube mort*. — P. 43, v. 2 : le *horugon* n'est pas la bêche, mais le tisonnier; voy. Mistral, *fourgoun*; v. 3 : *pernabate*, c'est renverser les jambes en l'air; v. 10 : au lieu de *gaudi*, l. *gandi*. — P. 44, v. 8 : *arcabas* pour *arcabos*; v. 9 : le *bezoi* (lat. *viduvium*) n'est pas le « volant » (?), mais une sorte de serpe à long manche (Mistral, *besouch*); *haussetz e dalhas* devaient être traduits, non par « hachereaux et faucilles », mais par « serpes et faux ». — Les extraits de l'Églogue II n'ont guère été moins maltraités : *saumatè* (ânier) a été traduit par « semeur de grains » (p. 45), *que n'auatz bia ?* par « vous en avez la force » [de travailler], au lieu de « Que n'allez-vous au loin »? (voy. Lespy, *biá*).

— M. M., qui a republié (p. 74 ss.) la pastorale de Du Bartas, n'a pas connu l'étude si précise de M. H. Guy, ni mon édition (*Annales*, 1902, 353-73); il suffira de se reporter à celle-ci pour voir que la traduction de M. M. n'est pas exempte d'erreurs (notamment sur le sens des v. 65, 68, 71, 73, 86 de notre édition).

Pour le *Gentilome* d'Ader, j'ai pu collationner les extraits de M. M. sur l'édition originale (Toulouse, 1610); j'y ai relevé bien des fautes qu'il serait fastidieux d'énumérer. Voici seulement quelques exemples de leçons fautives altérant gravement le sens : P. 107, v. 11 *b'el* pour *bét*; v. 19, *grasus* pour *grasits*; p. 190, v. 7, *biu* pour *bin*; v. 14, *seré* pour *s'ere*; p. 112, v. 4, *atitrats* pour *atirats* (la faute est dans l'original); p. 123, v. 7, *mau-crocs* pour *man-crocs*; p. 125, v. 7, *pan* pour *pau*; p. 129, v. 6, *cap* pour *cob*; p. 135, v. 12, *pous* pour *pons*; p. 137, v. 4, *stâc* au lieu de *flâc* (= *flanc*). La traduction aussi laisse beaucoup à désirer, mais il serait trop long de l'examiner en détail. Il eût été facile du moins d'en effacer de véritables non-sens ou contresens flagrants : nous voyons par exemple le jeune cadet faisant de l'escrime se mettre « la tête aux talons » (p. 108), des agneaux joyeux (*gaujousets*) transformés en « goujons » (p. 126), le rivage en rivière (*ibid.*) et des lapins (*arruhaus*) en poltrons (p. 132).

Malgré ces défauts, ce volume peut tenir lieu, au moins provisoirement, de ce *Corpus* des poètes gascons qu'avait jadis rêvé L. Couture; c'est, il est vrai, un *Corpus* réduit et incomplet, mais il était bien difficile de donner davantage en un volume de format commode et de prix abordable. Il est fâcheux, de plus, que M. M., qui ne lésinait pas sur la quantité, se soit montré un peu trop indifférent à la qualité.

A. JEANROY.

REVUE DES PÉRIODIQUES

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX.

Alpes (Hautes-).

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, 1903.

P. 1-31. P. Gillet. Monographie de Mons-Seleucus. [L'un des 19 « pagi ignobiles » (?) des Voconces, lequel répond au Serre de la Croix et à La Bâtie-Montsaléon. Les fouilles mal conduites et peu étendues que l'on y a pratiquées sous le premier Empire ont donné pourtant de bons résultats. C'était une « mansio » sur le chemin de Milan à Vienne par Gap, un centre commercial et industriel. Résumé de la question; rien de nouveau.] — P. 37-49, 127-48, 317-74. F.-N. Nicollet. Affouagement des communes des Hautes-Alpes de 1662 à 1666. [Suite et fin de cette publication d'un texte du temps; avec notes et table des communautés.] — P. 51-62, 149-64. J. Roman. Monographie de la commune des Crottes. [Suite et probablement fin d'un travail historique et économique fort intéressant. Textes à l'appui, de 1130 à 1421 : charte de fondation de l'abbaye de Boscodon. etc.] — P. 98-125, 263-89, 329-45. Le passage de Napoléon à Gap en 1815 (Extrait des mss. de M. Farnaud), p. p. P. Lemaitre. [Complète le fragment publié dans les *Annales des Alpes*, en 1900. Farnaud était alors secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes. L'empereur, avec qui il conversa longuement, eut le mauvais goût de le « compromettre » en le nommant préfet par intérim.] — P. 175-88. J. Roman. Les prétendus monuments sarrazins des Hautes-Alpes. [Il n'y en a pas un seul. Des 21 monuments attribués aux Sarrazins un peut être daté du IVe siècle (La Bâtie-Montsaléon), les autres des XIe-XVe siècles.] — P. 195-231. D. Martin. Voie romaine et ses stations entre Chorges et Luc-en-Diois et voie secondaire entre Luc et Briançon. [Hypothèses vraisemblables, d'après de nombreuses re-

cherches géologico-topographiques et archéologiques. Carte. Les vallées de la Drôme, de l'Ouvèze, de l'Eygues, du Coulon qui mènent, par des cols très praticables, de la vallée du Rhône dans celles de la haute Durance et du Buech semblent avoir été plus employées par les voyageurs que la vallée même de la Durance.] — P. 239-62, 311-23. J. Roman. Les routes à travers les Alpes. [Routes romaines, déjà étudiées par M. F. Vallentin, *Alpes cottiennes et graies*, 1883, et M. Rey, *Le royaume de Cottius :* « Je n'ai pas grand'chose à dire de nouveau après ces deux auteurs », reconnaît M. R. Dans ce cas, pourquoi écrire, ou pourquoi ne s'être pas borné aux quelques rectifications qui sont énoncées ? Sur les routes du moyen âge, M. R. n'aurait apporté qu'une médiocre contribution, s'il n'avait pris soin de relever les noms, l'emplacement, la date de 74 hôpitaux qui les jalonnaient.] — P. 301-10. J. Michel. Histoire et bibliographie de la presse gapençaise. [Suite et à suivre ; Cette partie s'étend de 1872 à 1882.] — P. 325-8. D. Martin. Camp retranché préhistorique de la Reynaude, près de Serres (Hautes-Alpes). [Comparable pour la construction à celui des Egaux, qui domine les nécropoles de Champ-Cros. Ce camp est antérieur sans doute à la conquête romaine, mais non vraiment préhistorique.] P. D.

Charente.

Bulletin et Mémoires de la Société historique et archéologique de la Charente, 7e série, t. III, 1903.

Bulletin. — P. lv-lix. Charte de franchise accordée à leurs tenanciers par Pierre de Brémond et son fils, seigneurs de Sainte-Aulaye (1288), p. p. de Brémond et de la Martinière. [D'après la copie de la collection Périgord.] — P. lxxxviii. Sentence du Parlement (9 août 1695) concernant le curé et les religieuses de Saint-Léger-de-Cognac ; analyse p. p. de la Martinière. — P. xc. De Montégut. Note sur le livre d'heures de Marguerite de Rohan, épouse de Jean, comte d'Angoulême. — P. xciii. Dr Lecler. Analyse d'un arrêt de la Cour des Aides contre un bouilleur d'eau-de-vie du Bas-Poitou (4 mai 1745). — P. xcviii. E. Biais. Note sur l'histoire du théâtre à Angoulême (1520-1779). — P. ci. Abbé Nanglard. Notice sur Collain et Durand, auteurs des pouillés des diocèses d'Angoulême et de Saintes (1761, 1775, 1786). — P. cxi-cxii. D. Touzaud. Le monument du prince de Condé à Bussac (1818) et son inscription. — P. cxiii. Abbé Chambre. Note sur le jésuite La Brosse, auteur du xviiie siècle. — P. cxix-cxxx. J. George. Notes sur la vie privée de J. Joubert, avocat, propriétaire à Saint-Yrieix. [Ana-

lyse de son livre-journal, 1771-1785, faite avec beaucoup de précision et de méthode. Etude importante d'histoire économique.] — P. CXXXI-CXXXIII. La grande peur au bourg de Salagnac (Creuse), 29-31 juillet 1789, d'après le journal du chevalier de Brémond, p. p. DE BRÉMOND D'ARS. — P. CXXXIII. Article des statuts synodaux de Mgr d'Estaing (1506-23) relatif aux *mystères* à Angoulême, p. p. M. DE LA MARTINIÈRE.

Mémoires. — P. 1-177. Papier de raison de Pierre Bonrrut, sieur des Pascauds (1692-1725), p. p. l'abbé A. MAZIÈRE. [Publication utile pour l'histoire économique, mais trop touffue et encombrée de détails ou de généalogies sans intérêt.] — P. 178-232. P. MOURIER. Recherches sur la fabrication des cartes à jouer à Angoulême. [Au XVIIIe siècle. Travail utile.] — P. 233-58. D. TOUZAUD. Une seigneurie à la belle étoile : la baronnie de Manteresse (XIIIe-XVIIIe siècles). [Preuve des abus des droits féodaux; vicissitudes de cette baronnie où il n'y avait plus au XVIIIe siècle de château, mais seulement des droits de justice.]

P. B.

Corrèze.

I. *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Tulle*, 1903.

1re livr. P. 13-40. BASTIDE. Lois militaires sous la Révolution : leur application dans la Corrèze. [D'après les archives départementales de la Corrèze. Ne traite encore que des lois de recrutement, de 1789 à 1800. Constate un désordre profond.] — P. 41-88. CLÉMENT-SIMON. Recherches de l'histoire civile et municipale de Tulle avant l'érection du consulat. [Suite de cet excellent travail. Cf. ci-dessus, p. 531, un compte rendu.] — P. 89 94. J. PLANTADIS. Ant.-Guill. Delmas, premier général d'avant-garde de la République. [Suite, p. 297 et 389.] — P. 95-104. O. DE LA ROCHE-SENGENSSE. Monographie d'une commune rurale : Saint-Ybard. [Suite, où nous faisons connaissance avec les théories sociales de l'auteur. Suite, p. 193, 307 et 459.] — P. 105-20. E. BOMBAL. La haute Dordogne et ses gabariers. [Documents à l'appui de cette intéressante étude. Fin dans la livraison suivante.] — P. 121-31. Abbé POULBRIÈRE. Inventaire des titres du château de Pompadour. [Interminable publication, qui se prolonge encore dans les livraisons suivantes.]

2e livr. P. 133-52. R. FAGE. Notes et documents sur la confrérie des Pénitents bleus de Tulle. [Bon travail, qui se continue dans les livraisons suivantes.] — P. 153-75. BASTIDE. Lois militaires sous la Révolution. [Suite, où il est traité de l'administration de l'armée.] — P. 177-92. Th. BOURNEIX. Trois prieurés limousins. [Suite de ce très faible travail·

Cf. les livraisons suivantes. « Quand l'abbaye de Bonnesaigne fit son apparition au domaine de l'histoire, nos montagnes n'étaient qu'*harmonies* (1165). »]

3e livr. P. 237-59. L. de Nussac. Le pont Milet-Mureau à Tulle. [Quelques détails instructifs perdus dans une masse de faits et d'idées sans valeur. Publie, p. 253, un document en patois limousin déjà publié par M. Fage.]

4e livr. P. 351-8. Abbé J.-N. Coste. Testament de 1792, publié par A. Leroux. [Ce Coste est l'auteur d'un *Manuel des missionnaires* publié en 1801.] — P. 359-81. Clément-Simon. Biographie tulloise : les De Loyac. [Renseignements copieux sur quatre écrivains sortis de cette famille aux XVIIe-XIXe s.] A. L.

II. *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de Brive*, 1903.

1re livr. P. 21-98. Abbé Bourneix. Les Bénédictines de Bonnesaigne. [Suite. Cf. p. 195 et 349. Peu de science, beaucoup de rhétorique. Aucune indication de sources.] — P. 99-107. A. Tardieu. Iconographie : portraits de deux ducs de Ventadour. [L'auteur commence par vanter ses publications antérieures. Déclare avoir réuni sur la province d'Auvergne plus de deux mille portraits, « dont un grand nombre concerne la Marche, le Limousin, le Bourbonnais, etc. », sans doute aussi la Bretagne et l'Alsace. Deux pages de description pour les portraits annoncés.] — P. 113-5. Eug. Marbeau. Lettre au sujet du conventionnel Lidon. [Ajoute quelques détails biographiques à l'article de M. Roche, publié dans le volume précédent du *Bulletin*.] — P. 145-62. Abbés Albe et Poulbrière. L'abbaye de Beaulieu et les seigneurs de Castelnau-Brétenoux (1316-44). [Ce n'est pas une étude, mais une série de documents extraits de la Vaticane.]

2e livr. P. 181-93. L. de Saint-Germain. Le conventionnel Lidon. [Ajoute de nombreux détails biographiques à la notice précitée.] — P. 293-307. L. de Nussac. La bibliographie du dialecte limousin depuis 1870. [Utile relevé; mais pourquoi ne commence-t-il qu'en 1870?] — P. 309-41. M. Roche. Le général Ernault des Bruslys. [Notice biographique sur ce général de la République et de l'Empire, qui naquit à Brive en 1757.] — P. 346-8. Ordonnance des officiers de la Maîtrise du Limousin, fixant le nombre de chèvres qu'on doit nourrir dans chaque bourg, 1784, p. p. M. Delmond.

3e livr. P. 421-43. L. de Saint-Germain. Un coin du vieux Brive. [Il s'agit du couvent des Clairettes de Bonnesaigne (cf. p. 662-4), à l'occasion du-

quel l'auteur parle longuement, trop longuement, de la famille Cavaignac qui en devint adjudicataire.] — P. 446-524. Dr F. LABROUSSE. Quelques notes sur un médecin philosophe, P.-J.-G. Cabanis. [Reproduction d'une thèse où l'auteur démontre que le Limousin Cabanis est un des fondateurs de la psychologie physiologique.]

4e livr. P. 525-604. V. FOROT. Les fêtes nationales et cérémonies publiques à Tulle sous la Révolution. [D'après les archives locales.] — P. 605-30. F. CELOR. Chansons et bourrées limousines. [Suite.] — P. 631-43. L. DE NUSSAC. Le général de Gilibert de Merlhiac. [Né à Brive en 1745, mort en 1819, peu connu dans l'histoire.] — P. 645-54. GIRARD et LALANDE. La maison natale du maréchal Brune. [Né à Brive en 1763.] A. L.

Creuse.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques, t. XIV, 1re partie, 1903.

P. 5-91. Z. TOUMIEUX. Le comté de La Feuillade. [Fin : les derniers seigneurs ; le château, d'abord simple rendez-vous de chasse ; le domaine utile et la fondalité directe ; principaux fiefs (commanderie de Gentioux, prieuré de La Villedieu, fief de Pelletanges); appendice (pièces justificatives, dont aucune n'est antérieure au XVIIIe siècle); additions et corrections.] — P. 92-108. PÉRATHON. Issoudun et la seigneurie d'Hautefaye. [Issoudun faisait partie de la franchise d'Ahun; Hautefaye a été possédé successivement par les familles de Perpirolle, Garreau et Mage; cette dernière a été illustrée par l'explorateur Abdon-Eugène Mage, mort au large de Brest le 19 décembre 1869.] — P. 109-89. DELANNOY. L'abbaye du Moutier-d'Ahun. [Etude approfondie, mais que l'absence de cartulaire réduit presque à la période relativement moderne; le fonds d'archives conservé à Guéret a été dépouillé attentivement, et les corrections indiquées ici-même dans la liste des abbés (XV, 388) ont été utilisées dans les *Addenda*. P. 146, au lieu de *R. de Bridiers*, lire *R. de Bridieu* (cette famille, encore existante, tire son nom d'un château détruit de la commune de Saint-Yrieix-la-Montagne; cf. d'ailleurs p. 162, où le même personnage est appelé *R. de Brudieu*). Parmi les pièces justificatives, où figure inutilement un mauvais texte de la charte de Boson II, comte de la Marche, datée de 997, on remarquera deux bulles inédites, l'une de Lucius III du 1er juin 1182 (d'après un vidimus du 18 juin 1435 où le nom d'un des notaires doit être lu *G. de Quadruvio* et non *Quadrumo*), l'autre d'Urbain IV, du 15 décembre 1263.] — P. 190-2. PÉRATHON. Plan d'Aubusson, 1663-1685. [Re-

production et commentaire d'une lithographie de 1812, dont l'original a disparu.] — P. 193-208. Abbé DERCIER. Rapport sur les fouilles exécutées au Mont de Jouer, d'octobre 1902 à juillet 1903. [Suite, avec une planche en phototypie représentant la tête et la main d'une statue et autres objets trouvés; annonce une nouvelle communication sur de nouvelles trouvailles; donne une étude sur la voie romaine de Limoges à Bourges, en renvoyant à plus tard celle de la bifurcation sur Clermont qui sera accompagnée d'une carte. Il vaut donc mieux attendre avant de se prononcer sur l'emplacement définitif de *Prætorium*.] — P. 209-18. AUTORDE. Le reliquaire de Saint-Goussaud. [Notes critiques sur l'étude publiée par Léon Palustre et Barbier de Montault en 1886 dans *l'Orfèvrerie et l'émaillerie limousines;* un appendice, procès-verbal de translation du reliquaire de Grandmont à Saint-Goussaud en 1790. M. A. montre que ses devanciers se sont tout à fait trompés en identifiant le reliquaire de Saint-Goussaud avec un reliquaire de saint Cloud mentionné dans les anciens inventaires de l'abbaye de Grandmont : c'est un reliquaire de saint Léobon.] — P. 245-301. Dr VILLAR . Notes sur Guéret au XVIIIe siècle, deuxième partie (suite). Communautés et corporations : avocats, procureurs, notaires et greffiers, huissiers et sergents, médecins, chirurgiens et apothicaires, sages-femmes. (A suivre.)] A. T.

Garonne (Haute-).

Bulletin de littérature ecclésiastique, 1903.

P. 109-18. L. SALTET. La formation de la légende de sainte Enimie. [Etude fort ingénieuse, montrant comment la légende a pu faire d'une sainte locale, dont le souvenir se rattache à la fondation du monastère de Burlatis en Gévaudan, une princesse du Nord, fille d'un Clovis, sœur d'un Dagobert, une lépreuse, venue à Bagnols, puis à Burlatis pour y chercher la guérison; comment elle a pu aussi associer sa vie et ses miracles avec ceux de saint Hilaire, évêque de Mende. Vers 951, époque où Cluny et l'abbaye de Saint-Chaffre prennent possession du monastère, presque ruiné, de Burlatis, commence l'élaboration de la légende, qu'un clerc de ce monastère a racontée au milieu du XVIIe siècle.] P. D.

Gironde.

Archives historiques de la Gironde, t. XXXVIII, 1903.

P. 1-35. Cartulaire du prieuré de Sainte-Geneviève de Fronsac, p. p. TALLET et DE LA MARTINIÈRE. [25 pièces du XIIIe siècle, dont une de 1209.

Plusieurs sont écrites en gascon. Dons, ventes, échanges, etc.] — P. 36-122. Documents sur la ville de Saint-Emilion, p. p. E. Piganeau. [De 1100 à 1790. Au total 31 pièces, dont aucune n'a de valeur bien particulière.] — P. 123-63. Etat des gentilshommes et des possesseurs de fiefs nobles dans les juridictions dépendant des sénéchaussées de Guienne et de Libourne, p. p. P. Meller. [Vers 1690. Avec une annotation assez étendue.] — P. 164-222. Documents sur l'abbaye de Faize, p. p. E. Corbineau. [Faize, abbaye fondée en 1137, puis donnée aux moines de Cadouin en Périgord. Ces documents se rapportent aux deux derniers siècles de son existence, le xviie et le xviiie. Plusieurs sont simplement analysés.] — P. 223-320. Documents concernant la ville de Bordeaux, p. p. P. Courteault, Duboys, Amtmann, Rousselot. [45 pièces de provenance et de nature diverses : ci. Etat des navires arrivés d'Angleterre à Bordeaux en janv. 1452. civ et sq. Mémoire de Vauban sur les travaux à exécuter pour fortifier le Château-Trompette, le fort Sainte-Croix et le château du Hâ, 20 avril 1680, et devis, etc., relatifs au même sujet, avec un plan. cxix et sq. Textes sur les embellissements de la ville au milieu du xviiie siècle, notamment sur la création du jardin public. A la fin, plan du quartier dans lequel il a été établi.] — P. 321-509. L'industrie et le commerce en Guienne sous le règne de Louis XVI. Journal de tournée de F.-de-P. Latapie, inspecteur des manufactures en 1778, p. p. L. Cosme. [C'est de ce journal que Latapie avait tiré les notices insérées aux t. XXXIV et XXXV des *Archives historiques*. Il fit trois tournées et rédigea trois journaux, dont celui-ci est le premier. Il abonde en remarques intéressantes sur le pays, l'agriculture, l'industrie, les hommes et aussi les femmes. Il s'étend de Bordeaux à Nérac, Agen, Cahors, Brive, Périgueux, Libourne, Blaye.] — P. 510-61. Cahiers de doléances rédigés en 1789 par les paroisses de la sénéchaussée de Libourne, p. p. M. Marion. [Libourne, Guîtres, Pujols, etc., et La Barde en Saintonge.] P. D.

Hérault.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers, 3e sér., t. IV., 2e livraison (vol. XXXII de la collection), 1902.

P. 90-8. L. Noguier. Vieilles prisons. [Historique des prisons vicomtales sur l'emplacement desquelles se trouve la maison Fabregat moderne. Elles remontent au xie siècle. Texte de vente de l'immeuble, en 1041, et plan.] — P. 140-225. A. Soucaille. Etat paroissial de Béziers sous l'épiscopat de Jean IV de Bonsy, 1599. [Visites de l'évêque à Saint-

Nazaire, à Saint-Aphrodise, à Sainte-Madeleine, à Saint-Félix. Les procès-verbaux publiés tirent leur intérêt de la date des visites auxquelles ils se rapportent; les guerres de religion venaient de se clore; Béziers en avait beaucoup souffert, mais plus encore les lieux circonvoisins, visités aussi : Lieuran, Ribeaulte, Boujan, Villenouvete et autres, dont M. S. aurait dû identifier les noms.] — P. 226-8 X. B. Capitulation de Béziers. [Texte. Elle est du 19 sept. 1632, non du 20 au 23, comme on le croyait.] — P. 228-9. Epitaphe. [De Madeleine de Bermond du Caylar d'Espondeilhan, † 1621.] — P. 229-35. Autel de l'église de Paulhan (ancien diocèse de Béziers). [Il remonte à 1115, de même que l'église de Cassan. A ce propos, p. 232, texte de la visite de Jean de Bonsy au monastère de Cassan, en 1605.] — P. 235-42. A. Delouvrier. Cloche de l'église de Paulhan. [De 1444; la plus vieille qui soit en exercice. A la suite, p. 237, procès-verbal incomplet de la visite de l'église de Paulhan par J. de Bonsy, en 1605.] — P. 245-52. L. Noguier. Chronique archéologique. [Inscription trouvée en 1901; bronze antique de Bacchus; monuments patibulaires, etc.]

Tome V, 1re livraison (vol. XXXIII de la collection), 1903.

P. 5-187. A. Soucaille. Etat paroissial de Béziers sous l'épiscopat de Clément de Bonsy (1633). [Procès-verbaux des visites de cet évêque, de peu postérieures à la révolte de Montmorency. Ils sont malheureusement incomplets, par suite de « l'édacité du temps », nous dit M. S. Y figurent 17 églises, 11 chapelles, 2 monastères et 1 hôpital. A la fin, règlement des Pénitents de Béziers.] — P. 258-66. L. Noguier. Chronique archéologique. [Découverte, à Béziers, d'une lampe romaine, portant, gravée en relief, une scène de bacchanale; matrice de sceau en bronze.] — P. 266-8. L. Lander. Note sur des trouvailles faites près d'Eyguières (arr. d'Arles). [Dont une plaque de plomb, couverte de caractères grecs illisibles à cause du désordre dans lequel ils sont placés.]

P. D.

Isère.

I. *Les Annales dauphinoises*, 3e année, 1903[1].

P. 8 et 42. Mlle A.-M. de Franclieu. Frère Guillaume [frère chartreux du xviiie siècle] et la chartreuse de Saint-Hugon. — P. 13, 65, 136, 224, 246, 283, 349. Abbé Lagier. Les saintes reliques de l'église de Saint-Antoine. [Publie divers documents datés du xviie siècle au xxe.] — P. 19.

1. *Les Annales dauphinoises* ont cessé de paraître, après avoir fourni une carrière de trois années.

Abbé Baffert. A. Allmer, sa vie et ses œuvres. [Bibliographie de ses principaux ouvrages.] — P. 23 et 57. G.-P. Bernard. Paul Didier et la conspiration de 1816. — P. 133, 210, 272. Abbé Baffert. Viriville et l'ermitage de Notre-Dame de Saint-Baudille. [Histoire d'un ermitage et de plusieurs ermites au xvii[e] siècle et au xviii[e].] — P. 201. H. Ferrand. Anciens plans de Grenoble (avec planches). — P. 234. M[lle] A.-M. de Franclieu. Dom Jean-Baptiste Mortaize, général des chartreux (1831-1863). — P. 259 et 351. Dom Maillet-Guy. Documents à noter pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Antoine-en-Viennois. [Suite. Origine et armoiries des grands-maîtres de l'ordre de Saint-Antoine; questions chronologiques.] — P. 265 et 297. Chanoine Mazet. Alexandre Milon, évêque de Valence. [Au milieu du xviii[e] siècle. Suite. Traite de la cathédrale de Valence et des restaurations qui y furent faites sous l'épiscopat de M[gr] Milon.] — P. 305. Abbé Lagier. Notice historique sur les orgues de Saint-Louis de Grenoble, anciennes orgues de l'abbaye de Saint-Antoine-en-Viennois. — P. 339. Les trois passages de Pie VII à Saint-Christophe-de-la-Grotte, commune sise sur la limite qui sépare la Savoie et le Dauphiné. — P. 352. Abbé Baffert. Une chaire du xvi[e] siècle à Saint-Julien-de-Ratz. — P. 269 et 359. M[lle] A.-M. de Franclieu. Notice sur deux statues anciennes de Notre-Dame conservées à Grenoble, l'une à Sainte-Marie-d'en-Haut, l'autre à l'église Saint-Louis. [Cette dernière est attribuée au sculpteur Martin Claustre et date du commencement du xvi[e] siècle.] — P. 363. Abbé Dussert. Catherine de Médicis à Grenoble. Siège et prise de la Mure par le duc de Mayenne en 1580. [Fragment de l'*Essai historique sur la Mure*, du même auteur.] — P. 380. Feu le chanoine Auvergne. Note sur l'ancien diocèse de Vienne. [Topographie, état en 1790.] P. F.

II. *Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère*, 4[e] série, t. VII (XXXIII[e] de la collection), 1903.

P. 1-56. H. Ferrand. Essai d'histoire de la cartographie alpine. [De l'antiquité jusqu'à nos jours, avec de nombreuses planches.] — P. 57-69. J. de Beylié. Un écho de la journée des Tuiles. [Publie et commente une note d'un témoin, Frantz Gringoux, coureur du duc de Clermont-Tonnerre, lieutenant-général en Dauphiné. Ce personnage déclare avoir sauvé à grand'peine les appartements du duc de Tonnerre, que la foule avait commencé de piller; lui-même y perdit tous ses effets.] — P. 70-2. H. Ferrand. Relation de la journée des Tuiles. [Œuvre inédite d'un

témoin oculaire inconnu. Cette note atteste le pillage et les violences dont la foule se rendit coupable à l'hôtel de Tonnerre.] — P. 87-189. G. DE MANTEYER. Les origines de la maison de Savoie en Bourgogne. [Important travail qui complète les mémoires antérieurs publiés par M. de M. sur le même sujet. L'auteur étudie trois additions à un manuscrit viennois de la Bible, conservé à la bibliothèque de Berne. La première est le texte d'un serment prêté, au XIe siècle, par un prince qui s'oblige à observer une paix de Dieu s'étendant aux comtés de Viennois, de Bugey et de Sermorens. Ce prince n'est autre que le comte Humbert aux Blanches-Mains ; le document doit être daté de 1025. L'auteur donne de très nombreux renseignements sur la géographie des régions qui y sont mentionnées et sur leur état politique; sa dissertation aboutit à des conclusions importantes, non seulement pour l'histoire des origines de la maison de Savoie, mais aussi pour celle des origines du pouvoir comtal de la famille d'Albon en Viennois. La seconde addition consiste en notices sur plusieurs saints évêques de Vienne. Enfin, la troisième est une prophétie viennoise de la première moitié du XIe siècle.] — P. 191-433. Abbé J. CHEVALIER. Souvenirs du Consulat et de l'Empire dans le département de la Drôme. [Voir aux « Livres annoncés sommairement », p. 572.] P. F.

III. *Revue épigraphique*, t. V, 1903.

Janv.-mars. N° 1519. Epitaphe celtique écrite en caractères grecs et trouvée à Ventabren (Bouches-du-Rhône). [Ουενιτοουτα Κουαδρουνια, c'est « Venitouta Quadrunia ». M. d'Arbois de Jubainville estime que cette inscription est gallo-ligure. *Veni-touta* serait un nom propre gaulois composé de deux termes et paraissant signifier « tribu parente ». *Quadrunia* serait la forme ligure du latin *Petronia*, mot d'origine ombrienne, déformation de *Petrunia*. Le gaulois change en *p* la syllabe *qu* de l'indo-européen; le ligure conserve cette syllabe.] — N° 1520. Fragment d'épitaphe celtique trouvé à Ventabren. [Aucun des deux noms VECTIT... BIRACI... n'est sûrement restituable.] — N° 1525. Estampilles sur poterie rouge (suite) faisant partie de la collection de M. E. Kuhn, receveur à Marcillat (Allier), et provenant presque toutes de l'Auvergne. — P. 7-13. Remarques épigraphiques, par A. HÉRON DE VILLEFOSSE. Inscription de la Roque-d'Anthéron (Bouches-du-Rhône). [Plaque d'argent inscrite et « difficile à lire ». Le dessin donné montre des caractères cursifs. Je lis, pour mon compte : *Tralmolu duinn*, ce qui ne contredit pas l'opinion qu'il s'agirait là d'une *tabula exsecrationum*.] — Graffites trouvés au Puy-de-Dôme. [Les plus importants don-

nent : G · V · K · R · F ·, c'est-à-dire *G(enio) V(asso)-K(aleti) R(egis) F(elicis)*. *Vasso-Kalete* est le nom gaulois du génie des Arvernes, assimilé à Mercure à l'époque romaine.] — Les inscriptions du podium à l'amphithéâtre d'Arles. [Les deux inscriptions de Junius Priscus, gravées à la partie supérieure des murs du podium, occupent plusieurs dalles qui, lors des travaux de restauration du monument, ont été remises en place dans un certain désordre. Même un certain nombre de dalles avaient disparu. Elles furent remplacées par des dalles neuves. M. H. de V. assigne à deux dalles non utilisées jusqu'ici, et qui sont encore déposées dans l'amphithéâtre, dalles portant des traces de lettres, leur place idéale dans l'inscription, très mutilée, du côté occidental. L'inscription du côté oriental est plus mutilée encore. Elle répétait la première. Malgré cette précaution prise par Caïus Junius Priscus pour perpétuer le souvenir de ses libéralités, le texte de son inscription est fort loin d'être restitué en entier. M. H. de V. améliore la lecture du *Corpus*.] — P. 13-4. Dieux de la Gaule, par A. Allmer. *Ricoria*, trouvée à Béziers.

Avr.-juin. N° 1531. Autel à Silvain, trouvé à Montsalier (Basses-Alpes). — N° 1532. Epitaphe datée d'un post-consulat d'un empereur Justin, trouvée à La Baume-Cornillane (Drôme). [Le sous-diacre Constantin est enseveli le 4 des nones d'août de l'an d'après le consulat de l'empereur Justin. S'agit-il de Justin Ier ou de Justin II? J'opine pour le premier, par la seule raison que l'inscription ne donne pas d'explication. Le nom chrétien de *Constantinus*, la mention d'un sous-diacre, la formule : *cujus depositio est*, sont rares.] — N° 1533. Epitaphe de *C. Cluvius Silanus*, de provenance inconnue, retrouvée à Maguelonne dans la vieille église. [Le gentilice *Cluvius* est rare.] — N° 1536. Matrice de sceau de bronze, trouvée à Béziers en 1833. [M. Espérandieu démontre qu'elle n'a rien de commun avec un cachet d'oculiste. C'est une marque d'Hermodore, esclave de la colonie. COL · ne veut pas dire ici *collyre*.] — N° 1538. Estampilles sur poterie rouge. Auvergne (suite). — P. 24-6. Dieux de la Gaule, par A. Allmer. *Ritona*, existant à Montaren (Gard). [*Sentro* est un nom celtique, *Ritona* un nom de source. *Aede* pour *aedem* est archaïque, ainsi que le gentilice non suivi d'un cognomen.] Mars *Rudianus*, trouvé à Saint-Etienne-en-Quint et à Rochefort-Sanson (Drôme), à la Cabasse et à Hyères (Var).

Juill.-sept. N° 1541. Autel à Minerve trouvé aux Milles (Bouches-du-Rhône). [Presque toutes les dédicaces à Minerve que l'on possède proviennent de la région du bas Rhône.] — N° 1542. Autel à Silvain, trouvé à Ménerbes (Vaucluse) : *D(e)o Selvano*. — N° 1543. Epitaphe de *Q. Es-*

merius, trouvée à Vaison (Vaucluse). [Le gentilice *Esmerius* est nouveau sous cette forme. Cf. *Smerius*.] — N° 1544. Autel à Mars, trouvé à Apt. — N° 1545. Autel à Mercure et à Mithras, trouvé à Apt. — N° 1547. Epitaphe chrétienne de *Genesius*, trouvée à Ourches (Drôme). — N° 1548. Autel au *Numen* impérial, à la Mère des dieux et aux matrones *Salvennae*, trouvé à Moutiers (Savoie). [Le Numen impérial, l'emportant sur tous les dieux depuis Auguste, est mis ici en tête.] — N° 1549. Autel à Auguste, trouvé à Curty (Haute-Savoie). [M. Espérandieu restitue à bon droit : *August[o sacrum]*. Le triumvirat *locorum publicorum persequendorum* était une magistrature particulière à Vienne, motivée par l'extrême richesse de la colonie en biens communaux. Le dédicant était aussi duumvir et préfet des ouvriers. La forme : *duumvirum*, employée dans le sens de *unus duumvirorum*, est nouvelle dans la colonie.] — N° 1552. Estampilles sur poterie rouge. Auvergne (suite). — P. 43-7. Dieux de la Gaule, par A. ALLMER. *Dea Segeta*, trouvée à Bassy-Albien (Loire). Mars *Segonco*, trouvé à l'Escarène (Alpes-Maritimes) sous la forme *Segonconi Cuntino*.

Oct.-déc. N°s 1556 et 1557. Autels à Mars *Belado*, trouvés à Limans (Basses-Alpes). — N° 1559. Epitaphe trouvée à Montbazin (Hérault). [Le gentilice *Tavius* est nouveau.] — N° 1560. Epitaphe trouvée à Montbazin. [La cinquième ligne : OTVLLMTR, n'est expliquée que pour la fin : M*a*TeR. Les lettres *Otull.* renferment évidemment le cognomen de la mère du défunt, de *Cornelia*, mais il faudrait voir la pierre.] — P. 51-62. Remarques épigraphiques, par A. HÉRON DE VILLEFOSSE. Médaillons romains en terre cuite avec légendes explicatives, trouvés à Vienne, à Sainte-Colombe ou à Saint-Romain-en-Gall. [Collection Louis Chaumartin, à Sainte-Colombe, et collection Ernest Bizot, à Vienne. Ganymède et Jupiter, Education de Bacchus, Atalante et Hippomène, Hercule vainqueur, les Amours s'emparant des armes d'Hercule, Hercule et Antée, la Folie d'Ajax, Médée endormant le dragon de Mars, Parthenopeus, Combat de gladiateurs, le Cheval de Troie, tels sont les sujets de ces médaillons, tous mutilés, par malheur.] E. B.

Landes.

Bulletin de la Société de Borda, 28e année, 1903.

P. 1-32, 53-89. SAINT-JOURS. L'Adour et ses embouchures anciennes. [Revient une fois de plus sur cette question en s'appuyant sur les titres officiels anciens.] — P. 33-52. P. LAHARGOU. La vie, il y a cent ans, dans un coin de la Chalosse. [D'après le journal abrégé de Jean Barbe.] —

P. 93-107, 133-52. L. Sentex. La faïencerie de Samadet (Landes), 1732-1840. [Naissance et développement de cette industrie qui permit d'utiliser sur place les forêts de l'endroit.] — P. 109-32. A. Degert. Histoire des évêques de Dax [fin]. — P. 153-61. A. Dichas. Un instituteur pendant la Révolution. [Jean Lacoste.] — P. 165-80, 245-79. A. Degert. L'ancien collège de Dax. Notes et documents. [Avant les Barnabites : personnel des professeurs, leurs traitements, etc. Le collège sous les Barnabites : organisation et fonctionnement; programmes et méthodes d'enseignement. Situation financière. Documents originaux provenant des archives municipales de Dax. Cf. *Annales*, t. XVI, p. 437.] — P. 181-204; fin p. 229-41. V. Foix. Les Clarisses de Dax. Histoire et statistique. [Le personnel. Détail des revenus. Liste des abbesses de 1621 à 1792. Liste des religieuses.] — P. 281-302. G. Beaurain. Le portail de l'église de Mimizan étudié dans ses rapports avec l'histoire du costume et du mobilier au moyen âge. Nombreuses figures. G. M.

Pyrénées (Hautes-).

I. *Annuaire du Petit Séminaire de Saint-Pé*, 1902.

Documents historiques relatifs à l'abbaye et à la ville de Saint-Pé. — P. 1*-25*. Le livre de la réformation de l'année 1609. (Suite et fin.) [Suite de cet inventaire des droits seigneuriaux dus au roi et à l'abbé de Saint-Pé.] — P. 26*-61*. Documents pontificaux. [Treize pièces latines de la fin du xive et du commencement du xve siècle concernant l'abbaye de Saint-Pé. Un certain nombre ont trait à des remises d'impôts pontificaux. Une autre porte déposition d'un abbé qui avait adhéré au pape d'Avignon Clément VII.]

1903.

P. 181-219. Pierre-Procope Lassalle (1751-1831). Biographie du fondateur du Petit Séminaire de Saint-Pé. — P. 220-341. Mgr Bertrand-Sévère Laurence (1790-1870). [Premier supérieur du Petit Séminaire de Saint-Pé, plus tard évêque de Tarbes.]

Documents historiques relatifs à l'abbaye et à la ville de Saint-Pé. — P. 1*-75*. Documents pontificaux, publiés par L. Guérard. [Trois pièces latines de Paul III, de 1534 à 1560. L'une nomme un abbé de Saint-Pé, les deux autres confèrent une chapellenie. Notes et documents pour l'explication des pièces.] M. D.

II. *Bulletin de la Société Ramond*, 2e sér., t. VIII, 1903.

P. 33-8. Abbé F. Marsan. La gruerie d'Arreau. [Elle relevait de la maî-

trise de Saint-Gaudens, créée en mars 1671. Les députés de la vallée d'Aure en demandent la suppression au nom de leurs privilèges. Texte de leur requête, qui fut admise.] — P. 39-46. L. Ricaud. Journal pour servir à l'histoire de la réclusion des prêtres insermentés du diocèse de Tarbes. [Suite de cette publication, qui se continue p. 77-91 et 131-56. Listes des prêtres assermentés, insermentés, « abdicateurs », mariés; des prêtres de la « troisième réclusion », avec monographies sur Torné, Doléac, etc.] — P. 92-102. Abbé F. Marsan. Une correspondance bagnéraise du XVIII[e] siècle. [Lettres de J. Dumoret au comte de Ségure, dont il gérait les biens. Elles forment une sorte de chronique de Bagnères de 1757 à 1769, mais d'intérêt secondaire.] — P. 200-16. Grammaire cantabrique de Pierre d'Urte. *Errata.* [On sait que la Société Ramond a publié la grammaire en question de 1896 à 1900. L'édition a été faite par M. Webster, d'après une copie manuscrite récente. Les *errata* proviennent d'une collation exécutée depuis sur le ms. original, qui appartient à la comtesse de Macclesfield.] P. D.

Savoie.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XLII, 1903.

Bulletin. P. V-XII. Inventaire du mobilier d'un gouverneur de Savoie en 1789, p. p. M. Mugnier. — P. XII-XIII. Inventaire d'un autre gouverneur de Savoie en 1759, p. p. M. Mugnier. — P. XIII-XV. Analyse par l'abbé L.-E. Piccard, d'une transaction de 1486 qui termine un procès entre Alexandre de Montluel et Claude de Seyssel. — P. XVI-XVII. Analyse, par le même, d'une vente de terre faite le 6 janvier à Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix. [On ne donne pas l'année.] — P. XVII-XVIII. Inventaire des biens de quelques juifs d'Yenne morts en 1347-48, p. p. M. Létanche. — P. XVIII-XXIII. Mémoire adressé, vers 1730, au Sénat de Chambéry par un curé qui se plaint de la présence d'une famille protestante près de son église, p. p. M. Mugnier. — P. XXIII-XXIV. Mémoire d'un autre curé au même Sénat sur un sujet semblable, p. p. M. Mugnier. — P. XXIV-XXV. Lettre du duc de Savoie Charles-Emmanuel, du 25 juillet 1661, à propos d'un attentat commis par un prisonnier de la prison de Miolans sur le gouverneur, p. p. M. Mugnier. — P. XXVI. Visite médicale d'une comtesse de la Val d'Isère, en 1628, ordonnée par l'official de l'évêché de Genève : on conclut qu'il n'y a pas eu mariage consommé, p. p. M. Mugnier. — P. XXX-LXI. G. Pérouse. Dépenses de voyage de Louis, duc de Savoie, dans la Bresse et le Dauphiné en 1451

et 1452. [40 mandements du duc au trésorier-général de Savoie pour faire payer les fournisseurs désignés, en français, avec les pièces justificatives des dépenses et les reçus en français ou en latin des fournisseurs. Intéressant en particulier pour le prix des choses.] — P. LXI-LXIII. MUGNIER. Note sur le chapitre de la cathédrale de de Saint-Pierre de Genève. [Transporté ensuite à Annecy. Les chanoines étaient pris exclusivement parmi les nobles et les docteurs. L'un d'eux demandait en 1664 de pouvoir faire de son neveu son coadjuteur. Lettre de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, rejetant la demande.] — P. LXVIII-LXIX. Analyse, par MUGNIER, de deux contrats de mariage, l'un de riches bourgeois, l'autre de paysans, 1695 et 1703. — P. LXXI-LXXV. Correspondance de deux industriels de Rumilly en 1775, p. p. M. MUGNIER. — P. LXXV-LXXVI. Trois contrats d'apprentissage de métiers à Rumilly. — P. LXXVI-LXXIX. MUGNIER. Notice biographique du sculpteur Jean Vallet (1817-1903). — P. LXXVIII-LXXXII. MUGNIER. Charte de réunion de la chantrerie de la Cluse au prieuré de Cravin. [Texte latin.] — P. LXXXII-XCVIII. J. LÉTANCHE. Les cloches à Yenne. [Histoire des cloches d'Yenne depuis le XVIIe siècle.] — P. CI-CXVII. MUGNIER. Analyse d'un certain nombre de contrats de mariage des XVIe et XVIIe siècles. — P. CXVIII-CLXVI. G. PÉROUSE. Dépenses de la maison du prince Amé de Savoie, fils du duc Louis, de 1462 à 1465. [51 mandements dans la même forme que ceux produits par M. P. pour les dépenses du duc Louis, p. XXX.] — P. CLXVII-CLXX. Bulle du pape Léon X à Pierre Lambert, chanoine de Genève, l'autorisant à construire un couvent de Célestins.

Mémoires. P. 5-545. F. MUGNIER. Antoine Favre, président de Genevois, premier président du Sénat de Savoie, 1557-1624. Seconde partie : Correspondance du président Favre, t. Ier. [Avec un avant-propos, une table et un fac-similé. De 1581 à 1611. Travail soigné. Pour chaque lettre indication de la source. Les lettres peu importantes sont simplement analysées; certaines lettres latines sont traduites, entièrement ou en partie.] M. D.

Tarn.

Revue du Tarn, t. XX, 1903.

P. 23-42, 66-87, 147-81, 267-83. A. VIDAL. Histoire des rues du vieil Albi. [Voir aux « Livres annoncés sommairement », p. 583.] — P. 53-7, 213-9. Ch. PEYRONNET. Documents sur les anciennes confréries de Rabastens-d'Albigeois. [Confrérie des Pénitents blancs : deux pièces de 1616 et 1654; confrérie des Pénitents bleus : acte d'institution, du 1er mars 1598.] — P. 61-4. E. CABIÉ. Le prétendu marbre de Saint-Urcisse. [Résulte d'une

fausse interprétation d'un passage de l'*Histoire naturelle de Languedoc* par M. de Genssane (1776-79). Ce marbre devait probablement être exploité dans la paroisse de Larroque.] — P. 104-12. De Rivières. Inventaire des reliques de la collégiale Saint-Salvy à Albi, 1725. — P. 125-46. Ch. Portal. La population du département du Tarn au xixe siècle. [Elle s'est accrue jusqu'au milieu du siècle pour décroître ensuite, et rapidement depuis 1886, par la diminution de la natalité et par l'augmentation relative du nombre des émigrants.] — P. 182-93. E. Marty. Biographie de G.-J.-A. de Clausade. [Né à Rabastens en 1809, mort en 1847. Homme politique de médiocre envergure.] — P. 194-6. De Rivières. Inventaire de l'église de Castelnau-de-Montmiral, 29 ventose an II. — P. 202-10. Id. Les grands marins de l'Albigeois. [P.-J. de Taffanel de La Jonquière, chef d'escadre, gouverneur de la Nouvelle France, 1685-1752, un des trois meilleurs marins de la France au xviiie siècle, et Clément de Taffanel, son neveu, héritier de son nom, chef d'escadre, 1706-95. Relations de cette famille avec La Pérouse. Epitaphes de quatre gouverneurs du Canada : Frontenac, Callières, Vaudreuil, La Jonquière.] — P. 230-1. Id. Découverte à Albi d'une inscription du xviiie siècle. [Sur marbre blanc; de 1735; destinée à relater l'acquisition de l'Hôtel-de-Ville par la communauté.] — P. 237-48. E. Cabié. Forges ou moulins à fer de la montagne Noire du xiiie au xviiie siècle. [Moulins mus par l'eau. Le plus ancien document se rapporte à la seigneurie d'Escoussens et date de 1283. L'auteur publie des lettres royales de 1312 autorisant l'établissement d'un moulin à fer sur le ruisseau de Candesoubre, près de la forêt Narbonnaise.] — P. 249-66. J. Laran. Notes sur Saint-Pierre de Burlats. [Monument historique dont l'histoire n'est pas très claire: c'est une église romane qui a été ruinée pendant les guerres de religion et réparée deux fois au commencement du xviie siècle. A suivre.] — P. 301-12. A. Vidal. Armement d'une compagnie d'arbalétriers albigeois en 1360. [D'après les comptes consulaires.] — P. 313-45. E. Marty. Délibérations des Conseils politiques de Rabastens. [Cette très utile publication fait suite à celle des *Cartulaires* de Rabastens, dont nous avons déjà parlé. La partie qui nous en est présentement donnée s'étend de 1565 à 1599. A suivre.] P. D.

Vienne (Haute-).

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. LIII, 1903.

P. 1-840. Abbé J. Nadaud, † 1775. Pouillé historique du diocèse de

Limoges [et de Tulle], p. p. l'abbé A. Lecler. [Publication souhaitée depuis longtemps, mais qui ne répond pas à ce qu'on attendait. Les erreurs de Nadaud ont été conservées ; les lacunes de son œuvre subsistent; les additions qu'un siècle de recherches rendait faciles n'ont pas été faites. L'éditeur s'est borné à identifier les noms de localités, à dresser une table alphabétique des noms de lieux, à insérer à la fin, sous forme d'annexe, une dissertation sur la mission de saint Martial au premier siècle et un grand nombre de documents sur la restauration du culte catholique après 1802!] A. L.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX.

41. — *Le Bibliographe moderne*, 1903.

P. 84-117, 306-31. L. Lecestre. Table alphabétique de la *Chronologie militaire* de Pinard. [Ouvrage publié entre 1760 et 1766 par un commis des bureaux de la guerre, assez rare, en huit vol. in-4°. Il contient les notices biographiques et états de services de tous les officiers généraux de l'armée française, des origines à 1762. Lettres A-L. A suivre.] — P. 377-400. R. Villepelet. Notes sur le classement et l'inventaire des papiers de l'époque révolutionnaire conservés dans les Archives départementales. [Principes qui ont présidé au classement de ces papiers. Il est particulièrement intéressant de les connaître en un temps où se multiplient les travaux relatifs à la Révolution en province.] P. D.

42. — *Bulletin de numismatique et d'archéologie*, 6e volume, 1890.

P. 44-7. A. Engel. Notes sur quelques collections numismatiques du Midi de la France. [De Bordeaux, Carcassonne, Narbonne, Toulouse.] — P. 85-97. F. Mazerolle. Jetons rares ou inédits. [Dont ceux de Louise de Savoie, mère de François Ier, et ceux de ses officiers.] — P. 132-6. E. Caron. Les collections de Bordeaux. Monnaies rares ou inédites. Nouvel atelier du prince Noir. Gros de Bergerac d'Henri de Lancastre. [Collections A. de Chasteigner et Lalanne.]

43. — *Bulletin de numismatique* [1], 1er volume, 1891.

P. 4. R. S[errure]. Monnaie de Louis XIV mal attribuée à Montpellier.

1. Continue le précédent *Bulletin* sous un titre à peu près semblable Publié chez Serrure, Paris.

— P. 61-4. R. Vallentin. Un sequin avignonnais inédit du pape Calixte III (1455-1458).

2e volume, 1893-1894.

P. 45. R. Vallentin. Signification de la légende bilinéaire de quelques doubles deniers pontificaux frappés à Avignon. [Au xve siècle.] — P. 146-50. R. S. Le trésor des Fins d'Annecy. [Monnaies d'or de Vespasien, Titus, Nerva, Trajan, etc., trouvées en 1893.]

3e volume, 1895-1896.

P. 10-6. R. Vallentin. Documents inédits relatifs au monnayage des archevêques d'Embrun. [De 1419 et 1420.] — P. 45-52. R. Vallentin. Les liards créés par Henri III en 1577. [Emis à Grenoble notamment. Ce sont les plus anciens du règne.] — P. 66-7. E. Faivre. Un douzain inédit de Charles X, roi de la Ligue, frappé à Marseille. — P. 78-84. R. Vallentin. Du prétendu atelier carolingien de Venasque (Vaucluse). [Il est apocryphe; mais on a battu dans cette très ancienne localité des triens mérovingiens.] — P. 121-31. M. de Marchéville. Les florettes de Charles VII. [Pièces trouvées à La Rochelle en 1895, provenant toutes d'ateliers de l'Ouest. Cette trouvaille permet de classer avant 1431 la pièce du Dauphiné et de déterminer, quant au blanc au type de la florette, les différents des huit émissions qui, de 1426 à 1431, ont fait tomber son titre. Cf. p. 150.] — P. 141-50. R. Vallentin. Les florins de Gaucher Adhémar, seigneur de Montélimar (1346-1360). — P. 150. J. Puig. Obole inédite de Gausfred, comte de Roussillon (1030-1075).

4e volume, 1897.

P. 1-2. De Castellane. Denier blanc de Charles V, au K couronné, frappé à Limoges. [Créé le 20 avril 1365.] — P. 2-4. M. Raimbault. Les faux louis de La Rochelle. [De 1757; frappés en Angleterre en très grande quantité.]

5e volume, 1898.

P. 1-2. E. Faivre. Douzain aux croissants inédits et liard à l'H couronnée, de Marseille, au nom de Henri II. [De 1551 environ.] — P. 54-6. R. Serrure. Un écu d'or inédit de Charles VII (1483-1498), frappé à Limoges, — P. 102-3. E. Faivre. Un douzain inédit frappé à Limoges par les Politiques. [En 1591.]

6e volume, 1899.

P. 1-12. R. Vallentin du Cheylard. De la suppression des méreaux à Montélimar, Romans et Valence (1549).

7e volume, 1900.

P. 54-5. H. GILLARD. Trouvaille faite aux environs de La Rochelle. [De pièces allemandes, enfouies sans doute par des reîtres allemands au cours des guerres de religion.] — P. 65-7. E. CARON. Un denier de Saintes. [Prototype de ceux, assez nombreux, dont les légendes se sont altérées. Tous portent le nom de *Lodovicus* pendant deux siècles; c'est sans doute du carolingien Louis V qu'il est question.]

8e volume, 1901.

P. 81-4. P. R. DE BEAUCHAMP. Une médaille de mendiant de Bordeaux. [Permis de mendier, donné en exécution d'un arrêté du 26 fructidor an XI.]

9e volume, 1902.

P. 25-7. V. LUNEAU. Quelques pièces inédites. (Suite, p. 73-5, 105-8, et à suivre.) [Pièce de Saint-Gilles au nom de Raimond, — denier d'argent; — pièce de billon du roi René, frappée à Tarascon; demi-gros du pape Jean XXII, frappé à Carpentras; petite pièce de billon de l'antipape Clément VII, Avignon; petite pièce de billon du pape Martin V, etc.]

10e volume, 1903. Néant. P. D.

44. — *La Correspondance historique et archéologique*, 1903.

P. 12-8. J. MOMMÉJA. Bernard Palissy agenais. [Fin.] — P. 293-302. IVAN D'ASSOF. Notes sur la prison de Mirabeau au donjon de Vincennes.

A. T.

45. — *Gazette numismatique française*, 1903.

P. 9-52. M. RAIMBAULT. Les médailles et les jetons des Etats de Provence. [La série de ces jetons est loin d'être aussi complète que celle des États de Languedoc. Quant à l'émission des médailles, c'était un fait accidentel; les États en donnèrent au fermier général Bouret, au bailli de Suffren, etc. Énumération et description de ces pièces. Dix-neuf pièces justificatives, de la fin du XVIIIe siècle. Très intéressant article.] — P. 53-72. A. ÉVRARD DE FAYOLLLE. Médailles et jetons municipaux de Bordeaux. (Suite, et p. 159-64; fin p. 231-58). [Cette étude, fort précise et bien documentée, s'étend jusqu'à la fin du XIXe siècle. Tableau des médailles et jetons. Pièces justificatives de 1733 à 1786.] — P. 201-13. ID. Lettres relatives à des médailles bordelaises. [Textes sur la médaille des Raffineurs (1786), sur celle de l'entrée du duc d'Angoulême à Bordeaux (1814), etc.] — P. 415-32. ID. Nouvelles recherches sur Bertrand Andrieu, de Bordeaux, graveur en médailles, 1761-1822. [Soixante-dix-

huit documents inédits formant un supplément aux *Recherches sur Andrieu* du même auteur. Ils se rapportent à six des médailles de ce graveur et à quelques autres sujets.] — P. 433-4. Id. Les jetons bordelais de l'armée. [L'auteur rectifie la description qu'il avait donnée, dans ses *Médailles et jetons municipaux*, des jetons nos 10 et 11.]

P. D.

46. — *La Grande Revue*[1], 6e année, t. I (janv.-mars 1902).

P. 121-54. R. Allier. La cabale des dévots (1627-1668). Le pouvoir civil contre la Compagnie. [Suite d'une série d'articles parus en 1901 et publiés ensuite en un livre dont notre collaborateur, M. A. Leroux, a rendu compte; cf. *Annales*, t. XV, p. 221.]

T. II (avr.-juin 1902).

P. 1-24. G. Deschamps. La jeunesse d'Agrippa d'Aubigné. [On sait que l'illustre soldat et poète huguenot était originaire de Pons en Saintonge. Article brillant, mais qui ne nous apprend rien de neuf.]

T. III (juill.-sept. 1902), t. IV (oct.-déc. 1902). — 7e année, t. I (janv.-mars 1903), t. II (avr.-juin 1903). Néant.

P. D.

47. — *Nouvelle Revue rétrospective*, 2e série, 5e semestre janv.-juin 1902).

P. 25-48. Documents relatifs à Mirabeau. Souvenirs de Legrain, valet de chambre de Mirabeau, p. p. G.-L. de Montigny. (Suite, p. 97-120, 265-88, et fin, p. 337-51.) [Ce Legrain, sorte de Frontin, fort impudent, est resté auprès de Mirabeau jusqu'à la mort de celui-ci. On devine le genre des historiettes qu'il a pu conter; quelques-unes ont leur prix.] — P. 65-8. Un mariage à l'église sans la participation du prêtre (1743), p. p. L. Funel. [Témoignage de Michaëlis, prieur de Bouyon (Alpes-Maritimes) et lettre de l'évêque de Vence à ce sujet.] — P. 68-72. Projet de statue à élever au Premier Consul. [Dû au citoyen Levret et adressé par lui, de Paris, au citoyen Giraud, commandant d'armes à Fenestrelle.] — P. 73-96. Deux volontaires de Sambre-et-Meuse, p. p. L.-G. Pélissier. (Fin, p. 196-215.) [Lettres de Maurin et de Rouvière, partis de Montpellier, au citoyen Dessalles, habitant de cette ville, 1792-1797.

1. Le 1er juillet 1902 *la Grande Revue*, sans changer de caractère, a changé son titre en celui de *Revue du Palais*. Depuis elle porte tantôt l'un, tantôt l'autre.

Curieuses par l'enthousiasme patriotique et républicain dont elles témoignent. L'« estimable maîtresse » de Rouvière, nommée Rousseau, s'en montre aussi enflammée ; elle fait campagne avec son amant.] — P. 145-71. P. Cottin. Documents relatifs à Mirabeau. IV. Mirabeau mystificateur, d'après des documents inédits. [Il s'agit de mensonges et tromperies fort vilaines commises par Mirabeau envers Sophie de Monnier et Julie Dauvers.] — P. 171-95. Les dernières années de la marquise de Monnier, p. p. A. Mouttet. [Souvenirs du docteur Ysabeau, qui fut son confident, à Gien, dans le couvent où elle avait été renfermée, à partir de 1778; procès-verbal d'autopsie de la marquise (qui s'asphyxia en 1789 avec des réchauds de charbon); ses actes de naissance et de décès; son testament.] — P. 263-4. Un projet de colonne rostrale à Toulon (1830), p. p. de Grouchy. [A construire avec les canons pris à Alger. Proposition faite par le comte de Bourmont.] — P. 351-62, 409-32. Documents relatifs à Mirabeau. Pièces diverses. [Autorisation de vendre des bijoux donnée par la comtesse de Mirabeau à son mari (1773). De plus, diverses lettres de Mirabeau, ou à lui adressées, ou le concernant. A suivre.]

6e semestre (juillet-décembre 1902).

P. 49-68. Documents relatifs à Mirabeau. Pièces diverses. [Fin. Entre autres, une lettre datée du Pont-Saint-Esprit, 7 nov. 1789, écrite par Sophie de Carignan, religieuse ursuline, contre le « despotisme monacal ».] — P. 175-85. L'arrestation du roi à Varennes et le Conseil général de Brioude (1791), p. p. P. Le Blanc. [Texte de la délibération dudit Conseil, du 24 juin 1791, d'une proclamation consécutive, etc.] — P. 318-27. Les préliminaires du Concordat (1801). Lettre de Mgr Pisani, évêque de Vence, p. p. E. Baussy. [1° Réponse de l'évêque au Directoire du département du Var, qui lui communiquait le texte de la Constitution civile du clergé et le priait de s'y conformer; 2° autres lettres du même, écrites en 1801 et relatives au Concordat.] — P. 380-4. Souvenirs de l'abbé Vallet, député de Gien à l'Assemblée constituante (1789-1807). [Ces « souvenirs », fort étendus, ne nous intéressent que par l'Appendice, relatif à Sophie de Monnier, à sa mort et à l'impression très vive que sembla en éprouver Mirabeau quand il l'apprit.]

7e semestre (janvier-juin 1903).

P. 215-6. J.-B. Marleix. Le combat d'Ollioules, du 31 août 1793. [Texte d'un ordre du Comité de la guerre, de Toulon, 29 août, enjoignant au bataillon marseillais de défendre les gorges d'Ollioules. Cet ordre ne fut exécuté qu'après un long retard, ce qui permit à l'armée de la Convention, commandée par Carteaux, de s'emparer du passage.] P. D.

PÉRIODIQUES ÉTRANGERS.

Allemagne.

48. — *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, t. CX, 1903. Néant. — T. CXI, 1903.

P. 181-5. A. Bertuch. *Lou Roucas de Sisife* von F. Mistral. [Traduction, accompagnée de quelques observations, de la poésie de Mistral.] — P. 422-4. R. B. Ein Landsmann Jasmin's. [Publication de la poésie l'*Anel* de Alban Vergne, avec quelques notes biographiques et grammaticales.] A. J.

49. — *Romanische Forschungen*, t. XIII, 1902 (suite).

P. 785-860. P. Dreyer. Zur Clermonter Passion. [Une étude approfondie de la phonétique et de la morphologie de la *Passion* de Clermont amène l'auteur à la conclusion — dont la précision ne laisse pas d'inspirer quelques doutes — que ce texte, écrit à l'est de la Marche ou au sud-ouest du Bourbonnais, a été copié par un scribe originaire de la Marche occidentale ou du Poitou et que la copie qui nous en est parvenue est due à trois scribes limousins].

T. XIV, 1903. Première section.

P. 1-102. A. Brossmer. Aigar et Maurin. Bruchstücke einer Chanson de Geste nach der einzigen Handschrift in Gent. [L'édition de ces deux fragments, donnée par Scheler aussitôt après leur découverte (1877), étant depuis longtemps épuisée, M. B. a fait œuvre utile en publiant celle-ci; elle est fort soignée : le texte a été revu sur le ms.; il est accompagné de notes et suivi d'un glossaire. En tête, une étude sur la légende et un soigneux dépouillement des traits linguistiques. La conclusion auquel celui-ci a conduit l'auteur est assez vague et paraît reposer sur des arguments assez faibles : la patrie de l'auteur serait (p. 46) le sud du Poitou « ou plutôt la région de la Garonne » (?); la date est moins difficile à déterminer : ce serait la seconde moitié du XIIe siècle environ.] — P. 321-38. L. Jordan. Girartstudien. [Fait ressortir certaines contradictions dans la rédaction actuelle et propose, pour les écarter, une théorie qu'il serait trop long d'exposer; relève certaines analogies (dans le nœud même de l'intrigue) avec le *Niebelungenlied*; croit pouvoir affirmer qu'un récit arabe inséré dans les *Mille et Une nuits* (et qu'on a déjà rapproché de *Girart de Roussillon*) en est

directement inspiré; étudie d'autres romans arabes où apparaît une intrigue analogue; revient, en terminant, sur les rapports de fond (déjà signalés ailleurs) entre *Girart de Roussillon* et *Girart de Vienne*.]

Deuxième section. Néant.

T. XV, 1903.

P. 1-40. R. Dittes. Ueber den Gebrauch des Infinitifs im altprovenzalischen. Syntaktische Studie. [Dépouillement soigneux, dont les résultats sont méthodiquement classés, de textes en nombre malheureusement assez restreint; c'est ce qui explique sans doute qu'on ne trouve pas mentionnées des constructions intéressantes, celle-ci par exemple, jadis étudiée par M. Tobler (*Dis dou vrai aniel* (p. 22) : *s'esforza... dels barons servir*, ou encore les emplois de l'infinitif qu'on trouve dans le *sens pro tener amic* de B. de Born (*Ges no me desconort*, v. 31) ou lé *an paor... de raire* d'E. Cairel (plus haut, p. 469, var. du v. 22.] — P. 204-316. W. Bohs. Abrils issi'e mais intrava. Lehrgedicht von Raimon Vidal von Bezaudun. [Édition soignée qui sera la bien venue, étant donnée la rareté des *Denkmaeler* de Bartsch, où il fallait aller chercher ce texte; elle est accompagnée d'une traduction littérale (cette excellente pratique se généralise de plus en plus), suivie de notes et précédée d'une intéressante dissertation sur les *Ensenhamens*. M. Levy a communiqué à l'éditeur sur le premier quart du poème un bon nombre de remarques ou corrections au texte; mais il reste encore un très grand nombre de passages obscurs, dont quelques-uns probablement désespérés.] A. J.

50. — *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*, t. XXII, année 1901.

Romanistische Abtheilung. — P. 55. Mommsen. Eine verlorene Breviarhandschrift. [Un manuscrit perdu du Bréviaire d'Alaric ou *Lex romana Visigothorum*. M. a réussi à le retrouver grâce aux annotations de P. Pithou sur un exemplaire du Bréviaire qui lui avait appartenu, ainsi qu'à Cujas.]

Germanistische Abtheilung. — P. 424. Brünneck. C.-R. de l'ouvrage de Giuffrida, intitulé *Genesi delle consuetudini giuridiche delle città di Sicilia*. — P. 443. R. Hübner. C.-R. de la traduction par Maitland du célèbre ouvrage de Gierke sur les théories politiques du moyen âge. — P. 440. U. Stutz. C.-R. des ouvrages récents de Hansen sur l'histoire de la sorcellerie : *Zauberwahn*, 1900; *Quellen und Untersuchungen zur Geschichte des Hexenwahns*, 1901. J. B.

51. — *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXVII, 1903.

P. 129-36. C. Nigra. Nomi romanzi del collare degli animali da pascolo (avec une figure). [Traite, p. 135, des mots désignant en provençal la clochette.] — P. 137-41. Le même. Toscan *gazza*, anc. prov. *agassa*. [De **gaca, gacea*, qui aurait désigné la pie en latin vulgaire. Ce mot serait lui-même une autre forme du prénom *Gaius*. Bien peu probable.] — P. 142-52. A. Horning. Zu A. Thomas *Mélanges d'étymologie française*. [Parmi ces remarques, nous devons signaler celles sur les mots prov. *chancera*, *reissidar* et *pasi*.] — P. 153-72. C. Michaelis de Vasconcellos. Randglossen zum altportugiesischen Liederbuch. XIII : Don Arrigo. (Suite, p. 257-77; 414-36; 708-37.) [Il s'agit de Henri de Castille, frère d'Alphonse X, célèbre par sa vie aventureuse et ses démêlés avec Charles d'Anjou, dont le nom a été bien des fois mentionné par les troubadours.] — P. 193-7. E. Richter. Zu prov. *En* = Herr; prov. katal. *a-n-el*. [L'auteur signale l'existence, en provençal et catalan, de *an* pour *a* devant les pronoms à initiale vocalique; suppose que cette *n* a été introduite pour éviter l'hiatus et que l'existence de la « particule honorifique » *en* n'a pas été étrangère à cette intercalation.] — P. 339-41. P. Savi-Lopez. Per le « novas del papagay ». [M. S.-L. apporte de nouveaux arguments en faveur de son opinion, combattue par M. Coulet, sur le rapport des manuscrits. Cf. *Annales*, XV, 539.] — P. 343. C. Nigra. Fr. *charogne*, altprov. *caroña*. [De *caralnia*, pour *carnalia*, par métathèse ; on aurait en provençal *caraunha*, forme qui, au reste, est fréquente.] — P. 344. Le même. Riflessi di *recentare*, **recentiare*. [*recensar* de **recentiare*, *retensar* de *retenciare*.] — P. 345. Le même. Derivati da *viviscere*. [*Reviscolar* de *re[vi]visculum* + *are*.] — P. 437-58. R. Zenker. Nochmals die Synagon-Épisode des *Moniage Guillaume II*. — P. 470-1. Compte rendu, par M. Schultz-Gora, de la publication (faite plus haut, XV, 145) du sirventés de Calega Panzan. Quelques bonnes corrections au texte. M. S.-G. a tort de vouloir, au v. 2, changer *caïmen* en *traïmen*; l'existence de *caïmen* me paraît assurée par celle de *dechaïmen* (G. Figueira, éd. Levy, pièce II, var. du v. 32; B. d'Alamanon, éd. De Grave, pièce XIV, v. 12.] — P. 471-7. Compte rendu, par M. Zenker, d'une publication de M. Crescini annoncée ici, XIV, 132. [M. Z. repousse la correction proposée par M. C. au v. 57 et montre que le reproche contenu dans ce vers s'adresse non à Baudouin de Flandres, mais au jeune empereur Alexis IV.] — P. 550-78. L.-J. Juroszek. Ein Beitrag zur Geschichte der jotazierten Konso-

nanten in Frankreich. (Suite p. 675-707.) [Apporte le contrôle des noms géographiques à l'étude de quelques lois phonétiques particulièrement difficiles à fixer; quelques emprunts, trop rares, au domaine méridional.] — P. 591-608. Schultz-Gora. Zum texte der *Flamenca*, [Série de corrections à ajouter à celles de MM. Chabaneau, Thomas, Tobler et Mussafia, signalées ailleurs.] — P. 625-8. C. C. Uhlenbeck. Romanisch-baskische Miszellen. [Une douzaine de remarques étymologiques.] — P. 628. Schultz-Gora. *Orestains* bei Raimon de Miraval. [Montre qu'il s'agit d'un personnage dont le nom ne s'était rencontré jusqu'à présent que dans le Pseudo-Turpin et ses dérivés. Il a échappé à M. S.-G. que la même identification avait été faite par M. P. Meyer, *Romania*, XXXI, 161, n. 2.] A. J.

Espagne.

52. — *Revista de Bibliografia catalana*, t. II, 1902[1].

P. 140-55. *Papers de J. Tastu.* [Catalogue des ms. de Tastu acquis par la Bibliothèque Mazarine; d'après le catalogue de cette bibliothèque.] — P. 171-228. *Butlleti bibliografic.* [Liste de tous les livres publiés en catalan au cours de 1902.] — P. 229-53. J. Massó Torrents. *Manuscrits catalans de Vich.*

Italie.

53. — *Bullettino della Società filologica romana*[2], nº 1, 1901.

P. 35-7. F. Egidi. Sui mss. dei Documenti d'Amore di F. da Barberino. [Il s'agit de deux mss. non utilisés jusqu'ici, dont l'un a été écrit en Provence par l'auteur lui-même.]

Nº 2, 1902.

P. 17-20. E. Monaci. Sul *carros* di Rambaldo di Vaqueiras. [M. Monaci rapproche du *Carros* la pièce bien connue de Huon d'Oisi, dont il réimprime le texte d'après Brakelmann. M. M. n'aurait peut-être pas écrit cette courte note s'il avait eu connaissance d'un article que j'ai publié dans la *Romania* (XXVIII, 232) sur le même sujet.]

1. Voy. l'analyse du premier numéro, *Annales*, XIII, 578.
2. Est réservé aux actes officiels de la Société et aux communications trop courtes pour être insérées dans les *Studi romanzi* (voy. plus bas, nº 8); la plupart de ces communications concernent la littérature italienne, un assez grand nombre l'histoire de l'art en Italie ; celles-ci paraissent être ici médiocrement à leur place.

Nº 6, 1903.

P. 21-2. V. de Bartholomæis. Di una canzone erroneamente attribuita al trovadore Rambaldo de Vaqueiras. [Il s'agit de la chanson *Nulhs om en re;* les mss. qui appuient cette attribution sont apparentés; la chanson est probablement d'Aimeric de Belenoi. M. de B. annonce qu'il donnera bientôt une édition de ce troubadour.] A. J.

54. — *Giornale storico della letteratura italiana,* t. XLII, 1903.

P. 378-93. G. Bertoni. *L'anthologie provençale de Maître Ferrari de Ferrare,* p. p. Teulié et Rossi (*Annales du Midi,* XIII-XIV). [Compte rendu que nous mentionnons à cause de son exceptionnelle importance et parce qu'il peut servir d'introduction à des documents publiés ici même. M. B. montre que le nom du zélé collectionneur est Ferrarin (Ferrarino), qu'il dut vivre jusque vers la fin du XIIIe siècle, que son *Anthologie* dut être compilée après 1280; il étudie les rapports de celle-ci avec celle du ms. Chigi (F, publ. par M. Stengel) et prouve que ces rapports sont moins étroits que ne l'avait pensé M. Gröber. Il donne enfin une série de rectifications au texte publié ici résultant d'une très attentive collation de l'édition avec le manuscrit.]

XLIII, 1904.

P. 28-38. C. de Lollis. Intorno a Pietro d'Alvernia. [Réflexions détachées, à propos de la récente édition de Peire d'Alvernhe. M. de L. explique pourquoi Peire a été placé par Dante parmi les plus anciens troubadours, insiste sur le caractère archaïque de sa manière et signale chez lui de nombreux emprunts à Marcabru; il montre enfin que la plupart des renseignements donnés par la biographie dérivent des poésies librement interprétées. C'est une constatation qui a déjà, on le sait, été faite pour maint autre troubadour.] A. J.

CHRONIQUE

On s'est occupé en haut lieu d'organiser et de régler la recherche des documents relatifs à la Révolution. C'est ainsi qu'une Commission centrale a été créée, et que dans chaque département un Comité d'études a été chargé de communiquer et de collaborer avec elle. Il s'agit en particulier d'atteindre et de publier les documents d'archives qui se rapportent à la vie économique de cette mémorable époque. Les membres du Comité de la Haute-Garonne viennent d'être nommés par un arrêté ministériel, et le Comité a constitué officiellement son bureau : président, M. Istria, inspecteur d'Académie; secrétaire général, M. Pasquier, archiviste départemental. Nul doute que les choses ne se soient passées à peu près de même dans les autres départements.



Chronique d'Auvergne.

Cantal. — A l'assemblée générale de la Société *la Haute-Auvergne*, qui s'est tenue le 12 octobre 1903, le président, M. Boudet, constatait à bon droit les utiles résultats de la création de cette société. Le principal a été d'accroître dans de notables proportions l'activité intellectuelle dans le Cantal, en groupant les bonnes volontés, en favorisant la division du travail, et en facilitant, par la publication d'une revue, la diffusion des notions acquises.

Ces résultats ont été tels, qu'après la visite à Aurillac des *Amis de l'Université de Clermont-Ferrand* au mois de mai 1902 [1],

1. V. *Annales du Midi*, 1902, p. 601.

le Cantal a été choisi, en août 1903, par l'Académie internationale de géographie botanique, comme siège de son congrès annuel.

A l'heure actuelle, le Cantal qui, il y a six ans à peine, semblait se désintéresser de tout ce qui n'était pas agriculture et commerce, est le théâtre d'une vaste enquête scientifique, historique, archéologique, qui va des temps préhistoriques à l'époque contemporaine.

La préhistoire, mise en honneur par J.-B. Rames, y est étudiée par de nombreux spécialistes. Les fouilles de ce genre sont abondantes et bien conduites; mais elles sortent du cadre de cette revue. et je me bornerai à signaler celles que M. Delort, l'auteur de *Dix années de fouilles en Auvergne*, vient d'entreprendre dans les environs de Saint-Flour, fouilles qui ont mis au jour la villa gallo-romaine de Mons, et ont valu à l'auteur une subvention de l'Association française pour l'avancement des sciences.

La production historique s'est surtout manifestée par les articles de la *Revue de la Haute-Auvergne*, dont le dépouillement paraît régulièrement ici. Cependant, il convient de signaler le mémoire de M. Marcellin Boudet intitulé *Aspres sur-Buëch et ses chartes de coutumes* (1276-1439). où sont éditées, avec une longue introduction et des notes abondantes, 21 pièces intéressant les privilèges de la communauté d'Aspres. La ville est dans les Hautes-Alpes, mais elle dépendait du monastère Saint-Géraud d'Aurillac. (Cf. *Annales*, t. XVI, p. 118.)

La *Monographie de l'ancien Raulhac* est également une œuvre de longue haleine. Raulhac est un petit village de l'arrondissement d'Aurillac, situé à la limite du Cantal et de l'Aveyron, et dont le desservant, M. l'abbé Poulhès, a écrit l'histoire. Il a eu, à mener à bien cette tâche, d'autant plus de mérite que les documents, assez rares, étaient fort dispersés. Les fonds des Archives nationales et des archives du Cantal. les dépôts particuliers de Messilhac et de Cropières, enfin les minutes des notaires ont été dépouillés avec soin par l'auteur qui a fait preuve d'un esprit avisé et critique, surtout dans les chapitres relatifs à la dîme et à l'organisation de la communauté des prêtres de Raulhac.

D'autres monographies sont en bonne voie d'achèvement. M. Jean Delmas poursuit ses études sur la Révolution dans le Cantal. et, pour la même époque, M. Fesq, maire d'Aurillac, met

la dernière main à l'histoire d'un de ses illustres compatriotes, le général Destaing. M. Roger Grand, qui a quitté le Cantal, n'en continue pas moins ses recherches sur les chartes de coutumes d'Auvergne, et son successeur, M. G. Esquer, a entrepris un travail d'ensemble sur les guerres de religion et de la Ligue en Haute-Auvergne, d'après des documents inédits conservés aux Archives départementales et à celles d'Aurillac et de Saint-Flour, notamment la correspondance adressée par Duplessis-Mornay, par sa femme, par Henri de La Tour, vicomte de Turenne, par Méry de Vic et par d'autres moins connus à Jean de Vernyes, président à la Cour des Aides de Montferrand, agent fidèle et habile de la politique de Henri IV en Auvergne.

M. Felgères a réuni en un volume ses études parues dans la *Revue de la Haute-Auvergne* sur la baronnie de Chaudesaigues, études qu'il a poussées, en une suite inédite, jusqu'à la Révolution; ce volume aura paru à l'heure où ces lignes seront imprimées. Enfin, un Cantalien, M. Trapenard, va soutenir devant la Faculté de droit de Paris, une thèse sur *La vaine pâture dans l'élection et l'arrondissement de Mauriac*, thèse qui a été écrite uniquement d'après les documents de première main renfermés aux Archives du Puy-de-Dôme et du Cantal.

Dans ce dernier département, deux importantes améliorations ont été réalisées dans le service des Archives départementales. Leur transfert, tant de fois demandé, obtenu enfin en 1902, est maintenant terminé. Elles ont quitté les greniers du Palais de justice, où leur installation réalisait à peu près toutes les conditions qu'il convient d'éviter, et se trouvent à l'heure actuelle à la Préfecture, où tout un corps de bâtiment, suffisamment spacieux et éclairé, leur est affecté. De plus, depuis le 1er janvier 1903, il existe, aux mêmes archives, un commis-auxiliaire qui, en assumant la besogne matérielle, permet à l'archiviste de se consacrer aux travaux de classement et d'inventaire, jusque-là très négligés.

L'inventaire de la série E (fonds de famille) t. I, vient de paraître; c'est le premier publié pour le Cantal. Il comprend 1074 articles, se rapportant à 12 fonds de titres féodaux et 547 fonds de famille. D'autre part, l'archiviste départemental vient de commencer le classement de l'inventaire des importantes Archives communales et hospitalières de la ville d'Aurillac.

Ainsi donc, la situation intellectuelle serait des plus satisfai-

santes si nous n'assistions à la mort de la langue auvergnate en tant qu'idiome littéraire. C'est en français que viennent de paraître *Terre maternelle* de M. de Miramon, roman dont l'action se passe dans le Cantal, ainsi que *Les menettes de Roumégoux*, recueil de nouvelles locales de M. Armand Delmas. C'est également en français que s'exprime la muse du *capiscol* Vermenouze, et le prix que vient de lui décerner l'Académie française pour son dernier ouvrage, *Mon Auvergne*, n'est pas pour lui faire regretter sa trahison envers une langue qui lui a valu ses premiers succès.

Par contre, une société artistique vient de se former, qui doit ouvrir prochainement un salon de peinture et de sculpture, composé d'œuvres d'artistes locaux. G. ESQUER.

Puy-de-Dôme. — Clermont a réalisé depuis quatre ans deux améliorations considérables dans son outillage scientifique : un musée à été construit, une bibliothèque s'édifie. Le musée, bâti à l'aide d'un legs de 200,000 francs, laissé à la ville par M. Bargoin, est situé sur l'emplacement de l'ancienne place Lecoq, à proximité du musée Lecoq et de l'Université. Les plans, dûs à M. Dionnet, architecte de la ville, présentent une disposition intérieure assez bien entendue. M. Nicole, chargé de l'installation, en a tiré un très heureux parti. Le sous-sol, bien éclairé, renferme les monuments archéologiques; une salle spéciale est consacrée aux fouilles du Puy-de-Dôme et réunit tous les objets provenant du temple de Mercure arverne. Le rez-de-chaussée est occupé par des collections très diverses, parmi lesquelles quelques objets très précieux. Le premier étage appartient à la peinture. Un article de M. Gonse, dans la *Revue de l'art ancien et moderne* (10 nov. 1903, p. 365-74) donne une idée de l'arrangement général et des principaux morceaux de notre modeste musée, déjà trop petit, et condamné, par le défaut de prévoyance des constructeurs, à ne pouvoir guère s'agrandir. M. Audollent, chargé de cours de langue et de littérature latines à la Faculté des lettres, en a été nommé conservateur, et tous les amis des arts et de la science se sont réjouis de cette nomination, qui met le musée en mains doctes et sûres.

La bibliothèque s'élève derrière le musée, en bordure du boulevard Lafayette, et abritera les collections réunies de la ville et de l'Université. Cette heureuse mise en commun, qui devrait,

comme l'eût voulu M. Liard, devenir de règle générale, assurera aux travailleurs le meilleur emploi possible des ressources, toujours si restreintes, dont disposent chez nous les établissements scientifiques. Le plan de l'édifice, dû à M. l'architecte Gerhart, permettra l'installation commode de 300,000 volumes. Confiée aux soins de M. Laude, un spécialiste connu par ses travaux de bibliothéconomie, la bibliothèque de Clermont cessera d'être un chauffoir public pour devenir enfin un sérieux atelier de travail. M. Laude voudrait en faire « la bibliotèque centrale d'Auvergne ». et grâce à l'intelligente libéralité de la ville et du Conseil général, il a pu commencer à développer le fonds des « Arvernica ». Parmi ses dernières acquisitions, signalons : le portefeuille de Dulaure (1774), — 33 lettres de M. de Lagarlaye, évêque de Clermont (1775-1779), — trois recueils importants sur Delille (444 feuillets), — autographes de personnes nées en Auvergne, lettres sur Couthon et les événements de la Révolution, — inventaires des Archives de la ville de Clermont dressé en 1690, — remarques sur la Coutume d'Auvergne d'Artaud, — pièces relatives à l'Ecole centrale du Puy-de-Dôme, au jardin botanique, au Cabinet d'histoire naturelle, — dépenses de la reine Marguerite de Valois pendant sa détention à Usson (XVIme siècle), — Gault de Saint-Germain : dix-huit belles aquarelles des costumes d'Auvergne. Citons encore parmi les imprimés une collection de pamphlets contre La Fayette, le journal de Montloier, un petit traité anonyme, imprimé à Clermont en 1672 et intitulé : « de l'accent de la langue française et de la manière de la purifier dans notre province » enfin une collection de portraits d'hommes marquants de l'Auvergne, réunie par M. François Boyer et comprenant plus de 2000 pièces.

La Société des amis de l'Université et le Conseil général du Puy-de-Dôme ont voté des subventions pour de nouvelles fouilles au Puy-de-Dôme. Ces recherches, poursuivies depuis deux ans, sous la direction de MM. Ruprich Robert et Audollent, ont amené la découverte de nombreux débris : plaques de marbre, fragments de sculpture, objets en bronze, médailles et monnaies, et permettent d'affirmer que le temple de Mercure Dumiate n'a pas été totalement détruit en 251, mais a été l'objet de restaurations postérieures et a dû subsister au moins jusqu'au ve siècle. Un fût de colonne en marbre cipolin, d'autres colonnes plus petites en arkose, des chapiteaux corinthiens, ayant couronné des co-

lonnes ou des pilastres, montrent combien fut riche et variée l'ornementation du temple de Vasso. Il serait fort à désirer que les fouilles fussent continuées; la montagne n'a certainement pas dit encore tous ses secrets.

Le cours d'archéologie auvergnate, professé pendant cinq ans à la Faculté des lettres par M. Henri du Ranquet, a pris fin; il en reste une ample collection de clichés pour projections et un bel album photographique des églises d'Auvergne, que l'Université a exposé à Paris en 1900. M. du Ranquet compte publier ses cours et donnera ainsi au public un ouvrage d'ensemble sur l'art auvergnat, qui manque encore aujourd'hui.

M. le docteur Paul Girod, directeur de l'Ecole de médecine et professeur de botanique à la Faculté des sciences, a fait à la Faculté des lettres, en 1903 et 1904, un cours libre sur la préhistoire d'Auvergne. Ce cours a obtenu le succès le plus complet et fournira matière, lui aussi, à un livre intéressant.

L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Clermont, aidée par M. Girard, député de Riom, aujourd'hui décédé, a fait élever sur le plateau de Gergovie un monument commémoratif de la bataille. Ce monument, haut de 16 mètres, consiste en trois colonnes de lave supportant un entablement, d'où partent trois arcs de cercle qui se réunissent sous un casque gaulois. L'effet, assez heureux quand on regarde le monument de face, l'est beaucoup moins de profil. L'architecte a dû compter avec les ressources mises à sa disposition et il ne sera pas impossible d'améliorer l'aspect du monument.

Grâce au désintéressement de M. Bartholdi, Clermont possède enfin une statue et même une belle statue de Vercingétorix. Nous regrettons vivement, pour notre part, que l'artiste ait tenu à la hisser sur un piédestal à jour, en marbre polychrome, au milieu de la place de Jaude, où les hautes maisons qui l'entourent l'écrasent certainement; sa vraie place eût été au bout de la grande rue Ballainvilliers, où sa silhouette se serait détachée en plein ciel, en vue de Gergovie même, sans compter que l'érection de la statue à cet endroit aurait entraîné la destruction de la pyramide, médiocre monument, qu'on a trouvé moyen d'enlaidir encore en surchargeant sa base d'ornements superflus et disgracieux.

Les fêtes d'inauguration de la statue ont ranimé le souvenir du héros arverne. M. E. Des Essarts, doyen de la Faculté des let-

tres, a prononcé à cette occasion le beau discours d'un chaud patriote et d'un fin lettré. Parmi les livres de circonstance nous donnerons une mention à « *La fille de Vercingétorix* » gracieuse nouvelle historique de M. Louis André, professeur d'histoire au lycée de Tulle.

Desaix a profité du regain de popularité de Vercingétorix. La statue, qui lui avait été élevée en 1848 sur un piédestal en plâtre, bois et zinc, a été placée sur une base plus durable, et nous connaissons deux œuvres intéressantes, encore inédites, consacrées à la gloire du vainqueur de Marengo : un beau poème dramatique, dû à la plume d'un magistrat de Riom, et un drame en prose, écrit par le doyen de notre Faculté des lettres, en collaboration avec l'un des hommes politiques les plus distingués de notre région. G. Desdevises du Dezert.

***

Durant les vacances, nous avons eu la douleur de perdre un de nos meilleurs et de nos plus zélés collaborateurs, membre du comité de publication des *Annales*, M. J. Brissaud, décédé prématurément le 13 août dernier. Une notice nécrologique lui sera consacrée dans notre prochain numéro.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Aheus e Flous, s. l. n. d. [impr. à Auch, chez Cocharaux, 1903]; in-16 carré de 128 pages. — Nous signalons, contrairement à notre habitude, ce volume de vers, parce que les auteurs (MM. Sarran, Tallez, Laclavère et Cézérac) se sont appliqués à y noter exactement, quoique sans aucune complication graphique, les sons (notamment les diverses sortes d'*e*) de trois variétés du patois gascon (Cazaubon, Florence-sur-Gers et Condom). Il nous sera bien permis de dire aussi le charme de ces poésies, fait de grâce et de robustesse rustiques; nous signalerons particulièrement les imitations de chansons de métiers et de complaintes populaires, par les deux premiers des auteurs cités plus haut; on y retrouvera une quantité de ces bons vieux mots en train de disparaître, — comme les antiques objets ou usages qu'ils désignent, — et qu'on a peut être enchâssés ici pour les sauver de l'oubli. Une note finale mentionne un phénomène bien connu des linguistes (la vocalisation de *s* devant une consonne sonore) qui a une aire bien autrement large qu'on ne paraît le croire ici (voy. Mistral, *Trésor*, II, 825, col. 1 et *Rev. de philol. franç. et provençale*, VIII, 131, n. 1, et 134, n. 2); on se rendrait mieux compte de son extension si tous les auteurs patois avaient soin de le noter graphiquement, comme l'ont fait avec raison ceux de ce charmant petit recueil. Est-ce à dessein et pour être plus « modernes » que ceux-ci ont parfois remplacé la rime par l'assonance et glissé quelques vers ayant une syllabe de trop?

A. Jeanroy.

Berger (E.). *Le vicomte de Mirabeau, Mirabeau Tonneau* (1754-1792). Paris, Hachette, 1904; un vol. in-12 de 394 pages. — De cette étonnante famille des Mirabeau, il n'est pas un membre qui ne mérite sa biographie. L'*Ami des hommes*, le bailli et l'orateur sont depuis longtemps étudiés. Mirabeau Tonneau, jusqu'à présent, était un peu oublié, rejeté dans l'ombre par le triple éclat de son père, de son oncle et de son frère. M. Berger a voulu combler cette lacune de l'érudition mirabéiste, et il a entrepris sur le vicomte une étude que la mort l'a empêché de terminer. On a pu cependant la mettre au point et la publier, et le livre, quoique inachevé, rendra de réels services. La physionomie turbulente, le caractère inégal, impétueux, le sang bouillant du vicomte y sont bien décrits. Dans sa vie privée comme dans sa carrière militaire en France, dans son passage à l'Assemblée constituante et l'armée de Condé, le vicomte se révèle bien Riquetti. Dans sa vie aventureuse, il risque deux fois de faire naufrage : malgré ses fredaines, ses dettes, ses « saouleries iconoclastes », comme dit le comte Fleury, ses débauches lamentables, il arrive au grade de colonel, il fait la campagne d'Amérique, puis il va siéger à l'extrême droite de l'Assemblée constituante, aussi haineux contre le Tiers que son frère se montrait dévoué à sa cause, et à raison même de ce dévouement, qu'il considérait comme une trahison. Ecrasé par l'inévitable comparaison avec le génie oratoire d'Honoré-Gabriel, le vicomte ne fut cependant pas un orateur sans mérite et sans verve. Son inconstance l'empêcha d'ailleurs de s'accommoder longtemps du mandat de député. Il abandonna la politique pour l'armée. Organisateur d'une légion royaliste qui prend son nom, général d'émigrés, il incorpore sa légion à l'armée de Condé, après avoir vainement couru de Francfort en Suisse, de Chambéry à Turin, de Coblentz à Worms pour se faire agréer par les frères de Louis XVI. Un décret spécial rendu contre lui par l'Assemblée législative semble le désigner à l'attention des princes; mais, toujours incapable d'esprit de suite et d'obéissance, dès la déclaration de guerre, il entre en France sans ordre; il va devenir peut-être un condottière, un chef de bandes, quand, six semaines après son entrée en campagne, le 15 septembre 1792, il meurt à Fribourg. Il avait gâché sa vie sans profit pour sa cause ni pour sa gloire, et, tout en tenant compte des difficultés de famille, des écrasantes com-

paraisons dont il eut à supporter le poids, en reconnaissant sa bravoure spirituelle de chevau-léger, on ne peut qu'approuver le jugement sévère que porte de lui M. B. : « législateur bruyant, étourdi, rétrograde, homme d'arrière-garde, néfaste dans la vie d'une nation. » L.-G Pélissier.

Chevalier (chanoine J.). — I. *La Révolution à Die et dans la vallée de la Drôme* (1789-1799). Valence, Céas, 1903; in-8° de 376 pages. — II. *Souvenirs du Consulat et de l'Empire dans le département de la Drôme et spécialement dans le Diois* (1789-1815). Grenoble, 1904; in-8° de 242 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société de statistique du département de l'Isère*, 4e série, t. VII.) — Je tiens à faire connaître sommairement le contenu de ces deux importants volumes.

I. Le premier s'ouvre par une introduction où sont résumés très nettement les préliminaires de la Révolution en Dauphiné et particulièrement à Die. Suit un texte inédit ; c'est le « *Journal de ce qui s'est passé à Die du mois de mai 1789 au mois de mai 1793* », par L.-J. Lagier de Vaugelas, chanoine de Die. Ce personnage prêta serment à la constitution civile du clergé, et, en 1794, renonça à l'état ecclésiastique pour se marier; il fut ensuite nommé conservateur de la bibliothèque publique créée à Die par la réunion des livres ayant appartenu au chapitre et aux autres corps religieux ; il mourut en 1800. Son journal, annoté avec soin par M. Ch., est un abondant recueil de faits locaux ; on remarquera qu'il devient tout à fait insignifiant pour l'année 1793. Vient ensuite la partie de beaucoup la plus importante du volume. Elle est intitulée : « *La ville et le district de Die à l'époque de la Convention et du Directoire* » (p. 129-329). L'auteur y cite, souvent *in extenso*, de très nombreux documents, la plupart inédits, qu'il a tirés des archives publiques et privées de la Drôme ; il encadre ces citations dans une rédaction qui lui est personnelle. On y puisera des renseignements très intéressants sur une foule de points : par exemple, sur l'application des lois relatives aux suspects, et sur l'histoire religieuse de la région pendant les périodes de la Convention et du Directoire. Enfin, le volume se termine par des fragments inédits des procès-verbaux de la Société populaire de Crest (Drôme), pour la période allant du 4 février au 4 juin 1794, et par des listes faisant connaître le sort de nombre de membres du clergé de la Drôme pendant la

Révolution (pp. 330-72). Les procès-verbaux de la Société de Crest sont publiés d'après un registre qui appartient à M. Brun-Durand, si honorablement connu par ses travaux relatifs à l'histoire de la Drôme.

II. Le volume consacré par M. Ch. au Consulat et à l'Empire est fait d'après le plan suivi dans la seconde partie du volume que je viens d'analyser; il est composé principalement de nombreux documents, la plupart inédits, enchâssés dans la rédaction. Il y a peu d'exemples de semblables travaux sur cette période, et cela augmente encore l'intérêt de l'ouvrage de M. Ch. Deux figures se détachent surtout : celles du préfet Descorches et de l'évêque Bécherel, tous deux administrateurs de haute valeur, qui furent dans leur département les principaux artisans de la réorganisation de la France commencée sous le Consulat. Les tableaux d'ensemble dressés par le préfet sont une mine abondante de renseignements précieux. Le volume se recommande d'ailleurs par les documents qu'il fournit sur l'histoire de la restauration du culte après le Concordat. Il est inutile de dire qu'on y aperçoit très bien les traits connus du régime impérial, lequel se caractérise par l'excès d'oppression d'un côté et de servilisme de l'autre. Il faut encore noter les documents et récits relatifs à la chute de l'Empire et à la première Restauration, qui laissa à la Drôme Descorches, son ancien préfet; seulement il s'intitulait marquis et non plus baron. En avril 1815, il a repris son titre de baron, après avoir assisté, non sans angoisse, aux événements de mars ; le récit de ces événements, vus de Valence, est un des plus curieux chapitres de ce volume. Il se ferme sur un chapitre, non moins intéressant, qui a trait à la seconde Restauration. En publiant ces deux volumes, M. Ch. a donné un exemple qui mériterait de trouver des imitateurs dans tous nos départements.

P. Fournier.

Le second Congrès du Sud-Ouest navigable, tenu à Toulouse en mai et juin 1903. Compte-rendu des travaux, actes et résolutions du Congrès. Toulouse, Privat, 1904; in-8° de 518 pages. — Ce volume se divise en trois parties : l'organisation et le fonctionnement du Congrès, les communications faites au Congrès, les vœux émis par le Congrès. Ce n'est guère que la seconde partie qui nous intéresse, et, dans cette partie, les communications traitant de questions historiques. Tout le reste, quoique très

recommandable à plus d'un titre, ne concerne que des questions purement actuelles. La part de l'histoire elle-même est très restreinte. C'est une courte note de M. Dumas, doyen de la Faculté des lettres de Toulouse : *La navigation sur la Garonne à la fin de l'ancien régime*, où il analyse le règlement de 1782, qui créa un conservateur de la navigation placé directement sous les ordres des intendants, et fixa la part du roi et de la province de Languedoc dans les travaux à effectuer pour faciliter la navigation. Puis, c'est un document analysé par M. Bellecroix : *Observations à Nosseigneurs les États de Languedoc*, où, en 1781, la Chambre de commerce de Toulouse réclame la création d'un troisième port sur la Garonne et d'un canal de communication entre la Garonne et le canal du Midi. Ce fut le canal de Brienne.

Nous avons cependant ailleurs quelques renseignements historiques. C'est ainsi que, dans la séance de clôture, M. Mérignhac défend dans son discours Riquet contre Andréossy, qui prétendait avoir conçu le projet du canal du Midi, et défend aussi sa famille en tant que propriétaire du canal. Après lui, M. P. Feuga raconte avec humour l'histoire de la statue élevée à Riquet à Toulouse, au bout des allées Lafayette. C'est une belle page d'histoire locale, où M. F. a fait revivre en passant quelques figures toulousaines, dont le sculpteur Griffoul-Dorval. Enfin M. l'abbé Ferran, en tête d'une communication sur les rivières du département de l'Ariège, a mis un chapitre sur leur régime antérieur.

M. Décans.

Duffaut (abbé H.). *Roqueville*, *monographie du fief et de la chapelle de ce nom*. Toulouse, Privat. 1903. In-8° de xvi-440 pages. — Pendant près de deux siècles, les archives du diocèse de Toulouse furent déposées dans la sacristie de l'église de Montgiscard. Je ne sais si ce souvenir a eu quelque influence sur M. l'abbé Duffaut. Toujours est-il que lorsqu'il était curé de Montgiscard, il occupait déjà ses loisirs à des recherches historiques dont les lecteurs des *Annales du Midi* ont pu apprécier la solidité et la méthode rigoureuse [1]. L'œuvre présente ne peut que confirmer la bonne opinion que son premier travail avait fait concevoir. C'est à la fois une étude d'histoire locale et un ouvrage d'édification. La première partie seule rentre dans le cadre des *Annales*.

1. *Ann. du Midi*, t. XII, ann. 1900, p. 180 et 329.

La chapelle de Roqueville, consacrée à Notre-Dame, est située dans la paroisse et à peu de distance de Montgiscard. Son origine a donné lieu à une légende que M. D. déclare (p. 22) ne reposer « sur aucune base historique ». A l'aide des *Layettes du trésor des Chartes*, des archives notariales, communales et départementales, il remonte à 1190 pour le fief et à 1246 pour la chapelle. Toutes les sources ont été judicieusement mises à contribution, sauf le manuscrit de Gillabert, actuellement aux archives départementales, ms. dont l'auteur paraît d'ailleurs dépourvu de toute critique en même temps que très partial. Il est invoqué parfois, mais presque exclusivement dans la partie édifiante de l'ouvrage, à propos des démêlés survenus entre chapelains, consuls et curés de Montgiscard, qui ne paraissent pas avoir vécu en bonne intelligence. Gillabert lui-même, devenu curé de Montgiscard, lutta contre la chapelle. M. D. dit sans exagération qu'on trouvera dans son œuvre « une ample moisson de faits inédits pour nos annales locales ». Il est même trop modeste, car beaucoup de ces faits ont une importance réelle pour l'histoire des mœurs. Il n'est pas indifférent de savoir qu'avant le xv[e] siècle presque tous les testaments contiennent des dispositions en faveur de la chapelle, qu'au xv[e] siècle on en trouve dans les trois quarts, et seulement dans la moitié au xvi[e]. Il est regrettable que M. D. n'ait pas publié comme pièces justificatives la donation de 1432 dont il reproduit une phrase en langue romane (p. 87), le contrat d'association de 1475 (p. 134, n. 1) pour le commerce de « pastels de coquanha ou agranatz et autres marchandises tant en espicerie, mercerie, sal, oly et draps », et la prise de possession de la seigneurie de Cumiers en 1528. Outre les noms bien connus des Garaud, des Brucelles, des Saint-Félix, des Bernui et des Lévy, on rencontre dans ce livre des roturiers en train de s'élever à la noblesse : tels Guillaume Avessen, consul de Montgiscard en 1502, et Jacques d'Avessen, coseigneur de Montesquieu, gouverneur et commandant la ville pour le roi de Navarre en 1577, ascendants probables du marquis d'Avessens de Saint-Rome, qui fut député de la noblesse de la sénéchaussée de Toulouse aux Etats généraux de 1789. Voici des renseignements utiles à l'histoire de l'art : Antoine de Garaud donne, en janvier 1695, 200 livres aux cordeliers de Montgiscard pour leur permettre de faire établir par les sculpteurs toulousains Antoine Guépin et Gabriel Rossa un rétable à la romaine, hexagone,

à six colonnes corinthiennes, etc. Tout le monde connaît cette décoration de mauvais goût que l'on retrouve dans la plupart des églises de Toulouse, où elle a remplacé parfois des sculptures de notre grand artiste de la Renaissance, Nicolas Bachelier Signalons encore la piété de Mme de Perdigol, qui laissa, par son. testament de 1738, de quoi célébrer deux mille messes après son décès. Saluons au passage l'intéressante et austère figure du chapelain Amilha, dont MM. Pasquier et Doublet ont récemment réédité les poésies en langue vulgaire. — Nous voudrions ne pas voir cités comme autorités Brémond et Dubédat : celui-ci n'est qu'un littérateur discutable; quant au premier, mieux vaut ne pas le qualifier. Il convient aussi de faire des réserves sur ce que M. D. appelle « la part glorieuse » du troubadour Folquet, évêque de Toulouse, à la défaite des Albigeois. c'est-à-dire des Toulousains. *Podium nauterium*, près Carcassonne, que l'auteur traduit par Pech-Nautier, ne serait-il pas Penautier? Enfin, erreur bien excusable chez un Languedocien, l'église que M. D. appelle « de Notre-Dame de Meu » (p. 235) était l'église de Bernet à Dému, diocèse d'Auch. La fondation dont il est question est mentionnée dans Dom Brugèles, *Chron. eccl. du dioc. d'Auch*, IIIe partie, p. 406. Le cartulaire de Montgiscard la nomme d'ailleurs (fin de la n. 1 de la p. 235) N.-D. del Vernet : nouvelle preuve de l'utilité de la philologie en histoire. – Un index alphabétique complète heureusement cet excellent livre qu'aucun chercheur ne pourra négliger. A. VIGNAUX.

DURAND (abbé A.). *Un prélat constitutionnel. Jean-François Périer* (1740-1824), *oratorien, évêque assermenté du Puy-de-Dôme, évêque concordataire d'Avignon.* Paris, Bloud, 1902; in-8° de XIX-678 pages. — L'évêque Périer représente aux yeux de l'auteur le type du « jureur honnête et sincère ». Le livre est une étude consciencieuse et bien documentée, écrite par un prêtre intelligent et libéral qui suit Périer à travers toute sa carrière, comme professeur, comme supérieur de l'Ecole militaire d'Efflat, comme évêque constitutionnel du Puy-de-Dôme et comme évêque concordataire d'Avignon. M. D. voit dans la Constitution civile du clergé la résultante des erreurs théologiques du XVIIIe siècle, mais il comprend que le gallicanisme ait pu tenter certains esprits et il rend hommage aux talents d'administrateur déployés par Périer à Clermont et à Avignon. — L'histoire de Périer pen-

dant la période qui va de la fin de 1793 au Concordat, et le tableau de l'organisation du diocèse d'Avignon par le nouveau prélat, sont des chapitres d'un très grand intérêt pour l'histoire ecclésiastique de la Révolution. G. DESDEVISES DU DEZERT.

GUIBERT (L.). *La cour royale de Limoges.* Limoges, Ducourtieux, 1904; in-8° de 44 pages. (Extrait de l'*Almanach limousin*, 1903 et 1904.) – Cette brochure est l'un des derniers chapitres qu'ait écrits l'auteur sur « Limoges qui s'en va ». Les autres, de moindre importance, ont trait à l'ancienne intendance, à divers quartiers et aux vieux ponts de la ville. Ici M. G. passe en revue, en y rattachant quelques souvenirs intéressants, les bâtiments de l'ancien présidial et les prisons qui en dépendaient; puis, les magistrats et les avocats connus qui s'y sont succédé depuis le XVIe siècle. Il scrute enfin les origines de cette juridiction royale qu'il fait remonter, un peu imprudemment peut-être, jusqu'à l'année 1204; en fait elle n'est nulle part mentionnée avant 1230. Corrigeant une théorie de tout point erronée qu'il exprima jadis sur la signification de « bailliage de Limoges » (*Bull. soc. arch. de Limoges*, LII, 568), l'auteur consent aujourd'hui à y reconnaître une simple subdivision de la sénéchaussée, à laquelle correspondaient les bailliages de Brive et d'Uzerche. – Détails abondants et instructifs. On sent, bien que les références soient rares, qu'ils sont d'ordinaire puisés aux bonnes sources.

A. LEROUX.

GUIBERT (L.). *Coup d'œil sur l'histoire de la ville de Limoges.* Limoges, Ducourtieux, 1902; in-8° de 45 pages avec 2 plans. — Simple conférence, mais qui résume fort clairement vingt années de recherches sur la topographie et l'histoire locales. La seule partie profitable à l'érudit, c'est le plan de l'ancien Limoges, ville et cité, que l'auteur a mis en tête de sa brochure. La situation des anciens édifices y est nettement déterminée. Il est regrettable que cette carte ne soit pas plus développée; que le tracé des deux voies romaines et de l'aqueduc d'Aigoulène, l'emplacement du cimetière carolingien de la Courtine et de l'évêché construit au XVIe siècle, n'y soient pas indiqués. Le pont Saint-Martial y est porté comme reconstruit au XIIIe siècle, alors que cette reconstruction est de la fin du XIIe; le pont Saint-Etienne y est attribué au haut moyen âge, alors qu'il date du commencement du XIIIe siècle, comme M. G. lui-même l'a depuis lors démontré. En-

fin il y a confusion entre la date de fondation de certains établissements ecclésiastiques et la date de construction des bâtiments. Si, par exemple, les Augustins remontent à 1290, leur bâtiment dans son dernier état appartient au XVII[e] siècle, et c'est ce que n'indique pas le graveur. Pour les deux séminaires de la Mission et des Ordinands, l'erreur est vraiment sans excuse.

A. LEROUX.

Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Haute-Garonne. Archives civiles. Série B, nos 1 à 92 N. Tome I, rédigé par Ch. ROQUES. Toulouse, Privat, 1903; in-4° de VIII-565 pages. — Les quatre-vingt-douze registres analysés dans ce volume vont de 1444 à 1667. Ils renferment des arrêts du Parlement de Toulouse, des Grands Jours de Nimes, du Puy, de Béziers. C'est dire l'importance de ce volume pour la connaissance du droit de cette époque. Les registres dépouillés l'avaient déjà été dans le premier volume, paru en 1888. Mais on avait reconnu que ce dépouillement primitif ne signalait pas avec assez de détail les ressources que les registres renferment. L'avertissement qui nous renseigne là-dessus indique en même temps la tomaison nouvelle. Un index des noms propres de personnes et de lieux et une table alphabétique des matières seraient nécessaires, car l'ordre chronologique adopté n'est pas toujours suffisant pour retrouver une pièce dont on ne connaît pas la date.

M. DÉCANS.

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Haute-Garonne. Archives civiles. Série B, nos 93 à 592. Tome II, rédigé par J. JUDICIS. Toulouse, Privat, 1903; in-4° de XXXVIII-417 pages. — Ce volume est le second de la série judiciaire des Archives de la Haute-Garonne. Un avertissement nous informe qu'il est le résultat d'un travail de réfection et nous indique la nouvelle tomaison. La préface sommaire de M. Judicis a été remplacée par une notice plus complète de M. Lapierre sur le parlement de Toulouse, dont il fait rapidement l'histoire, et dont il expose les attributions, l'organisation, la composition et le ressort. Le volume embrasse les années 1585 à 1638. Même reproche à faire qu'au premier, l'absence d'index.

M. DÉCANS.

Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Haute-Garonne. Archives civiles. Série C., t. II, nos 2276-

2432. Rédigé par Ad. BAUDOUIN, complété par F. PASQUIER. Toulouse, Privat, 1903; in-4º de XI-800 pages. — Ce tome renferme les procès verbaux des Etats de Languedoc de 1497 à 1789. L'ordre chronologique y reste adopté, mais, à la différence des précédents, il est complété par une table générale des noms et des matières. Un avertissement nous rappelle quelles sont les matières renfermées dans le premier volume et nous indique où l'on peut trouver le complément des lacunes qu'offre cet inventaire. On sait ainsi de quel côté diriger ses recherches pour obtenir des renseignements complets. C'est donc un ouvrage commode à manier, quoique fort considérable. Il fait grand honneur aux savants archivistes qui l'ont rédigé. M. DÉCANS.

IRÉNÉE (Père). *Comminges et Nébouzan. Aulon, monographie locale, accompagnée de notes importantes sur l'ancien diocèse de Comminges, la vicomté de Nébouzan et les communes voisines d'Aulon.* Toulouse, Privat; Saint-Gaudens, Abadie, 1904; in-8º de XVI-240 pages. — Monographie préparée par l'abbé Ader, curé d'Aulon, mort en 1902, et que l'auteur a mise au point. L'abbé Ader avait, nous apprend l'avertissement, fouillé les archives notariales, des papiers de famille et les diverses archives publiques. C'est dire qu'il avait recueilli de nombreux matériaux. Le P. Irénée, estimant qu'il ne pouvait pas publier toutes ces pièces, a fait un choix, et il nous présente ce qui a trait au prieuré bénédictin, à la seigneurie, à la paroisse et à l'administration civile. Ce n'est que pour l'histoire de l'église qu'il arrive à l'époque actuelle. L'histoire de la commune s'arrête à la Révolution. De ces documents, les uns sont publiés en entier dans le corps de l'ouvrage ou dans les 87 pages de pièces justificatives, les autres résumés ou cités. On aurait pu penser que cette monographie serait plus complète : les actes notariés auraient pu fournir en effet des indications sur l'histoire des familles, sur l'histoire économique, les mœurs, les usages, les coutumes. Les moines et l'église, les seigneurs et les consuls, c'est beaucoup, ce n'est pas tout. Peut-être ne voit-on pas aussi les différences des divers siècles. La guerre de Cent ans, les guerres religieuses du XVIe siècle ne semblent pas avoir troublé le bonheur de cet heureux village. Seule, la Révolution vient tout bouleverser. Ajoutons que l'auteur se souvient toujours qu'il est religieux, et qu'il met au-dessus de tout l'histoire et les

intérêts de l'Eglise : son ouvrage ressemble beaucoup à ceux de chez Mame. N'y aurait-il aussi rien à dire sur les étymologies?

Malgré cela, par le nombre de documents rassemblés, nous sommes en possession d'un livre précieux, d'une contribution sérieuse à l'histoire des contrées pyrénéennes.

M. Décans.

Layac (A.). *Usages locaux du département du Puy-de-Dôme,* codifiés et mis au courant de la nouvelle législation. Montauban, 1902; in-8° de 216 pages. — Petit manuel de droit pratique, dont l'usage est facilité par une table fort commode. Voir en particulier les articles : Domestiques, Essaim poursuivi, Fermier entrant et sortant, Grappillage, etc. L'espace nécessaire à la nourriture d'une tête de bétail dans les pâturages de montagne est estimé à 1 hectare 20 ares; on dira en parlant d'une montagne : « C'est une montagne de tant de têtes. » — On appelle « tour du chat » l'espace libre que l'on doit laisser entre le mur d'un four et le mur du voisin, etc. Ces usages locaux renferment une foule de menues notions historiques. G. Desdevises du Dezert.

Morel (L.). *L'œuvre de Morel-Ladeuil, sculpteur-ciseleur* (1820-1888). Paris, Lahure; in-8° de 47 pages (grav. et dix pl. de phototypie hors texte). — Monographie consciencieuse, écrite par le fils du sculpteur, et contenant l'histoire de son œuvre. Le musée de Clermont possède une aiguière en argent et deux boucliers en argent et fer ciselé de cet artiste, aussi puissant que délicat.

G. Desdevises du Dezert.

Motte (V.). *Scala divini amoris, mystischer Traktat in provenzalischer Sprache aus dem XIV Jahrhundert.* Halle, Karras, 1902 (dissertation de doctorat); in-8° de xviii-21 pages. — Le ms. Egerton 945, du British Museum, jadis décrit par M. P. Meyer (*Bulletin de la Société des Anciens textes*, 1881, p. 44), contient, entre autres choses, trois traités mystiques en prose provençale. C'est l'un de ces traités que public M. Motte. C'est une paraphrase, à l'usage du commun peuple, des idées de saint Bonaventure, dont quelques passages sont ici presque traduits; il a dû être rédigé vers la fin du xive siècle pour une des communautés de Béguins du Bas-Languedoc. L'édition est soignée, l'introduction et les notes sobres et instructives; on regrette l'absence d'un glossaire. A. Jeanroy.

Saint-Jours (B.). *Port d'Albret (Vieux-Boucau), l'Adour ancien et le littoral des Landes.* Perpignan, Latrobe, 1900; in-12 de 414 pages. — Port d'Albret est le nom, depuis longtemps oublié, d'un modeste village de la côte landaise. Il a fallu toute la piété filiale de M. S.-J. pour croire que ce village sans passé et sans archives pouvait fournir la matière d'un volume. Il est vrai que, par un de ces caprices qui n'étaient pas rares sur cette basse côte des Landes, l'Adour porta un jour son embouchure jusqu'à ce village et l'y garda jusqu'en 1578, peut-être pendant deux siècles ou plus. M. S.-J. prend de là occasion d'étudier l'histoire ancienne de ce pays, de décrire le littoral et de suivre l'Adour dans ses divers déplacements. C'étaient là, évidemment, des sujets assez intéressants par eux-mêmes pour qu'il fût utile d'en faire la préface de l'histoire du Vieux-Boucau. Cette réserve faite, il est juste de reconnaître que M. S.-J. s'est appliqué à exhumer tout ce qu'il était possible de connaître du passé de ce village. Il est visible qu'il s'est livré à de nombreuses recherches et lectures pour éclairer les antécédents et les alentours de son sujet. Mais il est trop visible aussi que M. S.-J. est venu un peu tard aux études historiques. La méthode et le sens critique lui sont beaucoup moins familiers que l'hydrographie landaise. Son érudition de seconde main puise sans discernement à toute source. Henri Martin, Mary-Lafon, Dumège, Monlezun, Compaigne, etc., lui servent trop souvent de guides. De là sur les Aquitains, les Celtes, les Ibères des théories singulièrement vieillies pour ne rien dire de plus. Sur nos origines linguistiques, M. S.-J. en est encore aux idées celtomanes d'il y a un siècle, et quand il s'agit d'établir les étymologies de nos vocables locaux, il n'a pas l'air de soupçonner qu'il faut compter ici avec les données d'une science très positive, qui ne laisse guère de place à la divination. Si l'on veut se borner à chercher dans le livre de M. S.-J. les résultats de ses observations personnelles sur la topographie du sud-ouest des Landes, on y trouvera une contribution de quelque valeur à l'étude de notre géographie historique et descriptive.

A. Degert.

Saint-Jours (B.). *Etat ancien du littoral gascon;* in-12 de 31 pages, 1901. — *L'âge des dunes et des étangs de Gascogne;* in-12 de 66 pages, 1901. — *Les fleuves côtiers de Gascogne;* in-12 de 24 pages, 1902. — *Le littoral de Gascogne*; in-8° de 21 pages,

1902. — *Preuves de l'antique stabilité des côtes de Gascogne*; in-8° de 14 pages, 1903. — *Limite des différents pays (pagi) de la Gironde à la Bidassoa*; in-8° de 3 pages, 1903. — La formation du littoral gascon entre l'embouchure de l'Adour et celle de la Gironde, les diverses modifications qu'il a subies passionnent depuis quelque temps les membres des sociétés savantes de Bordeaux. Pour les uns les mouvements des sables qui ont donné naissance aux dunes seraient d'origine récente. Ce seraient les Barbares qui, en brûlant les forêts du Sud-Ouest auraient, vers le IVe siècle, favorisé l'invasion des sables; peut-être même ne faudrait-il voir dans cette invasion qu'un des effets d'un cataclysme survenu au XIVe siècle et auquel doivent être attribués aussi les déplacements de l'embouchure de l'Adour et l'obstruction de baies marines, transformées ainsi peu à peu en étangs par la poussée des dunes. Pour d'autres, l'aspect de la côte gasconne n'a presque pas subi de modifications au cours des âges. Dès le temps des Romains et de Strabon, la mer occupait ses limites actuelles et les dunes ne se trouvaient ni plus ni moins à l'intérieur qu'aujourd'hui. Les étangs seraient dus simplement à la stagnation des eaux, provoquée par l'obstruction de leurs canaux d'écoulement vers la mer. M. S.-J. se rattache à cette opinion, et les diverses brochures dont on vient de lire les titres n'ont pas d'autre but que d'en montrer le bien-fondé. Il est assez inutile de les étudier ici en détail. Publiées à diverses époques dans le *Bulletin de la Société de Géographie commerciale*, ou dans la *Revue Philomatique* de Bordeaux, elles se répètent parfois; de l'une à l'autre reparaissent les mêmes arguments, mais sous une forme plus développée. Les unes sont d'ordre scientifique ou plus particulièrement géologique; il est difficile de n'être point frappé de leur force probante. Les arguments d'ordre historique sont de portée inégale; quelques-uns paraissent très nettement concluants, mais il en est d'autres dont la base critique ne semble pas suffisamment établie. Quelle peut être, par exemple, la valeur d'une charte donnée en 1277, à Biscarrosse, par un hypothétique « Thiébaut, prince royal et duc d'Aquitaine »? On s'étonne aussi que M. S.-J. n'ait pas signalé la carte des côtes gasconnes du manuscrit 8878 (étudié par L. Delisle dans ses *Mélanges de Paléographie*), du XIe siècle, et que, pour la délimitation des *pagi* riverains de la mer, il n'ait pas connu un texte aussi important que celui du partage du diocèse de Dax en archidiaconés (*Gallia*

christ., t. I, *Instr.* p. 173). La thèse de M. S.-J. est heureusement indépendante de ces quelques faiblesses ou lacunes. On l'a bien vu par l'adhésion éclatante que lui a donnée M. C. Jullian dans le *Journal des savants* (juin 1903). Le grand mérite de M. S.-J. sera de l'avoir fait triompher, à l'encontre de l'autre qui régnait encore sans conteste dans le monde géographique, il y a cinq ans à peine. A. Degert.

Salveton (H.). *Antoine-Frédéric Salveton, homme politique, magistrat, avocat* (1801-1870). Clermont-Ferrand, Conty, 1903; in-8° de III-172 pages. — L'auteur écrit la vie de son grand-père et trace un intéressant tableau de mœurs provinciales dans le milieu judiciaire. G. D. du D.

Vidal (A.). *Histoire des rues du vieil Albi.* Albi, 1904; in-8° de 92 pages. (Extrait de la *Revue du Tarn*, tome XX, année 1903.) — M. Vidal connaît les Albigeois de jadis aussi bien — et peut-être mieux — que ses compatriotes d'aujourd'hui. Aussi est-ce un plaisir que de parcourir avec lui les rues tortueuses et enchevêtrées de la vieille cité ; non seulement il en indique l'emplacement et retrouve l'étymologie de leur nom, mais il nous donne sur leurs plus notables habitants (surtout des XIVe et XVe siècles) d'abondants détails, empruntés aux documents les plus variés, notamment à la belle collection des Comptes consulaires (Arch. municip. d'Albi), — dont il cite souvent le texte *in extenso*. Disons pourtant qu'à procéder comme il l'a fait, rue par rue, l'auteur ne nous permet guère de prendre une idée d'ensemble d'Albi, de reconstituer en esprit la ville du moyen âge. Pas de plan général, qui nous y convie et qui nous y aide ; mais de fines illustrations, dues à M. R. Lacroix, complètent et précisent les descriptions. Il serait fort à souhaiter que nous eussions pour toutes les villes anciennes du Midi un travail aussi complet et consciencieux. A. Jeanroy.

PUBLICATIONS NOUVELLES

Barckhausen (H.). Montesquieu. L'Esprit des lois et les Archives de la Brède. Bordeaux, Michel, 1904; in-8° carré de 129 p.

Borrelli de Serres. Recherches sur divers services publics du xiii[e] au xvii[e] siècle. T. II. Paris, Picard, 1904; in-8°de 561 p.

Capreoli (J.). Johannis Capreoli Tholosani, ordinis prædicatorum, thomistarum principis Defensiones theologiæ divi Thomæ Aquinatis. De novo editæ cura... RR. PP. Ceslai Paban et Thomæ Pègues. Tome V, Tours, Cattier, 1904; in-4° à 2 col. de xv-448 p.

Champion (E.). La séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1794. Paris, Colin. 1903; in-16 de xiii-282 p.

Chuquet (A.). Dugommier (1738-1794). Paris, Fontemoing, 1904; in-8° de ii-471 p. avec portr. et cartes. (Collection Minerva.)

Galibert (P.) Le conseil souverain de Roussillon (thèse). Perpignan, imp. de l'*Indépendant*, 1904; in-8° de 144 p.

Lavisse (E.) Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution. T. VI : les guerres de religion; établissement du pouvoir absolu : I; la Réforme et la Ligue; l'Édit de Nantes (1559-1598). Fasc. 1 et 2. Paris, Hachette, 1904; in-8° carré, pages 1 à 192.

Molinier (A.). Les sources de l'Histoire de France. Des origines aux guerres d'Italie (1494). IV : les Valois (1328-1461). Paris, Picard, 1904; in-8° de 358 p. [Manuel de bibliographie historique, IV.]

Stenger (G.). La société française pendant le Consulat, 2[e] série. Paris, Perrin, 1904; pet. in-8° de ii-440 p.

Le Gérant,

P.-Ed. PRIVAT.

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES DE FOND.

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

COMPTES RENDUS CRITIQUES.

REVUE DES PÉRIODIQUES.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS MÉRIDIONAUX.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS NON MÉRIDIONAUX.

PÉRIODIQUES ÉTRANGERS.

NÉCROLOGIE.

CHRONIQUE.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT.

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Toulouse, imprimerie Édouard Privat, rue des Arts: 14. — 2858